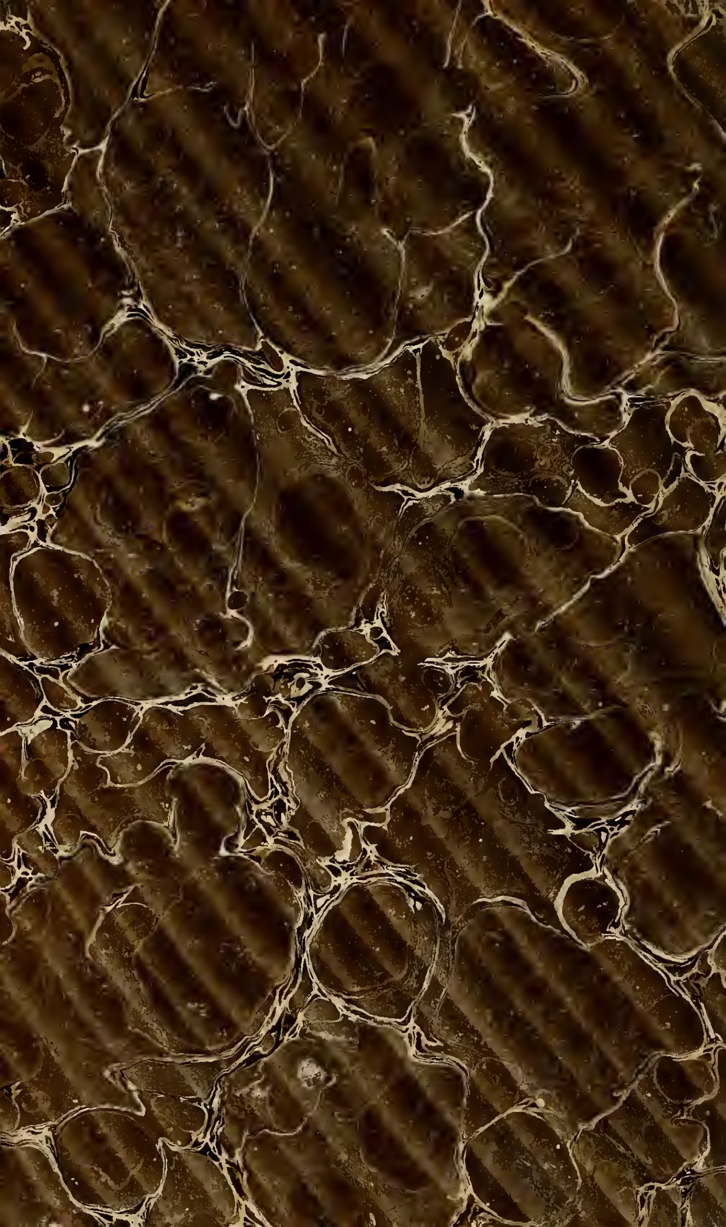

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01951221 9





L'ÉGLISE

ET LA

QUESTION SOCIALE

DU MÊME AUTEUR

LE POUVOIR SOCIAL ET L'ORDRE ÉCONOMIQUE. — *(Aux bureaux de l'Association catholique)*, Paris, 262, Boulevard Saint-Germain.

EN PRÉPARATION :

PHILOSOPHIE MORALE ET SOCIALE

L'ÉGLISE

ET LA

QUESTION SOCIALE

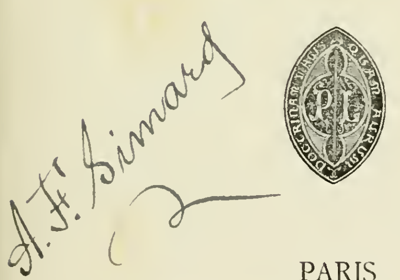
ÉTUDE SUR L'ENCYCLIQUE

« DE LA CONDITION DES OUVRIERS »

Par le R. P. G. DE PASCAL, miss. apostolique

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

Ouvrage suivi de la traduction officielle de l'Encyclique



PARIS

P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

1891

AVERTISSEMENT DE LA SECONDE ÉDITION

Nous publions une seconde édition de ce petit travail, qui, accueilli avec faveur par un grand nombre de lecteurs, a suscité d'autre part d'assez vives controverses. Les critiques qui ont été faites, et que nous avons mûrement examinées, n'ont pu nous convaincre. On ne trouvera donc aucun changement dans les pages qui suivent. Nous maintenons en particulier, à tout le moins comme parfaitement soutenables, nos explications sur le rôle de l'État, le régime corporatif, la nature du salaire. Le savant évêque de Madrid vient de prononcer sur ce dernier point un discours où il développe avec beaucoup de solidité la doctrine que nous avons exposée à la suite du P. Liberatore. Prêt, comme il sied à un enfant de l'Eglise, surtout à un prêtre, à effacer tout ce qui serait en désaccord, non seulement avec la doctrine catholique, mais encore avec l'enseignement commun, je revendique, respectueusement mais fermement, le droit d'exprimer mon sentiment dans les questions qui sont libres.

G. P.

AVANT-PROPOS

Les pages qui suivent n'ont pas la prétention d'être un commentaire approfondi de l'Encyclique *Rerum novarum*.

On a voulu simplement mettre en pleine lumière les principes si magistralement exposés par le Saint-Père, et en faire comme toucher du doigt les conséquences immédiates. On s'est gardé avec soin de tirer, au profit d'une école particulière, les enseignements du Saint-Siège, mais on n'a pas cru qu'il fût défendu de montrer dans le document pontifical la justification de certaines théories, accusées très vivement, dans ces derniers temps, d'ouvrir la voie à des applications dangereuses et funestes. Nous espérons que la parole pontificale fera l'union pleine dans les esprits catholiques ; l'union à son tour produira la force, et la force organisée conduira au triomphe.

On sait quelle impression profonde l'Encyclique a produite même « sur ceux du dehors ». Nous aurions voulu faire à cet égard une *Revue de la presse :* le temps ne nous l'a pas permis. Mais chacun n'a qu'à faire appel

à ses souvenirs pour comprendre que la Constitution pontificale est peut-être, — je ne veux pas faire de comparaison — l'acte le plus considérable de notre siècle : elle est, pourrait-on dire, la Charte de la nouvelle société chrétienne à construire sur les ruines de la société révolutionnaire écroulée (1).

1. Nous nous permettrons d'indiquer à ceux qui ont le goût des *questions sociales*, l'opuscule que nous avons publié il y a déjà deux ans, et dans lequel sont traitées les matières dont parle l'Encyclique : *Le Pouvoir social et l'ordre économique*, aux bureaux de l'*Association catholique*. Paris, 262, boulevard Saint-Germain. Signalons l'*Association catholique*, *Revue des questions sociales ouvrières*, et qui est l'organe de l'école dont M. le comte de Mun porte les principes à la Chambre des Députés ; s'adresser à M. E. Mutin, même adresse. Enfin, je ne veux pas passer sous silence le XXe *siècle*, jeune revue écrite par les jeunes, pleine de flamme et de doctrine, publiée à Marseille, rue *Sainte*, 39.

L'ÉGLISE
ET LA QUESTION SOCIALE

I

AUTORITÉ DE L'ENCYCLIQUE.

M. Magnard, du *Figaro*, qui, chacun le sait, est un grand théologien, a l'extrême bonté de trouver que Léon XIII « apporte aux inquiétudes du vieux monde, à son désir de faire mieux, une bonne volonté évidente ; par malheur, ajoute-t-il, son infaillibilité ne s'étend point jusqu'à ces matières d'ordre physique et purement mondain ; pas plus qu'un économiste ou un simple journaliste, il n'a pu indiquer la panacée qui réconciliera le travail et le capital ». Ces paroles, en elles-mêmes impertinentes et irrespectueuses, sont surtout, si je ne me trompe, la preuve d'une ignorance profonde, ignorance partagée par un grand nom-

bre d'esprits même distingués de nos jours, qui savent une foule de choses, sauf le catéchisme. Il sera donc utile, dès le commencement de cette étude, de rappeler les principes en ce qui touche l'autorité enseignante du pape.

« Nous enseignons et définissons comme dogme révélé par Dieu, dit le Concile du Vatican, que lorsqu'il (le pape) parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant l'office de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, le Pontife Romain définit, en vertu de la suprême autorité apostolique, qu'une doctrine touchant la foi et les mœurs doit être embrassée par toute l'Église, il jouit pleinement, par l'assistance divine à lui promise dans la personne du Bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs ».

Pour qu'un enseignement pontifical soit réputé avec raison infaillible, il faut que le pape ait parlé *ex cathedra*, ce qui a lieu *quand, remplissant sa charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, une doctrine touchant la foi ou les mœurs* « de fide vel moribus », *qui doit être embrassée par l'Église universelle*. Les mots *doctrinam de fide vel moribus* ont été choisis à dessein ; ils disent

plus que les mots *doctrinam fidei vel morum*. J'insiste sur ce point très important. Ces mots *doctrinam de fide vel moribus* sont des mots larges qui comprennent toute doctrine *concernant la foi ou les mœurs, ayant trait à la foi ou aux mœurs*, et, par conséquent, les doctrines mêmes non révélées, mais nécessaires pour la conservation, l'explication et la défense des vérités révélées.

« En d'autres termes, dit très bien Mgr Sauvé, dans son bel ouvrage sur le *Pape et le Concile du Vatican*, il ne faut pas restreindre l'infaillibilité du pape *aux seules vérités révélées*, mais il faut l'étendre aux vérités liées avec ces mêmes vérités et nécessaires pour la garde du dépôt de la foi. On doit donc distinguer deux sortes de décisions *ex cathedra*, et par là même infaillibles : les premières, quand le pape définit des articles de foi, des dogmes à croire sous peine d'être séparé de l'Église, et les secondes, quand il définit des doctrines connexes aux vérités de foi divine. Ce qui revient à dire que l'infaillibilité papale, comme celle de l'Église, a deux objets, l'un premier et direct, l'autre secondaire et indirect. Dans sa lettre apostolique *Gravissimas* (11 décembre 1862), Pie IX enseigne que l'Église, en vertu du pouvoir que Dieu lui a conféré, a non seulement le droit, mais le devoir de prescrire et

de condamner toutes les erreurs, si l'intégrité de la foi et le salut des âmes le demandent, etc. ». On peut être obligé de tenir, sous peine de péché, une doctrine enseignée par le pape, encore que la négation de cette doctrine ne soit pas une hérésie.

Revenons à la constitution *Rerum novarum*. Est-elle un acte *ex cathedra?* Comment en douter? Le pape n'exerce-t-il pas dans ce document son office de *Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens?* Ne s'adresse-t il pas solennellement à l'univers catholique? N'enseigne-t-il pas la vérité sur des points qui touchent étroitement à la loi morale? Réfutation du socialisme, doctrine sur la propriété, sur la fonction du pouvoir public, sur les principes de justice et d'équité qui doivent présider au contrat de travail, en ce qui touche l'âme, la vie, la personne tout entière de l'ouvrier, la suffisance du salaire, ne sont-ce pas là les points qui se rattachent immédiatement à la morale naturelle et chrétienne, dont le Vicaire de Jésus-Christ est le gardien, l'interprète et le vengeur? Dire que ces matières « d'ordre physique et purement mondain », échappent à la compétence du Souverain Pontife, c'est faire preuve à la fois d'une singulière légèreté et d'une profonde ignorance, c'est ne rien comprendre, ni à la nature des problèmes soulevés, qui, si, par leurs côtés exté-

rieurs, ils touchent à nos intérêts terrestres, se rattachent par leurs racines à l'ordre moral, ni à l'autorité suprême du pape, qui a le droit de se prononcer sur les questions dans lesquelles est engagé l'ordre moral, *doctrinam de fide vel moribus ab Universa Ecclesia tenendam definit.*

Aussi bien Léon XIII s'explique-t-il à cet égard de la façon la plus claire. « Ce que, dit-il, pour *le bien de l'Église et le salut commun des hommes,* nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des États et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter selon qu'il nous semblait opportun, les *opinions erronées et fallacieuses.* Nous *jugeons* devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers.*

« Ce sujet, nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois; mais la *conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir* de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et plus amplement, afin de *mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité*». Et plus loin : « C'est avec assurance que nous abordons ce sujet, et *dans toute la plénitude de notre droit ;* car la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à

moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ».

Le doute n'est donc pas possible ; l'enseignement du pape sur les *principes d'une solution*, *conforme à la justice et à l'équité*, de la question sociale, constitue un enseignement *ex cathedra*, infaillible, s'imposant obligatoirement à la conscience de tout catholique. Il est clair que la même autorité ne s'attache pas aux faits allégués, aux arguments employés, aux méthodes proposées par le Souverain Pontife. On serait, à coup sûr, irréfléchi, imprudent, ou téméraire, en les tenant pour non avenus et en les rejetant ; cette prétention de substituer sa petite sagesse à la sagesse du pape mériterait d'être sévèrement jugée, mais on ne ferait pas, à proprement parler, acte d'insurrection contre sa suprême autorité doctrinale. Remarquons enfin que, si Léon XIII se prononce de la façon la plus nette sur les *principes*, il laisse largement ouvert à tous les efforts, à tous les essais, aux méthodes les plus variées, le champ immense des *applications* (1).

1. Certains ont trouvé que nous exagérions l'autorité de l'*Encyclique*. Nous ne pouvons que maintenir notre premier jugement, et nous sommes heureux de le voir partagé par le savant supérieur du grand Séminaire de Langres, M. Perriot. On consultera avec fruit sa lumineuse dissertation dans l'*Univers* du 30 juillet.

II

VUE GÉNÉRALE SUR L'ENCYCLIQUE.

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur la Constitution pontificale. Nous nous ferons ainsi une idée plus nette de cet harmonieux ensemble, de cette merveilleuse synthèse, et nous toucherons comme du doigt le lien vivant qui rattache les diverses parties les unes aux autres.

L'Encyclique comprend comme trois chapitres, précédés d'une *Préface*, et suivis d'une *Conclusion*. Dans la *Préface*, le pape signale la gravité de la *question sociale*, et en indique, en quelques mots très précis et qui vont à la racine des choses, les causes profondes.

Ce que j'ai appelé le premier chapitre est consacré à la réfutation de la solution proposée par le socialisme. Nuisible aux intérêts mêmes de l'ouvrier dont elle prétend améliorer le sort, la solution socialiste est en outre injuste parce qu'elle porte atteinte aux principes sur lesquels repose la propriété. Si elle parvenait à triompher, elle n'aboutirait qu'à porter la ruine dans la famille et le trouble dans la société. On remarquera tout spécialement dans cette partie la doctrine sur la propriété, sur ses titres, sur sa

fonction, doctrine d'une immense portée et qui fait également bonne justice de l'égoïsme de certains conservateurs qui méconnaissent les fins élevées et providentielles de la propriété, et des utopies révolutionnaires des collectivistes.

Le deuxième chapitre est consacré au rôle de l'Église. L'Église enseigne aux hommes à supporter les inégalités inévitables ; elle rapproche toutes les classes, en imposant à tous la pratique de la justice ; aux riches elle apprend à se servir de leurs richesses, aux pauvres à estimer le travail. Ses enseignements, elle a le moyen et la puissance de les faire passer dans la pratique ; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jeter un regard sur l'histoire. Le passé dit à tous ce que pourra être l'avenir, si on donne pleine liberté à l'Église d'exercer son action sociale.

Mais, se hâte d'ajouter le pape, et c'est là l'objet de la troisième partie, « il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat conclu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains ». Loin de les repousser, l'Église fait appel à tous les concours. Ici le pape examine, au long et dans le détail, la part d'action et de remède que nous sommes en droit d'attendre de l'Etat. Léon XIII n'est pas plus *socialiste d'État* qu'il n'est *socialiste collectiviste ;* mais il estime que l'État, cette force vivante et publique, ministre de Dieu pour le bien, — *minister Dei in*

bonum, — ne saurait se désintéresser de la question sociale, dans laquelle sont engagés les intérêts les plus vitaux de l'individu, de la famille, du corps social tout entier.

Si on veut échapper à l'ingérence importune de l'État, il faut avoir recours aux corporations et aux associations professionnelles. Le pape, dans la dernière partie de son Encyclique, s'étend avec complaisance sur cette question capitale du *régime corporatif*. Il en esquisse à grands traits les lignes générales, et expose avec une très grande lucidité les principes généraux qui doivent présider à son organisation et à son fonctionnement.

Enfin Léon XIII conclue tout ce magistral enseignement, en faisant appel, avec l'autorité qui lui appartient, au concours de tous : gouvernements, maîtres, ouvriers, associations, et il rappelle que « la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats ».

Après le regard jeté sur l'ensemble de l'Encyclique nous pouvons aborder l'étude plus détaillée de chacune des parties qui la composent.

III

NATURE ET CAUSES DE LA QUESTION SOCIALE.

Le progrès matériel en lui-même est un bien, puisqu'il est la marque de la royauté de l'homme sur le monde sensible, en même temps qu'il tend à adoucir et à rendre moins sévère le séjour de cette « vallée de larmes », comme dit l'Église. Mais la rencontre du progrès matériel avec la désorganisation morale, l'union de la puissance avec l'égoïsme, produisent un trouble social, qu'une certaine prospérité matérielle parvient à masquer pendant quelque temps, et qui un jour, — nous en sommes là, — déchire les entrailles de la société et la jette dans des crises où elle menace de périr.

Quand on en est arrivé à ce point, la *question sociale* se pose avec une netteté véritablement effrayante.

Léon XIII met hardiment le doigt sur les causes du trouble social dans lequel le monde est plongé. La destruction de tout corps organisé, de toute association protectrice, groupant les travailleurs et assurant la défense de leurs droits et de leurs intérêts; la disparition de tout principe et de tout sentiment religieux

des lois et des institutions publiques ; l'individualisme livrant les ouvriers isolés et sans défense « à la merci des maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée » : l'*usure dévorante* — *usura vorax* — « condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, et qui n'a cessé d'être pratiquée, sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité » ; enfin « le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires », voilà les racines empestées et trop fécondes de la question sociale, qui se dresse menaçante devant nous. Qu'ajouter à ce tableau, dont chaque trait fortement accusé est la vive expression de l'un des côtés du problème ?

Je voudrais cependant attirer l'attention sur ce que le pape dit de l'usure *omnivore*. Toute la question du crédit, de la Bourse, du commerce des valeurs, de la spéculation, du système juif de la finance, est contenue dans ces lignes fortes et pleines. Il y a là tout un monde d'enseignements et d'avertissements. Le règne de la *ploutocratie*, de cette lâche et dévorante aristocratie de l'or, qui pille, souille et corrompt, est vigoureusement dénoncé. On remarquera aussi que le pape a peu goûté les

arguments spécieux de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition des richesses*, et qu'il ne croit pas, avec ce docteur de l'économie classique, que sous l'action du régime actuel « les peuples civilisés s'avancent vers un état de choses où les conditions seront de moins en moins inégales ».

Quoi qu'en dise M. Leroy-Beaulieu, les gens qui n'ont que des yeux pour regarder ce qui se passe autour d'eux, et le simple bon sens ordinaire pour en juger, sont loin d'avoir tort lorsqu'ils pensent que la répartition des richesses s'opère très mal, très peu équitablement dans les sociétés modernes ; que les riches deviennent chaque jour plus riches, et les pauvres chaque jour plus pauvres ; que l'abus de la concurrence aboutit au triomphe exclusif du fort, à l'accaparement des fortunes par la haute finance, la haute industrie, le haut commerce. Il y a quelque chose de plus fort et de plus convaincant que les théories les plus savantes et les plus subtiles : ce sont les faits.

Quoi qu'il en soit, la question sociale, qui est, lorsqu'on la réduit à ses plus simples éléments, une simple question d'existence : *être ou ne pas être*, se pose de nos jours avec une acuité terrible, et, comme dit le pape, « il faut par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieu-

res, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée ».

Mais où est le remède ?

IV

LA SOLUTION SOCIALISTE. — SA RÉFUTATION.

Les doctrines et les docteurs qui ont l'ambition de remédier au mal qui nous dévore ne font pas défaut. En réalité, le choix se pose nettement entre le christianisme et le socialisme, tous les moyens termes sont usés, et nul, sauf quelques attardés qui ressemblent à des revenants d'un autre âge, ne croit plus à la force médicatrice des recettes rationalistes et libérales. Le socialisme exerce une séduction profonde sur l'âme populaire, qu'on a bien pu arracher au christianisme, mais de laquelle on n'a pu extirper les racines des instincts élevés et des instincts grossiers qui se heurtent au fond du cœur de l'humanité.

Tant que le socialisme se perdait dans des rêves communistes et des théories composées des éléments les plus hétérogènes de sentiment idéal et d'appétit grossier, il n'offrait pas un bien grave danger, et l'on pouvait employer contre

lui, avec quelques succès, l'arme du persiflage et du ridicule. Mais ces jours sont passés ; en même temps que la désorganisation économique, fruit d'une liberté sans frein ni règle, étalait sous les regards de tous ses plaies souvent hideuses, le socialisme « armé, suivant le mot de Lasalle, de toute la science de son temps », prenait corps à corps les doctrines de l'économie dite orthodoxe, les mettait en pièces, et, sur leurs ruines, cherchait à édifier une doctrine vaste, logique, ordonnée ; de rêveur et d'enthousiaste qu'il était tout d'abord, il devenait scientifique et pratique. Il y a plus ; les docteurs ès-sciences rationalistes et libérales avaient enlevé au peuple la foi au *véritable* Évangile de la délivrance, en la religion du ciel : le socialisme tenta de lui donner une religion purement matérielle, une foi en l'avenir terrestre d'une humanité délivrée de toute misère et débarrassée de toute inégalité.

Le pape ne fait pas œuvre de professeur, il n'entre pas dans une démonstration, à proprement parler, scientifique du socialisme. A une erreur qui heurte les données les plus fondamentales du sens commun, il oppose les éternelles vérités du sens commun. Par un raisonnement simple, clair, accessible à tous, dont les principes sont empruntés à la nature de l'homme et des choses, il fait comme toucher

du doigt la fausseté de l'utopie socialiste. L'organe le plus accrédité du vieux libéralisme, le *Journal les Débats*, reconnaît que toute cette première partie de l'Encyclique « serait aussi bien à sa place dans un traité d'économie politique que dans un document émanant du Saint-Siège... Le langage en est très net, très ferme et très sensé ».

Le pape prouve d'abord, et sans peine, que la solution socialiste serait contraire aux ouvriers eux-mêmes. Le socialisme collectiviste n'est pas autre chose, d'après l'un de ses docteurs les plus autorisés, M. Schæffle, que « le remplacement du *capital privé* par le *capital collectif*, c'est-à-dire par un mode de production fondé sur la *possession collective* de *tous les moyens de production* par *tous les membres de la société* ». La propriété privée est supprimée, « les biens de chacun doivent être communs à tous, et leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État ». Ne voit-on pas la conséquence? Il sera désormais interdit à l'ouvrier de transformer le gain de son travail en un fonds qui en serait l'équivalent. « Ainsi, ce sont les expressions mêmes de l'Encyclique, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire

en leur retirant la libre disposition de leur salaire, et en leur enlevant par ce fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation ».

Quel est, au fond, l'idéal de la classe ouvrière, idéal que le collectivisme prétend réaliser ? C'est de participer *pari passu* aux conquêtes de la civilisation, et d'augmenter son bien-être, les commodités de la vie, comme ont fait les autres classes de la société. Or, cela suppose deux choses : d'abord le progrès, ensuite la diffusion de ce progrès.

Le socialisme, tout absorbé par cette seconde tâche, ne voit pas que son succès tarirait les sources du progrès lui-même. Quelques-uns de ses tenants affirment qu'une économie socialiste augmenterait la production et accélèrerait le progrès ; mais on ne trouve dans les discours et dans les écrits de l'école, aucune preuve solide de cette assertion, et l'expérience que nous avons de la nature humaine nous porte à attendre un résultat contraire. Si vous pensez que dans une organisation, où une administration d'État, toujours plus ou moins négligente, plus ou moins lourde dans ses procédés, serait substituée au zèle intéressé, à l'œil vigilant d'un travailleur responsable, les stimulants, et par conséquent, l'énergie de la production, seraient les mêmes, je me per-

mets de croire que vous vivez dans le royaume de l'utopie, et que vous avez complètement perdu de vue l'homme tel qu'il est, en chair et en os, que nous avons là sous les yeux. La responsabilité des travailleurs et leur puissance d'acquisition diminueraient également, car, sous un régime socialiste, ils ne pourraient, quel que fût leur mérite, acquérir une propriété dépassant les besoins de leur consommation : les longs espoirs leur seraient interdits, l'avenir leur resterait fermé ; ils devraient dire adieu à cette pensée qui met du feu au cœur de tout homme qui peine, de travailler pour les générations sorties d'eux. Or, l'on ne peut supposer que les ouvriers et employés de l'État socialiste soient des anges du paradis : c'est avec la nature humaine que nous connaissons, et dont nous sommes tous pétris, qu'ils devraient se livrer au travail social, et, peut-on se faire sur ce point la moindre illusion, la nature humaine privée de ses stimulants habituels, se laisserait aller à la nonchalance, attendant de la Providence de l'État sa ration de vivres. Le résultat certain serait une grande diminution dans la production, qui, coïncidant sans doute avec un rapide accroissement de la population, jetterait la société dans les plus grands embarras, et ne pourrait être évité qu'en recourant à la force, et en

replongeant l'humanité dans l'esclavage industriel. Or, avec une diminution de production, le progrès économique est évidemment impossible.

Contraire aux intérêts mêmes des ouvriers, le socialisme, nous dit le pape, « est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est, pour l'homme, de droit naturel ».

Le premier titre de l'homme à la *propriété* se trouve dans sa qualité d'homme, d'être intelligent, auquel le monde matériel et sensible est providentiellement ordonné. En outre, l'homme ayant le *devoir* de veiller à sa conservation, a par conséquent le *droit* d'user de tous les moyens nécessaires à cette fin. Ces moyens d'ordinaire sont d'une nature telle que l'objet qui sert à l'un ne peut servir à l'autre. Je dis d'ordinaire, car il y a des moyens que l'usage universel ne peut épuiser : tels sont l'air respirable, la lumière du soleil, etc. C'est donc la terre qui devra pourvoir à l'existence de l'homme, c'est le travail de l'homme qui devra péniblement lui fournir les moyens d'existence et subvenir à des nécessités qui, suivant l'expression du pape « ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences ». *Habent cujusque hominis necessitates, velut perpetuos*

reditus, ita ut hodie expletæ, in crastinum nova imperent. Ces moyens doivent donc se renouveler également ; ils sont de leur nature limités et transitoires ; ce qui sert à l'un ne peut servir à l'autre ; tout s'use, tout se consume, et la conservation de notre être est une lutte perpétuelle contre le besoin et la nature ; heureusement que la fécondité de la terre et le travail de l'homme qui la cultive sont deux sources inépuisables qui répondent ainsi à des besoins sans cesse renaissants. Le droit d'user de certaines choses, c'est-à-dire de les prendre, de les altérer, de les consommer, bref de les *posséder*, est en même temps le droit d'en exclure les autres, et ce droit d'*exclusion* est fondé sur l'indépendance personnelle de chaque homme. Mais pour dissiper bien des équivoques, il faut soigneusement distinguer ici, comme partout dans le droit naturel, deux éléments : l'élément *nécessaire et abstrait*, fondé sur la nature spécifique, et l'élément *concret et variable* qui dépend des faits. Le droit de propriété en général est une conséquence de la nature humaine, de l'humanité considérée en elle-même ; le droit à telle propriété particulière est soumis à une foule de conditions particulières de temps, de lieu, de *régimes divers ;* mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que ces conditions parfois très complexes, ces

faits particuliers n'acquièrent de valeur réelle que par le droit général fondé sur la nature. L'occupation, non pas platonique, si je puis ainsi parler, mais réelle, efficace, se traduisant par un effort, un travail quelconque, est le fait originaire de la prise de possession de tel ou tel bien, mais ce fait ne revêt un caractère moral et juridique qu'autant qu'on le rattache à la *personne humaine*, à ses nécessités, à sa dignité, à son indépendance et à son inviolabilité.

Le droit de propriété est donc un droit *naturel*, quand il s'agit des moyens de conserver la vie : mais ce droit s'étend-il aussi *naturellement* aux fonds d'où ces moyens proviennent? Comme les effets se rapportent à la cause, ainsi le fruit du travail humain relève de son principe vivant et intelligent. Enlever à quelqu'un le fruit de son travail c'est lui arracher quelque chose de lui-même. Si l'homme a des droits d'*auteur* sur l'ouvrage de ses mains, il faut que la propriété s'étende aussi et tout naturellement sur les biens fonciers, sur les immeubles; pour produire, la terre a besoin du travail de l'homme, d'une culture assidue, opiniâtre; alors seulement elle peut indéfiniment fournir aux besoins renouvelés et croissants du genre humain. Ceux qui prétendent avec Mirabeau que « la terre redevient de sa nature

propriété commune à tous, dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail » doivent nécessairement supposer que tous les travaux d'entretien, et d'amélioration, haies, fossés, drainages, plantations, engrais, etc., ne sont pas nécessaires au renouvellement et à l'accroissement de la fécondité de la terre, ou que les autres hommes ont un droit certain sur les travaux du premier cultivateur. « Ils ne voient donc pas, disons-nous avec le pape, qu'ils dépouillent cet homme du fruit de son labeur ; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature ; il était sauvage, le voilà défriché ; d'infécond, il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolèrerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur ».

Mais, dit très bien le Souverain Pontife, « ces droits apparaissent encore plus rigoureux quand on les considère dans leurs relations et dans leur connexité avec les devoirs de la vie domestique ». L'homme isolé, séparé de toute communication sociale, est une pure abstrac-

tion, c'est l'homme chimérique de la philosophie chimérique de Rousseau. L'homme naît dans la société domestique; il y grandit, il en reçoit avec la vie le développement de ses facultés: la *famille* est le premier organisme social qui, par son développement progressif, crée la société tout entière du genre humain. Antérieure à la société civile, elle ne tient pas de celle-ci ses droits, que le devoir de l'État est de protéger, de fortifier, de développer.

Or, le père en qui s'abrège, se concentre, se personnifie la famille, *dont les enfants reflètent la physionomie et sont une sorte de prolongement de sa personne*, a le devoir non seulement de nourrir et d'entretenir ses enfants, mais encore « de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage »? La propriété stable, assurée, et la famille sont deux institutions naturelles qui s'appellent mutuellement; le droit de propriété est la sauvegarde de la vie domestique. Sans foyer que devient la famille? Et ce n'est pas un sol en quelque sorte perpétuellement en mouvement qui pourra servir

d'appui et de support à la pierre du foyer.

Je recommande à la méditation de ceux qui savent encore penser, les paroles suivantes de Léon XIII ; ils y trouveront de précieux enseignements pour l'ordre économique et aussi pour l'ordre politique. « L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père* (c'est la parole de saint Thomas) ; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne, et pour parler avec justesse, ce n'est pas *immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés* ». Si on n'avait pas oublié ces principes dans toutes les lois qu'on a faites depuis cent ans sur l'enseignement, les successions, le suffrage politique, nous n'aurions pas été la proie tour à tour, souvent même simultanément, de l'anarchie et du despotisme.

Enfin, le pape, résumant en quelques mots les vieux et indestructibles arguments d'Aristote et de saint Thomas sur la matière, montre que la propriété est justifiée par les plus hautes raisons d'utilité sociale. « La perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les ja-

lousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source, enfin à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénûment, dans l'indigence et la misère », voilà quelles seraient les funestes conséquences du système socialiste. Un mot sur l'une de ces conséquences. Le collectivisme prétend affranchir l'homme : il en fait le serf de l'État. Il attribue à l'autorité publique des fonctions pour lesquelles elle n'est pas faite et sous le poids desquelles elle succomberait.

L'ensemble des opératious auxquelles devrait se mêler intimement l'État collectiviste, exagèrerait encore les inconvénients de la centralisation administrative dont nous souffrons, et donnerait naissance à de nouvelles légions de bureaucrates. Enfin, les droits de l'individu, de la famille et des autres groupes naturels, étant à peu près anéantis, l'on aboutirait, par un système de contrainte embrassant les moindres détails, au despotisme le plus absolu qui fût jamais, et qui, un jour ou l'autre, amènerait la plus épouvantable anarchie. Les socialistes conçoivent la société comme une immense *caserne*, et la caserne deviendrait bientôt un *bagne*. Avant d'aller plus loin, je veux signaler de quelle manière le pape répond à une objection en elle-

même très vulgaire. « Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné la part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'*industrie humaine* et aux *institutions des peuples* ». L'industrie, le *travail* est le fait originaire, naturel, en vertu duquel l'homme s'*approprie* une part des biens de cette terre : aux *institutions des peuples*, de constituer un *régime* de propriété, en conformité avec la loi naturelle, les traditions, les temps, les lieux, etc. « Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la *commune utilité* de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le *travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie*, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rénumération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable ». Que penser donc d'un système éco-

nomique dans lequel la terre accaparée, monopolisée, devenue un pur instrument de jouissance égoïste, ne servirait en rien à la *commune utilité de tous?* La propriété peut-elle être jamais le droit de condamner à la misère, quelquefois même à mort, une portion de l'humanité? Au cours de notre étude nous rencontrerons encore plus d'une fois cette question, et nous verrons la différence radicale qui existe entre la notion humaine et chrétienne de la propriété et la notion étroite, jalouse, monstrueusement égoïste du droit romain.

V

LE RÔLE DE L'ÉGLISE.

Le pape dit le mot vrai de la situation lorsque dans l'Encyclique il s'exprime de la sorte : « Assurément, une cause de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts, nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que nous affirmons sans hésitation, c'est l'*inanité de leur action en dehors de celle de l'Église*». La question sociale, en effet, est, dans

le fond, une question morale : les problèmes qu'elle soulève tiennent aux problèmes les plus complexes et les plus troublants de la condition et de la destinée humaines, et l'Église seule a grâce d'état pour donner à la question morale sa véritable solution, et pour parler avec autorité à l'âme de sa fin, de ses devoirs et de ses droits.

Tout d'abord l'Église apprend aux hommes à accepter les inégalités inévitables, inégalités qui répondent aux fonctions multiples et variées du corps social qui sont fondées sur la nature même des choses, et qui, en définitive, doivent tourner au profit de tous. D'après la doctrine catholique, le travail qui, dans l'état d'innocence, n'était que l'exercice libre et joyeux de l'activité humaine, a revêtu après le péché un caractère pénal et expiatoire.

« Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ». « La douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu ». Ce n'est pas ici le lieu de montrer le rôle providentiel et profondément *civilisateur*, dans le grand sens du mot, de la souffrance. Ceux qui prétendent qu'elle disparaîtra complètement devant

le progrès, et que l'humanité est en marche vers je ne sais quel paradis terrestre, sont des utopistes ou des trompeurs. « Le meilleur parti, dit sagement le pape, consiste à voir les choses telles qu'elles sont, et, comme nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux ».

A l'antagonisme entre les divers facteurs de la richesse, antagonisme d'où « il ne peut résulter que la confusion de luttes sauvages », l'Église oppose un ensemble de vérités religieuses, « de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice ». Fidélité dans le travail, respect du patron dans ses biens et dans sa personne, modération dans les revendications, même les plus légitimes ; éloignement « des hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes », tels sont les devoirs élémentaires de l'ouvrier. Quant aux riches et aux patrons, qu'ils n'oublient jamais dans l'ouvrier la dignité de l'homme relevée par celle du chrétien ; qu'ils estiment la noblesse du travail, et qu'ils ne regardent point l'homme « comme un vil ins-

trument de lucre, qu'on apprécie en proportion de la vigueur de ses bras ». Qu'on tienne compte aussi des instincts spirituels de l'ouvrier ; qu'on le respecte dans sa vie de famille, et que les maîtres se gardent bien « d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces, ou en désaccord avec leur âge et leur sexe ».

Le pape signale ici comme un des devoirs principaux du patron, — il y reviendra encore plus loin, — « celui de donner à chacun le salaire qui convient ». Exploiter la pauvreté et la misère, spéculer sur l'indigence, est un crime qui crie vengeance au ciel. Le Souverain Pontife condamne aussi avec force « tout acte violent, toute fraude, toute *manœuvre usuraire* qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre ». Qu'on ne l'oublie pas, tout cela est du ressort de la justice et dérive du contrat même du travail.

Certes, si ces lois étaient obéies, c'en serait assez pour mettre fin au conflit qui s'élève à chaque instant entre les diverses classes de la société. Mais l'Église porte ses vues encore plus haut, et elle a l'ambition de fondre tous les hommes dans un commun amour. Il est absolument impossible d'atteindre ce but, si l'on ne commence pas par avoir une juste conception de la vie et de la destinée humaines.

L'ordre social sera entièrement différent, suivant qu'on enfermera l'existence humaine dans les horizons étroits de cette terre ou qu'on la prolongera par delà la tombe. Le point de vue change complètement selon qu'on regarde les choses à la lumière qui tombe du ciel, ou qu'on l'envisage sous le jour pâle et mourant qui éclaire le pauvre monde. Jésus-Christ, et Jésus-Christ tout entier dans la pleine vérité de sa vie, fait aux riches et aux pauvres une grande et pratique leçon qu'aucune autre ne peut remplacer. Il nous apprend la vertu divine de la douleur, il avertit sévèrement les fortunés d'ici-bas des redoutables responsabilités et des graves difficultés de leur condition, et il leur montre dans le lointain, un lointain peut-être bien proche, le jour « où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune ». Il y a là une page d'un accent tout apostolique, et dans lequel on sent passer le souffle de l'Évangile du Maître et des austères prédications des pères de l'Église.

Sur l'usage des richesses, Léon XIII rappelle un enseignement on ne peut plus opportun en ce temps de jouissance égoïste. Le pape, ici, comme en une foule d'autres endroits, ne fait que traduire la doctrine de saint Thomas. Quel homme en vérité que celui dont la parole,

depuis six cents ans, et dans les circonstances les plus diverses, devient la parole même de l'Église ! Il faut distinguer entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. Sans doute, la propriété privée a son fondement dans le droit naturel, mais si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église répond sans hésitation avec l'Ange de l'École : « Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités ». Ici, le pape donne quelques règles pratiques très importantes. « Dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au *decorum*, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein du pauvre ». On comprend que le décorum est proportionné aux temps, aux lieux, à la condition. Dans le cas d'extrême nécessité il y a là un devoir de stricte justice. Les théologiens étendent à la *quasi extrême nécessité*, qui réduit un homme à un état tel qu'il court risque, lui ou sa famille, de périr ou rapidement ou de misère lente, ce qui est dit de l'extrême nécessité (1).

1. On fera bien de consulter sur cette question si délicate la *Théologie morale* du R. P. Lehmkuhl, S. J. — *Theolog. mor.* Tome I, Tract. IV, cap. II, § I.

Qui oserait dire que dans nos grandes villes où nous voyons s'épanouir un luxe babylonien, que dans nos cités industrielles où l'âme est attristée par le spectacle d'ouvriers hâves, déguenillés, et de familles condamnées à une existence pire que celle des bêtes de somme, qui oserait dire que ce cas est *métaphysique ?*

Pour mon compte, j'ai la conviction basée sur une expérience personnelle, qu'il se produit bien plus souvent qu'on ne croit.

Quelle terrible accusation contre l'ordre social actuel, fruit d'un égoïsme monstrueux. Sauf ces cas, le devoir est un devoir de charité chrétienne, dont on ne peut par conséquent « poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine ». Il n'en est pas moins strict, parce qu' « au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ notre Dieu ».

Aux déshérités de la fortune, l'Église apprend le mérite de la pauvreté, la noblesse du travail, et elle leur offre en exemple Jésus-Christ, pauvre et ouvrier. C'est l'une des grandeurs du christianisme que d'avoir fait luire cet idéal, et quel idéal, au milieu des tristesses et des abaissements du réel, et quel réel ! Je voudrais bien savoir ce que nos politiques et nos économistes pourraient mettre à la place de ces espérances qui ne sont pas des illusions,

et de ces consolations qui se transforment en lumière et en force.

Aussi bien ce que l'Église a enseigné elle l'a pratiqué. Elle peut invoquer avec confiance l'histoire et montrer de la main à ses détracteurs un passé qui chante ses bienfaits. Si les hommes se taisaient, si leurs cœurs ingrats ne savaient plus parler, les pierres elles-mêmes crieraient, je ne dis pas seulement les pierres de nos cathédrales — ces maisons du peuple — et de nos hôpitaux, des Hôtels-Dieu, quel beau nom! Je dis aussi, je dis surtout, les pierres de ce grand édifice social bâti sous l'inspiration des enseignements et du cœur de l'Église, et qui pendant de longs siècles a abrité sous ses voûtes une humanité — non exempte de misères à coup sûr — mais qui avait la conscience de la véritable fraternité, parce qu'elle sentait un père au-dessus de sa tête, Dieu, et une mère près de son cœur, l'Église.

VI

CE QUE PEUT ET DOIT FAIRE L'ÉTAT.

« Toutefois, il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains... Or, quelle part

d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'État»? La question est clairement posée. On sait combien elle a passioné les esprits dans ces derniers temps, et quelles controverses elle a suscitées : le Vicaire de Jésus-Christ va donner la réponse doctrinale, pleine, sage, discrète. Espérons que tous l'entendront et sauront la mettre à profit. Analysons avec soin la parole pontificale. Les principes les plus élevés, les règles générales et particulières, les applications pratiques, le pape ne néglige rien, et pour bien se pénétrer de sa doctrine, il ne suffit pas de l'envisager dans tel ou tel détail, il faut la prendre dans son ensemble, il faut la suivre fidèlement dans ses déductions, il faut s'inspirer de son esprit.

Léon XIII commence par nous dire ce qu'il entend par État : « C'est tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins », enseignements qui ont été particulièrement exposés dans l'Encyclique sur la constitution chrétienne des sociétés, à laquelle, par conséquent, il sera bon de recourir. Je ne ferai que signaler à cet égard l'interprétation fantaisiste d'un écrivain bien intentionné, à coup sûr, mais peu éclairé, d'après laquelle à peu près tous les gouvernements modernes qui conforment trop peu leur conduite aux lois naturelles et chrétiennes, sont par

cela même déchus de leur fonction dans la matière présente. C'est là une conclusion extrême qui ne sera acceptée par aucun philosophe sérieux. Hélas! on n'a pas les gouvernements qu'on veut : nous en faisons la triste expérience. Toutes les fois que leurs prescriptions sont en désaccord avec la loi morale, elles n'ont aucune force obligatoire; suit-il de là que, si apostats qu'on les suppose et qu'ils soient en réalité, ils n'aient pas le droit d'assurer la paix publique et de maintenir la justice? L'indignité de la personne ne supprime pas le devoir de la fonction; on irait loin, très loin, avec un pareil système. Ce qui est vrai, ce qui est de prudence élémentaire, c'est qu'avec des gouvernements de cette sorte, il faudra, tout en reconnaissant leurs droits, qui sont avant tout les droits de l'ordre social à conserver, et en les rappelant à la vérité de leur mission, se tenir sur ses gardes, et user d'une légitime méfiance.

Cela dit, le pape entre dans le détail. Ce qu'il demande d'abord aux gouvernements, « c'est (qu'on pèse ces paroles), un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions. Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée ». Cet

enseignement dans lequel on entend toute la tradition chrétienne, et qui est tout particulièrement un résumé substantiel de la doctrine de saint Thomas, est de la plus haute importance. Léon XIII est pénétré de la vraie conception sociale. Pour lui la société n'est pas un agrégat d'atomes humains, livrés autant que possible à la liberté de leurs caprices et de leur égoïsme, suivant la théorie libérale, ni une sorte de mécanisme artificiel, dont les rouages, ingénieusement agencés, se meuvent sur une impulsion brutale venue du dehors ; elle est un organisme vivant : elle en a la merveilleuse complexité, la diversité des fonctions, l'unité dans la variété, la délicatesse et la souplesse en même temps que la force et la puissance. L'État n'est pas, comme on l'a dit un jour dans un accès de fièvre oratoire, « un mal nécessaire », tout au contraire, il est le serviteur de Dieu pour le bien, *minister Dei in bonum*. C'est mutiler son rôle que de le réduire à n'être qu'un gendarme, « un veilleur de nuit » : il doit être aussi un élément, un agent de progrès, le promoteur actif et intelligent du bien social, suivant le mot même de saint Thomas : *ut sit de promotione sollicitus* (1).

1. Tout le chapitre XV du livre 1er du *De Regimine Principum* est à lire avec la plus grande attention.

« Tel est, en effet, poursuit le pape, l'office de la prudence civile et le *devoir propre* de ceux qui gouvernent ». L'Encyclique, après avoir énuméré les principaux éléments de la prospérité sociale à laquelle l'État doit concourir, ajoute : « De même il (l'État) peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit, et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car en vertu de son office l'État doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplient les *avantages de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs* ». Quelle sagesse et comme elle est vérifiée par la grande expérience de l'histoire. A un *maximum* d'*organisation* sociale, correspondra un *minimum* d'intervention directe de l'État, et à un *minimum* d'*organisation* sociale correspondra un *maximum* d'intervention de l'État : c'est là une loi sociale aussi sûre que la loi physique de la chute des corps.

Une considération spéciale et qui atteint plus profondément le sujet commande à l'État de « prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière ». Il y a là un devoir de *stricte justice*. Le devoir qui pour les gouvernants domine tous

les autres « consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive* ». Sans doute, l'autorité publique doit surtout veiller sur les biens d'ordre moral et favoriser ceux qui travaillent directement et d'une manière plus excellente au bien commun dans la conduite de la chose publique, dans l'administration de la justice, dans la défense du pays ; mais, dans une société bien constituée il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs « *dont l'usage* (dit saint Thomas) est *requis à l'exercice de la vertu* ». C'est à cette richesse matérielle que contribue immédiatement, par son activité, l'ouvrier des champs ou de l'usine. « L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations ». On le voit, il y a là de la part de l'État une action à exercer, non pas accidentelle, exceptionnelle, mais régulière, permanente, atteignant le résultat voulu par le jeu habituel des divers organismes sociaux.

Cette action de l'État, le pape veut le noter, ne va pas à l'absorption de l'individu et de la

famille : « Il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne : *Suam utrique facultatem agendi cum libertate permittere æquum est, quantum incolumi bono communi et sine cujusquam injuria potest* ».

Voilà un principe qu'il ne faut jamais perdre de vue. Entre l'État et l'individu et la famille, il n'y a pas antagonisme, il y a coopération : les forces de l'individu et des groupes particuliers se développent grâce à l'ordre garanti par le pouvoir social, et leur puissance d'expansion est secondée par l'impulsion qu'elles en reçoivent.

Voici un autre principe qui doit présider à la solution des problèmes délicats et complexes soulevés par la question de l'intervention du pouvoir : « Si, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique ». Cette parole pontificale juge souverainement la doctrine du *laissez faire, laissez passer*, et elle s'adresse aussi à ceux qui, en pareille matière, un peu trop séduits par l'individualisme, voudraient resserrer outre mesure l'autorité et l'action du pouvoir social. Il

y a ici une juste mesure à garder; le pape, après en avoir posé le principe, l'applique en descendant du plus général aux cas les plus pratiques. Le maintien de l'ordre et de la paix, la vie domestique réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle : la religion observée et honorée ; les mœurs privées et publiques florissantes, la justice religieusement gardée, de telle sorte que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; l'économie de la vie sociale organisée de manière « qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie », voilà ce qui, au dire du Souverain Pontife, « importe au salut public et privé » ; dès lors, je veux ici citer textuellement, « s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, *menacent la tranquillité publique ;* que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs, qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu, que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que *les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques*, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indnes et dégradanig-

tes ; qu'ils *attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ;* dans *tous* ces cas, il faut *absolument* appliquer, dans de certaines limites, *la force et l'autorité des lois ;* les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers ». Je voudrais bien savoir ce qu'ont dit de plus les sociologues catholiques qu'on a appelés d'un nom assez barbare, *interventionnistes*, et que plusieurs, avec de bonnes intentions, j'en suis persuadé, mais très injustement, et sans bien se rendre compte de la portée des termes, qualifiaient de *socialistes d'État*. Je défie que, soit dans les discours de M. le comte de Mun et des orateurs les plus considérables du Congrès de Liège, soit dans les articles des principaux rédacteurs de l'*Association catholique*, on trouve dépassée la limite tracée par l'Encyclique : on serait plutôt resté en deçà. Mais s'il ne faut pas outrer la parole du pape, il ne faut non plus la diminuer et l'atténuer à tel point qu'elle ne reste plus qu'une banalité vide, sans signification précise.

On fera bien aussi de ne pas perdre de vue l'enseignement suivant du pape. L'État doit protéger tous les droits. « Toutefois il doit se

préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général ». *Quocirca mercenarios*, *cum in multitudine egena numerentur*, *debet cura providentiaque singulari complecti respublica.*

Ce n'est pas que le pape défenseur des droits des travailleurs veuille en quoi que ce soit faire la moindre concession aux passions de la foule. Ce n'est pas lui qui recherchera jamais une popularité malsaine en caressant et en flattant les convoitises des masses. Il le proclame très haut : le devoir de l'État est de mettre un frein aux excitations des meneurs, de prévenir les grèves, en en supprimant les causes morales et économiques, — et quel meilleur moyen pour atteindre ce but, qu'une prudente législation et une sage organisation du travail? — de protéger les propriétés privées contre les attaques et les violences. Mais, le pape le sait, pour résister avec plus d'autorité aux passions, pour mieux dissiper les illusions trompeuses dont se leurre l'ouvrier, il faut com-

mencer par faire droit à ses légitimes revendications, et ici la parole du Souverain Pontife devient plus pressante et plus précise.

L'ouvrier a une âme, il a un corps, il a un foyer, une famille, une vie à soutenir et à entretenir ; au [illegible]oir public de lui garantir, au besoin par [illegible]gueur des lois, la jouissance pleine et pacifique de tous ces biens.

Avant tout, l'ouvrier est une âme : les droits de sa conscience, ses intérêts religieux doivent être en première ligne protégés par l'État. Le dimanche, qui est le jour de Dieu, est aussi le jour du peuple ; et le repos du dimanche, sanctifié par la prière, et où, près de Dieu à l'Eglise, près des siens au foyer domestique, le travailleur reprend conscience de sa dignité, se rappelle, sent qu'il est un chrétien, un homme, est le moyen par excellence de relèvement et d'affranchissement pour l'ouvrier. Qui porte atteinte au repos du dimanche est un ennemi du peuple, est homicide de l'âme populaire. La loi doit ici intervenir pour arracher à l'asservissement d'un travail impie l'ouvrier exploité par une industrie sans pitié.

Mais l'ouvrier est aussi un organisme physique. On n'a pas le droit de le traiter comme une machine ou comme une bête. « Exiger une somme de travail, qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume

les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la *justice*, ni l'humanité ». Ici, il faut lire et relire avec la plus grande attention le texte même de l'Encyclique : tous les mots portent. Le pape n'entre pas sans doute dans tous les détails de l'application pratique. La journée *normale* de travail dépend de mille circonstances. Mais il est une durée *maxima* — même pour l'adulte, — on se rappelle le débat qui, sur ce point, s'était élevé entre catholiques, — qu'on ne saurait dépasser sans manquer aux lois de la *justice* et de l'*humanité*. Si Léon XIII ne se prononce pas pour les *trois-huit*, mesure trop inflexible, qui appelle beaucoup de distinctions, oserait-on dire qu'on est fidèle à l'esprit de l'Encyclique en passant condamnation sur les journées de treize, quatorze heures et au delà?

Le travail des femmes et des enfants doit, à un titre tout particulier, être l'objet de la sollicitude du pouvoir. « L'enfant ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura développé en lui les forces physiques, intellectuelles et morales »; agir autrement c'est faire dévorer en herbe, par le feu de la cupidité, la moisson riche de toutes les promesses. De même, « il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques». Le travail de nuit compte à coup sûr parmi ces

travaux contraires à la nature de la femme, et destructeurs du foyer. Qu'on n'allègue pas en pareille matière les prétendus intérêts de l'industrie. L'industrie est faite pour l'homme, elle n'est pas une sorte de Moloch auquel on puisse sacrifier la personne humaine et la famille. Tout ce qui se fait à l'encontre de ces droits et de ces intérêts primordiaux est nul de soi. « Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou permettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même ».

Enfin l'ouvrier a une vie à réparer, à entretenir : de là la grave et délicate question du *salaire*. On connaît les controverses récemment soulevées à cet égard. Nous avons entendu dire que « le juste salaire correspondant aux besoins est une nouveauté » (1), que « le juste salaire c'est le salaire qui est conforme à l'usage des lieux, et quand vous, patron, vous avez payé le salaire qui est conforme à l'usage des lieux, en justice, vous êtes quitte ; vous avez fait, au

1. Paroles de M. Théry au Congrès de Liège. — Cf. *Congrès de Liège* de 1890, p. 123.

point de vue de la justice, ce que vous deviez faire. On ne peut rien vous demander de plus.

« Voilà donc ce qu'est le juste salaire. Ce n'est pas autre chose » (1). Cette théorie a été vivement défendue en divers écrits et en diverses Revues, par les RR. PP. Caudron et Forbes de la Compagnie de Jésus, par M. l'abbé Onclair, et par l'école d'*Économie sociale catholique*, dont Mgr Freppel est le président, contre les RR. PP. Liberatore, Lehmkhul, de la Compagnie de Jésus, le cardinal Manning, le comte Kuefstein, l'abbé Pottier, professeur de théologie morale au grand séminaire de Liège, et contre l'école dont le comte de Mun est le représentant autorisé à la Chambre française, et qui a pour principal organe en France l'*Association catholique*. Et lorsque les tenants de cette école parlaient d'un *minimum de salaire* qui devait suffire aux besoins ordinaires d'un ouvrier honnête, et de la fixation *légale*, si cela était nécessaire, de ce minimum, de graves économistes, professeurs dans les universités catholiques, comme M. Rambaud, à Lyon, et M. Claudio Jannet, à Paris, haussaient les épaules, et souriaient de pitié en entendant de pareilles *bévues*,— le mot a été dit,— économiques. Après l'Encyclique pareille

1. M. Théry. *Congrès de Liège*, p. 109.

doctrine et pareil langage seraient insoutenables.

Le pape traite la question avec la plus grande netteté. Il expose d'abord la théorie de la *liberté du contrat.* « Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre le patron en le payant a rempli tous ses engagements, et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements ; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit d'un chacun ».

Le pape n'adopte pas ce système. « Pareil raisonnement, dit-il, ne trouvera pas de juge inéquitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question, et il en omet un de fort sérieux ». Léon XIII alors développe la vraie doctrine et met en pleine lumière les arguments sur lesquels elle s'appuie. On ne peut rien retrancher de ce texte si substantiel et si lumineux : « Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double em-

preinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire* parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est *personnel*, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire ; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

« Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. Or, de ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail ». Et voici la conclusion dont il faut peser tous les termes. « Que le patron et l'ouvrier fassent donc toutes et telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté il est une loi

de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. *Subest tamen semper aliquid ex justitia naturali, idque libera paciscentium voluntate majus et antiquius, scilicet alendo opifici, frugi quidem et bene morato, haud imparem esse mercedem oportere* ». On ne saurait proclamer plus énergiquement le *droit à la vie*, et à une vie *humaine*, digne de l'homme. Léon XIII n'aurait-il écrit que cette parole il mériterait la reconnaissance de tous ceux qui prennent à cœur les droits, les intérêts, les souffrances du monde du travail. Quand nous répétions, au scandale de plusieurs : Dieu a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », il ne lui a pas dit : « Tu vivras du pain mendié de porte en porte », nous avions la confiance d'être dans la vérité, nous en avons maintenant la certitude. Les principes que M. le comte de Kuefstein et M. l'abbé Pottier, dans leurs beaux rapports « sur la *réglementation de la durée du travail*, et sur ce *qu'il y a de légitime dans les revendications ouvrières* », ont soutenu au Congrès de Liège, malgré de violentes et opiniâtres oppositions, reçoivent de l'enseignement pontifical une éclatante confirmation.

De longues années avant l'Encyclique l'illustre P. Taparelli écrivait : « C'est un prin-

cipe universel pour le catholique : selon la sentence de la Genèse, *la sueur doit produire le pain.* Et cela non seulement pour l'homme qui travaille, mais encore pour la femme et l'enfant qui en forment la famille et en préparent la continuation » (1).

« Ici ne finissent point, dit ailleurs le même auteur, les bienfaisantes conséquences de la sentence aussi miséricordieuse que terrible : « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* ». Si le catholique, l'appliquant à lui-même, y voit une sentence pénale ; en l'appliquant au prochain, il en tire une très importante *loi de transaction.* Si, dans le premier cas, l'oracle divin a une valeur négative, dans le second il en a une positive, et les deux préceptes peuvent être formulés d'une façon sententieuse en quatre paroles : *si le pain est de la sueur, la sueur est du pain*, ou bien, moins laconiquement : *Qui ne sue point ne doit pas manger, qui sue doit manger.*

« Habitué à considérer les paroles bibliques comme sentence pénale, un grand nombre ne réfléchit pas à leur valeur comme sentence commerciale ; mais pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra qu'à moins d'admettre le principe dénaturé, que des individus

1. *Civilta catholica*, 1851, vol. VII, p. 30.

naissent avec la destination de mourir de faim ; tous les non-possédant doivent vivre ou de leurs fatigues ou aux dépens d'autrui. Que l'invalide soit entretenu de cette façon, un petit nombre aura le courage aujourd'hui de le nier ; mais pour l'homme valide, n'ayant d'autre trésor que ses bras, il est clair qu'il doit vivre de ses bras. De là découle une *loi fondamentale pour fixer les valeurs sociales* » (1). Qu'on ne l'oublie jamais. Ici le contrat ne fait pas la justice, mais la justice doit gouverner le contrat. Et qu'on allègue pas le consentement de l'ouvrier. Le pape vous répondrait : « Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence, contre laquelle la justice proteste ». *Istud quidem est subire vim, cui justitia reclamat.* Ce *minimum* de salaire, *minimum* suffisant à l'entretien de l'ouvrier *sobre et honnête*, est donc une question de justice, non de charité et de bienfaisance; c'est là un point qu'il n'est plus permis à des catholiques de contester. Croit-on, me permettra-t-on d'ajou-

1. *Op. cit.*, 1851, vol. VIII, p. 29.

ter, qu'on entre vraiment dans la pensée du Saint-Père, en passant sous silence, ou en atténuant, au point de la rendre méconnaissable, cette partie spéciale de ses enseignements ?

Le pape n'aborde pas directement la question du *salaire familial*. Mais si d'après l'Encyclique le salaire doit être tel qu'il permette à l'ouvrier de mener une vie humaine, ne peut-on pas en conclure que dans l'*entretien suffisant* du travailleur, il faut faire entrer, du moins dans une certaine mesure, ce qui peut l'aider à soutenir sa famille. C'est là la thèse défendue de nos jours avec une grande autorité par les théologiens et les philosophes les plus éminents. « Le prix juste des choses, dit le P. Lehmkuhl dans la 6e édition de sa *Théologie morale*, ouvrage devenu classique, dépend (entre autres éléments) du salaire des ouvriers dans les fabriques, lequel, à le considérer en lui-même, doit être tel que si le bénéfice final le permet, l'ouvrier en pleine possession de ses forces puisse s'entretenir lui et les siens selon sa condition, et même mettre de côté une petite partie de sa rémunération » (1). Le savant jésuite ajoute : « Celui qui dans l'achat des matières premières des machines, etc., a dû faire quelque dépense

1. *Theol. mor.*, vol. I, part. I, lib. II, cap. IV, princ. 3, n° 1127.

imprévue et extraordinaire, ne peut pas, afin de réaliser le fort bénéfice habituel, abaisser le salaire au-dessous du *minimum* juste ». Le P. Liberatore, ce vétéran de la Philosophie scolastique, écrit dans ses *Principes d'Économie politique :* « Le travail contient virtuellement pour l'ouvrier ce qui lui est nécessaire pour son entretien et celui de sa petite famille ». Si donc il l'emploie au profit du patron, il convient que le patron lui rende l'équivalent, afin que l'égalité soit gardée dans la transaction: *Justitia æqualitatem importat.* Nous pouvons donc établir que le prix naturel du travail est celui qui, en tenant compte du léger appoint apporté par la femme presque entièrement absorbée par les soins du ménage, permet au travailleur de suffire à son entretien, à celui de sa femme et de deux ou trois enfants. C'est là une *moyenne ;* l'expérience, en effet, apprend que la moitié des nouveau-nés meurt avant de sortir de l'enfance. C'est à cette mesure que doit se conformer le salaire courant. S'il la dépasse, tant mieux... Si, au contraire, il reste au-dessous, le salaire ne répond plus aux intentions de la nature, et l'égalité réclamée par la justice est violée» (1). Ecoutons un autre docte jésuite, le P. Nicolas Russo, professeur en Amérique : « La

1. *Principii di Economia politica*, pages 230-231.

justice exige qu'il y ait égalité entre ce qui est donné et ce qui est reçu. Or, que donne l'ouvrier au patron? Ses forces; et il dépense ainsi sa vie au profit du patron. Il doit donc recevoir de celui-ci non seulement ce qui est nécessaire pour soutenir ses forces, mais encore ce qui est nécessaire pour réparer l'usure et la déperdition de la vie, ce qui a lieu par l'enfant dans lequel refleurit la vie des parents. Ainsi le salaire, même pour répondre au travail le plus bas, doit être tel qu'il permette à l'ouvrier de pourvoir à son entretien et à celui de sa femme et de deux ou trois enfants.

« Toutes les fois donc qu'il ne fait pas face à ces nécessités, je ne dis pas abondamment, du moins honnêtement, il est insuffisant, la justice commutative est lésée, et les patrons s'enrichissent du bien d'autrui » (1). Qu'on lise aussi ce que, dans ses *Institutiones Ethicæ et juris naturæ*, a écrit sur ce sujet le P. Costa-Rosetti. Il enseigne que le salaire *minimum* doit permettre à l'ouvrier « d'entretenir, lui, sa femme, quand, retenue à la maison par les soins domestiques, elles ne peut elle-même gagner un salaire, les enfants tant que leur âge ne leur permet pas de travailler, et de pouvoir épargner quelque chose en prévision de la maladie,

1. *De Philosophia morali prælectiones*, p. 182.

des accidents, etc. » (1). N'est-ce pas ici le lieu de rappeler les belles paroles que l'illustre cardinal Manning écrivait, au mois d'avril 1890, à l'Assemblée générale des cercles catholiques de France : « Qu'il y ait nécessité absolue d'élever et d'alléger le travail des hommes, de telle sorte que leurs vies puissent être des *vies humaines et des vies domestiques*, c'est ce qui ne fait doute pour personne. Que les longues heures de travail non seulement pour les hommes, mais encore pour les femmes, et que *l'incertitude d'un salaire suffisant rendent impossibles les devoirs et les affections du foyer dans nos grands centres industriels*, cela se démontre par soi-même jusqu'à l'évidence. La société humaine n'a que faire de cet *homme économique* imaginaire des économistes politiques, mais il lui faut l'être humain dans la réalité du souffle de vie qui l'anime ; il lui faut l'homme de la famille d'Adam, investi de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité » (2).

A ce compte, dira-t-on, autre devra être le salaire d'un ouvrier marié, autre celui d'un cé-

1. *Op. cit.*, p. 747.

2. On pourra aussi consulter avec fruit sur ce sujet le petit ouvrage de l'avocat Antonio Burri, Il *Lavoro*, et les deux rapports déjà cités de M. l'abbé Pottier et du comte Kuefstein.

libataire. M. l'abbé Pottier a parfaitement répondu à cette objection spécieuse. Le salaire « aura pour point de départ la somme de biens nécessaires pour répondre à la *moyenne des nécessités de la vie humaine prise dans son ensemble*, c'est-à-dire, le même travail sera payé au même taux, qu'il soit accompli par un célibataire ou par un homme marié, mais ce taux sera fixé de façon que, bien administré par l'ouvrier, il lui fournisse de quoi satisfaire aux *exigences de sa vie aux différentes périodes de son évolution*.

« Pour l'ouvrier célibataire ce taux lui donnera plus qu'il ne lui faut pour vivre, et s'il reste seul à ses propres charges il pourra économiser et même s'enrichir. Quand il entrera en mariage, il pourra y apporter déjà des économies, qui, ajoutées à ce salaire et mises avec un léger appoint que sa femme peut gagner, et dont il faut tenir compte, donnera plus qu'il ne faut pour vivre dans les premières années du mariage. Quand, avec la multiplication et l'éducation des enfants, arrivera la période culminante des nécessités, l'ouvrier devra, grâce aux économies réalisées, grâce à une vaillance répondant chez lui et chez sa femme aux exigences de cette période culminante, trouver dans de courageux labeurs, de quoi s'en tirer rigoureusement par lui-même ; puis les néces-

sités diminuant par le fait que les enfants grandissent, puis apportent déjà quelques gains au budget familial, l'ouvrier percevant toujours le même taux de salaire, pourra sagement économiser de quoi mettre ses vieux jours à l'abri de la nécessité, et grâce à ses économies jointes aux bons soins de ses enfants, n'être point fatalement, en *vertu du régime du travail*, une ruine pour la bienfaisance publique ou privée ». Ces derniers mots nous rappellent que la question de l'*assurance obligatoire* est connexe à celle du salaire. Le pape n'en parle pas directement. Faut-il s'en étonner? Outre que cette question dépend grandement, comme je viens de le dire, de celle du salaire, elle est essentiellement une question d'application pratique, et l'Encyclique a pour but de mettre en relief les principes généraux d'une bonne solution du problème social. Disons-en cependant quelque chose.

Les catholiques partisans de l'*assurance obligatoire*, dans la situation économique actuelle, s'inspirent des principes suivants qui ont trouvé une expression juridique dans le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre, par M. le comte de Mun, M. Lecour et plusieurs de leurs amis : 1° L'assurance doit être considérée, soit comme le supplément du salaire, qui, nous l'avons vu, devrait régulièrement

contenir un élément destiné à former l'épargne en vue des jours mauvais, soit comme une dette de la profession à l'égard de ceux qui ont usé leur vie au service de la profession, soit comme le moyen le plus propre à empêcher les travailleurs malheureux de retomber à la charge de la société. On a dû remarquer ces paroles de l'Encyclique : *Certe si qua forte familia in summa rerum difficultate consiliique inopia versetur, ut inde seipsa expedire nullo pacto possit, rectum est subveniri publice rebus extremis.* « Assurément s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée, et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que dans de telles extrémités le pouvoir public vienne à son secours » ; 2° La législation doit se contenter de poser le principe de l'obligation de l'assurance et laisser aux divers corps professionnels le soin de l'organiser. L'autorité publique veillera cependant à ce que cette organisation soit de nature à atteindre le but proposé. Nous n'avons aucun goût pour l'État assureur et pour les caisses d'assurance de l'État.

Le pape conclut tout cet exposé sur ce qu'on peut appeler la *législation sociale* directe par ces paroles dont il ne faut ni exagérer ni diminuer la portée. « Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui

concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines — *in officinis;* — les pouvoirs publics n'interviennent inopportunément, — *ne magistratus sese inferat importunius,* vu surtout, *præsertim,* la variété des circonstances de temps et de lieux, il sera préférable qu'en principe, *satius erit,* la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'État, *accedente, si res postulaverit, tutela præsidioque Reipublicæ*». Il ne faut pas voir dans ce texte ce qui n'y est pas, mais il faut y voir tout ce qui y est. Or, si je l'analyse soigneusement, en le rapprochant de ce qui le précède: 1° L'État est le gardien de la justice; 2° Toutes les questions sur le travail dont il a été parlé dans cette partie, y compris celle du *minimum* du salaire, sont des question de justice; 3° Autant que possible il faut écarter une ingérence trop importune, *importunius,* de l'État, et avoir recours à l'action des corporations ou de quelqu'autre moyen; 4° Mais si cette action fait défaut, ou est insuffisante, il faudra en appeler à la puissance publique, *accedente, si res postulaverit, tutela præsidioque Reipublicæ.* Est-ce clair? Donc si les corporations ne sont pas organisées, en attendant qu'elles soient

organisées, ou encore, à supposer qu'elles ne soient pas dotées d'une juridiction impérative, légale, coercitive, atteignant la profession tout entière, force sera bien, pour faire observer la justice qui doit être absolument sauvegardée, de se tourner vers les pouvoirs publics. Un grand penseur, De Bonald, l'a très bien dit: « On ne persuade pas aux hommes d'être justes, on les y contraint ». Qu'on y prenne garde, la corporation a beau être libre et volontaire dans sa formation, on se rira des règlements, et le but que l'on poursuit ne sera jamais atteint, si on ne l'arme pas d'un pouvoir efficace, non seulement à l'égard de ses membres, mais aussi à l'égard des membres de toute la profession. Bref, la corporation fait les règlements nécessaires et l'État les *homologue*. Entendre d'une autre manière le système préconisé par le pape, ce serait lui attribuer, qu'on me pardonne le mot, un défaut complet de suite et de logique dans les idées. Me sera-t-il permis, sans en tirer vanité et sans en faire trophée, d'ajouter que la théorie et la pratique enseignés par l'Encyclique constituent ce qu'on peut appeler le fonds de l'école sociale de l'*œuvre des cercles catholiques d'ouvriers*, et du programme du grand cardinal Manning, consigné dans la fameuse lettre adressée au Congrès de Liège, qui a fait tant de bruit, et qui fut, on s'en souvient,

attaquée ou mal interprétée, même par de hauts et savants personnages.

Ceux qu'avec un certain dédain on appelait des *socialistes d'État*, alors qu'ils essayaient de former une organisation sociale seule capable de résister au socialisme d'État, étaient déjà en bonne compagnie.

A la lumière de l'Encyclique ils voient qu'ils sont dans le droit chemin, ils continueront à y marcher, reconnaissants à Dieu de leur avoir donné cette joie, cette force, cet encouragement.

Le pape termine cette partie par des conseils et des enseignements très pratiques, que devront méditer tous ceux qui travaillent à la reconstruction de l'édifice social.

L'épargne encouragée et favorisée, l'accès à la propriété facilité, les petits patrimoines stables, perpétuels, fermes assises de familles qui sont l'honneur et la force d'un pays, multipliés et défendus contre les entreprises de la cupidité ; et comme conséquences de ces sages mesures, le rapprochement entre les diverses classes s'opérant de plus en plus, la fécondité de la terre accrue, le dépeuplement de la patrie arrêté, l'amour du sol natal fortifié, voilà ce qui remplit cette page toute débordante de haute sagesse sociale. Elle se termine par ce grave avertissement adressé aux gouverne-

ments : « Mais, une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas écrasée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut donc l'abolir ; tout ce qu'elle peut c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun ». — C'est ce que plus haut nous avons appelé le *régime* de la propriété. — « C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers ».

L'humanité spoliée et opprimée a toujours trouvé dans le Vicaire de Jésus-Christ un intrépide défenseur qui crie à toutes les injustices : *Non licet*, « cela n'est pas permis ».

VII

CE QUE PEUVENT LES INSTITUTIONS DUES A L'INITIATIVE PRIVÉE. — LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES. — LES CORPORATIONS.

Dans la dernière partie de son Encyclique le Saint-Père traite au long, et en entrant dans des

détails pratiques du plus haut intérêt, la question des associations *professionnelles.*

On ne remédiera aux maux du régime *individualiste*, on ne s'opposera victorieusement aux entreprises du régime bureaucratique que par le régime de l'association, par le régime *corporatif.*

Les hommes qui vivent sur le même territoire, qui exercent une même profession, qui sont voués aux mêmes occupations, ont une tendance naturelle à se rapprocher les uns des autres, pour s'entr'aider, pour se soutenir mutuellement, pour protéger leurs intérêts communs, et pour garantir plus efficacement l'exercice de leurs droits.

Cette tendance naturelle à se grouper d'après ce qu'on peut appeler les affinités professionnelles, tendance que l'histoire nous montre partout et toujours réalisée en pratique sous les formes les plus diverses, a pour résultat l'organisation des différents groupes humains. Le droit d'association, c'est-à-dire d'unir ses forces à celles de ses semblables d'une manière permanente, en vue d'une fin commune et licite, est un droit naturel, et non une pure concession de la loi humaine.

En effet, l'homme, à cause de ses forces et de ses aptitudes essentiellement limitées, a besoin, pour développer librement ses facultés, et pour

donner satisfaction à son légitime désir de progresser et de se perfectionner dans les différentes sphères où peut s'exercer son activité, de s'unir avec ses semblables, de concerter ses efforts avec les efforts de ceux qui tendent vers la même fin, bref, de former société avec eux. S'opposer à cette tendance, l'entraver dans son essor, enlever à l'homme le moyen d'atteindre son entier développement physique et moral, c'est s'opposer au vœu même de la nature. Mais le droit d'association a ses limites marquées par sa propre fin et par la fin même de la société. Jamais l'on ne pourra reconnaître comme légitime une association dont la fin serait contraire à la fin de l'homme, aux bonnes mœurs, à l'ordre public et au véritable bien général. « Encore faut-il, a soin de dire l'Encyclique, qu'en tout cela les pouvoirs publics n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu ». A cette occasion le pape s'élève avec une grande vigueur contre les persécutions qui attaquent les congrégations et les confréries religieuses, et contre les spoliations aussi funestes qu'iniques dont

elles sont victimes; « d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que, ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'État ».

Les besoins de l'homme étant variés, ses tendances, ses occupations, et par conséquent les occupations auxquelles il se livre étant diverses, il est clair qu'il pourra se former autant de groupes, autant de classes sociales qu'il y a d'intérêts et de droits généraux à garantir et à promouvoir. Dans le sein de ces vastes associations elles-mêmes, prendront naturellement naissance d'autres groupes inférieurs. Sans entrer dans le détail, nous pouvons dire que le caractère général de ces associations est de constituer un *organisme vivant*, un vrai *corps social*, organisé, hiérarchisé, autonome : de là le nom de *corporations* donné à ces groupes, et de *régime corporatif* appliqué au système social, qui regarde la société non comme une collection d'atomes mécaniquement juxtaposés, mais comme un ensemble de groupes vivants, harmonieusement coordonnés en vue de la fin générale. Comme un *organisme physi-*

que peut être défini: « un corps composé de parties diverses, unies par un principe intérieur de vie, dont chacune jouit d'une autonomie relative et remplit la fonction qui lui est propre, en même temps qu'elles sont toutes intimement et harmoniquement reliées entre elles et avec le tout vivant », ainsi l'on peut dire qu'un *organisme moral et social* est une société publique, un corps moral permanent composé de parties diverses, unies par l'accord des esprits et des cœurs, par la communauté des devoirs, des droits, des intérêts, jouissant chacune d'une certaine autonomie et de l'activité libre qui lui est propre, toutes solidement et harmoniquement reliées entre elles et au tout social.

Dans l'ordre économique, les corps sociaux bien constitués sont un obstacle naturel à l'envahissement de l'individualisme et des maux qui l'accompagnent fatalement. En effet, le régime corporatif appliqué au monde du travail:

1° en ce qui touche les travailleurs: *a*) leur garantit la sécurité du lendemain en favorisant la permanence des engagements; *b*) la dignité de la vie, le respect du foyer domestique et de la famille ; *c*) la juste rétribution d'un travail humainement mesuré à leurs forces; *d*) il fait régner la justice en interdisant par des réglements la concurrence déloyale; *e*) il assure la paix de l'atelier par l'établissement d'autorités

arbitrales, de conseils et de tribunaux corporatifs; *f*) il protège l'ouvrier contre les conséquences des accidents, de la maladie, de la vieillesse, du chômage involontaire, par la constitution d'un patrimoine corporatif et de caisses de secours; *g*) il lui facilite l'instruction professionnelle, le crédit en dehors de toute exploitation usuraire, l'accession à la possession du capital et à la propriété.

2° En ce qui touche les consommateurs, il garantit leurs intérêts par le contrôle des syndics sur les produits fabriqués, tant au point de vue de la façon que des fournitures et du prix.

3° En ce qui touche la société tout entière : *a*) il prévient les haines entre les diverses classes, et empêche la prépondérance exclusive d'une classe au détriment d'une autre; *b*) il fournit les éléments d'une véritable représentation professionnelle aux différents degrés dans l'ordre politique : dans la commune, dans la province, dans l'Etat. Pour que le régime corporatif porte tous ses fruits, il faut : 1° (l'expérience en fait foi) que la puissance d'union, de fraternité et de solidarité qu'il porte en lui-même, soit fortifiée, consacrée, fécondée par l'esprit religieux. Le pape insiste sur ce point capital; sans l'esprit religieux, l'égoïsme, l'intérêt, la cupidité séparent bientôt ceux dont le

travail et le métier rapprochent les forces, mais n'unissent pas suffisamment lès cœurs. Il faut : 2° (c'est encore là une des recommandations de l'Encyclique) que la corporation soit *autonome*, c'est-à-dire que, dans le cercle de son activité, et conformément à l'ordre général, elle fasse ses statuts, et élise suivant certains modes définis les autorités corporatives chargées de gérer ses intérêts et de veiller à l'application de ses réglements. Sans cette *autonomie* de l'association professionnelle, on n'aurait qu'un organisme sans vie, sans action propre, et sans résultats féconds au point de vue économique et social.

C'est au moyen-âge que le régime corporatif a atteint son plein épanouissement, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre économique. Sur ce point la lumière est faite, et même les écrivains habituellement hostiles à l'Église rendent justice à la corporation chrétienne de cette grande époque. « Par le passé, dit le pape, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout, et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité ».

L'établissement et le fonctionnement régulier des corporations importent trop à la propriété

publique, à la bonne organisation du travail, et à l'ordre social, pour que l'autorité puisse s'en désintéresser complètement.

Le pouvoir civil n'a pas pour mission d'organiser directement les associations professionnelles, ni de leur donner *a priori* une législation, encore moins d'en faire des espèces d'organes et d'instruments bureaucratiques, mais il devra faciliter leur organisation autant qu'il est en lui : « Que l'État, dit l'Encyclique, protège ces sociétés fondées selon le droit, que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur, et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe ». Qu'on nous permette ici de citer une page empruntée à l'ouvrage si intéressant publié par le *Conseil des Études de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers*, sous le titre : *Questions sociales et ouvrières :* « La restauration des associations professionnelles peut-elle être purement spontanée, facultative et sans lien avec le régime politique ?

« Assurément non : le rétablissement d'un régime corporatif s'impose avec toutes les sanctions du pouvoir social que comporte une organisation sociale. S'il est nécessaire il serait puéril

de dire qu'il doit néanmoins être purement spontané et facultatif. Bien qu'il ne soit pas d'institution plus libérale (dans le bon sens du mot), puisqu'elle tend à substituer dans le monde du travail le régime de la juridiction arbitrale à celui du bon plaisir ou de la force sans frein, il ne lui suffit pas cependant de l'indifférence du pouvoir pour reprendre sa fonction dans l'État; ce n'est pas en effet à la liberté qu'il a été donné de réfréner les abus de la force, mais à la contrainte là où la persuasion ne suffit pas. Donc la reconstitution des corporations ne saurait être l'œuvre de décrets *a priori;* mais dès que cette renaissance, indispensable à la paix dans le monde du travail, après avoir été préparée par l'initiative des patrons chétiens, se sera manifestée par un commencement d'existence et aura ainsi reparu en fait, ce sera à la loi de la reconnaître en droit, de la fortifier par des privilèges, de la diriger par certaines règles vers son développement politique, selon un plan général conforme à la nature des intérêts privés, en même temps qu'aux fins sociales dernières auxquelles elles doivent conduire...

« Mais les hommes de bonne volonté ne doivent pas attendre l'initiative du pouvoir pour travailler à la constitution des associations corporatives chrétiennes; ils doivent dès maintenant remettre en honneur les principes

de cette organisation, en réclamer près des pouvoirs publics les conditions légales, et en même temps lutter contre les difficultés du moment pour créer des modèles de corporations chrétiennes qui donnent un corps à leurs revendications et servent de types pour l'avenir » (1). Je ne vois pas ce que les auteurs de cette page, souvent attaquée et dénaturée, auraient à en retrancher après l'Encyclique : elle en est comme un commentaire anticipé.

Un dernier mot avant de quitter ce sujet. « Afin, dit le pape, de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe (patrons et ouvriers) au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres ». C'est à ce vœu que répond le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre touchant la constitution de *Conseils de conciliation et d'arbitrage*, par MM. Lecour Grandmaison, de Mun, etc. Jusqu'ici les syndicats n'ont été que des armes de guerre, des institutions de combat : on ne mettra fin à ce triste état de choses que par la constitution de chambres syndicales, de con-

1. *Op. cit.*, p. 286-287. Cet ouvrage se trouve au bureau de l'*Association catholique*, 262, boulevard Saint-Germain, Paris.

seils syndicaux mixtes composés de délégués des divers facteurs du travail, des patrons et des ouvriers ; c'est là un moyen excellent, conseillé par le Souverain Pontife, de maintenir la paix sociale.

Nous sommes arrivé au terme de cette étude. Je voudrais, avant de conclure, répondre à une interprétation à tout le moins étrange de l'Encyclique, que j'ai trouvée dans une Revue que son titre même : la *Réforme sociale*, devrait tenir en garde contre de semblables idées.

« On n'y trouve pas (dans l'Encyclique) un mot, pas une allusion à la réglementation internationale qu'on a essayé de réaliser l'an dernier. Ce silence est au plus haut degré significatif... *Il prouvera, ou l'étude plus approfondie que le pape a faite de la question depuis les lettres anciennes à M. Decurtius et à l'empereur Guillaume, ou le caractère diplomatique de ces documents* ».

« Si l'on pense encore, à Fribourg ou à Liège, à l'*internationalisme social sur le terrain catholique*, on fera bien d'y renoncer désormais : on obéira ainsi aux indications pontificales, comme il aurait été facile de le faire plus tôt aux conseils et aux objections de la science sociale » (1). L'auteur de ces phrases malencon-

1. *Réforme sociale*, n° du 1er juin.

treuses nous avertit que « *le temps et bien autre chose encore* lui manquent pour étudier l'Encyclique comme il conviendrait». On s'en aperçoit : quand M. Cazajeux et son émule du *Nouvelliste de Lyon*, auront ce *bien autre chose*, ils comprendront : 1° qu'on parle sur un autre ton de documents pontificaux très graves ; 2° que l'Encyclique étant au premier chef un acte *international*, puisqu'il est catholique, les divers États n'auraient qu'à en accepter les principes et les règles générales, pour poser immédiatement les bases de cette *réglementation internationale*, contre laquelle on part en guerre, je ne sais vraiment pas pourquoi. On pense encore, à Fribourg et à Liège, à l'*internationalisme social sur le terrain catholique*, qui est le terrain même de l'Encyclique, et on est de plus en plus assuré de répondre ainsi aux vœux du Saint-Siège, exprimés solennellement à plusieurs reprises.

VIII

CONCLUSION.

Dans la dernière page de l'Encyclique, le Souverain Pontife excite tous les chrétiens à se

mettre à l'œuvre, « et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave ». A chacun sa part et son rôle. Gouvernants, riches, maîtres et ouvriers sont conviés à l'action, « mais la première condition à réaliser c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats ». Quant à l'Église, son action ne fera pas défaut, mais si l'on veut que cette action soit féconde, qu'on lui donne la liberté à laquelle elle a droit. Les sociétés contemporaines sont à bout de voie.

S'obstineront-elles à marcher comme poussées par je ne sais quelle force fatale vers le précipice que nous découvrons à la lueur sinistre des éclairs, ou l'instinct de la conservation, pour ne pas parler de sentiments plus élevés, les rejettera-t-elles dans les bras de cette Église qui peut encore les sauver? Je ne sais : mais quoi qu'il arrive, le pape aura grandement accompli son sublime office de docteur de la vérité, de mainteneur de la justice, il « aura délivré son âme ; les larmes et le sang des petits, des faibles, des opprimés, ne retomberont pas sur ses mains ». La parole pontificale s'adresse surtout à ceux « dont la mission est de veiller au bien public ». Empe-

reurs, Rois, Présidents de république, Législateurs, sont solennellement avertis par la Voix de Celui qui dit au monde la parole de salut. Si cette parole n'est pas entendue du XIXe siècle expirant, elle jettera sur le berceau du XXe siècle naissant la lumière et la vie.

Que les ministres sacrés, c'est la recommandation expresse de Léon XIII, vouent toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle à cette œuvre de restauration sociale. L'Encyclique pontificale donne le programme, trace les voies, indique les remèdes. A l'étude donc de ces questions qui sont des questions de vie ou de mort, et à l'action. Appuyés sur les principes si lumineux promulgués par Rome, ne laissons pas aux profanes le soin d'enseigner la science sociale. Elle touche par ses racines aux patrimoines des vérités morales dont nous avons la garde. Nous aussi, armons-nous de toute la science de notre siècle, mais dans un autre but que Lassalle, et montrons que dans la doctrine, dans l'histoire, dans les traditions de l'Eglise, on trouve les vérités qui sont pour les sociétés la source de la véritable prospérité, même terrestre. Mais gardons-nous bien d'atténuer la portée des enseignements pontificaux, de les tirer à notre sens, de les émousser, ou encore de les diluer, presque à l'infini, dans je ne sais quel

breuvage sans saveur et sans force ; n'allons pas, après avoir lu l'Encyclique qui fait luire à nos regards l'idéal de la justice chrétienne, répéter cette parole malheureuse, prononcée par un professeur d'économie politique, catholique cependant, que « l'idéal d'une justice à réaliser par une meilleure répartition des efforts et des richesses n'est pas même un flambeau qui suffise à nous éclairer ». Et puis descendons dans la pratique, occupons-nous du peuple, prenons en main ses intérêts, aimons-le ; c'est le plus sûr moyen pour nous d'être aimé par lui. A la veille du jour où l'Encyclique paraissait, le curé de Fourmies se jetait sur la place publique, apaisant les discordes civiles. Cette scène de Fourmies est typique. Le sous-préfet juif, le maître qui tient en son pouvoir le pays de France, l'armée, cette noble personnification de la force au service du droit, devenue, l'instrument d'une poignée d'hommes de proie et de joie ; le peuple qu'on a privé de son Dieu, trompé par les uns, exploité par les autres, masse confuse, allant où la poussent des instincts mal réglés, enfin le prêtre qu'on a montré du doigt au peuple en disant : *C'est l'ennemi*, est seul capable par sa prière, par sa parole, par son sang s'il le faut, de rendre la santé et la paix à cette société en dissolution, voilà le spectacle qu'offrait, le 1er mai, la place de la pe-

tite ville de Fourmies. Il y a là un enseignement et une prophétie. Le prêtre avec l'Évangile sur son cœur, cet Évangile dont l'Encyclique est le commentaire, refera l'humanité en train de périr et rebâtira l'édifice social tombant en ruines. On reverra ce qu'on a vu au berceau des vieilles nations européennes. Cent ans après la Révolution qui avait écrit sur son drapeau en lettres assez éclatantes pour être vues du monde entier, *Fraternité*, les hommes se dévorent : l'Église, elle avait créé, dans la charité et dans la justice, la chrétienté : aux peuples de choisir.

TABLE DES MATIÈRES

DU

COMMENTAIRE

Nous donnons ici un *tableau synoptique*, que M. de Marolles a fait paraître dans la *Corporation*, dont il est le directeur, et qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire : nous l'en remercions de tout cœur.

TABLEAU SYNOPTIQUE

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE L'ENCLYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

Position de la question. — Innovations. — Progrès matériels. — Richesse.

Attente générale d'une solution.— Le Pape veut la donner.
Difficulté du problème. — Nécessité de le résoudre.
Causes de la situation actuelle des ouvriers.
Suppression des institutions anciennes.
Conséquences de l'*usure*. Monopoles. Prolétariat.

Solutions en dehors de l'Église catholique.

Le socialisme. Sa théorie sur le droit de propriété. Égalité. *Collectivisme.*
Réfutation. Impuissance du socialisme. Son injustice.
Exposé des vrais principes en matière de propriété.
Le travail, base effective de la propriété privée. L'épargne.
La propriété privée en regard de la propriété collective. Droit naturel.
L'état et la propriété privée. L'utilité commune.
Appropriation par le travail. La loi civile. Le vol.
La propriété au point de vue de la famille. Société domestique.
Droits et devoirs du père de famille. Patrimoine familial.
Limitation de l'action de l'État en cette matière.
Conséquences funestes du socialisme. Perturbation.
Condamnation du socialisme collectiviste.

Solution par l'Église catholique. — Inanité des solutions en dehors de l'Église.

Action directe de l'Église. Son rôle social. Son influence bienfaisante.

Devoir de patience et de résignation de chacun à son sort.

Faute originelle. Inégalité des conditions. Souffrance.

Besoin réciproque des riches et des pauvres. Réconciliation.

Devoirs réciproques des supérieurs et des inférieurs.

Devoirs des patrons envers leurs ouvriers. Devoirs des riches.

Considération de la vie éternelle. Exemple de Notre-Seigneur.

Caractère de l'aumône. Dignité du pauvre. Fraternité.

La morale chrétienne est la véritable réformatrice.

Influence des principes de la morale sur la vie terrestre et mortelle.

Institutions de la charité. Exemples historiques.

Impuissance de la bienfaisance officielle.

Les moyens humains.

Intervention de l'État. Définition. Puissance de l'État.

Devoirs généraux et permanents du pouvoir.

Influence d'un bon gouvernement sur le sort des ouvriers.

Protection des faibles. *Justice distributive.*

Droits de l'ouvrier en raison des services qu'il rend à la société.

Devoirs particuliers du pouvoir. — Intervention spéciale.

Circonstances nécessitant l'intervention de l'Etat.

Protection de la propriété légitime.

Grèves et chômages.

Repos du dimanche.

Mesure du temps du travail

Protection des femmes et des enfants.

Du juste salaire. Contrat personnel. Nécessité.

La propriété du travailleur. Son utilité.

L'association. Puissance de l'association.

Utilité des œuvres sociales.

Droit naturel d'association.

Limite de la loi en cette matière.

Associations religieuses.

Les corporations. Encouragement à leur établissement.

La religion base de la corporation.

Organisation corporative.

Hiérarchie corporative.

Institutions économiques de la corporation.

Arbitrages, législation corporative.

Exhortation aux ouvriers chrétiens.

Conclusion : Que chacun fasse son devoir.

DE LA

CONDITION

DES

OUVRIERS

ENCYCLIQUE

DE

S. S. LÉON XIII

(RERUM NOVARUM, 15 MAI 1891)

TRADUCTION OFFICIELLE

ENCYCLIQUE

SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

I. — La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législa-

teurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Église et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des États et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs en vous entretenant de la *condition des ouvriers*.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois ; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens, et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit. Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain,

d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

II. — Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État, et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

1. — De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possèdera en propre et comme lui appartenant ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait

d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant, par le fait même, tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

2. — Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct, qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces ; de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce; et ce double résultat ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive, et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et, en vertu de cette prérogative, il faut reconnaître à l'homme non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi, sous la direction de la loi éternelle et

sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être, par sa fécondité, sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. — Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation

de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, celui-ci, que fait-il en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien, et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur ; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature : il était sauvage, le voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolèrerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne*

convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui (1).

3. — Cependant ces droits, qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. *Croissez et multipliez-vous* (2). Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'État.

Ainsi, ce droit de propriété que nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme, constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants : elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? —

1. *Non concupisces uxorem proximi tui ; non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.* Deut. V, 21.

2. *Crescite et multiplicamini* (Gen. I, 28).

Aussi bien que la société civile, la famille, comme nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée, et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique ; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père ;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père, ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du*

libre arbitre (1). Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle*, et brisent les liens de la famille.

4. — Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences ; la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source ; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir; contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

III. — C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit ; car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Église, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésita-

1. *Filii sunt naturaliter aliquid patris... Antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura.* S. Thom. II-II. Quæst. X. art. XII.

tion, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. C'est l'Église, en effet, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Église, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun ; l'Église, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Église, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Église enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

1. — Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes ;* mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans *l'état* même *d'innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur, et l'a imposé comme une expiation. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ* (1).

Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu

1. Gen. III, 17.

sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trève, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

2. — L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une et l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine absolument opposée ; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leur

devoirs mutuels, et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. — Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs : *Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie*

contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées (Jac. v, 4) (1).

Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre, et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

3. — L'obéissance à ces lois, nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes ? L'Église toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut ; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnête disparaît ; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre ; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point fait pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles ; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude ; l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle ; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite ; en

1. *Ecce merces operariorum... quæ fraudata est a vobis clamat : et clamor eorum in aure. Domini Sabaoth introivit.*

sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. *Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui* (1). D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et, afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable* (2). Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur; qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle (3) ; qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches (4) ; qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Église de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel (5) ; l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise répond sans hésitation : *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de*

1. *Si sustinebimus et conregnabimus.* II Tim. II, 12.

2. *Id enim quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.* II Cor. IV, 17.

3. Matth. XIX, 23-24.

4. Luc. VI, 24-25.

5. *Licitum est quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam.* S. Thom. II-II. Quæst. LXVI, a. 2.

telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipe facile tribuere, communicare (1), — *ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses.*

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances* (2). Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au decorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres (3). C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne, un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais, au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux*, dit-il, *celui qui donne que celui qui reçoit* (4), et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même, l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite* (5).

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur;

1. II-II Quæst. LXV, a. 2.
2. *Nullus enim inconvenienter vivere debet.* S. Thom. II-II, Quæst. XXXII, a, 6.
3. *Quod superest, date eleemosynam.* Luc, XI, 41.
4. *Beatius est magis dare quam accipere.* Actor. XX, 35.
5. *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Math., XXV, 40.

l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits » (1).

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Église que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, *tout riche qu'il était, s'est fait indigent* (2) pour le salut des hommes; qui, fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire (3).

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence réside dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu ; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches, que seuls la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (4) ; il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (5); il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elle se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

1. S. Greg. Magn. In Evang. *Hom.* IX, n. 7.
2. II Cor. VIII, 9. *Egenus factus est cum esset dives.*
3. *Nonne hic est faber, filius Mariæ?* Marc. VI, 3.
4. Matth. V, 3. *Beati pauperes spiritu.*
5. *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis.*

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opèrera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue ; que tous ils ont été également rachetés par Jésus Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit, soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères, *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ* (1).

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

4. — Cependant l'Église ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Église est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin

1. *Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi.* Rom. VIII, 17.

de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'efficacité d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes ; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou, pour mieux dire, de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection, qu'on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles. Qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui en doit être la fin; car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Évangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée ; en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la mort ; y revenir c'est reprendre de la vie. Et ce que nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

5. — Et que l'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement

absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jette l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence (1); elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugales, et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes et dissipent les plus gros patrimoines. L'Eglise, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées, par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux (2). Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les Apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Églises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées; ce que Tertullien appelle *les dépôts de la piété*, parce qu'on les employait *à entretenir et à in-*

1. *Radix omnium malorum est cupiditas.* I Tim. VI, 10.
2. Act. IV, 34. *Neque... quisquam egens erat inter illos.*

humer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage (1). — Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine, que l'Église a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette commune mère des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même, d'une charité aussi merveilleuse, une arme pour attaquer l'Église; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Église seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur Sacré de Jésus-Christ, et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Église.

IV.— Toutefois, il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde ; car nous voyons d'ordinaire que les faits et les évènements qui dépendent de causes diverses sont la résultante de leur action commune.

1. — Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'État ? Disons d'abord que par État nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos Lettres Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

1. Apol. II, xxxix.

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.

Tel est, en effet, l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière; et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

2. — Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont de par le droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit

rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : *De même que la partie et le tout sont en quelque manière une même chose, ainsi ce qui appartient au tout est en quelque sorte à chaque partie* (1). C'est pourquoi parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive*.

Mais, quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister, ni être conçue. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin, de conseil ou d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une manière si excellente. Les hommes, au contraire, qui s'appliquent aux choses de l'industrie, ne peuvent concourir à ce bien commun ni dans la même mesure, ni par les mêmes voies ; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu* (2). Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ou-

1. *Sicut pars et totum quodammodo sunt idem, ita id, quod est totius quodammodo est dartis.* II Quæst. LXI, a. I ad 2.

2. S. Thom., De reg. Princip. I, c. xv.

vrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité, que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il est la source unique d'où procède la richesse des nations. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il le leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

3. — Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'État ; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant aux gouvernants il appartient de protéger la communauté et ses parties ; la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principat ; les parties, parce que, de droit naturel, le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis : tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême ; dès lors, ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout ; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée ; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés, et l'État doit les assurer à tous les citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande

importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir; car, s'il est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères, sous prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice forment la très grande majorité; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence. Que l'autorité publique intervienne alors, et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

4. — Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible, et un salaire réputé trop faible, donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède ; car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons.

5. — Chez l'ouvrier pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'État, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme.

La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable qu'elle

soit, n'est pas le but dernier de notre existence ; elle est une voie et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravées en elle-même l'image et la ressemblance de Dieu ; c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers (1). Remplissez la terre et l'assujettissez ; dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

A ce point de vue, tous les hommes sont égaux ; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur* (2). Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droit dont il ait la libre disposition. mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, et l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament un des principaux articles de la loi : *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat* (3), et

1. *Replete terram et subjicite eam : et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* Gen. I, 98.

2. *Nam idem Dominus omnium.* Rom. X, 12.

3. *Memento ut diem sabbati sanctifices.* Exod., XX, 8.

dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eut créé l'homme : *Il se reposa, le septième jour, de tout le travail qu'il avait fait* (1).

6. — Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Ainsi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglées d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et l'airain, a un labeur dont la brièveté devra compenser la peine et la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que la part soit faite des époques de l'année : tel même travail sera souvent aisé dans une saison qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales : sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail trop précoce et il en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme

(1) *Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat.* Gen. II, 2.

que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques ; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition extrême ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

7. — Nous passons à présent à un autre point de la question, d'une importance grande, qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse; Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant remplit tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements ; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun. — Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* (1). C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le

1. *In sudore vultus tui vesceris pane.*

travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire ; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité. ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. — Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent pas inopportunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution soit réservée aux corporations ou syndicats dont Nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelqu'autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat.

8. — L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux, et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Nous avons vu,

en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages, et d'abord, d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources ; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien ! que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère, et s'opérer le rapprochement des deux classes.

En outre, la terre produira toute chose en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et nul qui ne voie sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations. — Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration : nul, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable. — Mais, une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut

donc l'abolir; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

V. — En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi est-ce avec plaisir que Nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre de l'efficacité de leur action. Bien que Nous Nous en soyions occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

1. — L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : *Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à*

l'homme seul! car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever (1). Et cette autre : *Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte* (2). De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle *publique* parce qu'*elle réunit les hommes pour en former une nation*. Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce (3). Or, de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme.

2. — Assurément, il y a des conjonctures qui autorisent les lois

1. *Melius est duos esse simul, quam unum; habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se.* Eccl. IV, 9,10.

2. *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.* Prov. XVIII, 19.

3. *Privata autem societas est quæ ad aliquod negotium privatum exercendum conjungitur sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negotientur.* S. Thom. *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, cap. II.

à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'État, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu (1).

Ici, se présentent à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles avaient donné naissance ; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel ; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Église. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration ; leur office plutôt est de les respecter, de les protéger et, s'il en est besoin, de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que Nous avons été condamné à voir, surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'Etat a porté la main sur ces sociétés et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Église avait pourtant ses droits ; chacun des membres avait les siens ; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retiraient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi ne pouvons-Nous Nous empêcher de déplorer amè-

1. *Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam, et secundum hoc manifestum est quod a lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recedit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cujusdam* (S. Thom. Summ. Theol. I-II, quæst. XIII, a. III).

rement des spoliations si iniques et si funestes; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'État.

3. — Jamais assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion, confirmée par de nombreux indices, qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. — Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes, ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins ; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération

et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers, et d'y faire entrer les artisans ; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune, et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés, où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et nous nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer, et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'État protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur, et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les

statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements ?

4. — Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ; autrement, elles dégénèreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme* (1) ? Voici le caractère auquel Notre Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil.

Les gentils recherchent toutes ces choses.... cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît (2). Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude

1. *Quid prodest homini si mundum universum lucretur animæ vero suæ detrimentum patiatur* Mat. XVI. 26.

2. *Hæc omnia gentes inquirunt... quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Ib. VI. 32, 33.

particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Eglise, la commune mère de tous les chrétiens; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs, et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure de secours à lui accorder ; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. — Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui

dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que, dans les premiers âges de l'Église, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pouvait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent, le sarcasme se tut, et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouirent peu à peu devant la vérité chrétienne. — Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résoudront facilement par la raison si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain, et préférant à toute la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir du salut et de grandes facilités pour l'atteindre seront offerts à ces ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères. Car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour, ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le

corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant? mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux, si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

VI. — Vous voyez, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. — Quant à l'Église, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté, et ceci, Nous désirons que ceux-là surtout le comprennent dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut; Nous parlons de la charité chré-

tienne, qui résume tout l'Évangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagemet du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre S. Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : *La charité est patiente : elle est bénigne ; elle ne cherche pas ses propres intérêts : elle souffre tout ; elle supporte tout* (1).

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables .Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, PAPE.

1. *Caritas patiens est, benigna est ; non quærit quæ sua sunt; omnia suffert ; omnia sustinet.* Corinth. XIII, 4, 7.

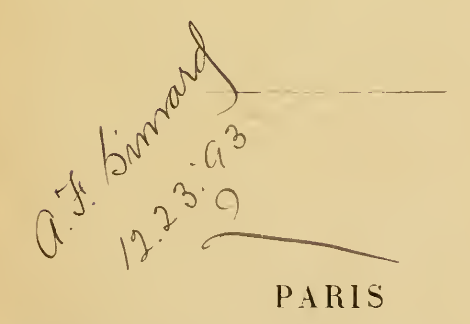
TABLE

Imprimerie de l'Ouest, A. NÉZAN, Mayenne.

OÙ EST LE BONHEUR DU PEUPLE

JOSEPH LACHAUD

OÙ EST LE BONHEUR DU PEUPLE



PARIS

VICTOR RETAUX ET FILS, LIBRAIRES-EDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1893

INTRODUCTION

Une citation de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, sur la mission sociale du prêtre.

Pour donner plus de poids aux conclusions de ce livre, je crois utile de les faire précéder des enseignements d'un savant distingué dont le nom fait autorité dans le monde des lettres et des sciences sociales : je veux parler de M Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. Les passages que nous allons extraire indiquent un réveil en faveur du catholicisme et de son action sociale.

« Je crois, ou mieux, je suis pris de pitié quand je vois des hommes soi-disant éclairés et soi-disant libéraux s'alarmer pour nos libertés publiques ou pour l'ordre social, de l'intervention de l'Eglise. Il me semble entendre des revenants d'un autre siècle. Cela était bon pour les bourgeois de la Restauration ou de la monarchie de juillet. Ceux qui frémissent encore à l'apparition d'une soutane ne sont que des hommes du passé, mo-

mifiés dans des formules vieillies : ce sont eux les rétrogrades.

Et quand l'Eglise viserait à reprendre entre les classes en lutte le rôle d'arbitre, je ne vois pas ce qu'il y aurait là de si terrifiant pour nos sociétés modernes ? Qui oserait soutenir en conscience que l'Eglise du Christ ne serait pas, pour nos différends sociaux, un juge aussi intègre et plus équitable que l'Etat et les gouvernements de partis, si souvent corrompus et dominés par l'intérêt électoral ? Quand la papauté rêverait de remplacer par cette sorte de magistrature bénévole sa puissance temporelle perdue, la papauté en aurait le droit ; car ce serait là une fonction en rapport avec la mission de l'apôtre et avec l'esprit du Christ. Cette autorité nouvelle, librement consentie par la confiance des peuples, cette restauration spirituelle de son antique royauté, pour le bien de l'humanité et pour la paix de nos sociétés, est-ce au nom de l'Evangile[1] qu'on oserait la lui interdire ? Que d'autres gardent leurs défiances séniles et leurs terreurs enfantines ; ce que je redoute, quant à moi, ce que je crains pour notre civilisation,

[1] *Regnum meum non est de hoc mundo.* — Il n'est pas inutile de relever ici la falsification de ce texte par l'ignorance. C'est un contre-sens que de traduire comme s'il y avait : regnum meum non est *in* hoc mundo. — Un élève de sixième sait que le mot *de* n'a pas la même signification que *in*. *De* indique une idée d'origine et d'extraction. Regnum meum non est *de* hoc mundo signifie donc : mon royaume ne vient pas *de* ce monde, ce qui n'empêche pas qu'il y soit et qu'il s'y exerce ; car mon royaume est *dans* ce monde Autrement où est-il et où s'exerce-t-il ? Dans les nuages ? Il suffit de savoir l'A B C D du latin pour éviter ce contre-sens quand on n'est pas dans la mauvaise foi.

pour notre France surtout, ce n'est pas que l'Eglise réussisse, c'est qu'elle échoue.

Le malheur, ce qui rend la guerre sociale inévitable, c'est que dans nos faubourgs l'Evangile est un livre aussi inconnu que s'il n'avait jamais été traduit du grec ; c'est là notre grande infériorité vis-à-vis des nations rivales. A quoi ressemble notre France moderne? A une maison en pierres sèches posées les unes sur les autres sans ciment. Le ciment c'était la religion ; il est tombé ; et nous ne savons par quel mortier le remplacer...............

Il y a dans notre Europe, convertie en camp retranchée, deux hommes qui semblent spécialement appelés à une action sociale. Ces deux hommes, c'est le curé et l'officier..

Le curé n'ignore point que les âmes le concernent ; les âmes, il en reçut la garde, il sait que c'est son affaire ; mais il est obligé d'attendre qu'elles viennent à lui, et il ne peut atteindre celles qui auraient le plus de besoin de ses paroles et de ses secours ; il n'ose aller aux vieux ou aux jeunes qui ne savent plus le chemin de l'église. Lui aussi, comme l'officier, tend à s'enfermer dans la pratique minutieuse et mécanique de ses devoirs professionnels : il croit avoir rempli sa tâche après avoir chanté les vêpres et fait réciter le catéchisme. Sa haute mission, il est inconsciemment porté à en faire un métier comme un autre : il n'en comprend plus guère l'importance sociale, ou, la sent-il encore, il ne lui est plus guère permis de le montrer. Banni de

l'école, exclu du bureau de bienfaisance, suspect à l'administration, regardé avec une défiance malveillante ou une rancune jalouse par le maire et l'instituteur, tenu à l'écart, comme un voisin compromettant, par tous les petits fonctionnaires employés de la commune ou de l'Etat, espionné par le garde-champêtre et sans cesse guetté par le débitant, exposé aux dénonciations anonymes de la feuille locale, il se cloître peu à peu dans son église et son presbytère, avec son bréviaire et ses livres, heureux de se faire oublier. Il vit isolé, silencieux, n'osant pas toujours lever les yeux par-dessus le mur de son jardin. Le monde lui est fermé, — non seulement le vaste monde à l'existence fiévreuse et énervante des grandes villes, — mais le petit monde routinier et endormi, provincial et campagnard, qui l'entoure ; nos préjugés et nos défiances lui défendent de s'y mêler, et ainsi, lui, l'homme du dévouement par vocation, il prend l'habitude de vivre en célibataire égoïste, occupé surtout de son maigre bien-être, se faisant petit, cherchant « à ne pas faire parler », il passe ses matinées à réciter des *oremus* devant des bancs vides, ses après-midi à tailler ses rosiers ou à planter ses choux. Il avait cependant, ce curé, devenu presque inutile, une fonction à remplir au village ou dans le faubourg, un rôle social ; et là où les mœurs locales le lui ont conservé, là où l'opinion ne le lui interdit point, la famille de l'artisan ou du paysan, le père, l'enfant et le jeune homme, la veuve et le vieillard se trouvent bien de ses avis. Il y avait là sur place, naguère, en chaque paroisse, un

conseiller affectueux et désintéressé, au besoin un arbitre gratuit, un pacificateur pour les brouilles domestiques ou les querelles d'intérêt, un homme voué par sa fonction au rapprochement des hommes. Aujourd'hui elle a presque partout été détruite, cette influence conciliatrice, dont les pauvres gens profitaient encore plus que les riches ; et dans les campagnes françaises où il en subsiste encore des restes, en Bretagne, en Anjou, en Auvergne, toutes les forces de l'administration, tous les efforts de l'enseignement public et de la presse populaire s'emploient à l'annuler et à la déraciner.

Veut-on savoir quel est, chez nous, quel est le successeur du prêtre dans la confiance des masses ? Le marchand de vin ou le mastroquet. Voilà ce que d'aveugles ou de serviles libres-penseurs ont le front d'appeler l'émancipation spirituelle du peuple.

Ce n'est pas impunément qu'une société se prive du secours moral que lui apporte la tradition religieuse, car la religion est un réservoir de forces sociales où les peuples puisent patience, amour et courage. Les hommes ont longtemps voulu croire à l'existence d'une fontaine de Jouvence où vieux et vieilles n'avaient qu'à se plonger pour retrouver la force et la beauté. La fontaine de Jouvence est hélas ! un mythe des poètes, et ceux qui dans la confiance des peuples ont succédé aux poètes, les savants, ont eu beau explorer tous les champs de la science, ils n'ont pu encore la découvrir. Mais nous avons non loin de nous une fontaine plus admi-

rable dont les eaux jaillissantes nous versent quelque chose de plus de prix que la jeunesse ou la force ou la beauté juvénile. Cette source merveilleuse, point n'est besoin de la nommer; c'est la religion, le christianisme, dont nous pouvons vraiment dire : *Fons vitæ, fons amoris*. Cette fontaine miraculeuse, l'on croirait que les autorités préposées au bien-être des nations s'appliquent à en rendre l'accès facile à tous. Nullement; chez nous du moins elles s'efforcent au contraire d'en éloigner le peuple et de la rendre inabordable aux foules. Ne pouvant la tarir, ni la souiller, elles essaient d'en faire oublier le chemin. Pour éprouver l'efficacité de ces eaux, il suffit d'y croire; mais le mal, justement, c'est que l'on enseigne aux peuples à n'y plus avoir foi, et si vous osez lui en parler, le gamin de Belleville ricane.

La déchristianisation du peuple continue à nous être donnée comme la tâche essentielle de la République. L'œuvre de destruction religieuse et de décomposition morale entreprise par les héritiers attardés du XVIIIe siècle s'y poursuit sûrement, sous le couvert des défiances et des rancunes politiques. Un nihilisme haineux et patient, plus pernicieux peut-être que le terrorisme violent des jacobins d'autrefois, pénètre peu à peu les couches gouvernementales; il suinte lentement le long des murs de nos édifices publics, et, de proche en proche, il s'infiltre jusqu'au cœur du pays. Presque partout déjà la haute main est aux « destructeurs », et derrière le radicalisme qui leur fraie le chemin s'a-

vancent les partisans des démolitions totales. Cette pauvre France déjà amputée de plus d'un organe social par le fanatisme « laïque », nous risquons fort de la voir bientôt livrée, par ses préjugés, à toutes les mutilations des barbares opérateurs qui portent témérairement le couteau sur le cerveau et sur la poitrine du peuple.

Dans un pareil pays, quand chaque législature marque une nouvelle conquête de l'athéisme, que faudrait-il ? Restituer à Dieu et à son *Christ* leur rôle social.

A l'étranger, il n'y a point entre le prêtre et le laïque le même divorce que chez nous. Nos préjugés français contre les curés n'ont guère encore passé les Alpes et les Vosges. A nos portes même, dans notre ancienne et chère Alsace, à côté de nous en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, le clergé est demeuré près du peuple. Entre le prêtre et le laïque il n'y a pas encore le même divorce social qu'en Champagne et en Bourgogne. L'ouvrier de Westphalie, de Silésie ou de Bohême, le *bauer* de Salzbourg, le paysan de Navarre, le *contadino* de Toscane, ne se scandalisent point d'entendre l'homme d'Eglise leur parler de leurs affaires ; ils ne demandent point encore au prêtre de se contenter de marmotter ses *oremus*.

En plus d'un pays de l'Europe, au village, dans le bourg, dans les petites villes mêmes, le prêtre est resté un homme comme un autre, ou mieux respecté et plus écouté que les autres. Les mœurs lui permettent

de s'intéresser à tous et de parler de tout. Regardez-le parcourant les campagnes, dans maintes régions de l'Allemagne ou de la Hongrie, avec son costume presque laïque, ses hautes bottes et son air dégagé; rien qu'à sa démarche, on sent que le prêtre est resté en communion d'idées et de sentiments avec ses voisins du peuple. — Et chez nous-mêmes, si difficile que soit l'action du moine ou du curé, l'action même des patrons ou des ouvriers chrétiens, n'allons pas les décourager. Au lieu d'en sourire, admirons plutôt leur courage et imitons-le. Dans la détresse commune, nous n'avons pas trop de toutes les bonnes volontés et de toutes les initiatives. Laissons les hommes de cœur s'appliquer au devoir social.

Où trouverons-nous des forces morales plus actives que la religion et plus efficaces que le christianisme? Entre toutes les disciplines religieuses et toutes les Eglises chrétiennes, laquelle nous semble, mieux que l'Eglise de Rome, équipée à la fois pour combattre et pour consoler? Elle me fait penser, la vieille Eglise, à ses jeunes saintes, à ses vierges martyres, à qui les maîtres anciens mettaient dans la main, comme attribut, un glaive avec un vase de baume.

La remarque d'Isaac Pereire n'a pas perdu de sa vérité : « Où est, sur le globe, la puissance assez fortement constituée pour exercer une action sociale à mettre en parallèle avec celle de l'Eglise? Aujourd'hui comme hier, n'est-elle pas la seule qui à l'organisation internationale du socialisme puisse opposer une orga-

nisation aussi vaste? Et ce n'est là que sa moindre supériorité. Qui possède au même degré le zèle de l'apôtre et sait goûter, comme ses fils et ses filles, « les béatitudes du renoncement » ? Qui surtout a, comme elle, la foi qui fait braver, non seulement le froid et le chaud, la fatigue et la soif, mais ce qui arrête souvent les plus braves d'entre nous, le ridicule ? La foi n'est pas seulement nécessaire comme mobile d'action ; elle l'est presque autant, et davantage peut-être, comme moyen d'action ; la foi est le levier qui soulève le poids que nos bras ne peuvent remuer. Pour renouveler le monde, il n'a pas fallu cinquante apôtres ; douze ont suffi ; mais ils avaient une foi. C'est bien d'aller au peuple, mais encore faut-il avoir dans la main quelque chose à lui porter, et si nos mains ne sont vides, ce qu'elles contiennent pour lui est bien maigre et peu substantiel. Le chrétien a un livre à porter au peuple, l'Evangile ; l'Eglise peut lui offrir quelque chose qu'on ne tient point dans nos académies ou dans nos bureaux de rédaction : une foi et une espérance.

Et cette foi, l'Eglise y croit, cette espérance, elle y a confiance, et rien ne saurait la décourager. Elle a foi au triomphe final de la Croix, et, par la Croix, à la victoire de Dieu sur terre. Autrefois, quand le malheur des temps ne nous avait pas donné un démenti, nous aimions à dire : impossible n'est pas français ; le catholique continue à répéter : impossible n'est pas chrétien. Ne raillons point le croyant, le prêtre ou le moine qui, le crucifix à la main ou le rosaire à la ceinture, ne

craint pas de s'aventurer dans la salle enfumée des meetings populaires et ose disputer la tribune des réunions publiques aux apôtres de la révolution sociale et aux prophètes de la grossière Jérusalem que le socialisme se fait fort de substituer à la céleste Sion des apocalypses anciennes. Le plus éclatant miracle du christianisme serait de mener cette entreprise à bonne fin, et lui seul en est capable. Ici encore il s'agit du salut de la civilisation, et si, par un prodige vraiment divin, l'Eglise réussissait dans cette mission à travers les bas-fonds de nos capitales, elle pourrait se vanter d'avoir, une fois de plus, sauvé notre culture européenne. Ce qu'il faut au peuple, nous ne l'ignorons plus, et en cela seulement nous sommes supérieurs à nos pères, c'est une parole morale, une parole de foi et d'amour, la seule qui puisse donner la paix avec la vie.

Voilà déjà deux mille ans que, dans sa prière quotidienne au Père céleste, le chrétien de tout rite va répétant : *adveniat regnum tuum* ! Que votre règne arrive ! C'est le cri séculaire de l'humanité souffrante. S'il n'est pas encore arrivé, ce règne de Dieu, c'est que l'esprit chrétien n'a pas encore assez pénétré le monde. N'importe, notre prière n'a pas le droit de se lasser, et l'humanité ne veut point cesser d'espérer. Et nous aussi, au milieu des ombres qui s'épaississent sur nos têtes, continuons à répéter : *adveniat regnum tuum!*

(Anatole Leroy-Beaulieu : *La papauté, le socialisme et la démocratie*, 1892.

Cf. un article de la *Science sociale* (janvier 1893) où M Paul de Rousiers raille finement Lamartine, qui voulait jadis faire du curé un être isolé, vivant comme une vieille fille dévote, entre ses prières, ses oiseaux chantants et son chien ; une espèce d'être à part, comme un sorcier malfaisant qui fait la pluie, la grêle et la gelée et accrédite par sa vie cachée les fables les plus ridicules. Lamartine était poète et rêvait : cette rêverie *sur les devoirs civils du curé* se trouve dans les *Harmonies*, à côté de mille autres rêves de poète.

Cf. un autre article de la *Science sociale* (décembre 1892) où le R. P Schwalm rappelle saint Paul le Séparé, *segregatus*, allant *circa domos* et fréquentant les païens comme pas un. A ce vrai titre d'apôtre il oppose l'ecclésiastique qui croit avoir rempli sa mission quand il est exact, ponctuel, scrupuleux même dans tout ce qui se rapporte à l'ordinaire du culte, au mécanisme des confréries et des œuvres, aux affaires de fabrique et de sacristie, et qui fait dire de lui : *C'est un bon administrateur*. Heureux euphémisme, inventé de nos jours pour désigner un simple fonctionnaire ou une nullité sociale !

———

OÙ EST LE BONHEUR DU PEUPLE

L'homme est fait pour le bonheur, il le cherche instinctivement : c'est une nécessité de sa nature ; il le cherche dans toutes les conditions, dans tous les siècles et dans tous les pays ; jusque dans le suicide, le désespéré cherche le seul bonheur que lui laisse le désespoir : la cessation de tous les maux.

Où est le bonheur complet ? Il n'est pas sur la terre. L'homme a un cœur plus vaste que l'univers : créé pour l'infini, rien de ce qui est borné et créé ne saurait le remplir et le satisfaire pleinement. Le péché originel est venu ajouter à cette impossibilité naturelle de trouver ici-bas une félicité parfaite : le châtiment de la douleur est tombé comme une loi inéluctable sur le berceau de l'homme déchu, et nos fautes personnelles viennent chaque jour augmenter cette dette de souffrances envers la justice divine. La croix est une loi de la vie : c'est une nécessité, c'est un fait.

Des utopistes et des idéologues ont voulu nier cette loi. Suivant eux le monde moral et le monde social offriraient avec le monde planétaire une harmonie et une attraction universelle, où l'homme serait appelé à déployer sans efforts l'harmonie particulière de ses propres facultés. Seules les institutions humaines auraient troublé ce concert qui fait de la loi du travail une loi de sympathie et d'attrait. Le temps n'est pas éloigné,

disent ces sophistes, où la terre travaillée sans peine et sans contrainte produira d'elle-même des fleurs et des fruits, et le travail, distribué selon les aptitudes et les goûts de chacun, sera si agréable et si souriant que les rentiers quitteront leur fortune pour quêter les plaisirs de l'atelier : les sénateurs deviendront fabricants, les villes seront désertes, et les campagnes, peuplées de laboureurs et de bergers, verront refleurir l'âge d'or. Plus de ronces et d'épines, plus de peines et de croix, partout l'harmonie, l'attrait et le bonheur.

Tels étaient les rêves du phalanstère qui avait la prétention de faire du paradis perdu un paradis rendu ; telles sont, en d'autres termes, les rêves malsains et trompeurs du socialisme qui ne laissent après eux que des déceptions amères et jettent le peuple dans des révolutions sanglantes où il croit trouver le bonheur promis et d'où il sort plus malheureux et plus désespéré, parce qu'il s'est heurté à l'impossible. Pour le riche comme pour le pauvre, dans les honneurs comme dans l'obscurité, depuis six mille ans la croix est la loi de la vie : les ailes soutiennent l'oiseau qui les porte, la croix nous porte plutôt qu'elle n'est portée quand nous l'embrassons avec amour, ou au moins avec résignation : au contraire, plus nous voulons l'écarter, plus elle nous étreint et nous écrase comme dans un étau et un cercle de fer, jusqu'à ce que nous comprenions que nous luttons en vain contre une impossibilité absolue.

Jamais l'Eglise catholique n'a bercé le peuple, comme le font chaque jour les socialistes, de chimères impossibles et d'illusions décevantes, si amèrement démenties par l'expérience de six mille ans. Non, elle n'a jamais trompé le peuple, ni promis plus qu'elle ne pouvait donner. Mais la plus grande somme du bonheur possible ici-bas, le bonheur moral d'abord et le bonheur matériel ensuite, c'est elle, plus que toute autre, qui l'a donné au monde : tel est le sujet de ce livre.

CHAPITRE I[er]

LE PEUPLE CHERCHE ACTUELLEMENT LE BONHEUR DANS CETTE DEVISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARTICLE I

QUI A DONNÉ AU PEUPLE LA VRAIE LIBERTÉ

§ I. — *Notion de la liberté.*

Qu'est-ce que la liberté ? — Il ne faut pas confondre la liberté avec le libertinage. La liberté n'est pas le pouvoir de tout dire et de tout faire.

Supposez, par exemple, que de nouveaux disciples de Mathieu Harhem ou de Jean de Leyde, comme les anabaptistes anciens ou les socialistes modernes, se disent envoyés de Dieu pour fonder une religion nouvelle qui attaque le droit de propriété, les laisserez-vous au nom de la liberté répandre partout la dévastation, le pillage et le vol ? Non. Supposez encore qu'un assassin vienne vous dire, en vous montrant l'histoire de cent peuples divers, que les sacrifices humains sont agréables à la divinité ; que lui, en son âme et conscience, croit lui rendre hommage en immolant ses adversaires ; que c'est là son culte, sa religion à lui, le laisserez-vous impuni au nom de la liberté ? Non.

Eh bien donc, la liberté ne consiste pas à tout dire et à tout faire, et il y a des religions fausses et nuisibles qu'il faut réprimer.

Qu'est-ce donc que la liberté? C'est le pouvoir et le droit de choisir tout ce qui est bien et honnête.

Les protestants ont prétendu que l'homme n'était pas libre. C'est à peine croyable, et on a besoin de le prouver pour être cru. Citons les paroles mêmes des auteurs de la secte : « *Liberum arbitrium,* écrit Luther, *est figmentum in rebus et titulus sine re, quia nulli est in manu quidpiam cogitare boni vel mali : sed omnia, ut Wicleffi articulus Constantiæ damnatus recte docet, de necessitate absoluta eveniunt!... Non est dubium, Satanâ magistro, in Ecclesia venisse hoc nomen, liberum arbitrium.* » — Aveu précieux d'un adversaire ! Luther nous dit que le libre arbitre est une fiction, un vain mot, et il nous dit en même temps que l'Eglise n'a pas craint d'assembler à Constance un Concile œcuménique pour venger le libre arbitre contre les attaques de Wicleff; bien plus, il va jusqu'à nous dire que, sans l'Eglise, le nom même de libre arbitre n'aurait jamais été connu ! Peut-il se voir une plus belle apologie de l'Eglise catholique et une condamnation plus éclatante du protestantisme !

Les libres-penseurs parlent comme les protestants. « Celui qui se dit libre, dit Taine, fait des phrases de sentiment : il est poète, il est rhéteur, il n'est pas philosophe. » — « Tout ce que nous faisons, dit Wirchow, nous sommes obligés de le faire. »

« Voulez-vous comprendre un homme, ajoute Taine, regardez comment son sang coule, ses nerfs vibrent, ses muscles se tendent. Il est fougueux, indompté ? Il l'est forcément : le climat a fait son corps et ses aptitudes... » — « Aussi, conclut About, le punir serait une injustice... Pour le dompter, mettez-le dans un autre milieu, dans un climat moins humide, plus facile à cultiver, planté de forêts, il deviendra doux, rêveur, mélancolique. »

Debout ! debout, Lacenaire, Dumolard, Troppmann ! Levez la tête ! Vous êtes amnistiés ! Vous êtes poussés par l'invincible nécessité ! Vous valez autant que saint Vincent de Paul ! Tout est égal, le bien et le mal, le vice et la vertu !

Où en serions-nous si de semblables doctrines avaient

prévalu, et si l'Église catholique n'était pas toujours là pour les empêcher de prévaloir ?

Ce ne sont pas seulement les protestants et les libres-penseurs qui nient la liberté humaine ; elle est aussi attaquée par cette objection populaire : « Quoi que je fasse, je serai infailliblement sauvé ou damné, car Dieu l'a prévu. » C'est comme si l'on disait que l'homme n'est pas libre pour étouffer le remords en cette vie et la crainte des châtiments en l'autre. Or, écoutez la voix de la raison parlant par la voix de l'Eglise :

« Qui de vous oserait étendre ce raisonnement à toutes les actions de la vie humaine ? Qui de vous dans la maladie raisonnerait ainsi : « Quoi que je fasse, que je prenne ce remède ou non, je serai infailliblement guéri ou perdu, car Dieu l'a prévu : par conséquent je ne prendrai aucun remède et ne consulterai aucun homme de l'art ! — Dieu a prévu si je réussirai ou si j'échouerai dans telle entreprise, et si je serai riche ou pauvre ; quoi que je fasse, je n'arrêterai ni ce succès, ni ce revers, ni la pauvreté, ni la fortune : par conséquent, je ne prendrai aucune mesure, je ne ferai aucune démarche, je resterai dans l'inertie ! — Dieu a prévu l'heure de ma mort, et quoi que je fasse, je succomberai infailliblement à l'heure marquée, sans que rien puisse retarder cette heure d'une seconde : par conséquent, je ne prendrai aucun sommeil, aucune nourriture, aucune précaution pour conserver ma santé.

« Et si jamais je suis conduit devant les tribunaux après une trahison, un vol, un adultère ou un assassinat, je dirai à mes juges : « Oui, j'ai fait ces actions, mais je ne suis pas coupable ; le coupable c'est Dieu ! Dieu, qui m'a créé, sachant ce que je ferais un jour ; Dieu qui, le pouvant, n'a pas étouffé ces pensées dans mon esprit, ni ces désirs dans mon cœur ; Dieu enfin qui a aidé mon bras pour commettre ce que vous appelez un crime, et ce que j'appelle, moi, un malheur ! Le coupable, s'il y en a un, c'est Dieu ; arrêtez-le, enchaînez-le ; mais pour moi, je ne suis pas plus coupable que le lion qui fond sur sa proie, ou que le torrent débordé qui ravage les campagnes ; comme eux, j'ai suivi mon inévitable destinée ; en voyant les désastres que j'ai causés, je puis bien en avoir des regrets, mais je ne puis pas en concevoir de remords. Que si maintenant, après avoir vu en moi le lion qui dévore

sa proie, vous, juge, vous voulez être le chasseur qui le poursuit, je ne verrai dans votre jugement que l'accomplissement de ma destinée malheureuse. Vous serez plus heureux que moi ; mais moi, sachez-le, je ne suis pas plus coupable que vous ! »

Que devrait répondre le juge à un semblable discours ? Si l'homme n'était pas libre, il devrait dire : « Je ne vois ici qu'un coupable, c'est la loi. De quel droit, en effet, porter une loi que l'homme doit nécessairement enfreindre ? Et de quel droit punir un être qui obéit aux ordres de son irrésistible destin ? Tant vaudrait punir la plante vénéneuse du poison qu'elle recèle, ou le volcan de ses laves brûlantes et dévastatrices. Allez, vous êtes innocent ! Au lieu d'avoir été, comme saint Louis, les délices du genre humain, vous en avez été, comme Néron, le fléau et l'effroi, mais je vous absous : la loi et le devoir, le juste et l'injuste, le crime et la vertu ne sont que de vains mots ! »

Telles sont les conséquences rigoureuses que le magistrat devrait tirer de ce principe qui renverse la liberté humaine : « Quoi que je fasse je serai un élu ou un réprouvé. » Qui de vous oserait mettre ces conséquences en pratique, ou même les énoncer ? Personne. Vous les trouvez absurdes, et elles le sont en effet ; elles seraient votre ruine et la ruine de la société. Si donc les conséquences sont absurdes, c'est que le principe d'où elles sont tirées est absurde. Il y a des innocents et des coupables parce que les hommes sont libres.

Ainsi a toujours parlé l'Église par la voix de ses docteurs, et si la notion de la liberté est encore debout dans le monde, c'est à l'Eglise que nous le devons.

En défendant la liberté humaine ou intérieure, l'Église a défendu par là-même la liberté civile et politique, ou la liberté d'agir à l'extérieur ; car si l'homme n'est pas libre au dedans par sa conscience, comment pourrait-il l'être au dehors dans ses actes et sa conduite ?

---

§ II. — *Liberté politique.*

La liberté politique est le pouvoir et le droit de choisir les représentants du gouvernement, appelés représentants du peuple ou députés et sénateurs. L'Eglise l'avait donnée à la France bien avant la Révolution de 1789.

Empruntons une supposition à un auteur protestant, peu suspect de favoriser l'Eglise catholique, à Guizot : « Supposons un instant, dit-il, qu'un bourgeois du douzième ou du treizième siècle vienne visiter une de nos villes actuelles : il s'enquiert de ce qui s'y passe, de la manière dont elle est gouvernée, du sort des habitants. On lui dit qu'il y a hors des murs un pouvoir qui les taxe comme il lui plaît, sans leur consentement ; qui convoque leur milice et l'envoie à la guerre, aussi sans leur aveu. Il apprend qu'un fonctionnaire administre de loin les affaires de la commune et leur dicte des lois ; que sans son autorisation les habitants n'ont nul droit de s'assembler, de délibérer en commun sur ce qui les touche. On lui dit que la commune n'a pas le droit de choisir ses juges ou de se régir par ses coutumes ; on lui dit enfin que la cloche de leur église ne les appelle plus pour délibérer sur la place publique ou dans le lieu saint. Le bourgeois du douzième siècle demeure confondu. »

Mais la scène change. Un Français du dix-neuvième siècle pénètre dans une commune du moyen âge : il se trouve dans une espèce de place forte défendue par un peuple armé. Ce peuple se taxe, élit ses magistrats, juge, punit, s'assemble pour délibérer sur ses affaires. Tous viennent à ces assemblées ; ils font la guerre ou des alliances pour leur compte avec ou contre leurs seigneurs ; ils ont une milice, un drapeau, un blason ; ils battent monnaie, s'imposent des lois, réforment leurs coutumes ; en un mot, ils se gouvernent, ils sont sou-

verains. Le Français du dix-neuvième siècle ne peut en croire ses yeux.

Habitué par la centralisation moderne à ne penser que par Paris, ce Français est tout étonné de voir que les communes pensent par elles-mêmes, et que si la capitale s'adjuge le droit de s'administrer librement, elle ne saurait refuser aux autres villes un droit semblable ; qu'en tout cas elle serait fort mal venue d'afficher d'autres prétentions. Il voit que les communes sont autant de petits États souverains, traitant avec le roi de puissance à puissance. Les communes s'engagent librement à lui fournir des milices et de l'argent dans un danger national, comme elles le firent à Bouvines ; et, à son tour, le roi s'engage à les secourir et à respecter leurs franchises. Quand saint Louis fait son entrée dans une ville, il doit prêter serment sur le saint Évangile, en présence des notables et du clergé, qu'il maintiendra à perpétuité, lui et ses successeurs, la charte octroyée à la ville avec tous ses droits, coutumes et franchises. Ainsi le veut l'usage. Alors seulement lui sont ouvertes les portes dont les échevins gardent les clefs.

Les sujets traitent avec lui presque d'égal à égal ; la plus grande familiarité règne entre eux et le roi. Les sujets ne sont-ils pas tous, en effet, de haute condition ? Ne sont-ils pas presque tous lettrés ? Il y a des villes où les bourgeois sont appelés sires ; il y en a d'autres où ils portent l'épée et les éperons dorés ; d'autres où ils transmettent héréditairement le titre de gentilhomme et le blason ; il y en a même où de simples paysans nomment et font les nobles ; d'autres, enfin, où ils s'assoient et se couvrent devant leurs seigneurs en signe d'indépendance. Partout on trouve des hommes fiers, peut-être même trop fiers, qui à tout instant vous disent : « Voilà mes droits, je les soutiendrai, je n'ai pas peur ! »

Quelle est la classe du continent, dit M. Le Play, qui oserait prendre aujourd'hui des allures aussi indépendantes en face de la bureaucratie européenne ? Quand on songe que depuis les villes les plus importantes jusqu'aux paroisses rurales, partout le peuple, à divers degrés, jouissait des franchises communales ; quand on songe que ce mouvement de liberté n'était pas particulier

à la France, mais qu'il s'étendait encore, avec des nuances diverses, à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Espagne et surtout à l'Italie, n'est-on pas en droit de conclure, avec les écrivains qui ont le plus étudié l'histoire des communes, que le moyen âge, au siècle de saint Louis, est l'apogée des libertés politiques et populaires ?

Si, après cet aperçu, en jetant les yeux du haut des vieux donjons sur les humbles chaumières que l'œil découvre à peine au pied des tours, nous nous demandons : comment l'habitant de la chaumière a-t-il pu conquérir l'égalité des droits politiques avec le fier seigneur du château, ou, en d'autres termes, quelle est l'origine des communes? l'histoire nous répond : « Ce fut l'Eglise qui, après avoir affranchi les esclaves, les associa par la Trêve de Dieu dans un but de défense commune. »

Dès l'âge de douze ans, tous les hommes du peuple *votent*, c'est-à-dire s'engagent ; tous *jurent* la paix et entrent dans une ligue, ou *communauté* guerrière, pour maintenir *la paix* et combattre ses violateurs. La communauté ou confrérie a ses impôts, sa force publique, ses juges et ses tribunaux, moitié ecclésiastiques, moitié populaires, devant lesquels doit comparaître tout seigneur qui en appelle aux armes. Si le seigneur est contumace, il est excommunié, et l'association plébéienne, sous la conduite de ses évêques et de ses curés, monte à l'assaut du manoir féodal.

« Au château du Puiset, raconte le moine Suger, l'assaut languissait, quand un pauvre prêtre chauve rendit possible ce que l'on croyait impossible. Cet homme, en effet, le front découvert, et portant devant lui pour toute défense une mauvaise planche, monte avec rapidité, parvient jusqu'à la palissade et l'arrache pièce à pièce en se couchant sur les ais arrangés pour en couvrir l'ouverture ; reconnaissant avec joie qu'il y réussit aisément, il fait signe de venir l'aider à ceux de ses gens qui hésitaient à le suivre et restaient dans la plaine sans prendre part au combat. »

Ce pauvre prêtre, enfant du peuple, qui, bravant la mort sans la donner, monte le premier à l'assaut du redoutable château, nous apparaît comme la glorieuse expression de l'Eglise fondant sur les ruines de la féodalité le régime des libertés populaires. L'Eglise avait

appris au peuple qu'il avait des droits et qu'il pouvait avoir la force au moyen de l'union. De la Trêve de Dieu à l'indépendance communale, fruit de la victoire, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut aisément franchi. Ou bien les seigneurs furent obligés par la force des armes de reconnaître cette indépendance, ou bien ils l'accordèrent d'eux-mêmes, soit dans .la crainte de nouvelles attaques, soit pour avoir dans les communes, comme dans les *villes neuves*, des auxiliaires puissants contre les seigneurs voisins. Cette concession spontanée eut lieu surtout là où les seigneurs étaient des évêques. La ville d'Amiens nous en offre un mémorable exemple.

En 1113, les droits de seigneurie sur cette cité étaient partagés entre son évêque Geoffroi et trois autres châtelains. L'évêque céda le premier son droit gratuitement et sans effort ; il concourut aussi à rédiger les lois de la nouvelle commune. Un autre seigneur, le plus faible de tous, céda aussi ses droits, mais moyennant des garanties et une rançon. Quant aux deux autres, ils prétendirent qu'ils maintiendraient jusqu'au dernier tous les privilèges de leur titre, et dès lors il y eut guerre déclarée entre ce parti et celui de la commune. Pour s'assurer un appui contre ses adversaires, la ville d'Amiens recourut au roi Louis VI, le priant de l'aider et de reconnaître sa constitution municipale. Celui qui fut chargé de cette mission fut son entremetteur naturel, l'évêque du lieu.

Le roi vint au secours de la ville ; l'évêque prêcha devant lui et tout le peuple assemblé comme prêchaient et écrivaient alors les Baudri à Noyon, les Guillaume de Joinville à Reims et tous les évêques du temps. « De même, disaient-ils, que les princes et seigneurs de la terre, en respectant les droits et la liberté de leurs sujets, peuvent acquérir l'amour de Dieu et du prochain, de même aussi, en violant et altérant les privilèges populaires, ils peuvent encourir l'indignation du Très-Haut, perdre la faveur du peuple et charger leurs âmes d'un fardeau éternel. Nous donc, après avoir obtenu du seigneur-roi Louis qu'il octroyât cette commune et la corroborât du sceau royal, la confirmons par le serment, l'autorité épiscopale et le lien de l'anathème. Excommunication contre tous ceux qui sont ou seront assez

hardis pour l'attaquer. Que tous ceux, au contraire, qui la respecteront et mourront pour sa défense, demeurent sans fin avec ceux qui habitent la maison du Seigneur. »

L'évèque Geoffroi fut élevé, plus tard, au rang des saints, et si le mérite d'avoir fondé une commune ne lui fut pas compté, il y a sept siècles, parmi ceux qui lui valurent ce titre, c'est à nous, dit un historien célèbre, de l'y ajouter comme un motif de plus pour révérer sa mémoire. Un jour peut-être, on verra s'élever au milieu d'une des places publiques d'Amiens la statue de saint Geoffroi tenant à la main le pacte d'association communale, et les générations actuelles qui ont perdu, avec le souvenir des bienfaits de l'Eglise, le souvenir de leur antique liberté, pourront lire sur un rouleau déployé ces mots expressifs : « Voilà ce que fit jadis pour les libertés politiques et populaires cette Eglise à qui l'on reproche aujourd'hui de s'être mêlée aux intérêts de la politique ! Que seraient devenus les peuples si elle ne s'en était jamais occupée ? »

Tous les monuments s'unissent pour nous montrer l'action de l'Eglise dans l'érection des communes : c'est au cimetière, au cloître ou dans l'église que se font les réunions et les élections des magistrats ; c'est au son des cloches qu'ils sont appelés ; c'est sur les saints Evangiles ou sur les reliques des saints que les élus doivent prêter serment ; c'est l'effigie du saint patron que l'on voit gravée le plus souvent sur les armes ou flotter sur les étendards de la cité ; les noms de *commune* ou de *paix* sont synonymes dans les chartes, et l'apparition des villes libres coïncide exactement avec les conciles provinciaux réunis pour propager les associations de la Trêve de Dieu ; leur développement est parallèle au progrès des Croisades et aux *Assises de Jérusalem* là où le peuple était appelé aussi bien que les barons à la discussion des intérêts publics ; les motifs qui font octroyer les chartes sont presque toujours mêlées à des considérations religieuses ; c'est en Italie, là où l'action des Papes est plus sensible, que les communes sont le plus florissantes, et Hégel a pu dire que Grégoire VII et ses successeurs fondèrent, avec les villes libres, autant de républiques que l'ancienne Rome en avait détruit.

En France, le prince qui a le plus suivi les conseils de

l'Eglise, puisqu'il a été placé sur les autels, saint Louis, laisse à son fils ce testament immortel : « Cher fils, garde les bonnes villes et les coutumes de ton royaume dans l'état et la franchise où tes devanciers les ont gardées, et tiens-les avec faveur et amour. »

La lumière de la vérité est si éclatante ici qu'elle arrache de précieux aveux à nos adversaires. « C'était surtout autour des églises, *dit Michelet*, que fermentaient les idées d'affranchissement, l'Eglise ayant jeté les bases d'une forte démocratie. » « La municipalité, ajoute *A. Thierry*, fut un régime à la fois ecclésiastique et civil, où l'Eglise paroissiale était le centre de l'administration, et où le conseil de fabrique remplissait l'office de conseil communal. » Telles étaient les libertés politiques du peuple, fondées, il y a mille ans, par l'Eglise, et qui étaient encore en pleine vigueur, il y a six cents ans.

Comment ces libertés ont-elles disparu ? Les adversaires de l'Eglise vont encore nous l'apprendre. Le jour où Philippe le Bel souffleta Boniface VIII, le soufflet atteignit les libertés populaires : « Les peuples, *dit Lavallée*, apprirent de la Papauté qu'ils avaient des droits et osèrent le dire à la face de leurs tyrans ; mais le jour où la royauté se sépara de la Papauté, elle commença à être absolue. »

« La convocation des États généraux, dit le plus célèbre historien des communes, *A. Thierry*, coïncide avec la violation des libertés municipales..... »

Ce fut le chancelier de L'Hôpital qui signa l'ordonnance rendue à Moulins en 1570 (époque du pouvoir des huguenots), par laquelle furent confisquées au profit du roi la justice civile, l'administration élective, toutes les libertés de cent villes de France... Enfin le règne de Louis XIV marque l'épanouissement de ce long travail social qui sépare l'Eglise de l'Etat, le devoir social des choses de la conscience, ce régime *ennemi de la liberté*. »

Et pendant ce temps, qui a réclamé, qui a plaidé la cause des libertés perdues ou expirantes ? Qui ? L'Eglise, toujours l'Eglise.

Au moment où Charles VII supprimait la périodicité des Etats généraux et imposait des taxes sans le consentement des Etats, deux évêques, celui de Poitiers, Hugues Comberelle, et celui de Beauvais, Juvénal des Ursins,

élevèrent la voix pour protester et faire entendre au roi les plaintes du peuple.

Cette union de l'Eglise et du peuple nous la retrouvons encore dans les Etats généraux de la Ligue, qui apportèrent pour mandat ce mot d'ordre : « Religion catholique romaine ; respect des franchises et libertés municipales. » Cette union, enfin, nous la retrouvons, comme un dernier écho, au dernier jour de l'histoire des communes, c'est-à-dire dans les cahiers des Etats généraux de 1789, qui portaient tous ce mandat impératif : « Religion des ancêtres et antiques libertés locales ! » On sait comment ce mandat du peuple fut écouté : chaque citoyen ne fut rien, ne put rien ! Ce fut le plus haut point de perfection législative rêvé par la secte antichrétienne de J.-J. Rousseau !

Aujourd'hui les communes ne se doutent même plus qu'autrefois elles jouissaient d'une liberté bien supérieure à celle de Sparte ou d'Athènes. Le célèbre voyageur Arthur Young, visitant la France un peu avant la prise de la Bastille, déclare avec surprise que tandis qu'à Paris l'agitation est à son comble et qu'il s'y publie quatre-vingt-douze pamphlets par semaine, la province est inerte et silencieuse. Si les citoyens s'assemblent quelquefois, c'est pour apprendre les nouvelles de Paris. Dans chaque ville, Young demande aux habitants ce qu'ils vont faire. « La réponse est partout la même, dit-il : nous ne sommes qu'une ville de province, il faut voir ce qu'on fera à Paris. » « Ces gens, ajoute-t-il, n'osent pas même avoir une opinion jusqu'à ce qu'ils sachent ce qu'on pense à la capitale. »

Ainsi, la capitale seule est libre, seule elle règne, seule elle commande, seule elle gouverne, et la province ne sait plus qu'obéir. Endormie par une habitude séculaire de nullité individuelle, elle ne se doute même pas qu'au treizième siècle il en était autrement. En un mot, qu'est la province aujourd'hui ? Rien. Qu'était-elle autrefois ? Tout. Comment peut-elle redevenir quelque chose ? Par les mêmes causes qui la rendirent libre autrefois : l'Eglise et la religion de saint Louis.

J'entends une objection. On me dit : « Aujourd'hui, nous n'avons plus, il est vrai, de libertés politiques par communes et par provinces ; mais nous avons ce que

nous n'avions pas, il y a cent ans, des assemblées nationales et souveraines, librement élues par le peuple. »

Examinons l'histoire des assemblées nationales, et voyons s'il est vrai, comme on le prétend, que ces assemblées datent de cent ans seulement.

J'ouvre l'histoire de Cantu, historien aussi érudit que sincère, et j'y lis ces mots : « Sous les Mérovingiens, l'autorité des rois était limitée en toutes choses par les assemblées de la nation. Ces assemblées, nommées *plaids* ou *mails (placiti ou malli)*, réunissaient en elles les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement : elles étaient judiciaires quand les membres jugeaient un de leurs pairs ; législatives, lorsqu'elles décrétaient ou abrogeaient des mesures générales ; souveraines, quand elles décidaient de la paix ou de la guerre. Il s'en tenait généralement une par an, en mai ou en mars : de là, chez les Francs, leur nom de *Champs de mars ou de mai*.

« Tout le peuple y intervenait. La loi salique et celle des Bavarois ont le consentement de tout le peuple chrétien *cuncti populi christiani* ; volontairement élu par des compagnons libres, le roi ne peut rien décider sans leur consentement : il n'est que le premier parmi ses égaux. Où peut-on trouver une plus grande liberté politique ?

Passons aux Carlovingiens. L'histoire continue : « Sous Charlemagne, le royaume des Francs restait encore électif, bien que le choix fût renfermé dans la famille de Pépin. Ce prince parle en roi librement élu, qui prie ses subordonnés d'obéir au pouvoir dont eux-mêmes l'ont fait dépositaire. Chaque année il convoque deux assemblées, une en automne où se discutent les affaires pressées et où l'on prépare les matières importantes à traiter dans l'Assemblée *de mai*, laquelle répond aux anciennes assemblées solennelles et jouit des mêmes attributions. C'est une *diète* dans laquelle chaque membre a un droit égal de vote et où la majorité décide. En 854, Charles le Chauve s'exprime ainsi : *Lex fit consensu populi et constitutione regis;* c'est le consentement du peuple qui fait la loi.

Le peuple dont il est ici question, ce sont d'abord les douze échevins que chaque comte doit conduire avec lui, échevins élus parmi les propiétaires de chaque canton et juges en dernier ressort dans leur localité ; ce sont en-

suite les évêques, élus par le peuple et le clergé réunis en vertu du quatrième canon du Concile de Nicée, et représentant ainsi dans leur personne l'union et la double personnification des libertés de l'Eglise et des libertés populaires.

Déjà sous les Mérovingiens, les évêques jouaient au sein des assemblées générales le même rôle que les grands-prêtres au sein des assemblées germaniques : ils en étaient les guides et les oracles.

Sous les Capétiens, les assemblées nationales continuent à se réunir *annuellement* sous le nom de plaids généraux ; et à mesure que l'Eglise affranchit les serfs et étend les libertés communales, le peuple a au sein de ces assemblées une représentation plus étendue et plus complète. En 1256, saint Louis, consacrant par une ordonnance un usage établi déjà depuis longtemps, décrète que les élus des bonnes villes, maires ou autres, viendront siéger annuellement en la cour du roi. Divers monuments constatent que cette ordonnance reçut son exécution, et que ces hommes du tiers état n'étaient pas seulement appelés pour rendre compte de leur administration. On lit, en effet, au bas des ordonnances générales du royaume les noms des représentants des villes (*cives burgences*) , et les *Etablissements* du saint roi furent délibérés et sanctionnés en assemblée plénière *par grand conseil de sages hommes et de bons clercs.* Pour que ces plaids fussent appelés États généraux, leur manquait-il autre chose que le nom ?

Aussi ne fut-ce pas une innovation, lorsque, plus tard, sous la captivité du roi Jean, sous la Ligue et en d'autres occasions, les Etats généraux posèrent ces principes, à savoir : que l'autorité suprême était partagée entre le roi et les trois Etats ; que l'autorité souveraine devait être contenue dans les bornes des lois fondamentales du royaume, et qu'au cas où les rois y contreviendraient, les Etats généraux devraient en connaître. Ils ne firent pas une innovation lorsqu'ils déclarèrent que la guerre et la levée des impôts ne pouvaient pas se faire sans le consentement des Etats ; lorsqu'ils réclamèrent la restitution du droit de justice civile pour les corps municipaux ; lorsqu'ils donnèrent la couronne à Philippe de Valois et tranchèrent la question de la régence sous

Charles VIII ; lorsque enfin ils déclarèrent qu'il y avait deux sortes de lois, les lois du roi, révocables à volonté, et les lois du royaume, inviolables, et ne pouvant être changées qu'avec le consentement des trois Ordres de la nation. Quand ils fixèrent ainsi leurs attributions et les limites de l'autorité royale, ils ne posèrent pas des principes nouveaux : ils ne firent que rappeler des coutumes primitives.

Au contraire, on vit une innovation le jour où la monarchie *moderne*, sous Charles VII, voulut fixer des impôts sans le consentement des Etats et réduire leurs droits au simple rôle de doléance et de conseil ; ce jour-là on vit une nouvauté qui excita dans tout le royaume un long cri d'indignation que Philippe de Commines a fait parvenir jusqu'à nous. Aussi, lorsque, sous le roi Jean ou sous la Ligue, la royauté assassinée ou captive fut impuissante à faire peser son joug de fer sur les Etats généraux ; lorsque la nation fut libre et rentra pour ainsi dire en possession d'elle-même, alors les Etats rappelèrent les coutumes anciennes, et, pour retrouver la plénitude de leurs libertés politiques, ils n'eurent pas à faire des créations nouvelles, ils n'eurent qu'à remonter au temps de saint Louis. Et quels furent ces Etats qui rappelèrent ainsi le souvenir des libertés anciennes ? Ce furent à la fois les plus catholiques et les plus populaires. Ce furent d'abord les Etats de 1355, où les envoyés des villes étaient aussi nombreux que les seigneurs et le clergé réunis ; ce furent ensuite les Etats de la Ligue, où le tiers état jouait le premier rôle, avec cette devise : « Religion catholique et franchises locales ! »

C'est donc bien à tort que l'on fait remonter l'origine des Etats généraux à Philippe le Bel, et ici, comme en beaucoup d'autres points d'histoire, « la conviction publique a besoin d'être renouvelée à fond, » suivant le mot *d'Augustin Thierry*. « *Il y avait*, *ajoute-t-il*, *plus de deux siècles* que la classe bourgeoise avait reconquis sa liberté et en jouissait pleinement ; ce fut la reconnaissance du *vieux* privilège communal, reconnaissance qui, malheureusement, coïncide avec les premières violations de ce privilège. » Les faits confirment ce jugement aussi éclairé que peu suspect.

Boniface VIII, dans la célèbre bulle *Ausculta*, *fili*, se

plaint que *Philippe le Bel* foule aux pieds le clergé, la noblesse et le peuple, c'est-à-dire tous ses sujets. Inutile de parler de la noblesse : tout le monde sait que ce fut le but constant des Capétiens d'abaisser et d'anéantir l'indépendance de la féodalité. Parlons seulement du clergé et du *peuple*.

Jusque-là les évêques étaient nommés par des assemblées populaires unies à celles du clergé. Mais alors, comme Boniface VIII s'en plaint dans la même bulle *Ausculta, fili*, le roi pourvoit lui-même aux bénéfices ecclésiastiques, sans la permission du Pape. Plus tard, Calixte III et Pie II réclament en vain contre la Pragmatique de Charles VII, qui réglait aussi, sans le Souverain Pontife, les élections ecclésiastiques. Ces usurpations durent deux siècles et aboutissent au concordat de François I[er] et de Léon X. Par la nomination directe aux évêchés, le roi confisque à son profit les droits séculaires du peuple : il devient maître absolu du premier des trois Ordres aux Etats généraux, et l'assemblée du clergé de France n'est plus parfois qu'une assemblée de courtisans prêts à faire des remontrances à Boniface VIII, comme à signer plus tard les quatre articles de 1682 et à faire litière du droit canonique devant le droit civil.

La liberté du tiers état ne fut pas plus respectée que celle du clergé. Ou bien le peuple des campagnes ne fut pas appelé aux Etats généraux, ou bien, s'il y fut appelé, il n'y vint pas ; ou bien, s'il y vint, il ne fut pas écouté. Dès lors se déroule le spectacle hideux « des candidats amenant leurs partisans par les provinces, les faisant banqueter, corrompant l'opinion pour arriver à la pluralité des voix, s'élancer de là, comme d'un fort, sur le pouvoir, et obtenir pour eux-mêmes des titres de noblesse, après les avoir décriés dans les autres. Les élections ne se font plus par communes, mais par bailliages royaux, en présence des officiers de la couronne, et dans les bailliages désignés par elle. Quand les municipalités — comme à Troyes en 1433 — choisissent des mandataires désagréables au pouvoir, le conseil de ville interdit à ces messagers de paraître aux Etats comme députés. Ainsi disparaît peu à peu cette liberté des élections que la Ligue plus tard remet en vigueur, et qu'elle réclame en vain pour l'avenir. »

« Le tiers état qui figure aux Etats généraux n'est pas la représentation sincère du tiers état qui forme la majorité des Français. Ces hommes qui parlent au nom du peuple appartiennent à une caste. Ce ne sont ni des propriétaires, ni de riches marchands, ni des artisans, ni des bourgeois vivant du fruit de leurs épargnes, ce sont des avocats, des légistes sans pitié pour le pauvre. Prenez les listes des députés du tiers aux Etats généraux, vous trouvez des avocats du roi ou autres, des lieutenants de bailliage, des juges-mages, des procureurs, tous suppôts de justice et du roi, à la langue bien pendue et aux théories téméraires. Ils discourent, ils font parade d'éloquence, et, quand ils ont bien parlé, ils se taisent : leur but est atteint. »

Les débats ne sont pas plus libres que les élections. « Les députés, dit Vallet de Viriville, ne sont plus qu'une foule anonyme quasi-muette, se bornant à voter en silence, et sous le coup d'une intimidation évidente, des subsides écrasants et sans cesse renouvelés. « Si parfois un évêque, dit Juvénal des Ursins, plaide dans l'Assemblée les intérêts du peuple, les légistes conseillent au roi de jeter l'orateur à la rivière. » « Aussi, ajoute A. Thierry, les villes ne nomment des députés que lorsqu'elles sont semoncées ; quand on ne leur en demande plus, elles ne se plaignent point de cette interruption comme de la violation d'un droit ; au contraire, les bourgeois se félicitent de ne plus voir revenir le temps de l'Assemblée des trois Etats, qui est celui des grandes tailles et des maltôtes. »

Sans liberté dans les élections, sans liberté dans les débats, le peuple voit encore sa liberté politique dans les votes réduite au simple droit de doléance ou de conseil.

Le peuple des marchands et des villes a beau réclamer des réformes utiles, comme la suppression de l'hérédité et de la vénalité des charges, l'abolition de plusieurs impôts, l'établissement d'écoles gratuites, d'hôpitaux et d'ateliers de charité, la révision de la justice et de l'administration générale, la périodicité des Etats, plaintes inutiles !... Quand les légistes craignent la majorité du peuple, ils font voter les Etats séparément et par ordre, au lieu de les faire voter ensemble et par tête. Le clergé réclame, on ne tient aucun compte de ses réclamations.

comme aux Etats de 1560. Les légistes doivent leur noblesse de robe à la royauté : ils sauront bien se montrer reconnaissants. « A côté du prince qui viole les lois, dit M. de Tocqueville, il est très rare de ne pas voir un légiste qui vient assurer que rien n'est plus légitime, et qui prouve savamment, au nom du droit romain, que la violence est juste et que l'opprimé a tort : il n'y a qu'une loi et qu'une liberté, celle du prince ; la couronne ne relève que de Dieu. »

Ces prétentions jointes aux exactions les plus odieuses ameutent le tribun Marcel, soulèvent les paysans, soulèvent la jacquerie, arment les maillotins, font naître les écorcheurs et toutes les horreurs de la guerre civile qui aboutit à l'anarchie et livre la capitale aux Anglais. Les légistes, au lieu de faire retomber sur leurs conseils et leur complicité la cause de tous ces désordres, persuadent au prince que les Etats généraux sont les seuls coupables. La royauté effrayée ne les réunit plus que rarement, limite de plus en plus leurs attributions, puis les supprime tout à fait.

Alors les légistes triomphants et les seuls maîtres attirent à eux, à l'aide d'une équivoque dans les mots, toute l'autorité royale, partagée autrefois entre Philippe-Auguste et les Plaids ou *Parlements politiques*, tandis qu'ils ne représentaient, eux, que les *Parlements judiciaires*. La royauté, qui tremble toujours à la pensée des Etats généraux et qui veut éviter les apparences du despotisme, sourit à l'empiétement de ces courtisans qui s'arrogent le pouvoir d'accepter les lois, de consentir l'impôt, d'enregistrer tous les actes royaux et même de nommer à la régence, en un mot tous les droits des Etats généraux : c'est le pouvoir illimité du prince qui passe entre leurs mains. Et de même qu'ils soutenaient en théorie qu'il n'y avait qu'une liberté, celle du roi, de même ils concluaient en pratique qu'il n'en restait plus d'autres que celle des Parlements.

Arrivés à cette apogée de puissance, les légistes ne voient plus qu'un ennemi : la royauté. Après avoir confisqué au profit du prince toutes les libertés politiques du clergé, de la noblesse et du peuple ; après avoir confisqué à leur profit la liberté royale elle-même, au nom de la nation ou des Etats généraux qu'ils disent re-

présenter, forts de leur inamovibilité et de l'hérédité de leur charge, acquise depuis François Ier, leur ambition sans frein entre ouvertement en lutte contre le seul obstacle de leur despotisme : la royauté. Ils refusent d'enregistrer les édits du roi, de sanctionner les impôts et font la guerre à Louis XIV sous la Fronde ; ils font si bien qu'ils rendent nécessaire, par leurs excès, la monarchie absolue, qui leur rappelle ironiquement leurs théories séculaires sur le pouvoir royal, en leur redisant : l'Etat, c'est moi !

Aux Etats généraux de 1789 qu'ils ont provoqués, les légistes sont en majorité : ils sauront bien se venger alors contre la royauté de la longue inaction où elle les a réduits. La monarchie absolue est envoyée à l'échafaud, et le parlementarisme, qui se déclare inviolable et permanent, prend ouvertement sa place. Plus de libertés communales, plus de libertés provinciales : il ne reste plus qu'une ombre de liberté politique, la dix millionième partie des suffrages du quart de la population dans les élections à une Assemblée nationale, élections dont la liberté est rendue illusoire par l'éloignement systématique et odieux du clergé dans les affaires politiques, par le monopole de l'enseignement à tous les degrés, par le servilisme d'une presse vénale, par une nuée de fonctionnaires au service d'une centralisation outrée, par tous les emplois et toutes les faveurs obtenus ou en espérance, par d'immenses travaux publics qui tiennent la classe ouvrière asservie, enfin par les bureaux de bienfaisance, qui vont s'alimenter jusque dans les cimetières et parmi les morts, pour détourner les fondations de leur but et les changer en machines électorales. En un mot, un plébiscite opprimé qui dit six mois auparavant, selon le pouvoir central qui le presse et qui lui fait dire à son gré *oui* ou *non* : voilà tout ce qui nous reste de nos antiques libertés populaires !...

Nous n'avons pas à décider si, en présence des nations modernes et de l'état irréligieux des esprits, il est opportun ou même possible de décentraliser le pouvoir et de nous restituer toutes nos libertés perdues : cette question est trop ardue et n'est pas de notre compétence. Nous ne faisons que constater un fait, à savoir : que « jusqu'à la mort de saint Louis, la royauté n'était ab-

solue ni en droit ni en fait, et que la métamorphose du gouvernement en despotisme a été l'œuvre de Philippe le Bel ». Ces paroles ne sont pas de nous : elles sont d'un protestant. C'est le témoignage de Guizot ; c'est le témoignage même de l'histoire. D'où je conclus que lorsque la voix puissante des évêques et des Papés dominait et contenait les pouvoirs civils, les peuples étaient libres ; que lorsque cette même voix a été bâillonnée ou méprisée, la liberté des peuples est restée sans défense et leurs droits sans protection. Ainsi il est devenu évident pour tous que l'Eglise, qui a donné la liberté au monde, est seule capable de la lui conserver.

§ III. — *Liberté civile.*

La liberté politique n'est qu'un moyen d'acquérir, de garantir la liberté civile ; elle n'est pas le but.

Qu'est-ce, en effet, que la liberté civile ? C'est la faculté que la loi civile doit laisser et assurer à chacun de faire tout ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne lèse aucun droit, ni général, ni privé ; c'est la loi civile protégeant nos biens et nos personnes. Or, on aurait beau nous laisser des élections politiques, si une oligarchie élue entrave la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté de posséder et d'acquérir, en un mot toutes les libertés civiles et légitimes, le fantôme de liberté politique qu'on pourrait nous laisser ne saurait nous faire oublier ni empêcher de regretter la perte de libertés plus nécessaires et plus précieuses.

C'est cette seconde liberté que l'Eglise a donnée au monde en renversant le servage et l'esclavage.

Le serf et l'esclave étaient privés du droit d'acquérir, de posséder, d'aliéner, de tester, de poursuivre en justice, de servir de témoins, d'habileté aux emplois, en un mot de tous les droits civils, soit dans leurs biens, soit même dans leur personne qui pouvait être vendue, achetée, échangée, poursuivie, jugée, mutilée et détruite, à la discrétion du maître de la terre ou de l'homme. « *Servile*

caput nullum jus habet. » « L'esclave n'a aucun droit, disait le droit romain. » Voyons par quels moyens l'Eglise est arrivée à exterminer cette terrible lèpre de la servitude civile qui enchaînait un homme avec tous ses droits à une terre ou à un maître.

L'Eglise ne proclama point une révolution, une émancipation immédiate ; elle n'organisa point de barricades, ne descendit point dans la rue, et n'appela pas à elle tous les Spartacus de l'univers pour exciter en eux la haine, la vengeance et toutes les mauvaises passions ; elle ne les porta point, comme les révolutionnaires, à briser leurs fers sur la tête de leurs tyrans. Non, l'Eglise n'a jamais connu ces moyens violents, ni ces changements subits d'un ordre social établi qui, même dans son organisation la plus vicieuse et au milieu de beaucoup d'abus, présente toujours quelque bien. La disparition subite du principe de production chez les anciens eût amené la disparition complète des matières de consommation, et, en réduisant injustement les propriétaires à la misère et à la mort, aurait fait préférer aux esclaves eux-mêmes la servitude à la liberté. L'incapacité intellectuelle et morale des esclaves, l'inutilité de leurs efforts, la compression plus grande qui eût suivi leurs essais d'affranchissement, les lois, les idées, les mœurs de ce temps, tout démontre l'impossibilité absolue d'une émancipation soudaine et universelle, et la nécessité d'opter entre l'esclavage ou l'anéantissement complet de l'ordre social. Du reste, le malheur général, dit Cantu, et les torrents de sang qui inondèrent la France et les colonies aux jours de la Révolution, ont suffisamment montré que les remèdes subits ne conviennent pas aux grandes injustices sociales que le temps a profondément enracinées.

L'Eglise s'y prit d'une autre manière : pour procéder avec sagesse, elle procéda avec lenteur, et s'appliqua d'abord à la réforme des idées avant de s'appliquer à la réforme des mœurs.

Pendant trois siècles, l'Eglise, persécutée et proscrite, ne put faire autre chose pour la liberté que de semer des idées religieuses à travers le monde. Mais le jour où elle sortit des catacombes pour monter au Capitole avec Constantin, ses idées portèrent leurs fruits en passant dans les lois et les institutions civiles, et en mettant la

puissance des Césars au service de la réforme des mœurs. Au préfet de Rome, Bassus, Constantin envoie ce décret : « Désormais, le maître qui aura mis volontairement à mort son esclave sera coupable d'homicide et poursuivi comme tel. » Un décret solennel porte cette autre prescription : « Si, dans toute l'étendue de l'empire romain, il se rencontre un homme qui, après la promulgation de la présente loi, ose mutiler son semblable, cet homme sera puni. Si c'est un maître qui agit de la sorte sur son esclave, ce dernier sera affranchi et les biens du maître confisqués. »

Jusque-là on marquait ignominieusement sur le front ceux qui étaient condamnés à l'amphithéâtre ou aux mines : Constantin défend, en 315, de déshonorer ainsi le visage de l'homme, « attendu qu'il y paraît un vestige de la majesté du ciel. » Ainsi l'esclave n'est plus une chose, *res* ; c'est une personne ayant des droits.

Après avoir effacé de la législation l'horrible droit d'ignominie, de mutilation et de mort sur les esclaves ; après leur avoir civilement reconnu des droits et leur avoir créé un recours contre leurs maîtres devant les tribunaux, Constantin fit des lois pour diminuer les causes de la servitude. Les jeux des gladiateurs étaient un des motifs qui les multipliaient ; Constantin les supprima. Souvent on disputait la liberté à un homme qui en jouissait ; Constantin ordonna des proclamations et des affiches pour trouver à l'opprimé des défenseurs ; il condamna le maître coupable à perdre un autre de ses esclaves, et il déclara que soixante ans ne suffisaient pas pour prescrire contre la liberté humaine.

En même temps que le royal catéchumène fermait les portes de la servitude, il ouvrait largement celles de la liberté. Jusqu'alors l'affranchissement était soumis à de longues et difficiles formalités ; Constantin leva tous ces obstacles en permettant à tout le monde d'affranchir ses esclaves dans l'Eglise, en présence du peuple chrétien et des évèques, n'y demandant d'autres formalités qu'une simple attestation signée des ministres de l'Eglise. Cette manumission dans les églises atteste la source où le premier des empereurs chrétiens avait puisé une législation aussi humanitaire.

Au cinquième siècle, après l'invasion des Barbares,

les Conciles suppléent à l'absence ou à l'impuissance de la législation romaine. Les églises deviennent pour les esclaves des lieux d'asile et de refuge pour les garantir contre les violences subites. Un Concile d'Orléans, célébré en 547, ordonne que « si un esclave, même coupable de quelque faute, se réfugie dans l'église, on ne le rende à son maître qu'après avoir exigé de celui-ci, sous la foi du serment, la promesse qu'il ne lui sera fait aucun mal ; que si le maître, au mépris de son serment, maltraite l'esclave, on le séparera de la communion et de la table des fidèles. »

Le droit d'asile s'étend rapidement. « Il paraît même qu'en quelques lieux on introduisit la coutume, dit Balmès, de faire promettre avec serment non seulement que l'esclave réfugié dans l'église ne serait point maltraité dans sa personne, mais même qu'on ne lui imposerait aucun travail extraordinaire et qu'on ne le marquerait pas d'un signe d'ignominie. »

On voit dans les canons d'un Concile d'Orléans l'Eglise faire usage des peines canoniques pour mettre l'esclave à l'abri des mauvais traitements. Dès le quatrième siècle, au Concile d'Elvire, elle condamne à cinq ans de pénitence le maître qui aura frappé son esclave, si la mort vient à la suite des coups, bien qu'elle n'ait pas été voulue par l'auteur des sévices. Au Concile de Lyon, en 566, elle ne craint pas de trop faire pour l'esclave en faisant usage des armes les plus terribles qui soient en son pouvoir, les armes de l'excommunication contre quiconque, par violence ou par ruse, retiendra injustement en esclavage une personne libre.

Dans ces temps d'invasion et d'anarchie, où le pouvoir public, faible à l'extrême, n'existe pas, il n'y a qu'une force morale, celle de la religion. L'Eglise fait usage de son ascendant sur les esprits, l'ascendant religieux, le plus puissant de tous, pour suppléer à l'insuffisance des lois civiles. Que serait-il arrivé sans son intervention libératrice ? Les guerres, alors si fréquentes, et la férocité des barbares envahisseurs n'auraient pas manqué de multiplier les captifs dans des proportions incalculables et, par suite, le nombre immense des esclaves légués par le vieux monde à la société nouvelle. Eh bien !

c'est précisément au moment où l'esclavage aurait dû augmenter et empirer de plus en plus, c'est précisément alors qu'il diminue et que le sort des esclaves est de plus en plus adouci : qui pourrait méconnaître ici l'action de l'Eglise et ses bienfaits ?

Une autre cause s'unissait alors à la guerre pour augmenter le nombre des esclaves et rendre leur condition plus dure : c'était l'indigence. Dans ces temps de bouleversements et de misère, bien des débiteurs insolvables retombaient de force dans la servitude ; d'autres y retombaient volontairement en vendant eux-mêmes une liberté qui n'apportait plus avec elle d'autre avantage que celui de mourir de faim.

La cupidité juive avait vu dans cet accroissement des esclaves un moyen d'accroître ses richesses ; elle exploitait la misère générale d'une manière aussi odieuse que démesurée. L'Eglise alla au devant de cette nouvelle cause de servitude. Dans les Conciles d'Orléans, de Mâcon et de Tolède, tenus au sixième siècle, il est expressément défendu de vendre aux Juifs des esclaves chrétiens, et on permet à ceux qui se trouvent en leur possession de s'enfuir dans les églises pour y racheter leur liberté moyennant douze *solidi*. « Que si le Juif cherche à pervertir un esclave chrétien, il est condamné à perdre tous ses autres esclaves. » Ces canons sont presque l'équivalent d'une émancipation générale, car, d'un côté, les Juifs ne peuvent pas acquérir de nouveaux esclaves chrétiens, et, de l'autre, on ouvre la porte à la charité pour la rançon de ceux qui gémissent en leur pouvoir.

Cette charité ne leur fit pas défaut. L'Eglise, toujours si sévère dans l'aliénation de ses biens, change ici sa rigueur en indulgence. Quel que soit le mauvais état de ses affaires, elle ordonne de pourvoir au rachat des esclaves; pour y satisfaire, elle veut qu'on vende jusqu'aux ornements et jusqu'aux vases sacrés.

Avec saint Grégoire le Grand, nous nommons un Pape qui fait époque dans l'histoire de l'esclavage. Ce grand homme, à qui l'infâme marché des esclaves de Rome donna le désir de convertir les Bretons, et à qui l'Angleterre est redevable en grande partie de sa liberté, saint Grégoire, dans un Concile tenu à Rome en 595,

décide que l'affranchissement sera donné à tous ceux qui voudront embrasser la vie monastique, pourvu qu'on se soit assuré préalablement de la réalité de leur vocation. C'était non seulement procurer la liberté à une classe nombreuse de la société, mais c'était encore les relever grandement aux yeux du monde. L'Eglise alla plus loin : elle admit les esclaves au sacerdoce. Tout évêque, tout curé eut le droit d'accorder la liberté dans ce but, et ce noble exemple de générosité fut pour les laïques une impulsion puissante vers l'affranchissement. Ainsi les esclaves devinrent les égaux de leurs maîtres par leur rang social, leurs supérieurs par le caractère et la science ; ils purent même être élevés jusqu'à la dignité suprême du pontificat et devenir des Grégoire VII ou des Sixte-Quint. Par là l'Eglise reconnut hautement que tous les hommes, étant *égaux* à ses yeux, ils étaient *également* admissibles à toutes les dignités, même les plus honorables, selon leur vocation, sans autre distinction que celle de leurs talents et leurs vertus.

De plus, combien les prêtres qui avaient mangé le pain de l'esclavage, partagé les fatigues du laboureur, et qui comptaient encore des frères dans cette condition pénible, ne devaient-ils pas prendre à cœur les souffrances de la plèbe ! Comme ils devaient s'élever avec vigueur contre le honteux trafic des esclaves dans les pays où ils portaient les lumières de l'Evangile, ainsi que le fit saint Anschaire au milieu des populations des bords de l'Elbe ! Ne devaient-ils pas opérer autour d'eux les mêmes améliorations que cette reine de France, sainte Bathilde, qui, avant de monter sur le trône, avait été vendue comme esclave et qui, une fois affranchie, consacra ses premiers soins à affranchir les autres, porta surtout un coup décisif à la servitude en assurant aux esclaves le droit de posséder ?

Nous voici au milieu du septième siècle. Le Code de Justinien apparaît comme une preuve des progrès accomplis depuis Constantin et Théodose. Ce ne sont plus les maîtres qu'il faut pousser vers l'affranchissement, ce sont les esclaves qu'il faut forcer à l'accepter : une loi du code de Justinien nous l'apprend. L'esclave redoutait une liberté qui le laissait dépourvu de tout. L'Eglise ouvre alors de nombreux hospices pour recevoir ceux

qui arrivent à la liberté sans moyens d'existence ou quand ils ne peuvent plus travailler. Elle accueille à titre d'*oblats* les affranchis qui recherchent sa protection et qui préfèrent à leur liberté le bonheur de vivre esclaves sous ses lois, tant ses chaînes sont douces et son administration paternelle.

Une fois ces hommes en son pouvoir, l'Eglise se réserve de relever par degrés le sort de ces infortunés. Des portions de terre leur sont concédées à vie ou pour plusieurs générations, à charge par eux de payer une rente annuelle. Ces cens ou emphytéoses sont la véritable transition de l'esclavage à la propriété : l'esclave est admis à passer un bail et à contracter. Les prestations en nature ou en argent qu'il doit à son maître sont réglées par la coutume, *more solito*, et le propriétaire ne peut élever ce *canon* au dessus du taux assigné. En cas d'augmentation arbitraire de la rente, le serf peut citer son maître en justice. Il peut posséder un pécule et même en certains pays l'aliéner sans la permission du maître ; il peut en disposer à son gré, soit par testament, soit par tout autre acte légal ; il peut vendre et acheter ; en un mot, faire tous les actes de propriétaire. « Les améliorations, dit Cantu, continuent dans cette voie, au point que la richesse des vilains, tant ils possèdent de biens-fonds, cause de l'ombrage aux propriétaires nobles. »

Avec le fruit de ses épargnes, l'esclave peut, s'il le veut, se racheter et briser le faible lien qui l'attache encore à la glèbe. La plupart du temps, l'Eglise n'attend pas de lui ce léger tribut : chaque évêque a le droit d'affranchir les esclaves bien méritants et de leur donner, pour les aider à vivre, une gratification en terres, vignes, habitations, etc. Enfin, pour mettre le comble à toutes ces améliorations, il est permis aux esclaves de se marier sans le consentement du maître, bien plus malgré ses répugnances et son opposition. Comme fondateurs de familles, ils sont indépendants ; ils peuvent sur ce point consulter les sentiments du cœur et leurs attraits.

A l'arrivée de Charlemagne, l'Eglise avait conquis pour l'esclave le droit de propriété avec la plupart des droits civils. L'esclavage ne tenait plus que par un faible lien, en attendant le jour où ce lien pourrait être tout à fait brisé : c'était la défense de fuir et le pouvoir d'être vendu.

Encore l'Eglise avait-elle beaucoup limité ce pouvoir. L'esclave ne pouvait pas être vendu aux Juifs. On renouvela la même disposition à l'égard des Turcs, à l'avènement de Mahomet. Chez les Francs, il ne pouvait pas être vendu en dehors du royaume de Clovis. Les esclaves de l'Eglise n'étaient aliénables en aucune manière. Revêtant la nature des biens dont ils faisaient partie, ils étaient considérés comme consacrés à Dieu ou aux saints, et comme tels, il était défendu de les faire retomber dans la servitude profane par des ventes ou des échanges : ils étaient inviolables. Au neuvième siècle, ils ne peuvent sortir du pouvoir de l'Eglise que pour jouir de la liberté.

C'était là tout ce qu'il était possible de faire pour le moment, si l'on voulait agir sans injustice, sans violence, sans bouleversement, sans cette irritation aveugle qui ne tient aucun compte des conseils de la prudence et de la modération. Malheureusement les commandements de l'Eglise n'étaient pas toujours suivis, et ceux qui aujourd'hui entravent son action pour avoir ensuite le misérable plaisir de lui reprocher son peu d'influence et son peu d'action avaient alors des ancêtres qui ne craignaient pas de compromettre les intérêts de l'humanité en méprisant les enseignements des Conciles. L'Eglise, par exemple, était obligée de réitérer souvent ses censures pour interdire l'horrible droit de vie et de mort, et le grand mérite de Charlemagne, son droit le plus sacré au surnom de Grand et à l'admiration de la postérité, fut d'avoir sur ce point mis la force du pouvoir civil au service des décisions de l'Eglise, en rééditant dans ses Capitulaires les canons des Conciles.

En traversant le neuvième et le dixième siècle, au moment où l'esclavage redouble en Afrique et en Asie avec l'islamisme, nous le voyons diminuer en Europe sous le règne de la croix. En 816, un Concile anglais ordonne qu'à la mort de chaque évêque tous ses esclaves soient mis en liberté, et que, pour terminer les cérémonies funèbres, chaque évêque ou abbé présent affranchisse trois esclaves et leur donne de quoi vivre. Au Concile de Coblentz, en 922, on tient la liberté à un si haut prix qu'on l'égale à la vie même : on déclare coupable d'homicide quiconque séduit un chrétien pour le vendre. Si ces deux siècles méritent le nom d'âge de fer,

à coup sûr ces deux documents prouvent que l'Eglise n'est pour rien dans ce nom.

Les terreurs de l'an mil sont passées. L'Eglise propage le mouvement des communes : c'est une étape nouvelle vers la conquête des libertés civiles. L'esclave ou le serf n'ont qu'à franchir la haie ou le fossé d'un domaine pour se trouver sur une terre libre. Le seigneur, pour éviter ces désertions, attirer à lui des auxiliaires nombreux, ou mieux faire fructifier ses domaines, se voit obligé d'améliorer le sort de ses sujets et de lutter de générosité avec les seigneurs voisins pour rendre la condition des serfs de plus en plus enviable.

Dans la Commune, il n'y a que des hommes libres. La plupart des chartes de franchise ressemblent à celle de Louis VIII, donnée plus tard pour le petit village d'Asnières : *Si qui de hac franchisia erant servilis conditionis, die quâ præsens charta fuit facta, volumus tam ipsos quam ipsorum hæredes liberos in perpetuum remanere.* « Nous voulons que tout serf de cette commune, à dater du jour de la présente charte, soit libre, lui et ses héritiers, à perpétuité. » Un savant auteur de notre temps, M. Léopold Delisle, de l'Institut, a pu terminer l'étude de cette époque par ces paroles remarquables : « Dès le onzième siècle, le servage a disparu de nos campagnes. »

Les croisades s'unissent aux communes pour abolir les derniers vestiges de la servitude humaine. Une foule innombrable de serfs recouvrent la liberté en s'enrôlant sous la bannière des seigneurs qui partent eux-mêmes pour la cause deux fois sainte de la liberté européenne et chrétienne, menacée par la barbarie musulmane. Comment la servitude aurait-elle pu régner en Occident quand on allait se battre et mourir pour la détruire en Orient ? Dès le commencement du douzième siècle, l'esclavage n'est plus conciliable avec les idées dont la société est imbue ; ce n'est plus qu'un cadavre ; il suffit de lui donner le plus léger coup pour le faire tomber en poussière.

Dans un Concile de Londres tenu en 1102, la vente des hommes est prohibée et qualifiée comme elle mérite de l'être : on l'appelle *nefarium negotium*, un trafic infâme. En 1119, le Concile de Toulouse, présidé par le pape Calixte II, décrète qu'il ne doit plus y avoir d'es-

clavage parmi les fidèles adorateurs de la croix, et interdit à tous, clercs ou laïques, d'avoir des esclaves professant la même religion qu'eux. En 1172, le Concile d'Armagh donne la liberté à tous les Anglais qui se trouvent esclaves en Irlande. A la fin du douzième siècle, Alexandre III, dans le troisième Concile de Latran, déclare tous les chrétiens affranchis. Voltaire lui-même ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce Pape le destructeur de l'esclavage.

Le siècle de saint Louis met la dernière main à cette œuvre d'affranchissement. Avec le treizième siècle on voit disparaître les *mainmortables*, substitués aux anciens noms de serfs ou de vilains. En 1248, Henri de Brabant abolit par son testament le droit de mainmorte en faveur de ses paysans. La coutume de Carcassonne rend libre immédiatement tout homme de mainmorte qui s'y établit ; il en est de même à Toulouse, dit Cantu. D'après Beaumanoir, les mainmortables peuvent aller demeurer hors de la juridiction de leurs seigneurs, pourvu qu'ils paient les rentes et cavages habituels. Ils obtiennent même de rompre les liens qui les attachent aux seigneurs en abandonnant ce qu'ils possèdent dans sa seigneurie. Le désaveu devient une faculté de droit commun : les terres seules sont mainmortables ; les hommes ne le sont plus. La domesticité salariée avec le métayer et le fermier remplacent le servage, ce dernier vestige du vieux legs de l'antiquité. Le règne de saint Louis marque l'apogée de ce travail séculaire d'émancipation et de liberté.

Sans doute il reste bien encore çà et là, dans le quatorzième et le quinzième siècle, quelques serfs et même des esclaves ; mais si l'on considère que la latitude qu'on leur laissait alors n'avait rien, à leurs yeux, qui répugnât à l'humanité et à la religion ; si l'on considère en outre que ces exemples partiels sont de très minimes exceptions, comparées au nombre immense des nouveaux affranchis, et surtout au nombre immense des esclaves anciens, on s'étonnera de l'ignorance ou de la mauvaise foi qui voudraient nous faire croire que le servage a duré jusqu'à la Révolution, et que l'Eglise n'a rien fait pour l'abolir. Tous les arguments contre l'Eglise, en cette matière, ne sont pas plus forts que celui-ci : « Il n'est pas vrai que le code civil prohibe l'assas-

sinat, car il y a des assassins dans les pays où ce code est en vigueur. » Ou bien encore : « Il n'est pas vrai que l'Eglise prohibe l'usage déraisonnable et barbare du duel, puisqu'il y a des duels là où il y a l'Eglise. » De si grossiers sophismes ne méritent même pas l'honneur d'une réfutation.

Nous n'avons pas parlé, dans ce long travail d'affranchissement, d'une œuvre des plus touchantes qui remonte à saint Clément I[er] et aux temps apostoliques, mais qui éclate surtout au siècle de saint Louis, alors que les corsaires d'Alger, de Tunis et du Maroc succèdent aux anciens pirates de la Ligurie et de la Grèce, pour *écumer* la Méditerranée jusqu'aux colonnes d'Hercule. Hommes, femmes, enfants sont enlevés sur le littoral de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, chargés de fer, jetés pêle-mêle dans de basses-fosses infectes, nourris d'un pain dur et moisi, condamnés aux travaux réservés d'ordinaire aux bêtes de somme, et horriblement meurtris par la verge de fer d'un maître impitoyable. Leur innocence et leur foi, aussi tourmentées que leur liberté, l'éloignement de la famille et de la patrie ajoutent aux souffrances du corps les tortures mille fois plus douloureuses de la souffrance morale.

Alors paraissent deux représentants de la noblesse et du clergé, Jean de Matha et Pierre Nolasque. Non seulement ils donnent leurs biens pour la rédemption des captifs, mais ils donnent encore leur personne en se faisant religieux, et deviennent les fondateurs de deux ordres voués à cette noble entreprise. Laissons Voltaire lui-même parler du premier de ces ordres : « Il y a une congrégation héroïque, dit-il, car ce nom convient aux Trinitaires de la Rédemption des captifs, qui se consacre depuis six cents ans à briser les fers des chrétiens chez les Maures et qui emploie à payer le rachat des captifs ses biens propres et les aumônes qu'elle recueille pour les porter en Afrique. »

Notre-Dame de la Merci, le second des ordres religieux voués à ce généreux rachat, fait plus encore que le premier : il fait le vœu de l'effectuer au prix même de sa liberté, au prix même du martyre. Que de fois n'a-t-on pas vu ces religieux affronter les coups et les outrages des Barbaresques et imiter le noble dévouement de saint

Paulin de Nole ! Arrêtons un moment notre pensée sur ce touchant épisode de la lutte contre l'esclavage, tel qu'il est rapporté par saint Grégoire le Grand, d'après Baronius.

C'était au temps où saint Augustin mourait de douleur à la vue des désastres causés par les Vandales en Afrique. « Dans ce temps, dit saint Grégoire, où les Barbares ravageaient la Campanie et emmenaient la plupart des habitants en captivité, l'homme de Dieu, Paulin, donna, pour le soulagement des captifs et des pauvres, tout ce qui était en sa disposition. Lorsqu'il se fut entièrement dépouillé, il survint encore une veuve qui, lui ayant représenté que son fils avait été emmené en servitude, le supplia avec larmes de lui donner de quoi le délivrer. Le cœur du saint évêque fut alors en proie à une double tristesse, car d'un côté il lui était impossible de rien donner, parce qu'il n'avait rien, et de l'autre il avait une peine extrême à renvoyer une veuve pleine de douleur et accablée de chagrin. Enfin Dieu lui donna une inspiration admirable pour satisfaire à la fois à la nécessité de la veuve et au zèle de la charité. Quoiqu'il eût donné tous ses biens, il se possédait encore lui-même, et il fut inspiré de se donner et de se vendre comme esclave, imitant Jésus-Christ qui n'a point fait difficulté de donner sa vie et de se faire esclave pour les hommes. Il dit donc à la veuve qu'il n'avait plus d'argent, ni aucun bien, mais qu'il était prêt à prendre la place de son fils. La veuve, surprise d'une telle proposition, en croyait à peine ses oreilles ; mais le saint l'obligea d'accepter. Il passa donc en Afrique et se présenta au maître du captif. Le prince fit d'abord quelque difficulté avant de le prendre en échange. Paulin n'était qu'un vieillard affaibli par l'âge et les austérités, car il touchait alors à sa soixante-dix-huitième année, et le captif était un jeune homme plein de vigueur et de santé. Cependant le maître ayant demandé à Paulin ce qu'il savait faire, et le saint lui ayant répondu qu'il savait bien travailler au jardin, il consentit à l'échange. « Va, dit alors l'esclave volontaire au jeune prisonnier, va essuyer les larmes de ta pauvre mère ! Je prends tes chaînes !... Et tandis que le jeune homme courait se jeter sur le sein maternel, le vieil évêque prenait part à la qualité de rédempteur que Jésus-Christ s'est acquise par son sang. »

Qui ne serait touché jusqu'aux larmes en voyant ce vieillard en cheveux blancs, ce descendant des Anicius, d'une des plus illustres familles de Rome, ce disciple d'Ausone, plus illustre encore que son maître, renoncer à sa charge de consul et de préfet de Rome, renoncer à toutes les faveurs de Théodose le Grand pour aller s'ensevelir dans la retraite de Nole, et, de là, passer en Afrique manier la pioche et la herse comme le dernier des esclaves? Qui ne serait encore plus touché de voir, non pas un homme, mais un Ordre entier de religieux s'engager par vœu à imiter un semblable dévouement?

C'est là cependant ce que l'histoire atteste. L'Eglise n'oublia jamais la belle leçon que lui donna l'Apôtre lorsque, écrivant à Philémon et intercédant pour un esclave fugitif appelé Onésime, il parlait en sa faveur avec une tendresse que n'avait jamais inspirée cette classe de malheureux. « Je vous prie, lui disait-il, pour mon fils Onésime, recevez-le comme mes entrailles, non plus comme un esclave, mais comme un frère bien-aimé. S'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte. »

Comprenez-vous, maintenant, l'immense popularité dont dut jouir l'Eglise, après avoir mis un si sublime dévouement au service des libertés du peuple ? Faut-il s'étonner si ce peuple reconnaissant l'a portée à l'apogée du pouvoir avec Innocent III et son siècle, et si la voix des Papes fut plus puissante alors que celle des empereurs ? Ne faut-il pas plutôt s'étonner de ces déclamateurs ignorants et de ces audacieux menteurs qui ne craignent pas de dire aujourd'hui que l'Eglise a toujous soutenu « le droit divin de la servitude » ? Sans distinguer dans le moyen âge deux éléments et deux courants contraires, l'Eglise et la barbarie, ils mettent toujours l'élément barbare au compte de l'Eglise, et attribuent tout élément de civilisation et de progrès à des causes chimériques ou accessoires, voire même aux barbares Germains, sans craindre de se contredire et de coudoyer l'absurde, plutôt que de l'attribuer à l'Eglise, la principale et véritable cause ?

Dites-moi, hommes haineux et de parti pris, où étaient les principes de liberté et les germes d'affranchissement quand l'Eglise est venue dans le monde ? Etaient-ils chez

les Gaulois qui, sur dix millions d'habitants, ne comptaient pas un million d'hommes libres ? Chez les Gaulois, qui poussaient la barbarie jusqu'à immoler sur leurs *dolmens* des victimes humaines? La liberté était-elle chez les barbares Germains, qui nous ont apporté la féodalité et ajouté aux nombreux esclaves de la classe conquérante tous les indigènes des pays conquis ? La liberté était-elle à Athènes, où l'on coupait le pouce droit aux prisonniers de guerre et où l'on comptait quarante mille esclaves sur soixante mille habitants ? La liberté était-elle à Lacédémone, où les Ilotes étaient condamnés aux travaux les plus rudes, battus de verges, avilis par l'ivresse, défigurés et traqués à la chasse comme des bêtes fauves? La liberté était-elle à Rome, où les esclaves étaient si nombreux que le Sénat refusa de leur permettre un habit particulier de peur qu'ils ne vinssent à se compter?

Les voyez-vous, entassés quelquefois par centaines, dans des souterrains infects, attachés nuit et jour à des billots de bois, nourris d'un pain grossier jeté avec parcimonie, et réduits à envier le sort de l'animal qui partage leurs travaux ? Et à qui se plaindre de cet état? Aux tribunaux ? Mais une législation de fer les condamne toujours, alors même que leur innocence est prouvée? Essaieront-ils de se révolter ? Mais tous les Spartacus mal armés seront bientôt broyés par une armée aguerrie, et les chemins seront bordés de croix. Essaieront-ils de fuir? Mais bientôt, marqués au front d'un fer rouge, ce stigmate sanglant leur rappellera que leur plus grand crime est un soupir pour la liberté !

Le maître a sur son esclave droit de vie et de mort. Il peut, quand celui-ci est vieux et inutile, le reléguer dans une île abandonnée du Tibre, exposé à la faim et au désespoir; il peut, quand il lui plaît, faire dépecer son corps et le jeter en pâture aux murènes de ses viviers pour avoir un mets plus succulent et plus exquis. Il peut faire sur ses entrailles l'essai de mille poisons et venir étudier froidement, dans les convulsions d'un cadavre palpitant, la mort la plus violente ou la plus douce.

Qui ne connaît les combats des gladiateurs? Le voilà, le malheureux esclave; le voilà parqué dans l'arène, seul contre un tigre ou un lion affamé : s'il fuit, il est

enterré à mi-corps et brûlé vif ; s'il ne sait pas tomber avec grâce, un geste des spectateurs ordonne de l'achever ; s'il sort vainqueur de la lutte, il n'est pas sauf pour cela, il doit recommencer la lutte, il faut qu'il meure ! Il faut qu'il meure pour chasser un instant les ennuis d'un patricien désœuvré ; il faut que son sang coule et rougisse l'arène ; il faut que sa chair soit déchirée en lambeaux ; il faut que son maître le voie et en sature ses yeux ; il faut qu'il respire cette atmosphère de sang ; alors il applaudit, et avec lui cent mille mains applaudissent !...

Et dire que dans un seul jour on a vu vingt mille hommes descendre ainsi dans le cirque ! Et pour expier quel crime ? Le grand crime de n'être pas né dans un palais ou sur les marches d'un trône, mais d'être né dans le malheur et dans les fers ! Et dire qu'à Rome, sur une population de douze cent mille habitants, il y avait plus d'un million, plus de onze cent mille esclaves ! Il y avait à peine, dit Cicéron, deux mille propriétaires ! Que dis-je ? tout homme libre étant soldat, et tout soldat pouvant être vaincu et prisonnier de guerre, personne ne pouvait se flatter d'échapper à l'esclavage !

Ah ! qu'on ne nous parle plus de ces libertés grecques et romaines, si vantées par des enthousiasmes classiques et de convention ! A toutes ces déclamations de rhéteurs il suffit de répondre par des chiffres : plus de onze cent mille esclaves et deux mille hommes libres ! Les chiffres sont ici plus éloquents que tous les discours.

Si aujourd'hui nous sommes libres ; si aujourd'hui le sang humain ne coule plus sous le couteau des druides, comme autrefois dans nos vieilles forêts des Gaules ; si aujourd'hui nous ne courbons pas la tête sous le pied d'un fils de Mahomet, et si nos bras délivrés de toute entrave, peuvent s'élever librement vers le ciel pour le bénir, c'est à vous, ô Eglise de Dieu, que nous sommes redevables de notre liberté. C'est vous qui, dans le monde ancien, avez plaidé la cause des peuples quand les Goths, les Huns, les Vandales et toutes les hordes barbares se pressaient en frémissantes traînées sur l'Europe, depuis les steppes de l'Asie et de l'Oural jusqu'aux bords du Rhin ; c'est vous qui, au moyen âge, avez couvert l'Italie de villes libres et avez fait de cette terre des Papes le pays le plus indépendant,

toujours protégé par vous contre le césarisme d'Allemagne ; c'est vous qui, dans les temps modernes, depuis Léon X et Pie II jusqu'à Pie VII et Grégoire XVI, seule au monde, contre toutes les monarques de l'Europe réunis, avez bravé l'impopularité universelle pour flétrir et anathématiser cet affreux commerce de chair humaine nommé traite des nègres, et soit directement, comme au Congrès de 1815, par votre ministre Gonzalvi, soit indirectement par l'opinion publique que vous avez formée, ou par les sectes séparées qui tenaient de vous leurs maximes, avez enfin amené son abolition universelle, et cela, non pas comme l'Angleterre protestante, pour nuire à des nations rivales ou pour ruiner leur commerce en étendant le vôtre, non pas en maintenant l'esclavage dans l'Inde après l'avoir détruit dans un autre pays, non pas en somme par intérêt, mais par pur désintéressement.

Qu'il est beau de vous voir, ô Eglise de Jésus-Christ, qu'il est beau de vous voir, avec le célèbre Barthélemy de Las Casas, traverser quatorze fois l'Océan, parler, négocier, écrire, user votre vie avec un zèle infatigable en faveur des pauvres nègres, refuser l'absolution et la sépulture à leurs tyranniques maîtres, tonner avec une éloquence chaleureuse contre les abus de la politique et du commerce, sans craindre d'être accusée, calomniée, poursuivie par les tyrans dont le dictionnaire appelle toujours rébellion la révélation de leurs méfaits ! Qu'il est beau de vous voir, ô Eglise de Jésus-Christ, avec le bienheureux Père Claver, vous faire l'esclave des nègres pour toujours, descendre dans leur misérable gîte, dresser un autel au milieu de cette atmosphère fétide et faire entendre des paroles d'amour et de pardon à ces âmes ulcérées par l'injustice et le désespoir ! Qu'il est beau, enfin, de vous voir, non seulement les déclarer égaux aux autres hommes, mais encore les élever au sacerdoce ; bien plus, élever leurs ossements sur les autels et les proposer à la vénération des deux mondes dans la personne de saint Benoît le Maure et du bienheureux Martin de Porrès ! Que pouviez-vous faire de plus pour la liberté ?

Oh ! pourquoi donc tous les hommes ne se pressent-ils pas en foules compactes aux pieds de vos autels pour

vous porter en triomphe, et entonner en chœur, avec le cantique de la délivrance, l'hymne de la reconnaissance et de l'amour? Les malheureux et les ingrats! au lieu de vous remercier, ils voudraient vous anéantir!

Ah! ils ne savent pas ce qu'ils font. Si demain leurs vœux impies étaient exaucés, demain on verrait se lever de nouveau une pléiade de commerçants et de politiques, de philosophes et d'écrivains, qui, comme les anglicans, Voltaire et le *Siècle*, ne manqueraient pas d'appeler la traite des nègres une bonne action et une bonne affaire! Demain les plus faibles retomberaient sous une verge de fer, seraient asservis à la lourde glèbe, traîneraient à leurs pieds le boulet des forçats et verraient leurs bras déchirés et meurtris par un fouet inhumain! Demain, comme autrefois, on verrait la politique et l'avarice nous éloigner du baptême pour nous laisser dans l'ignorance de nos droits, et on verrait les mères, réduites à regarder la mort comme une fête, étouffer leurs nourrissons dans leurs bras, pour se soustraire à une vie pire que la mort!

Voilà ce que l'Église a fait pour affranchir les peuples. Nous avons bien le droit à notre tour de demander au protestantisme ce qu'il a fait pour la liberté. Qu'a-t-il fait en Allemagne, où les princes intolérants et tyrans des consciences n'ont pas permis d'autre culte que le leur et ont lavé leurs mains dans le sang des catholiques, suivant le conseil de Luther? Qu'a-t-il fait en Suisse et à Genève, ce pays de la liberté au moyen âge, devenu le pays de la tyrannie avec le cruel Calvin, qui ose prêcher la tolérance en faisant brûler sur un bûcher quiconque prend la liberté de penser autrement que lui? Qu'a-t-il fait en Angleterre avec Henri VIII, Élisabeth et l'autocrate Cromwel, où la liste des catholiques mis à mort — et quelle mort! — est dix fois plus longue, dit le protestant Cobett, que celle de l'armée et de la marine anglaises réunies? Qu'a-t-il fait en Russie avec le pape-czar, qui a étouffé la Pologne, comme l'Angleterre avait étouffé l'Irlande, en lui donnant à choisir entre la Sibérie ou la communion schismatique offerte à la pointe d'une lance de Cosaque? Qu'a-t-il fait avec Gustave Wasa et Gustave-Adolphe en Suède et en Danemark, avec Frédéric en Prusse, avec Guillaume de Hollande, en un mot, partout où il a régné en souverain?

Avant le protestantisme, la monarchie absolue n'avait pu s'implanter nulle part dans l'Europe chrétienne, si ce n'est avec les Turcs dans le Bas-Empire. Les Henri et les Frédéric d'Allemagne avaient bien essayé de l'acclimater, mais ils n'avaient pas réussi. Aussitôt que le protestantisme apparaît, toutes les monarchies européennes deviennent absolues : c'est un fait.

La Révolution a imité les monarchies absolues. Au temps de saint Louis, les communes avaient la liberté de législation ; la Révolution l'a supprimée. Elles avaient la liberté de se juger ; la Révolution l'a supprimée. Elles avaient la liberté de voter leurs impôts ; la Révolution l'a supprimée. Elles avaient la liberté d'organiser leur milice ; la Révolution l'a supprimée. Elles avaient la liberté d'organiser des associations, et ces associations avaient la liberté de posséder : liberté d'association, liberté de propriété, liberté testamentaire, la Révolution a fait litière de tout, tout confisqué, tout asservi. Le partage forcé, le service obligatoire, l'impôt obligatoire, l'instruction obligatoire, les programmes et les diplômes obligatoires, le travail des dimanches et des fêtes obligatoire, l'irréligion obligatoire, la Révolution a tout rendu obligatoire. Et après avoir placé sous le joug toutes les institutions publiques, ce liberticide a, par une dérision cruelle, affiché sur les murs et répété dans les journaux le mot de liberté, comme si le mot pouvait remplacer ou faire oublier la chose ! Après avoir déclamé contre l'inquisition et l'intolérance doctrinale de l'Église, il a jeté des religieux dans la rue, mis des hosties sous les scellés, envoyé des espions aux pieds de toutes les chaires, et ses inquisiteurs n'ont pas reculé devant l'odieux office d'aller écouter à la grille d'un confessionnal le refus d'une absolution à propos d'un mauvais livre, pour faire ensuite l'office de délateurs, renouveler la loi des suspects, supprimer un traitement qui n'est qu'une minime restitution de justice, et condamner les accusés, sans même leur avoir donné la faculté d'être entendus.

En un mot, et pour tout résumer : en dehors de l'Église, la dictature et l'esclavage ont été et seront partout et toujours un fait incontestable ; la liberté est fille de l'Evangile ; ce mot appartient tout entier au vocabulaire de la langue chrétienne.

ARTICLE II

Qui a donné au peuple la véritable égalité

Il y a une égalité juste et vraie : c'est l'égalité devant la loi. Il y a une égalité fausse et chimérique : c'est l'égalité des conditions.

§ I — *L'égalité des conditions.*

Pourquoi des riches, pourquoi des pauvres ? entend-on dire de toutes parts. Pourquoi rien à ceux-ci, pourquoi tout à ceux-là ? Pourquoi des hommes heureux sans travailler, et pourquoi d'autres hommes travaillant et souffrant toujours ? Pourquoi des hommes ne manquant de rien, et pourquoi d'autres hommes manquant de pain durant la santé et manquant de tout pendant la maladie ? Pourquoi des hommes honorés, élevés aux premiers emplois, et d'autres hommes obligés de s'incliner devant les premiers comme des valets ou des esclaves ? Ne sommes-nous pas tous *égaux* en nature, et le Créateur aurait-il pour nous ces partialités odieuses qui déshonorent les hommes et engendrent toujours des jalousies et des haines ? Ne sommes-nous pas tirés du même limon et aspirant à la même destinée ? Dieu aurait-il à son service deux poids et deux mesures, ou des préférences indignes ?

Ainsi parle le peuple ; ainsi a-t-il parlé par l'un de ses organes les plus célèbres ; ainsi parle-t-il depuis cent ans par le feu et le sang, au jour des guerres civiles et des révolutions sociales.

La solution du socialisme est en même temps une injustice et une chimère. Vouloir supprimer la pauvreté par un nivellement égalitaire et le partage de la propriété, c'est s'exposer à recevoir des événements et du bon

sens les déceptions les plus amères et les plus cruels démentis. Après six mille ans comme aux premiers jours, il y a et il y aura toujours des Sara et des Agar, des Isaac et des Ismaël, des maîtres et des serviteurs, des riches et des pauvres ; les noms pourront changer, mais les faits seront toujours les mêmes. L'histoire répétera toujours par ses leçons cette parole de l'Evangile : « *Semper habetis pauperes vobiscum*, des pauvres, quoi que vous fassiez, vous en aurez toujours ! » Nous ne voyons pas que la république, pas plus que la monarchie, ait détruit l'inégalité des fortunes : comme toujours les uns ont des palais et d'autres n'ont pas même une mansarde ; il y en a qui meurent de faim, tandis que d'autres fument après de bons repas des cigares exquis !

Au lieu de rêver la suppression chimérique des pauvres, l'Église cherche à les diminuer, à les soulager, à les consoler ; elle sait que dans le plan divin la pauvreté est voulue de Dieu comme l'*inégalité des conditions*, pour établir entre l'homme et l'homme ce constant échange de services et de rapports, qui est le lien le plus puissant de la famille humaine. Au lieu de rêver un nivellement égalitaire et impossible au moyen d'un partage forcé, elle réalise la seule égalité possible ici-bas en descendant avec le riche au niveau de l'indigent par le dépouillement volontaire, et en élevant l'indigent au niveau du riche par toute la somme de bien-être dont celui-ci s'est librement dépouillé. Au lieu d'accuser la Providence et de blasphémer contre sa bonté, elle montre comment, dans le plan divin, la pauvreté est bonne à qui la secourt et meilleure à qui la subit ; comment Dieu se montre trois fois bon pour le pauvre, soit en forçant le riche à venir au secours de l'indigence, soit en faisant trouver dans les souffrances de la pauvreté une moisson de mérites, soit en écartant du plus grand nombre des hommes les richesses qui, par l'orgueil, la sensualité, les injustices et les mille préoccupations dont elles sont la source, sont des épines et de véritables obstacles à la vertu.

L'Église est-elle sage et raisonnable, ou bien a-t-elle tort et l'égalité des conditions est-elle possible ?

L'égalité des conditions n'est possible, ni au point de vue de la fortune, ni au point de vue des emplois.

Pour montrer que l'égalité des fortunes est impossible, il y a une preuve bien simple. Depuis cent ans la loi oblige le père de famille à partager également ses biens entre ses enfants : d'où vient cependant que les fortunes sont toujours inégales sans sortir de la même famille ? C'est que les enfants n'ont pas ou la même intelligence, ou la même vertu, ou la même santé, ou le même sexe ou le même caractère. Or, les inégalités du talent, du travail, de l'épargne, du tempérament, de la force et du sexe amènent nécessairement des inégalités de richesse. Ajoutez à cela la diversité des accidents, des protections et de la malveillance qui peuvent varier à l'infini, et vous comprendrez comment un partage égalitaire fait par l'Etat, semblable à celui qui est fait par le père de famille depuis cent ans, amènerait infailliblement au bout de quelques années les mêmes résultats. L'égalité des fortunes est impossible ; elle n'a jamais existé, et elle n'existera jamais.

L'égalité des emplois est aussi chimérique. Tous les hommes n'ont pas les mêmes goûts et les mêmes aptitudes. Il n'y a pas sur terre deux hommes absolument égaux, de même que sur un arbre on ne voit deux feuilles absolument égales. Qui oserait dire que nous sommes tous autant de Charlemagne ou de Napoléon ? Imaginez un Hottentot aveugle, cagneux, boîteux, et manchot, venant dire à un général français : « Je veux prendre le bâton de commandement, je vaux autant que vous, j'ai les même droits, nous sommes tous égaux ! » Serait-ce du bon sens ou de la folie ?

De plus, la société ne peut pas se passer de l'inégalité des conditions sous peine de mort. Que deviendrait-elle si tout le monde voulait se livrer aux sciences et aux lettres et négliger l'agriculture et l'industrie, ou si tous voulaient exercer le même métier ou le même négoce ? Elle mourrait de faim et de misère. De même, s'il n'y avait pas d'écoles, d'armée, de tribunaux, d'administration publique, les malfaiteurs — car il y en aura toujours — écraseraient les honnêtes gens, et réduits à notre science personnelle nous descendrions bientôt à l'état barbare et sauvage. Il y a longtemps qu'un Romain, Ménénius Agrippa, cita au peuple mutiné l'apologue des membres et de l'estomac. Rappelez-vous cette fable du plus populaire de nos poètes, le bon La Fontaine

De travailler pour lui (l'estomac) les membres se lassant,
Chacun d'eux résolut de vivre en gentilhomme,
Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaster.
« Il faudrait, disaient-ils, sans nous, qu'il vécût d'air.
Nous suons, nous peinons, comme bêtes de somme ;
Et pour qui ? pour lui seul : nous n'en profitons pas ;
Notre soin n'aboutit qu'à faire ses repas.
Chômons, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre. »
Ainsi dit, ainsi fait. Les mains cessent de prendre,
Les bras d'agir, les jambes de marcher :
Tous dirent à Gaster qu'il en allât chercher.
Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent :
Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur ;
Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur ;
Chaque membre en souffrit ; les forces se perdirent.
Par ce moyen les mutins virent
Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux
A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.
Ménénius le sut bien dire.
La commune s'allait séparer du sénat ;
Les mécontents disaient qu'il avait tout l'empire,
Le pouvoir, les trésors, l'honneur, la dignité ;
Au lieu que tout le mal était de leur côté :
Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.
Le peuple hors des murs était déjà posté,
La plupart s'en allaient chercher une autre terre,
Quand Ménénius leur fit voir
Qu'ils étaient aux membres semblables
Et par cet apologue, insigne entre les fables,
Les ramena dans leur devoir.

Quelles seraient les conséquences de l'égalité des emplois et de la fortune ? Le retour à l'état sauvage. Jean-Jacques Rousseau qui a mis en vogue les idées égalitaires en convient lui-même dans son discours sur l'inégalité des conditions. « Le propre du sauvage, dit-il, étant de vivre dans une égalité absolue, l'éducation devient impossible, car toute éducation suppose un supérieur qui dirige et un élève qui obéit, c'est-à-dire une inégalité incompatible avec l'état sauvage. Par suite de cet amour de l'égalité, l'homme des bois ne peut pas vivre en société, puisque toute société suppose un chef à qui les autres obéissent,

ce qui est une trop choquante inégalité. Aussi le sauvage ne connaît la société que dans un cas d'attaque et de besoin extrême. Alors il se choisit un chef dont le crédit est plus ou moins grand, suivant qu'il réussit plus ou moins et qu'il a plus ou moins d'attention à tenir chaudière ouverte. Il s'unit en troupeau avec ses semblables par une sorte d'association libre qui n'oblige personne et qui ne dure qu'avec le besoin passager qui l'a formée. Le danger passé, et n'ayant nul besoin de son semblable, il s'en va, il mène une vie errante et vagabonde, comme les singes et les loups, et n'a nulle correspondance avec personne. « Aussi, ajoute Rousseau, son langage n'est pas plus raffiné que celui des corneilles ou des singes. »

Quelles sont, pour le bonheur de l'homme, les conséquences de cet amour forcené de l'égalité ? Ecoutez les voyageurs et l'histoire.

L'absence de tout pouvoir civil entraîne le défaut de sécurité pour les biens et les personnes.

Ce défaut de sécurité rend toute propriété et toute agriculture impossibles. Quel serait l'homme assez insensé pour se tourmenter à la culture d'un champ qui sera dépouillé par le premier venu à qui cette moisson conviendra ? Comment chacun pourra-t-il se résoudre à passer sa vie à un travail pénible dont il est sûr de ne pas recueillir le prix ?

En outre, l'agriculture suppose la connaissance de l'emploi du fer, de la métallurgie, de l'industrie et des arts. Or, comment connaître les arts sans éducation ? Et comment l'éducation serait-elle possible avec l'esprit d'égalité ? De plus, l'agriculture et l'industrie supposent le travail, et tout travail est une servitude : c'est l'assujettissement de l'homme à la terre ou à un métier. Comment cet assujettissement serait-il conciliable avec l'esprit égalitaire ? Aussi la paresse du sauvage est-elle proverbiale.

Sans travail, pas de bien-être : l'égalitarisme et la paresse engendrent la misère. L'état du sauvage est misérable. Dans l'archipel de Magellan, il se nourrit de coquillages ; le long de l'Orénoque, l'Otomaque se nourrit d'argile ; sur les bords de l'Uruguay, le Charruas se plaît à mettre de la vermine sur la langue ; partout il est d'une malpropreté révoltante, réduit à des abstinences forcées, décimé par la faim et les maladies. Sans autre toit que

le ciel ou les arbres, sans autre lit qu'une peau de bête ou la terre, sans autre vêtement que les rayons du soleil et l'intempérie des saisons, exposé à tous les dangers des éléments et des bêtes féroces, sa vie est courte, et la dépopulation laisse toujours autour d'elle le désert.

Le petit nombre qui arrive à la vieillesse la trouve insupportable, faute de biens amassés par la prévoyance et le travail. Quand le fils ne rend pas à son vieux père le service de le débarrasser du fardeau de la vie en devenant parricide, les vieillards ou les mécontents de la vie se réunissent par cinquantaines pour avaler le suc empoisonné du *jatro*.

La mère tue le nouveau-né qui est affligé de quelque difformité : l'avortement, l'exposition, l'infanticide y sont communs. La femme est achetée aux parents par le mari, qui a sur elle droit de vie et de mort, tout droit absolu de propriété. Maltraitée, condamnée aux travaux les plus durs depuis le matin jusqu'au soir, égorgée après la mort de son époux, son esclavage dure jusqu'au dernier soupir, et sert à montrer à tous les peuples civilisés ce que devient l'amour sauvage de l'égalité quand il rencontre devant lui la faiblesse.

Presque aucune des douceurs et des consolations qui font le charme de la société. Le chef d'une maison restera plusieurs jours absent, et, à son retour, il ne dira mot de ce qui lui est arrivé. Taciturne, rêveur, abruti, il parle peu et sourit moins encore. La pauvreté de son vocabulaire indique le cercle étroit de ses idées ; chez lui, l'être pensant est absorbé par la grossièreté des instincts matériels, par le jeu, le libertinage et l'abus des liqueurs fortes qui, selon Ulloa, tue plus de gens en un an que les mines dans le cours d'un demi-siècle. Avec un angle facial de soixante-dix degrés, peu différent de l'orang-outang; avec un visage sans expression et un aspect difforme, le sauvage atteste à quel point l'intelligence humaine, dépourvue d'éducation, peut se rapprocher de la brute.

Il ne sent, ni n'exige aucune reconnaissance : « Si vous m'avez donné ceci, disent les Galibis, c'est que vous n'en aviez pas besoin. »

Sans affection pour ses enfants, le père ignore les douceurs de la vie domestique aussi bien que les charmes des relations sociales. Un jour que l'un deux offrait son

fils aîné au jésuite Richter pour en recevoir une hache, le missionnaire lui reprocha le manque d'affection pour son sang. « Mon fils, lui répondit le sauvage, ne sera à moi que pendant peu de temps, tandis que la hache m'appartiendra toujours. »

Comme si ce n'était pas assez de tuer leurs ennemis, ils les mangent. Ils font subir au prisonnier de longues tortures et se repaissent du spectacle de son agonie, tandis que lui, faisant parade de courage, répond aux insultes par l'insulte, leur fait honte de ses exploits, rappelle à l'un qu'il a tué son père, à un autre son frère, et se met à entonner un chant de mort. Les femmes, les enfants assistent à cette boucherie qu'ils excitent par leurs piqûres, et, s'ils ne peuvent mieux faire, par des paroles mordantes : on fait jaillir le sang de la victime sur les garçons en bas âge, pour qu'ils apprennent à mourir en hommes ; puis, lorsque le captif a rendu le dernier soupir, on le fait cuire et on le dévore. Les dents des vaincus servent à faire des colliers précieux, et leur chevelure des franges ou d'autres ornements ; leurs crânes amoncelés composent des trophées et leurs os sont façonnés en flûtes pour animer les combattants.

Voilà l'idéal du bonheur et de l'humanité auquel voudraient nous ramener J.-J. Rousseau et ses disciples !...

Vous avez peine à me croire. Ecoutez Rousseau lui-même dans son fameux discours sur l'inégalité des conditions qui a tant contribué à faire la Révolution française. Il veut nous faire descendre à l'état sauvage : il nous propose cet état comme un modèle.

« L'homme, dit-il, en devenant sociable devient faible, craintif et rampant. »

« L'état de réflexion est un état contre nature, et l'homme qui médite est un animal dépravé. »

« C'est rendre un être méchant, dit-il, que de le rendre sociable. Les passions, qui ont rendu les lois nécessaires, sont l'ouvrage de la société. Le désordre et les crimes que ces passions causent tous les jours parmi nous sont nés avec les lois...

..... « Le premier qui se fit des habits ou un logement se donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en était passé jusqu'alors et qu'on ne voit pas pourquoi il n'eût pu supporter, homme fait, un genre de

vie qu'il supportait dès son enfance. Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, ils vécurent libres, sains, bons et heureux. L'exemple des sauvages, qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre humain était fait pour y rester toujours ; et que tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, et en effet vers la décrépitude de l'espèce. »

L'homme brute, insociable et sauvage au suprême degré : voilà donc l'idéal que propose à l'admiration de l'humanité le coryphée de la libre-pensée. Voltaire lui-même n'a pù s'empêcher de persifler les théories égalitaires de Jean-Jacques Rousseau : « J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et que moi. Je ne veux pas non plus m'embarquer pour aller trouver les sauvages du Canada : premièrement parce que les maladies dont je suis accablé me retiennent auprès du plus grand médecin de l'Europe, et que je ne trouverais pas les mêmes secours chez les Missouris ; secondement parce que la guerre est portée dans ce pays-là et que les exemples de nos nations ont rendu les sauvages presque aussi méchants que nous. Je me borne à être un sauvage paisible dans la solitude que j'ai choisie auprès de votre patrie. »

Si l'Église — que dis-je ? — si un des derniers membres de l'Église avait osé soutenir la millième partie des assertions ineptes de Rousseau, que ne dirait-on pas contre elle ! Que ne dirait-on pas si elle avait écrit ces lignes brutales et sauvages, où le chef des libres penseurs fait l'apologie de la vie animale comme de l'apogée de la félicité ! Pour toute réponse aux partisans de l'égalité ne suffit-il pas de leur jeter à la face, comme une ironie cruelle, ces citations révoltantes ? Pour les condamner

et pour les flétrir, n'est-ce pas assez de les avoir citées ?

Bien différente est la doctrine et la conduite de la religion catholique. Non seulement elle envoie des missionnaires dans les pays des cannibales pour civiliser les sauvages et les rendre heureux, mais encore c'est elle qui a appris aux pays civilisés à admettre aux emplois et aux dignités tous les hommes, sans distinction de caste, et sans autre privilège que leur vertu et leur talent.

C'est la seule égalité possible. L'Eglise s'est toujours souvenue que son fondateur était un ouvrier ; aussi a-t-elle honoré dans un de ses Papes, Grégoire VII, un fils de charpentier, dans Sixte Quint un berger, et dans plusieurs autres Papes d'obscurs enfants du peuple. Bossuet put être évêque de Meaux sans être de race noble, et Fléchier devait dire plus tard : « Comment serais-je parvenu si haut, si je n'étais pas parti de si bas ? »

En accordant les honneurs de la béatification à une simple bergère comme Germaine Cousin, et à un mendiant comme le bienheureux Labre, l'Eglise apprend aux grands à se mettre à genoux devant des enfants du peuple. Et si la statue de sainte Germaine a été enlevée d'une place publique de Toulouse et reléguée dans des sous-sols obscurs, qui avait érigé cette statue d'une fille du peuple, sinon l'Eglise ? Et qui l'a déboulonnée, sinon ceux-là qui dernièrement encore refusaient d'admettre à une séance de la Chambre un Vendéen muni d'une carte d'entrée ? Et pourquoi ? Parce qu'il était en blouse !

§ II. — *L'égalité devant la loi.*

L'égalité des conditions est une chimère ; seule l'égalité devant la loi est possible, raisonnable et juste, c'est-à-dire l'égalité de tous devant la loi qui protège comme devant la loi qui punit.

Plus de castes, plus de barrières infranchissables d'une classe à une autre, plus de privilèges d'exemption fondés sur la naisssance ou la dignité, plus d'autres

privilèges que ceux du talent et de la vertu, plus d'autres distinctions que celles qui sont fondées sur l'utilité commune.

Or, cet axiome fondamental de droit et d'équité, qui l'a introduit dans le monde ? Est-ce le droit païen ? Est-ce le droit barbare ? Est-ce le droit chrétien ? Examinons.

Pour éviter tout soupçon de complicité avec l'esprit de parti, remontons à l'époque qui a précédé l'établissement de l'Eglise : où trouvons-nous l'esprit d'égalité ? Est-ce dans le droit des Barbares ? Mais avant Jésus-Christ les Germains étaient régis par des coutumes et des usages entachés de la partialité la plus révoltante, où l'indigène et l'étranger, le serf et l'homme libre étaient inégalement punis pour des fautes égales.

Est-ce dans la législation farouche de Lycurgue, qui traite deux cent mille Ilotes comme deux cent mille bêtes humaines qu'il est permis d'exploiter par des travaux forcés, d'avilir par l'ivresse, de dégrader par la débauche et d'égorger enfin comme un vil gibier de chasse?

Est-ce dans la législation de Solon qui, moins farouche que celle de Lycurgue, maintient cependant l'esclavage pour les deux tiers au moins de la population, exclut des emplois toute une classe de citoyens libres et met une partialité révoltante dans la pénalité du crime en faveur de l'Athénien contre l'étranger ?

Est-ce dans la législation de Numa, qui fait des patriciens et des plébéiens deux castes ennemies, et qui évalue l'esclave comme un quadrupède domestique, reconnaissant même aux animaux des droits naturels qu'elle refuse à des personnalités humaines ?

Est-ce, enfin, dans la prétendue équité des Douze-Tables qui maintient toujours la distinction odieuse des familles patriciennes et plébéiennes, qui défend de franchir par des alliances la barrière insurmontable des castes, et qui n'admet que pour une classe privilégiée l'accession à tous les emplois ? Et si des lois postérieures abattent *en droit* ces murailles de séparation, le droit passe-t-il dans les faits ? Les droits égaux de l'humanité ne sont-ils pas méconnus devant les tribunaux quand il s'agit d'un Grec ou d'un Barbare ? La hideuse inégalité de l'esclavage n'est-elle pas toujours maintenue par la loi pour les neuf dixièmes de la population ?

Quand donc Théodose II et Justinien vinrent, leur code à la main, proclamer l'égalité de tous les citoyens devant la loi ; quand ils vinrent abolir les distinctions orgueilleuses des castes et proclamer des droits pour les esclaves ; quand ils vinrent déclarer, au nom de la loi, que pour obtenir des charges ou des commandements il ne suffisait pas d'être noble ou plébéien, Romain ou Barbare, mais que tous les emplois étaient au mérite, où donc avaient-ils puisé ces principes ? Etait-ce dans le droit ancien du paganisme, ou dans le droit nouveau de l'Eglise catholique ? Non, ce n'était pas dans le droit ancien des païens et des Barbares qui donnaient le droit de vie et de mort au maître sur l'esclave, au mari sur la femme, au père sur l'enfant, au prince sur le sujet, au citoyen sur l'étranger, et concentrait aux mains de l'Etat, sous le nom de patrie, le droit de propriété, le droit de famille, le droit d'éducation, en un mot l'abdication et la suppresion de tous les droits, c'est-à-dire l'inégalité la plus despotique devant l'arbitraire et le caprice du plus fort. Tous les droits d'un côté, tous les labeurs de l'autre : voilà l'égalité païenne.

Non, ce n'était pas dans le droit ancien des païens et des Barbares que Théodose II et Justinien avaient puisé le principe de l'égalité humaine, c'était dans le droit nouveau de l'Eglise catholique, qui avait transformé les idées et les mœurs. Pour voir ici l'action du catholicisme dans toute sa limpidité, il ne faut consulter ni le droit romain, ni les codes où des Triboniens hostiles à l'Eglise avaient introduit l'alliage impur qui, plus tard, servit de titre au césarisme germanique et aux usurpations de Frédéric Barberousse ; il faut consulter la loi des Visigoths en Espagne. Là, au lieu des anciennes assemblées germaines et des màls de guerriers, l'assemblée qui prévaut, c'est le Concile de Tolède, et dans le Concile, quoique des laïques nombreux s'y rendent, ce sont les évêques qui dominent. Or, dans la loi des Visigoths, que lisez-vous ? Écoutez un historien peu suspect de cléricalisme, Guizot : « Tandis que la loi barbare, dit-il, fait acception des personnes et n'estime pas l'homme au même prix, *le principe de l'égale valeur devant la loi est établi dans le code des Visigoths.* »

Oui, quand une fois ces mots : « au nom de Jésus-

Christ, » furent placés en tête de nouveaux codes, le droit dut nécessairement être modifié par une religion qui redisait avec saint Paul cette maxime de l'égalité humaine : « Il n'y a plus ni Juifs ni Grecs, plus d'esclaves ni de libres ; l'inégalité n'est plus, car Jésus-Christ est en tous, et Jésus-Christ en tous est égal à lui-même ; en lui tous sont frères, et le chrétien couvert de bure comme le chrétien couvert de pourpre, tous ont le même vêtement et la même grandeur, car l'un et l'autre sont revêtus de Jésus-Christ. »

Egalité d'origine et égalité de destinée ; égalité devant la justice divine qui récompense et devant la justice divine qui punit ; égalité devant Jésus-Christ, juge des vivants et des morts, qui rendra à chacun selon ses œuvres : telle était, telle est et telle sera toujours la doctrine de l'Eglise qui plie sous un même niveau ce qu'il y a de plus haut et ce qu'il y a de plus bas ; telle est l'égalité chrétienne sortie des dogmes catholiques comme de sa racine, et développée plus tard dans les législations et les institutions chrétiennes, pour y rayonner dans toutes les clartés de l'histoire. Aussi Justinien voulut-il que la libération légale des esclaves s'accomplît dans les églises, trouvant juste que les fers de l'esclavage tombassent au pied de cette croix qui avait racheté l'homme de la servitude.

Sur quoi, en effet, l'esclavage est-il fondé dans l'antiquité? Sur l'inégalité de nature. « Parmi les hommes, dit Aristote — celui qui a le plus étudié cette redoutable question — les uns sont libres *par nature*, les autres esclaves... Ainsi la femme et l'esclave sont distingués par la nature elle-même. » Et ailleurs : « L'esclave est un outil animé, comme un outil est un esclave inanimé. » « Jupiter, dit Platon, a ôté aux esclaves la moitié de l'esprit ; cette vérité nous est attestée par Homère, le plus sage de nos poètes... »

Les Romains parlent comme les Grecs. « Il y a des hommes qui naissent esclaves, dit Sénèque. » Dans le droit romain, l'esclave n'est plus même un homme, c'est une chose, *res*, qui, dans le catalogue des *res mancipii*, figure à côté des animaux domestiques. Enfin la loi romaine croirait estimer trop l'esclave en le jugeant digne de mépris ; elle le met plus bas encore, elle l'abaisse jus-

qu'au néant : *Non tam viles quam nulli*. Tel est le dernier mot de la sagesse humaine ! Voilà ce que peut la raison sans la foi !

L'Eglise commença par combattre ces doctrines odieuses et dégradantes ; elle affirma l'égalité d'origine : « Il n'y a plus d'esclaves, ni de libres, dit saint Paul, vous êtes tous *frères*, tous enfants de Dieu. » Elle affirma l'égalité de destinée : « Chacun, ajoute le même apôtre, recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre... Celui qui agit injustement recevra la peine due à son injustice ; car devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes. » Enfin l'Eglise affirma hautement et explicitement l'égalité de nature et la dignité humaine : nous sommes tous ennoblis par le sang de Jésus-Christ. « De même, dit saint Grégoire le Grand, que notre Rédempteur se plut à revêtir une forme humaine pour briser nos liens et nous rendre à notre liberté primitive, il est convenable et salutaire que ceux qui, créés libres par nature, furent soumis à la servitude par les lois humaines, soient rendus à la liberté par la manumission. » « Attendu, ajoute Alexandre IV, en 1258, que les hommes égaux par nature sont asservis par l'esclavage du péché, il paraît juste que ceux qui abusent du pouvoir à eux accordé par Celui d'où dérive toute puissance soient privés de toute autorité sur leurs serviteurs. »

Ici le Souverain Pontife, comme saint Augustin et saint Thomas, ne voit dans l'esclavage ni différence de race, ni *infériorité* imaginaire, ni moyen de gouvernement ; il ne parvient à se l'expliquer qu'en le considérant à l'égal de la guerre, de la peste ou de la famine, c'est-à-dire comme l'un des grands fléaux apportés à l'humanité par le péché du premier homme. Dès lors, les esclaves ont un sujet de résignation, et les maîtres n'ont aucun sujet d'orgueil : tous sont nés dans le péché, tous auraient pu être esclaves. Tirer vanité de sa liberté aurait donc été se rendre semblable à un homme qui, au milieu d'une épidémie, se ferait gloire d'avoir conservé la santé et se croirait par là en droit d'insulter aux malheureuses victimes.

Ainsi, tandis que d'un côté l'Eglise revendiquait pour l'esclave les droits égaux de l'homme, de l'autre elle

rappelait aux maîtres leurs devoirs et leurs obligations. « Vous, maîtres, dit saint Paul, rendez à vos esclaves ce que l'*équité* et la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un Maître dans le ciel. » Il y a donc entre le maître et l'esclave une réciprocité d'obligations et de droits. Il est vrai que les droits de l'homme dans l'esclave se trouvant en conflit avec les droits acquis du maître, le bien de la paix sociale impose aux premiers le devoir de la patience et de la résignation. La liberté sera l'œuvre patiente des siècles; les premiers appelés n'en jouiront jamais : il faut donc d'abord que l'esclave obéisse. Mais comme son obéissance est ennoblie ! Il n'obéit plus par crainte et par force comme un cheval au frein, ou comme une machine aveugle à un ressort ; il n'obéit pas, parce qu'il est la propriété de celui qui commande ; il obéit par des motifs supérieurs. Il obéit par amour et avec joie : ce n'est plus un homme qu'il sert, c'est Jésus-Christ, c'est Dieu. Le maître disparaît ; il n'est plus que le dépositaire de l'autorité divine, le signe sensible de sa volonté souveraine, la manifestation de l'ordre social. L'autorité, multiple dans ses dérivations et ses délégués, est unique à sa source et dans son principe, qui est Dieu. Il n'y a donc qu'un maître : le Seigneur Jésus. Et celui-là est le Seigneur du maître aussi bien que de l'esclave : pourrait-il y avoir quelque honte pour le serviteur à fléchir le genou, *à l'égal de son supérieur*, devant ce Maître unique et commun ?

Telle est la bienfaisante doctrine de l'Eglise. Elle sauvegarde à la fois, avec une merveilleuse harmonie, les droits du maître et la dignité de l'esclave, la paix et le bonheur de tous. Telle est la doctrine que recommande saint Paul à Timothée afin que le nom de Jésus-Christ ne soit point blasphémé et que sa religion ne soit pas souillée par le souvenir et la responsabilité d'une révolution sanguinaire. Telles sont les idées qui ont amené la fin de l'esclavage.

Ces idées devenaient encore plus frappantes et plus sensibles en s'incarnant dans des signes extérieurs ou sacrements. La Table eucharistique, comme ces agapes des premiers temps, en réunissant et confondant le patricien, héritier d'une longue suite d'ancêtres, et l'es-

clave auquel la loi refusait une famille, prêchait bien haut cette *égalité* et cette fraternité chrétiennes, qui sont les bases de la véritable liberté.

Aux jours de fête, le maître et le serviteur venaient dans le même temple, se prosternaient devant le même Dieu, entendaient la même prédication, étaient cités au même tribunal, s'asseyaient à la même table : le maître sortait de là moins despote et le serviteur moins esclave. Chaque fête nouvelle, en renouvelant ces leçons au maître, et en donnant à l'esclave un nouveau jour de liberté, affaiblissait le servage ou brisait quelque anneau de sa chaîne, jusqu'à ce que cette chaîne tombât dissoute et tout à fait usée, pour faire place à l'égalité devant la loi.

O indifférents du siècle, vous qui méprisez avec le devoir pascal les precriptions de l'Eglise, savez-vous ce que vous faites ? Vous vous éloignez du foyer même de la liberté et courez à l'esclavage. Interrogez les faits : Etes-vous plus libres qu'au temps de saint Louis ? Ah ! si un Français du treizième siècle revenait, en voyant toutes nos libertés ravies, il s'écrierait indigné : « Ces gens-là ne sont plus qu'un troupeau d'esclaves ! Ce n'est pas étonnant, en oubliant de participer à la même nourriture et de s'asseoir, sans distinction de rang, au même banquet, ils ont oublié qu'ils avaient une même vie, une même origine, une même fin, un même Maître ; ils ont oublié qu'ils avaient un même Père et qu'ils étaient frères ; ils ont oublié l'égalité de nature pour ne plus se souvenir que de l'inégalité des conditions ; ils ne se sont plus souvenus que Jésus-Christ s'était anéanti jusqu'à prendre pour tous une forme servile, que son sang avait coulé sur le Calvaire et coulait encore tous les jours sur l'autel pour racheter les derniers esclaves aussi bien que pour racheter les premiers monarques. En oubliant la charité dont la communion est tout à la fois le symbole, le modèle et la force, ils sont devenus égoïstes ; au lieu d'être unis pour ne former qu'un seul corps, comme cette multitude de grains de froment, qui ne forment qu'un seul pain, ils se sont divisés ; en un mot, ils ont oublié les idées mères de la liberté et de l'égalité en refusant de se désaltérer aux sources mêmes où elles se puisent, ils en ont perdu jusqu'à la notion et jusqu'au souvenir ! En retranchant l'hostie qui avait donné la liberté et l'égalité

au monde, ils ont amené les causes qui les lui ont ravies.»

Français du dix-neuvième siècle, ne craignez pas de rougir en regardant vos pères ; leurs temps furent difficiles, mais leurs âmes ne furent point lâches : autant que vous et plus que vous ils aimèrent et connurent la liberté et l'égalité. Comme eux soyez chrétiens ; prodiguez à l'hostie vos hymnes, votre encens, vos adorations, vos hommages ; recevez-la, visitez-la, portez-la en triomphe ; la véritable égalité est au fond d'une hostie ! »

Voilà la religion catholique !

Examinons ses ennemis maintenant.

Après avoir déclamé contre les privilèges, et les avoir abolis dans les nobles, ils les ont rétablis en leur faveur.

Il y a des privilèges pour le président de la République ; il y a des privilèges pour les députés ; il y a des privilèges pour les sénateurs ; il y a des privilèges pour la magistrature ; il y a des privilèges et un tribunal privilégié pour l'armée ; il y a des privilèges et un odieux monopole pour l'Université de l'État ; il y a des privilèges pour les Compagnies de chemin de fer qui n'ont rien à envier aux corporations les plus privilégiées du moyen âge ; il y a des privilèges pour les déportés du 2 décembre, pour les communards et pour les maisons publiques. Où n'y a-t-il pas de privilèges ? On en trouve jusque dans les chevaliers de la Légion d'honneur dont le ruban prodigué, profané et prostitué par la vénalité, flétrit plus qu'il n'honore bien des poitrines qui en sont décorées.

Ce n'est pas à dire que parmi ces privilèges quelques-uns ne soient justes et nécessaires ; mais il est bon de faire remarquer au peuple la contradiction de ces prétendus démocrates, qui, après avoir crié contre les privilèges fondés sur l'utilité publique, les rétablissent sous d'autres noms et sont bien loin d'imiter la noblesse et le clergé qui, dans la nuit du 4 août 1789, renoncèrent si spontanément et si généreusement aux leurs. On ne saurait trop faire remarquer cette anomalie choquante qui, en théorie, revendique avec grand fracas l'égalité devant la loi, et qui en pratique multiplie tellement les exceptions à la loi ou le privilège et le favoritisme, qu'en définitive les privilégiés ne sont plus l'exception, mais la règle générale. Valait-il la peine, sous prétexte de tout niveler et de nous rendre tous égaux, couper tant de têtes sous la Révolution pour en arriver là !

ARTICLE III

Qui a donné au peuple la vraie fraternité

—

§ I. — *Les protestants et les pauvres.*

Examinons le protestantisme dans le pays le plus riche et où il fait le plus pour les pauvres : en Angleterre.

Tandis qu'en France on ne compte qu'un pauvre sur vingt habitants, en Autriche et en Italie un sur vingt-cinq, et en Espagne un sur trente, en Angleterre il y en a un sur six, c'est-à-dire trois, quatre et cinq fois plus ! Ces chiffres officiels sont dus aux soins de M. Cochin en 1858 ; depuis lors, nous ne sachions pas que la misère ait diminué sur le sol britannique.

A Londres seulement, il y a cent mille indigents dont l'existence journalière dépend de l'aumône. « Dès que la nuit vient, dit le *Morning Chronicle*, les *lodging-house* jettent dans la rue leurs hôtes déguenillés et sans chaussures. Sur les bancs des jardins publics, sous les arches des ponts, sur la paille des marchés accourt, se tapit, se blottit un peuple entier de malheureux sans asile, sans pain, sans vêtements. Sur le vestibule des palais, sous le péristyle des maisons, on voit se rassembler de pauvres enfants à moitié nus, qui n'ont pu, dans toute la journée, se procurer le denier qui leur assurerait le réduit d'un *chien*... Le silence de la nuit n'est plus interrompu que par les mouvements d'un peuple innombrable de mendiants, de pâles et misérables créatures, qui, tremblantes de froid, cherchent un moyen quelconque d'avoir un morceau de pain. Il ne se passe pas de journée que quelqu'un d'entre eux ne meure de faim ou de froid. C'est donc plusieurs milliers de pauvres qui meurent chaque année dans le plus complet abandon. »

D'où vient la misère en Angleterre? De la suppression des couvents sous Henri VIII. Les monastères — dont on rappelle quelques abus partiels et étrangers, et dont on oublie des siècles de bienfaits — nourrissaient des hameaux et des villages entiers. Les paroisses et les églises avaient aussi leur table toujours servie, où les affamés du siècle trouvaient, à défaut de richesse et d'aisance, le nécessaire de la vie, et, ce que toute faim demande à Dieu, le pain de chaque jour. Là le dévouement chrétien, se mettant volontairement au service de toutes les douleurs, d'une main ouvrait dans son propre cœur les sources d'où jaillissaient les secours, et de l'autre fermait, ou du moins diminuait au cœur des malheureux les sources d'où jaillissaient les souffrances.

Or, un jour, une tempête religieuse et sociale éclata : églises, monastères, hôpitaux, tout fut spolié, tout fut abattu, tout fut détruit. Les serviteurs des pauvres disparurent aussi dans la tempête, et il ne resta plus que la misère dans le vide, la misère dénuée de tout secours, la misère en permanence. On eût dit que le tyran avait jeté sur ces ruines fumantes une semence de misères inconnues. Quelques années à peine avaient passé sur ces débris, qu'on vit apparaître des moissons de misérables que la *terre des saints* n'avait jamais portés : le paupérisme venait de naître. Le despotisme de Henri VIII venait de dater son acte de naissance.

La conférence d'histoire de l'Université de Cambridge fut appelée à délibérer, en 1878, sur cette question : « la suppression des monastères en Angleterre a-t-elle été un mal ou un bien pour le pays? » Après trois jours de discussion, la conférence, exclusivement composée d'anglicans et de gradués de l'Université, prit, à la majorité de quatre-vingt-huit voix contre soixante, un arrêté conçu en ces termes : « La suppression des monastères par Henri VIII a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous. » — On ne pouvait pas exprimer d'une manière plus éloquente et plus impartiale le tort causé par le protestantisme aux pauvres en Angleterre : il a été la création du paupérisme dans ce pays.

Alors les pauvres affluèrent à la porte des riches ; mais

la porte des riches se ferma brutalement devant eux. Une loi portée sous Henri VIII condamna les mendiants invalides à être mis dans les fers ou fouettés, les valides à être attachés à la queue d'une charrette et fouettés jusqu'au sang. En 1535, on ajouta à ces peines qu'à la première récidive ils auraient l'oreille droite coupée, et qu'à la seconde ils seraient mis à mort. Ces lois paraissant trop douces, le Parlement arrêta, sous Edouard VI, que tout pauvre valide qui resterait oisif pendant trois jours serait marqué d'un fer chaud sur la poitrine et servirait pendant deux ans comme esclave la personne qui l'aurait dénoncé. Cet esclave devait être nourri d'aliments de rebuts, et forcé, par de mauvais traitements, aux plus durs travaux. S'il s'échappait et restait douze jours absent, il était, lorsqu'on le reprenait, marqué d'un fer chaud à la joue ou au front et réduit en servitude pour le reste de ses jours; à une seconde désertion, il était mis à mort.

En 1572, la loi condamna le mendiant à être sévèrement fouetté et à avoir le cartilage de l'oreille brûlé. S'il se rendait coupable de récidive et avait plus de dix-huit ans, il était mis à mort, à moins que quelque personne ne consentît à le prendre à son service pour une année. Mais la tyrannie n'a jamais arrêté la misère. Le paupérisme ne fit que grandir. Alors vint Elisabeth, qui établit la taxe des pauvres. Il fallut que l'Etat vînt remplacer les aristocraties d'autrefois qui donnaient, en prélevant un impôt sur les aristocraties nouvelles qui ne donnaient plus, et qui, en abandonnant les doctrines et les sacrements de l'Eglise, avaient vu naître en elles un amour effréné de la jouissance et du luxe, comme aussi se tarir les sources de l'abnégation et de la charité.

Cent dix hôpitaux avaient roulé sur le sol. Ils ne furent pas relevés. Quand, au commencement de ce siècle, on les eut rebâtis, les médecins constatèrent que la mortalité y était grande, et que leurs servantes salariées étaient à nos Sœurs de Charité ce qu'une lampe sépulcrale est devant le soleil.

Nous avons sur ce point un aveu précieux, publié par miss Nightingale après la guerre de Crimée, et qui révèle, peut-être contre les intentions de l'auteur, toute la supériorité de la charité catholique sur la charité protestante. « Il faut lire, dit M. Auguste Cochin, dans

miss Nightingale, son désespoir de ne rencontrer que des garde-malades *sans vocation*. « Nos romanciers, dit-elle, supposent qu'il suffit d'un chagrin d'amour, du défaut d'occupation, ou de l'inaptitude à d'autres fonctions pour faire de toute femme une bonne garde-malade. Nombre de femmes s'intitulent garde-malades sans savoir l'A, B, C du métier. L'A d'une garde est de savoir ce que c'est qu'un être souffrant ; le B de savoir comment on se conduit vis-à-vis d'un être souffrant ; le C de savoir que cet être souffrant n'est pas un animal. » — « Or, ajoute M. Cochin, l'A B, C d'une religieuse va un peu plus loin, convenons-en. L'A, c'est d'être tendre comme une mère ; le B, c'est d'être attentive comme une sœur ; le C, c'est de voir en ces malheureux les membres de Jésus-Christ dont elle est l'épouse. Tous les sentiments qui peuvent rendre plus pur et plus dévoué le cœur d'une femme sont ainsi au nombre des vœux solennels d'une fille de la Charité, gardienne des malades, et son nom même, associé au nom d'une sainte, les lui rappelle à toute heure ; le mourant qui, dans son délire appelle : *Ma mère ! ma sœur* ! croit être au milieu des siens, et voit venir, en effet, une mère et une sœur. Il n'a été rien imaginé de plus beau sur la terre. »

§ II. — *Les libres penseurs et les pauvres.*

Les pauvres étaient dignes seulement, au dire de Voltaire, de l'aiguillon et du foin !

Sous Choiseul, la maréchaussée eut ordre d'arrêter à la fois tous les mendiants du royaume ; on assure que plus de cinquante mille furent ainsi saisis. Les vagabonds valides furent envoyés aux galères ; quant aux autres, on ouvrit, pour les recevoir, plus de quarante dépôts de mendicité.

La voie était ouverte ; la Convention alla plus loin. Le 24 vendémiaire an II, elle décréta que tout mendiant domicilié, repris en troisième récidive, serait condamné à la transportation. Tout mendiant mis dans une mai-

son de répression et qui ne pourrait justifier d'aucun domicile après un an de détention serait également condamné à la transportation. On sait que le lieu désigné pour les déportés était le Fort-Dauphin à Madagascar.

L'empire arrêta un peu ces horreurs ; mais un décret de 1808 rétablit les dépôts de mendicité, c'est-à-dire ces lieux de léproserie morale plus cruels que les bagnes, destinés à servir d'épouvantails aux mendiants. Là, famille, honneur, liberté, tout sentiment honnête, tout est ravi à l'indigent. C'est là que l'excès de la licence nécessite contre la liberté individuelle les mesures les plus sévères et les plus vexatoires ; c'est là que le mélange des vieillards infirmes avec des vagabonds effrontés a le caractère le plus insultant pour l'indigence honnête ; c'est là que l'indigent est condamné, comme les plus grands criminels, à la peine capitale. Eh ! qu'est-ce, en effet, que la mortalité excessive qui règne dans les dépôts français comme dans les *work-houses* anglais, sinon une condamnation à mort ?

Hé ! quel crime ont-ils donc commis, ces condamnés, pour les punir ainsi ? Voici un malheureux père de famille qui manque de pain ; toutes ses ressoures sont épuisées ; il ne peut obtenir de travail, ou bien des infirmités le rendent incapable de travailler. La charité l'oublie et ne vient pas le chercher dans le réduit ignoré où il cache sa misère. Pour éviter la mort, pour nourrir sa famille, il se hasarde à mendier. De quoi voulez-vous le punir ? De n'être pas riche ou d'être un homme ? Voulez-vous lui enseigner à vivre sans manger, ou à se trouver dans l'aisance sans argent ? Faudra-t-il le punir de ce qu'il est malheureux en le faisant esclave ?

Direz-vous, avec Biefeld, que les mendiants sont toujours coupables de mensonge ? Qu'il n'y a de véritables pauvres que les estropiés et les malades ? — Mais ceux qu'un incendie ou une inondation ont chassés de leur domicile ; ceux qui sont tombés entre les mains d'un propriétaire avide, d'un usurier, d'un plaideur, tous ceux-là, dites-moi, et mille autres encore, ne sont-ils pas des pauvres involontaires et véritables ? D'ailleurs, si vous punissez le mensonge dans les mendiants, pourquoi ne le punissez-vous dans les classes élevées ? Pourquoi

ne punissez-vous pas le mensonge d'un solliciteur qui, pour obtenir une place vacante, se prévaut de services qu'il n'a pas rendus ou de malheurs qui ne l'ont par atteint? Y a-t-il donc deux justices en ce monde, uns pour les pauvres et une pour les riches, ou bien les pauvres doivent être traités comme un pays conquis pae un peuple conquérant?

Direz-vous qu'ils sont pauvres à la vérité, mais qu'ils sont tombés dans la pauvreté par leur imprévoyance, et qu'ils méritent de périr dans la misère où ils se sont précipités par leur faute? — Qu'entendez-vous par imprévoyance? L'entendez-vous à la manière de Malthus, et faudra-t-il punir les familles nombreuses en faisant mourir leurs enfants? Faudra-t-il punir les vieillards que leur âge avancé empêche de se suffire, parce que la vieillesse est un accident qu'ils auraient dû prévoir? Faudra-t-il punir la famille d'un père dissipateur et imprévoyant, sous prétexte d'enlever aux autres chefs de famille un encouragement à la dissipation et à l'imprévoyance? Où n'iraient pas les conséquences, si on poussait jusqu'au bout vos cruelles théories?

Les prétextes ne manquent pas aux libres penseurs, quand il s'agit de voiler leur inhumanité. S'agit-il de faire l'aumône à un mendiant? C'est favoriser le vagabondage et la fainéantise! — Ce mendiant a-t-il faim, est-il nu? Qu'il travaille! — Mais c'est un vieillard! A tout âge il y a des moyens de s'occuper. — C'est un enfant! Gardez-vous de l'entretenir dans l'oisiveté; on ne saurait combattre trop tôt les habitudes vicieuses. — C'est une mère chargée d'une nombreuse famille! Elle le dit, mais dit-elle vrai? Avant de la gratifier magnifiquement de quelques centimes, il faudrait s'informer: on n'en a pas le temps. — Cet autre désire du travail, il en cherche et n'en trouve pas! C'est peut-être qu'il a mal cherché; au reste, on y songera. — Et en attendant, on ne donne point, de peur du mauvais exemple. Règle générale, quiconque demande est suspect, et écouter les pauvres, c'est nuire au bon ordre, c'est leur nuire à eux-mêmes, c'est encourager la faim.

Heureux encore, heureux l'indigent, si la dureté philanthropique s'arrêtait là. Mais non; refuser l'aumône ne suffit pas; les plaintes du mendiant importunent la ri-

chesse ; il faut élever d'épaisses murailles entre les soupirs du pauvre et l'oreille du riche, pour ne pas troubler le repos de la mollesse. La vue d'un indigent est une plaie hideuse qui fait mal à voir et soulève le cœur : il faut la cacher, la séquestrer de la société, et ravir à l'indigent les seuls biens qui lui restent, l'air, le soleil, la vue du ciel, la liberté ! Il faut l'enfermer tristement dans une double enceinte de murs épais et élevés, pour que ses cris ne puissent plus arriver jusqu'à l'heureux du siècle, ni l'aspect de ses souffrances blesser les yeux délicats de l'opulent. habitués à se reposer sur des scènes de plaisir ! Une fois le pauvre enfermé dans sa prison, l'économie politique appellera à son aide toutes les sciences pour arracher à la nature le secret de quelque aliment si vil que l'avarice même la plus sordide puisse l'offrir sans regret ! On calculera avec précision la mesure d'angoisse, le degré de besoin au delà duquel le nécessiteux devra mourir s'il n'est pas secouru, tant on redoute le luxe de la commisération ! En un mot, on traite en criminels ceux dont le seul crime est de souffrir, et on appelle cette horrible inhumanité un chef d'œuvre d'administration, d'économie politique et de philanthropie !

Ah ! si vous êtes indifférents pour le pauvre, inhumains philanthropes, du moins ne soyez pas barbares. Ouvrez vos cachots philanthropiques ; ne craignez rien ; les infortunés qu'ils renferment ne vous demanderont pas même les miettes de pain qui tombent de vos tables somptueuses ; ils ne vous demanderont point la vie : ce serait être trop exigeant ! Ce qu'ils vous demandent, c'est que vous leur permettiez de mourir en jetant un dernier regard sur les lieux qui les ont vus naître, sur ces champs qu'ils ont cultivés pour vous et qui ne les nourrissent plus ; ce qu'ils vous demandent, c'est uniquement ce que la nature accorde à tous les êtres, et que vous ne refusez pas même aux plus vils animaux !...

Un poteau placé sur la voie publique, et sur lequel on lit que la mendicité est interdite, peut bien écarter les mendiants : il n'écarte ni la pauvreté, ni la misère, ni la faim, ni la mort. Il y aura toujours des pauvres parmi nous ; toujours des pauvres pour empêcher l'homme de s'endurcir ; toujours des pauvres pour rappeler à l'homme sa faute primitive, toujours des pauvres pour qu'il y ait toujours des vertus.

L'égoïsme humanitaire ne donne pas, ou il donne peu, ou il donne à la condition de jouir en donnant. Bals philanthropiques, banquets, soirées, théâtres, concerts, loteries, tombolas, expositions, tous les plaisirs sont mis à contribution pour arracher à l'égoïsme quelques miettes de ses tables somptueuses. Le luxe, fils de l'orgueil et de la sensualité, est aussi invoqué comme une source de bienfaisance. « Plus nous nous couvrirons de pourpre et de soie, disent les philanthropes, plus les classes nécessiteuses verront s'en aller loin d'elles la misère et les haillons ; notre luxe est pour elles une source de travail, et le travail est une source de richesse, richesse moins humiliante que celle de l'assistance et de la charité, puisqu'elle vient sous forme de salaire, au lieu d'être donnée sous forme de secours. »

Tel est le misérable sophisme sous lequel l'égoïsme humanitaire sent le besoin de voiler sa hideuse nullité !... Comme si le faible mouvement imprimé à un petit nombre d'industries accessoires n'était pas insensible pour le progrès des grandes industries ! Comme si le secours donné sous forme de travail pouvait profiter aux vieillards, aux malades et aux infirmes ! Comme si le luxe, en dévorant le capital et la richesse sociale, ne dévorait pas en même temps la source des salaires ! Comme si le moyen d'éteindre la passion de la jouissance et de l'orgueil, ces deux sources du paupérisme, c'était de les allumer et de les exciter au sein du peuple en étalant sous ses yeux le spectacle de vêtements et d'aliments superflus ! Comme si le moyen de lui inspirer le goût de la prévoyance et de l'épargne, c'était de lui apprendre à dévorer, avec le salaire du présent, sa garantie du lendemain !

Que le paupérisme existe, qu'il soit toujours croissant, qu'il soit né avec le règne de la philanthropie, ce sont là des faits irrécusables, appuyés sur les témoignages les plus autorisés et sur les aveux mêmes des adversaires. Au siècle dernier, il y avait des pauvres en France ; il y en aura toujours ; il n'y avait pas de paupérisme. Il y avait des hommes condamnés à trouver dans le travail le nécessaire de la vie, ou privés parfois de ce nécessaire par des accidents passagers ; il n'y avait pas toute une partie notable de la société condamnée en permanence à manquer

du nécessaire. Ce mal chronique, défiant tous les secours, atteignant des classes nombreuses, et joint à des dégradations morales, inconnues jusque-là ; cette lèpre nouvelle, qui n'est plus la pauvreté, mais la misère, mais le paupérisme, ou plutôt le *misérabilisme*, ce mal est né en France le jour où les philanthropes sont arrivés au pouvoir.

Avant eux, d'après le témoignage de Barrère en 1794, la misère ne comprenait pas un vingtième de la population totale ; dans notre siècle, sous le dernier Empire, en pleine prospérité matérielle, la misère pesait sur plus d'un dixième de notre population. C'est l'aveu de M. Modeste, un des auteurs les plus intelligents et les plus sérieux qui aient approfondi cette matière, aveu d'autant plus précieux qu'après avoir constaté le mal, l'auteur a une confiance illimitée dans la puissance du progrès purement rationnel de l'humanité.

Amis et ennemis de l'Eglise, tous sont d'accord pour attester le progrès de la misère. Ce n'est pas seulement la voix d'un catholique très autorisé dans la science, M. Ch. Périn, qui nous dit : « On ne peut plus aujourd'hui se le cacher, la misère marche parmi nous du même pas que la richesse, » c'est encore la voix la plus contradictoire du christianisme qui fait écho : « Le progrès de la misère, dit à son tour Proudhon, est parallèle et adéquat au progrès de la richesse. » Et certes, il faut bien que la plaie soit palpable, pour que l'un de nos économistes les plus enclins à voir notre situation à travers les couleurs du prisme ait laissé échapper ce cri d'alarme dans la chaire du Collège de France : « C'est un triste aveu que la civilisation est forcée de faire, disait M. Michel Chevalier en 1846, que dans nos Etats libres, qui se glorifient tant de leurs progrès, il y ait une classe d'hommes dont la condition est voisine de l'abjection, et que cette classe paraisse devoir se propager au delà de ce qu'on avait vu dans la plupart des sociétés passées. »

Dix ans plus tard, en 1856, M. Blanqui, chargé, comme M. Villermé, par l'Académie des sciences morales, d'étudier sur les lieux la condition des populations manufacturières, formule comme lui des conclusions tout aussi graves. Selon lui, « le Midi — le pays où les croyances

religieuses ont conservé le plus d'empire — serait le moins atteint par la misère, tandis que le Nord, le pays le plus riche de la France, celui où l'agriculture et l'industrie ont fait le plus de progrès, est celui où la misère est la plus grande, où l'on compte un indigent sur cinq personnes dans la campagne et un sur trois dans certaines villes ! »

Cet accord des écrivains les plus compétents et les plus divers sur la marche toujours croissante du paupérisme en France est confirmé par les chiffres officiels qui constatent l'immoralité toujours progressive des classes laborieuses : augmentation des cabarets, des lieux de consommation et de débauche, des naissances illégitimes et de la criminalité parmi les rangs populaires. « Cette situation est nouvelle, conclut M. Louis Reybaud en 1858 — c'est-à-dire en pleine prospérité impériale — et il vaut mieux la voir en face que la nier. » L'existence et le progrès du paupérisme ne peuvent être révoqués en doute que par l'ignorance ou le parti-pris.

Ainsi, depuis qu'elle est arrivée au pouvoir, la philanthropie a beau exagérer les soins qu'elle prodigue à l'infortune ; elle a beau faire déborder les sentiments les plus généreux dans les mots, dans les discours, dans les livres, sous ce luxe de mots qu'y a-t-il ? Il y a un égoïsme qui fait encore plus pitié pour lui-même que pour les misères qu'il prétend soulager ; un égoïsme aussi fécond en paroles qu'il est avare d'actions ; un égoïsme qui aboutit à multiplier la misère en multipliant les vices et à diminuer les aumônes en diminuant les vertus.

Voyez comment sont traités les pauvres dans les bureaux de bienfaisance. L'agent qui les secourt avec les largesses d'autrui consulte d'abord le texte de la loi ou la lettre d'un règlement avant de les secourir, et il repousse leur misère si elle n'a pas été prévue ou ne rentre pas dans l'une des catégories déterminées d'avance ! Dans telle ville de France, que je pourrais nommer, le bureau de bienfaisance ne devait assister, d'après les règlements, que les pauvres justifiant de dix années de séjour dans la ville. Un jour d'hiver, une femme âgée tombe de froid et d'inanition dans la rue. On la relève mourante et on l'amène au bureau de bienfaisance. Là, on s'in-

forme d'abord depuis combien de temps elle habite cette commune où elle ne trouve pas de pain. On apprend qu'elle n'a que quatre ou cinq ans de séjour. L'administrateur lui répond froidement de repasser dans cinq ans, c'est-à-dire quand la philanthropie aura eu le temps mille fois de la laisser mourir ! Voilà un *spécimen* entre mille des tendresses de la bienfaisance officielle ou légale !...

Ne demandez pas à ces bienfaiteurs philanthropes d'aller exposer leurs biens ou leur vie au service des malheureux ; un philanthrope tient à la vie ; il n'expose jamais rien. Il laisse volontiers la charité courir au martyre ; il la laisse même aller dans les chaumières et les mansardes chercher les indigents qu'elle soulage. Pour lui, il faut qu'on vienne le trouver. Tant pis pour l'indigence qu'une honorable délicatesse enveloppe du voile d'un impénétrable mystère ! Il ne lui épargnera pas seulement la moitié du chemin ; loin de là, il la renvoie à la mairie, au bureau, au commissaire, chez Caïphe, chez Pilate ; il ne donne rien que sur de bons certificats, et il croit n'avoir pas assez affiché sa bienfaisance, s'il n'a pas obligé le malheureux à afficher son dénûment !

Humilié par tant de formalités et d'enquêtes publiques sur les secrets de sa famille, le pauvre se trouve encore plus humilié par le servilisme honteux qu'on exige de lui. On ne lui donne pas l'aumône ; on la marchande, on la vend ; et le pauvre est obligé de l'acheter au prix de sa conscience, de son honneur, peut-être de sa foi. Malheur à lui si le scrutin jeté dans une urne électorale ne répond pas au désir de l'administration ! Il aura beau être le plus pauvre de tous, sans vêtement, sans pain, sans abri, n'importe ! Qu'il meure, rongé par la vermine et la misère, s'il n'a pas voté au gré de la bureaucratie ! Si son vote, au contraire, a répondu au désir du maître, si surtout il a fait de la propagande en sa faveur, qu'il se rassure : il n'aura jamais faim, ni jamais froid. L'argent destiné à secourir la véritable misère ira encourager sa paresse, son imprévoyance, son ivrognerie et son libertinage !...

Quant à vous, femmes malheureuses, enfants abandonnés, retirez-vous des bureaux de bienfaisance, vous n'avez rien à faire ici : vous ne pouvez pas voter ! Or, la

bienfaisance officielle a été surtout instituée pour servir d'instrument politique au jour des élections. — Ah ! quand certains pouvoirs, prétendus habiles et avisés, ont banni le prêtre des bureaux de bienfaisance, ou lui ont donné un rôle tout à fait secondaire et insignifiant ; quand ils ont transformé la charité chrétienne en machine électorale, ils n'ont pas vu qu'ils forgeaient contre eux-mêmes des armes et des représailles aux mains des despotismes nouveaux qui leur succéderaient !

La libre-pensée confond encore dans une même haine et une même cruauté l'Eglise et le pauvre — ces deux choses inséparablement unies — par la laïcisation des hôpitaux. Qui ne sait qu'au siècle dernier, au moment où la philanthropie régnait en France sous le nom de Terreur, on chassait ignominieusement et on fouettait dans les rues ces femmes magnanimes auxquelles la fille de saint Vincent de Paul, la pieuse Miramion, avait inspiré le plus héroïque dévouement aux malades et aux infirmes ? Qui ne sait que le célèbre Burck s'écriait à cette occasion au parlement anglais : « Ces malheureuses filles, consacrées aux devoirs les plus sublimes de la religion et de l'humanité souffrante, ont été traînées dans les rues et battues de verges par les maîtres de la nation française ? Un tel outrage aux mœurs, qui aurait trouvé des vengeurs dans les pays les plus barbares, n'a point été puni en France, pas même été censuré ! »

Qui ne sait qu'on expulsa aussi et qu'on injuria ces héroïques Filles de la Charité, dont le protestant Necker avait dit « que le monde ne possédait pas d'institution plus utile et plus sainte », ces vierges incomparables qui sont honorées, non seulement par nos frères séparés de Russie, d'Angleterre et des Etats-Unis, mais encore par les mahométans et les sauvages ? Qui ne sait enfin, que la philanthropie se rua sur les sœurs de cette Geneviève qui s'était fait enchaîner au lit d'un malade dont personne n'avait le courage d'approcher, afin qu'il lui fût impossible à elle-même de s'en éloigner ?

Nous ne saurions mieux peindre la laïcisation des hôpitaux à cette époque qu'en empruntant les éloquentes paroles d'un témoin oculaire, M. de Boulogne, dans un mémoire imprimé le 15 février 1797 : « J'ai

le cœur brisé en entrant aujourd'hui dans ces hôpitaux que l'inhumaine philosophie a dévastés ; en errant dans ces salles de la douleur, je n'y rencontre que des êtres cupides et méprisables, qui s'appellent infirmiers et qui ne sont que des valets. Philosophes ! qu'avez-vous fait de ces mères des malheureux, de ces généreuses assistantes des pauvres malades ? Que sont devenues ces héroïnes de ma religion ?... Pensez-vous donc que ces institutions peuvent se rétablir comme les académies ? Qu'on peut créer une légion de magnanimes chrétiennes comme on assemble des régiments de soldats ? Qu'on établit un impôt sur la vertu et sur les plus sublimes sacrifices comme sur les marchandises !... »

Non. Là où manquera la charité chrétienne, une bonne administration pourra bien obtenir la ponctualité, l'exactitude, tout ce que l'on peut demander à des hommes qui reçoivent un salaire pour servir ; mais il manquera toujours une chose que rien ne peut remplacer et qui ne se paie point, il manquera l'*amour*.

La philanthropie est sans cœur. Que lui importe que les hôpitaux croulent, que les infirmes souffrent, que les malades meurent, que les orphelins et les vieillards soient abandonnés ! Pourvu que la misère ne soit pas soulagée par des mains chrétiennes, tout lui est bon ! Elle ne peut pas supporter que l'Eglise se fasse bénir des malheureux : ce spectacle serait pour elle un opprobre et un danger !

§ III. — *L'Église et les pauvres.*

« Nous garderons, disent les libres penseurs, les hôpitaux et les institutions de l'Eglise ; mais nous rejetterons son dogme et sa foi ; nos règlements maintiendront les traditions et les usages ; la raison nous suffit ! »

Insensés ! Qu'est-ce autre chose qu'un règlement, sinon une lettre morte et un signe impuissant ? Croyez-vous que les traditions et les usages parleront tout seuls,

ou que l'organisation chrétienne fonctionnera quand la force motrice aura disparu ? Pensez-vous qu'une carte marine où la géométrie feront marcher les navires ou assiégeront les villes sans marins et sans soldats ? L'organisation, voilà bien les rails, voilà les wagons, voilà même la machine. Mais où est l'homme, où est la vapeur, où est le feu ? Vous voulez féconder la terre et vous parlez de supprimer le soleil !

Si vous enlevez les motifs de la foi, comment expliquerez-vous le dévouement et l'héroïsme de cet homme incomparable qui est devenu comme le symbole et le génie de la charité chrétienne, tant son souvenir est identifié avec elle ; comment expliquerez-vous le dévouement de ce Vincent de Paul qui désarma l'impiété du siècle dernier, et apprit aux fils eux-mêmes de Voltaire à connaître le respect dû à l'Eglise, le jour où ils portèrent ses cendres au temple de l'immortalité ? Si vous enlevez la foi, comment expliquerez-vous la vie entière de saint Vincent de Paul et ces mémorables paroles qui sont l'expression fidèle de son cœur et de sa vie ? « Si vous devenez pauvres, disait-il un jour à ses prêtres de Saint-Lazare, pour avoir exercé la charité, au point de mendier votre pain, de coucher au coin d'une haie, tout déchirés, tout transis, et qu'en cet état on vienne vous demander : Pauvre prêtre de la mission, qui t'a réduit à cet extrémité ? quel bonheur de pouvoir répondre : C'est la charité ! »

Quel sentiments ! Quels trésors de pitié ! Quelle passion de se dévouer et de faire le bien ! Pensez-vous que la bonté, la sensibilité, la tendresse naturelle du cœur suffisent à expliquer ces sentiments qui ont duré, non pas une heure, non pas un jour, non pas quelques mois, mais durant soixante ans, c'est-à-dire la vie entière, jusqu'à la mort ?

Si vous enlevez les motifs de la foi, comment expliquerez-vous aussi le dévouement de la Petite-Sœur des Pauvres qui sert d'abord ses vieillards et se contente de leurs restes, s'il y en a ! Je vous défie de lui démontrer, au nom de la raison, qu'elle doit agir ainsi. Avec la foi tout s'explique. La personne des pauvres, c'est Jésus-Christ, son Seigneur et son Dieu ; comment oserait-elle se servir la première ? — Comment l'obligerez-vous

encore, au seul nom de la raison, à se donner les maîtres qu'elle s'est choisis, à passer ses jours et ses nuits parmi les infirmités, les maladies et toutes les décompositions de la vieillesse ? Comment l'obligerez-vous, au nom de la raison, à donner plus que sa jeunesse et sa liberté, à donner sa vie et à mourir avant l'âge ?

Avec le crucifix pour base, tout s'explique. Ni les yeux, ni l'âme, ni la pensée ne s'écartent de ce corps flagellé, de ce front couronné d'épines, de ces pieds, de ces mains, de ce sein d'où découle sans cesse le sang qui a racheté le monde, de ce cœur adorable, plus déchiré par nos ingratitudes que par le fer des bourreaux. La Petite-Sœur vient là ; elle se tient là, dans les fatigues, dans les dégoûts, dans les abattements ; elle regarde, elle adore, elle imite, elle se dit : « Il l'a fait pour moi, je le ferai pour lui ! » — Grand Dieu ! si l'on ne vous aimait pas, qui donc nous ferait aimer les hommes ?

Oui, c'est cet amour qui a conduit les chrétiens à tous les héroïsmes de la charité ; c'est cet amour qui les a conduits jusqu'à lécher des ulcères, jusqu'à cet héroïsme que la raison ne pourra jamais commander, pas plus qu'elle ne pourra jamais le condamner, parce qu'elle ne peut pas réprouver ce qui est une marque de respect et d'amour pour le pauvre. Sainte Elisabeth de Hongrie nous a laissé de cet héroïsme un mémorable exemple cité par un orateur célèbre.

« Ayant abandonné le palais de ses pères et le palais de son époux, elle se confina dans un hôpital pour y servir de ses mains les pauvres de Dieu. Un lépreux s'y présenta. Sainte Elisabeth le reçut et se mit à laver elle-même ses effroyables plaies. Quand elle eut fini, elle prit le vase où elle avait exprimé ce que la parole humaine ne peut pas même peindre, et elle l'avala d'un trait. Il y avait là un grand acte, parce qu'il y avait un acte fort ; mais il y avait mieux que la force, il y avait la charité. Sainte Elisabeth faisait à cet abandonné, à cet objet d'unanime répulsion, même au milieu des siècles de foi, elle lui faisait une inexprimable révélation de sa grandeur ; elle lui disait : « Cher petit frère du bon Dieu, si, après avoir lavé tes plaies, je te prenais dans mes bras pour te montrer que tu es bien mon frère royal en Jésus-Christ, ce serait déjà un signe d'amour et de fraternité,

mais un signe ordinaire dont je te restituerais seulement le bénéfice, à toi qui depuis ton enfance en as été privé ; à toi qui, sur ta poitrine, n'as jamais senti la poitrine d'une âme vivante ; mais, cher petit frère, je veux faire pour toi ce que l'on n'a fait pour aucun roi du monde, pour aucun homme aimé et adoré. Ce qui est sorti de toi, ce qui n'est plus toi, ce qui n'a été à toi que pour être transformé en une vile pourriture par son contact avec ta misère, je le boirai, comme je bois le sang du Seigneur dans le saint calice de nos autels. »

Voilà le sublime de la charité, et malheur à qui ne l'entend pas ! Grâce à la foi et à l'amour de Jésus-Christ, il sera dit pendant toute la durée des siècles qu'un lépreux a obtenu d'une fille des rois plus de respect et plus d'amour que jamais homme n'en a conquis sur la terre. Nous demandons maintenant si la raison toute seule a jamais accompli des prodiges pareils, non pas dans les fictions d'un roman, mais dans les réalités de l'histoire.

« O religion sainte ! s'écrie le pauvre, témoin de ces merveilles ; Eglise bénie, toi qui songes à moi quand tout le monde me méprise et m'oublie, je te salue comme ma bienfaitrice ! Béni soit ton dogme qui me console ! Bénie soit ta morale qui me donne du pain et de l'espérance ! Bénies soient tes doctrines qui inspirent aux riches d'avoir pitié de ma douleur ! Grâce à toi, orphelin et abandonné, j'ai trouvé des mères et des sœurs ; elles avaient des palais, elles les ont quittés pour moi ; elles n'avaient point d'enfants, elles m'ont adopté pour leur fils ; elles étaient grandes reines, elles se sont faites mes servantes ; elles ont mis toute leur joie dans le cœur de celui qui n'en avait pas. Oh ! Eglise bénie, comment se fait-il qu'on te haïsse et qu'on te persécute ? O Dieu, vous l'avez promis, vous ne rejetterez pas la prière du pauvre : maudits soient tous ceux qui maudissent votre Eglise, et qui, en la persécutant, voudraient enlever aux pauvres celle qui leur donne le pain de chaque jour, la consolation et la vie ! »

Quelque efficaces que soient les doctrines de la foi pour le soulagement des pauvres, l'Eglise a des moyens plus efficaces encore, elle a des *institutions*.

Des institutions moralisatrices d'abord. Si l'immoralité est souvent un effet de la misère, plus souvent encore elle en est la cause. Demandez à la plupart des familles pauvres pourquoi elles sont tombées dans l'indigence. Les unes vous diront : c'est à cause de l'ivrognerie ; les autres : à cause du jeu ; celles-ci : à cause du luxe ; celles-là : à cause de la paresse ; d'autres enfin : à cause de la débauche sous toutes les formes. Bref, vous verrez que l'inconduite est la principale cause de toutes les fortunes ruinées et la source la plus générale de la misère. D'où il suit que donner des secours aux pauvres sans les moraliser, ce n'est pas porter un remède à la pauvreté, mais l'entretenir et quelquefois l'aggraver. Pour y porter un remède sérieux et efficace, il faut de toute nécessité remonter à la cause, couper le mal dans ses racines, et extirper le vice pour implanter à sa place le règne de la vertu.

Or, pour moraliser les classes pauvres, quel moyen en dehors de l'Eglise ? L'école ? Pour moraliser les masses, on a tout attendu de l'enseignement, mais d'un enseignement séparé de l'influence religieuse et surtout catholique. On a pensé que pour rendre un homme vertueux, il suffisait de lui apprendre à lire, à écrire et à compter. Certains économistes ont même réduit tout le rôle de la bienfaisance à cette instruction laïque, gratuite et obligatoire. Au père de famille qui, faute d'ouvrage, demande de quoi nourrir ses enfants, on répond : « Envoyez-les à l'école ! » Au paralytique délaissé, qui n'a pas de gîte où se reposer, on dit aussi : « Allez à l'école, on vous donnera des leçons sur la manière de travailler la terre ! » En un mot, l'école doit guérir toutes les maladies, soulager toutes les misères, être le grand remède préventif contre la pauvreté.

Sans doute, savoir lire n'est pas toujours mauvais ; et nous montrerons plus loin ce que l'Eglise a fait dans ce but. Mais on peut savoir lire et manquer de pain ; souvent même savoir lire est une raison d'en manquer, parce que c'est une cause d'immoralité, et, par là même, de misère. « Que lisent, en effet, les pauvres, disent un économiste distingué, M. Cherbuliez, si ce n'est ce qu'il y a de plus mauvais dans les productions périodiques de la presse ? En fait de lectures, comme en fait de denrées

et de marchandises de toute espèce, le peuple est exposé à n'avoir que le rebut, et obligé souvent de s'en contenter, soit parce que l'exiguité de ses ressources ne lui permet pas d'atteindre à ce qui est de bonne qualité, soit parce qu'il ne s'y connaît point et accepte volontiers tout ce qu'il trouve à sa portée. »

Ce n'est pas l'école, c'est surtout l'Eglise qu'il faut aux pauvres. Quels sont en effet les pauvres les plus paresseux, les plus intempérants et les plus débauchés ? Ne sont-ce pas ceux qui ont suivi dans nos villes le triste exemple de la désertion du lieu saint ! Ne sont-ce pas ceux qui, au jour sacré, ont déserté la seule chaire où s'enseigne la moralité ? Ne sont-ce pas ceux qui ont abandonné la fréquentation des sacrements pour se jeter dans les antres de l'orgie et du vice ?

Au contraire, quels sont les pauvres les plus sobres, les plus actifs, les plus résignés, et, par suite, les moins malheureux et les plus contents ? Ne sont-ce pas, en général, ceux qui, dans nos campagnes, ont le plus conservé les pratiques religieuses ? Cette remarque a été faite pour le moyen âge par un écrivain éminent dont personne ne récusera l'autorité quand il s'agit d'apprécier cette époque de foi. « Alors, dit M. de Montalembert, le malheur et la pauvreté, qui ne sont pas plus extirpés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient de ce temps, se dressaient devant les corps ; mais l'âme, mais le cœur, mais la conscience étaient sains, purs, hors d'atteinte. Il restait le ciel, et l'on n'avait encore intercepté pour le pauvre aucune des voies qui le conduisaient de la prison de son corps à la patrie de son âme. »

Le prêtre catholique est plus qu'aucun clergé du monde l'homme du pauvre, son protecteur, son confident, son ami, et, par l'affection qu'il inspire, le plus propre à faire accepter la morale évangélique.

N'a-t-on pas vu pendant la Révolution de 93, pendant que Couthon, malade des jambes, se faisait porter à la Convention pour demander le massacre des prêtres, n'a-t-on pas vu ces mêmes prêtres, parfois malades eux-mêmes et obligés aussi de se faire porter, aller de nuit et de jour dans les chaumières, au fond des bois, partout où il y avait un malade à consoler, et cela malgré la maladie qui parfois les oppressait eux-mêmes, malgré la mort qui les menaçait toujours ?

Rapprochez de ce tableau l'héroïsme des centaines de prêtres qui sont tombés au milieu des pestiférés, à Marseille sous M[gr] de Belzunce, et à Milan sous saint Charles Borromée ; ajoutez à cela que ce n'est point dans le clergé un héroïsme exceptionnel, mais que chaque pasteur est, par devoir et par état, disposé, dans des cas semblables, à donner sa vie pour ses frères ; ajoutez à cela que des épidémies et des inondations récentes ont montré que le clergé d'aujourd'hui était, comme le clergé d'autrefois, le premier courtisan du malheur, et vous comprendrez comment le sacerdoce catholique est plus propre qu'aucun autre à moraliser les malades et les pauvres en conquérant leur estime et leur attachement.

Les aumônes étaient le but de ces anciens biens du clergé contre lesquels l'erreur et la mauvaise foi ont si souvent déclamé. Un tiers ou un quart au moins du revenu de ces biens devait servir à l'entretien des pauvres. Les Conciles avaient réglé cette part : ils l'avaient défendue contre toutes les attaques sous les peines les plus sévères, et, dans leurs canons, les biens de l'Eglise sont appelés indistinctement *bona Ecclesiæ* et *bona pauperum*, les biens de l'Eglise ou les biens des pauvres, tant la destination charitable de ces biens était hautement reconnue. Souvent la seconde partie destinée au culte était aussi affectée aux pauvres, et on sait qu'en maintes occasions les vases sacrés eux-mêmes furent vendus pour soulager la famine. On peut même dire que tous les biens de l'Eglise étaient consacrés à la charité, puisque, dans la part réservée au culte comme dans la part destinée à l'entretien des prêtres, tous ces biens avaient pour but de moraliser les indigents.

Mais le pauvre ne vit pas seulement de pain ; il a surtout besoin de dignité et d'estime, il a besoin que dans sa pensée, comme dans la pensée de tous, la pauvreté soit réhabilitée, honorée, transfigurée. C'est ce que fait l'Eglise par ses Ordres religieux et surtout par les Ordres mendiants.

Tandis que le siècle ne reconnaît plus d'autre culte que celui de l'or, et fait progresser parallèlement la misère et le mépris du pauvre, l'Eglise, elle, montrant au pauvre

ses Ordres religieux, lui dit : « Apprends que la grandeur de l'homme ne se mesure pas à la grandeur de ses richesses ; on peut être riche et méprisable, on peut être pauvre et être grand. La véritable grandeur de l'homme est dans la vertu. Regarde ces barons, ces comtes, ces marquis, ces ducs, ces princes et ces princesses, même ces rois et ces reines, qui ont rejeté leur manteau de pourpre et d'or pour revêtir la toile ou la bure, estimant qu'ils seraient d'autant plus grands qu'ils seraient plus pauvres. Regarde ces savants, ces génies, tous ces esprits éclairés qui ont embrassé librement la vie religieuse : tous,ils ont recherché la pauvreté comme ce qu'il y a de mieux au monde ; il l'ont embrassée avec ses privations et ses souffrances, privations telles, parfois, que pas un ouvrier, pas un pauvre, n'est assez disgracié pour en souffrir de pareilles. Ils ont trouvé cette pauvreté si belle qu'ils ont voulu l'épouser comme saint François d'Assise et s'unir à elle par les liens indissolubles des vœux solennels. Toi, du moins, si tu n'as pas de richesses pour le présent, tu as des espérances pour l'avenir ; tu espères posséder un jour quelque chose : eux, non ; ils se sont cloués sur la croix de la pauvreté pour toujours, et ils regarderaient comme le plus grand des malheurs d'être arrachés de leur cellule et de vivre dans une condition moins indigente et plus douce. »

Le pauvre regarde ces Ordres religieux et surtout les Ordres mendiants ; ce ne sont pas seulement quelques saints qu'ils pourraient croire doués d'une nature exceptionnelle comme des héros légendaires, ce sont des légions entières d'hommes et de femmes, douées de la même nature que lui, d'une nature plus délicate peut-être ; ce n'est pas seulement dans les temps anciens et reculés que ce spectacle se passe, c'est de tout temps, c'est dans les temps actuels comme dans les siècles passés, c'est sous ses yeux que ces religieux marchent, qu'ils passent, qu'ils vivent. Le pauvre ne peut en douter : il y a des hommes qui méprisent l'or comme la boue de leurs pieds, et qui ambitionnent la pauvreté comme d'autres la fortune ; il y a des hommes qui cherchent la grandeur dans l'indigence comme d'autres dans les richesses ; il y a des pauvres volontaires comme il y a des pauvres forcés, et cela au milieu d'un siècle où l'ar-

gent est regardé comme *tout* et où le pauvre est regardé comme un homme de peu ou de *rien*. Quel est donc ce mystère ? Que signifie ce double courant d'idées? Qui a raison des uns ou des autres ? Où est la sagesse et où est la folie?

« Mon frère, répond l'Église, je vais t'expliquer ce mystère ; je vais te dire où se trouve la sagesse. Lorsque le temps eut sonné l'heure où Dieu devait descendre sur la terre, il regarda du haut du ciel ; il vit alors, comme aujourd'hui, deux humanités : l'une chamarrée d'or et l'autre couverte de haillons, l'une ayant tous les honneurs et l'autre tous les mépris ; et il se dit : Les hommes se trompent ; ils placent la dignité où elle n'est pas, et ils ne la placent pas où elle doit se trouver. Je vais descendre parmi eux ; je vais leur apprendre où se trouve la véritable grandeur.

« Et il descendit là où de la richesse il n'y avait plus rien ; il descendit au dernier degré de la misère ; il se refusa ce que la nature ne refuse à aucun être : il se refusa même un berceau. Celui qui avait tout fait n'eut rien, et celui qui était le plus grand descendit à la place de ceux qu'on regardait comme les plus petits. Fils adoptif d'un ouvrier pauvre, il fut pauvre ouvrier lui-même, n'eut pas où reposer sa tête, vécut d'aumônes, et reçut, comme les plus dénués, une sépulture gratuite. La première fois qu'il parla, dans une prédication solennelle, ce fut un jour sur une montagne célèbre, où il laissa tomber ces mémorables paroles : Bien heureux les pauvres ! Oui, ces êtres si délaissés, si méprisés, le rebut du genre humain, la balayure du monde, à eux le respect, à eux la gloire, à eux la première place dans mon royaume. Les riches n'y seront reçus que par tolérance et à la condition de les servir ; ils n'y entreront que s'ils portent sur le front le signe de la pauvreté *effective*, ou au moins celui de la pauvreté *affective*. La pauvreté, voilà la marque du Fils de Dieu, voilà la marque de ses élus, le signe de ses principaux membres et de ses premiers-nés. Si donc le monde élève les riches au-dessus des pauvres, Moi, votre Dieu, Ego *autem dico vobis*, Moi qui apprécie infiniment mieux que vous toutes choses, Moi qui ne me laisse pas éblouir par les dehors brillants et les apparences trompeuses, Moi, je vous dis que la pauvreté

est au-dessus de la richesse ; je la mets au premier rang. »

Et quand le Christ voulut choisir les continuateurs de son œuvre sur la terre, les princes de son Eglise, il prit les hommes les mieux faits à son image, il choisit douze pauvres, voulant nous montrer par là que ceux qui n'ont rien sont les premiers dans sa religion, parce qu'ils sont les plus dignes de représenter son divin Fondateur.

« La pauvreté, ajoute l'Église, a donc été béatifiée par l'Homme-Dieu ; elle a été portée au premier rang, elle a été divinisée dans sa personne. »

Ce n'était pas assez. Dieu, pour l'élever encore dans notre estime, a voulu faire davantage ; il a voulu l'élever au dessus de lui en s'abaissant à ses pieds.

C'était avant la dernière Cène, la veille de sa mort, à l'heure solennelle du Testament. Le Fils de Dieu, après avoir mis lui-même de l'eau dans un bassin, mit un linge servile autour de ses reins et lava les pieds à ces douze pauvres que nous nommons les apôtres. Puis se relevant, sans avoir rien perdu de sa dignité et de sa grandeur, il leur dit : « Vous m'appelez votre Seigneur et votre « Maître, et vous avez raison, car je le suis, et dans l'ac- « tion que je viens de faire, je n'ai pas cessé de l'être. Si « donc je vous ai rendu de si bas offices sans m'abaisser, « c'est pour vous relever ; vous serez grands, vous aussi, « en vous humiliant comme moi aux pieds des plus « petits. A partir de ce jour, la dignité et la grandeur « auront des allures nouvelles : jusqu'ici les plus riches « étaient considérés comme les plus grands ; maintenant « celui qui se fera le serviteur des plus petits, celui-là « sera le plus grand parmi vous. »

A cet instant solennel, l'axe du monde moral fut déplacé. Quand Dieu, jadis, voulut faire cesser les eaux du déluge et ramener sur nos têtes un ciel plus clément, on dit que son doigt se contenta d'élever de quelques degrés l'axe du monde vers les étoiles du nord ; mais quand il voulut renouveler la face du monde moral et réhabiliter parmi nous la dignité du pauvre, il voulut faire davantage, il se mit à genoux devant la pauvreté !

A dater de ce jour, la dignité des pauvres fut hautement reconnue. Les plus haut placés dans le monde de

la richesse aspirèrent à descendre, et ils estimèrent monter d'autant plus dans la hiérarchie des grandeurs surnaturelles qu'ils descendirent davantage dans la hiérarchie des grandeurs naturelles ; ils s'estimèrent d'autant plus élevés par les richesses impérissables de l'âme qu'ils furent plus inférieurs par les richesses méprisables du corps. Emportées par cette idée, des générations entières, à l'imitation des François d'Assise, donnèrent leurs biens, prirent l'habit des mendiants, et allèrent, les pieds nus, de porte en porte, quêter leur pain de chaque jour en disant : « Pour l'amour de Dieu ! Dieu vous le rendra ! »

En tenant ce langage, ces religieux mendiants ne se sentirent pas humiliés ; il se sentirent honorés. En invoquant le nom de Dieu, ils déclaraient qu'ils représentaient la personne de Jésus-Christ, Seigneur et Maître de toutes choses, seul débiteur et rémunérateur de leur emprunt. Or, comment le pauvre qui reçoit l'aumône au nom d'un Dieu serait-il plus humilié que le percepteur qui lève l'impôt au nom d'un Roi ?... Leur langage était digne et fier, c'est comme s'ils avaient dit : « C'est moi qui tends la main, mais c'est Dieu qui reçoit ; c'est moi qui vous demande la moitié de votre manteau, mais c'est Jésus-Christ lui-même que vous aurez revêtu ; Dieu reçoit par moi, il rendra pour moi, et il rendra en Dieu. » C'est autrement fier que d'aller servir en plat valet un officier civil, et d'aller lui vendre sa conscience et son suffrage au jour d'une élection !

Entraînés par l'exemple des religieux mendiants, les grands et les princes du monde comblèrent la pauvreté de respect, et recherchèrent comme un insigne honneur le privilège de servir Jésus-Christ en leur personne. On vit alors un roi de France faire asseoir tous les jours des pauvres à sa table et les servir lui-même de ses mains royales ; on vit alors saint Louis visiter les hôpitaux, servir ceux qui avaient les ulcères les plus horribles, leur laver les pieds et les baiser, tête nue, genoux en terre, respectant en leur personne le Sauveur du monde, et les chérissant d'un amour aussi tendre qu'une mère chérirait son enfant.

Avant lui et après lui, qui pourra compter tous les grands et tous les princes qui, chaque jeudi-saint, d'un

bout du monde à l'autre, sont venus laver les pieds des pauvres et les baiser avec respect, répétant par cet acte touchant cette parole des Saints Livres : *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* Oui, Dieu par l'Eglise a tiré le pauvre de la poussière et de l'abjection, et lui a donné plus de dignité et d'honneur qu'on n'en donna jamais aux princes de la terre et aux plus honorés d'ici-bas.

En présence de ce respect et de cet amour dont le pauvre peut bien ignorer la cause, mais dont il ne peut pas ignorer le bienfait, comment pourrait-il avoir encore pour le riche de la jalousie et de la haine ? Pour être jaloux, il faut être ou du moins se croire inférieur. Mais comment le pauvre ne serait-il pas content de son sort, lui qui, à la lueur de l'idée chrétienne, fait partie de l'aristocratie la plus élevée du ciel ? Sa maison est un palais : c'est l'*Hôtel-Dieu*, c'est-à-dire l'hôtel, le palais où Dieu souffre, languit dans la personne de ses membres les plus chers. C'est le nom que lui donna saint Landry, à Paris, et que tous les siècles ont répété après lui.

L'Hôtel-Dieu devient partout le pendant de l'église cathédrale. Ici on adore Jésus-Christ dans son corps eucharistique, là on le vénère et on le sert dans son corps mystique. Ici la réalité, là l'image et la ressemblance ; ici la gloire de Jésus-Christ est cachée, là sa pauvreté et ses douleurs se rendent sensibles dans la souffrance et la misère des pauvres ; et quelles que soient d'ailleurs leurs qualités personnelles, leur reconnaissance ou leur ingratitude, leurs défauts et leurs vices, leurs crimes peut-être, par cela seul qu'ils sont indigents et qu'ils souffrent, il y a en eux une noblesse qui les recommande à la vénération et à la charité des fidèles, c'est leur conformité avec Jésus-Christ pauvre et souffrant, dont ils sont des portraits et des reliques vivantes.

Que les idées de l'Eglise sur l'éminente dignité des pauvres soient remises parmi les classes dirigeantes en pleine vigueur, et nous verrons disparaître les mépris d'un côté, les jalousies de l'autre, cette séparation et cet antagonisme des classes qui porte le socialisme dans ses flancs. Jadis, au treizième siècle, saint François d'Assise et les Ordres mendiants soutinrent sur leurs épaules le monde chancelant en le sauvant du socialisme

d'alors, qui s'appelait l'hérésie des Albigeois ; ils peuvent le sauver encore aujourd'hui par les mêmes moyens. Qu'on laisse à l'Église toute sa liberté et toute son action, et on verra de nouveau estimée, honorée et respectée, comme le disait naguère Léon XIII, cette pauvreté que, récemment encore, Rome a canonisée dans la personne de Benoît Labre et de Germaine Cousin.

Tous les hommes ne comprennent pas le bienfait des Ordres mendiants, ni des institutions moralisatrices ; mais tous comprennent le bienfait des institutions qui soulagent le corps. Arrêtons-nous un moment à les considérer.

Nous l'avons dit, nul avant les apôtres n'avait songé à fonder pour les pauvres des établissements charitables. Mais à peine l'Eglise est-elle sortie du Cénacle qu'on voit accourir à elle, d'un côté les pauvres, qui comprennent qu'une place d'honneur leur est acquise dans son sein ; de l'autre les riches, qui s'estiment heureux et honorés de mettre aux pieds des indigents leurs richesses. Les apôtres se réservent la haute administration de ces aumônes, et saint Paul en parle comme d'un *hommage* qu'il supplie les pauvres de *vouloir bien agréer*.

L'étendue de ces biens les oblige de s'adjoindre des auxiliaires : ils choissent des diacrees, plus tard des diaconesses. L'Eglise est à peine née, qu'elle forme un Ordre spécial pour les pauvres, et chaque chrétienté naissante voit s'ériger à côté d'elle une *diaconie* ou un établissement de charité. C'est là que viennent s'abriter tous les confesseurs de la foi qui n'ont pas succombé aux tourments, ceux qui ont été dépouillés de leur patrimoine ou qui sont mutilés, malades, infirmes, ou reviennent de la prison, de l'exil et des mines ; c'est là que viennent s'abriter les orphelins et les veuves des martyrs ; c'est là que viennent chercher un asile tous ceux que la naissance ou des revirements de fortune ont privés des biens de ce monde : tous, à quelque religion qu'ils appartiennent, de quelque pays qu'ils soient, dès lors qu'ils sont dans le malheur, l'Église, large comme le monde dans sa charité universelle, les reconnaît pour ses enfants. C'est là, parfois dans des souterrains obscurs où les fidèles se réunissent la nuit pour prier, que le riche s'approche du pauvre en lui disant : « Tu es mon frère ! »

C'est là que la jeune fille du peuple entend l'illustre matrone, épouse ou veuve d'un sénateur ou d'un proconsul, lui dire en l'embrassant : « Tu es ma sœur ! » O scènes attendrissantes des catacombes, qui redira au grand jour tous les secrets et tous les charmes de votre mystérieuse charité ! C'est vous qui, sous le beau nom d'*Agapes*, avez connu le premier modèle de tant d'institutions charitables qui, depuis, se sont multipliées et ont germé sous toutes les formes et sous tous les climats !

A peine l'Eglise est-elle sortie des catacombes, qu'elle fonde partout des établissements dignes d'elle : il y a sur le monde comme un débordement de charité. Les humbles diaconies deviennent de vastes hôpitaux. Jusque-là le monde païen n'avait ni exécuté, ni même conçu cette merveille.

Saint Basile le Grand, surnommé par ses contemporains le prédicateur de l'aumône, est le premier qui l'ait conçue et accomplie. C'est lui qui, le premier, ouvrit près de Césarée le premier hôpital pour les malades, hôpital si vaste qu'il avait l'aspect d'une ville, longtemps appelée *Basiliade*, du nom de son fondateur. De même, avant le grand hôpital élevé à Rome par l'illustre Fabiola, jamais la capitale du monde latin n'en avait connu ; et quand saint Jean Chrysostôme voulut écrire à Constantinople, sur le fronton de ces nombreux palais érigés à la bienfaisance, le nom de leur destination sublime, il fallut créer dans la langue grecque des mots nouveaux que ses dictionnaires n'avaient jamais connus.

A mesure que l'Eglise voit s'accroître son empire, elle voit s'accroître aussi le nombre des hôpitaux : chaque monastère qui se fonde, chaque cathédrale qui se bâtit, chaque corps de métier qui s'organise, voit en même temps se fonder, se bâtir et s'organiser un hôpital : c'est le pendant symétrique et obligé de toute fondation, à tel point que le nombre des hôpitaux dans l'Église devient la mesure même de son influence. Le moyen âge, qui est l'ère de son apogée, est supérieur au nôtre, dit Muratori, pour la libéralité envers les pauvres. Rome, la capitale du monde chrétien, possède à elle seule, pour toutes les misères et pour les pauvres de tous les peuples, un si grand nombre d'asiles qu'elle pourrait se passer

d'autre titre pour être appelée la reine des cités. « Là. dit Hurter, l'hospice du Saint-Esprit, fondé par Innocent III, et doté d'un revenu annuel de cent mille écus, est le plus beau, le plus grand et le mieux ordonné qui existe dans aucune société civile de l'Europe. »

Après Rome vient la France, la fille aînée de l'Église. Au treizième siècle, dit encore Hurter, elle possédait à elle seule vingt mille hôpitaux. Prenez ce chiffre comme base d'une appréciation générale pour les autres pays catholiques avant l'apparition du protestantisme, et vous trouverez plusieurs millions de malheureux secourus chaque jour par l'Eglise. Comptez maintenant, si vous le pouvez, le nombre des malades et des pauvres qu'elle a soulagés, assistés, consolés dans toutes les nations du monde pendant toute la durée des siècles !

Une remarque sur les différences profondes qui éclatent entre les institutions catholiques et celles qui ne le sont pas.

Certains ont voulu mettre en parallèle l'hospitalité musulmane avec le dévouement qui se déploie chaque jour au sein de nos hôpitaux. Les Turcs, a-t-on dit, fidèles en ce point aux prescriptions du Coran, sont hospitaliers et généreux ; chez eux, les pauvres ne meurent pas de faim. A peu près toutes les mosquées entretiennent à leurs frais des établissements spéciaux nommés *Imarets*, où l'on donne à manger gratuitement à quiconque se présente. Défense, il est vrai, de rien emporter chez soi, mais liberté entière de revenir. De plus, l'indigent qui va frapper à la porte du riche et lui demande une part des restes du festin est ordinairement sûr de ne pas être repoussé.

Cette bienfaisance est sans aucun doute digne d'éloges ; mais peut-on la comparer à l'hospitalité catholique ? Aux siècles où l'Europe n'avait pas encore eu le temps de percer et de niveler un assez grand nombre de voies de communication, chaque monastère offrait un asile aux voyageurs et aux mendiants. Sur les bords de la rivière qu'aucun pont ne traversait encore, dans les forêts profondes où l'on était surpris par la nuit, sur le sommet des montagnes et au fond des déserts où l'eau et le pain manquaient, partout les moines avaient établi des maisons hospitalières où le passant était sûr de trouver

un abri. Une lampe y brûlait toute la nuit, comme pour servir de fanal aux voyageurs égarés. Aussitôt que le Frère portier entendait frapper au seuil du monastère, il se levait en disant : *Deo gratias*, remerciait Dieu de cette bonne fortune, allait ouvrir, et ayant salué son hôte par cette parole : *Benedicite*, il s'agenouillait devant lui et allait prévenir l'abbé.

Le devoir de l'hospitalité passait avant tous les autres. L'abbé quittait l'exercice auquel il présidait et venait recevoir celui que le ciel lui envoyait ; il l'accueillait, non comme un étranger — il n'y en a pas au sein de l'Eglise, *non estis advenæ*, disait saint Paul — il l'accueillait comme un frère, comme un ange, bien plus, comme Jésus-Christ même. Après s'être prosterné à ses pieds, il le conduisait à l'oratoire pour y prier, lui faisait une lecture d'édification, puis le confiait au Frère hospitalier, chargé de régler ses repas et de pourvoir à tous ses besoins. Tandis que le moine mangeait le pain noir du pauvre et vivait d'abstinence, il prodiguait à son hôte toutes les ressources de ses richesses; et pour cela il n'était pas besoin d'enquête, ni d'une lettre de recommandation, il suffisait à son hôte du seul titre d'homme écrit sur son front.

Le voyageur ou le mendiant peuvent aller dans les lieux les plus inaccessibles et les plus sauvages ; ils peuvent traverser les hauteurs périlleuses des Alpes et du Saint-Bernard : la charité monastique les attend là pour les accueillir avec amour et leur donner un toit. Que si, au milieu des neiges, lorsqu'un vent glacial trouble l'horizon, ils viennent à s'égarer, qu'ils se rassurent; la charité envoie au devant d'eux des Frères, qui craignent tout pour les autres sans rien craindre pour eux-mêmes. Les Frères accourent, prennent leur hôte, le portent sur leurs épaules, le réchauffent, lui rendent la vie. Dans la saison d'hiver, ou lorsque la tempête sévit, alors une fois de plus, deux fois le jour, les bons Frères parcourent les pics les plus dangereux des montagnes, heureux d'exposer leur vie pour des inconnus, plus heureux encore de la donner après l'avoir consacrée tout entière à leur service. — Rapprochez de cet héroïsme l'hospitalité musulmane, comparez et jugez.

A Constantinople, quand la peste ou le choléra exercent leurs rigueurs, tout malade saisi de la contagion est une victime condamnée d'avance ; toute famille atteinte dans l'un de ses membres est une famille totalement perdue ; on fait la part du fléau, comme celle du feu, en coupant toute communication avec le quartier où il sévit. Or, pendant que se passent ces effroyables scènes de délaissement, pendant que les morts tombent par milliers, faute de soins, de l'autre côté de la *Corne d'or*, vis-à-vis de Stamboul, dans les quartiers de Péra et de Galata, se passent les scènes les plus attendrissantes et les plus admirables. Là les malades ne sont jamais sans consolation et sans espérance, leur douleur y trouve toujours des cœurs généreux pour les plaindre et des mains dévouées pour les servir : aussi la mortalité y est-elle incomparablement moindre et l'intensité du fléau presque insensible. C'est que là il y a des églises, des missionnaires, des Sœurs de Charité.

Où sont, au sein de l'islamisme et ailleurs, ces Sœurs de Charité ? Où sont ces nombreuses léproseries du moyen âge où les Frères de Saint-Lazare consacraient leur vie entière aux soins des lépreux, de ces lépreux abandonnés de leurs parents, en horreur à tous les hommes sauf à des chrétiens, et languissant aux carrefours des cités, couverts de plaies hideuses et de sanie, exhalant une odeur cadavérique insupportable ?

Où sont, en dehors de l'Eglise, les asiles de là charité pour ces lépreux du dix-neuvième siècle que l'on nomme les épileptiques, ces infortunés qu'on croirait, à les voir sous le coup du mal qui les couche et les jette à terre, livrés à une domination de Satan, infortunés dont l'approche semble inspirer à tous, même à leurs proches, une secrète horreur, et qui sentent peser sur eux, avec la maladie qui les accable, le stigmate bien autrement douloureux de l'opinion universelle qui les repousse et semble les flétrir ?

Où sont, en dehors de l'Église, ces Frères de Saint-Jean de Dieu qui semblent arrivés aux dernières limites du sublime, en passant toute leur vie en face de la maladie la plus triste pour l'humanité, parce qu'elle est la plus humiliante pour son orgueil ; en face de ces créatures qui n'ont plus rien d'humain, et qui, en perdant

la raison, ont perdu même la faculté de reconnaître leurs bienfaiteurs ; en face de ces créatures dont on ne peut pas même attendre la reconnaissance, soutien de la charité au sein de son dévouement, et qui découragent la pitié et la patience la plus angélique en n'y répondant que par l'indifférence ou la fureur ?

Où sont, en dehors de l'Eglise, ces instituts nombreux qui n'ont point d'autres monastères que les maisons des pauvres, d'autre cloître que les rues des villes ou les salles des hôpitaux, et qui, vivant de presque rien, trouvent le secret de faire vivre des multitudes d'infortunes ? Ces instituts qui quêtent, qui mendient, qui pleurent pour le pauvre, qui balaient l'infect logis où il habite, lavent ses haillons, nettoient ses cancers, lui soutiennent la tête et le cœur au dernier moment, plient le linceul funèbre, et accompagnent sa dépouille en pleurant, comme on pleure à la mort d'un frère ou d'un ami ?

Où sont, en dehors de l'Eglise, ces admirables Sœurs de Charité où l'héroïsme n'est qu'une action ordinaire, et où l'on n'est héros qu'à demi quand on n'y meurt pas victime de ses soins et de l'ingratitude des hommes ? « On a vu, dit un illustre auteur, on a vu des malades, des mourants près de passer, se soulever sur leurs couches et faire un dernier effort pour accabler d'injures les femmes angéliques qui les servaient. Et pourquoi ? Parce qu'elles étaient chrétiennes ! Les malheureux ! Qui les aurait servis, si elles n'avaient pas été chrétiennes ? — Et après un pareil retour pour tant de bienfaits, qui eût voulu encore retourner auprès de ces misérables ? Qui ? Elles ! Ces femmes ! Elles-mêmes ! Elles ont volé au premier signal, ou plutôt elles n'ont jamais quitté leur poste. » — Vous voyez ici réunies, dans un même tableau, l'Église et la libre-pensée.

Et comme si les ingratitudes de leur pays n'eussent pas suffi à leur ambition de souffrir, on les a vues, ces héroïques Sœurs de Charité, on les a vues quitter tout, parents, amis, patrie, pour aller chercher à l'autre bout du monde quelque malheureux obscur et délaissé, quelque malade affligé des plaies les plus horribles, et lui apporter, avec le baume qui guérit le corps, le baume qui guérit l'âme. On les a vues, à peine des-

cendues sur ces rives lointaines et sauvages, baiser une terre après laquelle elles avaient si longtemps soupiré, qu'elles se promettaient bien d'arroser de leurs sueurs et qu'elles ne désespéraient pas de teindre leur sang. — Trouve-t-on, en dehors de l'Eglise, rien qui soit aussi touchant, rien qui fasse couler des larmes d'attendrissement aussi douces et aussi pures ?

On connaît la majestueuse femme illustrée par le pinceau de Pils, dans son tableau : *la Prière du matin*. C'est la sœur Annonciade, entourée de ses teigneux, et particulièrement affectée, à l'hospice Saint-Louis, durant quarante années, au soin de cette maladie. Dès qu'on lui apportait un de ces malheureux, la sœur Annonciade le lavait elle-même, le mettait dans du linge blanc, le portait dans son lit et l'embrassait ; puis elle retournait à un autre, et cela sans jamais varier ses plaisirs, sans jamais mettre le pied hors de l'hospice durant quarante ans. La sainte fille, quoique robuste, sentait, sous l'influence de cette besogne incessante, ses forces l'abandonner, et elle disait : « Il faut que je demande au bon Dieu ma retraite. » Dieu ne la lui fit pas attendre longtemps. Un jour elle tomba, au chevet d'un malade, pour ne plus se relever. On l'emporta à son tour dans son lit, et les dernières paroles qui sortirent de sa bouche furent pour ses chers teigneux : « Ayez bien soin du 35, dit-elle ; et le 59, comment va-t-il ? » Cette âme d'élite s'envola sans bruit ; il n'y eut pas de discours sur sa tombe. On comprit que toute louange languit auprès des grandes actions comme auprès des grands noms, et que Dieu seul, avec son ciel infini et éternel, peut récompenser dignement de si sublimes vertus.

Au lieu de la sœur Annonciade, mettez des légions, mettez des instituts entiers, voués au soin des maladies les plus rebutantes, et vous aurez une idée de l'Eglise catholique.

M. de Chateaubriand dit que sur le mont Saint-Bernard un air trop vif use les ressorts de la respiration et qu'on y vit rarement plus de dix ans : ainsi la Sœur de Charité qui s'enferme dans un hospice peut calculer à peu près le nombre des jours qu'elle restera sur la terre ; tout ce qu'elle gagne au service ingrat des hommes, c'est de connaître le moment de la mort qui est caché au reste

des humains. On assure que presque toutes les filles de l'Hôtel-Dieu ont habituellement une petite fièvre qui les consume et qui provient de l'atmosphère corrompue où elles se dévouent. Pour emblème et pour salaire d'une telle vie, elles ne demandent, comme Mlle Legras, qu'une petite croix sur leur tombe, avec cette inscription : *Spes unica* ! La croix est toute leur vie et leur unique espérance !

Nous supprimons ici toute réflexion. Comme l'auteur du *Génie du Christianisme*, et mieux encore que lui, nous sentons notre incapacité à trouver des louanges dignes de telles œuvres : des pleurs et de l'admiration sont tout ce qui nous reste.

« Le stoïcisme, dit Voltaire, ne nous a donné qu'un Épictète ; et la philosophie chrétienne forme des milliers d'Épictètes qui ne savent pas qu'ils le sont, et dont la vertu est poussée jusqu'à ignorer leur vertu même. » « Autant d'hôpitaux, a-t-il dit ailleurs, autant d'arcs de triomphe pour l'Eglise romaine. » — Qu'ils sont à plaindre ceux qui veulent détruire une telle Eglise et qui ne trouvent dans leur cœur desséché et flétri aucun sentiment de reconnaissance et d'amour !

On comprend que les pauvres et les foules mieux inspirées aient acclamé cette Eglise que les incrédules appellent dédaigneusement de son vrai nom : la religion des hôpitaux ! On comprend qu'à la mort de ses bienfaiteurs, le pauvre soit accouru pour les voir une dernière fois ; qu'il ait accompagné leurs cercueils, les ait arrachés à ceux qui les portaient pour les porter lui-même, et que leurs funérailles aient retenti de gémissements, comme celles de sa sœur ou de sa mère. On dit qu'à la nouvelle du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, tandis que les riches, saisis de crainte, se cachaient, les pauvres, plus hardis, accoururent en foule à l'église pour voir le martyr qui avait été leur père ; ils lui baisaient les pieds et les mains, ils ramassaient son sang dont ils se frottaient les yeux, et y trempaient des morceaux de leurs habits pour en faire des reliques. Combien de fois un spectacle analogue ne s'est-il pas renouvelé ? Combien de fois n'a-t-on pas vu mettre des gardes autour d'un cercueil, pour préserver le corps et les habits du défunt ? On eût dit que c'était le corps

d'un tyran qu'on défendait contre la haine des peuples, et c'était un pauvre Frère et une pauvre Sœur qu'on dérobait à leur amour !

Qui pourra énumérer ici, non pas les bienfaits isolés et passagers de quelques âmes charitables, mais les bienfaits rendus par des légions entières et, durant de longs siècles, par les institutions catholiques ? Institutions pour les enfants et institutions pour les vieillards ; institutions pour les malades et institutions pour les infirmes ; institutions pour les veuves et institutions pour les orphelins ; institutions pour l'innocence et institutions pour le repentir : quelle est la maladie, quelle est l'infirmité, quelle est la misère qui n'ait pas trouvé une institution catholique pour la visiter, la consoler, la secourir ? Autant de douleurs qui peuvent affliger le corps de l'homme, autant d'institutions charitables créées pour les calmer et les guérir. Qui pourra compter les unes et les autres ?

C'est à peine si, au milieu de tant de créations sublimes, nous pouvons citer ici votre nom, ô illustre abbé de l'Epée, et vous, non moins illustre abbé Sicard, qui, par votre science et votre dévouement, avez accompli à votre manière la prophétie d'Isaïe en rendant l'ouïe aux sourds et en déliant la langue des muets.

C'est à peine si nous pouvons parler de l'Œuvre des Enfants trouvés et de celle de la Sainte-Enfance, qui, chez nous comme en Chine, vont donner leur or et leurs soins à ceux que leurs mères elles-mêmes ont abandonnés et oubliés, et que l'Église catholique, elle, la meilleure des mères, ne saurait ni oublier, ni abandonner jamais.

C'est à peine si, au milieu de cette pléiade de noms charitables qui se présentent au même titre à la mémoire, je puis citer le vôtre, ô illustre Ozanam, qui, avec vos sept jeunes compagnons, avez fondé les Conférences de Saint-Vincent de Paul, si dignes du nom de leur glorieux patron ; vous qui avez quitté les plaisirs de votre âge et les réunions du monde pour prêter à la vision de la charité toutes les grâces, toutes les séductions de la jeunesse, et ramener sur la terre cet âge d'or que cherchaient en vain les idéologues dans leurs systèmes ; vous qui pouviez tirer de votre poitrine mourante, après vingt ans de dévouement et de fatigues, ces dernières

paroles : « Au lieu de huit à Paris seulement, nous sommes deux mille, nous visitons cinq mille familles, et nous soulageons près de vingt mille pauvres ! »

Que faudrait-il dire aujourd'hui que votre œuvre étend ses rameaux dans les cinq parties du monde ?... Mais ne cherchons pas à calculer avec précision le nombre de vos bienfaits, vous dont l'aumône délicate savait trouver si bien le chemin de la misère sans laisser d'elle-même aucune trace visible, de crainte de trahir le secret du malheur. Que de fois, vous et vos frères, vous êtes allés trouver l'inexorable créancier du pauvre pour le satisfaire, et fermer ainsi la prison ouverte au débiteur ! Que de fois, vous et vos frères, vous avez arraché par une dot convenable une innocente victime aux pièges qu'on lui tendait ! Que de fois vous avez arrêté par un bienfait opportun le misérable qui allait se souiller d'un vol, ou une famille qui allait se ruiner en procès ! Que de fois enfin on vous a vu rechercher les mansardes ignorées, descendre dans les caves infectes, vous asseoir auprès du lit d'un malade, gémir avec lui, prendre sa main brûlante dans la vôtre, lui rendre les services les plus abjects, et relever son cœur par vos paroles affectueuses, bien plus encore que par vos secours matériels ! Il est temps de s'arrêter ; une plus longue énumération des institutions charitables de l'Église fatiguerait le lecteur, et moi-même je me sens incapable d'en tracer le tableau fidèle et complet. Heureuse impossibilité, que celle de retracer des œuvres toutes plus glorieuses les unes que les autres, tant elles se présentent en foule à la pensée et demanderaient à trouver une place naturelle dans l'apologie de celle qui les a fondées ! Cette impossibilité n'est-elle pas plus éloquente que tous les discours pour traduire cette parole de nos saints livres : *Omnes vos fratres, vous êtes tous des frères*, et montrer que l'Eglise seule a connu et pratiqué la véritable fraternité, non pas celle qui consiste à guillotiner ses frères comme en 1793, mais à souffrir et mourir pour eux.

CHAPITRE II

DANS TOUS LES TEMPS, LE BONHEUR MATÉRIEL DU PEUPLE CONSISTE DANS LA PROSPÉRITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

ARTICLE I

QUI A LE PLUS FAVORISÉ L'AGRICULTURE

—

§ I. — *Les moines et l'agriculture.*

Longtemps avant l'invasion des Barbares, les terres du vaste Empire romain étaient dépeuplées et sans culture ; presque partout la solitude avait remplacé les vastes étendues de terrain autrefois couvertes de moissons. Les ravages des Barbares ne firent qu'achever cette œuvre de désolation ; mais ce dernier fléau fut terrible. « Tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, disait saint Jérôme, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Burgonde, l'Alaman, et, ô calamité ! par le Hun. » « Les hommes, dit un auteur contemporain, avaient été moissonnés par le glaive ; les villes, les villages, les habitations agricoles dévastés par le feu. Ce qu'une horde sauvage avait épargné, l'autre

l'avait détruit : partout l'œil attristé ne rencontrait qu'un désert et des ruines. »

L'établissement des derniers venus d'entre les Barbares fut un repos. Sous leur rude domination, malgré d'immenses désordres, on commence à respirer ; mais dans quel état se trouvait l'Europe ? A mesure que les bras avaient diminué, la culture s'était réduite à quelques oasis, comme dans les déserts. Les forêts druidiques qui subsistaient encore s'étaient étendues, avaient gagné de proche en proche et s'étaient rejointes de toutes parts ; elles couvraient d'immenses contrées ; les clairières qu'elles laissaient çà et là n'étaient que des landes, des bas-fonds, des marécages ; les rivières et les fleuves se traînaient péniblement dans leurs lits encombrés ; les bêtes sauvages, dont plusieurs espèces ont aujourd'hui disparu, s'étaient multipliées à l'infini, et on les voyait rôder en plein jour jusque dans les cités gallo-romaines. Les traînards des diverses bandes germaniques qui avaient traversé les pays s'étaient réfugiés dans les bois et en avaient fait des repaires de brigandage. La sécurité n'existait nulle part.

C'est là que commence, avec le travail des moines, la résurrection de l'agriculture ; c'est là qu'il faut se reporter par la pensée pour apprécier à leur juste valeur les bienfaits agricoles des institutions monastiques que M. Mignet appelle avec raison la concentration du christianisme à son plus haut degré.

Il fallait du courage pour s'enfoncer dans ces forêts aux futaies gigantesques, sombres et impénétrables, qui enveloppaient la partie la plus fertile de l'Europe moderne d'un vaste réseau de silence et de ténèbres ; dans ces déserts ou ces halliers de ronces et d'épines, d'une dimension et d'une épaisseur formidables, qui arrêtaient à chaque pas le voyageur et torturaient les membres des malheureux assez téméraires pour s'y aventurer ; dans ces marais et ces tourbières formés par les cours d'eau qu'entravaient à chaque instant, dans leur marche, les racines et les troncs renversés, et où s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez mal avisés pour s'y risquer. Les populations s'éloignaient de cette atmosphère humide et insalubre, tout imprégnée de miasmes pestilentiels, comme les sauvages s'éloi-

gnaient encore des savanes et des pampas de l'Amérique méridionale, au temps des Cooper et des Chateaubriand.

Rien, dans le monde actuel, ne saurait donner l'idée du courage qu'il fallait pour affronter ces Thébaïdes occidentales avec tous leurs obstacles et leurs dangers. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de forêts et de déserts à conquérir en Amérique, le colon moderne s'avance armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, soutenu par la certitude du succès. Le moine n'avait que ses bras, et il se plongeait dans l'inconnu. Les instruments aratoires, le fer, les graines même pour ensemencer, tout lui manquait; il était même dépourvu du secours des animaux domestiques qui triplent les forces de l'homme, car la domestication des animaux avait presque entièrement cessé : le bœuf, le cheval, le chien étaient retournés à l'état sauvage, comme dans les forêts du nouveau monde.

Aucun obstacle, aucun danger n'arrête le moine. Plus la noire profondeur des forêts est effrayante, plus l'amour de la solitude l'y attire. S'il faut se glisser en déchirant ses vêtements à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'épines, que l'on peut à peine y poser un pied après l'autre sur la même ligne, il s'y hasarde sans hésiter. S'il faut ramper sous des branches entrelacées pour découvrir quelque étroite et sombre caverne, obstruée par les pierres et les ronces, il est prêt. « C'est en approchant, à genoux, d'un tel repaire, dont les bêtes fauves elles-mêmes redoutent l'entrée, dit M. de Montalembert, que le moine choisit souvent son domicile. Là où la caverne naturelle lui manque, il se construit une hutte de branchages et de roseaux, ou transforme en cellule les ruines d'un édifice abandonné. »

Dans ces solitudes improductives, il fallait se résigner à lutter longtemps contre la faim et l'intempérie des saisons, avant de les fertiliser par le travail. Rien ne saurait nous donner une idée de la rigueur de vie à laquelle le moine devait se condamner dans les premiers temps de son séjour au désert. « Il était réduit, disent les annalistes, à se nourrir d'herbes, de racines sauvages, de faînes de hêtre disputées aux écureuils, voire même de l'écorce des arbres ; l'eau du rocher, que Dieu faisait quelquefois miraculeusement jaillir pour étancher sa soif,

était son seul breuvage. Jamais de chair, rarement du pain ; quelques pommes sauvages ou quelques baies de myrtille étaient pour lui un mets délicieux ; un poisson industrieusement pris à la rivière voisine était le festin des grandes fêtes.

Les bandes de brigands et d'assassins qui peuplaient les forêts furent tentés de croire qu'un hôte si étrange était venu enfouir ou chercher un trésor. Ces bandits, qualifiés même d'anthropophages, viennent disputer au solitaire jusqu'à la possession de sa rigoureuse retraite. « O moine, dit l'un d'eux à saint Evroul, qu'est-ce qui peut vous amener dans ces forêts sauvages ? Elles sont faites pour des bandits et non pour des ermites. Pour habiter ici, il faut vivre de rapine et non de travail ; le sol est trop stérile ; vous avez beau le cultiver, il ne vous donnera rien. — Le Seigneur, répond le moine, saura bien dresser dans ce désert une table pour ses serviteurs, et toi-même tu pourras, si tu veux, t'y asseoir avec moi. »

Le brigand, venu avec des intentions homicides, est désarmé par l'aspect vénérable du moine, subjugué par sa douceur et sa bonté. Il revient le lendemain avec trois pains cuits sous la cendre et un rayon de miel ; lui et ses compagnons deviennent les premiers disciples du moine ; l'anachorète est transformé en cénobite, la cabane en monastère, et bientôt ce lieu, que chacun redoutait et fuyait comme un repaire d'assassins, devient un refuge tranquille et un lieu de prières où le travail des champs remplace la rapine.

Souvent, pendant que les religieux chantaient au chœur la psalmodie sacrée, les hurlements des loups alternaient avec la voix des moines et faisaient écho dans les bois ; le couvent était assailli par l'élan, le buffle, le bison, l'urus (aurochs), si connu par sa férocité, et autres animaux monstrueux dont la tradition est restée partout, animaux qui n'étaient guère habitués à reculer devant l'homme. Les religieux ne s'effrayaient point ; on ne voit pas dans l'histoire qu'un seul d'entre eux ait été dévoré ou même menacé, soit que l'innocence primitive, reconquise par ces héros de la pénitence et de la pureté, les eût placés au niveau du premier homme dans le paradis terrestre, soit que ces animaux, habitués à se voir traqués par les chasseurs et à se voir épargnés par les

moines, se fussent laissés apprivoiser de bonne heure par ces hôtes paisibles du désert, qui pouvaient étudier à loisir leurs instincts et leurs mœurs, et ne se livraient pas à la destruction de la chasse, fussent-ils poussés par les dernières extrémités de la faim. C'est ce qui explique un des faits les plus importants dans l'histoire de l'agriculture : la domestication des espèces animales, revenues à l'état sauvage après la disparition graduelle de la civilisation romaine.

Ecoutez une légende allégorique, citée par les Bollandistes, et qui peut être regardée comme l'expression et le résumé de ce fait général. Il s'agit de saint Léonor, que M. de Montalembert appelle l'une des perles les plus fines du précieux écrin de la tradition celtique. « Venu, au sixième siècle, des Iles-Britanniques, il s'était établi avec ses soixante disciples dans un site désert de l'Armorique. Un jour, en priant, il vit se poser à ses pieds un petit oiseau blanc portant au bec un épi de blé. Il y avait donc dans cette côte sauvage un lieu où le blé pouvait croître, où il en croissait encore quelques épis. Le saint en remercia Dieu et ordonna à un de ses moines de suivre l'oiseau, qui le conduisit à une clairière de la forêt voisine où s'étaient conservés, en se ressemant d'eux-mêmes, quelques pieds de froment, derniers restes peut-être d'une riche culture, disparue de ces lieux avec les habitants qui l'y avaient apportée. A cette nouvelle, le saint entonna le *Te Deum*, et, le lendemain, au point du jour, après avoir chanté Matines, toute la communauté s'achemina, Léonor en tête, vers la forêt pour la jeter bas.

« Ce travail dura longtemps ; les moines, excédés de fatigue, supplièrent leur Père d'abandonner cette tâche accablante et de chercher une autre terre moins rude à exploiter. Il refusa de les écouter, en disant que c'était le démon qui leur envoyait cette tentation de paresse. Mais ce fut bien pis quand, la forêt renversée, il fallut se mettre à cultiver le sol défriché. Alors les moines résolurent de laisser là leur chef et de s'enfuir pendant la nuit. Mais ils furent rassurés et consolés en voyant douze grands et beaux cerfs venir d'eux-mêmes s'atteler aux charrues déjà préparées, comme autant de paires de bœufs. Après avoir labouré tout le jour, lors-

qu'on les déliait sur le soir, ils s'en retournaient à leur gîte au fond des bois, mais pour revenir le matin du jour suivant. Cela dura ainsi cinq semaines et trois jours, jusqu'à ce que les nouveaux champs furent disposés à produire une moisson des plus abondantes. Après quoi, les douze cerfs disparurent, emportant avec eux la bénédiction du moine d'outre-mer. »

Vérité ou allégorie, les douze cerfs représentent les bœufs retournés à l'état sauvage, et que les moines bretons durent aller chercher dans les forêts pour les employer de nouveau aux usages domestiques. Cette domestication des animaux de labour est un des épisodes les plus intéressants de la vie agricole et de la mission civilisatrice des moines.

Un autre fait non moins important dans l'histoire de l'agriculture monastique, c'est la conversion des chasseurs en laboureurs, et l'espèce de droit d'asile et d'inviolabilité sacrée accordée aux terres des moines contre les dévastations de la chasse et du gibier féodal. Les Germains de haute condition et leurs fidèles passaient à l'exercice de la chasse tout le temps qu'ils n'employaient pas à la guerre : ils rencontraient dans les monstrueux animaux des forêts des adversaires dignes du combattant le plus intrépide, propres à leur offrir tous les périls et toutes les émotions de la guerre. Mais là, au milieu des forêts, l'Église les attendait. Pendant qu'ils ne pensaient qu'à se récréer et à poursuivre les bêtes fauves, Dieu faisait surgir devant eux des apparitions aussi imposantes qu'imprévues qui les pénétraient d'émotion et de respect : tantôt c'était un sanglier colossal qui venait se prosterner aux pieds d'un saint Basile en prières, comme pour lui demander grâce de la vie ; tantôt c'était un buffle sauvage qu'un vénérable vieillard, comme saint Karileff, caressait doucement entre les cornes ou le long de son énorme encolure, comme si le monstre suppliant avait oublié tous ses instincts de rage et de voracité. Cette vue de la faiblesse venant chercher auprès des moines un refuge inviolable contre la force, le spectacle de ces solitaires ensevelis dans le plus épais des bois pour y vaquer à la prière, à la mortification et au travail, tout cela produisait une impression profonde sur la noblesse germanique, au cœur

si généreux, à l'imagination si ardente : tantôt le prince ou le seigneur germain agrandissait le domaine monastique et lui reconnaissait un droit d'asile pour le gibier du voisinage ; tantôt, fasciné par le regard du moine, il tombait à genoux au moment où il comptait frapper sa proie, et convertissait le fer de son épée en une pacifique charrue.

Ce fut, entre mille, l'histoire de Théodulphe, racontée par les Bollandistes. Né en Aquitaine, au sixième siècle, et issu d'une longue lignée d'ancêtres d'une noblesse illustre, Théodulphe se fit moine à Saint-Thierry, près Reims, et désira être spécialement employé aux rudes travaux de l'exploitation agricole : on lui confia deux bœufs de labour qu'il mena à la charrue pendant vingt-deux ans. Tous admiraient un tel laboureur, encore plus infatigable que ses bœufs ; car pendant que ceux-ci se reposaient, lui remplaçait la charrue par le hoyau, la herse ou la bèche ; et quand il revenait au monastère, après des journées si bien remplies, il était toujours le premier aux offices et aux psalmodies de la nuit. Comme, un jour, un de ses compagnons, animé d'un zèle moins impatient de tout repos, lui objectait ce vers d'Horace :

Quod caret alterna requie durabile non est

il répondit que c'était bon pour des païens, trop soucieux de leurs aises, mais que, quant à lui, il aimait mieux cet autre texte aussi classique :

Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus.

Que dites-vous de ces moines *ignorants* qui se permettaient, au sixième siècle, non seulement de connaître et d'enseigner l'agriculture, mais encore de connaître Horace et de le citer, comme en se jouant ? — Après vingt-deux ans de labourage, Théodulphe fut élu abbé. Alors les habitants du village le plus voisin s'emparèrent de sa charrue et la suspendirent dans leur église comme une relique. « Noble et sainte relique, dit M. de Montalembert, que je baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet. » Ajoutons, avec l'illustre

écrivain, que la charrue, principal instrument de la culture monastique, pourrait servir, avec la croix du Rédempteur, à toute l'histoire des moines, d'enseigne et de blason, avec ces mots pour devise : *Cruce et aratro* !

De tels exemples exerçaient un empire bien plus fécond et bien plus durable que celui des plus fiers conquérants : ils attiraient les foules au désert et leur inspiraient, avec l'estime de la vertu, l'estime du travail agricole. Ce n'étaient pas seulement les veneurs qui venaient trouver les moines au fond des bois, c'étaient tous les riches et tous les pauvres, pour peu que la main de Dieu ou des hommes les eût affligés. C'étaient les veuves et les orphelins, les boiteux et les aveugles, les paralytiques et les épileptiques, les lépreux et les possédés, tous accouraient en foule, en quête de leur guérison, auprès de la vertu miraculeuse des moines. Remplis de reconnaissance pour leur santé recouvrée, ou d'admiration pour la vertu claustrale, les leudes et les autres possesseurs du sol ne s'en revenaient pas sans avoir cédé aux moines une partie des propriétés territoriales dont ils étaient nominalement les seigneurs et les maîtres.

Mais on se tromperait étrangement si on s'imaginait que les terres concédées étaient dans la situation de richesse et de prospérité où le travail des moines les avait amenées au moment de la confiscation révolutionnaire. Il est certain, dit l'éminent Hurter avec son incomparable érudition, qu'en général les terres concédées aux couvents, au temps de saint Grégoire VII comme au sixième et au septième siècle, n'étaient d'aucune valeur, et que les donateurs ne les croyaient pas dignes d'être gardées pour leur propre compte. Il les abandonnaient précisément parce qu'elles étaient incultes et que personne ne voulait prendre la charge de les défricher. D'un autre côté, l'amour de la solitude et le désir de mettre, par tous les moyens possibles, un frein aux passions humaines, poussaient les moines à s'éloigner des villes, à rechercher les sites les plus inaccessibles et les plus malsains, jugés inhabitables, même par les populations rudes et énergiques de cette époque. La plupart des abbayes, comme celle de la Chaise-Dieu en Auvergne et celle de la Grande-Sauve en Aquitaine, prirent naissance au milieu de vastes forêts, coupées de ravins, où

l'on ne pouvait arriver qu'en se frayant un chemin, le fer à la main, à travers les ronces et les broussailles ; d'autres fois elles furent fondées dans des terrains marécageux, comme à Citeaux, ou dans des vallées stériles où il n'existait point de terre labourable, et où, par conséquent, le couvent devait transporter, au prix de longs efforts, du terreau et de la terre végétale.

Mais aucune difficulté ne décourageait les moines. Fallait-il assainir un marais ? On perçait des exutoires, on pratiquait des saignées à ce sol putride et malade, on réunissait les eaux par un ingénieux système de rigoles, de tranchées et de fossés débouchant les uns dans les autres ; on faisait remonter l'eau en fermant les issues souterraines, et on formait ainsi une foule de petits lacs qui servaient tout à la fois de viviers pour le poisson, d'arrosage pour les prairies, et d'embellissement pour la campagne. Fallait-il abattre une forêt ? L'abbé, tenant une croix de bois d'une main, et de l'autre un bénitier, précédait les travailleurs ; arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour prendre possession de cette terre vierge au nom de Jésus-Christ ; il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite ; puis, s'armant de la cognée, il se mettait le premier à l'œuvre et tous les autres à sa suite, moines coupeurs *(incisores)*, extirpateurs des racines *(extirpatores)*, brûleurs *(incensores)*. Tous ces infatigables essarteurs étaient tellement noircis par la fumée et hâlés par les ardeurs du soleil, qu'en rentrant dans le monastère, dit un annaliste, on les eût pris pour des forgerons et des charbonniers plutôt que pour des religieux. Une fois les arbres abattus, les taillis rasés, les impénétrables fourrés ouverts, ils ont recours à la bêche et à la houe : ils défoncent le sol, ils le sarclent, ils l'ameublissent avec un soin minutieux, et le mettent en état de produire d'abondantes récoltes.

Leur œuvre terminée, les hordes barbares arrivent : tantôt ce sont les Sarrasins, tantôt les Normands, tantôt les Hongrois, tantôt les Danois, tantôt les rois et les seigneurs : les guerres sont incessantes. Les moissons sont ravagées, les bâtiments incendiés, les travailleurs égorgés, et les ronces envahissent de nouveau tout le terrain conquis par la culture. Mais sur ces ruines fumantes et arrosées de sang, de nouveaux religieux se

lèvent pour reprendre l'œuvre des martyrs. Nulle part ils ne reculent, nulle part ils ne restituent au désert ce qu'ils ont une fois entrepris de lui disputer. Un moine tombe, victime de la guerre, du travail ou du climat, un autre le remplace. Ils apportent tous à leur labeur cette persévérante énergie et cette infatigable constance qui naissent d'une association se survivant toujours à elle-même. En vain voient-ils leurs travaux échouer, leur culture disparaître, leur vie se consumer en efforts inutiles, ils reviennent sans cesse à la charge, eux ou leur postérité spirituelle, jusqu'à ce que la victoire se soit déclarée pour eux. Le découragement leur est inconnu ; ils disputent aux glaces, aux sables, aux rochers, les derniers fragments de sol cultivable, persuadés que Dieu n'a rien fait de stérile, et que le plus vil grain de poussière, avec la bénédiction du ciel, recèle un trésor ; l'algue, la ronce, le houx, toutes les plantes sauvages et réfractaires se retirent devant le blé, la vigne et l'olivier ; ils transforment en gras pâturages, en campagnes riantes, des terres livrées au désordre stérile de la végétation spontanée, et des déserts où l'on n'entendait auparavant que le cri du hibou et le sifflement du serpent.

Voilà ce qu'ont fait les moines, ces héroïques bienfaiteurs et ces infatigables pionniers que la libre-pensée n'a pas craint d'appeler des *oisifs*, et qu'elle n'a pas craint de salir, par la plume d'un universitaire, de cette grossière injure : « Quand une société est corrompue, elle se couvre de moines : c'est la vermine du corps social ! » — *Sont-ils malveillants parce qu'ils ne savent pas !*... Mon Dieu, pardonnez-leur !

L'influence des travaux et des exemples monastiques devait nécessairement se faire sentir sur les populations agricoles.

On a épuisé toutes les formules de la louange pour célébrer l'antique usage établi dans l'Empire de la Chine, qui veut que chaque année, à un jour déterminé, le chef de cette vaste monarchie, entouré des officiers et des princes de sa cour, en présence de tout le peuple assemblé, quitte le sceptre pour la charrue et trace de sa main souveraine un sillon. Il y a dans cet usage, qui élève l'agriculture à la hauteur même du trône, un exemple de haute moralité pour le peuple, et un auguste encoura-

gement pour celui qui est le premier de tous les arts, parce qu'il est le plus nécessaire à la vie.

Les moines ont fait davantage. Ils ne se sont pas contentés de venir une fois l'année, comme le fastueux empereur de la Chine, dans tout l'appareil de la majesté royale, toucher du bout du doigt le fardeau qui fait plier les épaules du laboureur; de tels exemples n'auraient pas empêché l'agriculture de rester chez nous dans une enfance éternelle. Les moines se sont fait agriculteurs: ils sont descendus chaque jour dans le sillon; ils y ont mené une vie aussi rude, plus rude même que celle du laboureur, passant de la bèche au psautier et du psautier à la bèche, tour à tour hommes de peine et anges de prière, ayant *dans leurs mains la cire du travail et dans leur bouche le miel des oraisons*, comme parlent les annales. Cet état avili, méprisé alors, plus encore qu'aujourd'hui, par les préjugés de l'époque, renvoyé aux pauvres manants comme la géhenne de la terre, réservé aux serfs comme une ignominie suprême jetée sur leurs fronts flétris; cet état, le plus humilié de tous, les moines le choisissent de préférence, et, par leur contact, le relèvent, le réhabilitent, l'ennoblissent.

L'Eglise monte au manoir; elle prend par la main les enfants des comtes et des barons, des ducs et des princes; elle les conduit à Citeaux ou à Cluny, et là, après les avoir dépouillés de leurs livrées mondaines, elle en fait des pauvres, des moines et des cultivateurs; puis elle leur dit: « Allez dans ces marais fangeux d'où s'exhalent des vapeurs de mort, forgez des socs avec les épées de vos pères; défrichez, assainissez, travaillez; rien n'exempte de ces rudes labeurs, ni la naissance, ni les talents, ni le rang, ni l'autorité. Je ne vois dans tous les religieux que des enfants d'Adam, destinés, depuis l'antique anathème, à gagner leur pain à la sueur de leur front. »

Et ces fils de grands seigneurs ne travaillaient pas avec l'indolence de l'amateur des champs qui, par un beau jour d'été, s'amuse à faner ses foins ou à sarcler ses blés; l'ardeur qu'ils y apportaient aurait fait croire que telle avait été l'occupation de toute leur vie. Que de fois la bêche et la houe déchiraient ces mains délicates, accoutumées à tout autre travail! Que de fois ces

corps débiles, épuisés d'austérités, se sentaient sur le point de faillir à la peine! Saint Bernard qui, à son début à Citeaux, avait tant de fois gémi et pleuré d'être trop faible pour couper le blé, aimait à raconter, plus tard, à ses religieux, avec une certaine complaisance et avec la joie d'une victoire remportée, comment Dieu lui avait fait la grâce de devenir un bon moissonneur!

Non seulement ces nobles, devenus moines, coupaient le blé et levaient eux-mêmes toutes leurs moissons, mais encore ils apportaient eux-mêmes les gerbes sur leurs épaules. On les voyait en file de quinze ou vingt descendre le coteau, courbés sous le poids de leur faix, accablés de chaleur sous leur froc de grosse laine, le front tout ruisselant de sueur. Lorsqu'un frère, soit par excès de travail, soit par faiblesse naturelle, tombait de lassitude, il demandait au prieur la permission de se retirer quelques instants à l'écart, et là il ramenait son capuce sur le visage et inclinait la tête, comme pour s'humilier et gémir de son impuissance et de sa misère.

Ni l'étude, ni l'enseignement des lettres, ni la crosse abbatiale ne dispensaient des travaux manuels ; le chef du monastère était le premier aux champs comme le premier au chœur. Un jour que l'envoyé du Pape était venu dans le couvent de saint abbé Equatius, et le cherchait parmi les copistes du *Scriptorium* pour l'amener à Rome, les calligraphes interrogés lui répondirent : « Il est là-bas, dans la vallée, à couper du foin. »

Après de tels exemples, comment le laboureur se serait-il cru encore humilié et déshonoré en travaillant la terre? Comment n'aurait-il pas eu de l'estime pour ce rude labeur, quand il voyait un Carloman, oncle de Charlemagne, un Guillaume, duc d'Aquitaine, un Adalbert, duc de Bohême, Hugues, duc de Bourgogne, Guy, comte d'Albon, Herman, margrave de Bade, saint Benoît, comte de Maguelone, Anselme, duc de Frioul, et mille autres encore, c'est-à-dire la noblesse, la science, le talent, la sainteté, toutes les grandeurs et toutes les gloires, relever, réhabiliter, ennoblir la charrue, et élever le hoyau du laboureur au dessus de l'épée des conquérants, Francs ou Romains ?

Les populations rustiques du voisinage venaient contempler ces merveilles, et de l'admiration elles passaient

bientôt à l'imitation ; le paysan devenait le coadjuteur volontaire du moine, et, sans revêtir toujours le froc bénédictin, qui faisait de lui l'égal et parfois le supérieur des ducs et des rois, il aidait, comme mercenaire, à défricher le sol et à conduire la charrue. Une nombreuse population rurale ne tardait pas à se grouper autour des monastères, et ainsi s'explique l'immensité des travaux de défrichement et de grande culture que les cénobites purent entreprendre et réaliser, travaux dont les résultats subsistent et nous étonnent encore aujourd'hui.

Ces mercenaires laïques habitaient, sous la direction des frères convers, des métairies appelées *granges*. Construites sur les terres éloignées de l'abbaye, là où les devoirs de la vie conventuelle ne permettaient guère aux religieux profès d'étendre leur culture, ces métairies rayonnaient en se multipliant, autour du monastère, comme autour d'un grand centre, formant autant de fermes-écoles et de fermes modèles. C'est là que les laïques furent initiés par les moines à tous les secrets et à toutes les méthodes de l'agriculture. « Une abbaye, dit A. Thierry, n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation ; ses dépendances formaient encore ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle. Il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Ce fut l'école où s'instruisirent ceux des conquérants à qui l'intérêt bien entendu fit faire, sur leurs domaines, de grandes entreprises de culture ou de colonisation, deux choses dont la première impliquait alors la seconde. » Mignet, Cibrario et de Toqueville parlent comme A. Thierry : tous s'accordent à dire avec Chateaubriand que les moines ont été, soit comme laboureurs, soit comme les premiers maîtres de nos laboureurs, les pères de notre agriculture.

Toutes les métairies monastiques, devenues depuis des villages, des bourgs ou des villes, étaient reliées entre elles par l'abbaye, qu'on aurait pu appeler une ferme modèle régionale. Les abbayes, à leur tour, étaient reliées entre elles par de nombreuses colonies, qui, comme autant d'essaims, avaient transporté sous d'autres climats le trop-plein de la ruche monastique : Citeaux put en compter jusqu'à quinze cents qui allèrent défricher le sol jusqu'aux bords de la Baltique et jusqu'aux confins de

l'Europe. Toutes ces colonies se communiquaient leur science, leurs méthodes, leurs découvertes, leurs produits. Quand un moine, dans ses pérégrinations lointaines, découvrait une semence ou une plante nouvelle, il s'empressait de la porter à son couvent pour l'y acclimater ; à son tour, il faisait part à ses frères les plus éloignés des nouvelles de ses découvertes, et ainsi se formaient par les moines, comme par autant de courtiers agricoles, de vastes sociétés internationales pour la propagation et le perfectionnement de l'agriculture.

« A mesure, dit un historien anglais, que les changements survenus dans les conditions de la vie sociale amenaient des changements correspondants dans le mode de travail, on vit toujours les religieux conserver le goût et l'intelligence des cultures perfectionnées. » « Jusqu'au dernier jour de l'existence des monastères, et d'un bout de l'Europe à l'autre, dit M. de Montalembert, on a constaté la supériorité de leur administration et des produits de leurs domaines sur ceux de la propriété laïque : juste et éclatante récompense de leur admirable activité, noble hommage que n'ont pu leur refuser ceux-là mêmes qui ont contribué à leur ruine et qui se sont enrichis de leurs dépouilles. »

En 1863, une commission agricole de la Haute-Saône constatait une particularité qui pourrait mettre sur la voie de beaucoup d'autres : « Les couvents, dit-elle, possédaient à peu près seuls les bons fruits et connaissaient les méthodes de les propager et de les cultiver. Ces établissements ayant été dispersés, l'arboriculture est revenue, à peu de chose près, à son état primitif. » Nous ne faisons guère aujourd'hui que reprendre la trace, longtemps interrompue, des excellents procédés des moines.

« Nous avons lu, dit un auteur récent, les plus belles pages de Varron et de Columelle sur la manière de cultiver la terre chez les Romains : Mathieu de Dombasle, Olivier de Serres, Moreau de Jonnès, Gasparin en France ; John Sinclair en Angleterre ; Ronconi en Italie ; Cotta, Burgsdoff, Rusthofer, en Suisse, en Allemagne et en Belgique, nous ont donné une idée des progrès de la science agricole dans les temps modernes. Eh bien ! après avoir admiré les ouvrages de ces savants auteurs, nous avons étudié les travaux des premiers cisterciens ;

nous avons visité ceux qu'exécutent encore aujourd'hui leurs successeurs les trappistes, et nous avons été forcé de reconnaître que là où les moines ont planté leur bêche, là sont encore les colonnes d'Hercule de l'agriculture. »

L'industrie agricole est la source de la richesse, surtout quand elle est jointe à l'intelligence et à l'énergie du travail. Les moines furent des agriculteurs intelligents et actifs : naturellement, ils furent riches. M. Mignet, dans un Mémoire présenté à l'Académie des sciences morales, nous dépeint la célèbre abbaye de Fulde possédant, dès l'époque de Charlemagne, trois mille métairies en Thuringe, trois mille dans la Hesse, trois mille en Franconie, trois mille en Bavière et trois mille en Saxe. M. Guérard, dans ses *Commentaires sur le polyptique d'Irminon*, évalue à plus de soixante mille livres de rentes les revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, dès le neuvième siècle. Saint-Denis et toutes les grandes cultures monastiques, sans atteindre des résultats aussi prodigieux, présentent néanmoins un état de prospérité surprenante. Les moines apprirent aux barons et aux laïques que la terre renferme des trésors, et telle fut la source de ces richesses monastiques qu'une cupidité ignorante a si souvent et si injustement reprochées à l'Eglise.

Quand on reproche aux moines d'avoir été les détenteurs d'un tiers de notre sol, et du sol le plus fertile, on oublie de dire que ces terres les plus fécondes, ces prairies les plus riches, ces vergers les plus productifs étaient le fruit de leur travail, et du travail le plus opiniâtre que nul, sans eux, n'aurait eu le courage ni la pensée d'entreprendre, et qu'avant eux personne n'avait effectivement entrepris. On oublie de dire que si les moines s'enrichirent, ce fut, au témoignage des protestants Hurter et Hallam et de tous les historiens sérieux, en ne faisant d'injustice à personne et aux seuls dépens des forêts, des déserts, des rochers, de la mer et des marais. On oublie de dire que la richesse des moines devint entre leurs mains la source d'un immense bienfait et d'une immense aumône répandue autour d'eux sur les classes agricoles et sur les classes indigentes. On oublie de dire que tous les moines, comme

les benédictins de Fulde, dépensaient la majeure partie de leurs revenus à nourrir et même à vêtir des milliers d'hôtes, de voyageurs et de malheureux, qui étaient accueillis non seulement dans le monastère à l'entrée duquel un vaste local leur était destiné, mais dans les cellules répandues au milieu des campagnes. On oublie de dire que l'abbaye de Saint-Germain, à elle seule, dès le neuvième siècle, entretenait à ses frais, dans ses manses et ses hospices, plus de deux mille ménages comprenant plus de dix mille âmes; que Cluny entretenait annuellement dix-sept mille pauvres, et que Hirschan nourrissait tous les jours deux cents indigents. On oublie de dire que tout ouvrier venant frapper à la porte du monastère y trouvait toujours du travail, des ressources et un juste salaire, et qu'on étouffa ainsi au berceau cette plaie du paupérisme et ces révolutions terribles dont le germe couve en ce moment sous la blouse et le sarrau de nos milliers d'artisans sans ouvrage et sans pain. On oublie de dire que les grandes propriétés monastiques, avec leur variété infinie de travaux industriels et agricoles, avaient réalisé, dans toute la mesure du possible, l'organisation du travail *attrayant*, en l'adaptant aux goûts et aux aptitudes de chaque travailleur. On oublie de dire que les religieux n'ayant point de famille à enrichir, et n'ayant que des besoins bien au dessous des fruits de leurs labeurs, pouvaient offrir à leurs tenanciers de larges bénéfices qui les encourageaient au travail. On oublie de dire que plusieurs abbayes, comme celle du Mont-Cassin, cette reine des abbayes de l'Occident, ne demandaient à leurs métayers que le septième des grains, et qu'elles abandonnaient aux pauvres gratuitement, ou moyennant un cens très modique, la ferme des *essarts*, ou des défrichements situés sur des terres éloignées qu'elles ne pouvaient ni cultiver, ni inféoder à leurs vassaux. On oublie de dire que l'esprit conciliant des moines facilita aux serfs ou colons, par le rachat des redevances, le passage à la propriété entière et à la liberté individuelle, et qu'ainsi, à mesure que les propriétés monastiques augmentaient d'étendue et de valeur, les paysans d'alentour voyaient de plus en plus s'accroître leur petite fortune et finissaient, moyennant la plus pacifique des révolutions,

par être substitués définitivement aux religieux dans une portion de leurs domaines. Si les moines furent riches, fut-il jamais richesse plus légitime par son origine, plus honorable et plus sacrée par son emploi ? Et leur reprocher de tels biens, n'est-ce pas les accuser à la fois du crime de plusieurs bienfaits ?

Mais telle est l'injustice des ennemis de l'Eglise, que tantôt ils reprochent aux moines d'avoir été trop riches, et tantôt d'avoir nui à la richesse publique en ne retirant pas de leurs terres tout ce qu'elles pouvaient rapporter. On a beau leur répondre que les moines ne voulaient épuiser ni la terre ni les hommes ; on a beau leur répondre que si les moines étaient trop riches, cela prouvait au moins qu'ils n'administraient pas si mal leurs domaines et que si leur administration était vicieuse, il est absurde de les accuser d'avoir été trop opulents. La contradiction n'a jamais arrêté les ennemis de l'Eglise ni les spoliateurs des moines. Ils n'écoutent que la force brutale et le parti-pris ; la logique leur est inconnue. Il était écrit que l'iniquité se mentirait à elle-même jusqu'à la fin des temps !

L'injustice se ment aussi à elle-même quand elle reproche aux moines du moyen âge, tantôt la misère matérielle et tantôt l'excès du bien-être. Ouvrez un dictionnaire quelconque de nos libres-penseurs, et vous y verrez des phrases comme celle-ci : « Au moyen âge, la condition matérielle des populations agricoles était misérable : habitations, vêtements, nourriture, instruction, moralité, tout était déplorable ; la guerre et la dîme ne laissaient le bien-être et la sécurité nulle part ; partout l'esclavage, la souffrance et la mort. »

Que dites-vous, libres-penseurs ? Vous dites que les habitations étaient misérables ? Mais n'est-il pas démontré que l'on retrouvait la maison romaine dans le couvent bénédictin, et que les granges cisterciennes rappelaient, à peu de chose près, l'aspect et la distribution des fermes de Varron et de Columelle ! Hé ! ne retrouverait-on pas au dix-neuvième siècle ces maisons dont vous parlez, maisons mal aérées, malsaines, ayant aux portes des eaux et des matières putrides, et recevant, au besoin, le bétail ?

Vous dites qu'au moyen âge le paysan était misérable

parce qu'il ne se nourrissait que de laitage, de seigle, de légumes et de salaisons ? — Mais aujourd'hui a-t-il *la poule au pot et du pain blanc* tous les jours ? A-t-il, au moins, les salaisons et le pain du moyen âge ? Et si vous trouvez si misérable l'état du paysan, parce que l'usage des aliments gras ne figurait pas toujours dans sa nourriture, pourquoi trouvez-vous si sensuelle la vie des religieux qui s'imposaient volontairement cette même abstinence et y ajoutaient des jeûnes nombreux, le coucher sur la dure et des macérations sanglantes ?

Vous dites qu'au moyen âge le paysan ne connaissait pas les étoffes de fil ou de lin, qu'il était vêtu de bure grossière, sans autre chaussure que des courroies croisées et nouées ? — Mais au dix-neuvième siècle a-t-il toujours la chaussure du moyen âge ? N'a-t-il-pas souvent les pieds nus ? Ne porte-t-il pas encore aujourd'hui la blouse et le sarrau ? Et si vous vous apitoyez sur la bure grossière du paysan, pourquoi ne vous apitoyez-vous pas également sur le religieux vêtu de bure comme lui, et ne faisant entrer dans son vêtement ni le fil, ni le lin, par esprit de sacrifice ?

Vous dites qu'au moyen âge le paysan était illettré, et que l'ignorance jointe à la misère avait rendu l'état moral du cultivateur aussi déplorable que son état matériel. — N'est-t-il pas démontré, par les canons des conciles provinciaux et par l'érection d'une foule de chapelles et de paroisses, que l'Eglise ne s'occupait pas seulement d'initier les populations rurales à la culture, mais qu'elle avait surtout à cœur de cultiver leurs âmes par ses enseignements, d'y creuser de profonds sillons et d'y verser des semences de vertu ? Pouvez-vous comparer ces populations anciennes avec les classes agricoles de nos jours, celles de l'Angleterre, par exemple, qui offrent chaque année un contingent si chargé à la justice criminelle ? Le moyen âge ne pourrait-il pas vous répondre avec dédain : « Qu'avez-vous qui approche de cet ange de mortification et de pureté qu'on nomme saint Isidore le Laboureur, ou de ce fils d'un roi d'Ecosse, nommé saint Fèvre ou saint Fiacre, qui abandonna le trône de ses pères pour devenir un humble jardinier ? »

Vous dites que les exactions de la dîme, les guerres incessantes et le défaut de sécurité au moyen âge étaient

autant de fléaux, et la ruine des populations rurales ? — Comment ! c'est vous qui blâmez les guerres du moyen âge, et c'est vous qui blâmez les croisades qui transportèrent sur d'autres champs de bataille l'humeur batailleuse de nos pères, au grand avantage de nos champs et de nos moissons ! C'est vous qui vous récriez contre les guerres du moyen âge, et c'est vous qui accusez l'Eglise, cette pacifique bienfaitrice, qui, en établissant la *Trève de Dieu*, protégea l'agriculture contre les dévastations incessantes des barons guerroyeurs ; elle qui, en affranchissant les communes, en travaillant pour la liberté des classes populaires, et en créant, à côté des grandes propriétés seigneuriales ou monastiques, le juste équilibre des propriétés petites et moyennes, imprima du même coup le plus grand essor au progrès des cultures ! — Que parlez-vous de dîmes ! Ne savez-vous pas ou faites-vous semblant d'ignorer que les communes votaient elles-mêmes librement leurs impôts ? Ce n'est pas sur les terres des seigneurs qu'il faut juger l'Eglise, c'est-à-dire là où son action était indirecte et très faible, mais là où elle exerçait une action immédiate et directe, c'est-à-dire au sein des communes créées par ses soins et au sein des propriétés monastiques, non gangrenées encore par les commendataires, et jouissant de la plénitude de la liberté.

Vous dites enfin, hommes ignorants ou de mauvaise foi, que l'état des classes agricoles au moyen âge était déplorable et que le bien-être en général leur était complètement inconnu ? — Mais qui croire d'un journaliste obscur gagé pour mentir et qui affirme sans preuves, ou bien des érudits de renom, comme Léopold de l'Isle, Leymarie, Leber, Sismondi, Hallam, qui établissent, par des preuves rigoureuses et impartiales, qu'en France, en Allemagne et en Italie, la condition du plus grand nombre était meilleure au treizième siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui, soit à cause du bon marché des denrées alimentaires, soit à cause des progrès agricoles ? Qui croire d'eux ou de vous ? Le choix n'est pas douteux. « S'il est vrai, comme le dit M. Legoyt, que la durée de la vie moyenne s'est accrue en France depuis 1850 », il n'est pas moins vrai que les tempéraments d'aujourd'hui sont bien inférieurs à ceux de nos anciens chevaliers, et que l'ac-

croissement de la vie moyenne n'a été obtenu qu'aux dépens des progrès réguliers de la population.

Sous le règne de saint Louis, « alors, dit Joinville, que le royaume se multipliait tous les ans par la bonne droiture », la France voyait s'accroître d'année en année le nombre et la vigueur des bras voués à la vie des champs. « Elle comptait alors, dit M. Léonce de Lavergne, vingt-cinq millions d'habitants, c'est-à-dire autant qu'en 1789. » M. Henri Martin, fort peu favorable comme on sait, au régime féodal, admet lui-même ce chiffre comme résultant d'un recensement manuscrit de 1328, cité d'abord par Velly, discuté ensuite par Voltaire, et qui a fini par inspirer à M. Dureau de la Malle un curieux mémoire où il établit le même fait par des calculs dont il est difficile de constater l'exactitude, au moins pour le résultat général. L'agriculture était donc alors assez florissante pour nourrir autant d'habitants et « *probablement* plus encore, dit M. Léopold Delisle, qu'elle n'en nourrit aujourd'hui. »

Dieu répandait visiblement sa bénédiction sur cette double famille qu'on nommait la Communauté monacale et la Communauté rustique, réunies toutes deux par la même foi et par le même travail. Il avait dit à son peuple dans le Deutéronome : « Tant que tu seras fidèle à ma loi, tu pourras t'asseoir heureux à l'ombre de ta vigne et de ton figuier ; mais le jour où tu abandonneras mes commandements, J'ENVERRAI DES INSECTES POUR DEVORER TES VIGNES ; tu les planteras, tu les soigneras, et elles ne rapporteront rien : *Vineam plantabis et fodies, et vinum non bibes, nec colliges ex ea quippiam, quoniam vastabitur vermibus.* » Sous saint Louis, le peuple savait que s'il nous appartient de planter et d'arroser, il appartient à Dieu seul de donner l'accroissement ; il était fidèle à la loi divine et il recevait, au lieu des malédictions d'aujourd'hui, toutes les bénédictions et toutes les faveurs du ciel. Pour lui se réalisaient manifestement ces paroles du Roi-Prophèle : « Seigneur, tu as visité notre terre et tu l'as enivrée. Le fleuve de Dieu y coule à pleins bords. Tu leur as préparé une nourriture comme toi seul pouvais la leur donner. Tu as inondé leurs rivages de ta fécondité, tu as multiplié leurs semences. Les moissons germeront avec joie sous

ta rosée. Tout le cours de l'année sera couronné de ta bénédiction. Tes champs seront remplis de richesses. Les déserts deviendront de gras pâturages. Les montagnes seront revêtues d'abondance. Les troupeaux se couvriront de toisons et les vallées regorgeront de froment. Et alors leur voix criera vers toi et chantera l'hymne de tes louanges. »

Ne vous semble-t-il pas entendre, à travers l'océan des âges, au sein de ces forêts druidiques, si longtemps inabordables, et de ces déserts désormais repeuplés, un écho de ces voix pieuses et pures, enthousiastes et fidèles, des populations du moyen âge chantant à l'unisson, aux jours de fêtes, ce psaume du roi David pour célébrer leur reconnaissance et leur nouveau bonheur ? Non, il ne s'est jamais élevé de la terre un concert plus harmonieux que cette merveilleuse symphonie où la voix du laboureur s'unissait à la voix du cénobite pour chanter avec lui cet hymne de la joie, qui était en même temps l'hymne des bienfaits de Dieu et des bienfaits de l'Eglise envers cette majorité du genre humain qui résout chaque jour, à la sueur de son front, le difficile problème de gagner son pain et le pain de tout le monde.

O vous qui, au lieu d'entonner, à leur imitation, un cantique de reconnaissance et d'amour, ne savez que vomir des blasphèmes et vous montrer ingrats ; vous qui tantôt jetez aux moines le reproche d'avoir été trop riches et tantôt celui d'avoir été profondément ignorants, venez maintenant, venez contempler les succès et les merveilles de leur agriculture. Quelle est, je vous prie, quelle est la partie, quelle est la branche de la science agricole qu'ils ont négligée ou méconnue ?

N'est-ce pas à eux qu'il faut faire honneur de l'invention du drainage, comme l'ont démontré des écrivains d'Outre-Manche, écrivains les plus dignes de foi ? Le plus ancien livre d'agriculture n'est-il pas dû à un saint du sixième siècle, l'archevêque Isidore de Séville, dont les pages sur les instruments aratoires et domestiques ne laissent rien à désirer ? Crescenzi de Bologne, au treizième siècle, dans un traité longtemps célèbre, n'ajouta-t-il pas aux méthodes traditionnelles des anciens des procédés sagement novateurs ? Les calendriers économiques des moines n'enregistraient-ils pas tout ce que

l'expérience pouvait apprendre sur l'élevage des bestiaux, l'ensemencement des terres, la moisson et toute espèce de plantations en général ? Si les traités si utiles de Varron, de Caton, de Columelle et de tous les anciens sont arrivés jusqu'à nous, n'est-ce pas aux soins des moines que nous devons leur transcription et leur conservation ? Citeaux, Cluny, Luxeuil et toutes les abbayes de l'Europe n'étaient-elles pas, il y a six cents ans, autant de vastes instituts agronomiques, semblables à ceux que nos réformateurs modernes ont essayé d'établir, avec cette différence que ceux des moines étaient plus populaires et plus utiles, et qu'au lieu de demander vingt-cinq millions par an pour faire leurs expériences, ils ne demandaient que des broussailles et des marais !

Quelle est la plante, quel est le produit, quelle est la culture dont nous ne soyons pas redevables au zèle ou aux enseignements monastiques ? N'est-ce pas aux moines que les peuples de l'Europe sont redevables d'avoir retrouvé le froment, cette précieuse céréale qui est devenue la base de notre régime alimentaire, et que ne connaissaient pas nos ancêtres nomades, quand ils vivaient à l'aventure, comme des barbares, de racines, de fruits ou de coquillages ? « N'est-ce pas aux moines planteurs et à la justesse de leur coup d'œil, dit Hurter, que nous sommes redevables des meilleurs vignobles de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne ? » « Et n'est-ce pas à la disparition des religieux que l'Angleterre doit attribuer la disparition de ses vignes, autrefois les rivales, dit Guillaume de Malmesbury, des meilleurs vins de France ? » N'est-ce pas au mérite et au travail des moines que nous sommes redevables de nos plus riches prairies, autrefois des vallées dénudées ou des marais fangeux, et n'est-ce pas à leur abstinence et à leur industrie que nous devons l'élevage et la propagation des animaux de labour et des bêtes à laine ? N'est-ce pas à la culture monastique du mûrier, du chanvre et du lin, que la Lombardie devait d'avoir, dès le douzième siècle, des fabriques de toiles, de draps et de soieries, dont la dernière, dit Cantu, nourrissait quarante mille âmes ? N'est-ce pas aux soins et au régime entièrement végétal des cénobites que nous devons nos plus beaux jardins potagers et les progrès de notre horticulture ? N'est-ce pas à leur solli-

citude et aux besoins des autels que nous devons l'élève des abeilles, auxquelles l'auteur des *Géorgiques* n'a pas craint de consacrer un livre entier de ses leçons agricoles ? N'est-ce pas à l'arboriculture des moines que le comté de Northampton, et d'autres encore, doivent la conservation de leurs bois ; que l'Armorique doit l'introduction du pommier dont le cidre est resté la boisson nationale ; que le canton de Jug et la Basse-Auvergne doivent l'abondance et la richesse de leurs noyers ; que la Chartreuse de Paris est restée jusqu'à la Révolution une pépinière célèbre, fournissant des arbres fruitiers à la France entière ? Enfin, n'est-ce pas aux moines que remontent les vergers les plus beaux, les plus variés, les mieux entretenus, les mieux rangés, si bien, dit Hurter, que lorsqu'on trouve des localités célèbres par leurs plantations, on n'a pas besoin de demander à qui elles doivent cet avantage, on peut être assuré d'avance qu'elles le doivent à un couvent ?

Prenez la carte de l'Europe, parcourez tous les climats et tous les peuples, interrogez l'histoire de leurs origines agricoles, et dites-moi quel est le pays où la bêche du moine n'a pas passé la première ? Est-ce en France, là où depuis les premiers disciples de saint Colomban et de saint Martin, jusqu'aux trappistes de nos jours, nous voyons les religieux mettre un tiers de notre territoire en culture et les monastères devenir les berceaux des trois huitièmes de nos villes et de nos villages ? Est-ce en Flandre et en Hollande, là où nous voyons les religieux dessécher les marais, endiguer la mer, fertiliser les sables, contenir les alluvions, y planter le houblon et conquérir sur les flots de l'Océan les premiers polders ? Est-ce en Angleterre, là où nous voyons les disciples du moine Augustin trouver de bonne heure un accueil hospitalier et faire de ce pays, dès le onzième siècle, suivant Hurter, le pays le mieux labouré, le mieux cultivé et le plus riche ? Est-ce en Allemagne, là où nous voyons saint Boniface et ses disciples de Fulde défricher, à eux seuls, un terrain de seize lieues de circonférence, et planter le Joannisberg, le Tokay et les meilleurs vignobles du Rhin ? Est-ce en Italie, où les colonies de la célèbre abbaye du Mont-Cassin fertilisèrent le midi, et où les cisterciens, amenés par saint Bernard, firent, au nord de la vallée du

Pô, le pays le plus fertile de l'Europe ? Est-ce en Espagne, où nous voyons, dit Hurter, les bergeries des couvents donner naissance à l'industrie des laines, dans laquelle ce pays s'est toujours distingué, et où nous voyons les moines de Venghalia planter, près de Tolède, sur les bords du Tage, les premières vignes et les premiers orangers ? Est-ce en Suède, où le perfectionnement de la race chevaline et le premier commerce des grains sont dus, dit encore Hurter, aux ordres monastiques ? Est-ce enfin aux extrémités de l'Europe, dans les plaines de la Pologne, là où nous voyons la France, avec ses moines, arroser les premiers guérets de ses sueurs, — sueurs sacrées que plus tard ce pays lui rendra avec le sang de ses soldats, et qui formeront entre les deux peuples des liens indissolubles plus forts que le temps et l'épée des bourreaux ?...

Allez où vous voudrez, parcourez toute l'Europe, allez du détroit de Gibraltar au golfe de Bothnie, des extrémités de l'Ecosse aux bouches du Danube, et indiquez-nous, détracteurs des institutions monastiques, indiquez-nous la contrée où la charrue des moines n'a pas précédé la charrue des laïques : assurément, dit M. de Montalembert, nous attendrons longtemps la réponse !

Comment se fait-il cependant qu'en mangeant aujourd'hui le pain dû au premier travail des moines, et en habitant les villes qui leur doivent l'existence, les savants du dix-neuvième siècle ne prononcent pas même leur nom ! Ouvrez certains dictionnaires au mot *agriculture*, vous verrez qu'on y parle de tout, excepté des moines. Le nom de ces travailleurs infatigables est passé sous silence ; leurs dix siècles de travaux sont comptés pour rien, oubliés, dédaignés ; que dis-je ? leurs descendants sont persécutés, outragés, exilés comme de vils malfaiteurs ! Demandez aujourd'hui à n'importe quel habitant de nos villes et de nos campagnes ce qu'était le bienfaiteur auquel il doit sa propriété, sa liberté, sa patrie, il ne saura que vous répondre. Le nom de ces glorieux fondateurs, dont les païens eux-mêmes, au témoignage de Pline, auraient gardé le plus religieux souvenir, est complètement effacé, s'il n'est pas outragé ! C'est là une ingratitude qui soulèverait toute notre indignation, si une ignorance plus profonde que l'ingratitude n'excitait notre

pitié ! — Apprenez donc, ignorants et ingrats, apprenez que sans les moines vous n'auriez ni propriété, ni liberté, ni patrie, ni même un morceau de pain ; c'est à eux que vous devez tout. « Nos pères, comme le dit Chateaubriand, étaient des barbares à qui l'Eglise fut obligée d'enseigner jusqu'à l'art de se nourrir ! »

§ II. — *Les libres penseurs et l'agriculture.*

La libre-pensée a porté les plus graves atteintes à l'agriculture par l'impôt progressif.

L'impôt, pour être juste, doit être nécessaire au bien public, sans disproportion avec les revenus des particuliers, et être équitablement réparti entre les divers membres la société. L'Etat n'a pas le droit, pour satisfaire un caprice ou un parti, de puiser comme il lui plaît dans la bourse des contribuables, comme si la fortune des particuliers était un bien dont il est autorisé à disposer à sa guise. Ne considérer dans la législation des impôts que les bénéfices du Trésor public sans considérer les détriments que peuvent éprouver l'agriculture et tous les droits individuels, c'est agir comme si le territoire était un fermage du gouvernement, et le peuple, un bétail que l'administrateur ou fermier est autorisé à tondre ou à écorcher à son gré ; c'est agir comme si la propriété privée avait été instituée pour enrichir le gouvernement, et comme si le gouvernement n'avait pas été institué pour protéger la propriété ; c'est mettre le moyen à la place de la fin, c'est renverser l'ordre, c'est détruire la notion de la propriété individuelle, c'est ne reconnaître d'autre propriétaire que l'Etat, c'est le socialisme en principe et en germe.

Or, c'est précisément là le principe qui a présidé à l'abolition des biens indivisibles et de main morte, comme à l'établissement des droits de mutation. On n'a pas dit : « Ces biens sont-ils légitimes ? S'ils sont légitimes, il faut les respecter ; la justice en fait un devoir à tous, et surtout à l'Etat, ce protecteur-né de tous les

droits civils. » Non, on n'a pas raisonné ainsi ; mais on a dit : « Ces biens ne se partagent pas et ne se vendent pas ; ils échappent ainsi à de nombreux droits de mutation ; c'est une perte pour le Trésor. En abolissant la propriété indivisible et la main morte, le trésor sera beaucoup plus riche ; donc il faut les abolir. »

Mais ne voyez-vous pas qu'avec ce principe de l'intérêt fiscal, il n'est pas de propriété que vous ne puissiez démanteler, pas de propriétaires que vous ne puissiez dépouiller? Si tous les titres légitimes d'une propriété se réduisent à demander : « Que rapporte-t-elle à la fiscalité? » en est-il une seule que l'Etat ne puisse confisquer, sous prétexte de lui faire rapporter davantage? N'est-ce pas le communisme en pratique comme en principe ? — « C'est bien là, dit Rousseau, que nous voulons en venir ; mais avant de lever le masque, comme pourront le faire plus tard Proudhon et Cabet, il est prudent d'y préparer lentement les esprits. Appliquons d'abord notre principe à l'Eglise et aux propriétaires qui ne sont pas trop d'humeur à réclamer ; plus tard, quand notre principe sera reconnu et entré dans les mœurs, nous l'appliquerons à tous les autres. »

Ainsi a été abolie la propriété indivisible et établie la loi de partage : enrichit-elle le Trésor en donnant lieu à de fréquentes mutations et à des droits nombreux de fiscalité ? M. Raudot, M. Mounier et M. Rubichon, les statistiques officielles à la main, assurent le contraire. Quoi qu'il en soit du Trésor, examinons si elle a enrichi également le cultivateur et fait prospérer l'agriculture.

La classe des propriétaires pauvres ou peu aisés occupe les deux tiers du sol. Or, voici un exemple des charges que font peser sur eux les droits de mutation. Ce siècle positif et calculateur demande des chiffres ; en voici :

A une certaine distance de Paris, l'are de terre vaut communément 40 à 50 francs. Supposons une pièce de terre de la contenance de 4 ares, ce qui est la moyenne des parcelles dans plusieurs communes environnantes, elle est vendue ordinairement 200 francs. Or, voici les frais qu'entraîne légalement la mutation : 1° enregistrement, 12 fr. 10 c. ; 2° honoraires du notaire, papier timbré, etc., 11 fr. 50 ; 3° transcription au greffe des hypothèques,

19 fr. ; 4° purge d'hypothèques, 80 francs ; total : 132 fr. 60 c.

De plus, si la terre est vendue par un tuteur ou une veuve qui soit propriétaire indivis avec un mineur, il faudra que celui-ci ratifie, et l'acte de ratification coûte 12 francs ; si c'est un mari qui vend le bien de sa femme, celle-ci devra donner une procuration en minute, qui coûte encore 12 francs ; et la nécessité de tous ces actes est la même, soit que l'on achète une parcelle de 25 centiares et d'une valeur de 10 à 12 francs, soit que l'on acquière un domaine de 500 hectares au prix d'un million de francs : il n'y a que les droits d'enregistrement qui soient proportionnels à la valeur de l'acquisition. Comptez maintenant pour combien d'annuités les droits de mutation ont absorbé les revenus !...

C'est donc sur la masse des propriétaires pauvres ou peu aisés, que pèsent principalement les onze milliards d'hypothèques dont les terres sont grevées en France. C'est sur elle que retombe la plus grande partie des droits de timbre, des droits de succession et autres droits perçus pour les actes et les transactions qui ont rapport à la propriété foncière. C'est elle qui paie, sous le nom de contributions directes, le 60 pour 100 du total de l'impôt frappé sur les terres ; c'est elle qui paie encore, parce qu'elle est la plus nombreuse, la plus grande partie des taxes qui atteignent les petites denrées, et auxquelles on a donné le nom de contributions indirectes ; c'est elle qui supporte la plus lourde charge du milliard d'octrois qui soumet le cultivateur à être arrêté, visité, fouillé comme un malfaiteur par les agents du fisc, à l'entrée de chaque commune et de chaque ville, ce qu'un Anglais ne souffrirait jamais.

Tandis qu'aux Etats-Unis le gouvernement tire des douanes, c'est-à-dire des nations étrangères, la presque totalité de ses revenus, et n'a besoin de lever sur ses sujets aucun autre impôt ; tandis que l'Angleterre tire des douanes la moitié de l'actif de son budget, c'est à peine si la France en tire le dixième ; les neuf dixièmes, au lieu de peser au dehors par les douanes, pèsent à l'intérieur par les octrois et toutes les taxes directes ou indirectes qui frappent notre industrie et principalement notre agriculture.

Plus le revenu de la propriété mobilière augmente, plus le revenu de la propriété foncière diminue. Sur deux milliards sept cent cinquante millions qu'est estimé le revenu de la propriété rurale, les contributions directes enlèvent trois cent quatre-vingt-quatorze millions, et les droits d'enregistrement ou de timbre, deux cent quatre-vingt-quinze ; total : six cent quatre-vingt-onze millions, c'est-à-dire le *quart du revenu* ; ajoutez à ces impôts les frais de réparations, les frais de recettes, les assurances, les non-valeurs des fermages arriérés, qui diminuent au moins d'un *dixième* le revenu net des propriétaires ; ajoutez encore la rareté et la cherté de la main-d'œuvre, les mauvaises récoltes, l'énorme dépréciation des terres dans les pays de vignobles, depuis l'invasion du phylloxéra, et voyez si le total des revenus est capable d'encourager l'agriculture ! Qu'un décès arrive, et voilà les lois successorales qui obligent les héritiers à vendre une propriété qu'aucun d'eux n'est assez riche pour garder ! Le fisc a déjà perçu des droits de succession ; il prélève en outre des droits de mutation. Cette fois c'en est fait du revenu tout entier : il est tout englouti et pour plusieurs années ! Que la terre change encore une fois de maître, et la fiscalité amènera le petit propriétaire à la confiscation et à la ruine !

Voilà où aboutit la libre-pensée : à cinq milliards d'impôts annuels et à une dette publique de trente-huit milliards, finalement à l'écrasement de l'agriculture ! Et c'est vous, libres-penseurs, qui osez agiter devant le peuple des campagnes, comme un épouvantail, le vain fantôme de la dîme et de l'ancien régime ! Comparez à vos milliards d'impôts les *cent trois millions*, toujours proportionnés aux revenus, que fut évaluée la dîme dans cette nuit à jamais célèbre du 4 août 1789, où elle fut si généreusement abandonnée par tous les bénéficiers de l'Eglise et du siècle ! Comparez à vos milliards les quatre cent cinquante millions d'impôts que l'ancienne France payait sous le ministère de Necker en 1783 !... Et vous osez déclamer encore contre la dîme ! Vous osez plaindre au clergé, qui moralise les campagnes, les cinquante millions d'indemnité que vous lui donnez à la place de cent trois millions de revenus que rapportaient autrefois ses biens confisqués !

Que faites-vous de ces milliards empruntés ou imposés, qui accablent et ruinent nos classes agricoles? Sont-ils au moins équitablement répartis entre les contribuables, et proportionnés, comme la dîme, aux revenus de chaque particulier? Les départements qui paient un tiers ne devraient-ils pas payer un huitième, et ceux qui paient un huitième ne devraient-ils pas payer un tiers, comme le disait Chaptal?

En outre, que faites-vous de ces milliards? Sont-ils employés, comme la *justice rigoureuse* le demande, à des dispenses *urgentes et nécessaires?* Ne sont-ils pas employés à bâtir des opéras, des théâtres, des lieux de luxe et de débauche? Ne sont-ils pas employés à fêter l'apothéose de l'assassinat et du crime, ou à conduire des funérailles impies et scandaleuses? Ne sont-ils pas employés à chasser la religion des écoles, au mépris des droits de la famille, des droits de l'homme, et de trente-quatre millions de catholiques? Ne sont-ils pas employés à créer une nuée de fonctionnaires parasites qui minent le Trésor par leurs concussions et l'Etat par la propagande du mensonge? Ne sont-ils pas employés à opprimer la liberté des électeurs, à corrompre et à étouffer par des manœuvres électorales le sentiment religieux des campagnes, source de leur travail et de leur vertu? Ne sont-ils pas employés à satisfaire les ambitions et les convoitises d'un parti aux dépens d'un autre, à remplacer le mérite par le favoritisme et à récompenser, comme victimes, des fauteurs de troubles, dignes de déportation? Ne sont-ils pas employés à des entreprises hasardeuses, à une centralisation outrée des travaux publics, livrés à une administration incapable et sans conscience, qui fait subir des pertes au lieu de réaliser des bénéfices? Ne sont-ils pas employés à solder une rente d'emprunts inutiles et pernicieux, à déclarer des guerres meurtrières et antinationales, à créer à nos portes des nations puissantes, prêtes à écarteler la France comme une nouvelle Pologne?

Qu'avez-vous fait pour amortir la dette publique et pour éteindre un quart des impôts en éteignant les intérêts des emprunts? Qu'avez-vous fait pour rendre aux cultivateurs plus tolérables et plus fructueuses cette indépendance et cette vie des champs qui est pour l'Etat une source de force et d'honneur? Avez-vous dépensé

pour encourager la viticulture, dévastée par le phylloxéra, la centième partie des cent trente millions que vous dépensez chaque année pour fouler aux pieds la liberté d'enseignement, ou la millième partie seulement des quinze cents millions que vous avez dépensés pour proscrire la religion de vos palais scolaires, comme si l'exemple de Rome païenne n'était pas là pour nous dire que la science peut être en progrès et l'agriculture en décadence, et que l'instruction n'a jamais pu suppléer au manque de religion et de vertu ?

Au lieu de dégrever l'agriculture, ne l'avez-vous pas découragée par des exactions de plus en plus écrasantes, et n'avez-vous pas provoqué des émigrations plus nombreuses vers les villes, où les capitaux nécessaires à la culture ont été convertis en rentes moins onéreuses et plus productives ? Les cultivateurs n'ont-ils pas été traités comme ces pays conquis sur lesquels les Romains dégénérés des derniers temps faisaient peser ces taxes arbitraires qui avaient rendu si odieux le nom des publicains ? En un mot, qu'avez-vous fait pour l'agriculture, sinon de la ruiner en vous acheminant lentement, mais sûrement, vers le socialisme et la destruction du droit de propriété sous la forme déguisée de l'impôt progressif.

A ces maux, quel remède apporterez-vous sans le secours de l'Eglise ? Sera-ce une législation plus conforme au droit naturel, en matière d'impôt ? Mais les lois sans les mœurs ne sont que lettre morte.

C'est l'Eglise qui, en diminuant l'impôt forcé de la loi par l'impôt volontaire de la charité et en rapprochant les grands propriétaires des classes rurales par une communauté d'idées, de langage, d'assistance et d'affection, pourra préserver le monde de ces lois agraires, qui, comme des menaces socialistes, nous font trembler par moments pour l'avenir de la civilisation, aussi bien que pour l'avenir de la propriété et de l'agriculture.

Voulez-vous voir en un même tableau le contraste frappant de l'Eglise et de la libre-pensée en fait d'agriculture ? Considérez les trappistes sous la Révolution. Pourquoi les fils de saint Bernard ont-ils été arrachés à leur solitude par les fils de Voltaire ? Pourquoi ont-ils été obligés de plier leur tente et d'aller se cacher comme des malfaiteurs dans de lointoins climats ? Pourquoi la seule

vue de leur robe monastique a-t-elle excité sur leur passage des cris de fureur? Pourquoi les pieux émigrants, repoussés tour à tour de leur patrie et des patries étrangères, ont-ils été réduits à se réfugier au milieu d'un fleuve, à égale distance des deux rives, dans un îlot de quelques mètres que les souverains n'avaient pas encore songé à se disputer? Pourquoi, en un mot, ont-ils été condamnés à un si pénible exode par la libre-pensée? Quels crimes avaient-ils commis? Ils labouraient la terre, assainissaient les marais, couvraient de riches moissons des landes abandonnées; l'abbé lui-même n'était pas exempt de ce rude travail, et le seul privilège de sa charge était de pouvoir choisir pour lui-même les travaux les plus pénibles et les plus humilants; partout les abbayes de la Trappe étaient citées comme des fermes modèles et les cultures laïques ne pouvaient pas tenir à la comparaison : voilà leur crime !

Ajoutez au crime de ce premier bienfait celui d'avoir appris aux classes agricoles à supporter et à aimer le lourd fardeau du travail et de la vie des champs. Hé! comment le cultivateur aurait-il pu se plaindre de sa condition, quand il voyait des hommes sortis des rangs les plus élevés de la société embrasser sa vie avec amour et par leur libre choix? Comment aurait-il pu se plaindre de sa nourriture grossière quand il voyait ces mêmes hommes quitter parfois une fortune opulente, pour se condamner librement à vivre d'herbages, de gruau, de légumes mal assaisonnées, de privations et de jeûnes? Comment aurait-il pu se plaindre d'être mal logé et mal vêtu quand il voyait le trappiste n'avoir pour tout vêtement qu'une bure aussi rude qu'un cilice, et pour lit qu'une planche, et cela après le labeur de ses longues veillées et de ses longues journées? La vie du paysan, aussi pénible fût-elle, était-elle aussi pénible que celle-là? Sa dépense annuelle pouvait-elle être évaluée, comme celle du trappiste en 1789, à la modique somme de quinze écus?

. Tel fut pourtant le crime pour lequel les trappistes furent traqués comme des êtres malfaisants par la libre-pensée! .. Comparez cette guerre insensée et les terres en friche sous la Révolution avec les services rendus par les glorieux exilés de la culture; comparez

encore aujourd'hui les champs florissants de Staouëli avec les terres incultes de l'inertie musulmane, voyez ce que serait devenu le travail agricole en Europe, si, sans les croisades, les Turcs étaient devenus les maîtres de notre sol, et vous me direz ensuite si c'est du côté de l'Eglise ou du côté de ses adversaires que se trouvent les véritables progrès de l'agriculture et le bonheur du peuple !

ARTICLE II

Qui a le plus favorisé les ouvriers ?

§ I. — *Le protestantisme et l'ouvrier.*

Examinons l'ouvrier sous la domination des protestants et, pour cela, étudions-le au sein de la nation anglaise qui, de l'aveu de tous, est la mère et la reine de l'industrie moderne.

Le chef d'industrie, en Angleterre, est un capitaliste *indifférent* pour l'ouvrier, sans affection, sans dévouement, sans communication directe avec lui, quelquefois sans connaissance du métier, n'ayant, en un mot, d'autre mérite que celui d'avoir des millions. Seul ou associé à des banquiers, et formant avec eux une société anonyme, le maître avec sa personnalité disparaît entièrement aux yeux de l'ouvrier, qui ne voit plus à sa tête qu'un capital sans nom et sans autre devoir que celui de réaliser les plus grands bénéfices possibles avec le moins de frais possibles, et d'accumuler ainsi indéfiniment le nombre des millions. Il faut sonder une à une toutes les plaies de cette grande industrie, aujourd'hui si vantée.

Outre l'agglomération dans les villes, la grande industrie entraîne avec elle l'agglomération dans les ateliers, aussi malsaine que la première, au point de vue physique et moral. « L'air des manufactures, dit le docteur Aikins, est vicié par la poussière, par l'huile

des lampes et des machines ; le bruit y est assourdissant ; la prolongation du travail pendant la nuit use et éteint la vue ; la chaleur qui règne au dedans produit la lassitude et l'épuisement, et le changement fréquent de température auquel on est exposé en sortant et en rentrant devient la cause d'une foule de maladies et surtout de la fièvre nerveuse. »

Comme le dit M. Léon Faucher, « les ouvriers, ne pouvant pas manger, vont boire. Ils boivent le plus souvent des liqueurs spiritueuses : c'est le premier pas vers l'ivrognerie. Ils finissent par s'adonner à ce vice et ruinent là leur intelligence et leur santé. En outre, ce qu'ils dépensent de cette manière ne sert ni à nourrir ni à vêtir leur famille. Les enfants élevés dans les manufactures ont une constitution faible, incapable d'aucun travail fatigant et soutenu ; les enfants de ces enfants sont plus faibles encore, de sorte que si l'occupation devient héréditaire, la race finit par s'éteindre. Ce qui fatigue en effet le plus le corps humain, ce n'est pas la grandeur, c'est la permanence de l'effort. Si les officiers expérimentés déclarent qu'un soldat ne peut pas rester sans inconvénients, sous les armes plus de six à huit heures par jour, que sera-ce d'un fileur, par exemple, qui doit tous les jours, non seulement se tenir debout, mais aller d'une machine à l'autre durant seize ou quatorze heures, et dont l'attention doit rester constamment fixée, aussi bien que les muscles se roidir ! »

Telle est, sur la santé de l'homme, la pernicieuse influence de ce travail, que l'ouvrier en souffre plus que du dénûment auquel le condamne le chômage. « A Poisley, dit le docteur Twiss, durant une période où le travail fut presque entièrement suspendu, les médecins de l'hôpital des fiévreux remarquèrent avec étonnement que le nombre des cas de fièvre avait diminué au moins d'un huitième sur la moyenne des cinq années précédentes. »

L'atmosphère morale des manufactures est encore plus meurtrière que l'atmosphère physique, à cause de l'agglomération des femmes et des enfants dans les ateliers. D'après un rapport fait par les inspecteurs des manufactures anglaises, en 1835 et 1839, il y avait autant de femmes que d'hommes dans les industries de

laine et de coton ; dans les manufactures de lin et de soie, le nombre des femmes était le double de celui des hommes. La moitié du nombre des femmes se composait de jeunes filles au dessous de dix-huit ans. Laissons de côté l'inconvénient qu'il y a pour une jeune fille de n'apprendre ni à coudre, ni à tricoter, et d'être dépourvue de toutes les qualités qui font plus tard la bonne mère de famille. Ne parlons que du côté moral : il est effrayant. « Ignorez-vous, dit M. Villermé, le cynisme du langage que provoque le mélange des deux sexes dans les ateliers ? Et là où vous séparez les sexes, croyez-vous avoir tout fait ? La jalousie qu'inspire l'innocence aux femmes qui l'ont déjà perdue, n'est-elle pas aussi une cause de corruption ? Combien de jeunes filles, pour faire cesser les railleries et les attaques dont elles étaient victimes, ne se sont-elles pas empressées d'avouer, dès le lendemain, leur chute de la veille? »

« La manufacture de Turton, dit M. Faucher, est celle où l'on veille le plus sérieusement à la moralité des ouvriers. Or, en trois ans et demi, sur une seule filature, on a compté vingt-quatre naissances illégitimes. » M. Modeste, qu'on n'accusera pas de grossir les maux produits par le régime industriel, a caractérisé d'un mot la condition morale des grands ateliers : « Qui a vu une fois le personnel d'une grande manufacture ne méconnaitra, n'oubliera jamais à quel point les mœurs en sont perdues. » C'est dans les centres manufacturiers que se recrute la classe abjecte qui se livre à la prostitution, prostitution qui dépasse en Angleterre tous les autres pays. Un inspecteur de police a affirmé que Londres seul ne contenait pas moins de cent dix mille de ces misérables!

La présence des enfants dans les ateliers n'est pas moins funeste aux mœurs que la présence des femmes. Il en résulte des exemples de corruption, même avant l'âge où les sens ont parlé, et des entraînements irrésistibles, dès que la voix des passions s'est fait entendre, qui doivent infailliblement porter leurs fruits. La dépravation éclate partout en manifestations repoussantes dans les habitudes, les traits, les gestes, la santé, le langage. Des dérèglements éhontés y sont regardés comme des faits tout simples. « Les enfants des classes indigentes, en Angleterre, dit M. Rendu, se trouvent, je ne dirai pas hors la loi, mais hors les mœurs. »

Autres signes non moins significatifs de l'immoralité des enfants : les jeunes gens de quinze à vingt ans forment le dixième de la population en Angleterre. Or, c'est à eux que la statistique de la justice criminelle attribue le quart des crimes commis dans ce pays.

Outre l'agglomération dans les villes et les ateliers, la grande industrie anglaise comporte avec elle la division du travail, qui est, en principe, un progrès et un bien pour la production, mais qui, dans l'application, dit M. Buret, devient une cause directe de misère, et d'abrutissement pour le travailleur. L'extrême division du travail réduit l'ouvrier à l'état de machine, chargé qu'il est toute sa vie de tourner la même roue ou de pousser le même ressort ; elle le réduit à un labeur sans intelligence, plus digne d'une brute que d'un homme ; par la dégradation de l'esprit, elle le conduit à la servitude. Cette remarque a été faite par un des plus grands publicistes de notre temps, M. de Toqueville. « Tandis que l'ouvrier, dit-il, ramène de plus en plus son intelligence à l'étude d'un seul détail, le maître fait chaque jour des progrès dans la science industrielle, et son esprit s'étend à proportion que celui de l'autre se resserre. Bientôt il ne faudra plus au second que la force physique sans l'intelligence ; le premier a besoin de la science et presque du génie. L'un ressemble de plus en plus à l'administrateur d'un vaste empire, et l'autre à une brute ; l'un est dans une dépendance continuelle, étroite et nécessaire de l'autre, et semble né pour obéir comme celui-ci pour commander. »

Bien plus, la perspective si attrayante de commander et de devenir maître à son tour a disparu à tout jamais de l'horizon du travailleur et de ses enfants ; car, outre l'impossibilité de réaliser jamais un capital suffisant, la division du travail a pour effet de rendre l'ouvrier inhabile à faire par lui-même un travail complet. Comme à Genève, sur mille horlogers, il n'y en a pas un seul qui soit capable de faire seul une horloge.

Là ne s'arrête point la servitude que la grande industrie anglaise fait peser sur l'ouvrier. Une fois qu'au nom du principe de la concurrence illimitée le petit industriels a disparu devant le grand, ou bien celui-ci se trouve seul, ou bien il se trouve en face d'autres indus-

triels égaux ou supérieurs. S'il est seul, il est libre de dicter la loi pour la durée du travail et la fixation des salaires ; s'il a des concurrents, le bas prix auquel la concurrence l'oblige de mettre ses produits l'amène aux mêmes résultats : imposer aux ouvriers le *maximum* de travail et le *minimum* de salaire.

La durée excessive du travail est, en effet, une des suites les plus désastreuses de la grande industrie, et une des causes les plus graves de la misère des ouvriers. « Il y a des filatures à Manchester, dit M. Léon Faucher dans ses *Etudes sur l'Angleterre,* qui occupent les femmes jusqu'à dix-sept heures par jour, sur lesquelles on compte quinze heures et demie de travail effectif. Les mères, pour n'avoir pas à s'occuper de leurs enfants pendant les heures où *la Mul-Jenny* les réclame, leur donnent, au lieu de lait, une préparation d'opium. »

Quant aux enfants, voici quelle était la durée des heures de travail à l'époque où sir Robert Peel fit passer le bill — à demi exécuté depuis — qui limitait ce travail à douze heures. « Cette durée, dit M. Ducpétiaux, était tous les jours, excepté le samedi, de treize à seize heures, y compris une heure accordée pour les repas. Un grand nombre de ceux qui étaient soumis à ce travail étaient des enfants de neuf, huit, sept et six ans ; et avant l'enquête il y en avait au dessous de six ans, et même au dessous de l'âge de cinq ans. Ces enfants restaient à l'ouvrage aussi longtemps que la machine était en mouvement, et pendant tout ce temps ils ne pouvaient ni s'asseoir, ni quitter la manufacture. C'est en vain que le soir ils se plaignaient de fatigue et de douleurs dans les membres ; leurs surveillants, et même leurs parents ne leur répondaient souvent que par des coups, comme si les coups avaient dû suppléer au défaut de forces. » « Le travail excessif, ajoute M. Léon Faucher, *l'overwarking,* est une maladie que le comté de Lancastre a inoculée à l'Angleterre et l'Angleterre à l'Europe. »

Quelles sont les suites de ce travail excessif ? Pour les enfants, dit l'enquête de 1832, c'est, dans un grand nombre de cas, l'affaiblissement de la constitution, des maladies souvent incurables, et l'impossibilité, tantôt partielle, tantôt complète, de profiter des ressources offertes à l'éducation. Pour les hommes, c'est presque tou-

jours l'abus des boissons. Dans l'enquête relative à l'ivrognerie, plusieurs médecins ont déclaré que l'excès de la fatigue devait nécessairement porter les ouvriers à recourir au stimulant des liqueurs fortes, d'autres affirment que cette lassitude dispose à rechercher les plaisirs des sens. Pour les femmes, partageant le travail des hommes, elles ne tardent pas à se jeter dans les mêmes écarts. Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est, dans l'homme, l'oubli complet des devoirs de père et d'époux, et, dans la femme, l'impossibilité d'accomplir ses devoirs d'épouse et de mère. C'est la destruction des douces et salutaires influences du foyer; c'est la suppression complète de la famille, cette source, ce modèle et cette raison d'être des véritables progrès économiques, comme en témoigne, jusque dans ses racines, le mot *économie*.

La réduction des salaires est encore une suite de la grande industrie anglaise. « Si, pour faire marcher une machine pendant dix heures, 100 kilogrammes de charbon suffisent, n'y aurait-il pas de la prodigalité à vouloir en dépenser 150? » Ainsi parlent et agissent les grands capitalistes anglais qui, dans l'*intérêt de l'humanité*, ont imaginé de se faire industriels ; de là vient l'abaissement continuel du prix des salaires, de ces salaires qui ne donnent à l'ouvrier jour par jour que juste ce qu'il lui faut *à lui pour vivre ce jour-là*.

« En France, dit M. Modeste dans un des ouvrages les plus sérieusement étudiés, dans l'industrie manufacturière le salaire d'une journée est en moyenne de 2 francs pour les hommes, de 1 franc pour les femmes et de 36 centimes pour les enfants. A trois cents jours de travail par an, c'est 3 fr. 6 c. par famille et par jour, et 73 centimes pour chaque membre dans chaque famille. Encore sont-ce là des chiffres moyens qui s'abaissent d'un quart, d'un tiers, pour certaines industries malheureuses, les tisserands, par exemple ; qui s'abaissent, dans toutes les professions, pour les ouvriers inférieurs, et surtout pour les femmes. Les brodeuses ne gagnent que 75 centimes avec leur journée de seize à dix-huit heures de travail. Les dentelières, les fileuses gagnent 50 ou 30 centimes par jour. Telles sont les ressources de la famille, alors même que l'ouvrier se résigne à livrer

sa femme et ses enfants à des travaux qui les énervent et souvent les dégradent.

« En regard de ces ressources chétives et précaires, plaçons le prix des choses et les dépenses nécessaires, impérieuses, inévitables, sous peine d'atteinte grave à la vie. Il faut se nourrir : or 1 kilogramme de pain ne coûte-t-il pas en temps ordinaire 35 centimes, et en temps de cherté 45 et 50 centimes, ce qui fait une dépense quotidienne de 1 fr. 50 à 2 francs au moins par famille ! Et nous avons vu que ses recettes s'élevaient seulement à 3 francs ! Il faut donc avec 1 franc ou 1 fr. 50 au plus se procurer le bois, la lumière, les autres denrées, et prélever un reste pour l'achat des vêtements et le prix du loyer ! Or les caves de Lille ne se louent-elles pas jusqu'à 2 francs par semaine, et l'achat au détail ne tierce-t-il pas les prix de toute denrée ? »

« Les produits alimentaires de toute nature, ajoute M. Audiganne, n'ont-ils pas été particulièrement affectés par le renchérissement depuis 1850 ? Il n'y a guère que les articles d'habillement qui soient restés en dehors de la hausse générale, encore faut-il excepter les chaussures en cuir. Ajoutons que presque partout, dans les villes, et notamment à Paris, les loyers se sont considérablement élevés. » Donc, le renchérissement lent, mais régulier, du prix des subsistances en présence de l'abaissement continuel du prix des salaires : tel est le résumé de la situation de l'ouvrier. « Comment le malheureux travailleur, dit M. Modeste, pourrait-il ensuite, avec ce budget impossible, se procurer sa boisson, des aliments substantiels et des denrées fortifiantes et saines, mais inabordables, et dont l'usage ne vient pas même à la pensée ? »

Les salaires des ouvriers anglais, dit-on, sont supérieurs aux salaires des ouvriers du continent, et notamment à ceux des ouvriers français. — Oui, si l'on veut parler d'un petit nombre d'ouvriers doués d'une habileté particulière, ou d'une période de grande activité industrielle ; mais si l'on veut parler des masses et d'une période moyenne dans le travail, la supériorité des salaires anglais est tout à la fois fort contestable et fort contestée par des économistes sérieux. Ce qui est hors de tout conteste, ce sont les odieuses combinaisons connues sous le

nom de *truck-system*, et inventées par les maîtres anglais pour enlever à l'ouvrier une bonne partie du salaire qu'il s'est acquis, souvent aux dépens de sa santé et de sa vie.

« Les manufacturiers, dit M. Villermé — chargé par l'Académie des sciences morales d'étudier sur les lieux la condition des populations manufacturières — font des avances à leurs ouvriers sur leurs salaires ; une fois endettés, ceux-ci ne sont plus libres ; force leur est de prendre les marchandises du maître, quelle qu'en soit la qualité, au prix fixé par lui. On assure que dans plus d'un cas, les profits du magasin établi par le maître surpassèrent les produits de la manufacture à laquelle il était annexé, et que des ouvriers, par centaines de mille, se trouvèrent ainsi frustrés du tiers et quelquefois même d'une plus forte partie de leur salaire. » « Quand le manufacturier, continue M. Ch. Périn, ne fait pas lui-même cet ignoble trafic, il se trouve, pour le faire, à côté de la fabrique, des commerçants qui pratiquent à la fois le négoce et l'usure, et qui, à l'aide des ventes à crédit, enlacent le malheureux ouvrier dans les liens dont il lui est impossible de se tirer. »

« Ordinairement, ajoute M. Lemire — un observateur des plus sagaces qui a étudié de près l'Angleterre et dont toutes les assertions sont confirmées par les documents et les témoignages anglais les plus irrécusables — ordinairement ces maisons ont avec les chefs des établissements industriels des relations telles qu'elles obtiennent de ceux-ci toutes les garanties désirables contre les chances de pertes. Au moyen de ces facilités apparentes de paiement, le marchand vend 50 pour 100 plus cher que l'on ne fait payer aux gens aisés. Il trompe à loisir, presque à découvert, sur le poids et la qualité. L'ouvrier indigent, pressé par les besoins impérieux de la faim, est obligé d'en passer par toutes les conditions, et s'estime même heureux d'obtenir à ce prix ce qu'il serait incapable de se procurer partout ailleurs. » Les sociétés coopératives de consommation s'efforcent, il est vrai, de remédier à ces abus ; mais nous verrons dans un moment ce qu'elles peuvent sans l'esprit chrétien.

La grande industrie n'entraîne pas seulement avec elle la diminution des salaires au nom d'une concurrence sans frein ; elle va plus loin : elle va jusqu'à leur sup-

pression complète par les chômages forcés. La grande industrie produit vite et beaucoup, et comme ses productions excessives dépassent souvent de beaucoup les besoins de la consomnation, l'écoulement ne se fait pas. Alors les machines s'arrêtent, les bras languissent et les salaires tombent : c'est le chômage, suite inévitable d'une production indéfinie qui ne sait pas garder l'équilibre entre l'aliment et le besoin. C'est surtout en Angleterre, cette terre classique de la grande industrie, qu'il faut étudier ces excès.

Là, les banqueroutes sont fréquentes. A Manchester seulement, elles sont passées de soixante-quatre en 1881, à quatre-vingt-dix-huit en 1883, et on a éteint, dans la même année, quatre-vingt-dix-huit hauts-fourneaux. Un auteur anglais, M. Thorenton, qu'on n'accusera pas de dénigrer son pays, nous fournit, par les chiffres officiels d'une enquête, le tableau suivant de la crise effrayante qui éclata en 1840 : « A Stockport, un des principaux centres de la fabrication du coton, le revenu hebdomadaire d'*une famille* d'ouvriers de la dernière classe y était rarement avant la crise, au dessous d'une livre sterling (25 francs.) Depuis cette époque jusqu'à 1842, il n'y eut pas moins de dix mille ouvriers réduits à l'inaction. La détresse fut la même, à peu de différence près, dans les autres villes manufacturières, particulièrement dans le Lancashire et dans les parties du Yonshire, où l'industrie du coton a ses principaux centres. A Manchester, on affirme que neuf mille familles furent réduites à un salaire d'un shilling (1 fr. 20) par semaine. A Bolton, sur cinquante manufactures, trente furent réduites à un chômage presque absolu, et plus de cinq mille ouvriers restèrent sans travail. A Leeds, plus de quatre mille familles, formant le cinquième de la population, tombèrent à la charge de la taxe des pauvres. Inutile de multiplier les exemples.

« Personne ne peut avoir oublié ces milliers d'ouvriers stationnant au milieu des rues, dans une oisiveté forcée, ou bien dans leurs sombres demeures, courbés sur un pauvre feu, la tête penchée sur la poitrine, entourés d'êtres pâles et amaigris demandant du pain qu'ils ne savaient où aller chercher. Dans beaucoup de familles, suivant le rapport du président du bureau des pauvres,

les femmes étaient réduites à n'avoir plus pour tout vêtement qu'une robe en lambeaux ; elles ne possédaient rien qui pût les préserver du froid rigoureux de l'hiver. Le manque de literie était plus général encore : un peu de paille jetée dans le coin de la chambre ou de la cave, avec un seul drap et quelques vieux sacs ou quelques vieux haillons pour toute couverture, voilà ce qu'avaient pour lit un grand nombre de ces misérables créatures. La nourriture de ces pauvres gens consistait communément en un peu de gruau d'avoine ou quelques pommes de terre qu'ils se procuraient en vendant ou en engageant leurs ustensiles de ménage, et presque tout ce qu'ils possédaient autrefois de vêtements et de literie. Souvent les enfants venaient avec leurs mères trouver les fripiers, priant celles-ci de vendre encore quelques petits objets pour acheter un morceau de pain, juste ce qui était nécessaire pour atteindre la semaine suivante. — Il n'y a, ajoute l'auteur, dans tout ce tableau aucune exagération oratoire, ni rien qui vise à l'effet. Ce sujet est trop sérieux pour donner lieu à de pareilles bagatelles. Nous ne faisons qu'exprimer avec modération la simple vérité sur les preuves les plus minutieuses et les plus sûres. »

Ces crises de chômage sont d'autant plus dures et cruelles qu'elles alternent continuellement avec des périodes de grande activité ; les salaires s'abaissent par moments aussi rapidement et aussi considérablement qu'ils s'élèvent en d'autres temps. De cette fluctuation disproportionnée, suite ordinaire de la grande industrie, il résulte que l'ouvrier contracte, dans les temps de prospérité, des habitudes de confortable et de luxe qui ne font qu'ajouter au sentiment de ses souffrances dans les temps d'inaction. Poussé par la passion du bien-être, il profite des hauts salaires des temps d'activité pour se livrer à des dépenses hors de toute mesure avec sa condition « Les habitudes d'ivrognerie, dit M. Kay, envahissent la masse de nos ouvriers et prennent une extension inconnue. Les loisirs du dimanche et de bien des jours de la semaine se dépensent dans les maisons de plaisir (*pleasure-house*). » « Je pense, disait devant la Chambre des Communes le premier magistrat du comté de Lanark, je pense qu'à Glascow il y a dix mille hommes qui s'enivrent le samedi soir, restent ivres le

dimanche, dans la stupeur le lundi, et retournent au travail le mardi... »

L'ivrognerie, et les débauches plus coupables encore auxquelles elle s'allie, débauches dues en partie, soit à la fluctuation exagérée des salaires, soit aux excès de fatigue de la grande industrie, aboutit toujours au même résultat que l'insuffisance des salaires, je veux dire à une misère profonde. « Allez à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Preston, à Noawich, à Nottingham, à York, à Chester, ou dans quelque autre de ces grandes villes manufacturières qui accomplissent tant de progrès, et une promenade d'une heure dans l'une ou l'autre de ces villes suffira pour vous convaincre de ce que je vais vous dire. Là vous verrez des troupes d'enfants à demi vêtus, sales, grossiers, jouant dans la fange des ruisseaux ; là vous verrez ces nombreux *palais du gin* remplis de gens dont la figure et les mains attestent que leur chair est, pour ainsi parler, toute pénétrée de liqueurs fortes, seule consolation qui soit laissée à ces pauvres créatures ; là vous verrez cette misère sans nom qui siège dans les caves des rues retirées des faubourgs anglais. »

Un rapport de la Commission sanitaire des villes nous montre ces caves basses, étroites, humides, presque entièrement privées d'air et de lumière ; c'est là que vivent et logent des milliers de familles ouvrières. Un matelas, souvent un peu de paille jetée dans le coin de la cave, sur la pierre humide et froide, voilà le lit où reposent deux, trois et quelquefois quatre familles à la fois, dans une horrible promiscuité dont l'adultère, l'inceste et l'immoralité précoce des enfants sont les inévitables et dégoûtants résultats. « C'est pis que des chevaux dans une écurie, » dit M. Kay ! Les autres habitations fixes sont aussi misérables, aussi fétides, et d'une indécence aussi révoltante. Nous ne parlons pas de ces garnis (*lodging-house*) dans lesquels un grand nombre d'ouvriers, sans demeure fixe, vont passer les nuits. Ils ont été souvent décrits, et rien n'égale le dégoût qu'inspire la peinture de ces lieux d'infection morale et matérielle.

Cette description n'est pas imaginaire ; elle est fondée sur des rapports officiels et sur le témoignage d'auteurs peu suspects, sur des auteurs anglais qui aiment et connaissent leur pays. C'est la force même de la vérité qui leur arrache ces désolants aveux. Bien plus, quelque affligeants que soient ces aveux, ils ne sont pas encore complets. La misère matérielle et morale des ouvriers anglais va encore plus loin, elle va jusqu'à l'infanticide. Le père tue son enfant, même légitime, pour n'avoir pas à supporter les frais de son éducation ou pour percevoir une prime accordée par les Sociétés qui ont pour objet de pourvoir aux frais des funérailles (*burials-clubs*). Suivant M. Pashley, « l'infanticide est un mal général. » Suivant les rapports de M. Wakley et du docteur Bachhoffner, « des centaines d'enfants *déclarés mort-nés*, mais *réellement assassinés*, remplissent les cimetières de la capitale. »

« Au témoignage de M. Léon Faucher, il se commet un crime encore plus horrible que l'infanticide : « c'est celui du père de famille, qui conduit son fils et sa fille au marché des enfants, et les livre comme marchandises au premier venu, dans la seule vue d'être déchargé de l'obligation de les nourrir. » Si le premier de ces forfaits inspire plus d'horreur à la nature physique, le second révolte davantage peut-être le sens moral. « Je voulus un jour, dit M. Hickson dans son lumineux rapport sur la condition des tisserands en Angleterre, je voulus visiter ce marché aux enfants pour examiner par moi-même les faits dont j'avais entendu parler. Je trouvai environ soixante-dix enfants réunis, — de l'âge de sept ans et au-dessus — la plupart accompagnés de leurs parents. A peine arrivé, je me vis assiégé de mille sollicitations. — Voulez-vous un garçon, monsieur ? — Une petite fille, monsieur, pour le service de la maison, etc. ? Parmi les parents, plusieurs étaient dans l'aisance et gagnaient de bons salaires. »

Depuis les turpitudes et les misères de l'esclavage dans l'empire romain, le monde n'avait rien vu de pareil. Il faut remonter aux plus mauvais jours du paganisme pour retrouver une telle altération du sens moral.

Nous n'avons parlé que des enfants légitimes. « Pour les enfants naturels, il y a une espèce de *meurtre légalisé* pour s'en défaire. Ils sont, par leur mère, mis en nour-

rice chez des femmes appelées *dry-nurses*, avec la certitude qu'ils seront bientôt morts, les *dry-nurses* sachant parfaitement pourquoi ces enfants leur sont livrés. Une fois morts, les corps sont envoyés au *work-house*, pour éviter les 3 francs de funérailles, et le *work-house*, à son tour, pour éviter ces frais, fait mettre le petit corps à côté d'un grand, dans le même cercueil, faisant ainsi un double et très utile emploi ! »

Le work-house ! c'est là que viennent finir la plupart de ces pères et de ces mères dénaturés. Quand ils sont incapables de travailler par suite d'infirmités, de maladies, d'idiotisme, ou d'une vieillesse précoce ; quand ils ont tout engagé ou tout vendu ; quand enfin, par manque de travail ou par oisiveté volontaire, ils sont sur le point de mourir de faim dans les rues, au grand scandale de la civilisation et au grand dégoût de ceux qui jouissent, alors le *work-house* leur ouvre ses portes. C'est là, dans cet humiliant et révoltant dépôt de mendicité, qu'un homme qui avait osé y pénétrer, sous la livrée d'une misère simulée, nommait « des *pandémoniums*, comparables à l'Enfer du Dante, tant il y avait vu toutes les horreurs de la misère physique se compliquer par une infernale complication de toutes les horreurs de la misère morale » ; c'est là, dans ce dépôt ouvert par le gouvernement anglais, que vient mourir cette caste, rivée par la force de sa naissance au travail servile, et que toutes les langues européennes ont désignée sous le nom païen de *prolétariat*. Là, après qu'elle a vécu au jour le jour sa vie entière, on lui accorde le nombre d'onces de pain, qui, d'après la déclaration des médecins consultés à cet effet, suffisent strictement à un homme pour ne pas mourir de faim !...

Et combien de malheureux vont mourir là ? Il faut que le nombre en soit bien grand, puisque, pour les nourrir avec cette parcimonie cruelle, la *taxe des pauvres*, un des impôts les plus lourds de ce pays, ne suffit même pas ! On dit que sur vingt-quatre millions d'habitants, l'Angleterre compte dix-huit millions de misérables affligés de cette lèpre nouvelle, plus triste que la pauvreté et plus triste que la misère parce que c'est la misère à l'état habituel et chronique, un mal pour lequel la langue humaine a dû créer un mot aussi nouveau que le mal, le mot de *paupérisme !*

D'où vient que cette nation, si bien faite pour ignorer les rigueurs de la misère, les connaisse plus qu'aucune autre? D'où vient qu'en face de ses palais dorés, où le riche fait tomber sur sa table l'essence parfumée de tous les produits de la terre, là même, chaque jour, non pas en temps de famine ou de disette publique, mais en pleine prospérité et en pleine abondance, on rencontre ce phénomène deux fois hideux dans la plus riche cité du monde : des hommes et des femmes mourant de froid et de faim? D'où vient qu'en face du progrès toujours croissant de la richesse, on trouve, non pas une localité, ni une légère fraction du peuple, mais toute une classe d'hommes plongée dans l'abjection, et que cette classe paraisse devoir se propager au delà de tout ce qu'on avait vu dans la plupart des sociétés passées? D'où vient, en un mot, que la misère grandisse toujours avec la grandeur même de l'Angleterre, et que l'extrême richesse y produise une misère extrême?

C'est que le maître protestant est sans abnégation et sans charité; l'idolâtrie de l'or le rend dur ou au moins indifférent pour l'ouvrier. « Ce n'est qu'en tremblant, dit un auteur, que nous rappelons le fait suivant dont nous avons été nous-même le témoin. Nous visitions, dans les environs de Manchester, une grande fabrique où se trouvent agglomérés environ trois mille ouvriers de tout sexe et de tout âge. Au milieu de cet amas informe de chair humaine et de haillons, nous fîmes remarquer au directeur qui nous accompagnait que des bêtes de somme seraient plus convenablement employées à certains travaux plus pénibles exécutés là par des femmes et des enfants. *Les bêtes de somme coûtent trop cher*, nous répondit-il. Sur notre réplique que ces infortunées créatures ne vivraient pas longtemps, il reprit froidement : *Il y en a tant*! Cette réponse nous laissa stupéfaits et profondément indignés. »

Accroître indéfiniment la fortune par l'oppression des pauvres, telle est l'unique morale du maître protestant!...

Ah! ce ne sont pas les progrès de la grande industrie, c'est cette idolâtrie de l'or qu'il faut accuser d'engendrer le paupérisme! C'est cette idolâtrie de l'or qui amène dans les ateliers le hideux mélange des deux sexes et

jette sans surveillance comme sans précaution, dans cette atmosphère infecte, des générations d'enfants qui sont, avant l'âge, deux fois corrompus et deux fois dégénérés. C'est cette idolâtrie de l'or qui prolonge au delà de toute mesure, malgré la prohibition des lois, la durée du travail, qui engendre l'ignorance des enfants, la ruine de la famille, et fait trouver à l'ouvrier, avant quarante ans, les infirmités de la vieillesse. C'est cette idolâtrie de l'or qui jette le maître dans des entreprises hasardeuses et dans ces extensions inconsidérées de la production, qui aboutissent fatalement au silence de l'atelier et à l'anéantissement ou au moins à une réduction parcimonieuse et cruelle des salaires. C'est surtout cette idolâtrie de l'or qui, par les odieuses combinaisons du mercantilisme et de l'usure, enlève à l'ouvrier ce qui lui reste de salaire pour élever sur ses ruines, à la grande honte de la morale et de la civilisation, ces fortunes colossales et rapides, toutes composées des larmes et des gémissements des pauvres et des petits, ne leur laissant que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim ce jour-là !

Vienne ensuite un lendemain ; vienne une maladie qui suspend le salaire trente jours, ou deux ou trois jours seulement ; vienne un chômage, un enfant de plus ; viennent les souffrances d'un hiver plus rigoureux, les angoisses d'une cherté de subsistances, ou les contre-coups d'une révolution politique, alors, je vous le demande, que deviendra l'ouvrier sans salaire ? A part tout accident - et sur laquelle de ces pauvres existences ne s'en promène-t-il pas de douloureux ! laissez, laissez survenir la vieillesse ; laissez les yeux s'affaiblir et s'éteindre, les forces décroître et les mains trembler ; tout cela refusant ou gâtant le travail, et rejetant le malheureux, du haut rang que son habileté avait conquis dans l'atelier, aux grossiers ouvrages, aux demi-salaires, et voyez ce que peut devenir la vie attristée, humiliée à tous les instants, avec l'affaiblissement d'organes qui lui échappent jour à jour, aux prises avec plus de privations encore, alors qu'elle pouvait bien croire qu'il n'en était plus d'inconnues, et au moment où l'affaiblissement même réclamait plus de soins, moins d'efforts, veux-je dire, et moins de souffrances. Voilà où l'idolâtrie

de l'or conduit le commun des malheureux voués à la misère, à moins que les privations mêmes, les fatigues ou les accidents souvent mortels du travail n'emportent la vie avant ce terme extrême, ou que le *work-house* ne leur prête pour un moment, vers la fin, sa triste et humiliante, mais nécessaire hospitalité !

En face de cette misère, placez le luxe fastueux d'un maître assis sur des millions ; ces magnifiques palais auxquels rien dans le monde ne se peut comparer ; tous les climats mis à contribution pour les meubler et les orner ; ces tables et ces banquets que les Sardanapale eussent trouvés splendides ; ces chars dorés poussés à travers la Babylone des temps nouveaux ; ces robes de soie et ces parures sur lesquelles on jette la subsistance de dix familles pour briller dans une seule soirée, et vous comprendrez que le voisinage des haillons et des larmes en présence de ces demeures somptueuses, toutes pleines de bruyante gaîté, tout éblouissantes de pourpre et d'intarissables profusions, est encore plus choquant qu'aucune autre misère au monde. Tout cet ensemble de raffinements et de magnificences qu'on n'avait jamais rêvé, et dont on n'avait jamais approché dans toute la splendeur des anciens empires, ne fait que rendre plus criant et plus monstrueux ce contraste de l'extrême opulence et de l'extrême misère, contraste qu'on avait bien pu voir au temps des grandes corruptions païennes, mais dont le retour semblait impossible depuis que l'Eglise catholique avait appris au monde la charité et la modération.

Que penser d'un maître dont toute la vaine ostentation est alimentée par la dégradation matérielle et morale des faibles et des pauvres ? Que penser d'un maître qui ne s'informe jamais de la position de ses ouvriers, de leur santé, de celle de leur famille ? D'un maître qui, lorsque la maladie vient les atteindre, les abandonne complètement et les remplace aussitôt par d'autres, sans leur réserver leur emploi ou leur métier pour le temps où ils pourront le reprendre ? D'un maître qui saisit la première occasion pour ne plus donner d'ouvrage au vieillard dont le bras devient faible, la main moins habile, le travail plus lent, et cela justement à l'époque de la vie où il aurait besoin de gagner davantage ? D'un maître

qui n'a jamais d'encouragement pour ses ouvriers, qui ne les voit jamais hors de leurs ateliers, ne leur adresse jamais la parole, ou ne répond à leurs questions que par des monosyllabes durs et offensants ? D'un maître enfin qui pousse la naïveté de l'égoïsme jusqu'à déclarer que, dans l'intérêt même de l'ouvrier, il est bon que celui-ci soit toujours aux prises avec le besoin et le travail, parce qu'alors il ne donne pas le mauvais exemple à ses enfants et que la misère est pour lui le garant de la bonne conduite ? Un tel maître joint un mauvais raisonnement à un mauvais cœur, et oublie que, pour l'honneur de l'humanité, le respect, l'affection, le dévouement des ouvriers sont en général la récompense des maîtres qui leur témoignent une protection cordiale et un attachement sincère.

§ II. — *L'Eglise et l'ouvrier au moyen âge.*

Ici, écoutez Louis Blanc, qui, par son talent et les études de toute sa vie, a conquis le droit d'être écouté sur la question du travail, et dont les idées sceptiques ne sauraient être soupçonnées de partialité en faveur de l'Eglise. « La *fraternité*, dit-il, fut le sentiment qui présida dans l'origine à la formation des communautés de marchands et d'artisans constituées sous le règne de saint Louis.

« Si, en pénétrant au sein des jurandes, on y reconnaît l'empreinte du christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit, dans les cérémonies publiques, promener solennellement leurs dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints du paradis. Ces formes religieuses cachaient les sentiments que fait naître l'unité des croyances. Une passion, qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs, ni dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes, *la charité.* »

Voici maintenant le portrait du maître : « La compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde se font jour à travers la concise rédaction des règlements de l'antique jurande. Quand les maîtres et

jurés boulangers, y est-il dit, iront par la ville, accompagnés d'un sergent du Châtelet, ils s'arrèteront aux fenêtres où est exposé le pain, et si le pain n'est pas suffisant, la fournée peut être enlevée par le *maître* pour être donnée aux pauvres et distribuée au nom de Dieu : *li juré feront donner par Dieu le pain*... Protéger les faibles est une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien. Il recommande la probité aux mesureurs ; il défend au tavernier de hausser jamais le prix du gros vin, comme boisson du menu peuple ; il veut que les denrées se montrent en plein marché ; qu'elles soient bonnes et loyales ; et afin que le pauvre puisse avoir sa part au meilleur prix, les marchands n'auront qu'après tous les autres habitants de la cité la permission d'acheter des vivres. »

Après le portrait du maître vient le portrait de l'ouvrier : « Sans doute, on ne connaissait pas alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait pas cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent ; mais du moins la vie du travailleur n'était point troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Les bouchers étaient au pied de la tour Saint-Jacques : la rue de la Mortellerie rassemblait les maçons ; la corporation des tisserands donnait son nom à la rue de la Tixeranderie qu'ils habitaient , les changeurs étaient rangés sur le pont au Change, et les teinturiers sur le bord du fleuve. Or, grâce au principe d'association, le voisinage éveillait une rivalité sans haine ; l'exemple des ouvriers diligents et habiles engendrait le stimulant du point d'honneur. Les artisans se faisaient en quelque sorte *une fraternelle* concurrence. »

Quelle était l'âme de cet esprit de fraternité au sein des ouvriers et de cet esprit de charité parmi les maîtres ? Ecoutez ; l'auteur continue : « *L'Eglise était le centre de tout*. Autour d'elle, à son ombre, s'asseyait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail ; elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou

de Saint-Merry avait sonné l'*Angelus,* les métiers cessaient de battre, l'ouvrage était suspendu, et la cité, de bonne heure endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour. Mœurs, coutumes, institutions, tout était coloré de la même teinte ; c'était le souffle du christianisme qui animait le moyen âge. »

Si vous me demandez maintenant comment l'Eglise a pu réaliser au treizième siècle un idéal qui semblait irréalisable, je vous dirai : C'est en offrant dans ses monastères les modèles d'un patronage charitable et parfait. « Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, dit *A. Thierry ;* c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes ses formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tous genres. » « Il y avait parmi les religieux, dit M. de Montalembert, des familles entières de tisserands, de charpentiers, de corroyeurs, de tailleurs, de foulons. » « Les moines de Morimond, dit un auteur contemporain, firent construire des fours à chaux sur divers points, un fourneau métallurgique, une verrerie, des charbonnières, des forges, etc. Ils révélèrent les premiers à la Lorraine et à la Champagne tous les éléments industriels, toutes les richesses de leurs forêts. » « La congrégation du tiers-ordre de Saint-François appelée les *Bons-Lieux,* dit Châteaubriand, faisait des draps et des galons, en même temps qu'elle montrait à lire aux enfants des pauvres et qu'elle prenait soin des malades. La compagnie des *Pauvres Frères cordonniers et tailleurs* était instituée dans le même esprit. Le couvent des Hiéronymites, en Espagne, avait dans son sein plusieurs manufactures. La plupart des premiers religieux étaient maçons aussi bien que laboureurs. Les bénédictins bâtissaient leurs maisons de leurs propres mains, comme on le voit par l'histoire des couvents du Mont-Cassin, de ceux de Fontevrault et de plusieurs autres. »

On peut voir dans Hurter le degré d'avancement, dans les monastères, des diverses branches du travail manufacturier, notamment de la tannerie, du tissage de la laine et du lin, et des procédés employés pour la teinture. « Ce sont quelques monastères de filles, dit Ve-

rhœven, qui ont doté la Belgique de ces fameuses fabriques de dentelles qui, sous le nom de Malines, Valenciennes, Bruxelles, etc., ont tant contribué à enrichir ce pays. »

Dans une abbaye, tous les métiers étaient en exercice. L'abbé n'était pas, seulement le père des religieux ; il était aussi le père ou le patron des ouvriers, religieux ou laïques. Sa charité, toujours prête à porter secours à toutes les misères, trouvait son fondement dans l'esprit de renoncement et de sacrifice, qui est le principe de la vie religieuse et la règle commune de tous les ordres. L'ouvrier, dont la vie porte en tout l'empreinte du sacrifice et de l'expiation, comprenait tout ce qu'il y avait d'héroïsme et de beauté morale dans l'abnégation du religieux. Il allait avec confiance à un homme humble et pauvre comme lui, qui souvent était sorti de ses rangs, ou qui, s'il était sorti de rangs plus élevés, se faisait son égal par l'humilité et le dépouillement volontaire de tous les biens.

Tel fut le berceau des corporations du moyen âge. *Blanqui* lui-même reconnaît cette origine dans son *Histoire de l'économie politique* : « Les corporations industrielles, dit-il, doivent leur origine à l'organisation du travail dans les couvents. »

Quels furent les résultats des corporations au point de vue de l'amélioration des ouvriers? Ils furent immenses. D'abord, des inventaires mobiliers d'ouvriers et de cultivateurs, aux treizième et quatorzième siècles, établissent la preuve d'une aisance relative qui serait enviée aujourd'hui par beaucoup de pays de l'Europe. Ensuite, des actes de l'état civil, rapportés dans un congrès de sociétés savantes, établissent une proportion de lettrés qui ne serait pas dépassée à l'époque moderne.

Ecoutez le témoignage peu suspect de Proudhon.

« Avant 89, dit-il, l'ouvrier existait dans la corporation et la maîtrise, comme l'enfant, la femme et le domestique dans la famille. » La preuve de ce bien-être se trouve dans la réclamation des ouvriers eux-mêmes, qui protestèrent contre la suppression des jurandes, aussitôt après la loi de 1791, et de nouveau en 1805. La preuve en est encore dans une décision du conseil d'Etat, datée de 1812, c'est-à-dire prise par des hommes qui avaient

assisté aux abus des corporations dégénérées et qui, voyant les conséquences douloureuses de leur suppression, conclurent à l'unanimité au rétablissement des associations professionnelles. Ces hommes étaient en état de comparer et de juger.

Que fit la Révolution? Elle supprima les corporations et créa l'antagonisme des classes, antagonisme inconnu, dit Proudhon, avant 89; il n'y eut plus qu'un seul patron : l'Etat. Le travail ne fut plus un acte de la vie humaine, le plus noble de tous ; ce ne fut plus qu'une marchandise. Entre le maître et l'ouvrier, plus de devoirs réciproques, plus de rapports de bienveillance, plus que la stricte justice. Une fois le travail livré et payé, le maître et l'ouvrier furent quittes l'un envers l'autre. Ce fut la séparation du capital et du travail.

Ce fut plus que la séparation, ce fut la lutte : lutte du maître pour augmenter le travail et diminuer le salaire, lutte de l'ouvrier pour augmenter les salaires et diminuer le travail ; lutte où la victoire du maître devait faire de l'ouvrier le damné de l'enfer social, suivant le mot de Louis Blanc, et où la victoire de l'ouvrier devait conduire le maître à des conditions dures et ruineuses, c'est-à-dire, en fin de compte, à des faillites, à des crises industrielles, à des misères nouvelles; lutte à armes inégales, où la liberté n'était plus pour l'ouvrier que l'hypocrisie de l'oppression ; lutte formidable et sans merci, dont la devise était : « *Laissez passer, laissez faire*, » dont la vie humaine était l'enjeu, dont l'issue devait être l'écrasement du plus faible par le plus fort, et dont le dernier mot devait être la haine et la guerre des classes aussi bien que la ruine de l'industrie. Telle fut l'origine de la question sociale, qui se dresse devant nous, et « que nous ne pouvons nier, comme le disait Proudhon, sans nier aussi la raison qui l'amena, et qui ne fut qu'une grande iniquité ».

§ III. — *L'Église et l'ouvrier aujourd'hui.*

L'ouvrier demande deux choses pour l'amélioration de son état : augmentation du salaire et diminution du travail. L'Eglise seule peut les lui donner.

Et d'abord les salaires. Pour les augmenter, il faudrait le concours de ces deux causes : l'énergie du travail et l'économie de l'épargne, deux causes qui demandent la pratique de l'abnégation et du sacrifice, c'est-à-dire des vertus que l'Eglise peut seule inspirer. Commençons par l'épargne en montrant l'ouvrier sous la triple influence du demi-catholicisme, du catholicisme complet, et en dehors de toute influence catholique.

Pour ne pas être accusé de faire ici des portraits de fantaisie, empruntons nos preuves à des ouvrages qui font autorité dans ces matières : nous voulons parler des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux-Mondes*, dont les monographies, composées par M. Le Play, ou, suivant sa méthode, par la *Société d'économie sociale*, peuvent être présentées comme la peinture exacte et fidèle, non d'une famille isolée, mais d'un ensemble de familles vivant dans un même pays et sous les mêmes influences.

La monographie XIII des *Ouvriers des Deux-Mondes*, composée par M. Focillon, nous représente un ouvrier qui vit en dehors des influences de l'Eglise, autant qu'on peut y vivre dans une société qui répudie les inspirations du catholicisme, ou ne les reçoit qu'à son insu et malgré elle. Il s'agit d'un tailleur d'habits de Paris. « Cet ouvrier était né à Bruxelles ; son père était maître tailleur, tenant un atelier de dix-sept ou dix-huit ouvriers. Il a su acquérir selon l'expression même de son fils un morceau de pain pour la vieillesse. Son éducation fut celle des enfants des petits commerçants dans les grandes villes. A l'âge de huit ans, on l'envoya, moyennant une rétribution de 1 fr. 50 par mois, dans une pension où il paraît n'avoir rien appris, mais où il noua quelques mauvaises liaisons ; sa première communion, faite assez légèrement vers l'âge de treize ans, n'exerça sur lui aucune influence morale. Il partit en 1834, à l'âge de dix-neuf ans, pour commencer une vie d'aventures et de dissipation en voyageant de ville en ville, selon l'usage des jeunes ouvriers de son état... Les précoces désordres de sa jeunesse ont éloigné l'ouvrier de toute étude ; aussi est-il peu instruit surtout si on le compare à certains ouvriers de la même profession. Il ne sait que très imparfaitement écrire et n'a aucun goût pour la lecture.

L'ouvrier n'est pas marié, mais il a reconnu ses enfants en les présentant à l'officier de l'état civil et au prêtre qui les a baptisés.

« La famille comprend quatre personnes : l'ouvrier âgé de quarante ans, sa concubine âgée de trente et un ans, et ses deux fils âgés, l'un de trois, l'autre de deux ans.

« Élevé conformément au culte catholique et dans des habitudes religieuses que lui imposait la volonté paternelle, mais que les influences étrangères à la famille lui apprenaient à détester, l'ouvrier a depuis longtemps abandonné toute pratique et n'a sans doute jamais possédé aucune croyance. La religion n'est, à ses yeux, qu'une puérile faiblesse chez quelques-uns, chez beaucoup d'autres un moyen hypocrite d'enchaîner la liberté des ouvriers et de la dominer par la superstition. Ses camarades lui paraissent, comme lui, bien au-dessus d'une pareille servitude : ce qu'il nomme leur émancipation repose sur une indifférence qui se traduit souvent en termes cyniques, et qu'il regarde comme une des plus heureuses conséquences du progrès des lumières. Tout ce qu'il peut admettre, et cela au nom de la liberté seule, c'est que l'exercice du culte soit permis à ceux qui y attachent quelque prix. Aucune pensée élevée n'a d'ailleurs pris la place de la religion oubliée par l'ouvrier. Ce dernier trait a pour cause son ignorance et sa profonde démoralisation. Il ne se retrouve pas absolument chez tous ceux qui sont atteints de la même indifférence : souvent une sorte de morale philosophique, reflet des vérités universellement reconnues par les sociétés chrétiennes, les guide encore dans l'exercice de quelques actes charitables, et leur inspire un certain désintéressement ; mais ils n'y puisent pas la force nécessaire pour commander à leurs passions et se soumettre aux préceptes d'une loi morale.

« L'ouvrier décrit dans la présente monographie a d'ailleurs une conduite fort débauchée qui, malheureusement, est commune parmi les ouvriers de cette profession. Il unit aux grossiers désordres de l'ivresse les vices les plus raffinés qui s'observent dans les grandes villes. Initié dès l'âge de quatorze ans aux débordements de plusieurs jeunes gens de sa ville natale, transporté

de bonne heure au milieu des plaisirs faciles de Paris, il y a puisé, pour le reste de sa vie, le goût des débauches sans frein et le besoin irrésistible d'une licencieuse indépendance. Ses penchants, qui n'ont trouvé chez lui aucun contre-poids, l'ont jeté de bonne heure dans les tripots et les mauvais lieux, où il n'a cessé de dissiper les gains toujours élevés que lui assurait sa grande habileté. A ce degré de démoralisation, la notion du bien et du mal est obscurcie à tel point qu'il raconte complaisamment ses débauches comme des espiègleries d'une jeunesse aventureuse. Bien qu'il ait toujours gagné de 5 à 7 francs par jour, quand il a voulu travailler, il a laissé dans les villes qu'il a parcourues des dettes nombreuses qu'il dit n'avoir pu payer. »

Voilà donc une famille placée dans les meilleures conditions. « L'ouvrier occupe, suivant les termes mêmes de la monographie, par son talent, un rang très élevé, et les ressources dont il dispose sont abondantes. » Le total du revenu annuel de la famille est évalué, dans le budget qui accompagne cette monographie, à 3,345 francs. La femme qui vit avec l'ouvrier a, malgré l'irrégularité de sa position, de bonnes qualités : « elle est douce, soumise, assidue au travail ; elle remplit sans murmurer la tâche que l'ouvrier lui impose ; elle tolère, sans se plaindre, qu'il passe dehors toutes ses soirées, tandis que, seule, près des enfants endormis, elle continue jusqu'à onze heures du soir son travail de la journée. » Ce ménage est donc en possession de tous les éléments d'une véritable prospérité, sauf un seul qui est le plus important, la moralité, et, celui-là manquant, on trouve chez l'ouvrier, au lieu de la prospérité, tous les signes de la misère.

« La chambre qu'occupe l'ouvrier est une pièce à peu près carrée de 4^{m},60 sur 4 mètres ; sa hauteur est de 2^{m},40, mais le lambris qui règne dans une partie du plafond ne lui laisse qu'une hauteur moyenne de 1^{m},98. Dans cette pièce, qui ne mesure pas plus de 36 mètres cubes, vivent constamment l'ouvrier, la femme et les deux enfants ; à peine reste-t-il 28 mètres cubes d'air. Les conditions morales paraissent aussi fâcheuses que les conditions hygiéniques, lorsqu'on songe aux mœurs de l'ouvrier, à sa position de concubinage et à cette cohabitation

trop intime des enfants avec les parents. Les meubles annoncent l'incurie et le désordre de l'ouvrier, en même temps que la propreté de la femme ; ils ne peuvent satisfaire qu'aux premières nécessités et ne permettent pas le plus modeste bien-être. » Enfin, pour le dernier trait, les dépenses pour assurances, concourant à garantir le bien-être moral et physique de la famille, et les épargnes sont cotées dans le budget de l'ouvrier à zéro.

La monographie XVIII des *Ouvriers européens* nous offre, dans un ouvrier horloger de Genève, un type de famille où l'influence de l'Église se fait un peu plus sentir, mais imparfaitement cependant, à raison des conditions inférieures du culte auquel elle appartient, le culte protestant. « Les deux époux professent la religion réformée de Calvin ; la ferveur religieuse et l'assiduité au culte sont remarquables, surtout chez la femme. Des visites pastorales, faites dans toutes les familles à des époques rapprochées, et tout au moins une fois l'an, ont une heureuse influence sur la tenue des habitations, et, en général, sur la moralité des populations ouvrières. »

Mais cette famille allie à un fond de foi religieuse un certain goût trop prononcé des récréations et un entraînement vers le luxe qui nuit à son bien-être. « La principale récréation du mari est la fréquentation d'une société de cours public, dont l'entrée est gratuite, mais dans laquelle les assistants prennent ordinairement quelques boissons. Dans la belle saison, il prend, en compagnie de sa femme, le plaisir de la promenade dans les beaux sites de la banlieue de Genève, et ce plaisir consiste en partie à s'y montrer bien vêtu. Les deux époux vont ensemble, une ou deux fois par an, au théâtre. La femme trouve une agréable distraction dans la culture des fleurs ; une autre de ses récréations favorites est la lecture de quelques livres de piété, plus ordinairement de livres amusants, loués dans les nombreuses bibliothèques de la ville ; les romans et les récits de voyages sont les ouvrages les plus recherchés. Les repas et les fêtes de famille, les cadeaux faits aux parents à l'occasion des principaux anniversaires, complètent les moyens de récréation de la famille. Lorsque l'on considère la dépense considérable qui est

faite dans le ménage pour l'acquisition d'objets de luxe appartenant à la catégorie des meubles et des vêtements, on reconnaît que la possession de ces objets a un très vif attrait pour les ouvriers des villes. »

Le goût du *luxe* nous est donné, dans cette monographie, comme assez fréquent chez les ouvriers protestants de Genève. Il en résulte que l'épargne, qui est pratiquée par les jeunes ouvriers avant leur mariage, diminue aussitôt qu'ils sont entrés en ménage. « Souvent elle cesse tout à fait, quand la tendance au luxe dépasse certaines limites, et quand les naissances d'enfants se succèdent fréquemment. » La famille qui fait l'objet de cette monographie, sur un revenu de 1,540 francs *ne fait que 80 francs d'économie*. En résumé, ajoute M. Périn, il y a dans cette famille de l'ordre, de la distinction, des aspirations élevées, mais il y manque un certain sérieux et une certaine solidité dans la piété, une pratique plus réelle de la loi du renoncement, que le protestantisme est inhabile à donner, et qui serait pourtant nécessaire pour assurer complètement le bien-être de la famille par l'économie.

La monographie III des *Ouvriers des Deux-Mondes* nous offre, dans une famille de Cauterets, un type, qu'on pourrait presque dire accompli, de famille heureuse et prospère dans une condition médiocre, sous l'influence du catholicisme véritable et complet. *L'épargne annuelle y est de 735 francs* sur un revenu de 4,243 francs, lequel doit fournir à l'entretetien de 15 personnes. Nous ne pouvons citer ici cette monographie à cause de sa longueur ; nous citerons, à la place, la description d'un ménage vertueux et chrétien, retracé avec autant de vérité que de charme par un économiste de mérite, M. Louis Reybaud, dans ses *Etudes sur la condition des ouvriers qui vivent du travail de la soie*.

« Parmi les ouvriers de Lyon, dit cet écrivain, il y a deux catégories bien distinctes, l'ouvrier d'autrefois et l'ouvrier d'aujourd'hui. L'ancien ouvrier, celui qu'on désignait sous le nom de *canut*, est à la veille de disparaître : le temps en emporte peu à peu les derniers débris. Autant qu'il est possible de s'en assurer par le témoignage des contemporains, c'était un homme paisible, économe, honnête, content de peu, ne se mêlant point

des affaires de l'Etat et soumis à tous les régimes, pourvu qu'on le laissât aller le dimanche sur les coteaux de Saint-Just et dans la plaine des Brotteaux se régaler en famille. Ce n'est pas qu'il n'eût le sentiment de sa dignité, seulement il l'entendait d'une autre façon que la génération actuelle. Il était surtout religieux, et il le prouva dans la tempête révolutionnaire ; on le vit combattre à côté de Précy et disputer le terrain pied à pied aux armées de la République... Voilà l'ouvrier d'autrefois... Par bien des points il diffère de l'ouvrier d'aujourd'hui. J'attachai quelque prix à en connaître et à en interroger quelques-uns. Malheureusement ils sont rares ; le travail de la soie use promptement l'organe de la vue par ses délicatesses, et ne saurait être poursuivi dans un âge avancé. Enfin une occasion se présenta et je m'empressai d'en profiter.

« Un de mes amis m'avait signalé un couple d'ouvriers dont la position était touchante et originale. C'était un homme de quatre-vingt-six ans et une femme de quatre-vingt-quatre, qui, malgré le poids des années, agitaient encore la navette et poussaient le battant du métier. Ces deux vieillards habitaient le quartier de Saint-Georges, berceau de la fabrique, située sur la rive droite de la Saône et à peu de distance de son confluent. Nous nous y rendîmes. La maison était de pauvre apparence ; le logement n'avait qu'une seule pièce qui formait rez-de-chaussée sur une façade et entresol sur l'autre. Ni l'air, ni la clarté n'y manquaient pourtant ; les croisées à grands châssis prenaient jour sur la rivière. C'est de ce côté et dans la meilleure exposition qu'étaient placés les deux métiers, ajustés et tenus avec soin, mais dont le bois vermoulu attestait les longs services En face était une alcôve avec le lit masqué par les rideaux en cotonnade bleue ; dans un coin, un poêle en fonte et un fourneau de cuisine portatif Quoique la pièce fût bien enfumée, il y régnait de l'ordre, et cette propreté qui est l'indice de mains vigilantes et actives.

« L'entretien s'engagea, et le vieillard me raconta son histoire ; elle était courte et peu chargée d'incidents. Bien jeune, et à l'époque des premières réquisitions, il s'était enrôlé sous les drapeaux et avait fait sous Custine les campagnes malheureuses du Rhin. Blessé devant Ma-

yence, il avait obtenu son congé, s'était marié peu de temps après son retour, et depuis lors n'avait pas quitté son métier. Ainsi, pendant soixante-cinq ans il était demeuré fidèle à sa tâche avec une activité qui ne s'était pas démentie. Il ne s'en plaignait, ni ne s'en étonnait ; tout cela lui semblait naturel. Il avait eu des enfants et les avait convenablement établis, et s'il ne lui restait que ses bras pour fortune, ses bras avaient encore la vigueur nécessaire pour ne pas le trahir ; il espérait bien qu'il en serait ainsi jusqu'au dernier moment et qu'il mourrait, comme un soldat, les armes à la main.

« Des sentiments si dignes, exprimés si simplement, étaient de nature à émouvoir, et en m'y associant je témoignai ma surprise qu'une ville comme Lyon, si humaine et si bien pourvue d'institutions de bienfaisance, n'eût pas songé à fonder une maison de retraite pour les vétérans de son industrie. J'avais touché à un point sensible, et je m'en aperçus à la manière dont le vieillard s'anima : « Une aumône, monsieur, me dit-il, une au-
« mône, jamais ! Tant que le travail est possible, point
« d'aumône ! C'est ma querelle avec mes enfants. Ils
« sont à l'aise et voudraient m'aider. Ils voudraient que
« mon ancienne et moi nous quittions la partie. Non, je
« suis né sur le métier, la force y est, les yeux aussi ; je
« donne mon coup de navette comme un autre, et, s'il
« plaît à Dieu, je le donnerai quelque temps encore. »
A un homme aussi obstiné dans le devoir, il n'y avait pas d'objection à faire, il n'y avait qu'à l'applaudir...

« Et maintenant, veut-on savoir à combien se montait le budget du ménage, humble dans sa condition, mais grand par le cœur ? J'ai recueilli là-dessus des chiffres précis : tout en poursuivant sa tâche, la femme me mettait au courant. L'étoffe qu'ils avaient sur le métier était très simple et des plus petites largeurs, elle se composait de soies de rebut, de mélanges et de déchets. Le prix des façons était en rapport avec le prix des matières, très modique par conséquent. Pour 1 mètre d'étoffe, la femme recevait 30 centimes et le mari 35 ; chacun d'eux, en ne s'y épargnant pas, parvenait à faire 2 mètres par jour et en douze heures de travail. C'étaient donc 60 centimes d'un côté et 70 de l'autre, en tout 1 fr. 30 c. Voilà sur quelles ressources s'appuyait cette indépendance que

l'aumône eût blessée, et qui résistait aux défaillances de l'âge et à des privations dont ce couple gardait fièrement le secret ! »

Ces monographies ont de l'importance : elles sont la reproduction exacte, non d'une famille isolée, mais de toute une catégorie d'ouvriers ; elles sont faites par des économistes distingués, dont la méthode d'observation a été appelée par l'Académie des sciences un modèle de méthode ; enfin, au point de vue religieux ; elles sont impartiales, puisqu'elles ont été composées par une école qui, sans être hostile à l'Eglise catholique, s'en sépare cependant par ses doctrines libérales. Or toutes ces monographies aboutissent à la même conclusion : la mesure de l'épargne, parmi les ouvriers, est la mesure même de l'esprit religieux, dont l'Eglise catholique offre la plus parfaite et la plus complète expression.

Outre l'amour de l'épargne, qu'est-ce que l'Eglise fait pour augmenter la richesse de l'ouvrier ? Elle lui a inspiré l'amour du travail, source de l'aisance et du bien-être.

Elle ne s'est pas contentée d'ennoblir le travail par ses doctrines et de le sanctifier par ses moines. Fondée par douze travailleurs, elle a fait plus : elle l'a canonisé dans les saints. Les cendres des ouvriers, comme celles de saint *Crépin* et de saint *Crépinien*, ont été tirées de l'obscurité pour être placées sur les autels ; les rois et les reines sont venus se mettre à genoux devant ces restes vénérés ; les pontifes se sont inclinés et ont baisé avec respect leurs reliques sacrées au milieu d'un nuage d'encens , enfin les bannières des saints ouvriers sont déployées triomphantes dans de royales processions,au jour des grandes solennités : en un mot, l'Eglise, pour rehausser la dignité du travail, ne s'est pas contentée de l'ennoblir et de le sanctifier sur la terre, elle l'a montré encore couronné dans le ciel de toutes les gloires divines et de toutes les splendeurs éternelles.

Pouvait-elle faire davantage ? Pouvait-elle élever encore plus haut la dignité du travail ? La réhabilitation du travail n'était-elle pas aussi complète que possible ? Non, il restait à faire son apothéose, il restait à montrer

le travail divinisé. C'est ce que l'Eglise a fait en le montrant dans l'Homme-Dieu. « Que ceux qui travaillent de leurs mains se réjouissent, dit-elle avec Bossuet, Jésus-Christ est de leur corps. »

O toi donc, le plus rapproché par ton travail et ta pauvreté du divin ouvrier de Nazareth, ne dis plus que ta vocation est obscure et ta mission vulgaire ; quand tu es penché sur ton enclume ou courbé sur ton sillon, je vois briller sur toi les célestes rayons du divin charpentier ; quand tu relèves vers le ciel ton front ruisselant et ta poitrine haletante, je crois voir le Christ que j'adore, Dieu de Dieu, lumière de lumière, la splendeur du Père et la gloire des saints. Je te vois tout étincelant des reflets dont il te couvre, et en te voyant si majestueux, si grand, si divin, je suis tenté de me mettre à genoux pour baiser la trace de tes pas ! Rougis maintenant, si tu l'oses, d'un travail qui te fait semblable à Dieu ; pour moi, je ne puis qu'estimer et vénérer ta condition ainsi divinisée, et quand je vois mon Dieu lui-même soumis au charpentier Joseph et s'incliner devant lui, je me demande s'il était possible d'élever le travail de l'atelier à un honneur plus sublime et à une plus grande hauteur.

L'Eglise, par ses prédications, apprend à l'ouvrier sa dignité, et par là même l'aide à supporter avec un saint orgueil la loi du sacrifice, inséparable de la loi du travail.

Voyez le maintenant, cet ouvrier jadis si avili et si dégradé par le paganisme, cet ouvrier à qui l'on avait ravi, avec la liberté, tout droit de posséder, cet ouvrier qui n'était pas même un homme, *res*, voyez-le maintenant, le jour du Seigneur, tel que l'Eglise l'a ennobli, dans une cathédrale du douzième ou treizième siècle. Il est venu, vêtu de ses habits de fête et le cœur plein d'allégresse, escorté de sa femme et de ses enfants, vers cette église qui va parler aux ouvriers de leurs droits, aux maîtres de leurs devoirs, à tous de leur destinée et de leurs espérances communes. L'orgue le salue comme le fils d'une lignée de rois ; le prêtre se lève et l'accueille avec tendresse pour le bénir ; les vitraux lui redisent avec leurs brillantes couleurs l'histoire de Jésus ouvrier ; la peinture fait revivre à ses yeux tous les glorieux héros du travail ; la statuaire et tous les arts font du temple un palais qui redit à l'artisan les noblesses de son passé, les

gloires de son avenir et la grandeur de son état présent. Enfant de Dieu comme son maître, frère de Jésus-Christ comme lui, nourri à la même table d'un aliment divin, il ne trouve que des égaux sous les voûtes du temple. Là il peut chanter le matin, avec le vieux *Credo* de ses pères, l'hymne de sa liberté, et le soir, à l'office des vêpres, il peut répéter, au milieu d'un concert d'harmonie, ces paroles attendrissantes du Prophète royal : « Louons le Seigneur, car il a regardé le pauvre dans sa poussière et il l'a placé parmi les princes de son peuple : « *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* »

Le lendemain, l'ouvrier retourne à son travail, l'esprit illuminé de clartés souveraines, l'âme embaumée de parfums et ravie des harmonies du ciel. Il travaille davantage parce qu'il se sent libre et honoré ; l'Eglise, en lui donnant l'honneur et la liberté, lui a donné les ressorts les plus puissants de la fécondité du travail, cette grande source du capital et de la richesse.

L'Eglise lui apporte aussi avec le repos dominical les joies de la famille, autre ressort du travail.

Voyez la plupart des ouvriers. A peine ont-ils réparé dans le sommeil une partie des fatigues de la veille qu'ils sont rappelés de grand matin à l'atelier ou au chantier. Le père n'a pu embrasser ses enfants encore endormis ; les repas, qui sont pour d'autres l'heure de la réunion domestique, il est condamné à les prendre loin de sa maison, à côté d'étrangers ; enfin, le soir, la lassitude dont il est accablé l'oblige à regagner sa couche au plus vite. Il ne peut pas jouir de la douce société des siens, et les siens ne peuvent pas goûter la joie de sa présence. Ainsi s'écoulent, avec une désolante uniformité, les six jours de la semaine.

Heureusement le dimanche revient : il rend l'époux à l'épouse et le père aux enfants. Ce jour-là on le voit, on l'entretient, on l'apprécie, on l'honore, on l'aime. Après le tribut d'amour payé à Dieu dans son temple, tous les membres de la famille se trouvent enfin réunis auprès du foyer paternel. Le repas, pris en commun et assaisonné d'une douce gaîté, peut s'appeler vraiment un *festin*, c'est-à-dire un repas de *fête*. Après les pieuses observances de la journée, la soirée se prolonge dans de

doux entretiens, des promenades agréables et des jeux innocents. Souvent un aïeul, plein de sagesse et de jours, comme les anciens patriarches, encourage, par l'épanouissement de ses traits et le sel de ses propos, une aimable et franche gaîté. En un mot, la confiance, l'intimité, le bonheur reparaissent dans la maison. Ce jour-là l'artisan redevient l'égal des rois, non point par la possession d'une félicité factice, mais par le sentiment des joies les plus vraies et les plus douces qu'on puisse goûter ici-bas.

A côté de ce tableau d'une famille élevée par l'Eglise, placez l'image d'une famille où les orgies du lundi ont remplacé le repos du dimanche. Là, dans un réduit sans feu, sans pain, veille une pauvre mère, entourée de ses enfants qui dorment, et que la faim réveille par moments. Elle attend ! Elle attend son mari que la boisson retient dans un vil cabaret. « Il est dix heures, se dit-elle, et il ne revient pas ! Mon Dieu, que le temps est long quand on attend ainsi ! » — « Il est minuit, se dit-elle un peu après, et il n'est pas encore arrivé !... Mon Dieu ! il est deux heures et je n'entends rien ! Que fait-il? Dans quel état va-t-il revenir? Pauvres enfants, vous n'avez pas fini de souffrir. Votre père dévore dans l'intempérance, avec le fruit de son travail, votre pain de chaque jour ! Pour moi, voilà où ont abouti tous mes rêves d'autrefois et tant de promesses menteuses : des douleurs à dévorer et des larmes à boire. Voilà aujourd'hui mon sort ! »

O vous qui connaissez les souffrances du cœur maternel et qui connaissez aussi les joies de la famille, regardez cette pauvre mère qui pleure, et plaignez-la d'avoir perdu avec le repos des dimanches de l'Eglise la source de tout bonheur.

Enfin, le mari arrive ! Il revient titubant sous le poids de son ignoble ivresse ; il porte le blasphème à la bouche et la menace dans les yeux. Pauvre femme, pauvres enfants, cachez-vous, car vous voilà livrés sans défense à la brutalité d'un homme qui a noyé dans le vin sa raison et son cœur ! . .

Parfois, quand on visite l'habitation d'un ouvrier, on est étonné de trouver sur un lit en acajou de la paille et des haillons. La femme vous explique ce mystère avec

une retenue digne d'un meilleur sort. « Hélas ! monsieur, vous dit-elle, je n'ai pas toujours été malheureuse ; j'ai été bien élevée ; mais nous avons eu des malheurs. Mon mari est bon, voyez-vous ; il a un bon fonds ; mais il a des habitudes, et alors il ne se possède plus, il vend ou brise tout. » Et puis ses larmes vous disent le reste.

O vous, libres penseurs, qui avez condamné l'ouvrier au travail forcé du dimanche, regardez-la, cette mère qui pleure, regardez-la bien, ne détournez pas vos yeux : voilà votre ouvrage ! Voilà les joies que vous lui avez procurées, voilà comment elle se repose le lundi pour reprendre les travaux de la semaine ! Malheureux, qu'avez-vous fait ? N'est-il pas à craindre qu'une partie de toutes ces souffrances et de toutes ces larmes ne retombe un jour sur vous ? En privant l'ouvrier des dimanches de l'Eglise, vous l'avez privé des joies les plus pures de la famille.

Me direz-vous que l'ouvrier trouve une compensation dans les joies du cabaret ? Il n'en est rien. Le lendemain du jour où il s'est oublié, l'ouvrier est triste, abattu, honteux ; il voudrait effacer le souvenir de la journée précédente. Il se condamne lui-même, il condamne sa faiblesse, il maudit son sort. Il faut le voir dans l'intimité, après une journée passée au sein de la débauche ; il est le premier à vous dire : « Je suis un misérable, méprisez-moi, je le mérite ». Croyez-vous qu'il ne lui en coûte pas de désoler ceux qu'il aime ; croyez-vous que son âme n'est pas brisée de voir son épouse triste, ses enfants mornes, et de se dire : « C'est moi qui en suis cause ! » Alors, il prend des résolutions, il jure, il proteste qu'il changera de vie ; mais, hélas ! il est seul ! Seul pour lutter contre ses habitudes, seul contre les asservissements du maître et les entraînements de compagnons dégradés. Ce qu'il lui faudrait, ce seraient les secours de la religion pour le fortifier, ce serait la parole vivante d'un ami, d'un confesseur, pour le soutenir contre les faux amis et lui donner les joies d'une bonne conscience en le réconciliant avec son Dieu. Mais ces secours lui manquent : le travail forcé du dimanche les lui a ravis, et avec eux toutes ses joies.

Le repos du dimanche donne encore un ressort au travail dans la santé. Regardez autour de vous. Compa-

hez les robustes enfants du laboureur, qui laissent un jour sur sept la charrue paternelle, à ces victimes de l'industrie qui ne quittent presque jamais la manufacture ou l'atelier, et fonctionnent sans cesse comme l'outil dont leur main est armée : chez ceux-ci, c'est une consomption lente, un suicide à petit feu, une vieillesse et des infirmités précoces, enfin une postérité rachitique, qui viennent châtier le coupable d'avoir outragé tout à la fois la nature et l'Eglise ; chez ceux-là, au contraire, les membres, tour à tour affermis par le travail des six jours et reposés par la trêve du septième, croissent, grandissent, et préparent au pays des remparts plus inexpugnables que les tours et les forteresses, tandis que leur intelligence, ranimée chaque dimanche par les instructions de l'Eglise, entretient, avec les bonnes mœurs, la pureté d'un sang qui se transmet de génération en génération comme le plus riche et le plus précieux héritage.

« Oui, chaque dimanche, déposez tous vos fardeaux, dit l'Eglise à l'ouvrier ; votre Père du ciel ne veut pas que vous tombiez en défaillance ; prisonniers d'une atmosphère viciée et d'une demeure insalubre, laissez là vos établis ; voici un jour où Dieu vous donne de l'air, du soleil et une fête. Et cette fête, Dieu n'en fait pas une gratification, il en fait une nécessité, pour ravir à vos maîtres le pouvoir de vous nuire et de vous l'enlever. »

A ce langage maternel que répond la libre-pensée ? Elle répond par ce langage de marâtre : « Non, je ne veux pas, ouvrier, que tu te reposes un seul instant. Après avoir travaillé six jours, tu travailleras le septième ; et si tu te reposes ce jour-là, sache-le bien, la porte de mon atelier sera fermée pour toi, tu seras sans pain. » Ainsi parle et agit ce siècle qui parle tant de démocratie, de liberté, d'émancipation du travail et des droits de l'homme. Il se vante d'avoir donné au travailleur tous ses droits, et il lui enlève le droit à la vie, en lui enlevant le droit au repos rigoureusement nécessaire. Sur les voies ferrées, dans les usines, dans les bâtiments comme dans l'armée, tous les dimanches, en plein soleil, en plein dix-neuvième siècle, s'étale cette odieuse tyrannie d'un maître condamnant le travailleur à mourir de travail ou à mourir de faim ; tyrannie odieuse qui spé-

cule sur l'homme comme sur un vil bétail ou un vil instrument de production, qui calcule froidement jusqu'à quelle limite on peut ajouter à sa tâche sans qu'il tombe écrasé sous le poids, qui suppute enfin goutte à goutte ce que des ruisseaux de sueur peuvent lui rapporter d'or, pareille à ces vampires que l'on représente parfois s'abattant sur des corps pleins de force et de vie, et n'abandonnant leur proie qu'après avoir tiré tout le sang de ses veines et toute la moelle de ses os !

Aussi quelles sont les conséquences de ce despotisme et de cette cruauté ? Les révolutions et les grèves, ce mal aussi meurtrier pour l'ouvrier que pour l'industrie, parce qu'en amenant la hausse excessive des salaires, il favorise la concurrence des produits fabriqués à l'étranger et celle des ouvriers du dehors ? D'où vient cependant qu'on ne peut pas ouvrir une feuille quotidienne sans y lire le récit de quelque bouleversement nouveau ? En 1832, c'était la grève de Lyon, plus tard celle de Paris, plus tard celle de Montceau-les-Mines ; puis celles de Bessèges, de Rouen, de Limoges. de Marseille, de toutes les villes de France.

D'où vient que les révolutions, si préjudiciables à l'ouvrier et à l'industrie, — puisqu'au dire de M. Audiganne la seule Révolution de février a fait perdre en dix mois plus de trois cent millions aux ouvriers français ; — d'où vient, dis-je, que les révolutions se multiplient à tel point qu'on peut en compter dans ce seul siècle plus que dans les quatorze siècles qui l'ont précédé ?

Les révolutions attestent bien haut que l'ouvrier n'est pas plus heureux depuis qu'il a abandonné le dimanche de l'Eglise pour chômer le lundi des libres-penseurs, et que les maîtres impies ne valent pas les maîtres chrétiens. Entendez ses plaintes. Quand on fait miroiter à ses yeux, à la veille d'une élection, l'augmentation des salaires et le retour de l'âge d'or, à toutes ces promesses si souvent renouvelées et si souvent démenties, il répond : « Voilà vingt ans et plus que vous me bercez de ces fausses espérances, et je souffre toujours ? Tandis que mes maîtres jouent, dansent et se repaissent dans un printemps éternel, moi je passe mes nuits et mes jours dans une usine brûlante ou dans un souterrain obscur, sans voir jamais d'autre soleil qu'une lampe

fumeuse ! Et quand mes enfants se meurent à l'hôpital de phtisie et de misère, il faut que je paie quelqu'un pour porter la chaîne à ma place, afin de pouvoir aller déposer sur leur front un dernier baiser et leur fermer les yeux ! Voilà le sort que vous m'avez fait, voilà l'âge d'or que vous m'avez promis !... »

Alors l'ouvrier se jette dans les rangs des anarchistes, dans les révolutions et les grèves, après lesquelles il n'est pas plus heureux qu'auparavant.

Que faut-il donc pour le rendre heureux ? Le dimanche d'abord et ensuite des maîtres chrétiens, comme M. Harmel, que ses ouvriers ont surnommé le « Bon Père », nom le plus doux que puisse ambitionner un patron, ou comme cet industriel de Saône-et-Loire qui, victime d'un odieux attentat, exposé aux plus injustes calomnies, dénoncé comme provocateur, et se voyant interpellé publiquement devant les juges sur les convictions de sa conscience, se tourna vers la foule amassée sur le seuil du prétoire et répondit simplement : « Je suis chrétien, et je me félicite de ma foi, parce qu'elle m'apprend à aimer mes ouvriers comme mes enfants. »

ARTICLE III

Ce que l'Eglise a fait pour le commerce.

—

§ I. — *Le commerce intérieur.*

Les pèlerinages, qui de tout temps ont été encouragés par l'Eglise, ont donné une grande extension aux intérêts commerciaux. Sans doute l'Eglise, en instituant et en favorisant les pèlerinages, ne songeait qu'à l'intérêt moral des peuples. Mais, comme il arrive toujours quand on cherche d'abord le règne de Dieu et sa justice, le reste lui fut donné par surcroît : l'Eglise ne cherchait avant tout que le salut des âmes, elle eut au surplus le

bien-être des corps et le mérite d'avoir créé en Europe la richesse commerciale.

Les pèlerinages auraient été bien difficiles, pour ne pas dire impossibles, sans des chemins et des routes. Or, après l'invasion des Barbares, l'Europe entière en manquait. Les gorges des montagnes étaient périlleuses ou inaccessibles, les fleuves et les torrents dangereux à franchir, partout les voyages pénibles et impraticables. L'Eglise entreprit de lever ces obstacles.

Des ermites établirent des bacs aux passages les plus périlleux des rivières et consacrèrent leur vie à rendre service aux voyageurs. Plus tard il se forma, sous l'inspiration de l'Eglise, des ordres religieux qui prirent le nom de *Frères Pontistes* et s'engagèrent par vœu à construire ou à réparer des routes et des ponts. Ils se fixèrent d'abord sur la Durance, dans un endroit dangereux appelé Maupas ou Mauvais-Pas, et qui, grâce à ces généreux moines, prit bientôt le nom de Bon-Pas, qu'il porte encore aujourd'hui. C'est à leurs soins qu'on doit le célèbre pont d'Avignon, construit sur l'un des fleuves les plus rapides de l'Europe, et cela dès le douzième siècle, c'est-à-dire en un temps où aucune digue ne retenait les flots impétueux du Rhône, qui portait alors ses eaux çà et là dans un lit d'une largeur démesurée : travail gigantesque devant lequel avait reculé le génie même des Romains et de Charlemagne, travail colossal que le dix-septième siècle pouvait contempler encore debout et dont les débris majestueux attestent à nos générations l'action bienfaisante de l'Eglise qui eut l'inspiration de le fonder et le courage de l'achever.

Au temps des croisades, les Papes attachèrent à la construction des ponts et des routes les mêmes indulgences qu'aux pèlerinages de Jérusalem, et l'on vit alors tous ceux qui ne pouvaient pas prendre part à la guerre sainte s'enrôler dans des confréries d'ouvriers, s'unir aux moines travailleurs, et offrir d'eux-mêmes des *prestations* gratuites, afin de participer à leur manière aux faveurs spirituelles des croisés et à leurs héroïques entreprises. Les seigneurs féodaux et les bourgeois des communes, dit M. Delisle, imitèrent ces exemples : tous établirent et entretinrent des chemins à travers leurs domaines. Saint Louis et les rois ne restèrent pas

en arrière. Mais jamais sans l'initiative de l'Eglise ils n'auraient pu réussir. Charlemagne, malgré tout son génie et toute sa puissance, y avait échoué. En vain avait-il essayé de rétablir les voies romaines et d'en ouvrir de nouvelles ; ses plans avaient péri avec lui, au sein de l'anarchie universelle.

Après le règne si prospère de saint Louis vint le règne désastreux du Faux-Monnayeur, suivi bientôt de la guerre de Cent Ans : tout ce que l'Eglise avait fait, aux jours de sa puissance, fut anéanti par l'esprit de révolte. Après la guerre de Cent Ans, les routes et les chemins, faute de soins et de réparation, avaient presque entièrement disparu : tout était à recommencer. Bientôt après survint le libre examen, qui fit naître les guerres de religion, et la vicinalité fut dans le même désordre en France jusqu'au temps de la pacification religieuse, à l'avènement des Bourbons.

Henri IV créa l'office de *Grand-Voyer* qui fut dévolu à Sully, dont le nom, resté aux ormes plantés alors le long des voies publiques, atteste l'importance des travaux de cette époque. Sous Louis XIII il fut admis en principe que chaque ville devait fournir de ses deniers à la réparation des chemins ouverts sur son territoire, et, dans certaines provinces, ce fut une charge inhérente à la propriété même des fonds de terre riverains, Sous Louis XIV, Colbert apporta un soin particulier à la construction des routes, et les intendants des provinces reçurent ordre d'achever l'œuvre de Sully. Le progrès continua sous Louis XV : l'école et l'administration des ponts et chaussées remontent aux ingénieurs de ce règne. Sous Louis XVI on connaissait comme aujourd'hui quatre classes de chemins : les routes *royales*, qui menaient de la capitale aux principales villes du royaume ; les routes *provinciales*, qui reliaient entre elles les diverses provinces, et enfin les chemins *vicinaux* de grande ou de petite communication, qui reliaient entre elles les villes et les communes d'une même province.

L'Eglise ne fut pas étrangère à ces progrès. « J'ai eu la patience, dit M. de Tocqueville, de lire la plupart des rapports et des débats que nous ont laissés les anciens Etats provinciaux, et particulièrement ceux du Languedoc, où le *clergé* était plus mêlé encore qu'ailleurs au

détail de l'administration publique, ainsi que les procès-verbaux des assemblées provinciales qui furent réunies en 1779 et 1787, et, apportant dans cette lecture les idées de mon temps, je m'étonnai de voir des *évêques* et des *abbés*, parmi lesquels plusieurs ont été aussi éminents par le savoir, faire des rapports sur l'établissement d'un *chemin* ou d'un *canal*, y traiter la matière en profonde connaissance de cause, discuter, avec infiniment de science et d'art, quels étaient les meilleurs moyens d'accroître les progrès de l'agriculture, d'assurer le bien-être des habitants et de faire prospérer l'industrie, *toujours égaux et souvent supérieurs* à tous les laïques qui s'occupaient avec eux des mêmes affaires. »

On voit par ce passage que l'Église ne s'occupait pas seulement des chemins, mais aussi des canaux. On sait que les premiers canaux à écluses furent creusés en Italie, dans cette terre privilégiée qui doit aux Papes sa plus grande prospérité comme ses plus grandes libertés. Déjà en 1452, Baptiste Alberti, dans son traité *De re ædificatoria*, dédié à Nicolas V, décrivait le procédé des écluses tel qu'on le pratique aujourd'hui, et cela sans le donner comme une découverte nouvelle, mais comme une invention en usage depuis longtemps.

Cette invention fut portée en France par Léonard de Vinci, dans les premières années du seizième siècle, car c'est aux Lombards que les Français recouraient alors pour les travaux hydrauliques les plus difficiles : c'est ainsi, dit Cantu, que P. Joconde, dominicain de Vérone, fut appelé à Paris en 1507 par Louis XII pour y construire le pont Notre-Dame et le Petit-Pont.

En 1789, la France, du nord au midi, était sillonnée d'une multitude de canaux qui offraient à la navigation intérieure et au commerce les plus puissants secours; secours que nos réseaux ferrés n'ont fait qu'activer, au lieu de les amoindrir, comme on l'avait pensé d'abord à la suite de calculs erronés.

Que penser, après tous ces témoignages et tous ces bienfaits, de ce reproche si souvent répété par l'ignorance : « Avant 1789, les voies de communication avaient été complètement négligées. » Qui est le plus digne de foi, ou des écrivains actuels qui n'ont pu voir le passé et qui affirment sans preuves, ou des écrivains qui furent

contemporains et témoins oculaires ? Or, voici deux témoignages du temps. Le premier est de Mme de Sévigné ; elle écrivait sous Louis XIV : « C'est une chose extraordinaire que la beauté des chemins ; on n'arrête pas un seul moment ; ce sont des mails et des promenades partout. Toutes les montagnes sont aplanies ; la rue d'Enfer est un chemin de paradis ; mais non, car on dit que le chemin en est étroit et laborieux, et celui-ci est large, agréable et délicieux. »

Le second témoignage est bien différent ; il est de Fourcroy, un des *missi dominici* que le premier consul avait envoyés dans toute la France pour constater l'état du pays : « Les routes, écrivait l'illustre savant, sont dans un tel abandon, que pendant un voyage de six cents kilomètres ma voiture a été brisée six fois, et onze fois il a fallu chercher des bœufs pour me tirer des boues où mon carrosse était enfoncé jusqu'au-dessus du moyen des grandes roues. » Voilà ce qu'écrivait, en 1800, un homme aussi sympathique à la Révolution qu'il était hostile à l'Eglise ! Voilà ce qu'étaient devenues les routes depuis 1789, c'est-à-dire dans l'espace de dix ans ! Quel contraste avec l'état de la voirie au temps de Mme de Sévigné ! Comment oser dire, ensuite, que l'entretien de nos voies de communication ne date que de 1789 et qu'elles avaient été négligées jusque-là ?

L'Eglise ne se contenta pas de créer par ses pèlerinages des voies commerciales, elle assura encore la sécurité de ces voies et du commerce par deux institutions dont tous les voyageurs, pèlerins ou marchands, purent également bénéficier : la *Trève de Dieu et la Chevalerie.*

Avant la Trève de Dieu, nulle sécurité pour les relations commerciales. La barbarie féodale, comme certains pouvoirs de nos jours, ne connaissait d'autre droit que celui du plus fort. Les seigneurs, du haut de leurs manoirs, et les brigands, du fond de leurs repaires, fondaient également sur tous les voyageurs pour les rançonner ou les dévaliser sans merci. C'était de château à château, de province à province, de voisin à voisin, des guerres incessantes qui ne laissaient aux marchands aucun passage libre ni hors de danger. Sans l'Eglise, aucun pouvoir

n'aurait pu mettre de l'ordre au sein de ce chaos ; il fallait une force morale, irrésistible et divine, pour imposer son ascendant et le faire accepter de la force brutale.

Ce que nul n'avait fait ni pu faire, l'Eglise le fit avec la Trêve de Dieu. Plus de quatre-vingts conciles, en un siècle, se réunirent pour la propager, et Urbain II, au Concile de Clermont, lui donna, devant toute la chrétienté assemblée, la plus solennelle de toutes les sanctions. Mention spéciale y fut faite des commerçants : « Si les marchands, disait le Pape, viennent un jour dans un lieu réservé et y restent, ils attendront la *paix* du Seigneur. Si quelqu'un les prend, eux ou leurs biens, il sera violateur de la Trêve de Dieu. » Déjà, en 998, on trouvait cette clause sur une charte : « Que nul n'arrête les marchands, ni ne pille leurs marchandises. » Enfin, en 1139, le Concile général de Latran proclama la *paix* perpétuelle non seulement pour les prêtres, les clercs, les moines, les voyageurs en général, mais il spécifia les *marchands* et les paysans qui voyageaient ou qui se livraient à leurs travaux.

Quand les voûtes du temple ne suffisaient plus à contenir les immenses assemblées de la Trêve de Dieu, c'était sous les voûtes du ciel, et bien souvent sur la place du marché, que se tenaient les conciles et que se prêtaient les serments : ce théâtre de paix indiquait à lui seul la protection dont le clergé environnait le négoce, l'union de l'Eglise et des progrès commerciaux.

Pour assurer l'efficacité de la Trêve de Dieu, l'Eglise créa une autre institution : les Ordres de chevalerie. Au jour de la profession, elle demandait au candidat à genoux devant les autels : « Es-tu prêt à observer la fin de l'Institut, qui est de combattre pour la sûreté des pèlerins et des voyageurs ? » — Si le candidat répondait affirmativement, l'Eglise lui donnait une épée et mettait sur son cœur une croix : le novice était fait chevalier. Désormais les voyageurs, pèlerins ou marchands, avaient un auxiliaire de plus et un danger de moins ; sitôt qu'ils apercevaient au loin le manteau blanc des Templiers ou le noir uniforme des Hospitaliers, ils reprenaient courage et cessaient de craindre les brigands ou les violateurs de la Trêve de Dieu.

Les chevaliers étaient partout. Vers la fin du douzième siècle, les Hospitaliers occupaient dix-neuf mille tenures en Europe, les Templiers neuf mille ; chaque langue avait les siens. De plus, chaque nation avait son Ordre spécial : c'était l'ordre de Saint-Georges à Constantinople, l'ordre de Sainte-Marie-Glorieuse en Italie ; les ordres de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques en Espagne , l'ordre de Saint-Michel en Portugal,l'ordre de la Toison d'Or en Autriche, l'ordre des Porte-Glaive en Livonie, et enfin l'ordre des chevaliers Teutoniques en Allemagne, qui aida si puissamment et rendit si prospère la célèbre confédération commerciale formée alors, et connue sous le nom de *Ligue hanséatique*.

C'était aux endroits les plus périlleux que les chevaliers établissaient leur demeure. Chateaubriand en raconte un trait entre mille. « Sur une haute montagne du Rouergue, couverte de neige et de brouillards pendant huit mois de l'année, on aperçoit un monastère bâti vers l'an 1120 par Allard, vicomte de Flandre. Le seigneur, revenant d'un pèlerinage, fut attaqué dans ce lieu par des voleurs ; il fit vœu, s'il se sauvait de leurs mains, de fonder dans ce désert une maison d'hospitalité pour les voyageurs et de chasser les brigands de la montagne. Étant échappé au péril, il fut fidèle à ses engagements, et le couvent d'Abrac ou d'Aubrac s'éleva *in loco horroris et vastœ solitudinis,* comme le porte l'acte de fondation. Allard y établit une hôtellerie pour les pèlerins et des chevaliers hospitaliers pour escorter les voyageurs. » Ainsi l' glise avait pourvu à tous les besoins, à tous les dangers : sans elle, qui aurait eu la force d'y pourvoir ?

Outre la chevalerie *régulière*, l'Église avait institué un autre Ordre de chevalerie, plus mobile, plus accessible aux vertus moins austères. non assujetti aux devoirs et à la hiérarchie de la vie conventuelle : c'était la chevalerie *errante* ou laïque, qui précéda la chevalerie régulière ou religieuse . Quand l'aspirant, après sa veillée d'armes, se présentait devant le prêtre et devant celui qui devait l'armer chevalier, on lui demandait : « Dans quelle intention veux-tu entrer dans l'Ordre? Est-ce pour t'enrichir ? Pour prendre du repos ? Pour être honoré sans faire honneur à la chevalerie ? Va, tu n'en es

pas digne. — Non, répondait le néophyte en prêtant serment sur l'épée de son seigneur ; c'est d'abord pour défendre la religion, ensuite votre seigneurie, et enfin tous les droits des plus faibles injustement attaqués. — Va, disait alors le seigneur, après lui avoir livré la lance et les éperons d'or, va ! Tiens ta parole, secours les pauvres, les orphelins, toutes les victimes d'une injuste agression. Au nom de Dieu, de saint Georges et de saint Michel, je te fais chevalier. »

A partir de ce moment le nouveau banneret montait son destrier et se mettait en quête d'aventures. Sa bannière était un signe d'espérance pour tous les voyageurs et tous les opprimés. Le chevalier ne rentrait au manoir que chargé de trophées et après mille prouesses au service des faibles. Là, on l'appelait *messire*, on lui donnait la première place à la table des nobles, on lui rendait tous les honneurs dus au courage, au désintéressement, à la loyauté, à la délicatesse, à tout cet ensemble de qualités qui ne se retrouvent plus guère aujourd'hui, mais qui existaient alors, et qui sont restées dans l'histoire sous la dénomination, non légendaire, mais certaine, de *caractère chevaleresque*.

Voilà ce qu'était devenue, au contact de l'Eglise, cette noblesse du onzième, du douzième et du treizième siècle, que certains écrivains, plus romanciers qu'historiens, avec une sincérité qui est tout autre chose que la loyauté chevaleresque, aiment à nous dépeindre comme des brigands, fondant de leurs châteaux comme d'un repaire, sur tous les voyageurs, pour les détrousser ou faire peser sur eux, sous le nom de *péages*, les plus odieuses exactions.

Quand on dit que les péages n'étaient qu'une sorte de transaction entre la victime et son agresseur, on ne dit pas de quelle époque on veut parler ; on ne dit pas que ce droit avait été établi comme un tribut donné par les marchands aux seigneurs, en récompense de la protection reçue ; on ne dit pas que ce droit était une juste indemnité des frais occasionnés par l'ouverture et l'entretien des routes seigneuriales ; on ne dit pas que le seigneur sur les terres duquel le voyageur avait été détroussé devait payer le prix des objets enlevés par les malfaiteurs, qu'il pouvait être actionné en justice et condamné à payer des dommages-intérêts : on ne dit

pas que le roi lui-même était obligé à la même réparation lorsque le vol avait eu lieu sur son domaine ; on ne dit pas que, pour attirer aux foires un plus grand nombre d'étrangers et favoriser l'industrie, les seigneurs avaient établi de nombreux droits de franchise ; on ne dit pas que l'Église, par la célèbre bulle *In cœna domini*, confirmée plus tard sur ce point par celles de Pie V, de Paul V et d'Urbain VIII, avait prononcé l'excommunication contre les fauteurs de péages injustes ; on ne dit pas que plus les peuples étaient chrétiens, plus ils étaient dociles à ces salutaires influences des Papes et des Conciles, et qu'il faut attribuer tous les abus à l'esprit de révolte contre les lois de l'Église ; on ne dit pas que sous Louis XIV, alors que l'autorité ecclésiastique, bien qu'affaiblie, n'était pas tout à fait méconnue, il fut décrété que le produit des péages devait être employé tout entier à l'entretien et à l'amélioration des routes et rivières donnant lieu à ces contributions ; on ne dit pas que la déchéance du droit de péage fut prononcée contre tout seigneur qui ne satisferait pas à cette dernière condition ; enfin on ne dit pas qu'au siècle d'Innocent III, alors que l'Eglise était à l'apogée de son influence sociale, saint Louis détruisit tous les péages vexatoires introduits par les quelques fiscalités féodales, et qu'à certaines époques les seigneurs faisaient parcourir les chemins soumis à leur juridiction pour en vérifier l'état, ainsi que l'atteste M. Léopold Delisle, de l'Institut, dont le nom fait autorité dans le monde paléographique.

« Cette opération, dit-il, s'appelait tantôt vicomtage, tantôt cheminage. Pour y procéder, on réunissait un certain nombre d'hommes, quelquefois vingt-quatre. Ce jury prononçait des amendes contre ceux qui avaient empiété sur la voie, ceux qui n'avaient pas émondé leurs arbres, curé leur fossé, et suffisamment entretenu le bout de chemin qui était à leur charge. Les ducs ou les seigneurs devaient faire et réparer à leurs frais certains ponts ; d'autres étaient laissés à la charge des parties intéressées. En un mot il ne faut pas croire que le moyen-âge se soit exclusivement contenté des voies romaines : autour des *abbayes* et des châteaux s'étaient formées des agglomérations de maisons, souvent même de véritables villes. Il fallut de nouveaux chemins pour les relier les

uns aux autres. Philippe de Beaumanoir en distingue cinq espèces : le sentier de quatre pieds, la carrière de huit pieds, le chemin de seize pieds, le chemin de trente-deux, et le chemin de Jules César qui en avait soixante-quatre. »

Aujourd'hui la justice, en matière de péages, est-elle mieux observée qu'au temps de saint Louis ? A-t-on trouvé, pièces en main, que les péages *vexatoires* d'alors dépassaient le milliard d'octrois que nous payons aujourd'hui ? Le milliard de nos jours est-il employé tout entier, comme chez les *Barbares* du treizième siècle, à l'entretien et à l'amélioration des routes et des rivières ? Quand il se commet un brigandage sur quelque voie publique, la victime a-t-elle encore, comme autrefois, un responsable qu'elle puisse actionner en justice ? Enfin les voyageurs de nos jours ne sont-ils pas quelquefois sans défense et extrêmement volés, sans merci et sans espoir de justice, dans ces châteaux d'aujourd'hui qu'on trouve sur son chemin et qu'on appelle vulgairement des *auberges* ? Si notre siècle est sans péché, qu'il jette la première pierre à un autre âge ; mais s'il a quelque reproche à se faire, qu'il cesse contre l'Eglise des attaques pharisaïques qui ne peuvent l'atteindre en aucune façon.

Après avoir ouvert au commerce des voies de communication et après en avoir assuré la sécurité par la Trêve de Dieu et la Chevalerie, les pèlerinages contribuèrent encore à créer, avec les chevaliers Teutoniques, un troisième élément de prospérité commerciale : nous voulons parler de l'établissement des postes et des messageries.

A qui l'Europe est-elle redevable de cette facilité de communications ? Est-ce aux traditions romaines ? Mais les *mutationes* et les *stationes* du *Cursus Publicus* avaient disparu avec l'Empire romain sous les coups des Barbares. Le premier qui essaya de rendre la vie au commerce en rétablissant le système des postes romaines fut un empereur chrétien, Charlemagne, dont les dispositions prises dans ce but ont arraché des éloges et de précieux aveux à l'économiste Blanqui. Mais le génie du grand empereur échoua contre le courant de l'*individualisme* barbare ; le fruit de ses grandes vues politiques en matière de commerce se perdit au milieu des

guerres et des dissensions sans fin qui accompagnèrent le fractionnement indéfini de son vaste empire : cinquante ans après sa mort il ne restait plus rien de ses institutions.

Les chevaliers Teutoniques, créés dans le but de protéger les pèlerins, furent les premiers à ressusciter l'œuvre de Charlemagne. « Dès l'an 1276, dit un historien protestant, ils organisèrent la poste aux lettres à Mariembourg, et la répandirent de là dans toute la Prusse occidentale. » C'est à cette organisation et à la protection de leurs armes qu'il faut attribuer les succès de la célèbre Ligue hanséatique, qui compta plus de quatre-vingts villes dans son sein, depuis les rivages de la mer du Nord jusqu'aux ports de l'Atlantique et de la Méditerranée, et centralisa avec Gênes et Venise tout le commerce de l'Europe, jusqu'au jour où la découverte de l'Amérique et celle d'une nouvelle route vers les Indes par le cap de Bonne-Espérance fit passer à l'Espagne, puis à la France, puis à Londres, alors une simple succursale de la Hanse, le sceptre de la marine et du commerce.

En France, c'est au siècle de saint Louis que remonte l'organisation postale, et non au règne Louis XI, comme on l'a si souvent répété. « C'est au treizième siècle, dit Chateaubriand, que l'Université de Paris introduisit les premières messageries. » Tandis que Philippe le Bel, l'ennemi des Papes, défendait par une ordonnance de 1294 l'usage des voitures aux bourgeois, on vit les messageries de l'Université fondée par les Papes « porter, dit Cantu, non seulement les lettres des étudiants, mais encore des paquets, de l'argent, et autres objets que le public leur confiait. » Les postes établies plus tard par Louis XI, dit Dézobry, ne furent instituées, comme en Perse, que pour l'utilité personnelle du roi, et nul ne pouvait user de leur service sans une permission du grand maître des coureurs de France, permission qui s'accordait rarement et se payait fort cher. Ce ne fut que vers 1558, ajoute le même auteur, que la poste royale devint un service public, qui fit concurrence aux messageries de l'Université. Les rois ne voyaient guère dans les postes qu'un moyen d'accroître et de consolider la centralisation du pouvoir. Sous Louis XIV, ce but fut complètement atteint : les

postes et les messageries devinrent dès lors un monopole de l'Etat. « Les Universités réclamèrent en vain, dit Cantu ; elles furent dépouillées de leur droit. »

On voit que les pouvoirs les plus ennemis des libertés de l'Eglise ne furent pas les plus favorables aux libertés commerciales : c'est toujours au siècle si chrétien de saint Louis qu'il faut remonter pour trouver l'ère de nos véritables libertés, la liberté de voyager, comme toutes les autres, liberté si utile aux intérêts et à la prospérité du commerce.

En Espagne, l'établissement des postes date du règne si catholique de Ferdinand et d'Isabelle, après la prise de Grenade. L'Italie, cette terre toujours protégée par les Papes, cette terre des libertés guelfes, du commerce vénitien, génois et lombard, cette terre de toutes les associations et de toutes les prospérités commerciales au moyen âge, l'Italie possédait depuis longtemps une organisation postale, quand le cardinal Bibiéna, au seizième siècle, écrivait à Julien de Médicis, alors à Turin, pour lui reprocher de ne pas avoir donné de ses nouvelles au Pape : « Ne vous excusez pas, lui écrivait-il, en disant que, vous trouvant dans un lieu hors main, vous n'avez su par où diriger vos lettres, car vous pouviez les envoyez *à toute heure*, soit à Gênes, soit à Plaisance. »

Sur toutes ces voies, sillonnées en tous sens et à toute heure par des courriers et des dépêches, il n'y avait pas seulement des haltes pour les messageries, il y avait aussi, de distance en distance, des maisons d'hospitalité pour les voyageurs. La charité chrétienne en avait établi partout. Sans doute ces maisons avaient été fondées principalement pour les pèlerins, mais les autres voyageurs, comme les marchands, n'en étaient pas exclus.

Les monastères, les Frères Pontistes, les chevaliers de Saint-Jean ou du Temple avaient élevé partout des hôtelleries où les passants pouvaient trouver le vivre et le couvert. « Cette hospitalité, dit Chateaubriand, qu'on admire chez les anciens et dont on voit encore les restes en Orient, était en honneur chez les religieux, dont plusieurs, sous le nom *d'hospitaliers*, se consacrèrent particulièrement à cette vertu touchante. Elle se

manifestait, comme aux jours d'Abraham, dans toute sa beauté antique, par le lavement des pieds, la flamme du foyer et les douceurs du repas. Le cardinal de Bourbon, revenant de conduire l'infortunée Elisabeth en Espagne, s'arrêta à l'hôtellerie de Roncevaux, dans les Pyrénées. Le Poussin, après lui, est un des derniers voyageurs qui aient profité de ces coutumes chrétiennes. » M. Cibrario, après Chateaubriand, fait ressortir, en des pages éloquentes, les services rendus par ces hôtelleries de la religion, où il nous montre « la charité chrétienne veillant sur le voyageur dans les périlleux passages des Apennins et des Pyrénées comme dans les gorges sauvages et glacées des Alpes, et, des hauteurs redoutables du mont Saint-Bernard et du mont Cenis, tendant les bras à l'univers ».

Les pèlerinages, qui ont créé l'ouverture, la sécurité et la facilité des voies de communication, ont achevé de rendre service au commerce en donnant naissance, au sein de l'Europe féodale, à nos premiers marchés. Leur nom même de *foires* est une révélation. Ce mot qui, d'après Littré, se dit *fieyra*, *fiera*, *feira* en provençal, *feira* en portugais, *fiera* en italien et FERIA en espagnol, ne saurait en aucune manière provenir du mot païen *forum*, mais bien du mot chrétien *feria*, qui signifie fête ou solennité religieuse. C'est un principe acquis aujourd'hui à la science philologique qu'en étymologie on doit moins consulter les consonances que l'historique des mots.

Quoi qu'il en soit du nom, tous les historiens s'accordent à reconnaître que nos premières foires sont dues aux fêtes des Saints, qui, en attirant à leurs solennités un grand concours de fidèles, offrirent ainsi une occasion naturelle et facile à l'écoulement des produits et aux diverses transactions commerciales. Les foires les plus anciennes, comme celles de Saint-Denis, de Saint-Lazare, de Saint-Laurent et de Saint-Germain, à Paris, témoignent de ce fait. Jérusalem avait sa foire à l'époque où les pèlerins s'y rendaient. Notre-Dame de Lorette avait la sienne au mois de septembre, après la fête de la Nativité ; Pavie à la Saint-Augustin ; la foire de Beaucaire, une des plus célèbres du moyen âge, et avec Leip-

zig, le rendez-vous du commerce des deux mondes, se tenait et se tient encore au mois de juillet, à la fête de sainte Madeleine. « Beaucoup de foires et de marchés, dit Chateaubriand, appartenaient aux abbayes et avaient été institués par elles ; l'exportation et l'importation des grains, soit pour les étrangers, soit pour les armées, dépendaient encore en partie des grands propriétaires ecclésiastiques. »

La Trêve de Dieu couvrit ces réunions, à la fois religieuses et commerciales, de toute sa protection ; dans ses premiers actes, on trouve des dispositions protectrices et spéciales pour le négoce. « Une vieille charte, dit M. Sémichon, porte qu'à cause de l'affluence qu'amenait la solennité d'une fête dans une ville, il y aurait un marché annuel. Une trêve ferme et inviolable avait été établie par toute la ville en faveur de tous ceux qui s'y rendraient, soit pour la prière, soit pour le négoce, huit jours avant la fête et huit jours après. *Une protection égale est ici accordée pour la prière et pour le commerce.* Dans nombre de villes, les choses se passèrent de même.

M. Schérer et d'autres historiens qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur des doctrines catholiques reconnaissent tous formellement l'influence chrétienne des pèlerinages sur notre commerce européen.

Ce n'est pas seulement par la probité et les pèlerinages que l'Eglise a favorisé le commerce intérieur, elle lui a été aussi utile par l'invention de la lettre de change dont tout le monde sait les avantages.

« Plusieurs, dit Cantu, en attribuent l'origine aux Gibelins, d'autres aux Juifs chassés de France sous Philippe Auguste et sous Philippe le Bel : ces derniers disent que les Juifs, s'étant retirés en Lombardie, chargeaient les marchands et les voyageurs de toucher les sommes qui leur étaient dues en France, et leur remettaient des lettres à cet effet. Mais Dupuy de la Serre, dans un traité sur cette matière, réfute cette opinion par deux raisons : 1° parce qu'on n'assigne à cette origine aucune époque fixe et certaine ; 2° parce que l'acte de bannissement défendait toute communication avec les Juifs expulsés.

« Dupuy, ainsi que de Rubys, historien de Lyon, attribue l'invention des lettres de change aux *Guelfes* florentins chassés par les Gibelins et réfugiés en France. Ils furent les premiers qui tirèrent des sommes d'argent à Lyon, où les marchands s'assemblaient sur la place du Change. Ce ne fut que plus tard que les Gibelins, bannis à leur tour, se fixèrent à Amsterdam, et de là firent des traites sur Florence. Quelques-unes étaient sans direction particulière, comme on en trouve des exemples en 1210 ; d'autres portaient un ordre de payer adressé à une personne déterminée ; plus tard, elles furent endossées et devinrent effets négociables. Pour trouver un exemple des billets à ordre, il faut remonter à 1246, lorsque Innocent IV fit passer vingt-cinq mille marcs d'argent à l'anti-César Henri Raspon, somme qui lui fut comptée à Francfort par une maison de Venise. En 1253, Henri III d'Angleterre autorisa quelques Italiens, ses créanciers, à se rembourser par des traites sur des évêques de son royaume : le légat du Pape veilla à ce que ces valeurs fussent exactement payées. »

Ainsi la lettre de change, si importante aux intérêts commerciaux, est due à l'invention de l'Eglise par ses évêques, ses légats, et les Guelfes, ces représentants de la Papauté et des libertés italiennes contre le césarisme allemand. Depuis le Trapézitique d'Isocrate, ce mode de négoce était un secret perdu. Ce furent des catholiques romains qui le retrouvèrent.

On trouve aussi cette même intervention dans l'origine des banques et des institutions de crédit. C'est en Italie, sur la terre des Papes, qu'elles ont pris naissance. C'est à Venise, en 1156, que fut fondé le premier *Mont* ou la première banque ; c'est à Gênes que fut fondée la banque de Saint-Georges, la plus célèbre de toutes jusqu'à la Révolution, et placée sous le protectorat spécial des Souverains Pontifes. L'argent conservé dans les sacristies attestait tout à la fois l'origine et la nature de son administration. « Le commerce de banque, dit Cantu, qui rendit synonymes les mots de prêteurs d'argent et de Lombards, avait reçu l'impulsion de la cour de Rome, qui, tirant des fonds du monde entier, avait toute facilité pour faire circuler les valeurs. »

Les Juifs s'emparèrent bientôt de ces créations pour

les corrompre, et leurs prêts usurpateurs furent la principale cause de la haine du peuple au moyen âge. Sans doute d'autres accusations pesaient sur eux : on les accusait d'acheter les enfants de ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas payer la capitation et de les vendre aux barbares ; on les accusait d'attirer les enfants dans leurs demeures pour les crucifier, les manger, les immoler dans des sacrifices impies, comme aussi d'attirer des jeunes filles pour trafiquer de leurs charmes. L'histoire du douzième et du treizième siècle, dit Cantu, est remplie de rapts, de meurtres d'enfants commis par des Juifs, qui font servir les cadavres à la confection des médicaments ou à des opérations magiques.

Admettons que l'imagination populaire ait exagéré ces faits ou grossi leur nombre ; ce qui ne saurait être taxé d'exagération, c'est le fait des intérêts exorbitants des prêts judaïques, qui rendirent synonymes les noms de Juifs et d'usuriers. Ces intérêts atteignaient quelquefois le 50 pour 100. Mathieu Pâris nous donne la formule par laquelle les Juifs lombards ou cahorsins engageaient et liaient leurs débiteurs anglais. A défaut de paiement au terme indiqué, ceux-ci devaient leur donner chaque mois un denier sur deux, comme indemnité pour les périls et les dépenses. Parfois ils stipulaient que l'emprunteur qui serait en retard dans le paiement deviendrait esclave ou donnerait une livre pesant de sa chair. Leur improbité était tellement notoire que souvent on les reléguait hors des villes, dans un quartier séparé, surveillé comme un repaire de brigands et fermé, la nuit à peine venue.

Edouard Ier les expulsa d'Angleterre comme faux-monnayeurs. Richard Cœur-de-Lion ordonna que tout contrat fait par eux avec des chrétiens se conclurait publiquement, en présence de témoins délégués à cet effet, en triple original, dont un serait remis aux agents du fisc, un autre à un homme de probité reconnue, le troisième au créancier juif, qui ne pourrait ainsi en altérer le texte.

Lorsqu'il s'agissait de les lier par une obligation, on leur faisait prêter serment non sur l'Evangile, mais sur le Pentateuque qu'ils ont en vénération ; mais leurs casuistes leur enseignaient qu'au jour de l'expiation Dieu efface toutes les promesses, et ils lisaient dans

le Talmud que pour obtenir la paix il est permis de changer d'opinion. Le Talmud leur ordonnait en outre de honnir les chrétiens trois fois le jour et de dérober leurs biens soit violemment, soit par ruse. Faut-il s'étonner s'ils étaient si généralement haïs, et si le Dante, écho sublime de la grande voix populaire, place aux enfers, dans le même sépulcre de feu, l'habitant de Sodome et le Lombard ou le Juif usurier ?

Aux banques usuraires, fléaux du négoce, il fallait donc opposer des banques à prêt gratuit : c'est ce qu'entreprit l'Église dans l'établissement des *Monts-de-Piété*.

Vers le milieu du quinzième siècle, un pauvre moine récollet, Barnabé de Terni, monte en chaire à Pérouse. Plein du sentiment profond de l'indignation populaire, il peint en traits de feu les exactions des prêteurs juifs, lombards ou cahorsins ; il appelle toutes les colères du ciel et de la terre sur cette race trois fois maudite, et après l'avoir stigmatisée comme d'un fer rouge par sa parole vibrante, il propose de faire dans toute la ville une quête dont le produit serait employé à fonder une banque de prêt gratuit.

L'enthousiasme du moine gagne toute la population, et à peine l'apôtre est-il descendu de chaire, que tous les citoyens, hommes et femmes, apportent des masses d'or, d'argent, de bijoux, de pierres précieuses, premiers fonds volontaires de cette belle institution des banques chrétiennes appelées *Monts-de-Piété*. L'usure était frappée au cœur; le véritable crédit, le crédit gratuit, était fondé.

Les Franciscains suivirent le mouvement de F. Barnabé : ils entreprirent contre les usuriers une véritable croisade. Ils allaient partout, rappelant ces paroles de l'Evangile : *Mutuum date nihil inde sperantes*, « faites des prêts sans en attendre aucun avantage » ; ils rappelaient tous les passages du Pentateuque et de l'Ancien Testament, qui prohibaient aux Juifs comme une exaction, et cela sous les plus terribles menaces, tout prêt à intérêt ; ils rappelaient aux chrétiens les décrétales des papes saint Léon, Alexandre III, Urbain III, Grégoire IX, et les décrétales plus récentes de Clément V, qui allaient jusqu'à déclarer *hérétique* quiconque soutenait la légitimité de l'usure : ils rappelaient enfin les canons

du second et du troisième Concile de Latran, du Concile de Vienne, et surtout du second Concile de Lyon qui défendait même de loger les usuriers ou de leur louer des maisons, leur enjoignait l'obligation de restituer, eux et leurs héritiers, et ordonnait à toutes les communautés *de les chasser* de leurs terres dans le délai de trois mois.

Ces doctrines de l'Eglise, prêchées partout avec le feu et le zèle des apôtres, opérèrent une véritable révolution dans l'ordre économique. L'institution des monts-de-piété se propagea avec la rapidité de l'éclair. Son succès tint du prodige. Les femmes mirent leur orgueil à se dépouiller de leurs plus riches parures pour fonder ces banques populaires. Les cités rivalisèrent de zèle : Rome d'abord, puis Mantoue, Florence, Bologne, Naples, Milan, toutes les villes d'Italie, suivirent l'exemple de Pérouse. Partout où les missionnaires posaient le pied, une nouvelle banque se fondait, et les Juifs usuriers, auxquels personne n'empruntait plus, se virent contraints d'émigrer, chassés de partout par les malédictions du peuple. En vain offraient-ils aux villes des milliers de florins d'or pour arrêter la marche des rédempteurs populaires, partout leurs offres étaient repoussées. En vain essayaient-ils de soulever des tempêtes sur le passage des nouveaux apôtres en représentant les banques nouvelles comme opposées au commerce ou comme des sources de trouble, partout et toujours les religieux parlèrent, dédaignant également les avances et les menaces, jusqu'à ce que les capitalistes juifs, de guerre lasse, se vissent obligés de cacher leurs lamentations et de mettre fin à leurs calomnies.

On raconte qu'un jour, au moment où F. Bernardin de Feltre allait entrer triomphalement à Aquila, une députation de Juifs se présenta, la prière à la bouche, demandant au missionnaire, comme une grâce dont on conserverait à jamais le souvenir, de ne pas monter en chaire, ou de ne pas prêcher contre les usuriers ; mais le moine poussa la porte de l'église, s'agenouilla aux pieds des autels, pria, puis du haut de la chaire appela toute la colère des habitants sur ces âmes vendues au démon de l'usure, qui faisaient métier de pressurer le peuple du Seigneur. Le soir, Aquila avait sa banque

populaire, et l'Israélite était obligé de fuir une ville où il aurait été lapidé.

Saint Bernardin de Feltre se distinguait entre tous ses frères par son ardeur enthousiaste et son inflexible énergie contre les usuriers, qu'il nommait des *vendeurs de larmes*. Nul jusqu'alors n'avait su faire parler avec tant d'éloquence la misère populaire, ni porter à Dieu avec des accents plus déchirants les larmes du pauvre. Comme il partageait lui-même la vie dure des indigents, couchait sur la paille ou sur la pierre, vivait de jeûnes et d'abstinences, il était l'idole du peuple. Il prêcha contre l'usure et pour l'institution des banques, disent les historiens, plus de trois mille sermons, dont tous commencent et finissent par le nom de Christ.

Jamais deuil populaire ne fut semblable à celui que causa sa mort. A ses funérailles assistaient trois mille enfants vêtus de robes blanches, portant chacun un gonfanon où était brodé le nom de Christ et l'image d'une banque populaire. Le peuple chantait en chœur ces paroles du Roi-Prophète : *Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus ? Qui pecuniam suam non dedit ad usuram aut munera super innocentem non accepit.* « Quel est celui qui gravira la montagne du Seigneur ? Celui qui n'a point pratiqué l'usure. »

L'institution des monts-de-piété se répandit bientôt de l'Italie, son berceau, dans les autres parties du monde : d'abord dans les villes industrielles de la Flandre, ensuite à Vienne, à Nuremberg, à Hambourg, à Ulm, à Flessingue, où l'évêque Jean-François lui consacra les soins les plus désintéressés et d'immenses sommes d'argent. Ils doivent aussi avoir été introduits par les Italiens en Russie, puisqu'on les y appelle *Lombards*. C'est une des institutions les plus importantes de l'empire russe : ils prêtent à six pour cent, tandis que le taux ordinaire est de huit , dix et même douze . En France, il subsiste encore cinq débris de ces institutions: à Montpellier depuis 1684, à Aix, à Grenoble, à Angers et à Toulouse, où non seulement on prête gratuitement et sans intérêt, mais où on ne prélève même rien pour les frais d'administration.

Jusqu'au siècle dernier, ces établissements étaient favorisés par la législation française, qui, pendant dix

siècles, prohiba l'usure et le prêt à intérêt : ce furent d'abord les Capitulaires de Charlemagne, puis les décrets et ordonnances de Louis le Débonnaire, puis les établissements de saint Louis, puis Philippe IV à la conférence de Montargis, puis Philippe de Valois, puis Louis XI et Louis XII, puis les États généraux d'Orléans et de Blois, enfin les décrets des Parlements jusqu'en 1777. A cette époque, les pouvoirs monarchiques arrachèrent à l'Église les monts-de-piété pour les livrer aux capitalistes et aux usuriers, qui en firent des banques de prêts sur gages, les plus onéreuses de toutes par le taux exorbitant de l'intérêt prélevé, ou du moins par l'estimation trois fois insuffisante des objets déposés. C'est là un abus criant, plusieurs fois signalé à l'attention des gouvernements, et la création de l'usure la plus impitoyable à l'aide des mêmes institutions qui l'avaient radicalement abolie, comme si Dieu avait voulu montrer dans un même sujet ce que peuvent sans son Église ou avec son Église les intérêts économiques et matériels.

L'agiotage des Juifs n'est pas plus équitable que l'usure. Comment, dit le P. Gratry, l'habitué du temple de Mercure, dieu des voleurs, qui, à la Bourse, joue l'argent d'autrui dont il a le dépôt, qui perd et ne rend point, comment soutiendra-t-il que son acte diffère de l'enlèvement matériel d'une somme d'or dans un tiroir ? En quoi ces coups de Bourse, n'ayant d'autre origine qu'une fausse nouvelle dont on a calculé l'importance et dont on sait escompter la valeur avant qu'elle soit démentie, en quoi ces coups diffèrent-ils du vol ? Le vol serait-il permis parce qu'on ne connaît pas ceux qu'on a dépouillés ? En quoi ces bandes de joueurs à coup sûr qui, par la force des richesse liguées, font monter ou baisser à leur gré la valeur et prennent ainsi tout ce qu'ils peuvent et tant qu'ils veulent, en quoi ces flibustiers organisés diffèrent-ils de ceux qui saisissent de l'or et des billets ? Comment excuser de brigandage et de scélératesse le prêteur qui spécule sur l'aveuglement et les passions d'un jeune homme pour le dépouiller de son patrimoine avant même qu'il en jouisse, et, le jour où il aura conduit au tombeau les cheveux blancs du père, viendra, au lieu du fils, prendre possession de l'héritage ? En quoi l'homme

qui joue sur les grains et qui en tire à coup sûr, à jour fixe, la somme par lui prévue et que je suppose, par exemple, d'un demi-million, en quoi cet homme peut-il être admis à prétendre qu'il n'a pas pris vingt sous en monnaie de cuivre dans la bourse de cent mille pauvres ?

En voyant ces fortunes subites, gigantesques, scandaleuses, réalisées par des hommes la veille obscurs et méprisables, comment le peuple ne serait-il pas porté à croire que ses sueurs et son sang sont entrés pour beaucoup dans ces fortunes problématiques et rapides ? Comment le peuple ne serait-il pas aigri et irrité en voyant honorés, respectés, exaltés comme des héros, tous ces spéculateurs des Banques, des Emprunts, des Actions, des Bourses et de l'Usure, tous ces manieurs d'argent, parqués naguère ignominieusement au Ghetto, et aujourd'hui encore, en dehors des sanctuaires de Mammon, passibles de la déportation et des bagnes ?

§ II. — *L'Eglise et le commerce extérieur*

Les Croisades favorisèrent le commerce non seulement par le progrès et la sécurité de la navigation, non seulement par la facilité des relations internationales entre l'Orient et l'Occident, mais encore en donnant à l'Europe chrétienne la facilité des missions étrangères et le goût des voyages lointains.

Comme toujours, l'extension des débouchés amena le progrès de l'agriculture et de l'industrie et cette étonnante prospérité du siècle de saint Louis, qui frappe encore aujourd'hui d'étonnement tous ceux qui, comme MM. Mignet, Michaud, Heeren et autres, se donnent la peine d'étudier sérieusement les témoignages de l'histoire. La prospérité industrielle de la Flandre devint vraiment prodigieuse. Ypres compta quatre mille tisserands, et Courtrai six mille ; Louvain et Malines, quatre mille métiers de draps, de toiles et de soieries ; Gand porta ce nombre à quarante mille ; Bruges posséda cinquante mille ouvriers, et les marchands de dix-sept régions y eurent des maisons de commerce.

Les villes d'Italie, qui avaient précédé le mouvement, ne restèrent pas en arrière. Dans la Lombardie, l'Ordre des Humiliés eut des manufactures de laine très actives, et l'industrie de la soie, introduite en Europe par deux missionnaires sous le règne de Justinien, y occupait à elle seule quarante mille bras. Vérone, Sienne, Florence rivalisèrent avec Milan, et formèrent des compagnies commerciales, placées sous la protection des Papes, qui excommuniaient tout violateur du pacte fondamental. L'exercice du négoce ne parut plus inconciliable avec l'aristocratie, surtout quand on vit plus tard une famille de marchands comme celle des Médicis donner des souverains à toutes les cours de l'Europe, et, avec Léon X, donner son nom à un des plus grands siècles de l'histoire.

En France, Marseille possédait, en 1190, assez de bâtiments pour transporter en Terre-Sainte toute l'armée de Richard Cœur-de-Lion. Mais son commerce ne commença à prendre une sérieuse activité que lorsque saint Louis eut creusé le port d'Aigues-Mortes. Alors Marseille, Arles, Avignon, Nîmes, Montpellier, Narbonne, toutes les villes languedociennes et provençales, rivalisèrent avec les villes d'Italie. Lyon devint l'entrepôt de Nuremberg et de Gênes et de tous les pays situés sur les rives de ces deux fleuves. Les anciennes voies romaines furent rétablies, améliorées, étendues, multipliées. Les halles de Paris offrirent presque le spectacle d'une exposition nationale et universelle. On rechercha les draps de Rouen, de Caen, de Louviers, les tapisseries de Beauvais et d'Arras, les toiles de Laval et de Cambrai. En Allemagne, Cologne, le centre de la ligue rhénane devint aussi le centre du commerce hanséatique et vénitien, et, par cette route, les produits du Levant et des contrées les plus reculées de l'Extrême-Orient purent aller jusque dans les régions voisines du pôle.

Après de tels résultats, quel est le partisan des progrès matériels qui oserait blâmer encore le zèle des Croisades? Quel mal y a-t-il à ce que la barbarie musulmane ne pèse point sur toute l'Europe comme sur la patrie de Constantin, et que notre commerce puisse se faire autrement qu'en Arabie par caravanes armées et nombreuses, frappées de nombreux droits de péage, et

toujours prêtes à échanger le bâton du voyageur contre une arme défensive?

Trois causes ont concouru à créer les colonies européennes : l'invention de la boussole, les découvertes de Christophe Colomb et le zèle des missionnaires. L'action de l'Eglise est évidente dans chacune de ces trois causes de nos établissements coloniaux.

Nous sommes fiers aujourd'hui, et avec raison, des magnifiques découvertes et des prodiges inouïs enfantés dans ces derniers temps. Mais nos aïeux auraient pu parler de même et avec d'aussi justes raisons, il y a cinq cents ans, quand la boussole, invention du diacre Gioja d'Amalfi, leur eut donné, avec le moyen de suppléer le soleil et les astres, l'empire de la mer et des vents ; ou quand la découverte de la poudre par le moine Roger Bacon eut mis entre leurs mains ces tonnerres artificiels qui devaient soumettre si facilement le nouveau continent à l'ancien, et grandir la taille des Européens, au point de les faire prendre, aux yeux des peuplades lointaines, pour des êtres d'une nature supérieure et divine.

Déjà, quand les intrépides navigateurs normands avaient trouvé le secret de voguer en avant, malgré les vents contraires, l'admiration les avait fait prendre pour des enchanteurs. Ce fut bien autre chose quand la polarité de l'aimant, connue déjà d'Albert Le Grand et de Vincent de Beauvais, eut été appliquée à la navigation et eut fait sortir de l'Atlantique, comme par enchantement, des îles et des mondes nouveaux. Quand on vit successivement apparaître, à la surface de l'Océan, les îles Fortunées, Madère, les Açores, toutes les côtes de la Guinée et du Congo jusqu'au terrible cap des Tempêtes ; quand le cap redoutable eut été doublé et qu'une nouvelle route, ouverte pour les Indes, l'eut fait surnommer cap de Bonne-Espérance ; quand surtout Christophe Colomb eut tiré le voile qui cachait à l'Europe les Antilles, le Mexique, le Pérou, le Brésil des Indes nouvelles et une nouvelle Europe, avec de l'or, des perles, des diamants, et, ce qui valait mieux encore, avec des climats fortunés et des terres fertiles, qui donnaient soixante-dix semences pour une, des moissons en trois mois, des

végétations luxuriantes et mille productions nouvelles ; quand on vit aussi des races ignorées paraître à l'horizon pour cultiver ces terres si riches et centupler les richesses de l'Europe : à la vue de toutes ces découvertes, de toutes ces merveilles, de tous ces prodiges, il y eut des enthousiasmes, des fêtes et des réjouissances qui tinrent du délire.

La marche de Christophe Colomb à travers l'Espagne fut une véritable marche triomphale à son premier retour, et, plus tard, les frémissements de colère qui accueillirent la vue de ses chaînes témoignèrent tout à la fois une indignation profonde pour l'ingratitude et les jalousies des grands d'Espagne, et l'admiration universelle que professait le peuple pour le génie du grand homme malheureux et méconnu. Les découvertes de notre siècle ne lui donnent pas le droit de s'allier à l'ingratitude révoltante et à l'étroite jalousie des contemporains de Colomb, pour dédaigner les découvertes des siècles précédents et n'apprécier que les nôtres, au mépris des lois de la modestie, de la justice et de la vérité.

Les découvertes des deux Italiens Gioja d'Amalfi et Christophe Colomb opérèrent sans violence une des plus grandes révolutions qui se soit jamais vue dans l'histoire du monde commercial. Les marchandises des Indes, qui ne nous arrivaient jusque-là que par caravanes, et rendaient l'Europe tributaire des Arabes et des Turcs, purent nous arriver directement et par flottes nombreuses, qui témoignèrent partout de notre supériorité et de notre puissance. Gênes et Venise n'eurent plus le monopole du commerce dans le Levant : chaque peuple eut ses colonies, sa marine marchande et ses exportations coloniales ; le sceptre du commerce passa des villes italiennes au Portugal et à l'Espagne, puis à la France, à l'Angleterre, à la Hollande, à tous les peuples situés sur les bords de l'Atlantique. La mer Intérieure des anciens fut trouvée trop étroite, et notre négoce put s'étendre au loin dans les immensités de l'Océan et des deux mondes.

L'immense agrandissement de nos relations commerciales, à la suite des découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb, n'est un secret pour personne ; mais ce qui est plus ignoré, c'est l'idée religieuse et chrétienne qui nous a valu toutes ces richesses et un monde nou-

veau. Le mobile du célèbre navigateur génois dans ses expéditions d'outre-mer ne fut ni la cupidité de l'or, ni la passion de la gloire, ni la curiosité de la science : Colomb vécut et mourut pauvre, abreuvé d'humiliations plus que comblé d'honneurs, et les données scientifiques sur lesquelles il s'appuyait pour aller à la recherche des *Antilia* et du *Cépango* de Marco-Polo n'étaient que des hypothèses ou des erreurs. Jamais cette science incertaine n'aurait suffi à elle seule pour lui faire surmonter tous les rebuts et toutes les humiliations qu'il eut à essuyer, ni lui communiquer cette énergie persévérante et indomptable qui ne recula jamais devant les résistances et les affronts.

A cinquante-cinq ans, traité de fou et de visionnaire, il était encore congédié de la cour d'Espagne avec ces dédains qui sont le signe d'une disgrâce, obligé de mendier, pour vivre, des aumônes mortifiantes, et sur le point de voir descendre avec lui dans la tombe les espérances de sa vie entière. La cour s'étonnait que cet obscur Italien osât demander les titres d'amiral et de gouverneur des pays à découvrir, comme si le talent ou le génie pouvaient jamais aspirer à des honneurs que doivent seuls donner le favoritisme et la naissance !...

Au milieu de toutes ces résistances et de tous ces obstacles, une seule pensée anima toujours l'âme héroïque de Colomb : la pensée de convertir à la foi catholique les peuples de l'Inde, et d'employer les bénéfices de l'expédition à la délivrance du Saint-Sépulcre. C'était la pensée des croisés. Cette idée nous la retrouvons à chaque page, dans le journal intime de son premier voyage, là où les calculs de la politique n'ont aucune raison d'être, et où Colomb épanche et révèle son âme tout entière avec ses joies, ses souffrances, ses déceptions et mille mouvements de son génie, si passionné et si impressionnable. Quand il voit la mer s'élever sans que le vent souffle, après avoir fait la remarque que cette grosse mer lui était nécessaire pour sa course il ajoute dans son journal : « Cela n'était pas encore arrivé, si ce n'est du temps des Juifs, quand les Egyptiens partirent d'Egypte à la poursuite de Moïse, qui délivrait les Hébreux de l'esclavage. » Au moment suprême, c'est à la prière qu'il recourt, et, le soir même qui précède le grand événe-

ment de sa vie, il rassemble les marins à bord de son navire pour chanter le *Salve Regina*, ce chant de saint Bernard et des croisés.

Enfin quand le soleil du 12 octobre 1492 éclaire une île inconnue, son premier acte, en touchant le rivage, est de se prosterner à terre et de rendre grâces à Dieu ; sa première préoccupation est de trouver le moyen le plus sûr d'attirer les Indiens à la foi catholique. Il recommande à son fils Diégo d'employer les richesses d'Hispaniola à l'entretien de quatre professeurs de théologie, et il refuse un domaine de vingt-trois lieues de longueur, avec le titre de duc ou de marquis, parce que les soins réclamés par ce domaine l'auraient empêché de porter sa pensée sur la conversion des Indes !

Il écrit au roi de ne point souffrir qu'aucun étranger vienne s'établir dans le pays à moins d'être bon chrétien, attendu qu'il a découvert un nouveau monde pour la gloire du christianisme. Plus tard, quand il apprend que la cour justifie, comme il arrive toujours, par des raisons de politique et d'Etat, les inhumanités les plus atroces employées pour tirer de l'or des Indiens, au lieu de chercher à les convertir, il se plaint au roi d'Espagne, et il ajoute que, pour lui, s'il a envoyé des insulaires en Europe, c'est toujours dans la pensée de les faire instruire dans la religion catholique et de faire d'eux des apôtres pour la conversion de leurs compatriotes.

Enfin, quand, après vingt ans de fatigues au service de l'Espagne, le front courbé par l'âge, et n'*ayant plus sur la tête un seul cheveu qui ne fût blanc*, comme il le dit lui-même ; maladif, isolé, attendant la mort de jour en jour, n'ayant pas un toit pour abriter sa tête, ni d'autre table que celle d'une hôtellerie où souvent même il n'avait pas de quoi payer son écot ; accusé, malgré cela, par ses envieux d'avidité italienne ; accueilli froidement par Ferdinand qui lui refuse le titre de vice-roi, et ne craint pas de déshonorer son administration aux yeux de l'impartiale histoire, en refusant, avec toutes les ruses de l'ingratitude, les honneurs et le pain à un grand homme dont il n'avait plus besoin alors, mais auquel il devait tout ; abreuvé, jusqu'au dernier soupir, d'amertume et de sarcasmes, il n'a pour consolation qu'une voix céleste qui le reprend de son manque de foi en la Pro-

vidence, lui rappelle les merveilles que Dieu a opérées par lui, l'encourage à se confier en sa miséricorde, et termine en disant : « Ne crains rien, aie confiance ! Toutes tes tribulations sont écrites sur le marbre et ne sont pas sans motif. »

Dans cette voix céleste, plusieurs fois entendue durant le cours de sa vie, la conviction religieuse de Colomb n'hésite pas à reconnaître la voix même de Dieu : il est persuadé qu'il a rempli une mission divine. C'est la plus grande, et presque la seule consolation de sa vie. Il meurt sous l'habit de Saint-François qu'il a souvent porté, plusieurs fois même à la cour, laissant son peu d'avoir à la banque de Saint-Georges, à Gênes sa patrie, soit pour une expédition en Terre-Sainte, soit pour procurer quelque secours au Pape. Ce fut là son testament et sa dernière pensée.

Ce fut bien, comme on le voit, l'esprit des croisades et des pèlerinages qui ouvrit l'Amérique à l'Europe, comme il avait ouvert l'Orient, et fonda notre commerce colonial et extérieur, comme il avait fondé notre commerce intérieur et international.

L'idée religieuse, qui nous a valu un nouveau continent, remonte encore plus haut qu'à Isabelle la Catholique et à Christophe Colomb : elle remonte jusqu'à la Papauté. C'est au Saint-Siège que le quinzième siècle fut redevable de la grande impulsion donnée aux découvertes et aux voyages lointains, de même que le douzième et le treizième siècle lui avaient été redevables des croisades et de leurs immenses avantages commerciaux. Martin V accorda une indulgence plénière à quiconque prendrait part aux expéditions de dom Henri, prince de Portugal, et permit à ce prince d'employer à cet effet les richesses de l'*Ordre du Christ*, institué pour l'expulsion des Maures : le but des deux œuvres n'était-il pas le même ? Le but de ces voyages comme celui des croisades n'était-il pas de racheter des âmes par le baptême, de les gagner au ciel et de les civiliser par l'Evangile ?

Tel fut le principe de la célèbre école de navigation, fondée par Henri de Viseu, près du cap Saint-Vincent, et à laquelle nous devons l'invention de l'astrolabe, le perfectionnement des cartes géographiques, l'explora-

tion des Canaries, de Madère. des Açores, de toutes les côtes africaines.

L'Eglise, après avoir ouvert à l'Europe le chemin des colonies, devait encore lui apprendre à les fonder, à les conserver et à les faire fleurir : c'est ce qu'elle fit par ses missionnaires.

De même qu'au treizième siècle, après l'impulsion des croisades, Dieu avait suscité l'ordre de Saint-Dominique et de Saint-François pour évangéliser la Tartarie, l'Inde, la Chine, et jusqu'au Groënland ; de même que de nos jours, après la découverte de l'Australie et des îles Océaniennes, Dieu a suscité dans les Picpuciens et les Maristes deux nouvelles Congrégations d'apôtres ; de même aussi, au seizième siècle, après les voyages de Vasco de Gama et de Christophe Colomb, Dieu suscita un ordre nouveau pour porter la civilisation de l'Evangile dans tous les pays nouvellement explorés, l'ordre des Jésuites.

Au Canada, les Jésuites français travaillaient à fonder une colonie pour la France, comme les Jésuites espagnols en fondaient une au Paraguay pour l'Espagne. Déjà ils avaient sauvé la colonie au berceau, en plaçant pour boulevard devant elle un village de Hurons et d'Iroquois chrétiens, en prévenant des coalitions générales d'Indiens, en négociant des traités de paix, en allant seuls s'exposer à la fureur des sauvages pour traverser les desseins des Anglais. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ne cessaient dans leurs dépêches de peindre nos missionnaires comme leurs plus dangereux ennemis : « Ils déconcertent, disaient-ils, les projets de la puissance britannique ; ils découvrent ses secrets, et lui enlèvent le cœur et les armes des sauvages. »

Mais la mauvaise administration du Canada, dit Chateaubriand, les fausses démarches des commandants, une politique étroite ou oppressive, mirent plus d'entraves aux bonnes intentions des Jésuites que l'opposition des ennemis. Présentaient-ils les plans les mieux concertés pour la prospérité de la colonie, on les louait de leur zèle et on suivait d'autres avis. Aussitôt que les affaires devenaient difficiles, on recourait à ces mêmes hommes qu'on avait si dédaigneusement repoussés. On ne balançait point à les employer dans les négociations

dangereuses, sans être arrêté par la considération du péril auquel on les exposait : l'histoire de la Nouvelle-France en offre un trait remarquable.

La guerre était allumée entre les Français et les Iroquois : ceux-ci avaient l'avantage ; ils s'étaient avancés jusque sous les murs de Québec, massacrant et dévorant les habitants des campagnes. Le P. Lamberville était en ce moment même missionnaire chez les Iroquois. Quoique sans cesse exposé à être brûlé vif par les vainqueurs, il n'avait pas voulu se retirer, dans l'espoir de les ramener à des mesures pacifiques et de sauver les restes de la colonie ; les vieillards l'aimaient et l'avaient protégé contre les guerriers.

Sur ces entrefaites, il reçoit une lettre du gouverneur du Canada, qui le supplie d'engager les sauvages à envoyer des embassadeurs au fort Catarocouy pour traiter de la paix. Le missionnaire court chez les anciens, et fait tant par ses remontrances et ses prières, qu'il les décida à accepter la trêve et à députer leurs principaux chefs. Ces chefs, en arrivant au rendez-vous, sont arrêtés, mis aux fers, et envoyés en France aux galères.

Le P. Lambei ville avait ignoré le dessein secret du commandant, et il avait agi de si bonne foi qu'il était demeuré au milieu des sauvages. Quand il apprit ce qui était arrivé, il se crut perdu. Les anciens le firent appeler ; il les trouva rassemblés en conseil, le visage sévère et l'air menaçant. Un d'entre eux lui raconta avec indignation la trahison du gouverneur, puis il ajouta :

« Nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point de part à la trahison que tu nous as faite, et nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime dont nous te croyons innocent. Il n'est pourtant pas à propos que tu restes ici : quand une fois notre jeunesse aura chanté la guerre, elle n'écoutera plus que sa fureur, à laquelle nous ne serions plus les maîtres de te soustraire. »

Après ce discours, on contraignit le missionnaire de partir, et on lui donna des guides qui le conduisirent par des routes détournées au delà de la frontière.

Ce récit emprunté par Chateaubriand au P. Charlevoix, et mille autres traits du même genre prouvent tout à la fois comment les Jésuites firent tout pour

nous gagner des colonies, et comment la politique fit tout pour les perdre. Malgré ces entraves, le peu de liberté laissée aux missionnaires suffit pour faire du Canada une colonie florissante, et aujourd'hui M. Le Play a pu proposer cette France nouvelle à l'imitation de la vieille France, comme *une grande nation modèle de notre temps*.

Fondée vers la fin du règne d'Henri IV, non pas, comme les colonies de nos jours, par la lie des populations européennes ou par des forçats, mais par un choix de familles chrétiennes venues de Normandie, à qui le gouvernement français assura de vastes domaines dans ces régions incultes, la nouvelle colonie adopta pour législation le droit coutumier du moyen âge, rédigé alors sous le nom de *Coutume de Paris*. Cette législation met en pleine lumière, dit M. Le Play, l'erreur des écrivains qui vouent le moyen âge au mépris pour exalter sans cesse la Monarchie absolue ou la Révolution.

L'histoire de toutes les colonies françaises ressemble beaucoup à celle de la Nouvelle-France : toutes doivent leur origine à l'influence des missionnaires, et principalement aux Jésuites français. Henri IV, plein d'admiration pour l'institut de Saint-Ignace de Loyola, comprit de quelles ressources pouvaient être les missionnaires jésuites pour le développement de la richesse nationale en offrant à l'agriculture et à l'industrie les nombreux débouchés du commerce colonial. Il soutint, avec les fonds du Trésor royal, les missionnaires de la Guyane et de Madagascar comme il avait soutenu ceux de la Nouvelle-France, et posa les bases de deux colonies nouvelles.

Richelieu suivit la politique d'Henri IV : sous son ministère, les missions des Antilles et de l'île Bourbon valurent à la France de nouvelles colonies. Colbert et Louvois donnèrent encore au commerce colonial une impulsion plus puissante, en favorisant de plus en plus les missionnaires. Les missions d'Amérique nous donnèrent la Louisiane, celles des Indes Pondichéry, et préparèrent les établissements qui vaudraient aujourd'hui à la France, si nous n'avions pas été supplantés par l'Angleterre, une colonie de deux cents millions d'habitants. Les missions de Chine établirent l'influence

française dans le Tonkin et l'Empire annamite, préparant ainsi le traité de 1787 qui, grâce à l'intervention d'un évêque missionnaire, plaça ce pays sous la protection de la France. Les missions d'Afrique nous valurent, à l'ouest, nos premières possessions du Sénégal, à l'est l'acquisition de l'île de France, tandis qu'au nord saint Vincent de Paul et ses enfants préludaient à la civilisation d'Alger. Dans les Echelles du Levant, les missions continuaient et consolidaient l'influence du nom français si grande dans ces pays depuis les croisades.

A la fin de l'administration de Colbert, notre marine, négligée après le règne de saint Louis et relevée sous Richelieu, s'élevait à huit cents bâtiments de guerre, — tandis que plus tard, sous la Révolution, elle n'en compta que cent deux, deux cent quatre-vingt-quatre après le premier Empire, et quatre cent soixante-dix-huit au premier janvier 1865. — Le port de Rochefort était creusé ; ceux du Havre, de Dunkerque, de Brest, de Port-Vendres et de Toulon étaient développés ; un corps de gardes-marine institué, et des écoles d'hydrographie fondées. Un conseil de marine et un conseil de construction navale étaient établis à Paris auprès du ministre. Des primes étaient accordées aux armateurs et constructeurs de navires. Un édit avait déclaré que le commerce maritime ne dérogeait pas à la noblesse, et le roi lui-même présidait le conseil de commerce. Cinq grandes compagnies, auxquelles le Trésor avait fait les avances, étaient organisées pour le commerce des Indes orientales et occidentales du Levant, du Nord et de l'Afrique. Duquesne, Tourville, Jean Bart, Duguay-Trouin et autres marins célèbres faisaient respecter sur toutes les mers les marchands abrités sous le pavillon français : la France était alors prépondérante en Europe par sa marine, ses colonies et son négoce. Gênes, Venise et la Hanse avaient perdu leur monopole depuis la découverte du Nouveau-Monde. Le Portugal avait été absorbé par l'Espagne, et l'Espagne à son tour avait été ruinée sur mer avec l'invincible Armada. La France restait seule sans rivale dans le monde.

On ne disait pas alors que les Français n'ont pas l'esprit pratique et colonisateur. L'Angleterre ne faisait que de naître dans la marine ; elle possédait à peine quelques

îlots, ou quelques lambeaux de terre sur les côtes d'Afrique et dans le Nouveau-Monde. Sa marine militaire, nulle sous Henri VIII, ne comptait sous Elisabeth que trente-trois bâtiments. On voit par là combien sont dans l'erreur ceux qui attribuent aujourd'hui au protestantisme la puissance coloniale et commerciale de la Grande-Bretagne. Lisez le tableau chronologique de ses colonies actuelles, et vous verrez qu'elles datent presque toutes du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire de nos fautes politiques et religieuses. Avant cette époque, l'esprit français était loin d'être inférieur à l'esprit anglais dans l'art de fonder et d'assurer les colonies : c'est à cette date seulement que notre scepticisme religieux, et fort peu patriotique, a perdu ce que trois règnes nous avaient acquis.

En effet, le scepticisme religieux du dix-huitième siècle, en supprimant les missions, supprima par là même la cause qui avait fondé nos colonies. Cette connexion apparaît avec évidence sous le règne voltairien de Louis XV, surtout en 1763, au fameux traité de Paris, où les Indes, le Canada, les Antilles et la plupart de nos colonies furent sacrifiées au profit de l'Angleterre.

Quand ce traité désastreux fut signé, que se passait-il en France ? L'année précédente, le décret d'un Parlement janséniste avait expulsé de toutes les terres de France les frères et les émules de saint François Xavier. Et pour quel crime ? Dans les Indes, pour gagner le cœur des indigènes, ils avaient pris l'habit des pénitents indiens et s'étaient assujettis à leurs austérités, même les plus rebutantes. En Chine, les PP. Verbiest et Pérennin, environnés de tout le cortège des sciences et des arts, avaient déroulé des cartes, tracé des sphères, appris le cours des astres, et inspiré aux lettrés de Confucius la plus grande vénération pour la grandeur du nom français. En Afrique et dans les îles africaines, pour porter notre civilisation, ils avaient bravé les feux du tropique, erré dans des déserts embrasés, traversé des fleuves dangereux, gravi des rochers inaccessibles, affronté des marais pernicieux et mortels, et, ce qui était plus mortel encore, des nations cruelles, superstitieuses et jalouses. Dans les missions du Levant ils avaient demandé comme une faveur à s'enfermer dans

les bagnes en temps de peste : pour assister des esclaves pestiférés, ils s'étaient introduits à fond de cale d'un vaisseau de guerre, et cela furtivement et à prix d'argent comme pour y goûter des plaisirs illicites !

Chez les Iroquois anthropophages, le titre de Français avait valu aux Brebeuf, aux Lallemant, aux Jogues et à tant d'autres, d'avoir les lèvres mutilées, les gencives brûlées, les ongles arrachés, les chairs déchirées et dévorées, et enfin de mourir au milieu de supplices indescriptibles et inouïs, sans laisser à la férocité sauvage, folle de rage et de désespoir, la joie de surprendre dans leurs victimes un seul signe de défaillance où un seul cri de douleur !

En un mot, sans avoir versé d'autre sang que le leur — sang dont ils furent prodigues, il faut l'avouer – les Jésuites avaient enseigné l'agriculture à nos colons, ajouté des richesses à nos manufactures et à notre industrie, enrichi la médecine de plantes nouvelles et de remèdes nouveaux, fourni aux commerçants des notions géographiques et des relations de voyage aussi utiles qu'édifiantes ; à force de sacrifices et de talent, ils nous avaient acquis et assuré des colonies nombreuses, qui faisaient de la France la première nation du monde : voilà leur crime !

La politique de Louis XV ne put leur pardonner d'avoir fait la France riche et grande ! *Le malheur* du P. Lavalette, dont les navires avaient été capturés par les Anglais, fut appelé une banqueroute frauduleuse ; le crime problématique d'un seul fit oublier les mérites certains du corps entier et les services de plusieurs centaines de martyrs et de plusieurs milliers d'apôtres pendant la durée de deux siècles ! Et comme si le Parlement avait voulu donner à l'histoire une preuve de plus de son iniquité, il accusa les plus grands adversaires des protestants et des jansénistes d'avoir favorisé le schisme et l'hérésie, comme aussi d'*avoir attaqué Abraham ! (sic)*... On rirait si le spectacle n'était pas navrant. Mais le cœur se serre à la vue de tant d'ingratitude et de tant de colonies perdues.

Les Jésuites n'étaient pas les seuls missionnaires. La maison des Missions-Etrangères, fondée par eux à Paris, les ordres de Saint-Dominique et de Saint-Fran-

çois, les congrégations de Saint-Lazare et de Saint-Sulpice secondaient puissamment la Compagnie de Jésus et allaient même où celle-ci ne pouvait pas aller : tous préparaient, fondaient ou conservaient nos colonies en les attachant à la France et à l'Eglise par les idées et les mœurs. Ni les glaces du Nord, ni les feux de l'équateur, ni les tempêtes des Océans ne faisaient reculer le zèle de ces intrépides colonisateurs. La France révolutionnaire leur en fit un crime !

Elle acheva l'œuvre destructrice de Louis XV, et nos missionnaires furent entassés dans des entre-ponts fétides, privés d'air et de pain, déportés à la Guyane à côté des Collot d'Herbois et des plus vils criminels, sur ces mêmes marais de Synnamary, où les PP. Creuilli, Lombard et Ramette avaient réussi à rendre aimables des sauvages à force de se dévouer à leurs douleurs. Le Nouveau-Monde s'étonna de voir débarquer, chargés de chaînes comme de vils malfaiteurs, les bienfaiteurs les plus insignes de la civilisation, et cela au nom même d'un gouvernement qui déclamait contre la barbarie et faisait retentir l'ancien monde du mot de liberté. Les sauvages accordèrent à leurs bienfaiteurs une pitié que leur refusaient des Français, et le rugissement des tigres du Nouveau-Monde fit seul écho aux cris de haine et de rage de leurs persécuteurs.

De tels spectacles font saigner le cœur ; ils rendraient l'âme vindicative et méchante, si on y arrêtait trop longtemps ses regards. Détournons donc les yeux de ces scènes désolantes pour les reporter avec Chateaubriand sur les Filles de la Charité, volontairement exilées dans ces climats meurtriers, pour y confondre dans un même amour les innocents et les coupables, les bourreaux et leurs victimes, prodiguant à tous les mêmes soins, versant sur tous les mêmes larmes de compassion et d'attendrissement. A la vue de ce contraste, qui ne s'écrierait comme l'auteur du *Génie du Christianisme* : « Mon Dieu, que l'Eglise catholique est belle et que ses ennemis sont malheureux ! »

La Révolution s'était écriée : « Périssent nos colonies plutôt que nos principes ! » Nos colonies périrent et le blocus continental acheva l'œuvre de Louis XV et de la Révolution. Après la défaite de Trafalgar, notre

marine fut ruinée ; l'Ile-de-France elle-même perdit son nom ; presque tout ce qui nous restait de colonies fut perdu ; nous ne possédâmes plus que les marais de la Guyane, quelques comptoirs et quelques îlots au sein de l'Océan. Nous étions à la fin du dix-huitième siècle ce qu'étaient les Anglais sous Colbert, et l'Angleterre devenait par notre faute ce que nous étions autrefois, la première nation du monde par sa marine et par ses colonies.

La France aujourd'hui ne possède plus. « en dehors de la Méditerranée, que deux ou trois îles perdues dans la mer des Antilles, quelques rares débris de ses anciens établissements de l'Inde, les côtes plus ou moins inhospitalières de la Guyane française et du Sénégal, quelques îles minuscules autour de Madagascar, qui ne signifieront jamais rien toutes seules set que nou perdrons tôt ou tard si nous n'occupons pas Madagascar elle-même ; Saint-Pierre et Miquelon, Taïti, la Nouvelle-Calédonie, et voilà tout. C'est-à-dire qu'en fait de possessions coloniales, la France n'est pas seulement au dessous de l'Angleterre et des Pays-Bas, mais au dessous de l'Espagne et du Portugal lui-même. En Afrique seulement, les colonies de l'Allemagne offrent un développement de côtes deux fois plus considérable que celui des côtes de l'Algérie et de la Tunisie. »

Ainsi parlait récemment à la Chambre, à propos du Tonkin, un grand orateur catholique, en qui le talent n'est surpassé que par l'élévation du caractère. L'histoire impartiale n'oubliera jamais que si les Pavillons-Noirs ont reculé devant le pavillon français pour nous laisser, avec l'Annam, la plus importante de nos colonies après l'Algérie, nous le devons à un évêque de France, qui a eu le courage de s'élever au dessus de l'impopularité, de l'esprit de parti et des préoccupations électorales, pour maintenir aux Français, malgré eux, leurs richesses coloniales et l'honneur de leur drapeau.

L'histoire associera toujours le nom du P. Dorgère à celui du général Dodds dans la conquête du Dahomey ; elle dira aussi que si, chaque année, cent mille enfants apprennent la langue française à Smyrne et à Constantinople, et autant en Syrie et en Egypte ; si les Echelles du Levant apprennent à vénérer et à aimer le nom

français dans nos écoles, nos collèges, nos orphelinats et nos hôpitaux, la France doit tous ces avantages au zèle héroïque des fils de saint Vincent de Paul qui, plus d'une fois, ont refusé les subventions des souverains étrangers, et ont mieux aimé souffrir les privations les plus dures imposées par leur ingrate patrie, plutôt que de laisser flotter sur leur toit un autre pavillon, voulant jusqu'à la fin penser à la France, mourir en l'aimant et en la faisant aimer.

CHAPITRE III

Dans tous les temps le bonheur moral du peuple consiste dans la paix et l'union de la famille

---

ARTICLE Ier

Qui a le plus contribué au bonheur du père de famille.

---

§ 1. — *l'Eglise et le bonheur de l'époux.*

Le bonheur moral des époux dépend de leur union, et cette union dépend d'abord du libre choix qui préside à leur mariage. Or l'Eglise, par ses empêchements en matière matrimoniale, a défendu la liberté des époux.

Le mariage étant un contrat, sa première condition doit être la liberté des contractants, liberté appuyée sur ce double élément essentiel : connaissance et volonté. L'Eglise, en frappant de nullité tout consentement arraché par la violence ou l'erreur, l'ignorance ou le rapt, s'est faite l'écho de la nature et a défendu les droits les plus sacrés du foyer contre les envahissements de la force aveugle et de la brutalité païenne ou barbare.

Nulle part, en dehors des nations chrétiennes, la liberté des époux n'a été reconnue et respectée. Ici la femme est achetée ou enlevée, comme à Rome ; là, les

mariages sont arrangés entre parents sans que les époux se soient vus, comme en Chine ; partout l'esprit de caste se dresse comme une barrière infranchissable devant la liberté des conjoints.

L'Eglise a fait tomber ces barrières, sources des plus grands maux. Au jour où l'époux se présente devant les autels pour faire bénir son union, elle lui dit : « Sache, jeune homme, que tu dois respecter tes parents et recourir à leurs conseils dans un acte aussi solennel ; mais sache cependant que devant Dieu tu portes seul la responsabilité de tes actes, et que plus qu'aucun autre tu auras à souffrir ou à te féliciter pour la vie d'un bon ou d'un mauvais choix. Choisis maintenant : veux-tu accepter cette vierge pour épouse ? » — Puis, se tournant vers la jeune fille, le prêtre lui dit : « Veux-tu, à ton tour, accepter ce jeune homme pour époux ? » — Et quand un *oui* libre et solennel a été répondu de part et d'autre, alors, mais alors seulement, le prêtre donne aux époux l'anneau d'or, symbole de l'union qui promet au nouveau foyer le bonheur avec le maintien d'une des libertés les plus légitimes, les plus saintes et les plus nécessaires.

L'Eglise a aussi protégé la paix et l'union des époux en prohibant les mariages entre parents.

En Asie, le mariage entre frères et sœurs était recommandé comme le plus honorable par la religion de Zoroastre ; et chez les Assyriens, il était passé en coutume par l'effet d'un aveugle respect pour la mémoire de Sémiramis. En Afrique, nous voyons les Egyptiens établir la même coutume en l'honneur d'Isis ; et en Europe, si Athènes, Rome et la Germanie apportèrent des restrictions à ce laxisme, elles furent loin de regarder comme incestueuses des unions que la pureté de la morale évangélique a flétries. De là les plus affreux désordres et la corruption de tous les sentiments de famille ; de là ces jalousies que font toujours naître dans le foyer l'entière possession d'une personne et des affections exclusives ; de là ces rivalités, ces luttes, ces intrigues, ces divisions, tous ces maux qui viendraient encore aujourd'hui fondre sur nos foyers, si les unions entre proches parents étaient regardées comme possibles.

L'union et la paix, voilà le bien propre du mariage, à

tel point que la discorde et l'union matrimoniale sont une contradiction et un non-sens. C'est ce bien par excellence que l'Eglise a introduit au foyer chrétien en défendant à l'hérésie de venir s'y asseoir. Cette prohibition de la disparité des cultes n'a pas été bien comprise d'un siècle qui met en tête de ses chartes la liberté de conscience ou l'indifférentisme. Rien cependant n'est plus rationnel et plus avantageux à la félicité conjugale.

Si l'inégalité de l'âge, de la naissance, de l'éducation, de la fortune, rompt l'équilibre et l'union, en mettant l'arrogance d'un côté et la servitude de l'autre, comment voulez-vous que l'inégalité des croyances réalise une seule âme aussi bien qu'un seul corps, et fasse du mariage ce qu'il doit être essentiellement, une union? Si au jour des noces vous jetez dans la famille cette pomme de discorde, comment ce mariage, mal assorti entre tous, apportera-t-il la paix? Sur quelle question ces deux époux seront-ils d'accord? Où donc ces deux esprits n'en feront-ils qu'un?

Sera-ce dans la prière, au tribunal de la pénitence, ou à la table sainte? Mais tandis que la mère se rend à l'Eglise, le mari se rend au temple pour y entendre dire que les pratiques du catholicisme sont des erreurs et des superstitions. — Sera-ce dans les lectures? Mais, tandis que la mère lit l'Evangile et l'*Imitation de Jésus-Christ*, le mari lit un mauvais livre ou un mauvais journal, où l'Eglise avec ses mystères, sa morale, son culte, ses cérémonies et ses ministres est le thème ordinaire d'attaques et de sarcasmes. — Sera-ce en politique? Mais la théologie est au fond de toutes les questions, et tandis que le mari arborera un drapeau avec l'hostilité pour symbole, avec la persécution pour programme, bannissant le catholicisme de l'école, de la famille, des obsèques, de l'armée, du prétoire, des hôpitaux et de toutes les institutions, que fera l'épouse, sinon de se voiler la face et de pleurer? — Sera-ce dans les visites et les relations sociales que l'accord se fera? Mais la division créée déjà par les idées et les traditions de deux familles opposées se perpétuera au sein de leurs connaissances et de leurs amis. Tandis que l'un des époux visitera des familles où le respect du passé, le culte des ancêtres, les idées de justice, d'honneur, de probité et de dévouement,

sont préférés à l'or et aux emplois, l'autre fréquentera tout ce qu'une ville ou une province compte de perturbateurs émérites, où la morale est jouée, la révolte applaudie, l'honneur livré au ridicule, et où tous les moyens semblent bons pourvu qu'ils aboutissent à une place ou à la fortune. — Sera-ce au moins dans l'éducation des enfants que le rapprochement se fera, c'est-à-dire là où les cœurs les plus divisés se rencontrent, et où l'amour d'un berceau rallume bien des amours éteints? Hélas! c'est là que la division sera plus ardente que jamais! Tandis que le mari réclame ses fils pour les sacrifier à Moloch et à l'enfer, la mère pousse ces cris du cœur qui firent jadis reconnaître à Salomon la véritable mère, et qui font toujours connaître, à travers tous les siècles, la mère vraiment chrétienne : « De grâce, laissez-moi tous mes fils, ne venez pas avec l'épée d'un enseignement hétérodoxe désunir les frères d'avec leurs sœurs et perpétuer à travers les générations les contradictions et les luttes dont nous sommes les trop malheureuses victimes! »

Où donc pendant la vie se trouvera l'union et l'accord entre deux esprits divisés par les doctrines ? Nulle part : jusque dans les actions les plus communes, jusque dans les repas, les jeûnes et les abstinences de l'Eglise rencontreront des combats et des discussions.

Divisés et malheureux pendant la vie, ces deux époux le seront encore plus à l'heure de la mort. L'épouse, en pressant pour la dernière fois de sa main tremblante la main de cet époux qu'elle n'a jamais pu conduire aux autels de son église, sera obligée de se dire, les yeux pleins de larmes : « Hélas! cette division d'esprit qui nous a séparés et attristés pendant la vie, n'est que le prélude d'une division et d'une séparation qui ne finiront jamais! La grande consolation du veuvage, c'est d'espérer revoir là-haut ceux qu'on a perdus ici-bas ; mais cette consolation n'est pas pour moi ! C'est fini ! Nous ne nous reverrons plus ; entre nous deux le ciel et l'enfer vont mettre un abîme éternel ! » Quel coup de poignard que cette pensée, pour un cœur qui a aimé, qui n'a aimé qu'un seul et qui l'a aimé toujours! — Et toutefois, il faut le dire, il y a une pensée plus affligeante : heureuse l'épouse que le divorce des idées n'aura pas conduite à

des divorces plus honteux, en lui faisant chercher au dehors un bonheur et une union qu'elle ne retrouvait plus au dedans !

Voilà le triste fruit des unions disparates ! Voilà les grands malheurs dont l'Eglise a préservé le foyer en les frappant de nullité ! Que si parfois elle fait des exceptions à sa règle, c'est avec l'espoir fondé et la promesse assermentée que l'unité religieuse revivra au moins dans les enfants pour apporter avec elle la pacification et la félicité. Qui donc oserait encore accuser l'Eglise d'intolérance là où elle se montre la gardienne du bonheur ? Ne faut-il pas, au contraire, mille fois la bénir sous peine d'être ingrat ?

La paix, l'union et le bonheur des familles : voilà le but de l'Eglise dans ses *empêchements* canoniques. Mais comme il arrive à ceux qui cherchent avant tout le royaume des cieux et sa justice, d'autres avantages lui ont été donnés par surcroît, et là où elle cherchait seulement la vie de l'âme, Dieu a donné aussi la vie et la santé du corps. C'est un fait acquis à la physiologie que les alliances entre proches parents sont des causes de dégénérescence, et que le mélange des familles est un des principaux remèdes pour combattre les transmissions morbides de l'hérédité, pourvoir à la conservation et au renouvellement d'un sang riche et vigoureux dans les races : médecins et législateurs sont ici d'accord avec les théologiens.

Des recherches longues et minutieuses faites sans parti pris, dans le seul but d'éclairer la science, ont été suivies, soit en Amérique, soit sur notre continent ; et les faits ont démontré que les unions aux degrés prohibés par l'Eglise ont pour résultat : 1° du côté des parents, l'infécondité et les avortements ; 2° du côté des enfants — soit dans la descendance immédiate, soit en passant une génération — des altérations variées, telles que l'albinisme, les lésions de la vue, les scrofules et surtout la surdi-mutité. Oui, les statistiques sont là pour dire avec une franchise brutale et en produisant des chiffres inexorables : les sourds-muets de naissance procèdent très ordinairement d'une infraction aux règles posées par

l'Eglise, d'une dispense témérairement ou frauduleusement demandée, d'une concession forcément ou même invalidement obtenue. Oui, cet enfant condamné à n'entendre jamais la parole de son père et la voix de sa mère, il est né le plus souvent d'une famille qui n'a pas voulu entendre la voix de Dieu et la parole de l'Eglise !

O vous qui accusez l'Eglise d'avoir confisqué à son profit les droits de l'autorité civile sur l'autorité des familles, alors qu'elle s'est contentée de mettre un frein à la brutalité de la chair et du sang, où seriez-vous à cette heure, sans sa législation bienfaisante ? Votre sang, flétri depuis des siècles, vous serait arrivé par des veines viciées et un cœur corrompu, et vous n'auriez échappé à ces nombreuses et douloureuses maladies qui dévorent l'humanité comme un chancre que par l'exposition, l'infanticide ou le néant !

Ah ! remerciez Dieu de n'avoir pas abandonné aux caprices des passions et à la mobilité des princes une institution aussi vénérable et aussi délicate que celle de la famille, sujette plus que toute autre à subir les atteintes de l'homme déchu. Remerciez la divine Sagesse d'avoir enlevé cette institution sacrée à des mains profanes, pour la confier aux mains d'une hiérarchie de célibataires à qui le mariage est interdit sans exception, et qui, pour la plupart, n'apportent au Souverain Pontificat que des cheveux blanchis et les glaces de la vieillesse, inaccessibles aux faiblesses d'un autre âge, offrant ainsi avec leur réputation et leur passé la plus haute des garanties imaginables pour la moralité des peuples. Entre les vieillards du Vatican et Henri VIII, couvert de la honte de quatre divorces et du sang de quatre assassinats, choisissez ! Ne vaut-il pas mieux mille fois confier la garde des foyers aux Papes de la Rome chrétienne plutôt qu'aux Césars de la Rome païenne qui ne rougissaient pas d'enlever une Livie enceinte à un époux vivant, ou faisaient voter par un Sénat servile une loi complaisante autorisant tous les désordres ? Laquelle de ces deux Rome a placé devant le foyer une véritable garde d'honneur ?

§ II. — L'*Eglise et le bonheur du père.*

Deux choses sont nécessaires pour compléter le bonheur d'un époux : s'entendre appeler du doux nom de père, et voir son autorité paternelle respectée.

L'Eglise, en frappant de ses anathèmes le crime d'Onan ou la stérilité calculée du mariage, a favorisé l'accroissement de la population, et par là même augmenté ce qui en apparence lui est contraire, la somme du bien-être parmi les peuples.

Arrière, dit l'Eglise, les conseils de cette science économique, encore à l'état d'enfance, qui, ne reposant que sur des données incertaines et ne sachant que bégayer, voudrait faire croire que l'accroissement de la population est opposé au bonheur des peuples. Comptez sur la Providence. Dieu qui nourrit les oiseaux, revêt les lis, et fait grandir les enfants, comme une couronne de jeunes oliviers autour de la table d'un époux qui a fait son devoir. Dieu ne permettra pas que vous tombiez dans la pauvreté ou la misère pour avoir obéi à sa loi.

L'Evangile et la Bible sont d'accord pour le dire ; et si un jour la bénédiction de Dieu vient chercher l'un de vos enfants pour l'asseoir sur un trône, ce ne sera ni l'aîné, ni le second, mais le huitième comme David, ou le onzième comme Joseph.

Voilà les leçons et les enseignements de l'Eglise. Heureux les époux, les enfants et les Etats où ces enseignements sont suivis ! Malheur aux époux, malheur aux enfants et aux nations où ces leçons sont méprisées !

Malheur aux enfants ! Que devient alors l'aîné d'autrefois, devenu le fils unique d'aujourd'hui ? La mort guette ce fruit de l'égoïsme, et, au lieu d'une postérité qui aurait porté jusque dans les âges les plus reculés le sang d'une famille, elle changera un berceau en cercueil : c'est une famille éteinte et un nom oublié !

Arriverez-vous à conjurer la mort, vous n'arriverez pas à conjurer le vice. Objet d'idolâtrie, gâté par une éduca-

tion molle, étranger aux plus chastes et aux plus salutaires affections, ignorant jusqu'au doux nom de frère et de sœur, le fils unique n'avance en âge que pour se pervertir. Egoïste, ingrat, indocile, il devient le désespoir de ses maîtres, la désolation de son père et le déshonneur de sa famille, jusqu'au jour où, avec lui, s'écroulera un foyer fondé sur la désobéissance à l'Eglise et le mépris du devoir. Qui ne sait que les fils uniques sont généralement des *enfants gâtés*, impropres au travail et à toutes les vertus ? Dans les familles nombreuses l'esprit est tout autre Les enfants savent qu'ils auront à se faire une position ; ils travaillent, sont dociles, respectueux, et avec un capital même petit, des relations établies, un nom honorable, les cadets arrivent quelquefois, comme en Angleterre, à dépasser leurs aînés.

Malheur à la patrie ! L'agriculture languit, l'industrie manque de bras, les colonies d'habitants et l'armée de soldats.

Le progrès de la population est tout à la fois la source, la fin et le signe de tous les autres, parce que, dans l'ordre terrestre, tout se fait pour les hommes et rien ne se fait sans eux. Plus une population est nombreuse, plus les nécessités de la vie augmentent, et avec elles l'activité et la fécondité du travail qui peut disposer de moyens plus variés et plus étendus. Au contraire, plus une population diminue, plus on voit, avec l'amour du bien-être et de la vie facile, le travail s'énerver et languir, en même temps que les membres de la société deviennent de plus en plus impropres, aux énergiques et incessants efforts du travail. Au manque d'activité s'unit le manque de bras. La main-d'œuvre étant plus rare devient plus chère et les revenus moins élevés. Les dépenses l'emportent parfois sur les bénéfices, et, les besoins étant moins nombreux et moins pressants à cause du petit nombre d'enfants à nourrir, beaucoup de terrains restent en friche et improductifs, au détriment de la richesse territoriale. Alors les produits du sol deviennent plus coûteux parce qu'ils sont moins abondants, et on voit diminuer du même coup l'alimentation et la santé des travailleurs, ce qui devient une nouvelle source d'appauvrissement pour le sol. Ainsi la dépopulation amène la décadence agricole, et, à son tour, la misère du sol influe, avec la paresse et tous les vices.

sur la dépopulation, comme deux maladies mortelles qui s'alimentent et s'aggravent indéfiniment l'une par l'autre.

En France, la législation, au lieu de favoriser un mouvement ascendant de population, cette première source de richesse, y met au contraire un des plus sérieux obstacles, et c'est là un des effets les plus désastreux de la loi du partage égalitaire. Que depuis l'exercice de cette loi il y ait une diminution progressive de la fécondité des mariages, c'est là un fait indéniable et appuyé sur les statistiques les plus officielles et les documents les plus certains.

« Personne, dit M. Ch. Périn, n'a en ces matières plus d'autorité que M. Legoyt, aussi bien par l'étendue et la sûreté de sa science que par sa position comme chef du bureau de la statistique. Or ce savant statisticien, en restant dans le domaine des chiffres et des faits positifs, établit, depuis le commencement du siècle, une réduction incessante des naissances. En comparant les quatre années de 1770 à 1774 avec celles de 1861 à 1866, il trouve une réduction de 42,50 pour 100. »

En 1782, la France, avec ses vingt-six millions d'habitants et ses colonies bien peuplées, marchait au premier rang parmi les peuples. La Russie ne comptait alors que vingt-cinq millions d'âmes, l'Angleterre douze millions, la Prusse huit, les Etats-Unis trois. Seule, la Confédération germanique, qui n'était pas un Etat, mais une agglomération d'Etats affaiblis par leurs divisions, comptait vingt-huit millions d'habitants. Or, cent ans plus tard, en 1882, la Russie compte quatre-vingt-dix millions de sujets, les Etats-Unis cinquante-deux millions, l'empire d'Allemagne quarante-six, l'Autriche quarante, et le Royaume-Uni anglais, avec ses trente-six millions, voit sa population augmenter trois fois plus vite que la nôtre, malgré des émigrations considérables et sans parler de sa population coloniale qui est incomparable, de sorte que la France, autrefois la première nation du monde, n'occupe plus aujourd'hui que le sixième rang, avec ses trente-six millions de Français, et encore menace-t-elle de déchoir tous les jours davantage ! En 1892, et en 1893 on a constaté une diminution dans la population totale de la France : c'est pire que cent batailles perdues !

Chez les Allemands et les Anglais, chaque ménage représente cinq enfants en moyenne ; chez les Russes les mariages sont encore plus prolifiques. Un ménage français, en moyenne, n'a que trois enfants. Ainsi l'Allemagne, avec un territoire à peu près égal au nôtre en étendue et moins fertile que le nôtre, verra doubler en cinquante ans le nombre de ses quarante-six millions d'habitants, malgré une émigration incessante, tandis que la France diminue ! C'est à peine si elle peut envoyer dans les colonies, comme de pâles ombres, quelques rares représentants de la mère-patrie !

Tandis que la Russie et l'Angleterre, semblables à deux colosses, pressent de leur nombreux colons et de leurs nombreux habitants les deux extrémités de l'Europe et de l'Asie, toutes les îles et tous les continents ; pendant que là le doublement de la population s'accomplit en moins d'un demi-siècle, c'est-à-dire en trois fois moins de temps que chez nous ; tandis que l'Allemagne, aux jours de la dernière guerre, pouvait faire sortir du sol des essaims de bataillons avec une rapidité qui tenait du prodige, et que pour un fils tué à l'ennemi, quatre de ses frères se levaient aussitôt prêts à le venger, la France — pourquoi cacher la vérité ? On la cache aux ennemis que que l'on veut perdre ; on la doit tout entière à ceux que l'on aime et que l'on veut sauver — la France, il faut le dire, se voyait condamnée à l'infériorité du nombre, et sa population, comme ses champs et ses vignes, condamnée à la stérilité et à la mort. En voyant la population allemande doubler en un demi-siècle, et diminuer au lieu de doubler en France, les étrangers disaient en secouant la tête : elle a beau se vanter, la France, elle s'en va, elle est finie, le *mal français* la dévore ! — C'est ainsi qu'ils appelaient le vice dont nous gémissons, comme si la France était son pays natal et favori. — « La France tombera, ajoutaient-ils, parce qu'une nation sans enfants est une nation sans avenir ! »

Ajoutez que la misère et le manque de nourriture augmentent chaque année le nombre des jeunes gens impropres au service des armes, comme on le prouve, les statistiques à la main, et vous verrez s'il n'y a pas lieu de craindre tout à fois pour l'agriculture, pour l'industrie et pour l'armée, en offrant ainsi une conquête de plus

en plus facile à des peuples plus jeunes qui croissent cinq fois plus en chiffre et en puissance, et qui justifient par leur prospérité cette parole d'un édit d'Henri IV : « La force et la richesse des Etats ne consistent pas dans l'étendue des terres, mais dans le nombre et dans l'aisance des sujets. »

Et ne dites pas que le sol est insuffisant à nourrir une population plus nombreuse : ce n'est pas la terre qui manque aux hommes, mais ce sont les bras qui manquent au sol.

Ce résultat peut s'apprécier en chiffres positifs par l'étendue des terres, landes ou bruyères, laissées incultes et improductives. Le sol de l'Angleterre est, de l'aveu de tous, mieux cultivé que le nôtre. Or, des agronomes anglais, recommandables par leurs lumières, évaluent à un *sixième* de leur territoire la superficie des terres laissées sans culture : « Si les terres *vagues* et les biens communaux, disent-ils, étaient cultivés d'une manière judicieuse, ils seraient d'une plus grande valeur pour la nation que toutes les Indes occidentales ; il est triste de penser que, tandis que nous avons lutté avec tant d'ardeur et tant dépensé pour la possession de colonies éloignées, nous ayons négligé l'amélioration d'*au moins un sixième* de notre propre territoire, qui nous était sans doute d'une bien plus grande importance. » En France, les terres laissées incultes sont encore plus nombreuses ; c'est donc plus d'un sixième du territoire français qui reste en friche, c'est-à-dire neuf millions d'hectares environ sur cinquante-deux millions de superficie totale. La Belgique, avec un territoire qui n'est pas meilleur que le nôtre, nourrit cent quatre-vingt-dix habitants par kilomètre carré, tandis que la France en nourrit à peine soixante-dix : c'est donc *cent millions d'habitants*, au lieu de trente-six millions, que le sol français pourrait nourrir s'il était cultivé comme en Belgique !

Ce n'est donc pas l'augmentation de la population qui est une cause de misère, comme on le dit souvent, mais bien plus tôt la diminution des bras qui est une diminution de richesse. L'Espagne qui est relativement dépeuplée se trouve dans une position cent fois pire que l'Angleterre, et le Royaume-Uni, qui a doublé sa population en un siècle, a plus que centuplé ses produits.

« La société, dit Proudhon, se développe simultanément en richesses et en honneurs, et ces deux choses sont l'une à l'autre effet et cause en même temps. »

L'Eglise, en condamnant la stérélité calculée, a donc fait tous ses efforts pour procurer la richesse des peuples et par suite le bien-être et l'aisance dans les familles.

Elle a fait plus encore pour le bonheur des chefs de famille en rendant respectable et presque divine l'autorité paternelle.

Qu'est-ce que le mariage en dehors de l'Eglise ? C'est l'époux avili, déshonoré ou vulgaire ! Qu'est-ce, au contraire, que le mariage au sein de l'Eglise ? C'est l'époux glorifié, surélevé, divinisé ; c'est l'époux roi, prêtre et Christ !

Jadis, lorsque Clovis eut abaissé sa tête de fier Sicambre et adoré ce qu'il avait brûlé, une colombe miraculeuse apporta une huile sacrée que le saint évêque de Reims fit couler sur le front du monarque, comme autrefois Samuel sur le front de Saül. Après Clovis, tous ses successeurs vinrent dans la basilique de Reims pour recevoir avec l'huile sainte la bénédiction qui fait les rois : c'était la cérémonie du sacre. Par là, le souverain apparaissait au peuple comme un envoyé du ciel et un être mystérieux, avec une auréole sacramentelle et divine, devant la quelle tout front devait s'incliner, et qu'on ne pouvait outrager sans commettre du même coup une profanation et un hideux sacrilège. Le roi était sacré.

L'Eglise fait pour l'époux ce qu'elle fait pour les rois. Elle a pour lui plus qu'un sacre : elle a pour lui un sacrement. Avant de l'envoyer au foyer, à la tête de la famille, comme un roi, elle le fait venir au pied des autels pour bénir avec son anneau son sceptre et sa couronne : là, quand elle a fait mettre l'une dans l'autre, la main des deux époux, elle dit à la nouvelle Sara : « Que l'autorité de ce nouveau Tobie soit plus sacrée pour toi que celle des anciens patriarches Abraham, Isaac et Jacob. Pour l'antiquité sacrée, le contrat matrimonial avait sans doute une signification noble et grande : c'était la donation mutuelle de deux personnes intelligentes et libres ; c'était l'annonce d'un nouveau foyer allumé dans

la patrie. Ici, c'est plus encore : votre contrat est un sacrement, et moi, l'Eglise, je n'en suis que le témoin ! »

Et où donc est le prêtre? — Epoux, le croirais-tu, le prêtre, c'est toi! Oui, non seulement l'Eglise te sacre comme un roi, mais elle te sacre aussi comme un Pontife, et le ministre du sacrement, ce n'est pas le prêtre du sanctuaire, le ministre c'est toi! C'est toi, quelque soit ton extraction, plébéienne ou patricienne, homme des champs ou homme de la ville, ouvrier, laboureur, mendiant, qui que tu sois, si tu es époux, tu n'es plus un homme vulgaire, tu âjoutes à la majesté du roi la vénérabilité du prêtre, et ton toit est aussi auguste que celui d'un palais ou d'un temple! Quelle élévation ! Quelle dignité ! Quelle grandeur ! Eh bien, époux, sache-le, cette grandeur, cette dignité, cette élévation, c'est à l'Eglise que tu la dois.

Il semble que le mot de saint Paul, *honorabile connubium*, *magnum sacramentum*, ait reçu son application la plus auguste : qu'y a-t-il au dessus d'un pontife et d'un roi! — Au dessus, il y a le Christ ! L'Eglise élève l'époux jusqu'à cette hauteur : c'est la théologie de saint Paul.

Entre toutes les attractions et toutes les unions qui régissent les mondes, union des molécules et union des soleils, union des âmes et union des corps, union des esprits et union des volontés, il y en a une par excellence qui les domine et les résume toutes : c'est l'union du Verbe et de la chair, du Christ et de l'Eglise, l'union de la matière, de l'âme et de Dieu. Voilà l'union la plus intime, la plus complète, la plus parfaite ; voilà l'idée divine dont le contrat du mariage chrétien est le signe ou la parole sensible, voilà la source de la grâce et de la force dont ce contrat est le canal, voilà le modèle que s'est proposé le divin Fondateur de l'union conjugale, et la sublime hauteur à laquelle l'Eglise a élevé l'idéal de tout époux chrétien !

Tout à l'heure, ô époux, tu ne pouvais croire à ta grandeur sacerdotale et royale ; et voici que l'Eglise te dit : « Ce n'est pas assez ! Ta grandeur est encore plus élevée, elle est divine. Tu représentes le Christ, et ce que l'Eglise doit au Christ, ton épouse te le devra. L'Eglise doit à son divin Epoux le respect, la soumission et l'amour : ton épouse a les mêmes devoirs. »

De même que le Pontife, à qui l'Eglise a donné l'anneau et le diamant de ses noces mystiques, ne s'approche du Christ qu'avec des prostrations et un saint tremblement ; de même qu'il ne monte à l'autel que revêtu de lin, de soie et d'or, et ne regarde le tabernacle qu'à travers un nuage d'encens, de même, ô femme, tu dois honorer ton époux, et la crainte du respect doit toujours se mêler à ton amour.

De même que quand le Christ dit à l'Eglise : Dieu est une triple personne dans une seule nature, l'Eglise répond : *Credo* ; de même que quand le Christ ajoute : Le Fils est une double nature dans une seule personne, l'Eglise répond : *Credo* ; de même qu'à la voix du Christ l'Eglise s'incline devant les mystères les plus inaccessibles à la raison humaine avec une pleine soumission d'esprit et de cœur, de même, ô épouses chrétiennes, vous devez obéir à la voix de votre époux.

Et si un jour la voix du devoir vous demandait pour lui le sacrifice de la vie, comme preuve de votre amour, que devriez-vous faire alors ? Vous devriez imiter l'Eglise qui, comme ce martyr de Vérone, ne pouvant plus chanter le *Credo*, de cette langue que les hérétiques venaient de lui arracher, trempa son doigt dans une plaie mortelle faite à son cœur, et écrivit avec son sang sur le sable cette dernière parole : *Credo* ! Voilà le dernier mot de l'Eglise pour le Christ ; voilà le suprême devoir de l'épouse pour l'époux !

O vous qui portez, avec le titre d'homme, le titre sacré de père, dites-moi quelle est la législation humaine qui vous a donné pour piédestal une telle grandeur, et pour rempart tant de respect, de soumission et d'amour ! Vous êtes des Christ !

Pères de famille, souvenez-vous de ce que l'Eglise a fait pour vous. Souvenez-vous de la double couronne royale et sacerdotale qu'elle a posée sur votre front et de l'union étroite qui existe entre le sacerdoce et la paternité.

Tandis que l'histoire donne aux meilleurs de nos rois le titre de « pères du peuple », et fait ainsi dans un mot la double apothéose de l'autorité royale et paternelle, les religieux, les prêtres et les pontifes empruntent aussi au titre de père tout ce qu'il renferme de dévouement et de tendresse pour lui donner en retour tout ce que la

religion et le sacerdoce renferment de majesté et de grandeur. Et celui que Dieu a placé au dessus des prêtres et des rois, au sommet de l'Eglise et du monde, le Souverain Pontife, ne porte-t-il pas comme vous le nom de père ? Et en portant un nom si doux, le *Saint-Père* ne rend-il pas votre nom vénérable, auguste et sacré comme celui des pontifes ?

Oui, tout père est pontife ! C'est si vrai, que jadis ce double titre et cette double fonction étaient unis dans la personne des patriarches : comme le prêtre, le chef de la famille patriarcale offrait des sacrifices ; comme le prêtre il enseignait : comme le prêtre il bénissait, et sa bénédiction était regardée comme le plus précieux héritage. Que ne fit pas Jacob pour être béni de son père et de l'ange : *Non dimittam te nisi benedixeris mihi ?* Et quand lui-même, après un siècle et demi d'existence, reconnut à ses cheveux blanchis et à ses yeux affaiblis qu'il était sur le point de rejoindre ses pères, il assembla ses fils : il y avait là Joseph, devenu roi d'Egypte ; Judas, père d'une dynastie future, et ses douze fils, devenus les chefs des douze tribus d'Israël ; c'était comme une assemblée de douze rois. Tous se prosternèrent devant Jacob comme autant de têtes couronnées devant un autel, et le vieillard, étendant sur eux sa main défaillante, leur donna à tous et à chacun une bénédiction générale et particulière, bénédiction que Dieu ratifiait dans le ciel en même temps que le vieillard la répandait sur la terre, car chacune de ces bénédictions était une prophétie que les événements depuis ont changée en histoire.

Je ne connais rien de plus imposant que ce spectacle où les harmonies de Méhul ont trouvé, de nos jours, une des inspirations les plus sublimes, les plus suaves et les plus attendrissantes !

Or, l'Eglise n'est pas venue détruire la loi patriarcale ; elle l'a perfectionnée. Elle n'a pas retranché la bénédiction paternelle ; elle l'a consacrée, elle en a fait comme un sacrement domestique. Au lieu de passer le niveau égalitaire sur le père et l'enfant, et de faire de l'un le vulgaire camarade de l'autre, comme la Révolution et son tutoiement, l'Eglise, par la bénédiction, a fait du père de famille un représentant de Dieu et un ambassadeur du ciel ; elle a rendu le foyer aussi auguste qu'un sanctuaire,

et les paroles paternelles aussi vénérées que des oracles ; elle a fait voir à l'enfant un être surhumain dans l'auteur de ses jours et a imprimé à son affection ce cachet religieux qui lui a valu le beau nom de *piété filiale.*

Pères de famille, n'abdiquez pas votre sacerdoce royal. Semblables aux patriaches par le grand nombre et la religion de vos enfants, étendez sur leur tête votre main bénissante : faites descendre sur eux, avec les prospérités de la terre, la couronne du ciel ; l'Eglise vous le recommande dans ses paroles sacrées : *Benedictio patris confirmat domos filiorum*, la bénédiction d'un père est une source de prospérité pour ses enfants.

ARTICLE II

Qui a le plus contribué a faire respecter la femme.

—

§ I. — *Le bonheur de la femme comme épouse.*

Si nous regardons de l'autre côté du Calvaire, avant l'apparition de l'ère chrétienne, nous voyons la femme plongée dans la servitude et le mépris.

Le rapt y est la forme usitée, légale, idéalisée, divine, du mariage. A l'âge héroïque de la Grèce, les Hercule et les Thésée, dignes fils de leurs pères les dieux, ne craignent pas d'enlever brutalement des femmes à leur famille pour en faire leurs épouses, et à Sparte, la loi autorise les jeunes gens à prendre de nuit, furtivement et au hasard, dans un lieu obscur, l'une des jeunes filles qui sont là entassées ; parfois l'épouse est disputée comme une proie par des rivaux que la poésie compare très justement à des taureaux ; jamais elle n'est consultée, jamais elle ne dispose elle-même de son cœur et de sa destinée, jamais on ne songe à gagner son affection par le dévouement, le respect et l'hommage, et elle-même ne songe pas à le revendiquer. Donnée, vendue ou

enlevée, elle ajoute à cette honteuse servitude le malheur de l'accepter et de la ratifier par une infériorité morale qui ne lui permet même pas de la sentir.

Devenue épouse, la femme païenne continue à être esclave. Elle se prête, se cède, s'échange comme un meuble ou un vil bétail. Que le mari vienne à manquer ou à être absent, les esclaves le remplacent : c'est à un esclave qu'Andromaque est léguée, après avoir servi de concubine au meurtrier de sa maison. Séquestrée de la vie commune et extérieure, reléguée dans la solitude d'un gynécée, la femme païenne y est dans une tutelle perpétuelle.

Sans doute, en Egypte, où le niveau de la civilisation est réputé plus élevé qu'ailleurs, la femme est moins maltraitée ; mais là aussi elle a les charges de l'épouse sans en avoir les honneurs. Des lois terribles y punissent son adultère, et elle est condamnée aux travaux les plus durs, pendant que l'homme se livre à ses plaisirs ou au repos. Sans doute aussi Athènes a des Aspasies admises avec les hommes de lettres, les philosophes et les plus illustres citoyens de leur temps, à la participation de la vie intellectuelle, publique et sociale ; mais ce ne sont pas des épouses, ce sont des courtisanes dont l'éclat fait la honte et qui, avec le privilège de leur condition, en recueillent le mépris. Sans doute encore, Rome peut bien montrer avec fierté la mère des Gracques, l'illustre Cornélie ; mais il faut bien se garder de prendre cette noble et rare figure pour le type de la femme romaine, et croire qu'elle fut exempte de tout asservissement.

« La femme romaine est soumise par la légalité à une interdiction perpétuelle, dit un jurisconsulte célèbre ; elle est enchaînée par l'élément viril dans ses biens, dans son activité, dans sa disponibilité, dans sa destinée civile et sociale tout entière. Jamais elle n'intervient dans le gouvernement de la famille, encore moins dans les entreprises industrielles et commerciales, encore moins dans les affaires publiques ; et cette famille, où elle n'a aucune part d'administration, se dresse comme un tribunal où elle est appelée à rendre compte de sa conduite et d'ou sortent souvent contre elle des sentences de mort. »

Partout servante ou esclave de l'homme, qui a sur elle

droit de vie et de mort, jouet de ses caprices, victime de sa tyrannie, instrument de ses plaisirs, dégradée par l'inceste, la répudiation, la prostitution religieuse ou légale, la vente et le commerce qu'on en fait, la femme païenne se dégrade encore elle-même par toutes les satisfactions du luxe et de la sensualité, par tous ces goûts dépravés et tous ces mauvais penchants qui forcèrent les Romains à doubler les chaînes de sa tutelle, tant ses intrigues et sa licence en avaient rendu les anneaux nécessaires, licence qui a défrayé la scène d'Aristophane, excité la verve des satiriques, et a fait dire aux philosophes d'alors, ou bien que la femme n'a pas d'âme, ou que cette âme est empruntée aux animaux les plus malfaisants ! N'est-ce pas le comble du mépris ajouté au comble de la servitude ?

Entre toutes les plaies qui, comme une lèpre, rongeaint alors l'existence de la femme, deux surtout méritent notre attention : la polygamie et le divorce.

Déjà sous la polygamie patriarcale, la plus douce et la plus paternelle de toutes, nous voyons combien cet état rend la femme malheureuse. Agar a dû quitter une première fois la tente d'Abraham devant les jalousies et les rancunes de Sara, et ce n'est qu'à force de soumission et de respect qu'elle obtient un berceau pour mettre au monde son enfant. Une seconde fois la jalousie de Sara se réveille: « Chassez, dit Sara au patriarche, chassez cette femme et son fils ! » Et Agar prend Ismaël et s'en va. Errante et fugitive à travers le désert, elle n'a pas même une goutte d'eau pour désaltérer son fils ; elle pleure, et, après l'avoir étendu sous un arbre, elle détourne la tête pour ne pas le voir mourir !

Agar dans la solitude, penchée sur son urne desséchée, et pleurant sur son fils les injustices de Sara, voilà l'image de la femme sous la polygamie, et encore une image adoucie ! Que serait-ce s'il nous fallait raconter tous les drames sanglants, toutes les péripéties lugubres du harem oriental, péripéties où la rancune et la vengeance de plusieurs rivales se dénouent par le poison, la corde ou le poignard comme dans le *Bajazet* de Racine !

La femme ne souffre pas de rivale ; elle cesse d'être heureuse dès qu'elle cesse de régner seule, ou conçoit même un soupçon. Imaginez ce qu'elle doit souffrir sous

un régime où son empire chaque jour partagé, chaque jour incertain, passe d'une main à l'autre, au gré des caprices de l'homme devenu, non pas un époux, mais un tyran ! Alors ce n'est plus une épouse, ce n'est pas même une servante, c'est une esclave ; une esclave fermée sous les verrous, avec une consigne de fer, sous un geôlier inhumain, qui fait peser sur elle les plus dures servitudes comme pour se venger des horreurs de la mutilation dont le sérail l'a fait victime.

Et cet état d'esclavage et de malheur ne régnait pas seulement dans les régions brûlantes du Midi, il régnait encore jusque dans les glacés du Nord, jusque dans les forêts de la Germanie. Là, comme sous le soleil embrasé de l'Orient, le Germain dont Tacite a tant vanté la chasteté et la pudeur, connaissait, lui aussi, le concubinage de la polygamie. Au karl ou au chef bardé de fer, monté sur son cheval victorieux, on amenait après la bataille les captives de la tribu conquise, en lui disant : « Ces femmes sont à toi. Tu peux en user et en abuser, les abandonner, les vendre ou les détruire ; tu peux même les faire brûler à tes funérailles : la polygamie est de droit commun. »

A la polygamie simultanée venait se joindre le fléau non moins hideux de la polygamie successive ou du divorce, toute au bénéfice de l'homme et au détriment de la femme. Dans le divorce, en effet, le mari dit à son épouse : « Au jour des noces, je te disais que j'étais tout à toi, à toi seule, et pour toujours, à la vie et à la mort. Je te disais même que la mort et le temps qui brisent tout ne sauraient briser notre union et que mon amour, comme tout amour vrai, serait éternel. Cette promesse faisait ton bonheur ; c'était comme la béatitude anticipée du ciel et de l'éternité. Mais quand je parlais ainsi, tu étais jeune, belle et rayonnante d'avenir ; aujourd'hui tu as perdu la fleur de ta virginité et de ta jeunesse ; maintenant tu n'as plus à m'offrir qu'une beauté fanée, des infirmités précoces, la stérilité d'un âge avancé, un caractère aigri ; va, va-t'en ailleurs ; va sous d'autres cieux et sur d'autres rivages rallumer un nouveau foyer. Mon cœur, comme un cratère éteint, n'a plus pour toi que de la cendre et qu'une lave refroidie ; il a besoin de demander à un amour plus jeune un bonheur que le tien ne peut plus me donner ! »

Quel mépris ! Quelle déception ! Quelle cruauté, surtout pour un cœur délicat et sensible comme le cœur d'une femme ! Où ira t-elle, maintenant qu'un époux capricieux et volage, changeant d'affection comme un voyageur de climats, lui a ravi avec son honneur toute sa dignité ? Où ira-t-elle, au sortir de cette famille qu'elle a formée, dans un âge où la nature lui refuse la faculté d'en former une autre ? A qui se donnera-t-elle de nouveau, maintenant qu'elle a fait l'expérience de cette trahison inhumaine qui feint de se donner pour se reprendre un jour ; maintenant qu'elle connaît cette lâcheté égoïste et sensuelle du cœur qui cesse d'aimer là où le sentiment finit avec le plaisir, et où le devoir commence avec le sacrifice ?

Et ses enfants, où iront-ils ? Que deviendront-ils ? Les verra-t-elle coupés en deux, pour ainsi dire, en se voyant arracher de force la moitié de ces âmes, la moitié de ces cœurs, la moitié de ces vies sorties de son union ? Sera-t-elle contrainte de voir cette moitié d'elle-même oublier dans l'ingratitude les dévouements du berceau et les douleurs de l'enfantement, ou puiser aux leçons de leur père la haine et le mépris de leur mère ? Enfin sera-t-elle contrainte de voir son trône légitime usurpé et son foyer profané par des rivales préférées ? Que de poignards ! Que de blessures pour un cœur qui aime, et qui aime comme le cœur d'une femme !

Va, épouse désolée, va ! Ton mari a été pour toi tout ce que le roman, le drame le mieux conçu et le plus tragique montre ce qu'un mari peut être. Il t'a été infidèle, il t'a trompée, il t'a trahie, il t'a réduite à l'infamie ! Va, prends ta robe de deuil et va mourir, ou bien sur un bûcher comme les femmes hindoues, ou bien dans la tanière et le terrier de l'union libre, faisant du salaire de ton crime l'héritage de ton enfant, et de ton honneur une litière pour les antres de la prostitution !

Mais que dis-je? Femme lâchement abandonnée, toi qu'une douleur sans nom, comme un oiseau de proie, ronge jusqu'au foie et jusqu'aux entrailles comme un autre Prométhée ; femme infortunée, ne trouveras-tu personne à qui tu puisses jeter ton cœur brisé et dire : Prends-le, console-moi ! Ne trouveras-tu personne ?

Rassure-toi, l'Eglise accourt pour te donner un bon-

heur que la terre te refuse ; elle qui protège toutes les faiblesses va protéger la tienne ; elle va te délivrer de l'oppression et de la turpitude. Elle vient, et elle dit sous tous les cieux cette devise célèbre, qui est comme la grande charte de ton affranchissement et de ta réhabilitation : *Un seul avec une seule et pour toujours !* C'est l'image de l'Eglise une et immortelle. L'épouse n'a pas été tirée du pied de l'homme comme sa servante, mais de son côté comme sa compagne. Dans le Christ il n'y a ni homme ni femme, il n'y a que l'égalité chrétienne : « *Non est masculus, neque femina, unum vos estis in Christo.* »

Viens, épouse désolée ; alors même que tu serais coupable, et qu'en un jour d'entraînement et d'imprudence tu aurais failli à ton devoir, l'Eglise tient toujours une porte ouverte au repentir et au pardon. Au lieu de te vouer sans espoir de retour à la réprobation de la vindicte publique, ou à des penchants malsains qui achèveraient de te perdre : au lieu de t'enlever ton nom, tes droits, le reste de ton honneur et ta dernière espérance, comme le paganisme qui se permettait tout et ne pardonnait rien, l'Eglise, elle, comme autrefois Jésus à la femme adultère, l'Eglise dit à tes détracteurs : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Par ce seul mot elle foudroie tous ces maris et tous ces accusateurs passionnés dont les chutes sont cent fois plus nombreuses et cent fois plus communes, parce qu'elles sont cent fois plus faciles, cent fois plus excusées et cent fois plus discrètes ; par là elle condamne tous ces maris qui ont mille fois plus besoin du pardon de leurs femmes que celles-ci n'ont besoin du pardon de leurs maris.

O femme, qui donc, en dehors de l'Eglise, a pris hautement ta défense et protégé ta faiblesse en répétant ce cri de délivrance : *Un seul avec une seule et pour toujours ?* Qui a souffert et combattu pour toi ? Qui a eu assez de courage pour lutter et assez de force pour triompher ? Est-ce le paganisme romain où les femmes comptaient le nombre de leurs années, non plus par celui des consuls, mais par celui de leurs époux ; ou bien est-ce le paganisme indien de Manou, le plus pur de tous, qui en théorie proclame emphatiquement l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal, et qui en pratique permet au seigneur polygame de promener sa luxure à travers un troupeau de femmes

déshonorées, soumises à l'humiliation de la plus honteuse servitude, et destinées un jour à être brûlées sur un bûcher ?

O femme, qui a lutté pour ton honneur en luttant contre le divorce ? Est-ce le schisme oriental de Russie ? Mais il admet le divorce pour cause d'adultère, c'est-à-dire qu'il encourage la séduction ; c'est-à-dire que la corruption devient la monnaie courante et le moyen convenu de tous les échanges ; c'est-à-dire qu'il multiplie la dissolution des mœurs par la dissolution des mariages.

Est-ce le schisme anglican, lui qui doit son origine à un divorce, invoqué par la convoitise d'un roi corrompu ; lui qui doit son origine à cet Henri VIII, qui se vantait de n'avoir jamais épargné une femme dans sa passion, ni un homme dans sa vengeance ? Non, ce n'est pas le schisme anglican qui t'a protégée : il admet le divorce, et la cour chargée d'en formuler les décrets a peine à suffire à sa fonction, tant elle a de sentences à prononcer dans un jour !

O femme, dis-moi donc, qui a lutté contre le torrent de la corruption pour protéger ton honneur ? Est-ce Luther, est-ce Calvin, est-ce Bèze, est-ce Bucer, est-ce en un mot l'hérésie protestante, elle qui acclame le divorce, la polygamie, l'adultère, le sacrilège, et appelle toutes ces complaisances du faux nom de réforme ; elle qui est entrée par la porte d'un moine apostat, coupable d'avoir profané dans sa personne la sainteté du caractère sacerdotal par une union doublement sacrilège ? Non, Luther, pas plus qu'Henri VIII, n'a protégé ta faiblesse contre les brutalités maritales, et à Berlin comme à Londres le divorce est admis. A Berlin même il est admis par consentement mutuel, c'est-à-dire que là on donne en faveur du mari contre la femme une prime d'encouragement à tous les excès, à tous les sévices, à toutes les injures et à toutes les dissensions domestiques, c'est-à-dire que là, pour obtenir le consentement de son épouse, le mari emploie les froideurs calculées, les coups, les vexations, les tyrannies de tous genres et va jusqu'à simuler le vice, jusqu'à noircir par la calomnie son innocente victime !

J'ai beau interroger l'histoire, tous les pays et tous les siècles, toutes les religions et leurs doctrines, je ne vois personne en dehors de l'Eglise opposer un rempart au désordre et à l'immoralité du divorce. Je ne vois par-

tout que connivence et conspiration contre la faiblesse et l'honneur de la femme. Et aujourd'hui encore, que demande la libre-pensée, cette fille du libre examen? Que demande-t-elle dans la prose et dans la poésie, dans le drame et dans le roman, dans les journaux et dans les livres de tout format et de toute nuance ; que demande-t-elle? Le divorce, et non pas le divorce restreint, mais le divorce absolu, le divorce indéfini et toujours facultatif, c'est-à-dire un libertinage sans borne et une promiscuité sans limites, où la femme ne s'appartient plus parce qu'elle appartient à tous ! Là on ne craint pas d'appeler la fidélité conjugale une absurdité inhumaine, antisociale, monstrueuse ; on ne craint pas d'appeler la prostitution raison, générosité, honnêteté !... « Jusqu'ici, dit le P. Félix, nous avions bien vu la réhabilitation de toutes les bassesses : réhabilitation de la chair et réhabilitation du mensonge, réhabilitation du vol et réhabilitation de l'assassinat; la réhabilitation de Satan a même été essayée parmi nous ; il ne nous manquait plus que la réhabilitation de l'union libre ou de la prostituée ! »

Je m'arrête, je sais ce que je dois à mes lecteurs et ce que je me dois à moi-même : il faut voiler sa parole devant des crimes que notre siècle n'a plus la pudeur de voiler ! Je me contente d'ajouter, pour terminer mon énumération et faire sentir l'immensité des bienfaits dus à l'Eglise, que même chez le peuple juif, celui qui se rapproche le plus des peuples chrétiens, celui où les Débora et les Judith entendaient chanter sur leur passage : « Tu es la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël et l'honneur de notre race ; » là aussi, la femme était sujette à des purifications multipliées ; là aussi, pour éviter l'homicide, le divorce était admis, c'est-à-dire qu'au lieu de fermer la porte aux dissensions domestiques en ôtant jusqu'à la pensée d'une dissolution, on entretenait, avec l'espoir de la rupture, l'aigreur, la colère, la vengeance, le scandale, et tout ce qui trouble la paix et le bonheur des familles.

O femmes, qui donc a eu le courage et la force de protéger votre faiblesse et votre honneur, et de passer un frein d'acier aux naseaux de la bête humaine pour la tenir en bride? Seule, au milieu du torrent et des tempêtes, l'Eglise est restée debout : seule elle a combattu

pour vous en combattant pour le droit naturel et pour l'Evangile; seule elle a résisté à tous les despotismes païens et barbares du sophisme et de la puissance.

Le monde païen est venu et il a dit à l'Eglise : « Tes dogmes sont trop durs; ta morale est trop austère, change ta doctrine ou meurs ! » Et l'Eglise a répondu : « Les instincts mauvais ont beau gronder au fond des cœurs ; la bête humaine a beau hurler par la voix des passions ; le dogme ne change pas, la morale ne fléchit pas, les droits de la faiblesse et de l'honneur ne peuvent pas céder. Vous pouvez m'accabler d'injures, m'abreuver d'outrages, me demander un million de martyrs : je vous donnerai tout, tout, excepté les droits inaliénables du faible contre le fort; tout, excepté les droits de la justice et de la vérité. »

En face de cette résistance, le paganisme en fureur a fait saigner l'Eglise par chacune de ses veines ; mais l'Eglise n'a pas cédé, et l'honneur de la femme a été maintenu.

Après les païens, sont venus les Barbares. Les rois chevelus de la Germanie se sont rués sur le vieux monde avec tous les instincts grossiers d'une nature indomptée. L'Eglise est venue à leur rencontre, elle leur a montré dans l'Evangile les textes sacrés qui attestent l'unité et l'indissolubilité du mariage,et elle a élevé la croix comme un mur de séparation entre l'épouse légitime et l'épouse adultère. Le Barbare s'est soulevé ; saint Prétextat est tombé à l'autel sous un poignard, saint Colomban est parti pour l'exil, le pape Nicolas III a été saturé d'opprobres, mais l'Eglise n'a pas cédé, et à la fin les Alaric, les Sigismond et les Clovis se sont inclinés devant elle et ses lois.

Les rois civilisés sont venus après les Barbares. C'est Philippe Ier, en France, qui se dégoûte de Berthe pour épouser Bertrade ; c'est Philippe Auguste qui répudie Ingerburge pour s'unir avec Agnès de Méranie ; ce sont tous les Césars voluptueux et puissants qui mettent leur épée dans la balance pour la faire pencher du côté du plus fort. Que vont devenir ces reines malheureuses et abandonnées? Ne trouveront-elles dans le monde entier aucun defenseur ?... Oui, elles en trouveront un, mais un seul, le blanc vieillard du Vatican. Lui seul prendra le

parti du plus faible ; il lancera les foudres de l'excommunication, et seul, pendant quinze siècles, il soutiendra les luttes du sacerdoce et de l'empire pour forcer les têtes couronnées à s'abaisser sous le niveau de la croix et de l'égalité chrétienne, et à respecter l'inflexible formule : *Un seul avec une seule et pour toujours !*

Plus tard, d'autres souverains se présentent : c'est Henri VIII qui veut répudier Catherine d'Aragon ; c'est Philippe de Hesse qui songe à prendre deux femmes à la fois ; c'est l'Angleterre, c'est l'Allemagne qui font entendre ces menaces terribles : « Le divorce ou le schisme ! Séparez-moi de mon épouse, ou nous nous séparons de l'Eglise ! » Et l'Eglise répond : « Plutôt un schisme de plus qu'une vérité de moins. Vous pouvez déchirer le sein de l'Eglise votre mère, vous ne pouvez pas déchirer la vérité : elle est une et éternelle. Qu'un peuple se sépare, s'il le faut, plutôt que de livrer sans défense et sans pitié la faiblesse d'une femme au déshonneur de la répudiation et au despotisme du caprice. »

Enfin, de nos jours, on a vu la Terreur imposer avec le divorce et le mariage civil un concubinage honteux où l'humiliation de la femme tient la première place, son asservissement la seconde, et où il n'y en a jamais pour l'affection, l'estime, la confiance, le dévouement et le support mutuel. La Terreur a dit à l'Eglise : « Plus de bénédiction nuptiale, ou la mort ! » Et l'Eglise a répondu : « J'irai au péril de ma vie, j'irai avec mes prêtres dans de nouvelles catacombes, j'irai dans l'humble réduit caché au fond des bois, et dans la caverne sombre, et dans la mansarde discrète ; j'irai partout étendre mes mains sur les époux pour les défendre et les bénir. Je sais qu'une indiscrétion peut trahir mes prêtres et exposer leur vie ; mais n'importe ! Mes prêtres y mettront leur tête : or, quand la tête d'un prêtre tombe pour le devoir et l'honneur, elle n'en est que plus vénérable, plus auguste et plus sacrée ! »

Epouses chrétiennes, que de têtes sont tombées pour vous soutenir ! Que de luttes, que de larmes, que de sang votre honneur a coûtés à l'Eglise ! Pourrez-vous jamais en perdre le souvenir ? Ah ! il ne manquait pas alors de gens soi-disant habiles qui appelaient l'héroïsme de l'Eglise imprudence, opiniâtreté, entêtement, fana-

tisme d'un vieillard en décrépitude ; tout autre que l'Eglise eût mille fois senti son courage défaillir ; mille fois elle a trouvé l'occasion de vous sacrifier pour se sauver de la menace des peuples et de la colère des rois. Mais non, elle ne l'a pas fait ; tandis qu'autour d'elle tout fléchissait, et le paganisme, et le schisme, et l'hérésie, et la raison, elle seule, et seule contre tous, a lutté contre les sophismes des sages, l'éloquence des orateurs, la puissance du glaive, toutes les passions frémissantes, pour dire à tous les pays et à tous les siècles, par la bouche d'un vieillard qui, parfois, gardait à peine un souffle de vie : « Un seul avec une seule et pour toujours : voilà mon dogme, et, pour signer ce dogme, je trouverai, s'il le faut, le sang d'un million de martyrs ! »

§ II. — *Le bonheur de la femme comme mère.*

L'Eglise, en luttant contre le divorce, n'a pas eu seulement en vue de défendre l'intérêt de la femme ; elle a eu aussi en vue l'intérêt des enfants. Elle sait que l'éducation ne se fait pas avec l'indifférence ou la partialité d'une école, mais avec toute l'affection et tout le dévouement d'un père ; elle sait surtout que, pour élever un enfant, il ne faut pas la dureté et le mépris d'une marâtre, mais tout le cœur et toute l'autorité d'une mère. C'est à former ce cœur maternel et son autorité royale que l'Eglise a mis tous ses soins et son zèle.

Une mère ! Ce nom, dans la langue chrétienne, exprime comme la première respiration du cœur, et, à mesure que l'on vieillit, son charme semble se rajeunir pour se multiplier avec nos jours. Un homme peut tout oublier : il peut oublier Dieu, devenir sourd à toute parole, être insensible à tout ; mais il y a un nom qu'il n'oublie jamais et qui l'émeut toujours : c'est le nom de sa mère ! Jusque dans les bagnes, les hommes perdus de crimes et d'honneur, les hommes les plus durs, aux instincts les plus farouches, retrouvent un battement dans leur cœur et une larme dans leurs yeux au souvenir de leur mère. Ce souvenir survit à tout : c'est la dernière ruine du cœur.

D'où vient à ce nom cette puissance, ce charme inexprimable, au sein des peuples chrétiens ? Ah ! c'est que là le nom d'une mère exprime la plus haute puissance de la tendresse et la plus haute personnification de l'amour. Depuis le jour où les battements du cœur maternel, en envoyant au nôtre avec une première goutte de sang ses premières palpitations, lui ont appris à battre et à aimer ; depuis ce jour, l'image de notre mère est toujours restée pour nous l'expression la plus légitime, la plus pure et la plus sainte de l'amour ici-bas. Amour tendre qu'une attraction invisible reporte toujours vers ce petit être où la mère se sent vivre et tressaillir elle-même, pour le serrer dans ses bras et retrouver dans des embrassements sans fin cette union des neuf premiers mois où notre cœur a dormi près du sien. Amour fidèle que la mort ne peut rompre, et qui vient verser sur un tombeau plus de regrets et de larmes qu'il ne versa de soins et de caresses sur les langes d'un berceau. Amour désintéressé qui ne cherche ni l'espoir d'un héritage, ni les charmes de l'esprit et du corps, mais est prêt, au contraire, à tout donner, à se donner lui-même et à plus se dévouer pour l'enfant le plus disgracié ou qui devra coûter le plus. Amour héroïque prêt à sacrifier son repos et son sang, ne reculant jamais devant l'abnégation et la croix, et se dépensant chaque jour dans ces mille délicatesses et ces mille attentions du cœur que l'œil clairvoyant d'une mère peut seul apercevoir et qu'aucune parole humaine ne saurait exprimer.

En voyant ce chef-d'œuvre de dévouement et d'amour, qui tient le milieu entre le père et l'enfant, entre le père qui commande et l'enfant qui obéit ; en voyant cet ange du foyer qui ajoute à la force du commandement cette douceur et cette suavité qui rendent l'obéissance plus facile ; en voyant cette merveille qu'on appelle une mère chrétienne, notre cœur épris d'admiration y retrouve si bien la nature avec ses charmes et ses droits qu'il s'écrierait volontiers : « Chez tous les peuples il doit en être ainsi, puisque dans tous les peuples on doit retrouver la nature ! »

Erreur profonde ! Une mère apprenant que son fils a pris la fuite dans le combat court au devant de lui et le tue en s'écriant : « L'Eurotas ne coule pas pour les

cerfs ! » Une autre vole au devant d'un courrier : « Quelle nouvelle ? — Vos cinq fils ont tous péri. — Ce n'est pas ce que je te demande : la victoire est-elle à Sparte ? — Oui. — Eh bien, rendons grâces aux dieux. » Voilà le type de la mère spartiate, voilà le type de la mère païenne ! C'est de l'héroïsme, c'est de la vertu, si vous voulez ; mais c'est une vertu farouche, c'est un héroïsme barbare ; ce n'est plus une femme, ce n'est plus une mère.

Sans doute le paganisme ne nous offre pas toujours dans la mère ce caractère insensible : entre l'idéal de la mère chrétienne et le type de la mère spartiate, il y a une échelle avec des degrés infinis. Mais on peut dire que le paganisme a parcouru dans cette échelle tous les degrés de la dureté, et qu'il a méconnu ou peu connu les nuances infinies de l'amour maternel et chrétien.

Insensible et sans cœur, la mère païenne est aussi sans autorité sur son enfant. Télémaque se montre le maître plutôt que le fils de Pénélope, et il renvoie sa mère assez rudement au travail du gynécée. Nous avons assez parlé de l'esclavage de la femme païenne pour n'avoir pas à y revenir. Disons seulement comment l'Eglise est arrivée à transformer cette esclave en une reine.

D'abord elle a montré dans la sainte Ecriture les textes divins qui, depuis la Genèse jusqu'aux Epitres de saint Paul, recommandent aux enfants le respect de leur mère : *Honora patrem et matrem ut sis longœvus super terram*, « honore ton père et ta mère si tu veux vivre longuement. » La Genèse ne met pas de différence entre le respect dû au père et à la mère : à ce double respect, elle promet la même récompense ; et aux enfants qui seraient assez dénaturés pour frapper ou maudire les auteurs de leurs jours, elle fait la menace du même châtiment : la peine de mort, *qui percusserit patrem aut matrem moriatur* ! Elle fait même une mention à part et toute spéciale pour la mère : « Quand ta mère aura vieilli, dit-elle avec le livre des Proverbes, quand le sceptre du commandement sera devenu plus faible en ses mains, que ce ne soit pas pour toi une raison de la mépriser, mais un double motif de respect : *Ne contemnas cum senuerit mater tua.* »

L'Ecriture fait appel aux sentiments les plus délicats et les plus tendres de la nature, en nous rappelant ce qui ne trouve jamais un fils insensible, les larmes d'une

mère : *Gemitus matris tuæ ne obliviscaris.* Que si ces larmes sont méprisées, l'Eglise a pour le fils ingrat des menaces et des imprécations terribles : *Oculum qui subsannat matrem effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ,* « l'œil qui aura regardé sa mère avec mépris, qu'il soit privé de lumière, qu'il soit arraché par les corbeaux du torrent, et que les oiseaux de proie le dévorent ! »

Enfin, de même que la Bible inspire la plus profonde vénération pour la bénédiction paternelle, de même elle inspire les craintes les plus vives pour la malédiction d'une mère : *Maledictio matris eradicat fundamenta.* Un jour saint Augustin expliqua en chaire ces énergiques paroles en montrant deux enfants atteints de tremblements nerveux et de convulsions horribles depuis le jour où la malédiction d'une mère les avait frappés.

« Enfants, dit toujours l'Eglise avec ses docteurs, que votre mère ait au foyer, à table et partout, sa place réservée et son siège d'honneur. Que nul ne s'estime assez grand pour occuper un instant la place de cette Reine qui ne s'appelle votre mère que pour donner par sa tendresse un charme de plus à sa puissance et à sa majesté. »

L'Eglise donc a donné à l'autorité maternelle la plus belle auréole de respect qui se pût concevoir : d'une esclave elle a fait une reine !

Etait-il possible de faire davantage ? Oui ; il restait encore à franchir les hauteurs de la divinité : la femme a été élevée jusque-là.

L'Eglise honore une Femme, une Mère, qui non seulement est l'expression la plus haute de la virginité, de la charité et du martyre, mais qui encore touche à Dieu par l'union la plus intime qui se puisse imaginer après l'unité des trois personnes divines en une seule nature, et après l'union des deux natures en une seule personne : cette union, c'est la maternité divine qui fait de la chair et du sang d'une femme la chair et le sang d'un Dieu : cette femme, c'est Marie !

Quand le Seigneur voulut créer sa Mère, il recueillit dans la nature tout ce qu'elle possédait de sourire et de grâce pour en orner ses traits ; il recueillit dans les anges tout ce qu'ils avaient de pureté et d'amour pour en orner son cœur, et, pour ajouter ce je ne sais quoi d'achevé

que la douleur donne toujours aux plus sublimes figures, il mit des larmes dans ses yeux, puis il nous la montra pleurant au pied d'une croix, dans le martyre le plus douloureux de la plus héroïque charité, dans toute la fleur de son cœur virginal, et il dit au monde : « *Ecce mater*, voici la Femme, voici la Mère par excellence ! »

Anges du ciel, chérubins tout brillants de lumière, et vous, séraphins tout brûlants d'amour, inclinez-vous comme Gabriel devant ce chef-d'œuvre de la nature et de la grâce : Marie est votre reine ! Et vous, puissances de la terre, puissances du glaive et du génie, rois et docteurs de tous les pays et de tous les siècles, venez avec les Ambroise et les Augustin, les Charlemagne et les saint Louis, tous les hommes et tous les saints, venez vous incliner devant elle : Marie est votre reine ! Que tous les hommes et tous les siècles viennent s'incliner tour à tour devant cette Femme qui, pendant trente ans, eut le privilège de commander au Très-Haut ; devant cette Femme de qui le Tout-Puissant reçut l'impulsion de sa vie de miracles ; devant cette Femme enfin qui devint la mère de Dieu avec toute la dignité d'un consentement respectueusement demandé et librement accordé. Qu'on ne lui parle plus qu'à genoux en l'appelant Notre Reine ou Notre Dame !

Ce nom de *Dame* ou de dominatrice donné à Marie s'étendit peu à peu à tout son sexe, et la chevalerie ne connut plus la femme que sous ce nom. Ainsi était abolie la domination despotique de l'homme pour faire place à une domination plus sereine et plus douce : celle qu'exerce toujours autour d'elle la grâce unie à la vertu, la domination du respect !

Le nom comme l'idée de dame est donc une création de l'Eglise, et la création de ce mot en a entraîné une autre qui lui est corrélative, le mot d'*hommage*, mot tout à fait inconnu des Germains et de tous les anciens. Ce fut le mot de la chevalerie chrétienne : de là on vit sortir à l'égard de la femme, tout cet ensemble d'urbanité, de distinction et de bonnes manières que nous nommons *courtoisie*. Le chevalier érigea un trône à la dame dans les tournois, et les troubadours la saluèrent du titre de reine dans leurs chants. Ce fut la dame qui décida la victoire et distribua les palmes aux vainqueurs ; ce fut elle

qui jusqu'à nos jours occupa la première place et le siège d'honneur dans les réunions et dans les banquets des sociétés chrétiennes.

La dame ne fut pas seulement pour le chevalier un objet de respect : elle fut l'objet d'un culte. « Dieu, la France et Marguerite » étaient trois mots associés et sacrés sur les lèvres et dans le cœur de saint Louis, culte de dévouement autant que de vénération, qui faisait courir le chevalier par monts et par vaux, à travers les solitudes, les forêts et les bruyères pour mettre sa *Durandal* et son *Aquilain*, sa fidèle épée et son coursier rapide, au service d'une captive enfermée dans quelque donjon au mépris des lois de l'honneur et de l'humanité.

Tout ce que ce culte engendra, pour la femme, d'honneur et de respect, nous n'avons pas à le redire ici ; il nous suffit de faire remarquer que ce respect dut son origine au culte de Marie, le culte de la Femme par excellence. Habitué à se mettre à genoux devant l'image et l'autel de la Mère de Dieu, l'homme ne fut plus étonné de voir un sceptre aux mains de sa mère, et il n'eut plus de répugnance à l'appeler sa reine. Cette influence du culte de Marie sur le culte maternel est si vraie qu'on n'a jamais vu grandir le premier sans voir grandir en même temps le second. C'est au douzième et au treizième siècle qu'on a vu fleurir au plus haut point le culte de la dame et la chevalerie chrétienne. C'était l'époque où saint Bernard et saint Dominique allaient partout, le *Salve Regina* sur les lèvres ou le rosaire à la main, exciter des transports inouïs d'enthousiasme pour la dévotion à Marie. C'était alors aussi que plusieurs fondateurs d'ordres, comme Robert d'Albrissel à Fontevrault, se soumettaient, eux et leurs religieux, à l'autorité d'une abbesse, en l'honneur de Marie. C'était encore à cette époque qu'un poète chantait : Il faut tenir compte à toutes les femmes de ce que la Mère de Dieu a été femme.

On peut citer le fait suivant comme résumant tout l'esprit de cette époque. Le bienheureux Henri de Suzo rencontra un jour une femme dans la rue la plus malpropre de la ville ; il se mit aussitôt dans la boue pour la laisser passer dans le seul endroit sec qu'il y avait. La femme remarqua cet acte d'humilité et lui dit : « Mon

Père, que faites-vous ? Vous êtes prêtre et religieux : pourquoi me céder le pas, à moi qui ne suis qu'une pauvre femme ? — Ma sœur, répondit frère Henri, j'ai l'habitude d'honorer et de vénérer toutes les femmes, parce qu'elles rappellent à mon cœur la puissante Reine du ciel, la Mère de mon Dieu, envers qui j'ai tant d'obligation. » La femme leva les mains et les yeux vers le ciel comme pour dire par ce geste expressif : « Merci, ô Marie, de nous avoir tirées de l'esclavage et de la dégradation, pour nous faire asseoir avec vous sur un trône de dignité et d'honneur ! »

Oui, femmes et mères chrétiennes, remerciez Marie et l'Eglise de la considération dont vous jouissez aujourd'hui. Si les Hélène, les Pulchérie, les Eudoxie, les Placidie, et tant d'autres n'ont pas été sur le trône ce que sont les sultanes en Turquie, c'est-à-dire ce que la dernière paysanne de France ne voudrait jamais être ; si elles ont porté un sceptre respecté ; si elles ont influé sur les destinées politiques et sociales ; si elles ont participé aux affaires publiques et sauvé plusieurs fois la civilisation et l'empire ; si, en un mot, elles ont pu être reines, c'est à l'Eglise et à Marie qu'elles le doivent. Et si aujourd'hui la famille et la société avec leurs pensées, leurs sentiments, leurs caractères, leurs résolutions et leurs mœurs, portent l'irrésistible empreinte de votre éducation, c'est que l'Eglise a fait de vos bras le premier banc d'école et a consacré votre autorité maternelle, soit en luttant pour votre dignité d'épouse, soit en vous ornant de dévouement et de vertus. Grâce à l'Eglise, c'est vous qui, jadis en tutelle et dominées par les sens, dominez aujourd'hui le monde des idées par l'ascendant de l'exemple, par la douceur de l'insinuation, par l'apostolat du sacrifice et du bienfait. Qu'il s'agisse de l'univers, d'un empire ou d'une âme, votre influence est réelle, puissante, incontestable.

A qui l'Eglise est-èlle redevable de son plus grand génie et de son plus grand docteur, du grand évêque d'Hippone, l'immortel auteur de la *Cité de Dieu*, le docteur de la grâce, le fléau des hérésies et l'oracle des Conciles ? A qui l'Eglise est-elle redevable de ce grand homme et de ce grand saint, dont il suffit de dire, pour faire son éloge, qu'il surpassa saint Ambroise, son

maître, et qu'il fut maître à son tour de saint Thomas et de Bossuet ? C'est à une mère chrétienne, c'est à sainte Monique, que l'Eglise est redevable de saint Augustin.

Et à qui la France doit-elle le plus grand et le plus saint de ses rois, le glorieux vainqueur de Taillebourg et de Damiette, et le vaincu plus glorieux encore de la Massoure qui, jusque dans les fers, dominait ses vainqueurs ? A qui la France doit-elle ce Louis IX qu'on ne sait où le plus admirer, ou bien à l'hospice des Quinze-Vingts, lavant lui-même les pieds des aveugles et des infirmes, ou bien à la Sainte-Chapelle, nouveau Godefroy de Bouillon, déposant sa couronne d'or devant la couronne d'épines du souverain Roi du ciel, ou bien sous le chêne de Vincennes, assis sur un humble tertre et entouré de pauvres, de veuves et d'orphelins pour leur rendre la justice ? A qui la France doit-elle le plus grand et le plus saint de ses rois ? C'est à une mère chrétienne, c'est à Blanche de Castille que nous devons saint Louis.

Et à qui le monde entier est-il redevable de son Sauveur et de son Dieu ; de ce Jésus, si longtemps attendu et si longtemps désiré, et notre plus beau titre de gloire ; de ce Jésus qui a fait tomber la chaîne des esclaves et la chaîne du péché ; de ce Jésus qui a retiré l'homme des ténèbres de l'erreur et des ténèbres de l'enfer, pour l'élever dans la lumière, la liberté et la gloire ? A qui devons-nous le Christ, notre Sauveur, notre Seigneur et notre Dieu ? C'est à une mère, et à la plus pure, à la plus tendre des mères que nous le devons : c'est au *fiat* de la Vierge Marie que le monde doit son Sauveur.

Allez où vous voudrez, en Angleterre et en France, dans les terres du Nouveau-Monde comme dans les terres de l'Ancien continent, partout où vous trouverez une œuvre grande et sublime comme le christianisme, ne demandez pas qui a planté et qui a fait germer cette nation chrétienne : vous trouverez toujours qu'elle a pris naissance dans le cœur d'une mère. C'est à la reine Berthe que l'Angleterre doit d'être devenue l'île des Saints, et c'est à sainte Clotilde que nous devons d'être aujourd'hui des chrétiens en même temps que des Français.

ARTICLE III

Qui a le plus contribué a l'instruction et a l'éducation de l'enfant ?

—

§ I. — *Il y avait plus d'écoles avant 1789 qu'il n'y en a aujourd'hui.*

Il n'est guère de distributions de prix où le président ne se croie obligé de répéter cette fausseté historique : « Que de belles intelligences ont dû avorter, rester inconnues, par conséquent improductives, dans cette série de siècles pendant lesquels l'instruction était réservée à quelques privilégiés de la fortune ou de la naissance, tandis qu'aujourd'hui, grâce à l'enseignement obligatoire, toutes les facultés intellectuelles, toutes les aptitudes ont le moyen de se produire et de grandir dans la mesure de leur valeur respective ! »

Par là on insinue que l'instruction primaire est fille de la libre-pensée, et que l'Eglise, quand elle était au pouvoir, a négligé l'instruction populaire comme si elle avait craint pour ses dogmes une lumière trop vive, et avait eu besoin d'envelopper ses mystères d'une couche épaisse d'ignorance et de ténèbres. Regardons, non pas à l'aide des déclamations de commande, mais à l'aide des documents et des chiffres, ce que vaut cette assertion.

J'ouvre l'histoire, et je lis dans un auteur peu suspect de favoriser l'Eglise, je lis dans Guizot, que, dès le sixième siècle, l'ordre de saint Benoît fonde dans les Gaules de nombreux monastères, et chacun de ces monastères devient une école pour les classes populaires. Guizot apporte à l'appui non pas des phrases de rhéteur, mais des noms propres, des chiffres et des documents authentiques.

Au huitième siècle, Charlemagne veut que chaque abbaye entretienne une école où les enfants puissent apprendre la lecture, l'écriture et le calcul. Un savant élève de l'Ecole des Chartes, M. Léon Maître, cite à cette date un capitulaire célèbre de Théodulfe, évêque d'Orléans, où il est prescrit aux prêtres d'établir des écoles dans les bourgs et dans les villages. En 1179, le troisième Concile de Latran prescrit qu'un maître sera établi dans toutes les cathédrales pour les écoliers pauvres.

Que ces prescriptions aient été suivies dans tout le cours du moyen âge, nous ne pouvons pas en douter, quand nous voyons les contrats d'apprentissage et de tutelle stipuler que le pupille ou l'apprenti sera mis aux écoles et instruit selon sa condition, et surtout quand nous voyons cette clause signifiée expressément pour de simples domestiques ou de simples valets de ferme. L'article 220 de la Coutume de Normandie porte même que si le maître ou le tuteur ne s'acquitte pas de cette charge, les parents pourront se pourvoir en justice pour l'y contraindre.

Vers la fin du moyen âge, l'instruction populaire en France était dans un tel état de prospérité, que la seule ville de Paris ne possédait pas moins de cinq cents écoles. Tout le monde sait que sa célèbre Université attirait tant d'étudiants étrangers, qu'ils doublaient le nombre de la population et qu'il était à peine possible de s'y procurer un logement. Il eût été difficile aussi à cette époque de trouver une paroisse un peu populeuse sans maison ou sans fondation d'école. C'est le témoignage de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, publié dans les statuts de 1576.

Le même auteur compare les écoles de son temps à celles de cette époque florissante, et il constate avec douleur les ravages du protestantisme qui pille et incendie les écoles, ou les convertit en prêches, en arsenaux, en magasins à fourrage : « Il nous faut maudire, dit-il, la conduite sacrilège de notre siècle, où l'on a vu les gens de guerre usurper ou aliéner les maisons d'écoles et les biens qui y avaient été affectés, en sorte qu'à peine trouve-t-on maintenant une école ou un maître, nous ne disons pas dans les campagnes, mais même dans les villes

plus populeuses. » Henri IV parle comme les évêques, les synodes et les conciles de cette époque, dans ses lettres patentes de 1590 au collège de la Rochelle.

Qui vint à cette époque de guerre civile, de troubles et d'ignorance, réveiller le zèle pour l'instruction populaire? D'abord l'auguste assemblée du Concile de Trente, qui ne crut pas s'abaisser, dans sa cinquième session, en abandonnant un instant les hautes régions du dogme pour entrer dans les plus minutieux détails de l'enseignement du peuple.

Après les solennelles prescriptions d'un Concile œcuménique, c'est le séminaire de Saint-Sulpice à Paris qui communique la même impulsion à tout le clergé de France, en établissant une association de prières en vue d'obtenir de Dieu de bons maîtres d'écoles pour les indigents. « Pour moi, écrit alors M. Bourdoise à son saint ami, M. Olier, pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école, et je demanderais, comme saint François Xavier, à toutes les universités du royaume, des hommes qui voulussent, non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais aller dans les écoles de paroisse tenues pour les pauvres : c'est là l'unique moyen de détruire les vices et d'établir la vertu, et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un meilleur. »

Ainsi pensait l'Eglise, chargée par le Christ d'enseigner tous les peuples ; elle a toujours compris que le moyen le plus sûr et le plus court de faire connaître la vérité était de se faire elle-même maîtresse d'école et de tenir en quelque sorte les peuples sur ses genoux pour les instruire. Elle fit comprendre à ses prêtres tout ce qu'il y a d'admirable dans le dévouement qui se consacre à une œuvre aussi pénible à la nature, et en même temps si noble et si grande aux yeux de la foi.

Alors parut un homme en qui s'incarna la pensée de l'Eglise, et qui continua l'œuvre déjà commencée sur les rives du Rhin par Gérard Groat, à Rome par saint Joseph Calasance, et en France par M. Démia : c'est le bienheureux de la Salle, l'illustre fondateur des Ecoles chrétiennes. Gentilhomme, docteur en théologie, dignitaire au chapitre de Reims, Jean-Baptiste de la Salle

renonce à tous les avantages de sa naissance, de son éducation et de ses relations dans le monde : il n'ambitionne qu'un privilège, celui de s'abaisser au niveau des plus ignorants pour les instruire. Pour cela, il se dépouille de sa fortune, il va mendier son pain, et sans autre élévation que la grandeur spontanée de ses sacrifices, il va fonder à Rouen la première de toutes les écoles normales et rédiger les premières règles d'un Institut, qui portera jusqu'à nous, avec la méthode et la législation de l'enseignement primaire, la preuve vivante et irréfutable des sollicitudes de l'Eglise pour l'instruction des classes inférieures.

Enfants du peuple, quand vous voyez passer devant vous, sous son austère costume, le Frère des Ecoles chrétiennes, ne méprisez pas cet habit de pauvreté et de simplicité ; il cache les plus sublimes vertus et les plus sublimes bienfaits. Inclinez-vous avec respect ; car cette robe de bure recouvre l'humilité, le dévouement, la science, avec le talent sublime de savoir s'abaisser au niveau des plus petits et des plus pauvres. Si par la lecture vous pouvez vivre de la vie intellectuelle et ajouter à votre expérience toutes les connaissances des âges précédents ; si par l'écriture vous pouvez à votre tour communiquer aux absents ou aux générations à venir le trésor de vos pensées et de vos sentiments ; si par une foule de connaissances utiles, vous pouvez aborder une carrière administrative, industrielle, ou des écoles supérieures ; si enfin vous pouvez avoir conscience de vos diverses aptitudes et de votre destinée, souvenez-vous que c'est aux Frères des Ecoles chrétiennes que vous devez ces insignes bienfaits, à ces maîtres modestes qui n'ont d'autre mobile que le sentiment du devoir, d'autre ambition que celle de vous faire du bien en s'appelant vos frères. Souvenez-vous qu'au siècle passé ce fut à leur école que le général Drouot, le dernier vainqueur de la grande-armée, devint un savant et un héros, et que l'illustre Ampère jeta les premières semences de sa gloire future.

Quand le vénérable fondateur des Ecoles chrétiennes descendit dans la tombe, presque toutes les provinces de France étaient dotées de Frères et d'écoles. D'autres congrégations vinrent se joindre à la sienne pour com-

pléter son œuvre. Ce furent, pour les enfants de l'autre sexe, les Sœurs de Notre-Dame à Bordeaux, les Sœurs de Nevers, les Ursulines, les Sœurs de Saint-Joseph et de l'Instruction au Puy, et tant d'autres. Chaque province, chaque diocèse donna naissance à une congrégation nouvelle et quelquefois à plusieurs. Chaque paroisse eut son école de garçons et son école de filles : on en trouve le témoignage dans un *Traité du gouvernement temporel et spirituel des paroisses*, publié en 1769.

En 1755, le jurisconsulte Rousseau de la Combe rendait le même témoignage. « Nos derniers rois, dit-il, trouvant des écoles établies presque partout, ont veillé à les maintenir et à les rendre fréquentées. » Ce que le jurisconsulte de la Combe atteste pour la France en général, M. de Beaurepaire l'établit, pièces et chiffres en main, pour le diocèse de Rouen ; M. de Charmasse pour le diocèse d'Autun ; M. Fayet pour la Haute-Marne ; M. Edouard de Barthélemy pour les diocèses de Reims et de Châlons-sur-Marne ; M. Quantin pour le département de l'Yonne ; M. Babeau pour le diocèse de Troyes ; M. Sauzay pour la Franche-Comté ; M. de Ribbe pour la Provence ; M. de Jussieu pour la Savoie ; M. le vicomte Sérurier pour le Béarn ; M. Audiat pour la Saintonge ; M. Léon Maître pour la Bretagne ; M. Merlet pour le diocèse de Chartres ; M. de Rosbecq pour le département du Nord ; M. Bellée pour la Sarthe ; les *Mémoires du clergé de France* pour les diocèses de Poitiers, de Vienne, de Valence, le Puy, Cahors, Bourges, Meaux, Paris, Sisteron, Châlons, la Rochelle. Et combien de paroisses et de communes dont les titres scolaires sont perdus !... Mais quand on trouve des listes d'instituteurs dans les plus petites communes rurales, n'est-il pas permis de conjecturer que les communes voisines et plus importantes n'en étaient pas dépourvues ?

Du reste, l'enseignement, loin d'être négligé, était tellement répandu en France avant 1789 que l'Université de Bordeaux, dans un Mémoire adressé au Parlement en 1762, signale comme une des causes de la décadence des études le *nombre infini* des maîtres d'école et des maîtres de pension. En 1773, au diocèse de Saint-Dié, baillis, syndics, échevins, notables, se plaignent que les écoles enlèvent trop de bras à l'agriculture et aux ate-

liers : « Nos bourgs et nos villages, disent-ils,fourmillent d'une multitude d'écoles ; il n'est pas de hameau qui n'ait son grammairien. »

Or, quand on songe que le nombre des paroisses, avant la Révolution, était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et que presque partout il y avait un maître d'école, malgré l'exiguité des ressources, ne sera-t-on pas stupéfait de l'audace de ces menteurs effrontés qui viennent nous dire en 1893 qu'avant 1789 l'instruction était réservée à quelques priviliégiés de la naissance ou de la fortune ? Qui croire, des gens qui, cent ans après la Révolution, sans avoir ouvert un livre d'histoire,sans avoir feuilleté un registre de nos archives, viennent nous dire que l'enseignement primaire est fils de la libre-pensée, ou des auteurs contemporains qui n'avaient aucun intérêt à tromper, qui parlent de faits éclatants, connus de tous, et touchant lesquels l'erreur aussi bien que le mensonge étaient impossibles ? De quel droit irions-nous nous inscrire en faux contre leurs affirmations ? Serait-ce parce que les fils de Voltaire ont adopté cette devise du maître : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose ? » Ou bien serait-ce parce que Voltaire disait comme la Chalotais et Rousseau : « Le laboureur ne mérite pas d'être instruit. C'est bien assez pour lui de manier le hoyau, le rabot ou la lime ? » — Il est facile de. répondre quand on n'a pas juré de faire de l'histoire une conspiration contre la vérité.

Voulez-vous savoir pourquoi tant d'esprits de bonne foi ont répété qu'il y avait progrès dans notre siècle pour la diffusion des lumières et la multiplication des écoles ? Ecoutez la cause de leur illusion. Quand la Révolution arriva, elle supprima, le 22 août 1792, tout l'ancien personnel de l'enseignement, et le 30 mai 1793, elle aliéna tous les biens immeubles des anciennes écoles. Des vingt-quatre universités, fondées du douzième au seizième siècle par le concours des évêques et des Papes, vingt-trois disparurent ; une seule resta : celle de Strasbourg, qui, devenue prostestante, conserva ses revenus, grâce à la connivence du protestantisme avec la Révolution. Les cinq cent soixante-deux collèges de France, où plus de soixante-douze mille élèves recevaient l'enseignement secondaire, furent tous spoliés et fermés, et les professeurs qui les desservaient mis dans

l'alternative de l'apostasie ou de l'exil, quand ils ne furent pas livrés à l'exécuteur des hautes œuvres. Les écoles primaires ne furent pas plus épargnées que celles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. L'Institut lui-même du bienheurex de la Salle fut supprimé.

Après avoir démoli, il fallut reconstruire. Que mit-on à la place? Le décret du 17 novembre 1794 prescrivait une école par paroisse ; mais ce décret resta à l'état de lettre morte. Ces écoles n'eurent pas la confiance des familles. Aussi le savant ministre Chaptal pouvait-il s'écrier en 1801 : « L'éducation publique est presque nulle partout ; la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance; les écoles primaires n'existent presque nulle part. » Ce langage ne faisait que résumer les rapports déposés aux archives et adressés au Gouvernement par les conseillers d'Etat chargés de faire, dans les départements, des enquêtes sur la situation du pays.

Donc la Révolution, après avoir démoli, ne reconstruisit rien. L'Empire se mit à l'œuvre de la reconstruction, puis la Restauration, puis la Monarchie de Juillet, puis les divers gouvernements qui se succédèrent ; et à mesure qu'ils ouvrirent une nouvelle école, les courtisans du pouvoir ne manquèrent pas de s'écrier : Voyez-vous le progrès de la civilisation et des lumières? Voyez-vous notre supériorité sur les âges précédents? — Et le lecteur ignorant et crédule ne manquait pas de s'écrier : C'est vrai !... Les uns ignoraient, et les autres faisaient semblant d'ignorer qu'on ouvrait une école après en avoir fermé trois !

A l'époque de la Réforme d'Henri VIII, on disait à un célèbre chancelier, demeuré fidèle à la foi : « Vous ne voulez donc pas être enterré avec vos pères? — Vous creuserez un peu plus bas, répliqua-t-il, et vous retrouverez la couche de mes pères : là sont enterrés les vieux catholiques. » — A ceux qui nous disent : Vous ne voulez donc pas admirer le progrès des nouvelles écoles ? nous répondons : Traversez la couche du siècle présent, creusez un peu plus bas, allez jusqu'au siècle passé, et là vous trouverez plus de ruines entassées que d'écoles ressuscitées. Voulez-vous que nous appelions progrès une décadence notoire ?

§ II. — *Avant 1789 les écoles étaient gratuites.*

Admettons un instant que les écoles actuelles soient aussi nombreuses que les paroisses du siècle dernier, presque toutes munies alors d'une maison pédagogique; admettons un instant que l'enseignement obligatoire n'est pas une atteinte portée à la liberté la plus légitime et la plus sacrée des familles ; admettons que l'enseignement laïque soit supérieur à l'enseignement clérical — nous examinerons bientôt cette dernière hypothèse comme nous avons examiné déjà les deux premières — est-il vrai que la gratuité de l'enseignement soit une invention et une création de la libre-pensée, et qu'avant 1789 l'Eglise l'ait méconnue ou moins sagement appliquée?

Examinons les faits, et des faits indéniables, d'abord au sujet de l'instruction primaire.

En 1792, un auteur peu suspect de cléricalisme, Condorcet, avait présenté à l'Assemblée législative un plan d'organisation pour l'instruction publique. Il avait chargé son collègue Romme, mathématicien distingué, d'établir le chiffre des ressources appliquées jusque-là à l'enseignement. Que trouva-t-il ? Il trouva : 1° que la plupart des fabriques donnaient une pension pour les maîtres des *petites écoles*; 2° que dans plusieurs villes ou *villages*, la municipalité y ajoutait; 3° que des fondations très nombreuses satisfaisaient au reste. Il serait difficile, ajoute-t-il, d'apprécier à la rigueur la valeur de ces différentes ressources ; mais il n'est guère possible de les porter au dessous de douze millions. »

Ces chiffres que Romme n'a pas grossis sont assez éloquents pour se passer d'un long commentaire. Si la charité chrétienne avait créé pour l'instruction primaire un revenu annuel de douze millions à une époque où l'argent avait le triple de la valeur actuelle, et où cinq ou six cents livres suffisaient à un maître, il est facile de voir si la gratuité de l'enseignement est une création de l'Eglise ou de la libre-pensée.

Passons à l'enseignement secondaire. Prenons encore ici un témoin peu suspect de favoriser l'Eglise au détri-

ment de l'Université. Dans un rapport officiel présenté au roi en 1842 sur l'instruction secondaire, M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, constate qu'avant 1789, sur soixante-douze mille élèves, plus de quarante mille bénéficiaient de la gratuité entière ou partielle. Cette gratuité, dans un grand nombre d'établissements, ajoute-t-il, et l'extrême modicité des frais dans tous les autres, rendaient l'instruction beaucoup plus accessible qu'aujourd'hui aux classes moyennes ou pauvres. L'illustre ministre consacre ensuite de longues pages à expliquer, sans trop de désavantage pour notre siècle, la supériorité incontestable de l'ancienne organisation pour l'enseignement secondaire. Laissons ces explications pour ce qu'elles valent et retenons son aveu : la charité chrétienne avait créé, avant 1789, un capital suffisant à l'entretien et aux frais d'études de quarante mille boursiers pour l'enseignement secondaire !

Quant à l'enseignement supérieur, M. Laurentie a recherché avec un soin scrupuleux dans les archives de nos bibliothèques le nombre de boursiers à l'Université de Paris avant la Révolution : il trouve six cent dix-neuf bourses créées par le clergé pour les familles pauvres. « Telles étaient les institutions, ajoute-t-il, qui se tenaient debout à la fin du siècle dernier, comme des témoins de l'ancienne munificence des grands et des riches, sous l'inspiration chrétienne, en faveur des études humaines. Et ce n'est qu'une très petite partie des bienfaits des vieux siècles ; car toute la France était couverte de dotations semblables, et l'histoire la plus minutieuse ne saurait conserver la trace de tous les bienfaits, tant la pensée de l'Eglise allait à l'élévation du peuple par l'instruction. »

Cette gratuité de l'enseignement à tous les degrés était recommandée dès le dix-huitième siècle par le célèbre capitulaire d'Aginulfe, évêque d'Orléans ; plus tard, par le Concile de Latran, par tous les synodes et les conciles provinciaux. L'Eglise voulait que ses prêtres ouvrissent un enseignement universel sans distinction de naissance, et sans autre rétribution que cette promesse de livres saints : « Ceux qui auront instruit leurs frères brilleront comme des étoiles dans l'éternité. » Plus tard, saint Ignace, le bienheureux de la Salle et tous

les fondateurs des congrégations enseignantes défendirent aux membres de leur institut, en vertu de leur vœu de pauvreté, de recevoir aucun honoraire que l'on pût regarder comme une compensation pour leur enseignement. « Le Christ, disait saint Ignace, doit être un jour notre récompense, récompense plus grande que toutes celles d'ici-bas : *Solus Christus est merces nostra magna nimis.* » Aussi, avant la Révolution, la Compagnie de Jésus avait-elle peu de pensionnats, et tous ses externats, grâce à de nombreuses fondations, pouvaient être gratuits.

Et cette gratuité n'était pas fictive, c'est-à-dire prise sur les impôts de l'Etat, ni une gratuité aveugle créée en faveur du riche aux dépens du pauvre ou aux dépens d'un culte au profit d'une secte. Si la gratuité, au lieu de reposer sur des donations libres et spontanées, avait reposé sur le budget de l'Etat, ce n'eût plus été la gratuité, mais une imposition, et une imposition forcée. Qu'est-ce, en effet, que le budget ? Ce sont les impôts, c'est-à-dire vous et moi, c'est-à-dire votre bourse et la mienne, c'est-à-dire les contributions de tous ; et augmenter le budget de l'Etat pour créer un traitement aux instituteurs et aux professeurs, c'est augmenter la charge déjà si lourde des impôts, c'est-à-dire augmenter vos charges et les miennes, augmenter les charges de tous, et cela non point par les motifs si nobles de la générosité spontanée, mais le couteau sur la gorge, c'est-à-dire sous peine d'amende, de saisie et de prison : c'eût donc été tout à la fois la confiscation des revenus et de la liberté.

Cette onération, n'eût-elle atteint que les riches, aurait été exorbitante ; mais elle aurait atteint plus que les riches, elle aurait porté aux pauvres une atteinte grave, et par là cette gratuité menteuse aurait ajouté au défaut de manquer de franchise le défaut d'être aveugle. Car le pauvre comme le riche, et plus encore que le riche, aurait reçu le contre-coup des impositions, sinon pour ses terres et ses immeubles, s'il en était dépourvu, au moins pour son loyer, son pain, sa boisson et les plus minces objets de la consommation. Cette gratuité onéreuse aurait donc écrasé le pauvre aussi bien que le riche, elle l'aurait même écrasé davantage : le pauvre, dans cette hypo-

thèse, n'aurait pas seulement payé l'impôt pour l'instruction de son enfant, il l'aurait encore payé pour l'enfant du seigneur et du bourgeois, c'est-à-dire pour les enfants des personnes aisées qui, en bonne justice, ne doivent jamais bénéficier de la gratuité.

Ah! si l'Eglise avait créé cette gratuité dérisoire ; si elle l'avait imposée à tout le monde, même aux gens sans enfants; si elle avait forcé les autres cultes à payer doublement, d'abord pour subventionner les écoles catholiques et ensuite leurs falcultés dissidentes ; si surtout elle avait instruit aux frais du pauvre les châtelains qui pouvaient s'instruire à leurs dépens, il n'aurait pas manqué de gens qui auraient crié contre ce nouveau *droit du seigneur* mille fois plus horrible et mille fois plus fondé que l'autre : « Abus ! Intolérance! Tyrannie ! *Tolle, tolle* ! qu'il disparaisse ! »

Et il faut avouer que si l'Eglise catholique avait poussé les rois à ces honteux excès de pouvoir, sa conduite aurait été inqualifiable ; elle aurait mérité tous les mépris, justifié toutes les attaques, toutes les révoltes, toutes les hostilités. Mais non, il n'en a pas été ainsi. Jamais l'Eglise n'a commis cette colossale injustice de faire peser un semblable joug de fer sur toute une classe de citoyens n'ayant commis d'autre crime que celui d'ètre nés dans l'indigence et d'avoir voulu garder leur conscience avec leur liberté. La gratuité de son enseignement n'était pas factice, hypocrite et déguisée ; elle était réelle, loyale, généreuse ; elle reposait sur des biens légitimement acquis et sagement distribués, sans qu'une bonne partie en fût dévorée par la bureaucratie et une nuée de fonctionnaires.

Aujourd'hui, cette création bienfaisante de l'Eglise n'existe plus. Après s'être approprié les biens affectés aux frais de l'assistance et du culte, la Révolution a supprimé les biens affectés aux frais de l'instruction, et cela sans respect pour les volontés les plus sacrées qui soient au monde, la volonté des donateurs et des défunts !... Au nom de la libre-pensée, elle a supprimé la *liberté* des fondations en supprimant la main-morte et donné en échange l'impôt *obligatoire*. Elle a d'abord inscrit timidement au budget un chiffre de dix-sept millions et quitté bientôt sa timidité première pour s'élever gra-

duellement jusqu'au budget annuel de cent trente millions ! Et après avoir ainsi écrasé le peuple d'impôts, elle s'est crue autorisée à donner à cet écrasement le nom de gratuité, à crier contre la dîme et à chanter l'hymne de la liberté !...

Que diriez-vous d'un maire qui confisquerait les biens d'une famille, sauf à la faire inscrire au bureau de bienfaisance pour un secours illusoire, et qui viendrait ensuite avec une emphase prud'hommesque la congratuler, sous prétexte que jadis l'Etat ne faisait rien pour elle et que maintenant elle figure au budget? Quel nom donneriez-vous à ce langage ? Je vous laisse le soin de dire tout bas ; au nom des libertés nouvelles, je ne puis le dire tout haut... Pauvre peuple, comme on abuse de ton ignorance et de ta crédulité ! Ah ! quand on viendra te vanter cette triple iniquité de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, contente-toi de répondre : « Autrefois, avec l'Eglise, nous n'avions pas d'impôts à payer pour l'enseignement ; et aujourd'hui nous avons été obligés, dans une seule année, de payer jusqu'à un milliard et demi ! Les chiffres sont ici plus éloquents que toutes les déclamations. »

§ III. — *Valeur de l'enseignement avant 1789.*

Le siècle dernier reprochait à l'Eglise de n'avoir jamais produit de mathématiciens. Quand on lui citait le nom de Pascal, il répondait que Pascal était un fou qui portait des amulettes et croyait aux miracles ; Pascal n'avait de génie que le jour où il écrivait les *Provinciales* et attaquait les Jésuites. Pour ces derniers, La Chalotais, dans un réquisitoire, ne craignit pas de répéter, après les protestants et les jansénistes, que cet ordre illustre n'avait jamais compté de mathématiciens dans ses rangs. Lalande faisait alors la table de son astronomie ; il y eut un article pour les Jésuites astronomes ; leur nombre l'étonna. De 1750 à 1773 seulement, c'est-à-dire dans une période de vingt-trois ans, il compta plus

de quatre-vingt-sept ouvrages et quarante-deux auteurs, parmi lesquels se trouvait le professeur de Montucla et de Lalande lui-même, professeur à son tour des Delambre et des Méchain. Et avant 1750, n'avait-on pas vu le P. Ricci conquérir la Chine par la science, comme saint François Xavier avait conquis les Indes par les miracles? Et depuis 1750 jusqu'à nos jours, n'a-t-on pas vu les nombreux élèves envoyés par les Jésuites aux écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, protester par leurs diplômes et leurs succès contre les odieuses calomnies d'ignorance prodiguées à leurs maîtres?

Non, l'Eglise n'a jamais nui à la propagation des sciences, ni à leurs découvertes. A-t-elle empêché le dix-septième siècle, l'un des plus chrétiens de l'histoire, d'ouvrir aux mathématiques les voies les plus larges et les plus fécondes par l'application de l'algèbre à la géométrie, comme par la découverte du calcul différentiel et du calcul intégral? A-t-elle empêché les Descartes, les Euler, les Ampère, les Cauchy, les Biot, et tant d'autres, de placer leur nom avec avantage à côté des Monge et des Arago ? Pour un mathématicien libre-penseur n'avons-nous pas cent autres noms, autant et plus illustres, parmi les croyants? Etait-il libre-penseur cet Italien Torricelli qui, avec un peu de métal liquide versé dans un tube, apprit au monde savant à peser cette colonne d'air suspendue sur nos têtes et à graduer l'atmosphère dans ses variations? Etait-il libre-penseur ce Roger Bacon qui fit une révolution dans l'art militaire en y introduisant l'artillerie? Etait-il libre-penseur cet illustre Gerbert, ce Sylvestre II du dixième siècle, qui inventa la première horloge mécanique, et le premier mit à profit la vapeur comme force motrice ? Etait-il libre-penseur cet illustre théologien de Montpellier, Arnaud de Villeneuve, qui, vers la fin du treizième siècle, découvrit les trois acides sulfurique, muriatique et nitrique, devançant ainsi les Lavoisier de l'avenir dans l'étude de la chimie? Etait-il libre-penseur cet illustre P. Secchi que tous les savants de l'Europe ont couronné récemment de leurs suffrages, lui qui, de nos jours, a forcé la lumière du soleil, au sortir d'un cristal, à nous faire connaître la richesse de ses couleurs avec leurs nuances infinies?

Après les sciences physiques et chimiques, parcourez les sciences naturelles, et dans la zoologie, par exemple, vous trouverez le jésuite Fabri qui enseigne avant Harvey la circulation du sang ; dans la botanique vous trouverez le nom des Tournefort et des Jussieu, qui étaient catholiques, et chantaient, comme Linné, l'hymne de la Providence ; à la tète de la minéralogie vous trouverez l'abbé Haüy qui laissa la France héritière de ses fameuses collections, si vivement enviées des nations étrangères. Parcourez, en un mot, les trois règnes de la nature, et vous trouverez l'Eglise catholique ajouter dans chaque règne un nouveau diadème à son front, et se montrer, comme le Seigneur son maître, reine de l'univers et des sciences.

Oui, sans les découvertes de l'Eglise ou de ses enfants, il n'y aurait pas une seule branche des études scientifiques qui ne se trouvât aussitôt réduite à la plus complète indigence. Aussi, quand on lui reproche d'être l'ennemie des sciences, il me semble l'entendre répondre avec un dédain superbe :

« Voyez-vous cette aiguille aimantée qui a fait doubler le cap des Tempêtes et fait découvrir les Indes et le Japon, cette aiguille qui jadis a guidé les Albuquerque, les Fernand Cortez, les Christophe Colomb, et fait sortir du sein des eaux une nouvelle France et un nouveau continent ; voyez-vous cette boussole qui a ouvert au négoce et aux François-Xavier des routes infinies et des terres sans fin ? Eh bien, c'est moi, Eglise catholique, c'est moi qui avec Gioja l'ai découverte un jour : savants, inclinez-vous, saluez-moi, je suis la reine des mers, la reine des océans.

« Et sur le continent, voyez-vous ce fil magique qui va d'un pôle à l'autre parcourant toutes les zones, tous les méridiens, tous les climats, tous les empires et tous les peuples, pour y porter, rapide comme l'éclair, en souveraine et en dominatrice, cette pensée humaine qui domine le monde ? Eh bien, c'est moi, Eglise catholique, qui l'ai donné au monde ; c'est moi qui, d'abord avec Leurechton, et plus tard avec Volta, ai découvert ce gaz invisible et impondérable, d'abord condensé dans les métaux, puis développé par le contact, qui peut agir sur un fil à des milliers de lieues, et y emporter la pensée

dans un courant aussi rapide qu'elle : savants, inclinez-vous, saluez-moi, je suis la reine des continents comme la reine des océans et des mers.

« Et maintenant voyez-vous le maître de Galilée, l'immortel Copernic ? Il me dédia son livre avec sa découverte, et je ne le condamnai jamais. Jamais non plus je n'aurais condamné son disciple, s'il n'eût pas voulu prouver sa thèse, malgré la foi, par la révélation. Avec Copernic et avec Keppler, je me suis élancée dans les cieux ; j'ai marché comme une reine parmi tous ces soleils et ces mondes immenses que la main du Créateur, en se jouant, jeta comme une poussière d'or dans les champs de l'espace ; j'ai traversé les abîmes infinis qui les séparent et les abîmes mystérieux sur lesquels ils se meuvent ; j'ai vu les liens invisibles de l'attraction qui les attachent entre eux ; comme le Roi-Prophète j'ai fixé ma tente au milieu du soleil, et là j'ai contemplé ce géant immobile qui apporte partout la lumière et la vie ; de là, comme d'un centre, j'ai vu toutes les sphères aller et revenir, avancer et reculer dans des ellipses gracieuses, se balancer en cadence, et entonner en chœur cet hymne harmonieux, qu'entendit autrefois Scipion dans un songe sublime, cet hymne qu'entendent sans cesse tous les anges du ciel en l'honneur du Très-Haut. Savants, inclinez-vous, saluez-moi ; c'est moi, Eglise catholique, qui suis l'auteur du système planétaire et céleste. Déjà reine de la terre et reine des océans, ne suis-je pas, comme l'aigle au vol audacieux et sublime, la reine de l'espace et des airs ? Couronné à mon front de cette triple royauté comme d'un triple diadème, n'ai-je pas droit à vos respects, à votre reconnaissance et à vos hommages ?

Allez, détracteurs de l'Eglise, passez votre chemin, et ne parlez plus si haut des découvertes du siècle. Ces découvertes, c'est à nous que vous les devez ; à nous que vous devez la conservation et la propagation des sciences. Allez, et laissez-nous passer. C'est vous qui avez conduit à l'échafaud les Lavoisier de la science, et les André Chénier de la poésie ; c'est nous qui sommes les vrais fils de la civilisation, de la lumière et du progrès !

L'Eglise n'a pas seulement enseigné les sciences utiles, elle a aussi enseigné la peinture, la sculpture, la musique et tous les beaux-arts qui concourent à l'agrément de la vie. Sans elle ils auraient depuis longtemps disparu. Voici des faits.

Un empereur de Byzance attaqua du même coup le culte des saints et le culte des beaux-arts dans la patrie de saint Jean Chrysostome et à côté du dôme de Sainte-Sophie.

En face de ce docteur barbare, un nouveau docteur de l'Eglise se leva. C'était un grand-vizir nommé Mansour, favori d'un calife Ommiade à Damas, et surnommé *Chrysorroès* ou fleuve d'or par ses contemporains ; c'était, dit M. Lenormant, l'initiateur de la civilisation arabe auprès d'un peuple qui n'avait d'autre science que d'incendier et de tuer ; c'était un nouveau Père de l'Eglise, Jean Damascène.

Le César iconoclaste réunit un synode composé de courtisans façonnés par un long servilisme à n'avoir d'autre théologie que celle de la cour ; il défendit à tous les chrétiens, sous peine de mort, de conserver une seule image ou statue dans les églises, les oratoires, les cités, les campagnes, et même dans les maisons privées. Cet ordre vandale fut exécuté avec une telle rigueur qu'on aurait eu de la peine à trouver une croix dans la patrie de Constantin et du labarum !

A ces synodes et à ces vandalismes, l'Eglise répondit par un concile œcuménique. Trois cent cinquante évêques ou délégués épiscopaux se réunirent à Nicée. L'anathème fut lancé contre les briseurs d'images nommés iconoclastes. Ce jour-là fut un grand jour dans l'histoire de l'art : il fut solennellement démontré à tous les âges à venir que si la peinture et la sculpture avaient échappé à un naufrage infaillible, c'était entre les bras de l'Eglise qu'elles avaient trouvé leur salut.

Forts contre Dieu seul et faibles contre tout le reste, les Copronymes du Bas-Empire oubliaient leurs frontières ravagées par les Turcs pour tourner tous leurs efforts contre leurs plus grands ennemis : les tableaux et les statues. Des milliers de chrétiens périrent dans les flammes, après avoir été enduits de poix, avec des monceaux d'images entassés sur leur tête. La main

droite de saint Jean Damascène, cette main qui avait écrit pour l'alliance de la religion et de l'art de si éloquentes démonstrations, cette main fut coupée, et l'on ajouta la fourberie et l'infamie comme moyens pour arriver à cette atrocité. Le patriarche lui-même de Constantinople, saint Germain, ne fut pas épargné malgré sa sainteté et ses quatre-vingt-douze ans. Comme il plaidait devant le tyran le culte des images avec le ton majestueux d'un prophète, l'empereur lui donna un soufflet en plein visage, le fit déposer et l'exila. Germain lui répondit en se dépouillant du pallium : « Mon corps est sous ton pouvoir, mais non mon âme ni ma foi. »

Que dites-vous de ce noble langage vous qui ne craignez pas de déclarer l'Eglise l'ennemie des arts et du progrès ? Avez-vous lutté comme elle ? Qu'avez-vous fait pour les beaux-arts ?

Qu'avez-vous fait, protestants, vous qui avez traité de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de l'art, et qui avez remplacé la majesté de nos temples par ces édifices froids et bizarres qui signifient tout ce que l'on veut, hormis l'idée du beau ? Ne dirait-on pas que vous avez voulu rétrograder jusqu'à l'état barbare, jusqu'à cet ignorant prophète de l'Arabie qui proscrit toute effigie de son culte et aurait condamné l'Europe à la stagnation des Turcs, sans l'intervention de Charles Martel et des croisés ? Ne dirait-on pas que tous les ennemis de l'Eglise sont fatalement condamnés à se rencontrer avec les iconoclastes, comme pour prouver au monde, une fois de plus, l'étroite connexion qui unit les arts et la religion catholique ?

Si vous persistez à soutenir que l'Eglise est l'ennemie de l'art, je me contenterai, pour toute réponse, de vous montrer la *Cène* de Léonard de Vinci, la *Vierge* de Murillo, l'*Assomption* de Lebrun, la grâce de Raphaël, la vigueur de Michel-Ange, le coloris de Rubens, le mouvement du Tintoret, les riches ornements de Paul Véronèse, la force et la perspective du Corrège, les paysages du Poussin ou de Claude-Lorrain, et les récentes créations des Ingres, des Flandrin et des Paul Delacroix, sans compter les merveilles de cent autres artistes dont les noms seuls rempliraient des volumes.

Après avoir contemplé les merveilles de la palette et

du ciseau, regardez les merveilles de notre architecture : voyez nos cathédrales de France, la nef d'Amiens, le chœur de Beauvais, le portail de Reims et les flèches de Chartres ; voyez Saint-Charles Borromée à Milan, Notre-Dame des Fleurs à Florence, la coupole de Saint-Pierre à Rome, et dites-moi si une religion qui inspire de pareils chefs-d'œuvre peut être appelée l'ennemie de l'art et du beau ! Et quand vous aurez parcouru, sous tous les cieux, les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, contemplez encore, dans les salles du Vatican, les Apollon, les Laocoon et tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne, déterrés et conservés par les soins des papes ; et puis dites-nous, apôtres de la tolérance et de l'art, si vous avez été tolérants et protecteurs des arts comme les catholiques, quand vous avez incendié nos églises, déchiré nos tableaux ou déboulonné nos statues !

La religion catholique a rendu à la musique des services non moins éclatants. N'est-ce pas à un modeste bénédictin de Rome, à l'immortel Guy d'Arezzo, que nous devons la gamme ? N'est-ce pas lui qui trouva le secret d'apprendre en deux ans à un enfant une science qui, avant lui, demandait vingt ans d'étude à l'homme le plus exercé ? N'est-ce pas lui qui, par sa découverte immortelle, souleva, il y a près d'un millier d'années, un coin du rideau sous lequel dormaient encore, et sans lui ne se seraient jamais éveillés, les talents illustres qui devaient s'appeler un jour Haëndel, Beethoven, Auber, Berlioz, Halévy et Rossini ?

N'est-ce pas aux Jean de Muris, aux Durante, aux Martini, et à tant d'autres, abrités, formés, encouragés par les papes et leurs écoles que nous devons la science de l'harmonie ? N'est-ce pas dans l'une de ces écoles d'Italie, fondée par l'Eglise, que Claude Monteverde découvrit, il y a trois siècles, le phénomène de la dissonance et la fixation immuable de la tonique, découvertes qui ont immortalisé leur auteur en préludant à la création de l'opéra et à l'expression des sentiments les plus passionnés et les plus variés ?

Quant à la notation de la mesure moderne, qui ne sait qu'elle doit son origine au dix-septième siècle, émi-

nemment spiritualiste, religieux et chrétien, comme elle doit à l'Eglise ses plus grandes écoles et ses plus grands artistes ? N'est-ce pas comme maître de chapelle que s'est formé l'impérissable Sébastien Bach, ce colosse, dit Gounod, sur lequel repose toute la musique des temps modernes ? N'est-ce pas aussi comme maître de chapelle que l'incomparable Mozart s'est exercé à l'harmonie, à la mélodie, et à cette pureté de style qui distingue à un si haut point son *Requiem* et son *Miserere* ? N'est-ce pas à la maîtrise de Vienne que l'Allemagne doit Haydn, le créateur de la symphonie, l'immortel auteur de la *Création* et des *Saisons ?* N'est-ce pas enfin dans nos maîtrises et nos cathédrales que les Boïeldieu, les Cimarosa, les Lesueur, les Chérubini, les Gounod et tant d'autres ont préludé aux chefs-d'œuvre de leur inépuisable talent ? Quelle innombrable légion de musiciens célèbres l'Eglise n'a-t-elle pas enfantés ou inspirés depuis les Palestrina, les Pergolèse, les Lulli, les Méhul, les Adam, jusqu'au pianiste Herman et jusqu'à l'illustre abbé Vogler, ce maître de Weber et de Meyerbeer !

L'art du chant est sorti des maîtrises : Lablache et Faure ont été des enfants de chœur. « C'est que les maîtrises sont peut-être le seul lieu où l'étude du chant se poursuive et puisse poursuivre, à l'abri de la plus pernicieuse des préoccupations, celle de l'effet. » Voilà ce que disait un jour, aux applaudissements du Sénat, l'illustre auteur de *Faust.*

Eh quoi ? on a osé et on ose encore accuser l'enseignement congréganiste et chrétien d'obscurantisme et d'ignorance ! Ah ! levez-vous pour protester, prêtres et religieux qui dirigiez autrefois l'enseignement primaire, et, dans votre conscience indignée, demandez à vos détracteurs si l'enseignement d'une école normale est supérieur à l'enseignement philosophique, scientifique et littéraire de nos séminaires, grands et petits. Levez-vous, illustres religieux du bienheureux de la Salle, et montrant vos disciples dans tous les concours, toujours les plus nombreux, toujours au premier rang, demandez à vos adversaires si vous avez redouté leur concurrence, et si vous avez commis d'autre crime à leurs yeux que celui de vos succès. Levez-vous, juristes de Bologne, lettrés de Pa-

doue, philosophes et théologiens d'Alcala, de Salamanque, d'Oxford, de Louvain et de Paris, savants et érudits de toutes les universités du moyen âge où le titre d'écolier valait un titre de noblesse ; levez-vous avec le Dante, avec Albert le Grand, avec l'incomparable Thomas d'Aquin, et demandez à vos adversaires s'ils ont abordé comme vous les sommets les plus ardus et les plus sublimes de la pensée humaine, et s'ils n'ont pas entrepris de faire à notre siècle, auprès des âges à venir, la réputation de l'ignorance la plus honteuse, quand ils peuvent répéter avec succès parmi nous qu'une époque qui produisit la *Somme théologique* et la *Divine Comédie* fut une époque d'illettrés et de barbares. Levez-vous, siècle de Léon X, avec vos manuscrits de Tacite et les trois cents manuscrits de l'antiquité retrouvés ; levez-vous avec vos Michel-Ange, vos Raphaël, vos Léonard de Vinci, vos mille gloires et vos mille éclairs de génie ; venez demander à ce siècle qui accuse d'ignorance nos universités, venez lui demander si jamais il a élevé le Panthéon à de telles hauteurs, ou si, comme le Tasse, il a pu monter au Capitole après avoir composé un poème comme la *Jérusalem délivrée*. Voilà les fruits de nos universités et de notre enseignement primaire ; comparez et jugez.

Et les fruits de notre enseignement secondaire, sont-ils inférieurs à ceux des hautes études ? Ah ! je vous prends à témoin, illustre auteur de *Polyeucte* et du *Cid*, digne rival de Sophocle et d'Eschyle, vous qui avez élevé le théâtre à une hauteur que les siècles suivants n'ont jamais surpassée ; je vous prends aussi à témoin, auteur sublime des *Oraisons funèbres* et de l'*Histoire universelle*, vous dont la grandeur des pensées, l'élévation des sentiments et la majesté du style n'ont eu d'égal que votre érudition immense, et vous ont justement fait comparer à l'aigle au vol audacieux et hardi ; je vous prends aussi à témoin, vous, idole du jour, vous dont l'apothéose est le signe des plus grands malheurs, vous l'ami de la Prusse et l'ennemi de la France, vous dont la perversité surpassa le génie, et qui avez employé toute votre vie, toute votre science et tout votre talent à vous faire écraser comme un infâme par toutes les malédictions réunies de la patrie, de l'Eglise et de la postérité ; vous aussi, ombre

hideuse de Voltaire, je vous évoque ici comme celle du sublime Corneille et de l'aigle de Meaux pour forcer un adversaire à rendre hommage à la vérité et à condamner le mensonge par ses propres aveux : dites-nous, ô vous, tous, grands hommes du plus grand de nos siècles littéraires, quels furent les maîtres qui vous formèrent et à quelles écoles vous fûtes initiés à tous les secrets de l'art de penser, de parler et d'écrire ? Ah ! je vous entends, ombres illustres qui formez autour de Louis XIV comme un cortège de gloire et d'immortalité, je vous entends du fond de votre tombe redire aux pygmées effrontés qui nous accusent d'ignorance, que vous fûtes des géants, et que le berceau de votre génie fut cette célèbre Compagnie de Jésus qui n'eut jamais d'autre tort que celui de porter ombrage à l'erreur et à la médiocrité, cette Compagnie célèbre dont Voltaire lui-même disait : « Je les connais, je les ai vus de près : c'est un peuple de héros ! »

On n'a pas assez remarqué que toutes les célébrités qui ont ouvert ce siècle ou suivi la Restauration avaient été formées par un régime où l'influence de l'Eglise était vivante. Suivez toutes les sommités intellectuelles de l'histoire pendant dix-neuf siècles, depuis les Pères de l'Eglise jusqu'à Charlemagne et à Napoléon, remontez au berceau de leurs études, et là vous trouverez presque toujours une école de religieux et de prêtres, l'école d'Alcuin ou l'école de Brienne, et vous verrez si ces écoles ont étouffé le génie, et si elles n'ont pas été plutôt le nid royal d'où ces grands hommes se sont élancés pour prendre le vol de l'aigle sans craindre pour leurs yeux les éclats du soleil.

Il est vrai que si l'Eglise se préoccupait de faire des savants elle ne songeait pas moins à former des hommes et des chrétiens : et en cela sa formation était bien supérieure à celle de la libre-pensée.

§ IV. — *L'Eglise et l'éducation.*

L'homme n'est pas seulement une intelligence à instruire, c'est aussi et surtout une volonté à élever. Il peut y avoir éducation sans instruction ; il n'y a pas d'éduca-

tion sans formation du cœur : c'est par là que l'homme est homme et donne la mesure de sa valeur morale.

Où sont les maîtres laïques qui, comme les religieux, renoncent volontairement à leur famille, à leur patrie, à leur liberté, parfois à la fortune, à un rang élevé et à tous les sourires du monde, pour aller dans une humble école, sans autre trésor qu'un rosaire et un crucifix, se dévouer nuit et jour pour les enfants, sans attendre d'autres salaires que l'ingratitude de leurs disciples, les honneurs de la persécution et l'espoir du martyre? Ce sont là des spectacles qui ravissent d'admiration toute âme qui n'est pas complètement flétrie, et, pour rester insensible devant des héroïsmes si sublimes, il faut avoir fait dans son cœur la dernière des ruines. Ces spectacles, l'Eglise nous les présente à chaque pas, dans les hameaux comme dans les cités, et nous ne devons qu'à leur multiplicité de n'en être plus surpris.

Où est, je le répète, le maître laïque qui se contente comme le religieux de la nourriture et du vêtement, mesurés par une règle austère, et qui sacrifie son héritage, ses talents, sa jeunesse, son amour de la science, pour aller s'associer aux jeux d'un enfant, redevenir enfant avec lui, ou aller sur le calvaire d'une salle d'étude immoler son désir de savoir aux devoirs de la surveillance, étudier le caractère de son élève, encourager ce qui est bon, réformer ce qui est mal, lui montrer dans la douleur et dans la joie ces mille attentions délicates que le cœur devine, mais que la plume ne peut rendre, et que peut seule inspirer l'affection d'un père, d'un frère ou d'un ami ? Allez dire à un maître laïque d'oublier les préoccupations qui l'attachent par les liens du sang à son foyer, pour concentrer toutes ses tendresses sur cette famille morale qu'on nomme une école ; allez lui dire de renoncer à tout espoir d'avancement et de ne pas cultiver exclusivement les écoliers qui, par la richesse, la naissance ou le succès, peuvent assurer sa gloire ou servir ses intérêts ; allez lui dire de prodiguer son dévouement aussi bien aux plus disgraciés qu'aux plus favorisés de la nature et du talent, et de consacrer à ce labeur, souvent infructueux et ingrat, tous ses jours, toutes ses heures, toutes ses lectures, toutes ses pensées, toutes ses affections, tous ses soupirs : lui demander

tous ces sacrifices, c'est lui demander l'impossible ; vous ne l'obtiendrez jamais.

Par là, nous ne voulons point dire que le traitement d'un instituteur ne soit point convenable, juste, et même nécessaire ; nous ne voulons pas dire que l'éducation laïque soit sans dévouement parce que le maître est salarié ; nous ne voulons point dire qu'il faille absolument faire le vœu de pauvreté pour élever un enfant ; mais nous voulons dire que la vue du désintéressement religieux agit puissamment sur la formation morale de l'élève ; nous voulons dire qu'elle centuple l'empire du maître sur lui en forçant son estime, et qu'elle est bien supérieure à celle du patriarche des libres-penseurs, à Rousseau.

L'auteur de l'*Emile*, de peur de rendre la vertu hypocrite, la supprime. « Je veux, dit-il, qu'à douze ans mon élève ne sache pas distinguer sa main droite de sa main gauche... Je veux que le maître emploie tous ses soins à lui faire ignorer jusqu'au nom de la moralité d'une action... Vous ne parviendrez jamais, ajoute-t-il, à faire des sages si vous ne faites d'abord des *polissons*. C'était l'éducation des Spartiates. Au lieu de les coller sur les livres, on leur apprenait à voler leur dîner. »

Les disciples de Rousseau n'oseraient plus aujourd'hui étaler les doctrines du maître dans toute leur nudité ; nos libres-penseurs sentent le besoin de la gazer et de cacher le nom de l'inventeur. « Nous voulons, disent-ils, qu'on apprenne la morale aux enfants avant l'âge de treize ans ; pour cela, nous voulons un instituteur, nous voulons des punitions et des récompenses ; mais nous pensons que ces moyens suffisent ; nous ne croyons pas que Dieu et la religion soient nécessaires. »

Eh bien ! vous vous trompez. Sans l'instruction religieuse, tous les autres moyens d'éducation sont insuffisants. Emploierez-vous la surveillance ? Mais elle ne saurait atteindre votre enfant dans tous ses désirs, dans toutes ses pensées, dans toutes ses démarches et dans toutes ses conversations. Même avec la surveillance la plus vigilante et la plus dévouée, l'enfant, s'il le veut, trouvera mille ruses, mille expédients pour y échapper. Avec votre Argus vous n'aurez souvent qu'un espion qui fera naître le désir du mal en voulant le réprimer.

Emploierez-vous la correction ? Le bâton n'atteint que le corps, il n'atteint ni l'esprit, ni le cœur, ni les pensées secrètes, ni les actions cachées ; avec le bâton seul vous pourrez bien former des esclaves et des abrutis, vous ne formerez jamais des hommes. Vous formerez l'honnête homme du monde dont toute l'honnêteté consiste à ne pas se laisser prendre par les gendarmes et à concilier tous les vices avec la réputation d'une intégrité parfaite.

Emploierez-vous les récompenses ? Mais les hommes ne savent pas, ne peuvent pas ou ne veulent pas récompenser tous les mérites. — Quel moyen prendrez-vous donc pour amener votre élève à se bien conduire ? Lui parlerez-vous des sacrifices de son père et des larmes de sa mère ? Ferez-vous appel aux sentiments les plus tendres de la piété filiale et de la nature humaine ? Ces motifs sont puissants, il est vrai, sur un cœur bien né ; ils opèrent parfois des prodiges ; mais rien ne sèche plus vite que le sentiment et les larmes ; ce n'est pas là un motif constant.

Après l'appel au sentiment, ferez-vous appel à la raison ? Mais quelle raison ? Parlerez-vous à votre enfant du devoir, de l'honneur, de tous ces grands mots que le siècle répète sans les comprendre ? Quelques intelligences d'élite vous comprendront peut-être, mais la masse ne vous suivra pas ; ces notions sont trop abstraites.

Lui parlerez-vous de son intérêt, de l'avenir ? Lui direz-vous qu'une conduite sage prépare d'heureux jours et qu'une conduite vicieuse prépare des orages ? Mais c'est la morale de l'intérêt. Et ne voyez-vous pas que cette morale, si elle est seule, conduit l'enfant à tous les plaisirs, à tous les vices, à toutes les débauches, dès qu'il verra ou croira voir une opposition entre l'utile et l'honnête ?... Pères de famille, cherchez en dehors de Dieu et de la religion un système d'éducation morale : je vous défie de le trouver. Point de dogmes, point de morale ; c'est une loi, c'est un fait.

Avec l'idée de Dieu, au contraire, on a un système d'éducation qui ajoute aux moyens humains tout ce qui leur manque de perfection pour être suffisants et complets. La religion dit à l'élève : « Enfant, là où l'œil du maître ne te voit plus, il y a un œil qui te voit encore ;

cet œil te suit dans les ténèbres de la nuit comme dans les clartés du jour, dans les endroits les plus cachés et les plus solitaires comme sur les places publiques et au milieu des foules : c'est l'œil scrutateur de Dieu. Cet œil ne voit pas seulement tes actions, ta conduite extérieure, il voit tes pensées, tes désirs, les replis les plus intimes de ton cœur. Et ce regard souverain, tu ne peux pas l'éviter : Dieu est immense, il est partout ! » Lorsque l'enfant est bien pénétré de cette vérité : « Dieu me voit ! » la religion lui a donné le meilleur des surveillants, le seul qui soit constant et complet.

La religion dit ensuite à l'élève : « Enfant, les corrections paternelles ne sont pas pour tes folies un frein assez puissant, des sanctions assez fortes ; le bâton et le cachot ne peuvent pas atteindre toutes tes fautes pour les punir. Il y a un autre châtiment qui atteint les fautes les plus légères comme les délits les plus graves, sans rien laisser d'impuni : ce sont les peines de l'autre vie. Il y a une prison,et une prison de feu, où l'on souffre, où l'on pleure, où l'on grince des dents ; il y a un bagne où une justice inexorable et incorruptible jette certains coupables, et ce bagne est éternel : c'est l'enfer ! » Lorsque la religion a vivement persuadé cette vérité à l'enfant, elle a donné à ses vices le frein le plus puissant, le seul qui les atteigne tous, en les atteignant dans leurs racines, les désirs et les pensées.

La religion dit ensuite à l'élève : « Enfant, les hommes ne connaissent pas tes plus belles actions pour les récompenser, je veux dire tes actions les plus secrètes et les plus obscures ; quand ils les connaissent, ils n'ont ni assez de trésors, ni assez de titres pour proportionner leurs récompenses à tes mérites ; et quand ils sont assez puissants, ils ne sont ni assez intègres, ni assez impartiaux : l'intrigue, la vengeance, les mille petites passions humaines les empêchent de vouloir ce qu'ils peuvent. Mais il y a un Dieu rémunérateur de la vertu, un Dieu dont l'intégrité ne saurait être surprise. Celui-là n'oublie rien, pas même un verre d'eau donné en son nom ; pour lui, un désir sincère vaut une bonne action, et plus une œuvre est obscure, plus elle attire ses regards et sa munificence. Pour chacun de ces actes il a un ciel, il a des trésors infinis qu'il peut donner toujours sans s'appauvrir jamais. »

Quand un enfant est bien pénétré de ces trois vérités : « Il y a un Dieu qui me voit partout, un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du crime ; » quand un enfant, dis-je, est bien convaincu et bien pénétré de ces trois dogmes qui constituent le Dieu-Providence, alors il a ce qu'on appelle une *conscience*, et quand on a formé en lui une conscience, on a formé un homme, son éducation est faite.

Sans la conscience vous pourrez bien avoir un esprit habile et cultivé, vous n'aurez jamais un honnête homme. Qu'est-ce, en effet, qu'un homme sans conscience ? N'est-ce pas dans le langage ordinaire le synonyme de la ruse, de la duplicité et de toutes les injustices? Or, la conscience, qui la forme ? Je vous l'ai dit, je viens de vous le montrer, c'est la religion.

Avançons. Dans toute éducation qu'y a-t-il? Il y a un disciple et un maître : un maître qui commande et un disciple qui obéit : il est impossible de concevoir l'éducation sans l'obéissance. Or écoutez Rousseau : « Que l'enfant ne sache pas ce que c'est qu'obéissance quand il agit, ni ce que c'est que commandement quand on agit pour lui. Les mots commander et obéir seront proscrits de son dictionnaire, encore plus que ceux de devoir et d'obligation ; mais ceux de force et de nécessité y tiendront une grande place. »

Cette doctrine est absurde, mais elle est logique. Une fois l'idée de Dieu enlevée de l'éducation, l'obéissance n'a plus de raison d'être, elle est un non-sens.

Quiconque voudra être franc et ne pas se payer de mots sera obligé de faire aussi cet aveu qui aboutit à cette devise : « Ni Dieu, ni maître, » cette devise de toutes les révolutions et de tous les lycéens révoltés.

Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à l'Eglise qui seule, au milieu de ce débordement d'insanités, a su conserver la famille et la société en conservant les saines idées de la moralité et de l'éducation ! Elle a dit à l'enfant : « Dieu seul a une nature supérieure à la nôtre ; Dieu seul a le droit de commander à l'homme. Mais il peut déléguer son autorité souveraine. Il l'a fait ; il l'a déléguée à ton père, à ton supérieur, à l'autorité civile et

religieuse. Quand donc tu obéis, ce n'est pas à un homme mais à Dieu : quoi de plus digne et de plus juste ! Et quand tu te révoltes contre le commandement de tes supérieurs, ce n'est pas contre un homme que tu te soulèves, c'est contre Dieu : quoi de plus injuste et de plus insensé ! Ne regarde donc pas si ton maître a de l'expérience, un âge avancé, de la vertu, du talent, du génie : ton père serait-il le dernier des hommes, couvert de défauts et de vices, il n'en est pas moins le mandataire de l'autorité divine, et tu lui dois soumission. »

En parlant ainsi, l'Eglise montre à l'enfant le parfait Obéissant de la Crèche, du Calvaire et de l'autel, l'obéissance de ses religieux et de ses prêtres, et par là elle le façonne à cette grande loi de la vie et de l'avenir : obéir ou mourir !

Toute école qui n'est pas une école de sacrifice ment à la loi de l'éducation et à sa destinée : elle prépare les plus amères déceptions pour l'avenir, et ajoute à toutes les douleurs de l'existence celle de ne les avoir prévues et d'en être écrasé. L'homme ne peut goûter de bonheur ici-bas qu'à la condition de savoir supporter ses peines, et c'est le rendre heureux que de le rendre patient et content de son sort.

Or on a osé dire que l'Eglise était une école de mollesse et non de sacrifice ! On a osé dire qu'au jour où la patrie était en danger et réclamait des immolations, les enfants de ses écoles étaient sans patriotisme et sans vertu ! Ah ! apparaissez ici, admirable frère Philippe, avec vos héroïsmes de la dernière guerre ; apparaissez ici avec vos classes transformées en ambulances, avec vos Frères transformés en infirmiers, et vos trois cents écoles devenues trois cents hospices où vous alliez distribuer des vivres, des vêtements et des remèdes ; venez dire ici à ce siècle, qui nous accuse d'être antinationaux, si jamais vous avez reculé ou pâli sur les champs de bataille en face du danger ; venez dire si vous avez reculé devant les balles prussiennes, au plus fort du combat, alors que l'un d'entre vous tombé, il s'en trouvait plus de vingt pour le remplacer ; venez nous dire si vous n'avez pas forcé l'admiration et les éloges de tous

les ennemis du dehors et du dedans, et s'il est un soldat français qui ne prononce pas avec respect le nom des *Frères brancardiers*, ce mot nouveau que notre langue a dû créer pour célébrer les dévouements si nouveaux de ces héroïques journées !

Apparaissez ici, sublimes héros de Patay, anciens élèves des maisons religieuses, vous qui fûtes à la fois soldats du Pape et soldats de la France, et dont le nom résume les doubles gloires de la religion et de la patrie ; venez dire à ces détracteurs qui nous accusent de mollesse et d'antipatriotisme, s'ils ont su comme vous se faire un linceul de gloire dans les plis d'un drapeau deux fois sacré ! Venez dire à ce siècle, avec vos croix et vos blessures, si jamais vos maîtres vous ont désappris à aimer la France et à mourir pour elle !

Ah ! si, du fond de votre tombe, vous pouviez entendre formuler contre votre mémoire une telle accusation, il me semble que votre ombre indignée se lèverait du cercueil, et qu'avec cette voix, qui est la plus éloquente de toutes, avec la voix du sang, vous diriez à vos adversaires : « Qui êtes-vous, vous qui nous adressez le reproche de lâcheté ? Où étiez-vous, lorsqu'à Loigny, sur trois cents zouaves, nous étions trois cents à nous élancer et cent vingt seulement à revenir ? Où étiez-vous, lorsque de Vertamont tombait noblement, le drapeau du Sacré Cœur à la main, et faisait passer la mort à un autre en lui faisant passer le labarum sacré ? Où étiez-vous, lorsque sept autres se disputaient après lui l'honneur de le tenir et disparaissaient au milieu de mille éclairs de feu ? Où étiez-vous alors ? Comptez vos morts et comptez les nôtres ; comparez et jugez de quel côté étaient les braves ? »

Etaient-ils du côté de ceux qui peuplaient les bureaux, les assommoirs et les estaminets, ou du côté de ceux qui savaient partir sans phrases et mourir en silence ? Etaient-ils du côté des fils de Voltaire, l'ennemi des Français et l'ami de la Prusse, ou du côté des nouveaux Machabées qui écrivaient avec leur sang leur amour pour la France et leur amour pour Dieu ?...

Un mot en terminant sur les services rendus par la religion catholique au corps et à la vie de l'enfant.

Avant la venue du christianisme l'infanticide était à l'ordre du jour.

A la naissance d'un enfant, la mère l'examinait et s'il n'était pas conforme au désir de sa vanité, s'il était difforme, elle le jetait dans une fondrière après l'avoir étouffé.

Je comprends avec peine cette mère dont parle l'historien Josèphe, cette mère qui, au siège de Jérusalem, pressée par la famine, mit à mort son enfant pour se nourrir de sa chair. Cette mère anthropophage et cannibale me révolte ; mais ce qui me révolte encore davantage, c'est de voir une mère qui, sans être pressée par la nécessité, dans l'abondance, de sang-froid, et pour la raison la plus légère, étouffe en elle les cris de la nature et du sang en étouffant son fils. Ce crime, qui le comprendra !... Cet oubli des lois les plus sacrées de la nature vous fait frémir ? Et cependant le paganisme ne s'était pas même douté qu'il y eût là un crime ! L'infanticide était autorisé par la loi, comme aujourd'hui en Chine. Ce n'étaient pas seulement les philosophes, comme Platon, Aristote et Sénèque, qui le permettaient et le conseillaient, c'étaient les lois de la Grèce et de Rome qui allaient jusqu'à le commander ! Où en serions-nous si l'Eglise n'était pas venue ? Quelle ne doit pas être notre reconnaissance !

Mais l'Eglise est venue. Elle a montré le divin Enfant de la Crèche, et elle a dit aux parents : « Votre fils est le frère de Jésus-Christ, le membre de son corps mystique, l'héritier de son royaume ; il a une âme immortelle ; cette âme ne vous appartient pas. Vous n'avez pas sur votre fils droit de vie et de mort. »

Dès les premiers siècles, l'Eglise érigea des asiles pour les enfants orphelins ou abandonnés, et, aujourd'hui comme aux premiers jours, elle se dévoue jusqu'au sang pour inspirer aux pères le respect de leurs fils et préserver l'autorité paternelle de toute exagération en lui traçant des limites : « Partez, dit-elle aux missionnaires, prenez votre bâton de voyageurs et allez dans l'Extrême-Orient, allez recueillir là-bas des enfants abandonnés. Partez aussi, ô filles de Saint-Vincent de Paul, allez dans les rues de Paris, allez recueillir ces petits êtres étendus sur la neige et transis par le froid ; voyez comme ils

tournent vers vous leurs bras suppliants et leurs yeux pleins de larmes. Ah ! ne soyez pas sourds à leurs gémissements : je vous en prie, allez sans retard, car la nuit est avancée, allez leur donner un abri et du pain. »

Les fils de saint Vincent de Paul ont entendu la voix de l'Eglise. Ils partent; ils vont recueillir les enfants jetés dans la rue par les libres-penseurs ; ils les pressent sur leur cœur ; ils laissent couler sur eux des larmes de compassion et d'attendrissement : « Pauvres petites créatures, leur disent-ils, nous n'avons rien ; nous sommes pauvres comme vous, nous n'avons d'autres richesses que notre cœur et notre amour pour Jésus-Christ. Mais avec celles-ci nous saurons bien nous en procurer d'autres. Si vous n'avez pas de père nous serons votre père ; si vous n'avez pas de mère, nous irons vous en chercher une dans les palais de la capitale. Séchez vos larmes et vivez heureux. Et quand vous aurez grandi, sachez que si votre mère vous a oubliées, l'Eglise, cette autre mère, ne vous oublia jamais ; c'est elle qui vous a donné saint Vincent de Paul pour père, et pour mère une Sœur de Charité ! »

CHAPITRE IV

Quels sont, sous tous les régimes, les moyens de réaliser le bonheur matériel et moral du peuple ?

Il y en a trois principaux : 1° la moralité, 2° la justice, 3° la force armée.

C'est d'abord et avant tout la moralité, car les tribunaux et la force publique n'existent que pour faire respecter la morale.

Or la morale est-elle nécessaire au bonheur du peuple ? Ne pourrait-on pas être heureux sans la vertu ? — Non, elle est plus indispensable que le pain, car c'est elle qui le donne. Sans la vertu l'agriculture languit : pour travailler la terre, il faut avoir des mœurs simples et frugales, comme les anciens Romains ; la cause de leur décadence est dans la paresse, le luxe, la sensualité, l'orgueil et tous les vices qui leur ont fait abandonner la culture et ont précipité la ruine de leur empire. — Sans la vertu la richesse industrielle disparaît : toute richesse légitimement acquise s'appuie d'abord sur le travail qui amasse des capitaux et ensuite sur l'épargne qui, au lieu de les dépenser follement, sait les placer aux revenus et prévoir l'avenir : or, pour être actif et économe, il faut être vertueux. — Sans la vertu pas de bien-être commercial : tous les bienfaits du négoce reposent sur l'honnêteté et la probité des marchands ; avec le manque de conscience, le commerce devient une ruine, parfois un véritable empoisonnement, ou bien il conduit à l'usure,

ce chancre dévorant qui conduit l'emprunteur à l'expropriation. — Sans la vertu pas de liberté possible : elle n'est plus que le libertinage, c'est-à-dire la licence laissée aux plus ambitieux, aux plus débauchés, aux plus criminels, d'opprimer les plus faibles ; les grandes libertés, pour ne pas devenir des fléaux, supposent toujours de grandes vertus. — Sans la vertu l'égalité et la fraternité ne sont que de vains mots, des mensonges affichés avec ironie sur nos monuments publics : pour rendre justice à chacun devant la loi il faut avoir le courage de s'élever au dessus des intimidations et des pots de vin, et pour exercer la charité, il faut se dépouiller de l'égoïsme qui attire vers soi les intérêts d'autrui au lieu de sacrifier les nôtres aux siens.

Sans la vertu, pas de bonheur au sein de la famille : le père, redoutant les sacrifices de la paternité, aura un double ménage et, par suite, des luttes et des divisions qui feront de son foyer l'image de l'enfer ; la femme se vengera de l'infidélité de son mari par d'autres adultères où elle essaiera de trouver un bonheur qui fuit toujours devant elle pour faire place au chagrin et au mépris ; l'enfant désobéissant, insolent et ingrat, hâtera par ses prodigalités et ses vices la vieillesse et la mort de ses parents, après avoir compromis son avoir, sa santé, et la réputation de son nom.

On le voit par cette rapide analyse, la vertu est indispensable au bonheur de la famille et de la société ; elle est la condition première et essentielle du bonheur moral, comme celle du bonheur matériel, et l'on peut dire que le plus précieux de tous les capitaux, *c'est la vertu !*

Si jamais — ce qu'à Dieu ne plaise ! — notre patrie vient à périr, savez-vous quelle en sera la cause ? Ce ne sera pas notre défaut de culture scientifique : que de savants dans notre société moderne ! Ce ne sera pas notre défaut de perfectionnement industriel et matériel. Le bruit de nos machines et le retentissement de nos inventions nous dispense de preuves. Qu'est-ce donc qui amènera la perte de notre patrie, si jamais elle périt ? Ah ! n'en doutez pas, une seule chose : notre peu de vertu.

On dit qu'un homme, au siècle dernier, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, entrevit au loin les noirs horizons où s'amoncelaient les orages, et qu'un jour,

étendant la main devant son auditoire ému, il dit en montrant l'autel : « Vous verrez là, à la place de Dieu, l'impudique Vénus recevant l'adoration des peuples. » Il avait entrevu la ruine de toutes les institutions avec l'adoration du vice et la prostitution de la vertu ! — Nous aussi, nous pouvons dire comme lui : « Si jamais la France subit le sort de Babylone impure ou de Rome dégénérée, c'est qu'un Cyrus ou un Barbare du Nord l'aura trouvée à genoux devant une prostituée ! Alors on comprendra que le peuple le plus heureux n'est pas celui qui a le plus de chemins de fer, le plus de bateaux à vapeur, de télégraphes et de palais d'industrie ; ni celui qui a la Bourse la plus célèbre, la Banque la plus riche, le numéraire le plus pesant, le capital le plus élevé, le commerce le plus actif, les spéculations les plus hardies ; ni celui qui peut déployer un luxe de vêtements, de festins, d'ameublements et d'habitation ignoré des anciens ; alors on comprendra que celui-là n'est pas le plus heureux, mais celui qui aura cette chose plus nécessaire que le pain pour toute nation qui ne veut pas mourir : celui qui aura la *vertu !* »

ARTICLE I

Qui a enseigné au peuple la meilleure morale ?

—

§ I. — *La morale en dehors de la religion catholique.*

On rêve aujourd'hui une morale sans Eglise et sans dogmes. On dit avec Rousseau : « Plus d'autre morale que celle du droit naturel ou la morale universelle ; plus d'autre maître que la conscience ! » Examinons ce que vaut cette prétention et ce que deviendrait la notion du *bien* sans les doctrines de l'Eglise.

« Le meilleur de tous les casuistes, a dit Rousseau, c'est le sens moral ou la conscience ; elle ne nous trompe jamais. » — La conscience, dites-vous, est votre seul guide ! La conscience vous suffit ? Mais elle peut être erronée ; elle peut être mal formée. En voulez-vous une preuve ? Parcourons les dix préceptes du Décalogue que l'on peut regarder à juste titre comme l'expression du droit naturel, et nous verrons ce que répond la conscience livrée à elle-même, en dehors de l'Eglise, sans autres lueurs que celle de la raison, même la plus élevée, celle des philosophes les plus fameux.

Le premier précepte du Décalogue et du droit naturel recommande l'adoration et la prière. Que répond la conscience en dehors de l'Eglise ? — Ma conscience, répond Jules Simon avec Rousseau, Voltaire et toute la philosophie du dix-huitième siècle, faisant écho aux philosophes anciens cités par Maxime de Tyr, ma conscience m'enseigne que la prière est inutile, car les lois de la nature sont inviolables, et ma prière ne les changera pas !

Le second précepte du Décalogue nous défend le blasphème et le parjure. Que dicte la conscience en dehors de l'Eglise ? — Elle nous apprend, répondent les Épicure, les Lucrèce, les Spencer, les Darwin, tous les athées anciens et modernes, avec toutes les écoles de panthéisme et de positivisme ; elle nous apprend que Dieu n'existe pas ; le blasphème et le parjure sont des chimères. L'idée de Dieu, voilà le mal, et le seul mal de la terre !

Le troisième précepte du Décalogue nous prescrit le culte extérieur envers la divinité. Que répond la conscience en dehors de l'Eglise ? - Elle répond avec Calvin et avec toute la philosophie du libre examen, que Dieu doit être adoré en esprit et en vérité : le culte extérieur est une idolâtrie et une superstition !

Le quatrième précepte trace les devoirs des parents envers les enfants, et réciproquement. Que répond la conscience en dehors de l'Eglise ? — Platon, Aristote, Solon, Lycurgue, Numa, tous les philosophes, tous les législateurs de l'antiquité permettent l'infanticide, font de la mère l'esclave du fils, et arrachent l'enfant à son père pour le donner à la patrie, confisquant ainsi au profit de l'Etat tous les devoirs de la piété filiale. Le fils met à mort ses parents avancés en âge pour leur épargner les

maux de la vieillesse, et le parricide Jupiter est honoré comme le maître des dieux !

Le cinquième précepte nous défend l'assassinat. Que répond sur ce point la conscience ? — Cicéron et Plutarque, les Grecs et les Romains le permettent, si la victime est un esclave, une femme ou un enfant, c'est-à-dire la faiblesse, ou même un ami compromettant, comme le prouve l'histoire de Sébécus dans Plutarque. Les Mutius Scévola, les Brutus, tous les assassins politiques sont exaltés comme des héros ; tous les régicides montent au Capitole ou au Sénat sur des escaliers teints de sang, comme des triomphateurs !

Nous voici arrivés au sixième précepte : c'est ici surtout que la conscience humaine, en dehors de l'Eglise, a montré dans quel abîme d'aberrations elle est capable de tomber pour autoriser tous les désordres, toutes les turpitudes. Caton le Censeur conseille la prostitution; Caton d'Utique autorise l'adultère ; les Stoïciens n'ont pas horreur de l'inceste ; Socrate encourage la sodomie ; et la seconde églogue du pieux Virgile a redit des inspirations qu'on eût admirées à Gomorrhe ! Cicéron, dans sa *République*, va jusqu'à faire du décent et de l'indécent une convention arbitraire. Ce que la pudeur dérobe aujourd'hui aux regards, la philosophie païenne en fit de nom et de figure un symbole religieux, consacré jusque dans les mystères du temple, jusque dans les processions du culte public !... Ici il faut renoncer à peindre et désespérer d'être cru.

Le septième précepte a-t-il été plus connu de la raison et de la conscience en dehors de l'Eglise ? – A Sparte, le voleur n'avait qu'un tort, celui de se laisser prendre. Suivant Montesquieu, Holbes et Bentham, le vol serait permis à la société civile, puisqu'elle serait l'auteur de la propriété : et suivant Prudhon, Fourier, les saint-simoniens, tous les socialistes, la propriété c'est le vol !

Il ne reste plus du Décalogue que le huitième précepte : il prohibe le mensonge. Que répond ici la conscience ? — Suivant le sage Aristide, si l'intérêt public demande le parjure, on peut se le permettre. Suivant Platon, tout magistrat a le droit de mentir. La foi punique, comme celle des Grecs, est demeurée proverbiale, et la mauvaise foi de Rome eût été célèbre si elle n'eût pas triomphé.

« Belle Laverne, dit Horace, donne-moi l'art de tromper et qu'on me croie juste et saint. » C'est la devise de Voltaire et de tous les Tartufes révolutionnaires : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose. »

Quant au neuvième et au dixième précepte, une seule remarque suffit : comment une conscience qui autorise le crime dans les actions songerait-elle à le proscrire dans les désirs et les pensées ?

Que reste-t-il maintenant du Décalogue, du droit naturel et de la morale universelle, en dehors de l'Eglise ? La conscience des philosophes les plus illustres rejette tout. Pas un devoir qui ne soit méconnu, pas un vice qui ne soit justifié.

Sans doute, ce que l'un affirme, l'autre le nie ; ce qu'un peuple approuve, les autres le condamnent. Mais qui donc a raison dans ces affirmations ou dans ces négations ? Où est la vérité ? Des deux côtés je vois les plus beaux génies des siècles ; des deux côtés je vois des peuples entiers. Qui me dira avec certitude : Voici le vrai ? — A celui qui voudrait m'imposer son opinion, je puis répondre : « C'est votre manière de voir, ce n'est pas celle de tel philosophe dont le génie valait le vôtre. C'est la manière de voir de plusieurs peuples ; mais ce n'est pas celle de tel autre peuple dont le témoignage peut valoir à lui seul autant que celui de tous les autres ensemble, témoin le peuple juif en matière d'idolâtrie. Prouvez-moi d'abord votre infaillibilité et je vous donnerai mon adhésion. Au nom de la raison et de la conscience, vous autorisez l'impiété, le parricide, l'adultère, la fourberie, l'assassinat, le vol, toutes les passions et tous les crimes ; de quel droit venez-vous me dire ensuite : Tu fais mal ? »

A ce raisonnement que peut répondre la raison, que répond la conscience livrée à elle-même, en dehors de toute révélation ? Déshonorée par les opinions les plus absurdes et les plus honteuses, elle n'a qu'à se taire. C'en est fait de la morale !

C'est si vrai qu'avant l'apparition de l'Eglise il n'est pas un vice qui, chez les anciens, n'ait passé pour une vertu. L'orgueil ? On le loue dans Alexandre qui sacrifie des millions d'hommes à la vaine gloire et à son ambition. L'avarice ? Elle n'a pas empêché Caton et Sé-

nèque, des usuriers sordides, de passer pour des sages, ni Mercure, ce voleur céleste, de passer pour un dieu. L'envie ? On la place au ciel à côté de Jupiter avec Junon, la reine des dieux. La colère ? Homère l'a glorifiée en faisant d'Achille un héros, implacable dans ses ressentiments, implacable dans ses vengeances. La lâcheté ? On l'appelle courage quand elle va jusqu'au suicide, comme dans Caton d'Utiq ue L'intempérance ? La Sicile lui décerne des prix et des couronnes ; elle monte au ciel avec Bacchus, et Platon lui-même l'autorise aux fêtes de ce dieu, tandis qu'à Rome on mange pour vomir, et on vomit pour dévorer d'un seul coup des milliers de sesterces. La luxure ? Elle est divinisée, adorée et placée au sommet de l'Olympe quand elle est poussée jusqu'à la bestialité par Jupiter, le ravisseur d'Europe, le séducteur de Léda, peuplant de ses débauches le ciel, la terre et les enfers. En un mot, la ruse et la force, Ulysse et Hercule, voilà les dieux, voilà toute la morale avant l'apparition de l'Eglise.

Parcourez toutes les étapes de la philosophie humaine, à toutes les grandes époques où elle se déploie en dehors du christianisme, et toujours vous verrez comme résultat régulier de ses mouvements le retour périodique du doute universel. Y a-t-il un Dieu ? Je ne sais pas. — Une ame? Je ne sais pas. —Des devoirs ? Je l'ignore. — Ignorance universelle, telle est sa réponse invariable. Pouvait-on supposer que cette ignorance serait un jour obligatoire ? — Voilà les philosophes !

Voyez encore. Qu'est-ce que l'honnête ? « C'est l'intérêt ou l'utile, dit la philosophie antique avec Platon, et il n'y a de honteux que ce qui est nuisible. » — Qu'est-ce que le bien ? « C'est la foi sans les œuvres, répond avec Luther la philosophie du libre-examen, *Crede fortiter et pecca fortius.* » — *Qu'est-ce que le vice et la vertu ?* « *De simples produits chimiques, comme le sucre et le vitriol*, me répond avec un de ses chefs la philosophie de la libre-pensée. » Voilà les philosophes ! Voilà la raison humaine, voilà cette libre-pensée, si fière d'elle-même, réduite à l'ineptie ! Et quelle ineptie, grand Dieu ! Ineptie féroce et sanguinaire qui s'érige un autel sur des monceaux de ruines, les pieds dans la boue et les mains dans le sang ; c'est la déesse Raison ! Elle se fait adorer sous le symbole d'une

prostituée ! D'une main elle tient la tête ensanglantée d'un prêtre, et de l'autre la tête de Louis XVI !...

L'intérêt ou l'utile, avons-nous dit, tel est le dernier mot de la morale païenne. Cicéron lui-même, dans son traité *De Officiis*, après avoir distingué l'utile de l'honnête, dit, en finissant, qu'en cas de conflit entre les deux, il ne sait où est le devoir : « *Offert ancipitem curam cogitandi !* » Ce principe était le pivot autour duquel tournait toute la morale antique, le principe qui légitimait tous les vices.

Qui donc a déplacé l'axe du monde moral, et au lieu de le faire reposer sur l'utile, c'est-à-dire sur le règne du *moi* ou sur l'égoïsme, l'a fait reposer sur son seul et véritable principe, le renoncement ? L'Eglise, l'Eglise seule, a opéré cette merveille surhumaine et divine.

§ II. — *La morale de l'Eglise.*

Renoncement, détachement, abnégation, mortification, pénitence, humilité : autant de vertus qui n'avaient pas même un nom dans les langues anciennes, et que l'Eglise, avec ses docteurs et ses ascètes a partout fait connaître et popularisées. Ouvrez les livres de sainte Thérèse, de Louis de Grenade, de saint François de Sales, de Rodriguez, de saint Jure, et de toute cette pléiade d'écrivains spirituels dont s'honore l'Eglise catholique : ouvrez surtout le livre du *Combat spirituel* et l'*Imitation de Jésus-Christ*, et là vous verrez la différence profonde qui sépare la morale chrétienne de la morale païenne. Que lisons-nous dans tous ces auteurs qui ont fait faire à la connaissance du cœur humain des progrès que le monde ancien n'avait pas même soupçonnés ? Presque à chaque page, c'est le commentaire de cette parole évangélique : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive. Qu'il renonce à ses biens : bienheureux les pauvres ! Qu'il renonce aux plaisirs : bienheureux ceux qui pleurent ! Après avoir renoncé à son corps et à la

terre, qu'il renonce à lui-même : bienheureux les humbles! Si quelqu'un ne se hait pas lui-même, il ne peut être mon disciple ! » — Quelle morale ! Quelle doctrine ! Quelle révolution dans toutes les idées reçues ! Il n'est question que de mépriser le *moi*, de le haïr, de lui faire la guerre, de le vaincre, de le sacrifier, de le circoncire, de le crucifier, de le faire mourir, de l'ensevelir, de l'anéantir ! C'est bien l'*homme ancien*, comme parle saint Paul, qui disparaît pour faire place à une création nouvelle, à un *homme nouveau*. La vertu n'est plus fondée sur l'intérêt et l'utile ; elle est fondée sur les ruines de l'égoïsme et sur la croix, le seul fondement de la véritable et solide vertu. La morale n'a plus pour apogée la formation d'un *sage*, elle va plus loin, elle va jusqu'à opérer cette création sublime que l'antiquité n'a jamais connue, parce qu'elle ne l'a jamais rencontrée, elle va jusqu'à créer un *saint*.

Voyez-vous sur tous les chemins du monde cette humanité nouvelle qui abandonne ses châteaux et ses palais, son or et ses héritages, et qui s'en va, vêtue de bure, les pieds nus, la corde aux reins, mendier de porte en porte et habiter des mansardes, avec cette étrange passion de ne rien posséder et de manquer de tout ? Voyez-vous ces innombrables légions d'anachorètes et de pénitents, armés de jeûnes, de veilles, de cilices, de disciplines et de chaînes de fer, s'éprendre contre leur propre chair d'une cruauté inouïe, et devenir plus ingénieux que les tyrans à inventer eux-mêmes de nouveaux supplices, comme si le plaisir était devenu la souffrance ou que la souffrance fût devenue le plaisir ? Voyez-vous ces capitaines tout rayonnants de gloire qui rejettent loin d'eux les insignes de la gloire ; voyez-vous ces princes et ces princesses à qui le monde prépare des triomphes et qui rejettent ces triomphes pour vivre inconnus et cachés, allant demander à l'obscurité d'un nom le secret de voiler la splendeur de leur naissance : voyez-vous enfin toute cette aristocratie nouvelle sous les livrées d'un Dieu humilié, animée d'une nouvelle ambition, celle de s'ensevelir vivante dans le mépris et l'oubli ?

Les tendances de la vie sont tout à fait retournées. Jusque-là l'homme avait cru agrandir sa personne en agrandissant ses possessions et sa fortune ; et voici

qu'une génération nouvelle foule aux pieds cette grandeur factice pour apprendre au monde que la grandeur véritable ne relève pas de la matière et que les régions de l'incréé, de l'immortel et de l'infini sont au dessus de l'or et de la boue. Jusque-là l'homme s'était abaissé jusqu'à diviniser le culte de la chair ; et voici qu'une génération nouvelle purifiée dans des flots de sang, et le front sillonné, non plus par la débauche, mais par l'austérité, vient dire au monde : « Non, l'élévation de l'âme n'est pas dans l'asservissement de l'esprit à la chair, mais dans l'assujettissement de la chair à l'esprit. » Jusque-là l'homme avait cherché la gloire dans de vains bruits et de vaines louanges ; et voici qu'un peuple nouveau se lève pour protester et dire au monde : « Non, l'égoïsme, qui se fait centre de tout, n'est pas le désintéressement, la générosité, la grandeur ! Le dévouement qui s'ignore, le devoir qui s'accomplit dans l'ombre, sous le regard de Dieu, loin du regard des hommes, voilà la générosité, voilà la grandeur, voilà le sublime ! »

Et ne croyez pas qu'arrivé à cette hauteur, le *saint* s'imagine être arrivé au terme de la morale évangélique. A mesure qu'il avance, il découvre devant lui de nouveaux horizons, de nouveaux sacrifices, de nouvelles vertus. « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, » lui dit l'Eglise après Jésus-Christ. Et comme ce terme recule infiniment, puisqu'il a pour objet une perfection sans limites, à mesure que le *saint* avance dans cette route sans fin, il s'imagine, après bien des années, n'avoir encore rien fait. Penché en avant, il oublie tout ce qui est en arrière, et s'étend de tous ses efforts hors de lui vers le Souverain Bien. C'est saint Vincent de Paul, ce bienfaiteur de l'humanité, s'animant chaque matin, à l'âge de soixante ans, à de nouvelles immolations et à de nouveaux dévouements par cette parole des Saints Livres : « *Et dixi : ecce nunc cœpi*, c'est aujourd'hui, ô mon âme, qu'il faut commencer à servir le Seigneur !... » C'est le *saint* élevé sur les ruines de l'égoïsme à de telles hauteurs qu'il est inaccessible à la vaine gloire ; il est comme abîmé et perdu en Dieu, le front déjà rayonnant de cette auréole divine qui va bientôt couronner ses mérites.

C'est saint François Xavier s'écriant dans le bonheur :

« *Satis est, Domine*! Seigneur, c'est assez, c'est trop ! » et s'écriant au sein de la douleur : « Seigneur, ce n'est pas assez ; encore plus, ô mon Dieu, encore plus, *amplius, Domine, amplius*! » — C'est sainte Thérèse s'écriant parmi les rigueurs du Carmel : « *Aut pati, aut mori*, ou souffrir, ou mourir ! » — C'est sainte Madeleine de Pazzi allant plus loin encore et disant : « *Pati et non mori*, souffrir toujours et ne jamais mourir ! » — Ce sont tous les saints qui ont agi et pensé comme saint Paul qui s'écriait : « *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, dans les élans de mon amour, je désirerais mourir pour être avec Jésus-Christ. Mais non, je préfère l'exil ; car au ciel il n'y a plus ni fiel, ni croix, ni épines ; je ne pourrais pas remplir dans ma chair ce qui manque à la passion du Christ ; je préfère porter plus longtemps mes stigmates pour lui prouver mon amour ! »

La philosophie a-t-elle jamais rêvé une vertu si sublime, et n'est-ce pas le lieu de répéter avec Aimé Martin que l'idéalité des philosophes n'atteint pas à notre réalité ? Non, jamais ils n'auraient imaginé un idéal si élevé et si parfait : des hommes s'en allant quêter partout la souffrance et le mépris, comme le monde s'en va quêter partout le plaisir et la gloire ; des hommes pour qui les prisons n'ont pas assez de chaînes, la terre assez de boue, le monde assez d'outrages, tant ils sont insatiables de s'humilier et de souffrir ! Pour ces hommes, les plaintes sont un langage inconnu, si ce n'est dans la prospérité. Ils ne se contentent pas d'avoir au milieu des malheurs une constance inébranlable, ils ont souvent une joie qui va jusqu'aux transports ; s'ils ne s'offrent pas d'eux-mêmes aux tourments, à la mort, on voit qu'ils se contraignent ; en les envoyant au supplice, on va au devant de leurs désirs. Quel est donc ce prodige ? Les biens et les maux ont-ils changé de nature, ou bien les hommes en ont-ils changé eux-mêmes ? Non, ni la nature, ni les hommes n'ont changé ; une seule chose est nouvelle : l'amour de Dieu ! Voilà le feu nouveau qui a dévoré l'égoïsme et introduit dans le monde ce spectacle sublime qu'on a si bien nommé une folie, parce que jamais la raison par elle-même n'aurait pu l'inventer : la folie de la croix et de l'abnégation ! Epictète disait : « Montrez-moi un stoïcien, un seul ! » Le paganisme ne pouvait pas

montrer un seul *sage !* Et c'est par milliers, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, que l'Eglise compte des vierges et des martyrs, des thaumaturges et des *saints* !

Un portrait va résumer toute la sublimité de la morale catholique. Ce portrait est emprunté à une plume peu suspecte de partialité en faveur de l'Eglise, à la plume de Voltaire. Voici comment il parle de saint Louis :

« Les vertus humaines étaient chez les anciens ; les vertus divines ne sont que chez les chrétiens. Quel bon roi dans les fausses religions a vengé tous les jours sur soi-même des erreurs attachées à une administration pénible et dont les princes ne se croient pas responsables ? Où est le grand homme de l'antiquité qui ait cru devoir rendre compte à la justice divine, je ne dis pas de ses crimes, mais de ses fautes légères, mais des fautes de ceux qui, chargés de ses ordres, pourraient ne pas les exécuter avec assez de justice ?

« Quel climat, quelles terres ont jamais vu des monarques païens foulant aux pieds la grandeur qui fait regarder les hommes comme des êtres subalternes, et la délicatesse qui amollit, et le dégoût affreux qu'inspire un cadavre, et l'horreur de la maladie et celle de la mort, porter de leurs mains royales des hommes obscurs frappés de la contagion et l'exhalant encore, leur donner une sépulture que d'autres mains tremblaient de leur donner !

« Tombé entre les mains des musulmans, ils conçoivent l'idée d'offrir la couronne d'Egypte à leur captif. Jamais la vertu ne reçut un plus bel hommage.

« Saint Louis est humble dans le sein de la grandeur. Il est roi, et il est humble. Saint Louis secourt les pauvres, il s'abaisse devant eux, il est le premier des rois qui les ait servis. C'est là ce que toute la morale païenne n'avait pas même imaginé.

« La charité n'est pas moins étrangère à l'antiquité profane ; elle connaissait la libéralité, la magnanimité ; mais ce zèle ardent pour le bonheur des hommes et pour leur bonheur éternel, les anciens en avaient-ils l'idée ? Ont-ils approché de cette ardeur avec laquelle le roi travaillait à secourir les âmes des faibles et à soulager toutes les infortunes ?

« Ainsi la religion produit, dans les âmes qu'elle a

pénétrées, un courage supérieur aux vertus humaines. Elle a encore sanctifié dans saint Louis tout ce qu'il eut de commun avec les héros et les bons rois.

« O vains fantômes de vertu ! O aliénation d'esprit ! Que vous êtes loin du véritable héroïsme ! Voir d'un même œil la couronne et les fers, la santé et la maladie, la vie et la mort ; faire des choses admirables et craindre d'être admiré ; n'avoir dans le cœur que Dieu et son devoir ; n'être touché que des maux de ses frères et regarder les siens comme une épreuve nécessaire à sa sanctification ; être toujours en présence de son Dieu ; n'entreprendre, ne réussir, ne souffrir que pour lui. Voilà saint Louis, voilà le héros chrétien, toujours grand et toujours simple, toujours s'oubliant lui-même. Il a régné pour ses peuples ; il a fait tout le bien qu'il pouvait faire, même sans rechercher les bénédictions de ceux qu'il rendait heureux. Il a étendu ses bienfaits dans les siècles à venir, en redoutant la gloire qui devait en être le prix. Il n'a combattu que pour ses sujets et pour son Dieu. Vainqueur, il a pardonné ; vaincu, il a supporté sa captivité sans affecter de la braver. Sa vie a coulé tout entière dans l'innocence ; il a vécu sous le cilice et il est mort sur la cendre. »

Tel est le portrait de saint Louis par Voltaire !

§ III. — *Institutions morales de l'Eglise.*

La religion catholique n'a pas seulement des doctrines qui prêchent la morale la plus pure, elle a aussi des institutions pour aider l'homme à éviter le mal et à faire le bien.

C'est à quoi la confession est merveilleusement propre. Quel moyen plus puissant, en effet, de prévenir le mal que de l'enfermer dans un palais de cristal où il ne pourra jamais agir sans être vu ? Ce qui favorise le plus le crime, n'est-ce pas l'espoir des ténèbres ? Et ce qu'il redoute le plus, n'est-ce pas l'oreille de l'homme et le regard du public? Or, si une institution parvenait à mettre toujours devant le crime l'œil ouvert d'un témoin,

ne serait-elle pas contre le mal le frein le plus puissant et le plus ferme rempart, surtout si ce témoin, loin d'être de connivence avec le vice, en était, par l'austérité même de ses fonctions, l'adversaire attitré, et si le criminel ne pouvait attendre de son témoignage que de la honte et de l'improbation? Eh bien! cette institution que les hommes n'auraient jamais conçue, l'Eglise en offre le bienfait avec la confession. Par l'obligation que ce sacrement impose de tout dire, jusqu'aux pensées les plus secrètes, l'homme n'est jamais seul, il voit toujours un œil ouvert sur ses actions les plus intimes, non pas cet œil de Dieu, auquel, hélas! on est indifférent, mais l'œil de l'homme que l'on redoute tant! Quel moyen plus ingénieux de rappeler constamment à l'homme le sentiment du devoir, que de lui donner toujours le sentiment de son honneur et de sa dignité personnelle?

A tous ces bienfaits, ajoutez que la confession habitue l'homme à la franchise et à la loyauté, lui inspire une plus grande aversion pour le mensonge en ajoutant à la noirceur naturelle de ce vice la noirceur du sacrilège; ajoutez que le confesseur donne des conseils, des avis, des encouragements et des consolations que l'âme ne trouverait nulle part ailleurs, parce qu'ailleurs cette direction ne s'insinuerait pas comme ici dans les replis les plus secrets de la conscience; ajoutez que, pour donner cette direction, le prêtre ne se contente pas d'avoir sa porte ouverte à tout venant: il va lui-même, s'il le faut, au chevet du malade et du moribond, quels que soient sa demeure et son état; il s'assied sur la paille où il est étendu, respire son haleine fétide, ne s'arrête pas même devant des dégoûts et des dangers qui font hésiter les approches d'un parent ou d'un ami; seul, il monte sur l'échafaud du parricide, et, dernier consolateur du misérable le plus justement abandonné des hommes, il fait rentrer dans cette âme criminelle l'amour de Dieu et de la vertu à force de lui en présenter l'image.

Ajoutez enfin à tous ces bienfaits que ce tribunal des âmes n'exerce pas seulement son action sur les délits et les crimes, comme la force publique, mais sur les désirs et les pensées; qu'il arrête et punit, non seulement l'homicide, mais le médisant; non seulement l'adultère, mais le simple regard; non seulement la vengeance,

mais le défaut de charité ; qu'il nous constitue intérieurement coupables à nos propres yeux bien avant que nous le soyons aux yeux des hommes ; qu'il veille aux avenues de la conscience pendant que les lois humaines sommeillent, pour nous faire observer les devoirs les plus intimes et les plus solitaires : après cela vous conviendrez, avec Leibnitz, que rien n'est plus digne de la sagesse divine que cette institution bienfaisante, et si on donne le nom de civilisation aux lois civiles qui n'atteignent que la couche supérieure des sociétés, vous conviendrez qu'on ne peut refuser ce nom à une institution qui descend jusqu'au fond de la conscience pour régler avec elle le fond même de la société ; avec un adversaire de l'Eglise, vous serez obligés de conclure que le meilleur de tous les gouvernements serait une théocratie où l'on établirait le tribunal de la confession.

Tel est le sacrement de Pénitence. C'est la *mort* au mal et le passage à la vie.

Toutefois, il n'est que la première partie et le commencement de la vertu. Pour la compléter, l'Eglise a un autre sacrement : elle a l'Eucharistie, le sacrement de la charité.

On pourrait montrer ici par l'histoire comment la communion a contribué par l'amour du prochain à l'abolition de l'esclavage. Un maître qui avait vu le matin son esclave s'asseoir à côté de lui à la Table sainte et recevoir le même Dieu, pouvait-il, le soir, le traiter inhumainement ? Et si, de nos jours, les maîtres et les riches n'avaient pas oublié le chemin du sanctuaire, croit-on que leurs rapports avec leurs serviteurs et les pauvres seraient les mêmes ? Non ; la communion resserre entre tous les chrétiens les liens de l'amitié ; elle réalise, autant que le permettent les faiblesses humaines, cette union que demande l'Eglise quand elle dit, dans l'une de ses prières : « Faites, ô mon Dieu, que nous soyons tous un seul cœur et une seule âme, comme tous ces grains de froment sont unis entre eux pour faire une même hostie et toutes ces grappes d'une même vigne sont fondues ensemble pour remplir un même calice ! »

Pour montrer comment l'Eucharistie est vraiment le sacrement de l'amour, arrêtons-nous à une preuve plus sensible parce qu'elle est plus près de nous, je veux

parler de la Sœur de Charité. D'où lui vient, pensez-vous, ce courage qui lui fait abandonner parfois une noble famille, une brillante fortune, un avenir où tout lui sourit, pour aller s'ensevelir vivante dans ce réceptacle de toutes les misères qu'on nomme un hôpital ? D'où lui vient ce courage qui lui fait braver toutes les délicatesses de la nature et de l'éducation pour descendre aux services les plus abjects et les plus humiliants, respirer un air fétide et panser des plaies dégoûtantes qui rebuteraient l'amour même d'une mère ? Qui lui a mis au cœur, pour des étrangers qu'elle n'a jamais connus, ces sollicitudes et ces tendresses maternelles ? Qui donc la fait aller dans une ambulance, sur un champ de bataille, à deux pas des balles qui sifflent, pour recueillir les soldats blessés et leur donner les derniers soins avec les dernières consolations des mourants ? Qui donc lui fait ainsi braver la mort ? D'où lui viennent cet amour et ce courage qui élèvent une fille faible et timide au dessus de son sexe ? Ah ! n'en doutez pas, cet amour lui vient de la sainte communion. Quand la Sœur de Charité reçoit son Dieu dans l'Eucharistie, elle entend Jésus qui lui dit : « Ma fille, je te donne mon corps, je te donne mon sang, je te donne mon âme et ma divinité, tout ce que j'ai et tout ce que je suis. Que puis-je te donner de plus ? Si j'avais davantage, je te le donnerais ! » — Et la Sœur de Charité lui répond : « Seigneur, vous me donnez tout, je vous donnerai tout. Vous vous êtes immolé pour moi, je veux m'immoler pour vous, vie pour vie, amour pour amour. J'irai dans les hôpitaux, et là mon regard, transfiguré par votre amour, ne verra plus dans les haillons d'un mendiant qu'un de vos membres sanctifié ; en lavant ses pieds, je croirai laver les vôtres ; en pansant ses plaies, je croirai, comme Madeleine, verser mes parfums dans les vôtres ; en assistant à son agonie et à sa croix, je croirai m'unir à la vôtre et la partager avec vous. Ah ! qu'il vienne à moi, maintenant, le pauvre, l'abandonné, le déshérité du monde, qu'il vienne dans mes bras : il a trouvé une sœur, il a trouvé une mère ! »

Vous le voyez, ce qui donne à une humble femme ces élans sublimes de tendresse et d'amour, c'est la sainte communion. C'est si vrai que le protestantisme, malgré ses immenses ressources, n'a jamais pu créer une Sœur

de Charité. Il a bien pu, avec ses millions, élever des hôpitaux semblables à des palais ; il a bien pu trouver, pour soigner la souffrance, des femmes salariées qu'il paie fort cher et qui servent fort mal; il a bien pu trouver des servantes, mais il n'a pas pu trouver une *Sœur*, une *Sœur* de Charité qui aime le malade comme son frère, comme une mère son enfant, ne demandant pour tout salaire qu'à se dévouer aujourd'hui, à se dévouer demain, à se dévouer toujours, et à mourir à la peine, parmi des cholériques ou des pestiférés ! Non, le protestantisme n'a jamais pu créer une Sœur de Charité. Et pourquoi ? Parce qu'il n'a pas d'hosties dans ses tabernacles !... Ah ! si un jour le froment divin venait à manquer sur nos autels, si un jour le sang de Jésus cessait de ruisseler et d'étinceler dans nos calices d'or, si un jour une lèvre sacerdotale ne se trouvait plus là pour laisser tomber les syllabes augustes de la consécration : Ah ! ce jour, vous verriez disparaître la Sœur de Charité, avec le dévouement et l'amour de Dieu sur la terre ; vous sentiriez le froid de l'égoïsme monter à tous les cœurs comme on sent le froid de l'hiver quand le soleil s'éloigne et laisse la terre glacée par les frimas !

§ IV. — *Exemples de moralité dans l'Eglise.*

La religion catholique n'offre pas seulement des doctrines et des institutions de la morale la plus élevée ; elle nous offre encore, pour entraîner notre volonté vers le bien, des exemples permanents dans les ordres religieux.

Avec eux l'Eglise ne pousse pas seulement la vertu jusqu'à la chasteté ; elle va plus loin, elle va jusqu'à la virginité ; elle va plus loin encore, elle va jusqu'à la mortification et à la souffrance volontaires ; elle va plus loin encore, elle va jusqu'à des austérités effrayantes et dont le souvenir seul fait trembler. On voit paraître le trappiste et le chartreux, la carmélite et la clarisse ; on voit paraître dans les épouvantables déserts de la Thébaïde, ou dans les solitudes embrasées de l'Arabie, de la

Palestine et de la Syrie, des corps exposés aux rayons du soleil le plus ardent ou à toutes les rigueurs du froid le plus intense ; des corps exténués par de longs jeûnes, semblables à des spectres ambulants sortis de la poussière des tombeaux, ayant pour unique aliment des racines sauvages, l'eau d'une source pour unique breuvage, et le travail de leurs mains pour unique trésor. Au déclin du jour, chacun d'eux, encore à jeu, sort de sa cellule pour aller entendre la parole d'un Antoine ou d'un Hilarion : on fait toujours précéder de la nourriture de l'âme la nourriture du corps. La chair a disparu ; elle n'existe plus que pour servir d'holocauste à la vertu ; il ne reste plus que l'esprit. Pour dompter la chair, on a tellement déployé d'énergie, on a tellement insisté sur la vanité des choses terrestres, que les réalités mêmes sont devenues des illusions, et que le monde physique s'est évanoui pour faire place au monde intellectuel et moral. La terre n'est plus là que pour servir de champ de bataille à l'idée, et l'homme qui naguère ne parvenait pas à élever son esprit au dessus de la terre, le tient maintenant sans cesse fixé au ciel. Et cela en Orient, sous le climat en apparence le plus contraire à la vertu, là où le relâchement des corps conduit naturellement au relâchement des esprits, là où l'air même qu'on respire est un excitant au plaisir : du haut de leurs montagnes et de leurs sommets sablonneux, les anachorètes pouvaient respirer les souffles embaumés des riantes campagnes qui les invitaient au loin à la jouissance et au bonheur sensuels. Dès lors, il était prouvé que tous les climats sont bons pour la vertu, que nulle part elle n'est impraticable et que la corruption demeure sans excuse. Par cette réaction singulière et extraordinaire des ordres pénitents, les villes et les peuples apprirent que l'accomplissement des *préceptes* évangéliques est possible, puisque l'homme peut contempler de ses yeux la réalisation des *conseils* les plus durs. Quel ascendant sur la moralité du siècle !

Mais quel remède apporter à cette passion de l'or, qui aujourd'hui va jusqu'à la fièvre, jusqu'à la fureur, jusqu'à la frénésie ? — L'Eglise est en possession de cette digue et de ce remède avec les ordres mendiants. Voici un homme que Dieu a fait naître dans un château superbe :

il a des laquais nombreux, et ses chevaux richement caparaçonnés font étinceler sous leurs pieds le pavé des rues. Cet homme se dit : « Je ferai mieux qu'être riche, je serai pauvre. » Il abandonne les somptueux appartements de son château pour habiter une cellule mal meublée, sans autre luxe que celui de la propreté ; il abandonne ses brillants équipages pour marcher les pieds nus; il abandonne ses vêtements de pourpre et d'or pour revêtir des livrées plus rudes qu'un cilice ; il abandonne ses festins qui mettaient à contribution les produits du monde entier pour se contenter du pain des pauvres, après l'avoir mendié de porte en porte ; il abandonne enfin ses nombreux serviteurs, et il va mettre ses deux bras au service d'autrui pour remplir les offices les plus abjects et les plus humiliants. Non content de vivre pauvre, il appelle à lui tous les déshérités de la fortune, et il leur dit, en leur montrant son château, ses champs, ses prairies, ses forêts, tous ses domaines : « Pauvres, mes frères, tout cela est à moi ; je vous le donne. Apprenez donc par mon exemple qu'il ne faut pas détester la pauvreté, puisque je la recherche et que je l'ambitionne ; apprenez qu'il ne faut pas s'en plaindre, puisqu'elle n'est pas un mal, mais un bien ; apprenez qu'elle n'est ni une honte, ni un vice, mais une grandeur et une vertu. Et vous, ô riches, apprenez aussi par mon exemple à vous dépouiller de votre superflu, puisque je me dépouille du nécessaire. » Quelle leçon et quel exemple ! Est-il rien de plus propre à éteindre la cupidité et à résoudre ce redoutable problème que les masses frémissantes posent sans cesse devant la société comme une menace de mort : « Pourquoi des riches et pourquoi des pauvres ? »

Ici réfutons un sophisme grossier. Il en est qui, en voyant des prêtres ou des catholiques faire une faute, en concluent aussitôt que la religion catholique n'est pas meilleure qu'une autre, comme si c'était la religion chrétienne qui leur ordonne de faire le mal, et comme si ce n'était pas plutôt en abandonnant ses leçons et en cessant d'être chrétiens qu'ils commencent à être mauvais.

Quand un catholique apostasie sa foi, comme Luther ou Calvin, pour vivre en transfuge dans les camps du protestantisme ou de la libre-pensée, est-ce pour deve-

nir plus humble, plus doux, plus patient, plus chaste, plus soumis, plus désintéressé, en un mot plus vertueux? N'est-ce pas, le plus souvent, pour mener une vie plus licencieuse et plus dissolue, vie qui parfois fait rougir les nouveaux frères qu'il s'est donnés ? Au contraire, quand un hérétique ou un libre-penseur a le courage d'abjurer ses errements pour rentrer dans le giron de l'Église, n'est-ce pas, comme saint Augustin, pour mener une vie plus humble, plus mortifiée, plus désintéressée, plus pure, en un mot plus sainte et plus exemplaire ? A son lit de mort, a-t-il regretté d'avoir été fidèle à la morale de l'Église, et cette fidélité n'a-t-elle pas été pour lui, à ce moment suprême, un motif de confiance et de sécurité ? Pourquoi encore, parmi les catholiques, remarque-t-on plutôt les vices, et parmi les incroyants les vertus, sinon parce que chez ces derniers la vertu y provoque l'étonnement d'une rareté ou d'une contradiction, tandis que chez les premiers elle est à l'état normal, ordinaire et commun ? Tandis qu'en dehors de l'Eglise les hommes y sont presque toujours meilleurs que leurs doctrines, au sein de l'Église, si élevé que soit un homme en sainteté et en vertu, il est toujours au-dessous des doctrines, parce que là l'idéal de la perfection est une perfection sans limites, la perfection de Dieu même : *Estote perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est !*

ARTICLE II

Qui a le plus travaillé a l'exercice de la justice ?

Si tous les hommes suivaient la voix de leur conscience, et d'une conscience bien formée ; si dans la famille et dans la société chacun remplissait ses devoirs ; si l'on voyait régner partout la justice, la charité et toutes les vertus, ce serait le bonheur, et presque le paradis terrestre. Mais l'expérience de chaque jour montre, depuis le péché originel, qu'il n'en est pas ainsi. Il y a deux hommes en nous : à côté des inclinations pour le bien se trouvent des penchants vers le mal ; à

côté de ceux qui répriment leurs mauvais penchants pour être vertueux et honnêtes, se trouvent des criminels qui se livrent aux plus mauvais instincts et deviennent des malfaiteurs, les tyrans de leurs semblables. Le bonheur de l'homme exige donc que ceux qui s'opposent à la félicité de leurs frères soient saisis par la société, mis dans l'impossibilité de nuire, et condamnés à des châtiments qui retiennent sur la pente du crime tous ceux qui seraient tentés d'imiter les coupables. Le bonheur de l'homme exige donc qu'il y ait des tribunaux. Voyons qui a le plus travaillé à faire respecter la justice et le droit.

§ I. — *La procédure.*

Avant l'arrivée du christianisme, on ne connaissait parmi nous d'autres tribunaux que les aveugles *jugements du feu et de l'eau*, que les Germains ne regardaient pas seulement comme des instruments de Dieu, mais comme des dieux. D'après eux, ces divinités devaient donner la victoire à la cause la plus juste, et étaient sommées à chaque instant de bouleverser par un miracle les lois de la nature pour juger, désarmer, repousser ou brûler le coupable.

Parfois, on mettait une boule au fond d'une chaudière en ébullition, et l'accusé devait la tirer avec la main nue ; ou bien on lui donnait un fer brûlant, ou on le faisait marcher sur des barres rougies, puis on appliquait un sceau sur les bandes dont on enveloppait ses pieds ou ses bras : s'il n'y apparaissait aucune lésion lorsqu'elles étaient enlevées au bout de trois jours, l'acquittement était prononcé. Parfois, on mettait le feu avec une grande solennité à deux bûchers très rapprochés : les adversaires ou leurs champions les traversaient, et celui qui en sortait sans brûlure avait gain de cause.

Le plus souvent on jetait un gant ou un défi à l'adversaire pour descendre avec lui en champ clos, et là, dans un duel, on prenait une épée pour l'arbitre du droit.

Peuples grossiers chez qui les sens étaient tout, les Germains donnaient l'avantage au plus fort. Ainsi donc, les duels judiciaires et les aveugles jugements de Dieu, voilà en deux mots toute la procédure des Barbares.

Et qu'on ne dise pas que l'Eglise fut complice de ces folles épreuves. Que des églises particulières aient eu des rituels consacrant par des prières et des cérémonies ces usages superstitieux, ces écarts des liturgies particulières prouvent la nécessité de l'unité liturgique avec la métropole romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, mais ne prouvent rien contre Rome et l'Eglise universelle. Rome a toujours protesté par la voix de ses Conciles et la voix de ses Pontifes contre ces injures faites au bon sens non moins qu'à la religion. « Comment, disait un évèque de Lyon en 825, comment distinguer dans ces épreuves celui qui a raison, si tous les deux succombent? Vous admettez que le vainqueur est toujours innocent ; mais ne peut-il pas arriver que les Sarrasins l'emportent sur Jérusalem, les Goths sur Rome et les Lombards sur l'Italie? » Dans ces paroles de l'évèque Agobard vous avez entendu le sentiment d'Alexandre III, d'Innocent III, de tous les Pontifes romains sur les jugements de Dieu.

Aujourd'hui, nous jugeons d'un sourire les épreuves judiciaires. Il nous semble qu'il était aussi facile de déraciner ces abus que d'en montrer l'absurdité. Ceux qui raisonnent ainsi n'ont jamais compris la tyrannie d'un usage et la difficulté de l'extirper. Luitprand, roi des Lombards, écrivait : « Nous reconnaissons que le duel judiciaire est une erreur publique, nous reconnaissons que c'est là une loi impie ; mais nous ne pouvons pas l'abroger. » Ce qui était impossible au roi des Lombards était impossible à tout pouvoir humain. Jamais sans l'Eglise la raison seule n'en fut venue à bout.

En voulez-vous une preuve? Regardez autour de vous. En plein dix-neuvième siècle, en plein siècle de lumière et de civilisation, le duel a-t-il disparu? Et le duel privé n'est-il pas un reste du duel judiciaire, un reste des usages barbares, mille fois réprouvé par la raison? N'est-il pas une injure faite à Dieu, seul maître de la vie et de la mort? Une injure faite au prochain, quoique l'homicide y soit déguisé sous des conditions et des

règles? Une injure faite à la société, que l'on prive de ses défenseurs, et qui a des tribunaux et des juges pour définir les droits et vider les querelles? Cet appel à la violence n'est-il pas un dédain pour les décisions régulières de la justice et un cri de Barbare qui, de siècle en siècle, s'est répété jusqu'à nous?

Que veut-on prouver, l'épée à la main ou le pistolet au poing? Obtenir la réparation d'une calomnie? Mais l'épée ou le pistolet montrera bien où est l'adresse et la vigueur du bras, jamais où est la vérité. — Faire la preuve de l'innocence ou du droit? Mais ni l'innocence ni le droit n'ont fait d'un homme un habile tireur. — Mériter une réputation de bravoure et d'honneur? Mais il y a de la bravoure et de l'honneur à braver les préjugés et non à s'y soumettre. Qu'est-ce, du reste, que cette ombre d'honneur, qui se satisfait par une ombre de combat, derrière laquelle il y a toujours une ombre d'homicide, et où souvent des combattants ridicules, ayant plus peur qu'envie de se battre, ont recours à mille artifices de langage pour se déclarer satisfaits? Voulez-vous signaler votre courage et votre honneur? Allez sur un champ de bataille, allez vous battre à la frontière, allez contre l'ennemi de la patrie; mais n'allez pas vous battre contre un parent, contre un concitoyen, contre un ami et un frère!

Voilà ce que dit la raison sur le duel; tout le monde en convient. Rousseau lui-même avait dit, après avoir rapporté les excuses du duel : « Si les loups savaient raisonner, auraient-ils d'autres maximes? » Et à propos du duel au premier sang : « Au premier sang, bête féroce! Et qu'en veux-tu faire de ce sang? Le veux-tu boire! » Que dirait-il aujourd'hui s'il voyait cet assassinat sauvage d'où l'habileté même est absente et qui consiste à tirer au sort celui des deux qui recevra une balle à bout portant? N'est-ce pas de la barbarie? Et cependant cette barbarie sauvage domine le siècle; elle est plus forte que les lois. Dans les casernes on l'inflige au soldat, et on a vu des officiers pleins de courage obligés de briser leur épée pour avoir essayé de résister à un préjugé plus fort que la raison et la vertu!

Voilà ce que peut la raison seule quand les pouvoirs publics méprisent les conseils de l'Église et veulent se

passer de son influence ! Voilà comment nous aurions encore, à la place de la justice et des tribunaux de nos jours, les ridicules épreuves de l'eau et du feu, si l'Eglise n'avait pas exercé au moyen âge, sous saint Louis, plus d'influence qu'elle n'en exerce aujourd'hui dans les hautes régions du pouvoir !

Heureusement l'Eglise est venue, et elle a substitué le droit à la force. Voici la teneur de la loi des Visigoths, issue en grande partie des Conciles de Tolède, et qui excitait au plus haut degré l'admiration de Guizot : « Que le juge, dit-elle, pour bien connaître la cause, interroge les témoins et examine ensuite les écritures, afin que la vérité se découvre avec plus de certitude, et qu'on n'en vienne pas facilement au serment.

« Qu'il regarde la qualité plutôt que le nombre des témoins. Parfois un seul témoin suffit, et parfois des milliers de témoins ne suffisent pas. Si le témoin est un criminel ou un débauché, un ennemi ou un parent de l'accusé, un homme salarié ou vendu, s'il est tout à la fois accusateur et juge, il y a tout à croire que la vérité ne sortira pas pure et sans mélange de ses lèvres, et le nombre n'ajoute rien à la valeur morale de pareils témoins. Si, au contraire, un seul témoin apporte à l'appui de sa parole, non pas un emploi ou un acte de naissance, mais des preuves indiscutables ou un caractère digne de foi, son témoignage suffit.

« Quant à l'accusé, ce n'est pas à lui à prouver son innocence ; c'est à l'accusateur à prouver la culpabilité du prévenu : *Nemo præsumitur malus nisi probetur*. L'accusé n'a qu'un devoir à remplir : celui de se défendre. C'est un droit de nature dont nul ne peut le dépouiller. Aussi qu'on ne le juge pas pendant une absence légitime ou forcée, et qu'on lui donne tous les moyens de défense, soit en lui communiquant la procédure, soit en lui donnant d'office un défenseur, si ses ressources ne lui permettent pas d'en choisir un lui-même. »

Voilà les principales dispositions du droit canonique. Aujourd'hui, ces principes sont devenus des vérité triviales dans nos tribunaux ; mais à qui est-on redevable de leur bienfait lorsqu'on songe que les Barbares ne connaissaient d'autre procédure que le combat et d'autres jugements que celui du fer ; lorsqu'on songe que, pour

mettre le droit de son côté, il suffisait d'avoir la force et l'adresse, ou être assez riche pour entretenir à ses gages des spadassins et des champions exercés; lorsqu'on songe enfin que nos pères n'ont abandonné les combats judiciaires et les jugements de Dieu que pour se jeter dans les excès encore plus abominables de la confession forcée par la question et la torture; quand, après tous ces excès, on pense aux *lieux d'asile* et aux avocats d'office que l'Eglise nommait pour soustraire les faibles, ses clients naturels, à la vengeance de la faïda, comme aux poursuites et aux violences des plus forts, alors on est forcé de tomber à deux genoux devant une religion qui ne cesse de crier aux hommes : « Soyez humains, soyez justes, faites taire l'arbitraire et la force, et sachez que le succès d'un combat n'a jamais prouvé autre chose que la force d'un Hercule ou l'habileté d'un vainqueur, jamais la force de la raison ni la sainteté du droit .»

§ II. — *Le serment.*

Une enquête, aussi scrupuleuse et aussi habile qu'elle soit, ne donne pas toujours la vérité pour résultat. Que le magistrat interroge les lieux, les personnes et les titres ; que ses interrogatoires captieux essaient de mettre le témoin en contradiction avec lui-même ; que ses questions multiples et pressées ne laissent pas au déposant le temps du mensonge ou ne lui laissent pas celui de la réflexion ; qu'il étudie les contenances, les physionomies, les gestes, les paroles, le présent et le passé de l'accusé ou du témoin : après toutes ces investigations, le plus souvent il ne recueillera que le doute et l'anxiété, heureux s'il ne prend pas l'impudence et l'audace pour la droiture et la sincérité ! N'est-ce pas ce qui se passe journellement dans ces luttes judiciaires que les plaideurs sont appelés à se livrer devant la justice humaine ?

Comment arriver à la découverte de la vérité, même dans un homme qui est demeuré honnête jusqu'au jour où il devient témoin ? Ne peut-il pas être personnelle-

ment intéressé dans la question ? Ne peut-il pas avoir à redouter la haine et la vengeance de l'accusé ou de ses partisans ? Ne peut-il pas avoir, à son tour, contre lui des griefs, des animosités personnelles, ou des haines de famille ? Et alors quelles tentations pour l'honnêteté elle-même ! Que de motifs pour que la vérité ne sorte pas pleine et entière de la conscience, et sorte, au contraire, amoindrie, défigurée, altérée ! Où sera le contre-poids de ces mobiles, quelquefois si puissants, de l'intérêt, de la colère, de la vengeance et de toutes les passions humaines ?

Ce contre-poids, l'Église le possède. Elle dit au témoin : « Souviens-toi que les jugements de la terre ne sont pas irréformables ; au delà des cours en dernier ressort, il y a un autre tribunal auquel l'innocent peut appeler ; là est assis un Juge incorruptible dont la sentence est sans appel et les arrêts immuables : c'est le tribunal de Dieu. Tandis que le méchant triomphe ici-bas de l'erreur des juges, son œil scrutateur va fouiller au fond des consciences pour y déterrer le crime dans ses antres les plus secrets ! Dieu est le témoin des témoins ; il sera ton juge : si tu es parjure, tu auras un châtiment aussi grand que ton crime. Songe à ce que tu vas faire. Si, en prenant Dieu à témoin, tu trahis le devoir de la vérité, tu déclares par là renoncer à la miséricorde infinie et te soumettre à tous les effets de la vengeance divine ! »

Mettez un scélérat en face d'un magistrat profondément pénétré de la présence de la Divinité et de la grandeur de sa mission ; qu'après avoir rappelé au malfaiteur avec fermeté et dignité les termes du serment et leur gravité, le magistrat se taise et s'efface, qu'il laisse un moment le faible mortel aux prises avec le Dieu vengeur, et vous verrez si le coupable y sera insensible.

Un fait entre mille dans les annales judiciaires. « Un homme, dit M. Nicolas, se présentait au tribunal de Bordeaux comme devenu propriétaire sous seing privé d'un domaine qui faisait toute la fortune d'une vieille dame. Celle-ci prétendit que cet écrit était faux, et dans une comparution devant la justice elle mit une énergie remarquable dans ses accusations contre le prétendu propriétaire. L'avocat, qui plaidait pour cette dame, voulut faire ressortir cette circonstance et en renouveler

l'effet accablant contre l'accusé ; il s'adressa à ce dernier avec un certain ton familier qui faisait ressembler sa voix à la voix même de la conscience, et il lui dit : « Il est un Dieu, malheureux !... La voix du vieillard qui accuse, comme celle du père qui maudit, emprunte toujours quelque chose de l'éternelle vérité. As-tu entendu cette femme?... »

Cette apostrophe, développée et soutenue pendant quelque temps, produisit un effet terrible sur le malheureux : il en fut atterré ; son bouleversement fut visible et à l'instant même il fut condamné. Et comme si la voix de l'avocat avait réellement emprunté quelque chose de l'éternelle vérité, elle porta dans l'âme du coupable le désespoir du ciel comme celui des hommes ; peu après il se suicida. Voilà l'impression produite sur une nature moins qu'honnête par la seule évocation de la Divinité.

Vous allez peut-être me dire que le serment religieux n'est pas une création de l'Eglise ; il est aussi ancien que le monde et aussi répandu que le sens commun ; tous les publicistes, tous les législateurs, tous les jurisconsultes, tous, presque unanimement, rendent hommage au serment et disent qu'il est d'irrésistible nécessité que celui qui le prête le fasse en se mettant, pour ainsi dire, en la présence de Dieu.

Oui, vous dites vrai, et cet accord unanime prouve que l'Eglise est loin d'être dans l'erreur, puisqu'elle marche avec le sens commun et le genre humain tout entier.

Mais la libre-pensée, au lieu de prendre Dieu à témoin, jure sur son honneur et sur sa conscience. — Et ceux qui n'ont ni honneur, ni conscience, sur quoi jureront-ils? Et les libres-penseurs qui en conscience croient que le vice et la vertu sont de simples produits chimiques, comme le sucre et le vitriol, sur quoi jureront-ils ?... Tant il est vrai que plus on voit baisser l'influence de l'Eglise, plus on voit baisser du même niveau la valeur du serment. Dans une nation où l'Eglise catholique est discutée, suspectée, avilie, le magistrat, ne sentant en lui aucune croyance religieuse, ne pose qu'avec indécision la formule sacramentelle ; et l'interpellé, ne redoutant nullement la peine du parjure, le commet avec sang-

froid : il lève à peine la main, non par crainte, mais par indifférence ; on ne sait s'il articule réellement les paroles, personne ne s'en occupe, et le voilà libéré... Voilà aussi la justice trompée, la loi méconnue et le parjure en crédit. Au contraire, que l'Eglise recouvre son influence sociale, qu'une foi vive succède à l'indifférentisme, et aussitôt vous verrez le serment reprendre son empire, sa garantie légale et sa moralité salutaire. Pourquoi? Parce que cette sauve-parole s'appuie sur les convictions religieuses, et que les convictions religieuses disparaissent avec l'Eglise ou renaissent avec elle.

§ III. — *La sentence du juge.*

Il ne suffit pas que le juge puisse, à l'aide du serment et de la procédure, connaître la vérité, il faut qu'il veuille la faire connaître en prononçant une sentence juste ; il faut que sa volonté soit intègre, à l'abri de toute vénalité, de toute crainte et de toute passion. Si le juge n'est pas un homme de bien, il a beau connaître le vrai, cette connaissance devient inutile.

Or je dis que pour rendre le magistrat homme de bien, l'Eglise a un moyen avec le Crucifix et les croyances dont il est le symbole.

Oui, le Crucifix au prétoire, voilà la plus grande puissance au monde pour préserver de toute altération l'incorruptibilité du magistrat, bien entendu quand la foi de l'Eglise exerce sur la conscience des juges une influence profonde.

Le Crucifix rappelle la flétrissure séculaire qui s'attache à l'inique sentence de Pilate.

Jadis Pilate voulut mettre des expédients à la place des principes et de sa conscience pour désarmer la haine ; mais la haine ne fut pas désarmée : elle fut d'autant plus implacable et le tumulte d'autant plus grand que les victoires remportées déjà sur la faiblesse du juge assuraient à sa passion toutes les chances d'un triomphe complet. Elle vociféra des cris de rage et de mort : « *Tolle ! Crucifige* ! D'après notre loi il doit mou-

rir! » Sous cette parole, Pilate aperçoit des émeutes : ne sera-t-il pas responsable devant Tibère d'un soulèvement national? Une dénonciation, ou même un simple soupçon d'infidélité transmis à Tibère par le dernier des espions ne pourra-t-il pas lui coûter la vie et au moins la perte de sa place? Pilate n'est pas homme à courir un tel danger pour sauver un innocent. Voyant qu'il ne gagne rien par ses expédients et par les concessions mêmes les plus cruelles, il se fait apporter de l'eau, et, se lavant les mains devant le peuple, il dit : « Je suis innocent du sang de ce juste. Vous en répondez! »

Pilate peut laver ses mains, il n'a pas lavé sa conscience! Tant qu'il y aura sur la terre un temple catholique et des chrétiens à genoux devant une croix, sous toutes les voûtes et sous tous les cieux on chantera ce *Credo* séculaire : « *Passus sub Pontio Pilato*, le Christ a souffert sous Ponce Pilate ». Ce chant de la foi ne mentionnera ni le nom de Caïphe, ni le nom des Pharisiens ; mais il redira éternellement celui de Pilate pour le flétrir et pour apprendre à tous les juges de la terre que la lâcheté peut être quelquefois plus coupable que la haine. C'est Pilate et non Caïphe, qui portera devant l'histoire la responsabilité du déicide. Le Christ n'aurait pas été crucifié si le juge ne l'avait pas permis. Des pieds et des mains déchirés du Christ, comme de son front et de tout son corps meurtris par mille plaies béantes et mille veines entr'ouvertes, il s'échappe contre les mauvais juges un cri d'anathème et de réprobation. Dieu les tire de la foule et les élève aux honneurs du prétoire pour venger l'innocence,et eux la condamnent ; Dieu les élève, pour que tous les faibles et tous les opprimés puissent trouver la vie, et, quand ils trouvent la mort auprès de lui, Dieu punit ces juges coupables. Pilate a perdu cet emploi pour lequel il n'a pas craint de sacrifier le droit et sa conscience ; dès ici-bas la vindicte divine a puni ses injustices, et un désespoir vengeur a terminé ses jours comme ceux de Judas, en attendant le pilori de la postérité.

Voilà les leçons que donne aux juges de la terre la vue du Crucifix au prétoire ; et quand l'Eglise peut exercer son action librement et sans entraves au sein de la société, ces leçons du *Credo* ne sont pas sans influence. Si

jamais l'intégrité de la magistrature a subi des éclipses, ce n'est pas le jour où l'on vit saint Louis ériger à la fois à la justice et au Dieu du Calvaire un palais et un temple; ce ne fut pas non plus le jour, plus rapproché de nous, où quatre cents magistrats, par un exemple inouï dans les annales judiciaires, aimèrent mieux se démettre de leurs fonctions plutôt que de se soumettre à des décrets iniques et sacrilèges : ce jour-là le Christ était encore attaché aux murailles du prétoire. Depuis il a disparu. On a senti que, pour entrer dans la voie des injustices, la vue d'un Crucifix est encore gênante, et que, pour jouer sans honte comme sans remords le rôle de Pilate, il faut d'abord se débarrasser de cette vue importune. On ne pouvait attester d'une manière plus solennelle et plus haute l'influence exercée par le crucifix sur la conscience des magistrats et le vide immense qui se fait au prétoire quand il en est absent. Si le Crucifix était un ornement inutile ou indifférent, l'aurait-on enlevé? Y aurait-on songé? Non ; on ne pense pas au rien ; l'oubli seul en fait justice.

Deux fois déjà, dans un demi-siècle, l'image divine a été enlevée du prétoire, et deux fois la nécessité de la conservation sociale l'y a fait revenir. Le premier bannissement eut lieu en 93, sous la Terreur. Je n'ai pas besoin de dire comment les juges d'alors, renversant toutes les notions de la justice et du droit, appelèrent la propriété un vol et le vol une restitution, l'assassinat une délivrance et les meurtriers des sauveurs, l'incendie une victoire et le vandalisme un progrès. Alors on vit le vrai appelé le faux, les ténèbres lumière et le bien le mal, tandis que le mal était appelé le bien : c'était la confusion, la ruine, le chaos. L'instinct de la conservation fit revenir le Crucifix.

Mais la Révolution ne se tint pas pour vaincue : 1830 renouvela les saturnales de 93. De nombreuses croix de calvaires furent abattues avec outrage et l'image du Crucifix arrachée des salles de justice par des mains forcenées. Le lieu des jugements devint aussitôt sans sécurité pour le justiciable et sans terreur pour les parjures ; partout on sentit le vide, et le divin Exilé revint pour la seconde fois. Il n'y eut pas de loi ni même d'ordonnance royale, la réparation fut spontanée comme le sentiment d'un inéluctable besoin : ce fut M. le baron Sé-

guier, premier président de la Cour royale de Paris, qui, en 1840, prit lui-même l'initiative de cette restauration, après avoir expliqué dans un écrit célèbre les motifs d'ordre social qui rendaient d'une nécessité irrésistible le retour du divin Proscrit.

Lorsque 1848 arriva, le siècle, instruit déjà par deux leçons, ne renouvela point sur les théâtres de la justice humaine les scènes odieuses des deux premières révolutions : le Christ fut respecté ; bien plus, il fut porté en triomphe. Des Tuileries à Notre-Dame, un peuple ivre de joie, après avoir renversé un trône qui cherchait encore ses fondements, faute de les chercher près de l'autel, traversa la capitale au milieu des ovations et des chants de triomphe, tenant haut dans ses mains, comme autrefois Constantin, le signe de notre rédemption et de notre salut. Et le lendemain, quand la grande voix de Lacordaire rappela, sous les voûtes augustes de la métropole, la scène de la veille, la foule frémissante et oublieuse un moment de la grandeur du lieu saint, ne put maîtriser son enthousiasme et laissa éclater ses transports en applaudissements. On n'a pas oublié le geste dominateur de l'humble religieux s'étendant sur l'auditoire ému pour réprimer cette joie débordante et lui rappeler, par de graves paroles, le respect silencieux dû à la majesté du lieu saint comme à la majesté du prétoire.

Le Christ de 1848 est aujourd'hui banni avec les libertés que le fils de saint Dominique portait alors dans les plis de son manteau. Mais il est des proscrits qui reviennent toujours, parce qu'on a besoin d'eux et que nul ne peut s'en passer. Le Christ, trois fois chassé du prétoire, redeviendra pour la troisième fois le président de nos assemblées judiciaires, parce que nous avons besoin de lui. Puisse l'épreuve ne pas être trop longue, ni les leçons de l'expérience trop terribles ! Nous avons besoin du Christ, parce qu'il est la garantie des justiciables, la base du serment, l'appui de l'innocence et l'asile du repentir, comme il est la source de l'intégrité des consciences. Par lui, la voix humaine a plus d'écho, la pourpre plus d'éclat et les audiences la majesté d'un temple. La croix a été et sera toujours l'immortel symbole du droit, de la justice, de la vérité, du dévouement, en un mot de toutes les grandes choses qui assurent l'incorruptibilite du magistrat.

§ IV. — *La peine.*

Il faut que la peine qui suit la sentence soit exemplaire et qu'elle imprime à tous les membres de la société une terreur efficace capable de prévenir les entraînements de l'exemple. Elle devra donc être plus ou moins afflictive, plus ou moins infamante, suivant qu'elle sera plus ou moins nécessaire pour contenir tous les membres de la société dans les limites du devoir.

Dans une société où la conscience et la religion ont beaucoup d'empire, il ne sera pas nécessaire de recourir à des peines très fortes pour intimider et réprimer le crime ; au contraire, dans une société où l'idée de force domine l'idée de droit, comme au sein des nations barbares, l'atrocité des supplices s'imposera comme un devoir pour intimider et effrayer les coupables. C'est ce qui a donné lieu à cette maxime de Montesquieu : « Moins la religion est réprimante, plus les lois civiles doivent réprimer, » maxime que l'on peut retourner en cette proposition réciproque : « Plus la religion est réprimante, moins les lois civiles doivent réprimer et plus elles peuvent être empreintes de l'esprit de douceur. »

Or, jamais religion ne fut plus réprimante que celle de l'Eglise catholique. Non contente de réprimer les actions coupables, elle réprime les paroles et les pensées; elle recommande à l'homme de faire une guerre continuelle à tous ses penchants vicieux ; et aux lois divines, qui embrassent tout ce que l'homme peut faire, dire ou penser, elle oppose la sanction la plus terrible qui se puisse imaginer, la crainte d'une damnation éternelle. Les lois civiles, sous l'empire du christianisme, peuvent donc être tempérées par la plus grande douceur. Les faits historiques viennent en foule à l'appui de cette conclusion.

Chez les Grecs et les Romains, comme aujourd'hui en Chine et au Japon, la peine de mort était multipliée et accompagnée de tous les raffinements de la souffrance. Dès que l'Eglise fait sentir son influence sur les mœurs,

le sentiment de l'honneur se développe avec la délicatesse de la conscience, et la législation pénale s'adoucit. Constantin supprime le supplice de la croix, interdit les cachots et proscrit les combats de gladiateurs. Saint Augustin, écrivant à Macédonius et à Marcellus, leur rappelle l'horreur de l'Eglise pour la peine capitale, horreur passée en axiome dans cette maxime du droit canonique: *Ecclesia abhorret a sanguine*, « l'Eglise a horreur du sang ».

Au moyen âge, à mesure que l'Eglise arrive à l'apogée de son influence sociale, le Code pénal de toutes les nations chrétiennes s'adoucit de plus en plus. Charlemagne supprime dans beaucoup de cas la peine de mort et la remplace par une peine pécuniaire. Plus tard, saint Louis ayant appliqué la peine de la marque au fer rouge contre les blasphémateurs, le pape Clément IV le pria de modifier une pratique si sévère, et la prison fut substituée à l'ancienne sanction. Ce même Pape, craignant que l'exemple d'un monarque si saint et si respecté ne trouvât des imitateurs, écrivit au roi de Navarre de ne point suivre en cela les traces du roi de France. En Angleterre, la peine de mort fut uniquement réservée aux crimes de lèse-majesté, et encore le prince avait-il le droit de la commuer et de se contenter d'un cautionnement. Alfred le Grand aimait à raconter comment il avait fait suspendre un bracelet d'or sur une voie publique sans que personne s'en fût emparé, quelles que fussent l'épaisseur de la nuit et la facilité du larcin. En Pologne, sous Casimir Ier, la force morale de la religion, assise sur le trône avec ce prince, suffisait à guider et à maintenir le peuple sans l'appareil menaçant des lois : jamais la torture, ni la mort ; les transgressions punies d'une amende étaient même peu nombreuses. Cet état dura encore plusieurs années après la mort du saint roi. En Hongrie, André II s'engagea spontanément à ne jamais changer la législation mitigée de ses prédécesseurs, et permit à ses sujets, s'il manquait à sa promesse, de se soulever contre la couronne ; bien plus, il les délivra dans ce cas du serment de fidélité. Les annales des monarchies chrétiennes offrent seules de pareils faits à l'histoire des lois.

Sous le protestantisme, la religion est moins réprimante ; la législation est toute souillée de sang et de

cruautés. Sans parler de l'inquisition protestante qui dresse des gibets aux catholiques, déchire leurs entrailles, les brûle frémissantes sous leurs propres yeux, et, après avoir étartelé ses victimes, suspend leurs membres sanglants aux portes de Londres; sans parler de toutes ces horreurs, la coutume, qui tient lieu de code pénal dans les Indes sous la domination anglaise, est d'une cruauté révoltante pour tous les délits.

Voici ce qu'on lit dans un document officiel présenté au Parlement le 16 avril 1855 : « L'usage de la torture, comme moyen de percevoir l'impôt, est d'un usage général dans la présidence de Madras. Les modes de tortures sont assez cruels, non seulement pour causer une douleur extrême, mais même pour blesser d'une manière irrémédiable, pour mutiler, pour donner la mort. L'instrument le plus ordinaire de torture, le *kittee*, correspond à l'écrou du tortionnaire européen. On met entre les planches dont il se compose les mains, les jambes, et quelquefois le sein des femmes ; les oreilles et d'autres parties plus sensibles du corps y sont serrées jusqu'à la plus vive douleur, jusqu'à l'évanouissement, jusqu'à la mutilation. Un autre instrument de torture est l'*anundal*, au moyen duquel on assujettit la tête aux pieds pour former du corps entier une courbe, pour le contourner ensuite, le tordre, et le tenir pendant des heures dans un état voisin de la dislocation. L'usage de ces deux genres de torture est souvent simultané. Dans d'autres cas, on plie les doigts du patient en arrière jusqu'à ce que la douleur devienne intolérable. Croirait-on que les agents du fisc appliquent sur les parties les plus sensibles du corps un insecte ou reptile, tel que le *poollah* ou la guèpe du charpentier, qui ronge ou perce les chairs vives ? » — Le rapport continue en énumérant d'autres modes de tortures tellement cyniques que nous ne pouvons les relater dans toute leur nudité.

Le supplice du nègre, dont Bentham fait la description, n'est pas moins terrible. « L'homme supplicié, dit-il, est pendu à une potence au moyen d'un crochet qu'on introduit sous l'épaule ou sous l'os de la poitrine : défense est faite, sous de graves peines, de lui donner aucun secours. Il reste ainsi exposé pendant le jour, sous un ciel sans nuages, aux rayons brûlants d'un soleil qui donne

d'aplomb ; pendant la nuit, aux exhalaisons froides et humides. La peau qui se fend devient la pâture de milliers d'insectes qui viennent sucer le sang jusqu'à ce que l'infortuné, passant par les divers degrés de la souffrance, trouve la mort dans les déchirements de la faim et de la soif. Si l'on observe que toutes ces tortures durent, je ne dis pas des heures, mais des journées entières, on avouera qu'un tel supplice est au niveau des plus grandes cruautés consignées dans l'histoire. »

Si quelqu'un, après avoir déclamé contre les rigueurs d'autrefois, ose encore objecter que de notre temps ces supplices sont nécessaires pour intimider la nature barbare et presque sauvage du nègre, voici, dirons-nous, un pays qui n'est ni sauvage, ni barbare, mais très civilisé : c'est la ville d'Auburg dans l'Etat de New-York. Or, le docteur Fosgate, médecin de ce pénitencier réputé modèle, a eu le courage de publier le document suivant sans que personne ait osé le contredire. « La douche, dit-il, est un des modes de punition employé à Auburg par les mains d'un cruel geôlier. Elle entraîne ordinairement la folie ou la mort. On asseoit le prisonnier couvert de chaînes. les pieds et les mains liés. la tête enfermée dans un demi-cercle. Dans cette position, qui le rend forcément immobile, il reçoit sur la tête un courant d'eau tombant d'une hauteur de quatre pieds ; le liquide inonde ensuite tout son corps. Incapable de faire un mouvement, le patient s'évanouit sous ce déluge ; il y contracte des maladies, souvent il en perd la raison. Un condamné à peine délivré mourut des suites de ce supplice trop prolongé.

« Un autre châtiment, véritable torture fréquemment mise en usage, est le joug. C'est une verge de fer, longue de cinq pieds, avec un collier du même métal au milieu pour le cou, et deux autres aux extrémités pour serrer les mains, de manière à faire du patient un véritable crucifié. Cette pesante pièce de fer, le long de laquelle les bras sont étendus et les mains pressées, pèse sur le cou et cause à la victime, au moindre mouvement, d'atroces douleurs. Le jeu d'une vis resserre le collier à volonté, et on peut le resserrer jusqu'à le faire rougir par le sang qui s'échappe des bras et des mains du patient. »

Ces citations suffisent pour montrer que sous la reli-

gion moins réprimante du protestantisme, les peines sont plus répressives et plus dures. La libre-pensée nous fournit la même preuve.

La religion de Robespierre est la moins réprimante ; aussi le Code pénal est-il rouge de sang. La France entière est couverte d'échafauds, la peine de mort est quotidienne et en permanence ; les noyades, les *mariages républicains*, mille tortures nouvelles, mille raffinements de cruauté complètent le tableau. Ces scènes sont assez vivantes dans tous les souvenirs pour nous dispenser d'insister.

Plus tard on a vu cette même libre-pensée, qui avait justifié la peine de mort pour immoler l'innocence, en réclamer l'abolition au nom de l'équité pour rassurer le crime.

Mais les sophismes ne peuvent rien contre la pratique universelle et le sens commun. Sans la peine capitale, il y a des natures féroces que rien ne pourrait arrêter ; la sécurité de la société exige ce terrible supplice. La peine de mort, si jamais elle est supprimée, ne le sera que par l'Eglise, parce que l'Eglise seule a quelque chose à mettre à la place du bourreau.

Il ne suffit pas de réprimer le crime par la vue du châtiment des coupables, il faut encore amener le criminel au repentir, le corriger pour le changer et le rendre à la société sans danger pour elle.

Au témoignage de Guizot, l'Eglise peut être citée ici comme un modèle dans son régime pénitentiaire : ses peines sont correctionnelles et médicinales avant tout.

Au tribunal de la pénitence, pour les fautes secrètes, elle commande à l'avare, victime de l'intérêt, de verser dans le sein des pauvres un peu de cet argent auquel il attache avec trop de complaisance ses yeux et son cœur, et l'habitude de la charité succède à celle de l'avarice, peut-être à celle de l'usure. A l'orgueilleux qui méprise ses frères et menace de devenir leur fléau en aspirant à des dignités d'où le mérite l'exclut, l'Eglise impose le devoir de fléchir le genou, de se frapper la poitrine et de prier ; cette attitude humiliante lui rappelle sa place devant Dieu, son néant et sa misère ; à force de le faire prier,

l'Eglise le rend respectueux, docile, serviable, content de son sort. Aux voluptueux, l'Eglise enlève les parures qui les charment, prescrit des jeûnes et des abstinences, et éteint les ardeurs du feu impur en les éloignant des causes qui l'entretiennent ou l'allument. Ainsi le confesseur des âmes devient le modèle de la véritable correction en changeant les châtiments en remèdes, comme un ami, un médecin et un père.

Pour les grands coupables, semblables à ceux que nous voyons assis aujourd'hui sur les bancs d'une cour d'assises, et qui sont condamnés à mort ou aux travaux forcés à perpétuité avec exposition, l'Eglise avait autrefois, elle aussi, des expositions aux portes des églises, auxquelles elle ajoutait des jeûnes rigoureux de cinq, de sept et de dix ans. Ces peines, aujourd'hui, nous paraissent dures et nous effraient ; peut-être même sommes-nous tentés d'accuser l'Eglise de tyrannie et de cruauté. Que sont-elles cependant auprès de celles que les législateurs civils ont été obligés de mettre à leur place, par exemple auprès des travaux forcés et de la peine de mort ?

L'Eglise punissait moins, jamais de mort, et cependant ses résultats étaient plus satisfaisants. En s'adressant à la conscience du criminel, elle lui inspirait le repentir, et elle parvenait et à le changer, longtemps même avant le temps marqué pour sa pénitence. Rarement le pénitent accomplissait la durée fixée par les canons : l'histoire ecclésiastique n'en fournit pas même d'exemple. Il y avait des ressources dans le cœur du coupable, parce que la foi y existait et le droit de grâce pouvait être fréquemment exercé sans danger pour la société. Les rechutes étaient très rares. Non seulement le coupable était réhabilité intérieurement aux yeux des hommes ; mais encore, par la garantie d'un durable et sincère repentir, il était réhabilité aux yeux des hommes. Grâce à l'Eglise, qui peut seule pénétrer dans les consciences, on n'entendait pas alors parler de ces repris de justice, de ces forçats libérés, qui désolent aujourd'hui nos tribunaux et les forcent à siéger en permanence. Les peines aujourd'hui sont bien plus longues et plus sévères : nouvelle preuve que moins il y a de religion, plus les lois civiles sont obligées de sévir.

L'affaiblissement de la foi au neuvième et au dixième siècle fit disparaître les pénitences publiques. Les lois civiles les remplacèrent par le régime beaucoup plus dur des cachots et des prisons. Ici encore, comme dans l'ancien système pénitentiaire, l'Eglise fit sentir son action bienfaisante et moralisatrice.

Dans un savant Mémoire sur les prisons, présenté aux Chambres belges en 1844, il fut reconnu que le meilleur régime pénitentiaire serait celui qui présenterait à la fois les avantages de l'isolement et de la vie commune sans en offrir les inconvénients. La vie commune et la liberté de converser ensemble le jour et la nuit, le mélange d'hommes de mœurs différentes et d'âges différents font que les moins pervers, principalement les jeunes gens, trouvent autour d'eux une déplorable école de scélératesse et de perversité. D'un autre côté, la solitude absolue, contraire à la destinée de l'homme sur la terre, conduit au marasme, à l'idiotisme, à la folie, à d'affreux excès d'immoralité, et rend infructueux tous les efforts de régénération morale. Comment éviter les inconvénients de l'isolement et de la vie commune pour n'en garder que les avantages ?

N'y parviendrait-on pas au moyen du travail en commun et en silence, interrompu de temps en temps par des chants ou des prières, et alimenté comme au repas monacal par des lectures édifiantes ? Des entretiens fréquents avec une personne bienfaisante et charitable, qui ferait entendre aux prisonniers quelques bonnes paroles, n'achèveraient-ils pas leur moralisation en ne faisant de la prison, suivant le mot de Lamartine, que la nécessité de travailler et de réfléchir ? Ce régime qui, dans son ensemble, rallie les auteurs du savant Mémoire belge et les publicistes les plus éclairés de notre temps, ne serait-il pas le meilleur ?

Eh bien ! ce régime que les hommes du jour proposent comme nouveau est fort ancien dans l'Église : c'est la vie de l'anachorète et la vie du cénobite fondues ensemble dans la vie monastique. Le silence, l'isolement, le travail, l'abstinence appartiennent depuis longtemps aux couvents, et, en transportant dans les maisons de pénitence volontaire les détenus de la pénitence forcée pour les transformer et les convertir, l'Église a offert au

monde, depuis de longs siècles, l'idéal le plus parfait du régime pénitentiaire. N'est-ce pas, en effet, offrir l'idéal le plus élevé du repentir que de faire du *forçat* un trappiste ou un chartreux, sinon *volontaire*, au moins résigné et repentant?

Dès les premiers siècles, l'Eglise réalisa cet idéal. Sous les deux premières races de nos rois, dit Fleury, et en Orient, depuis le sixième siècle, les plus grands coupables étaient enfermés dans les monastères pour y expier leurs fautes, soit contre les personnes, soit contre l'Etat. On y voyait aussi ceux qui, pour leurs crimes, étaient obligés par les canons à des pénitences de plusieurs années. Ils aimaient mieux passer le temps dans un couvent où l'exemple de la communauté et la consolation des anciens les soutenaient, plutôt que de mener une vie singulière au milieu de leur famille. Ainsi le cloître devenait tout à la fois une espèce de prison volontaire et forcée, où le régime cellulaire s'unissait au régime de communauté pour faire du détenu l'égal du moine en l'élevant presque à la même hauteur morale, non par l'innocence conservée, mais par l'innocence recouvrée.

Là où les prisons étaient séparées du monastère, l'Eglise a toujours veillé à leur amélioration, et là aussi les Papes et les Conciles sont nos modèles. « J'étais en prison et vous m'avez visité » : ce seul mot de l'Evangile a suffi pour faire descendre des rayons de lumière et de charité dans ces horribles cachots du paganisme où l'emprisonnement n'était qu'une mort lente et cruelle dont la prison Mamertine peut encore nous donner quelque idée.

Constantin interdit le cachot et ordonna la salubrité des prisons. Honorius et Théodose ordonnèrent d'assurer aux détenus une nourriture suffisante ; les Conciles généraux et provinciaux renouvelèrent plusieurs fois ces dispositions.

Eugène IV institua la *visite de grâce* : les prisonniers purent faire entendre leurs plaintes sur les mauvais procédés de leurs geôliers, qui se virent dès lors obligés d'agir avec plus d'humanité dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis le pape saint Damase, qui consacra plusieurs années de sa vie au soulagement des détenus, jusqu'au

pape Innocent X, qui jeta les fondements des *Prisons-Neuves*, et jusqu'à nos jours, tous les Pontifes romains ont donné l'exemple du plus admirable dévouement. L'Anglais Howard, après avoir visité les maisons de détention d'Europe et d'Amérique, cite l'établissement d'Innocent X comme un modèle pour la sûreté, la salubrité, la propreté et la décence.

« Les progrès actuels de notre régime pénitentiaire, dit un inspecteur des prisons, M. Appert, ne sont ni d'origine génevoise, ni d'importation pensylvanienne, mais d'origine romaine. C'est Clément XI, au commencement du dix-huitième siècle, qui, avec l'aide et les conseils du savant bénédictin Mabillon, en offrit au monde le premier modèle. » L'Américain Georges-Guillaume Smith avoue également que les Papes ont été ici les premiers.

« Le perfectionnement du mécanisme administratif des prisons, — dit M. Béranger dans un remarquable rapport à l'Académie des sciences morales, — est né sous l'inspiration catholique : la première maison pénitentiaire a été établie à Rome par un Pape. » M. Cerffbeer parle de même dans son rapport au ministre de l'intérieur, après une mission officielle en Italie : « Le système *correctionnel* est chrétien, dit-il ; il est catholique. C'est un Pape qui a le premier écrit de sa main le règlement d'une maison de *correction*, mot qui renferme à lui seul toute la pensée du véritable régime pénitentiaire. L'Amérique ne l'a pas trouvé, l'Amérique ne l'a pas perfectionné ; elle l'a emprunté à Gand, qui l'avait pris à Milan et à Rome. »

Jusqu'à une partie assez avancée de ce siècle, le protestantime n'avait rien tenté pour amener au bien, par la douceur et la charité, les criminels égarés. Il ne l'a fait depuis que poussé par l'indignation universelle et les dangers qu'il redoutait. Il suffit de rappeler deux faits cités par le cardinal Baluffi.

« Sous le règne de la *divine* Elisabeth, dit le savant prélat, dans les sessions qui se tinrent à Oxford pour prononcer la sentence de Roland Jenkins, de tels miasmes pestilentiels s'échappèrent de son corps que les juges et les assistants en furent comme suffoqués. Ces miasmes s'étant répandus dans Oxford depuis l'ouverture de la

prison, plus de trois cents personnes en moururent, sans parler de toutes celles qui tombèrent gravement malades. »

« En 1750, dit encore le même auteur, dans les salles de Old-Bailey, où se tenait la session pour juger quelques coupables, les exhalaisons qui sortaient de ces hommes causèrent la mort de plusieurs juges et de quelques-uns des assistants, au nombre de quarante personnes. Ce sont de pareils faits, plusieurs fois répétés, qui ont conduit enfin l'Angleterre à s'occuper du traitement des prisonniers. Jusqu'au milieu de ce siècle, elle n'avait encore rien fait ; nous en trouvons la preuve dans un document publié en 1853. « La prison de Birmingham, y est-il dit, a été le théâtre de scenes qui ont rempli le public d'horreur et d'épouvante. Des faits, qui eussent paru un jeu d'imagination dans un roman de Ch. Dickens, se sont passés dans une de nos prisons en 1853. »

Comparez à cette dureté du protestantisme les dévouements sans nombre que l'Eglise catholique a suscités dans tous les temps ; comparez, par exemple, le dévouement de ce solitaire du Limousin, saint Léonard, qui, dès le sixième siècle, se rendit célèbre comme apôtre des prisonniers, et dont la liturgie anglicane, même après le schisme, a conservé le souvenir ; comparez le dévouement de saint Wenceslas, duc de Bohème, qui, au dixième siècle, ne craignait pas de descendre de son trône et de se reposer des fatigues du jour en employant la nuit à visiter, consoler et ramener au bien les détenus de sa capitale ; comparez plus près de nous le dévouement de cet ange de la charité, nommé saint Vincent de Paul, qui vole auprès de ses frères, prend parfois leurs chaînes, et oblige le crime à s'avouer vaincu à force de charité.

Comparez aussi au protestantisme ce contemporain de saint Vincent de Paul, non moins illustre que le glorieux fondateur des prêtres de Saint-Lazare dans l'apostolat des prisons, comparez le P. Bernard, si connu sous le nom de *Pauvre prêtre*. Les prisonniers les plus abjects, les criminels les plus odieux, les cœurs les plus durs et les plus ingrats attirent surtout sa prédilection. Il entre dans les prisons les plus infectes, remue la paille fétide qui sert de couche aux détenus, échange contre ses vêtements leurs habits couverts de vermine, leur baise les

pieds avec amour ; et quand les criminels, mettant le dernier sceau à la brutalité, répondent par des avanies à un si héroïque dévouement, l'apôtre redouble ses aumônes et ses soins pour se venger en chrétien.

Un jour que le cardinal de Richelieu le pressait d'accepter une récompense, le *pauvre prêtre* demanda pour toute faveur que les mauvaises planches de la voiture qui conduisait les malfaiteurs au supplice ne leur fissent plus courir de danger. Inutile de dire qu'une pareille vertu ne pouvait manquer de faire sur les esprits la plus salutaire impression ; les natures les plus féroces n'y résistaient pas, les plus pervertis se rendaient, et on voyait des criminels, chargés de tous les forfaits, devenir des pénitents exemplaires. Les condamnés à mort qui avaient découragé toute tentative de zèle s'abandonnaient volontiers à l'apôtre qui connaissait si bien le chemin de leur cœur.

Ce n'est pas ici une de ces rares vertus que les siècles offrent de loin en loin à notre admiration. Sans parler des Camille de Lellis, des Caracciolo, des Pierre Claver et de tant d'autres, l'Eglise nous offre de pareils exemples à toute heure, par milliers et par légions, dans les ordres religieux. De tout temps le Saint-Siège a fait naître à Rome et dans d'autres villes catholiques des congrégations et des confréries qui perpétuent dans leur sein les exemples du P. Bernard et de saint Vincent de Paul. C'est l'archiconfrérie de Saint-Jean à Rome ; ce sont les Frères de Saint-Joseph en France, les Religieuses du P. Eudes, les Sœurs de Marie et Joseph, les lazaristes, les trappistes, les jésuites et autres qui se dévouent avec une passion inaltérable à ce labeur ingrat et se font *captifs avec les captifs*, suivant le mot de saint Paul, pour les gagner tous au repentir et à la vertu.

On connaît ce que les trappistes ont fait et font tous les jours dans les pénitenciers agricoles de Fontgombaud, de Mortagne et d'ailleurs, pour les jeunes gens que leurs mauvaises actions ont fait condamner à la prison, et comment, après les avoir occupés à divers métiers, ils les introduisent ensuite avec honneur dans l'armée, dans le négoce ou dans le service domestique, suivant les aptitudes et la capacité de chacun. On sait aussi les éloges que Guizot et d'autres hommes d'Etat,

fort peu suspects de partialité en faveur des jésuites, ont prodigués aux fils de saint Ignace pour leurs prodiges d'abnégation et de zèle, soit à Cayenne, soit dans les bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, travaux et succès mis au jour dans le livre si intéressant du P. Montézon sur la *Mission de la Guyane.*

On sait aussi comment le service intérieur des prisons de Lyon, confié à des Frères pour le quartier des hommes et à des Sœurs pour le quartier des femmes, a été proposé officiellement à l'Etat comme un modèle. « Quel est celui d'entre les détenus, dit à ce sujet M. Appert, qui ne serait pas saisi de respect en présence du frère Stanislas, ancien garde du corps, issu d'une grande famille, cachant l'homme de salon sous sa veste de bure grise, et désertant les splendeurs du monde pour venir prodiguer à de pauvres prisonniers les soins les plus abjects ? Au lieu de cet homme à puissante conviction, agissant en vue d'une récompense éternelle qu'il a promis de payer par le sacrifice de sa vie ; au lieu de cet homme, dis-je, au lieu de tout autre frère, quelque obscure que soit son origine, toujours relevée par son dévouement, placez là un porte-clefs à douze cents francs de traitement, qui fera de la sévérité pour l'argent qu'il recevra de vous, et de la licence pour celui qu'il recevra des prisonniers ; qui vous donnera à vous de la réforme à cent francs par mois, et au détenu de la corruption à tant par jour ; qu'aurez-vous comme résultat ? Des criminels endurcis, dont la joie sera de publier et de grossir les crimes qu'ils ont commis, et dont la consolation sera l'espoir d'en commettre encore, sitôt qu'ils auront leur liberté. »

M. Béranger, après avoir cité aussi les Frères de Lyon comme des modèles, dans son remarquable rapport lu à l'Académie des sciences morales, conclut en émettant le vœu de voir la direction des prisons confiée à des Congrégations religieuses.

Si le désir de ces hommes compétents n'a pas toujours été écouté, il a du moins servi à montrer les bienfaits rendus par l'Eglise dans le passé pour la régénération des criminels, et les services que le catholicisme pourrait rendre encore à la société si on recourait à son influence moralisatrice. Seule l'Eglise peut rendre le

coupable à la liberté, sans danger pour le corps social, parce que seule elle sait arriver au véritable but de la législation pénitentiaire, qui est la conversion par le repentir. Si son action réprimante au dedans était plus employée, la législation criminelle pourrait être, comme certains publicistes le réclament aujourd'hui, moins répressive au dehors et plus adoucie. Mais vouloir adoucir les peines sans augmenter le frein de la conscience et de la religion, c'est vouloir un corps sans âme, c'est vouloir que ni la religion ni les lois ne soient réprimantes, et, par suite, que la criminalité s'accroisse dans des proportions dangereuses. Les faits et les chiffres sont ici d'accord avec nos conclusions.

Depuis plusieurs années, les rapports officiels des différents gardes des sceaux sur la statistique de la justice criminelle ou correctionnelle mentionnent régulièrement le nombre des récidivistes croissant dans des proportions effrayantes. Non seulement ces coupables doublent le nombre des crimes, mais encore, par leur exemple et par les conseils sinistres qu'ils prodiguent partout, dans la promiscuité des maisons centrales, ils accroissent encore dans des proportions redoutables le nombre des criminels. Et dans quel genre de crimes s'exercent surtout ces récidives toujours croissantes ? Là surtout où M. Le Play et son école ont signalé depuis longtemps la faiblesse des lois, peu ou point répressives : je veux dire à l'égard du respect de l'autorité paternelle et du respect de la femme.

Le parricide, ce crime si abominable aux yeux des païens eux-mêmes qu'ils faisaient raser la maison du coupable pour en effacer jusqu'au dernier souvenir, le parricide s'est accru dans les proportions suivantes, d'après un statisticien dont nul ne récusera la compétence, M. Legoyt : de 1826 à 1830 il s'est élevé à 9 ; de 1831 à 1840 il s'est élevé à 15, et de 1840 à 1850 il s'est accru jusqu'à 16 et 17. En 1878 et 1879, le parricide, pour les repris de justice, se chiffre dans les proportions de 75 pour 100. Ce sont là de tristes révélations sur le mépris toujours croissant de l'autorité paternelle.

L'éducation des enfants s'en est ressentie. A Paris, plus de la moitié des arrestations frappe des mineurs : 12,721 sur 20,882 en 1879, et 14,061 sur 26,475 en 1880.

En 1876, ce n'était que le tiers : 23,943 arrêtés, 8,733 mineurs. De 1826 à 1859, c'était une proportion de 160 sur 1000 accusés, c'est-à-dire à peine d'un sixième. La marche du crime et de la mauvaise éducation est toujours ascendante.

Le respect de la femme n'a pas été mieux observé que celui du père de famille. On sait que les lois françaises ne punissent pas la séduction. Cette faiblesse législative nous donne les résultats suivants pour la période de 1826 à 1855 étudiée par M. Legoyt : le nombre des avortements a constamment progressé, et les infanticides, qui s'élevaient à 94 de 1831 à 1835, se sont graduellement accrus jusqu'à 214 de 1856 à 1859. Les naissances illégitimes ont suivi les mêmes proportions. En vingt années, dit M. Dufau, le nombre des enfants trouvés s'est accru de 55,769 à 130,945 ! La criminalité des femmes devant les jurys comme dans les tribunaux correctionnels a marché de pair avec cet accroissement de corruption.

Nous ne parlons pas des crimes contre la propriété. La statistique est ici fort difficile à évaluer, dit M. Legoyt. Il suffit de noter un seul fait. Si en 1879 ont eût supprimé les repris de justice, la criminalité en matière de vol simple eût été réduite de 53 pour 100 et en matière de vols qualifiés de 43 pour 100, c'est-à-dire de près de moitié : témoignage peu favorable du résultat de l'administration pour moraliser les prisonniers dans les maisons centrales ! A peine les coupables sont-ils sortis de prison qu'ils recommencent leurs méfaits. A la cour d'assises et à la police correctionnelle ils ne disent jamais : « Adieu ! » ils leur disent toujours : « Au revoir ! »

Il est un fait non moins grave, et qui augmente de beaucoup tous les chiffres que nous venons de donner : c'est le nombre des crimes ou délits laissés impunis, parce que les auteurs en sont inconnus. Ce nombre, dit toujours le même statisticien, ne s'élève pas à moins de trente mille en moyenne annuelle ! C'est là un fait auquel on ne fait pas assez attention dans les statistiques de la justice criminelle.

Quelle est la cause de cet accroissement de criminalité ? M .Le Play l'a dit et redit avec toute l'autorité qui s'attache à son nom et à son école : d'un côté, les lois

ont été de moins en moins réprimantes, et d'un autre côté, la force répressive de la religion a été de plus en plus écartée, discréditée, attaquée, traitée en ennemie ; pendant que les incendiaires et les assassins revenaient de Nouméa amnistiés et triomphants, on voyait le pouvoir législatif ne requérir la force publique que pour expulser les religieux comme des malfaiteurs ; pendant qu'on supprimait la loi sur la sanctification du dimanche, les plus grandes latitudes législatives augmentaient au delà de toute mesure les cabarets et les lieux de débauche. En un mot, le mépris de Dieu et de la religion, telle est la cause du mépris de la femme et du mépris de l'autorité paternelle, comme la cause de tous les crimes. Pour revenir au respect du père de famille et de toutes les lois du Décalogue, que faut-il ? D'abord et avant tout le respect de Dieu et le respect de l'Eglise.

L'instruction ne suffit pas. On a dit et répété qu'ouvrir une école c'est fermer une prison. Les chiffres protestent. A mesure que l'instruction s'est développée, la criminalité s'est accrue, et elle s'est accrue, non pas dans les rangs des illettrés, mais dans les rangs de ceux qui étaient instruits. En 1859, dit M. Legoyt, sur 1,000 accusés, le nombre des illettrés était de 427 ; tous les autres savaient lire et écrire : c'était beaucoup plus de la moitié. En 1879 et depuis, l'instruction a reçu un développement beaucoup plus considérable. Quel a été le résultat ? D'après le rapport officiel du ministre de la justice, sur 4,347 accusés, 1,300 étaient complètement illettrés et 2,878, c'est-à-dire près des trois quarts, savaient lire et écrire.

Autre fait non moins significatif. L'instruction est, en général, plus développée dans les villes que dans les campagnes. Or, ce sont précisément les villes qui offrent à la justice criminelle le contingent le plus élevé. Tandis que les campagnes donnent à peine 8 accusés sur 100,000 habitants, les villes en fournissent 17 : c'est plus du double !

Que valent, en présence de ces chiffres officiels, toutes les déclamations et toutes les phrases de rhéteurs dont sont remplis les journaux et les discours pour vanter les prétendus progrès de notre siècle en matière d'instruction ? Les fleurs de rhétorique pourront-elles jamais voiler ou étouffer l'éloquence brutale, mais irrécusable, des chiffres

et des faits ? Ce siècle positif et calculateur pourra-t-il ici être d'un autre avis !

Une école sans religion et sans Dieu ne fait qu'augmenter le nombre des déclassés et donner des lecteurs aux mauvais livres et aux mauvais journaux. Croire qu'une école semblable suffit à fermer une prison, c'est vouloir s'entretenir dans l'illusion et fermer les yeux à la lumière irrésistible des faits qui, tous, parlent comme l'auteur que nous allons citer en concluant.

« Lontemps, dit M. Dufau, on a exagéré dans notre pays l'importance de l'instruction primaire. Mais il n'y a point dans les premiers éléments de nos connaissances. dans la lecture, l'écriture et les quatre règles, la vertu qu'on semble leur attribuer pour former le moral de l'homme. On est aujourd'hui revenu à des idées plus raisonnables, et l'on apprécie l'instruction primaire à sa juste valeur ; on avoue que des habitudes de rigide moralité, d'existence douce et paisible se rencontrent chez des populations complètement illettrées ; on reconnaît même, et c'est le grand point, que, lorsqu'il y a chez une population absence de principes et de croyances, cette instruction à peine commencée devient surtout l'auxiliaire du mal plutôt que du bien. Si l'on consulte les statistiques de la justice criminelle, on voit, par une triste coïncidence, que, depuis trente ans, la progression du nombre des jeunes prévenus a suivi l'accroissement du nombre des écoles. »

Enfin,au dire d'un remarquable inspecteur desprisons, M. Moreau-Christophe, « ce n'est presque jamais parmi les prisonniers ignorants, mais parmi ceux qui sont instruits, que figurent les plus effrontés, les plus indisciplinables, ceux sur lesquels il semble le plus difficile d'exercer une heureuse influence pour les déterminer à entrer dans une voie d'amendement. » M. Le Play et tous les économistes sérieux parlent de même. En Angleterre, M. Naville, M. Alison et bien d'autres ont publiquement et officiellement reconnu que « l'instruction des basses classes n'avait en aucune manière arrêté les progrès du crime ». Là, les statistiques de la justice établissent une criminalité beaucoup plus grande qu'en France, ce qui prouve une fois de plus que moins la religion est réprimante, plus le crime s'accroît.

ARTICLE III

Qui a le plus travaillé a l'amélioration du soldat et a la diminution des guerres ?

Pour le maintien de la justice et du bonheur social, la magistrature ne suffit pas. Outre les résistances morales, les décisions judiciaires et l'ordre universel peuvent rencontrer au dedans et au dehors de la nation des résistances matérielles, une force armée. Il faut donc répondre à l'injustice armée par la force au service du droit ; il faut une force publique pour repousser tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la tranquillité et de l'ordre ; il faut une armée, il faut des soldats.

Le soldat, c'est le rempart de la patrie. Lois, mœurs, institutions, droits sacrés de la famille, de la propriété et de la liberté, prospérité industrielle, commerciale et intellectuelle, tout le bonheur social est à la pointe de son épée. S'il gagne une bataille, tout est sauvé ; s'il est battu, tout est perdu ou amoindri. Que deviendrait l'Europe, le monde, la civilisation, s'il n'y avait pas de soldats ?

§ 1. — *Ce que l'Eglise a fait pour le soldat.*

L'Eglise a fait du soldat un chevalier. Or, qu'est-ce qu'un chevalier ?

Le chevalier, c'est le soldat surnaturalisé et chrétien ; c'est la force armée au service de la vérité désarmée, c'est la forme chrétienne de la condition militaire.

La chevalerie est une création de l'Eglise. « Fais-toi chrétien, dit saint Louis au mameluk, et je te ferai chevalier. » Cette réponse du saint Roi montre l'union intime de l'Eglise et de la chevalerie.

Qu'on ait emprunté aux Germains quelques rites pour la réception solennelle du candidat, c'est possible ; qu'on ait hérité de leur estime pour la profession de armes, c'est possible encore ; mais ce qui n'est ni germain, ni païen, ni barbare, ce qui est purement chrétien et catholique, ce sont les vertus chevaleresques qui forment le fond et le caractère propre de la chevalerie.

Le soldat païen ou barbare est cruel : cruel pour la femme et l'enfant, la veuve et l'orphelin, les pauvres, les vieillards et les vaincus ; cruel pour toutes les faiblesses. Le soldat païen, c'est Achille, le plus grand des héros d'Homère, qui sévit sur le cadavre d'Hector et lui marchande la pitié.

Le guerrier, germain, chauffé par l'ivresse ou exalté par l'amour de l'indépendance, oublie tous les traités et combat, le lendemain, ceux qu'il s'est associés la veille.

Bien différent est le chevalier. Sur les dix commandements de la chevalerie, il y en a deux pour lui recommander la loyauté et la fidélité. Pour lui, une parole donnée est sacrée. Fait prisonnier et relâché sur parole, il paie la rançon ou vient se reconstituer captif au temps convenu sous peine d'infamie. On cite un Régulus à Rome ; il faut renoncer à les citer dans la chevalerie, tant ils sont nombreux.

Dans les tournois, un héraut répétait : « Malheur à qui oublie ses serments ! Malheur à qui trahit la religion et la patrie ! » Le reproche de foi mentie était l'opprobre le plus sanglant pour un chevalier. Il était déclaré félon, exclu des tournois et de la table des paladins, ou s'il s'y asseyait, un héraut déchirait la nappe devant lui. Placé sur un char ou sur un échafaud, on brisait son armure, on détachait ses éperons ; son blason était effacé et son écu traîné à la queue d'un cheval. Le héraut le proclamait ensuite vilain, traître, mécréant, et les prêtres répétaient sur lui les malédictions du psaume CVIII. Trois fois le héraut demandait quel était cet homme,et trois fois on lui répondait en le nommant; il reprenait en disant qu'il ne connaissait aucun chevalier de ce nom, mais un lâche, un traître, un déloyal. Alors on le mettait sur une civière et il était porté, couvert d'un drap mortuaire, à l'Eglise, où l'on faisait ses obsèques. Qui peut nier que de telles cérémonies ne

fussent très propres à graver au fond des cœurs les sentiments de franchise et de loyauté, en attachant aux vices contraires la flétrissure de la dégradation et la honte du déshonneur ?

Franc et loyal, le chevalier devait être désintéressé. Après les épreuves du noviciat et après sa veillée d'armes, passée dans le jeûne et la prière, l'aspirant, vêtu d'une blanche tunique, symbole de son innocence conservée ou recouvrée, s'avançait vers l'autel et s'agenouillait devant le prêtre qui lui demandait : « Dans quelle intention veux-tu entrer dans l'ordre ? Est-ce pour t'enrichir ? Pour prendre du repos ? Pour être honoré sans faire honneur à la chevalerie ? Dans ce cas, va, tu n'en es pas digne. » Le néophyte répondait : « C'est pour honorer Dieu, la religion et la chevalerie ; » et il en faisait serment sur l'épée du seigneur qui disait alors : « Au nom de Dieu, de saint Georges et de saint Michel, je te fais chevalier. »

Non seulement l'amour de l'or, mais même l'amour de la gloire, qui eût semblé aux païens une vertu, devait être banni de son cœur. Etre humble et modeste était un des dix commandements de la chevalerie. « Un chevalier doit se jeter le premier dans la mêlée et parler le dernier dans les assemblées :

Un chevalier, n'en doutez pas,
Doit frapper haut et parler bas.

Quoi de plus admirable que cette devise ? Quoi de plus beau que de voir Tancrède faire jurer à son écuyer de ne pas révéler les exploits prodigieux que son bras vient d'accomplir ? Quoi de plus beau que de voir Godefroy de Bouillon ardent et généreux, puissant et pur, vaillant et doux, humble et fier, vrai type du chevalier, refusant de porter une couronne d'or là où Jésus-Christ avait porté le premier une couronne d'épines ? Quoi de plus beau, de plus grand, de plus sublime que le chevalier d'Assas qui, seul, loin du camp, sentinelle perdue dans le silence de la nuit, les pieds dans la neige, en proie au cuisant regret de la famille absente, lutte contre son cœur, le fait taire, prête l'oreille, entend venir l'ennemi, sait qu'il est mort, s'il jette le cri d'alarme, le jette néanmoins et tombe

baigné dans son sang ?... Désintéressement sublime, qui ne cherche la gloire que dans l'obscurité !

La générosité est la troisième qualité du caractère chevaleresque. Le chevalier est généreux, humain et dévoué pour la femme et l'enfant, la veuve et l'orphelin, les pauvres, les vieillards, les vaincus, l'Eglise et tous les faibles. Au jour où on lui conférait la dignité de la chevalerie, l'évêque ou le prêtre disait : « Dieu saint, Père tout-puissant et éternel, vous qui avez permis l'usage de l'épée pour que la justice ait ici-bas un appui, et l'injustice un frein ; vous qui avez autrefois donné la victoire à David enfant sur le géant Goliath, et qui avez pris par la main Judas Machabée pour le faire triompher sur toutes les nations infidèles, donnez à votre serviteur la vaillance et la piété. Bénissez cette épée à deux tranchants : qu'avec l'un il frappe l'infidèle qui attaque l'Eglise, et qu'avec l'autre il punisse le riche qui opprime le pauvre. »

Le chevalier tirait alors le glaive du fourreau avec un geste plein de fierté, de joie et de confiance ; il le brandissait à trois reprises ; puis, l'essuyant sur son bras gauche, comme si déjà il était couvert du sang des oppresseurs, il le remettait au fourreau.

On attachait ensuite à ses pieds les éperons d'or, et l'évêque lui disait : « Marche toujours dans les sentiers de la foi au service des opprimés. » Puis l'évêque et le chevalier se donnaient le baiser de paix, manifestation sublime de l'alliance qui unissait l'Eglise et le soldat !

C'est dans cette alliance et non dans les mœurs païennes ou barbares qu'il faut chercher le secret du respect de la chevalerie pour la femme.

Généreux et humain pour sa dame, le chevalier l'était aussi pour toute femme indistinctement, même pour la femme musulmane qu'il rencontrait en temps de guerre. Amis et ennemis, tous avaient part à la générosité de son cœur. Victorieux, il désarme son ennemi pour le mettre dans l'impossibilité de nuire ; mais il ne se déshonore point par des massacres ou des tortures. Il ne connaît d'autres ennemis que ceux de la religion et de la patrie : aux autres il pardonne : les injures personnelles, il les oublie.

Un trait entre mille. Tancrède a un différend avec Bau-

doin, et, suivant le mot populaire, tous les torts sont du côté de Baudoin. Néanmoins, c'est Tancrède, cet illustre chevalier, cette nature puissante, ce cœur de feu, qui fait les premières avances de la réconciliation. Quel tableau national et chrétien de voir le beau, le grand, le courageux Tancrède, pieds nus, les yeux mouillés de larmes, et portant au front la rougeur que lui coûte un tel sacrifice, s'agenouillant devant son rival qui tombe dans ses bras et lui donne le baiser de paix ! Pour déraciner les haines de familles et l'amour de la vengeance, si vivaces dans les forêts germaines, quelle force divine ne fallut-il pas à l'Eglise et quelle reconnaissance ne devons-nous pas lui en garder ?

Ainsi donc, ce que la valeur a de plus héroïque et de plus courtois, la morale de plus difficile et de plus digne, le sacrifice de plus désintéressé et de plus dévoué, uni à ce que la foi a de plus enthousiaste et de plus sublime : voilà le caractère chevaleresque.

Ce portrait fut-il une réalité ou seulement un beau rêve? Ce fut un idéal. L'Eglise le plaça devant le chevalier ; si cet idéal ne fut pas toujours atteint, il le fut souvent, et on s'en rapprocha toujours. Ainsi le niveau des masses fut plus élevé. Le soldat chrétien ne trouva plus, comme le soldat païen, dans les lois et les mœurs la justification avilie et dégradante de la fourberie, de l'égoïsme et de la cruauté ; il ne put tomber dans ces vices sans tomber en même temps, devant l'opinion publique, sous les coups de la désapprobation générale. Les écarts étaient publics et universels chez les païens, parce qu'ils y étaient légitimés ; au sein des chrétiens, le blâme en restreignit le nombre et les força de se cacher dans l'ombre.

Loyauté, désintéressement, humanité, tous les sentiments généreux de la chevalerie chrétienne sont résumés dans un mot : l'*honneur*, non pas l'honneur fondé sur l'estime d'autrui, mais l'honneur fondé sur le devoir : « Fais ce que dois ; *potius mori quam fœdari*, plutôt mourir qu'être déshonoré ! » Telle est la devise du chevalier.

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est la bravoure au service de l'innocence et de la vertu contre la tyrannie et l'orgueil ; la bravoure, qui ne recule pas devant le danger et ne fuit jamais devant l'ennemi ; la bravoure,

qui se reproche, comme l'enfant Vivien, d'avoir reculé de la longueur d'une lance devant cent mille Sarrasins ; la bravoure, qui n'attaque jamais un ennemi inférieur en nombre ou en armes, et qui, comme ces chevaliers du Hainaut, cernés au milieu d'une bande de paysans que la Jacquerie avait armés de bâtons et de fléaux, se laissent tuer plutôt que de tirer l'épée contre ces armes ignobles.

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est Roland, neveu de Charlemagne, que les romans et les chansons des trouvères ont toujours exalté comme l'aïeul de la chevalerie ; Roland, qui n'a pour but que la liberté des chrétiens opprimés par le cimeterre ; Roland, qui résiste seul contre tous jusqu'au dernier soupir, et qui brise à Roncevaux sa Durandal pour qu'elle ne soit pas profanée au contact d'un infidèle.

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est le Cid qui, exilé de la cour, lutte dans les montagnes des Asturies pour son pays et pour son Dieu, et ne se venge de sa proscription que par de nouveaux bienfaits et de nouveaux dévouements jusqu'au jour où il peut les couronner par l'effusion de son sang.

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est Du Guesclin, la gloire de la Bretagne, qui se bat comme un lion pour empêcher la France de devenir anglaise, et qui porte à ses lèvres mourantes la poignée de son épée en guise de crucifix, recommandant à ses capitaines de se souvenir que « gens d'église, femmes, enfants et pauvre peuple ne sont jamais des ennemis ».

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, qui, au fort de la mêlée, jette les yeux sur la croix de son épée pour y puiser de nouvelles inspirations de courage, et qui meurt, le visage tourné vers l'ennemi, après avoir armé son roi chevalier et lui avoir appris cette devise au milieu des revers : « Tout est perdu fors l'honneur ! »

L'honneur chevaleresque et chrétien, c'est saint Louis dans les fers, disant que sa parole vaut un serment, ou refusant de se racheter pour un million de *besants d'or*, et inspirant aux mamelucks, par sa fierté, une telle estime pour la chevalerie, qu'ils lui demandent, comme une suprême faveur, d'être armés par lui chevaliers.

Enfin, l'honneur chevaleresque et chrétien, c'est le dévouement de tous les croisés. On est sous les murs d'Antioche : il s'agit d'entrer dans la ville et de monter le premier la terrible échelle. La mort est certaine, Godefroy de Bouillon saisit les derniers échelons et déjà y met le pied. Mais Robert, comte de Flandre, arrête le précieux et si nécessaire capitaine : « Seigneur, dit-il, j'ai abandonné toute la Flandre et les fiefs qui y sont, et ma femme Clémence qui tant m'aimait, et mes deux petits enfants que Dieu me gardera, j'ai tout quitté en l'honneur du Seigneur qui créa le monde. Je serai le premier qui monterai à cette échelle. » Il fait sur lui le signe de la croix, puis saisit l'échelle à deux mains. Mais en ce moment un chevalier le saisit à bras-le-corps, en disant : « Sire, si nous vous perdons, ce sera grand dommage, tandis que moi, si je meurs, personne ne me pleurera : je monterai, beau sire, et Jésus m'aidera ! — Sire, disent les barons, souffrez que ce chevalier monte le premier. » A ces mots, Robert jette un soupir et se résigne à se voir devancé au champ d'honneur, qui est en même temps le champ du sacrifice et de la mort.

Où trouvera-t-on dans Homère et Virgile une page supérieure ou même égale à cette lutte d'humilité et de dévouement ? Après ce trait, il faut se taire et renoncer à toute autre citation.

L'Eglise est allée plus loin : elle a fait du soldat plus qu'un chevalier, elle en a fait un religieux.

Le chevalier laïque est désintéressé ; le chevalier religieux pousse le désintéressement jusqu'à la pauvreté. Le chevalier laïque est fidèle à sa dame comme à son Dieu; le chevalier religieux est chaste jusqu'à la virginité. Le chevalier laïque est courageux et dévoué ; le chevalier religieux pousse le courage et le dévouement jusqu'à sacrifier sa liberté et sa vie entière au soulagement de toutes les souffrances. Tour à tour sur un champ de bataille ou dans un hôpital, il protège l'indigence et console les malheureux en appelant les pauvres ses maîtres. Qui n'admirerait une religion qui, chez des peuples barbares où toute la justice était dans la puissance du glaive, sut élever les hommes d'épée à une telle hauteur d'abnégation et de caractère ?

Pauvreté, chasteté, obéissance : voilà l'essence de la vie religieuse, voilà les trois vœux qui liaient les chevaliers du temple comme ceux de l'hôpital et les chevaliers teutoniques ; voilà les trois vertus qui complètent le soldat et élèvent le caractère chevaleresque jusqu'à la plus haute perfection.

Quel est, en effet, l'idéal d'un soldat parfait ? N'est-ce pas celui d'un guerrier qui est prêt à porter son camp volant, loin de sa famille, partout où l'appelle une vertu à protéger ou une injustice à venger ? N'est-ce pas celui qui, au premier signal du cor, se porte sur une barricade ou à la frontière pour rétablir l'ordre menacé ou protéger la patrie en danger ? N'est-ce pas celui qui, à la caserne comme dans un camp, exercé aux fatigues et aux privations, sait endurer le froid et le chaud, faire de longues marches et coucher sur la dure, toujours content de tout ? N'est-ce pas enfin celui qui, sans autre volonté que celle de ses chefs, sait exécuter leurs ordres avec promptitude, précision et courage, sans jamais hésiter, sans jamais discuter, sans jamais reculer ?

Mais qu'est-ce que cette vie de soumission avec ses austérités et son éloignement de la famille, sinon le religieux avec son triple vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ? Qu'est-ce qu'un soldat parfait, sinon un moine par la régularité, par la sobriété, par les privations, par l'abandon à la volonté du supérieur ? Et si le soldat est chrétien, y a-t-il un état qui se rapproche plus de l'état monastique ? Tel est l'état que l'Eglise a fondé.

Elle a fait plus : dans la création des ordres militaires au temps des croisades, elle a élevé le dévouement du chevalier laïque pour l'opprimé jusqu'à la défense de l'humanité entière.

Au moment où les croisades commencèrent, le Coran menaçait d'envahir toute l'Europe. Depuis l'Asie-Mineure jusqu'aux colonnes d'Hercule, tout le littoral de la Méditerranée était en son pouvoir ; il avait même un royaume en Espagne. Depuis quatre siècles, la lutte était engagée entre la civilisation chrétienne : c'était à qui l'emporterait pour le salut du monde, de l'Evangile ou du Coran : du Coran qui s'impose par le cimeterre ou de l'Evangile qui s'impose par la persuasion ; — du Coran qui fait peser sur la femme une servitude et une

partialité meurtrières, ou de l'Evangile qui réhabilite sa dignité perdue ; — du Coran qui tue du même coup, avec le fatalisme, toute activité, toute moralité et toute liberté humaine, ou de l'Evangile qui consacre avec la liberté le grand ressort du travail et de la vertu ; — du Coran, qui, avec la polygamie et la facilité du divorce, remplace la tendresse maternelle par la rivalité des marâtres, et la paix du foyer par des fratricides et des assissinats, ou de l'Evangile qui consacre la concorde des époux et l'éducation des enfants avec l'unité et l'indissolubilité des affections domestiques ; — du Coran qui d'une main exerce la charité et de l'autre frappe l'esclave, trompe l'acheteur et égorge un rival, ou de l'Evangile qui condamne l'injustice jusque dans un désir ; — du Coran qui dédommage ses disciples des rigueurs du Ramadan par des orgies et des bacchanales nocturnes, ou de l'Evangile qui prescrit l'austérité de la vertu jusque dans les pensées ; — du Coran sanguinaire qui consacre la vengeance et promet le ciel aux homicides, ou de l'Evangile qui abolit le talion et ordonne de se venger par un bienfait ; — du Coran qui sanctionne le despotisme oriental, le plus abject et le plus abrutissant, en usurpant les droits de la conscience et tous les droits les plus sacrés pour les mettre aux mains de l'Etat identifié avec un sultan, ou de l'Evangile qui introduit la distinction du pouvoir spirituel et temporel, et dont les dogmes immuables sont pour la tyrannie des barrières infranchissables ; — en un mot, c'était à qui l'emporterait de Mahomet, fils de l'épée et imposteur, ou de Jésus, fils de l'homme et fils de Dieu ; du ciel pur de Jésus réservé aux justes, ou du paradis lubrique de Mahomet réservé à tous les coupables, pourvu qu'ils soient fils de l'Islam et meurtriers de chrétiens.

Ah ! si aujourd'hui nous ne sommes pas comme l'Arabe, ignorants, pauvres, pirates et corsaires ; si nous ne sommes pas ses esclaves dans nos consciences et nos biens les plus chers ; si nous ne sommes pas sous le joug de doctrines inflexibles, ni attachés à la queue d'un cheval indompté ; si vos enfants ne trouvent pas à leur berceau les haines et les rivalités d'un sérail ou ne sont pas soumis à la mutilation pour servir les plaisirs d'un

Méhémet-Ali ; si l'Europe n'a pas été dépeuplée comme l'ancien royaume des Ptolémée et des Pharaon qui ne compte plus aujourd'hui que cinq millions d'habitants ; si le droit de propriété n'est pas confisqué au profit d'un sultan ; si l'apathie du fatalisme n'a pas fait un désert de notre pays, ni étendu sur l'agriculture de l'Europe comme sur les terres les plus fertiles de l'Asie et de l'Afrique un voile de deuil et de mort ; si les Raphaël et les Michel-Ange ont pu faire fleurir dans nos basiliques des arts exilés des mosquées ; si toutes les bibliothèques du monde n'ont pas subi le sort de celle d'Alexandrie ; si l'atroce raison d'Etat n'égorge pas rivaux, frères et fils pour la sûreté du premier-né ; si l'esclavage n'est pas perpétué, ni le despotisme éternisé au profit d'un calife qui envoie l'ordre de se tuer à quiconque lui donne ombrage ; en un mot, si nous ne voyons pas mourir avec l'agriculture le commerce et l'industrie, les sciences, les arts, la liberté et toute la civilisation européenne, c'est à la chevalerie, c'est aux croisés que nous le devons. Sans les chevaliers du Temple et de l'Hôpital qui contenaient les Sarrasins au midi, et sans les chevaliers Teutoniques qui au nord contenaient les Danois, l'Europe aurait été en proie aux fureurs du carnage, et elle aurait vu se renouveler sans fin les excès et le chaos des invasions barbares. Sans les chevaliers, Constantinople aurait été prise quatre cents ans plus tôt, et alors c'était la mort de l'Europe et de la civilisation. Quatre siècles plus tard, l'Europe était mûre pour la résistance ; les progrès dans les sciences rendaient impossible ailleurs qu'à Constantinople le règne de l'abrutissement, de l'assoupissement et de la mort.

§ II. — *Ce que l'Eglise a fait pour diminuer les guerres.*

Les croisades ne prouvent pas que l'Eglise aime la guerre : elle ne l'a faite alors que par force ou pour éviter l'esclavage, et tous les maux dont nous avons parlé, maux mille fois pires que les guerres. Entre deux maux l'Eglise a choisi le moindre.

Ouvrez les livres liturgiques : vous y trouverez des prières pour demander la paix, vous n'en trouverez aucune pour demander la guerre. L'Eglise a horreur du sang, *abhorret a sanguine* : c'est une de ses maximes. *Pax vobis*, la paix ! tel est le salut de Jésus à ses disciples, tel est encore le salut des évêques. Comme Jésus à Pierre, l'Eglise ordonne de remettre l'épée dans le fourreau : « Ceux qui se servent de l'épée, dit-elle, périront par l'épée et ne pourront jamais servir à mes autels. Tous mes prêtres doivent être des anges de paix, et toute tache de sang est une irrégularité qui éloigne à jamais de mon sacerdoce, essentiellement pacificateur dans son origine, sa mission et son but. »

Il ne fallait rien moins que cette institution pacifique et divine pour adoucir les mœurs et créer cet esprit d'urbanité et de douceur qui fait la gloire de l'Europe chrétienne. Au moment où elle apparut, l'Europe rencontra devant elle deux éléments qui devaient former des peuples durs et cruels jusqu'à la férocité : l'élément romain et l'élément barbare ; le Romain, peuple guerrier et de fer, abreuvé de sang pendant de longs siècles et qui jusque dans ses jeux de gladiateurs voulait voir une image des batailles ; le Barbare, peuple aventurier et nomade, vivant de chasse et de carnage, dont les historiens nous ont retracé les mœurs dans des narrations qui font frémir. C'était à tel point qu'à leur apparition on en vint à croire que la fin du monde était proche. Femmes, enfants, serviteurs, bergers, laboureurs, vignerons, marchands, voyageurs et sur terre et sur mer, personne n'était en sécurité. A tout instant, l'amour du pillage, les inimitiés et les vengeances faisaient du monde un chaos où le droit se décidait par le fait et où les peuples se voyaient menacés de n'être que le patrimoine du plus fort. Il n'était pas jusqu'aux lieux saints qui ne fussent profanés par les Barbares. La coutume de marcher toujours armés amenait les Francs en armes jusqu'au pied des autels, et la maison de prières se trouvait souvent changée en une arène de sang et de vengeance. Cet informe mélange de la cruauté d'un peuple cultivé, comme le peuple romain, avec l'atroce férocité des peuples barbares enorgueillis de leurs triomphes, déposa dans la société européenne un germe de dureté qui fermenta pendant des siècles, et

l'imagination ne peut se figurer ce qui serait advenu du monde dans cette crise sans l'intervention de la religion chrétienne.

L'Eglise opposa une digue à ce torrent dévastateur de guerre et de brigandage, elle institua la Trêve de Dieu.

Si actuellement, avec nos idées de modération et de douceur, on promulguait une loi qui défendît d'attaquer son ennemi à tel ou tel jour, à telle ou telle heure, cette mesure nous paraîtrait le comble du ridicule et de l'extravagance. Il n'en était pas de même à cette époque reculée. En prescrivant à tout homme d'armes de suspendre en l'honneur de la religion l'exercice de la force durant quatre jours de la semaine, du mercredi au lundi, et pendant de longues périodes de l'année, comme l'Avent et le Carême, ou même pendant trois années comme à Troja, en Italie, l'Eglise, par cet admirable artifice, inclina peu à peu les peuples vers des mœurs plus douces, vers le triomphe de l'esprit et du droit sur la matière et la force, et, par des actes répétés et prolongés de modération et de douceur, remplaça les anciennes coutumes de violence par des habitudes contraires.

Si aujourd'hui les évêques s'occupaient de la sécurité des chemins, ou publiaient des édits contre les incendiaires, les voleurs, les pirates et autres malfaiteurs ; s'ils portaient des lois pour protéger les travaux champêtres, les animaux agricoles et le commerce, nous serions surpris et portés à l'ironie. Mais à l'époque des Barbares, l'esprit guerroyeur et violent de nos ancêtres rendait ces mesures nécessaires. Seuls les évêques pouvaient s'interposer entre la faiblesse et la force ; et si aujourd'hui nous jouissons en paix d'une organisation sociale qui met aux mains des tribunaux et des lois la protection des faibles opprimés, c'est à l'Eglise que nous le devons.

Nous la voyons d'abord en 1041 s'assembler en Concile au diocèse d'Elne en Roussillon, et là, sous la présidence de l'archevêque de Narbonne, établir la Trêve de Dieu. Nous la voyons ensuite s'assembler successivement à Montpellier, Avignon, dans toutes les villes du Midi, et remonter, par Clermont et Rouen, jusqu'en Normandie, en Angleterre et en Danemark, pour y établir cette institution salutaire. Nous voyons ensuite les Papes, depuis

Alexandre II, y faire intervenir leur autorité, alors universelle et puissante dans toute l'Europe, et étendre ce bienfait à l'Eglise entière. Dans des Conciles, comme à Latran sous Calixte II, on voit plus de trois cents archevèques ou évèques, et plus de six csnts abbés, qui se dispersent ensuite aux quatre vents du ciel pour porter partout avec eux ces semences de paix. Tout enfant de douze ans doit s'engager par serment à observer la Trève, et on excommunie ceux qui refuseraient de prèter ce serment. La religion était la seule autorité capable d'être respectée à cette époque par les passions brutales, elle était seule capable de désarmer les hostilités guerrières. Jamais sans son influence on n'aurait pu jeter les fondements de cet ordre social dont nous jouissons aujourd'hui avec tant de fierté. Nous avons vu dans les chapitres précédents comment la religion catholique y était arrivée et avait été écoutée.

Qu'il est beau de voir alors l'Eglise, seule et contre tous, entreprendre sans défaillance ce difficile labeur ! Qu'il est beau de la voir lutter contre l'injustice et la violence, non pas dans un élan passager de générosité, mais pendant des siècles par tous les moyens que peut suggérer la charité la plus généreuse ! Elle éleva des croix sur le bord des chemins et elle dit à tous les malheureux : « Venez, femmes, enfants, vieillards, venez, vous tous qui êtes faibles, venez embrasser le signe sublime de notre rédemption. Après avoir bu sur le Calvaire le sang du Fils de Dieu pour le salut du monde, la Croix vous donnera le salut une seconde fois en vous sauvant de la fureur des Barbares et en vous mettant à l'abri d'un ennemi altéré de sang. Venez, guerriers, venez à l'ombre de la Croix : ce signe sublime du pardon vous apprendra à n'attaquer, à ne maltraiter personne et à n'avoir jamais recours à la force pour obtenir une réparation ou satisfaire un désir de vengeance ! »

A la Trève de Dieu, l'Eglise ajouta un tribunal suprème qui devait ètre pour la suppression de la guerre ce que sont les tribunaux ordinaires pour la suppression du crime. Sans doute, nul tribunal sur la terre n'a la prétention d'arrèter tous les délits : il faudrait supprimer la liberté. Mais il est incontestable que si les juges ne préviennent pas toutes les fautes, ils les diminuent.

C'est ce que fit le tribunal suprême des Pontifes romains : il ne put pas supprimer toutes les guerres, mais il les diminua. Il réalisa, autant qu'il peut être réalisé sur la terre, ce projet de paix universelle rêvé par Henri IV et d'autres souverains. Il présenta au sein de l'Europe chrétienne le spectacle incomparable d'un juge international, éclairé, et élevé au dessus de tous les partis ; un juge dont le caractère sacré était la personnification la plus haute de l'intégrité, du désintéressement et de la conscience. Rois, empereurs, comtes et barons, tous recouraient à cet arbitre souverain pour vider les différends, déterminer les droits, délimiter les terres.

Qui pourra dire toutes les guerres que l'arbitrage pontifical arrêta ? Sans lui, comment l'Europe aurait-elle échappé à la ruine et aux guerres du Croissant ? Quels fleuves de sang n'auraient pas coulé en Europe si les croisés, au lieu d'aller en Terre-Sainte, s'étaient affaiblis et dévorés entre eux dans de petites guerres de châteaux et d'escarmouches, laissant ainsi l'Europe ouverte à tous les fanatismes du cimeterre musulman ? Quel déluge de sang n'aurait pas inondé l'empire germanique et l'Italie sous Henri IV d'Allemagne, si les foudres de Canossa n'avait pas fait tomber les armes des mains de ce despote ? Quelles dévastations et quels carnages n'auraient pas fait subir à la France, sans l'intervention d'Innocent III, ces précoces septembriseurs que l'histoire appelle les Albigeois et dont le programme signifiait l'incendie, la terreur et la mort ! Que de victimes n'auraient pas égorgées la vengeance insatiable de Philippe-Auguste, de Jean-sans-Terre et de Richard Cœur-de-Lion, sans la pacifique intervention des Pontifes romains ? De quelles guerres ruineuses et de quelles exterminations sanglantes le Nouveau Monde, comme l'Ancien, n'aurait-il pas été le théâtre entre les Espagnols et les Portugais, si Rome n'avait pas tracé une ligne de démarcation entre ces deux peuples rivaux ? Il faudrait suivre pas à pas l'histoire pontificale pour voir toutes les Vêpres siciliennes qu'épargna au monde ce droit public du moyen âge, fondé d'une part sur la foi des peuples, et de l'autre sur les services rendus. La disparition de ce droit fut un malheur ; elle inaugura l'ère des armées permanentes.

C'est sous Charles VII, après l'affaiblissement de la Papauté par Philippe le Bel et après le grand schisme, que les armées permanentes font leur apparition dans l'Europe chrétienne, comme aux plus mauvais jours de la Rome païenne. C'est pendant la captivité de Pie VI que le volontariat fait place à la conscription forcée pour le recrutement de l'armée. Cette conscription disparaît quand le niveau religieux remonte ; elle reparaît en 1832, quand le niveau religieux a baissé. L'Eglise est un véritable thermomètre social : plus vous la verrez baisser, plus vous verrez augmenter les guerres et avec les guerres l'effectif et le budget de l'armée : c'est une loi de l'histoire, c'est une nécessité.

Mères de famille, vous pleurez quand il faut dire adieu à ce jeune homme de vingt ans qui est votre fils et qui, pour plusieurs années, peut-être pour toujours, sera séparé de votre affection. Vous maudissez la loi qui enlève à la famille un soutien, à l'agriculture un bras et à votre trésor ce qu'il faut pour payer votre quote-part des sept cents millions d'impôts que peut coûter dans un an à la France une armée permanente ! Mères de famille, ne maudissez pas la loi, elle est nécessaire ; mais maudissez la cause de cette nécessité, maudissez la disparition du droit qui a nécessité l'apparition de la force. Entre la force et le droit, il faut choisir : il n'y a que ces deux moyens de conduire les sociétés. Si une nation s'arme et ne veut pas d'une autorité morale qui s'impose aux consciences pour vider les débats, il faut de toute rigueur — le droit de légitime défense l'exige — il faut que les autres nations s'arment à leur tour et soient toujours sur pied de guerre. Ainsi, plus la notion du droit disparaît d'un peuple, plus cette absence nécessite le redoublement de la force publique.

Mères de famille, ne pleurez donc pas sur une loi qui vient vous ravir vos enfants, mais pleurez sur l'aveuglement des princes et des peuples qui, au lieu d'un arbitre pacifique, ont préféré l'arbitrage du fer ; au lieu d'un juge universel et souverain ont préféré l'arbitraire du caprice et des passions ; au lieu d'un Pontife instruit et éclairé ont préféré les aveugles destinées des batailles ; au lieu du Pape ont préféré la guerre !

Ah ! sans doute l'Eglise ne s'est jamais flattée de

supprimer la guerre : c'est là un rêve impossible depuis que la justice divine poursuit dans l'homme un coupable et veut lui faire expier dans son sang un péché de nature. Ce que l'Eglise pouvait, elle l'a fait ; elle l'a modérée, elle l'a diminuée, et elle le ferait encore si elle était écoutée.

C'est le jugement de Voltaire lui-même : « L'intérêt du genre humain, dit-il dans son *Essai*, demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples : ce frein de la religion aurait pu être par une convention universelle dans la main des Papes. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant l'excommunication pour les grands attentats, auraient été toujours regardés comme des images de Dieu sur la terre. Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays, lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues. »

Voici encore le témoignage d'un protestant, David Urquhart, chargé par lord Palmerston de missions importantes. C'est l'homme qui, de notre temps, signale avec le plus de dévouement et d'autorité les maux que déchaîne sur l'Europe l'oubli du droit des gens. Urquhart émet l'espoir qu'une haute mission de paix pourrait être remplie par le Pape et le Concile de Rome. Il a même consacré à cet important sujet un livre intitulé : *Appel d'un protestant au Pape pour le rétablissement du droit public des nations*. Je ne saurais trop, dit M. Le Play, recommander la lecture de cet important écrit.

Hobbs et Leibnitz parlent comme Urquhart ; les protestants d'Allemagne parlent comme ceux d'Angleterre. On sait la haute mission pacificatrice dont la Prusse protestante a chargé, en ces derniers temps, au sujet des Carolines, l'auguste Léon XIII. On sait aussi qu'en France Henri IV, à peine converti du protestantisme, avait un vaste projet de pacification universelle qui consistait à grouper ensemble tous les Etats chrétiens sous la haute direction de la Papauté.

Toutes les nations de l'Europe sentent aujourd'hui plus que jamais le besoin de se remettre sous la garde de celui qui est dans le monde la plus haute expression

de la conscience et du droit. Le sentiment de ce besoin indique les immenses services que rendit autrefois le Saint-Siège, quand les peuples, au lieu de recourir comme aujourd'hui à la révolte et aux guerres civiles pour résoudre des doutes graves et exceptionnels, recouraient à l'arbitrage suprême et pacificateur de leur Père commun. Depuis que les princes, ineptement ombrageux, ont renversé le paratonnerre qui les dominait pour les protéger, la foudre les a renversés, et chaque page de notre histoire, au temps de la Révolution et de l'Empire, a été rouge de sang.

§ III. — *Le patriotisme.*

Les anciens, dans leur devise patriotique : *Pro aris et focis*, plaçaient l'autel avant le foyer. On sait tout ce que cette devise a enfanté de courage et d'actions glorieuses chez les Romains.

Au sein des peuples chrétiens, le clocher de l'église enfante les mêmes enthousiasmes et les mêmes prodiges. Il rappelle à chácun les joies de l'enfance avec la régénération du baptême, à la plupart les joies de l'âge mûr avec les souvenirs de l'hyménée, à tous le souvenir des ancètres avec le culte des tombeaux. Ainsi les trois étapes de la vie : le passé, le présent et l'avenir, avec les berceaux, les autels et les tombes, s'y entrelacent dans une union merveilleuse pour allumer le feu sacré du patriotisme et du courage.

On n'a jamais vu des patriotismes sans autels ; mais on peut concevoir et on a vu des patriotismes sans foyer : Lavalette, Villiers de l'Isle-Adam, toute la chevalerie religieuse, sans famille et sans propriété privée, se dressent devant nous, avec toute la majesté de l'histoire et de leurs souvenirs, pour attester que l'autel peut quelquefois se passer du foyer, mais que le foyer ne peut jamais se passer de l'autel.

L'autel est le gardien des croyances et par là engendre le patriotisme et la bravoure : c'est lui qui nous enseigne qu'il y a une autre vie où le vice sera puni et la

vertu récompensée ; c'est lui qui nous apprend avec une certitude infaillible que notre âme est immortelle. Or, enlevez le dogme de l'immortalité de l'âme, et vous verrez ce que deviendra le sacrifice de la vie pour la patrie.

Dites au soldat à qui la libre-pensée a enlevé ses croyances, dites-lui d'aller sur la hauteur en face des lignes ennemies, d'y planter son drapeau et d'y mourir. Il vous répondra : « Eh ! que me donnerez-vous en échange de la vie ? » — Soldat, lui dira-t-on, vois la patrie reconnaissante qui s'apprête à te donner des palmes et des couronnes ; ton nom sera gravé sur le bronze et l'airain, et les pages immortelles de l'histoire transmettront le récit de ton héroïsme aux générations les plus reculées ; ton sépulcre sera environné de gloire, et les mères en montrant tes dépouilles à leurs enfants, leur diront : Voilà un héros qui sut mourir pour défendre sa patrie ; il est votre modèle, soyez ses imitateurs. — Oui, répondra le soldat, si j'étais un Alexandre ou un César, si j'avais le génie et la fortune à mon service, la gloire peut-être environnerait mes cendres. Mais je suis faible, pauvre et ignorant ; nul ne viendra dresser à ma mémoire des colonnes et des statues ; le marbre et le bronze sont réservés à d'autres plus favorisés et plus heureux. Obscure et ignorée, ma dépouille mortelle sera confondue avec celle de mes compagnons d'armes, et ma mère, qui est loin d'ici, ne pourra pas même venir sur ma tombe pour y pleurer. »

Ce soldat a raison. Qui connaît les soldats morts victimes de la guerre depuis le commencement du monde ? Qui peut même les compter ? Quel est l'historien qui a buriné le nom de ces myriades de Perses et de ces myriades de Grecs ou de Romains, morts victimes de l'honneur national ? Quel est le statuaire qui a moulé les traits de tous ceux qui ont succombé sur un champ de bataille ? C'est à peine si quelque érudit, après avoir pâli sur les livres, peut arriver aujourd'hui à connaître le nom de quelques rares officiers, distingués par leurs exploits. La masse des héros du passé n'est-elle pas ensevelie dans l'oubli du tombeau ? Voilà leur gloire !... « Et c'est pour cet oubli qui m'attend, vous dira le soldat, que vous voudriez exiger de moi le sacrifice de ma vie ! Allez,

adressez-vous à d'autres ; puisque toutes les jouissances finissent avec la vie, laissez, laissez-moi jouir encore, laissez-moi ma place au soleil ! »

A part quelques âmes d'élite que le sentiment de la gloire peut enivrer un moment, l'immense majorité des soldats raisonnera ainsi, si vous ôtez les croyances à l'immortalité de l'âme. Supposez même cette immortalité factice que promet l'incrédulité sur la terre par la survivance dans les souvenirs, supposez même cette immortalité assurée, eh ! que leur fera cette gloire quand ils seront endormis pour toujours sous la froide pierre du tombeau ? Si l'âme n'est qu'un mot, entendront-ils ce concert de louanges autour de leur nom et de leurs exploits ?...

Non, si le soldat n'a pas de religion, s'il est railleur ou sceptique, il ne comprendra jamais comment il est beau et glorieux de mourir pour sa patrie. Quand Léonidas et ses trois cents Spartiates moururent aux Thermopyles pour défendre leur pays, ils croyaient à un Elysée pour les mânes des héros. Quand les consuls romains partaient pour une expédition, ils offraient aux dieux des sacrifices, et au retour, après la victoire, ils montaient au Capitole immoler les hécatombes de la reconnaissance. Ils croyaient tous en la Divinité, ils croyaient à l'âme, ils croyaient à une vie future : voilà pourquoi ils furent courageux, voilà pourquoi ils surent se battre comme des lions et mourir comme des héros.

O vous, libres-penseurs, qui voulez enlever les croyances de l'autel catholique, que mettrez-vous à leur place pour enfanter le patriotisme du soldat ? Pensez-vous l'engendrer par la conscription forcée ou par la peur d'être tué si on recule sur un champ de bataille ? Mais la peur a-t-elle jamais enfanté le courage ? A-t-on jamais suppléépar la contrainte d'un mécanisme matériel aux plus nobles sentiments du cœur, comme aux pensées les plus élevées et aux enthousiasmes sublimes qui composent l'amour de la patrie ? Pourquoi voulez-vous ôter au soldat toute idée de consolation et d'espérance en lui ôtant toute idée de religion et d'immortalité ? Pourquoi voulez-vous le considérer comme une vile matière et avoir l'odieux privilège de métamorphoser, comme Circé, les hommes en animaux ? Pensez-vous, quand vous en aurez fait des tigres, en avoir fait des soldats ?

Ah ! prenez garde qu'ils ne tournent alors leur férocité contre leurs gardiens aussi bien que contre leurs ennemis, et que la patrie ne subisse le sort des Etats qui sont tombés sous le coup des prétoriens, des mameluks ou des janissaires, c'est-à-dire sous les coups de leurs propres armées ? Avez-vous oublié le souvenir des *Crossards*, ce barbarisme ignoble que notre langue a dû créer pour désigner les hontes de la dernière guerre ? Ne savez-vous pas que toutes les balles n'ont pas toujours été pour l'ennemi ? Quand une armée est recrutée d'athées et de sceptiques, elle n'est jamais un secours, elle est toujours un fléau ; elle ne sait rien conserver, elle ne sait entasser que des ruines, même quand elle gagne des batailles. N'a-t-on pas vu, au début de ce siècle, des légions d'athées se déchaîner comme des torrents sur l'Europe, faire ressembler leurs victoires à des désastres et ne laisser d'autres traces de leur passage que celles de la misère, des larmes et du sang ? C'étaient les fils de ceux qui voulaient ériger un nouveau patriotisme sur les débris de l'autel et des croyances catholiques, après les avoir remplacés par une divinité lugubre ayant pour prêtre un bourreau, pour autel un échafaud, pour sacrifice le massacre, et pour adoration la terreur !

« O homme imperceptible, dit de Maistre, est-ce toi qui peux allumer ce feu sacré qui anime les nations, et qu'on nomme le patriotisme ? Quoi ! tu peux donner une âme commune à plusieurs millions d'hommes ? Quoi ! tu peux ne faire qu'une seule volonté de toutes ces volontés, donner la pensée aux hommes qui n'existent pas encore, te faire obéir par les générations futures et créer ces coutumes vénérables, ces préjugés conservateurs, pères des lois et plus forts que les lois ? — Tais-toi. »

Oui, la flamme du patriotisme ne s'allume qu'au feu sacré des autels. Sans Dieu et sans les croyances religieuses — surtout si on ajoute à cette privation celle de la famille et de la propriété, avec des institutions sociales qui, au lieu de protéger les biens et les personnes, deviennent oppressives — alors la patrie n'est qu'un mot ou une froide abstraction, incapable de susciter des enthousiasmes ardents ou de provoquer des héroïsmes sublimes. Avec les croyances religieuses, au

contraire, le courage patriotique naît spontanément comme une plante de sa semence ou une fleur de sa tige. La vertu et la piété, loin d'affaiblir le guerrier, exaltent sa bravoure. Le cilice de saint Louis ne le gênait point sous la cuirasse, et Voltaire lui-même convient qu'une armée prête à périr pour obéir à Dieu serait invincible. Les lettres de Racine nous apprennent qu'alors qu'il suivait l'armée de Louis XIV en qualité d'historiographe de France, jamais il n'assistait à la messe dans le camp sans y voir quelque mousquetaire communier avec la plus grande édification. Cependant Racine vivait dans un siècle passablement guerrier, et le nom de Louis XIV n'éveille aucun souvenir de pusillanimité, pas plus que celui de Condé.

Rien ne s'accorde mieux que l'esprit religieux et l'esprit militaire. Sans remonter à Louis XIV et à Condé, nous en avons plus près de nous de mémorables exemples. Pendant la guerre de Crimée, un jeune chef de bataillon fut tué, tandis que, tourné vers ses soldats, il leur criait : *En avant !* Quand on retrouva son corps, il avait un air de sérénité ineffable et paraissait dormir ; le bras droit était encore tendu, comme s'il avait brandi son sabre, et le bras gauche encore à moitié plié dans la même position qu'en montrant les Russes. Ses officiers, blessés à côté de lui, disaient : Il a été géant ! — Vous avez dans ce trait le résumé du courage de tous nos soldats dans la guerre d'Orient : tous étaient des héros, parce que tous étaient des croyants.

« Nous avons le choléra, disait le général Ney, duc d'Elchingen : nous ne pouvons pas rester ici sans prêtres. » Quelques jours après il était atteint. Il demanda l'aumônier, et lui tendant la main, en présence de tout son état-major, il lui dit : « Je tiens à ce que l'on sache que c'est moi qui vous ai fait appeler. » Après avoir reçu le divin pardon, il croisa ses deux mains sur sa poitrine, offrit à Dieu le sacrifice de sa vie et lui adressa pour ses enfants la prière la plus touchante. Le lendemain, ses soldats plantaient une grande croix sur son tombeau comme pour indiquer la source de son patriotisme et la suprême consolation de sa mort.

Un autre, un jeune capitaine du génie, s'attendant à

mourir, écrivait à sa famille : « Pourquoi s'attrister ? Je n'ai pas oublié les préceptes divins de la religion chrétienne, et si je meurs, je mourrai en remerciant Dieu et la France d'être né chrétien et Français. Prenez donc les choses d'un point de vue un peu élevé. Le corps de votre fils qui restera en Crimée avec tant d'autres victimes de la guerre, ce corps n'est qu'une bien petite partie de son être. Il sera aussi bien dans cette Crimée que dans le cimetière de notre village. Mais mon âme vivra, et un jour elle retrouvera les vôtres. Ce que je dis est vrai, certain, j'en ai la conviction la plus absolue. » Ces paroles si sereines sur l'autre vie nous semblent résumer admirablement toutes les pensées nobles, élevées, fécondes, où notre vaillante armée puisait ses inspirations de sacrifice et de courage.

Un autre, un colonel breton des Côtes-du-Nord, se sentant mourir tandis qu'on le portait à l'ambulance, fit signe à ses compagnons de le poser à terre ; puis, assemblant ses forces, il leur dit : « Mettez-moi à genoux. » Dans cette humble posture, il fait une courte prière, et tandis qu'on le replace sur le brancard, il dit encore : « Maintenant, je puis mourir ; » et il meurt, aussi grand que Bayard par son courage et par sa foi.

Un autre encore envoyait à un amputé, pour le consoler, l'*Imitation de Jésus-Christ* avec une lettre qu'on aurait dite datée, non pas d'un camp, mais d'un cloître. La lettre était digne du livre, et l'ascète n'avait pas mieux parlé que le soldat, ni pénétré plus avant dans les mystères de la douleur et de la résignation. Son ami, amputé du bras droit, tenait sans cesse le crucifix dans sa main gauche ou sur sa poitrine, et après les aveux sacramentels, il voulut prononcer tout haut l'acte du repentir. Le prêtre l'engageait à baisser la voix : « Laissez-moi faire, répondit-il, mes scandales ont été publics, il faut que ma réparation soit publique aussi. » Ses discours firent pleurer tous les officiers qui se trouvaient dans la salle, jusqu'au moment où il expira doucement les lèvres sur le crucifix.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les traits de courage unis à la piété. Il nous faudrait de longues pages ; on en a rempli des volumes : je n'ai qu'à y renvoyer mes lecteurs. Là, ils le verront, toutes les

fois qu'un de nos officiers s'est signalé par un trait héroïque, toutes les fois qu'un cri de douleur plus poignant s'est élevé du sein de l'armée en voyant tomber un de ceux que leur mérite avait déjà mis en vue ou devait appeler bientôt au premier rang, toujours on a parlé de ses convictions religieuses. Il n'y a presque point d'exceptions. Ceux mêmes qui avaient négligé leurs devoirs envers Dieu et à qui la religion avait à faire de graves reproches voulaient au moins, pour tout laver, être baptisés dans leur sang. « Je meurs dans la foi catholique et romaine, heureux de donner mon sang pour ma patrie. » Ce mot de Brancion est le mot de toute notre armée d'Orient.

Avant la guerre, on avait tant dit à nos soldats que la France était incrédule, que parfois ils avaient eu l'air d'en être persuadés ; mais sur le champ de bataille, l'instinct religieux, quoique affaibli par les passions et savamment entamé par une éducation impie, se redessa vers Dieu dans toute sa vigueur native, semblable à ces plantes, courbées avec effort, qui, livrées à elles-mêmes, se redressent aussitôt du côté de l'air et du soleil. Le soldat croyant trouva dans sa foi la source de son courage, et le nom de l'*Alma*, comme celui de *Malakoff*, restera pour jamais gravé dans l'histoire, à la suite des noms les plus célèbres et de nos victoires les plus insignes. Plus tard, en 70, on voulut remplacer la religion par l'impiété : au départ, on ne fit point de prière ; on n'entendit que le chant de la *Marseillaise*. Au retour, au lieu du *Te Deum*, on n'eut à chanter que le *Dies iræ* !

L'Eglise n'a pas seulement des doctrines et des secours pour exalter le patriotisme et le courage ; elle a encore des institutions et des hommes pour porter ses secours et rappeler ses doctrines : elle a des confesseurs et des prêtres, elle a des aumôniers militaires.

Au début de la guerre dont je viens de parler, on se garda bien de les éloigner, on les appela ; on savait qu'ils y seraient utiles. Quand le P. de Ravignan écrivit au maréchal de Saint-Arnaud pour lui rappeler cet important devoir, le maréchal répondit : « Comment avez-vous pu croire que je n'y avais pas pensé ? Des soldats religieux seraient les premiers soldats du monde. »

Ici se déroulent à nos yeux de nouvelles scènes de dévouement et d'héroïsme qui arrachent au spectateur des larmes d'admiration. Le prêtre n'est pas seulement le conseiller, le consolateur et le médecin spirituel du soldat ; il est aussi son émule en bravoure et joint l'exemple à la parole, non pas pour verser le sang d'autrui, mais pour apprendre à verser le sien.

Une armée de dix mille hommes est frappée du choléra autour de Gallipoli. Le fléau abat d'abord tous ceux qui auraient pu mettre obstacle à ses ravages. Deux généraux sur quatre, sept officiers de santé, dix-sept infirmiers, leurs aides meurent les premiers : « J'étais seul pour douze cents malades, écrit le P. Gloriot. Pour les confesser j'étais obligé de me tenir à genoux auprès d'eux. Là j'ai compris que pour sauver les âmes avec Jésus-Christ, il faut être prêt à subir avec lui la double agonie du corps et de l'âme. Ma plus grande épreuve, c'est mon isolement ; en voyant tout succomber autour de moi, je n'avais pas même l'espoir d'être assisté par un frère à mes derniers moments. »

Ces épreuves durèrent sans interruption dix-huit mois. Le glorieux athlète du dévouement ne put lutter contre l'ennemi invisible qui répandait la mort à Gallipoli : il succomba. Après lui, le P. Parabère, qui, à l'Ama, administrait les blessés sous le feu des Russes et plus tard passait la nuit, couché à côté du cadavre d'un cholérique, pour persuader aux soldats que le choléra n'est pas contagieux après lui, l'abbé Ferrary, qui allait et revenait sans cesse pour accompagner les blessés qu'on évacuait des ambulances de la Crimée sur les hôpitaux de Constantinople, et méritait le beau surnom d'apôtre des cholériques ; après lui, l'abbé Lepavec qui, se rendant en France pour sa santé, relâchait à Athènes, y trouvait le choléra dans notre hôpital et s'y arrêtait pour remplacer le prêtre qui venait de mourir ; après lui, l'abbé Rupert, qui, pressé de prendre un repos indispensable, restait néanmoins et mourait à son poste. La moitié des aumôniers militaires meurent en Crimée, comme le soldat au champ d'honneur, et l'autre moitié, à peine rétablie, revient au poste du dévouement d'où elle a été emportée mourante, après avoir offert à Dieu mille fois le sacrifice de sa vie.

Comment cette prédication en actes pourrait-elle trouver insensibles des cœurs si bien en état de la compren-

dre ? Comment les hésitations matérialistes prévaudraient-elles encore dans l'âme du soldat, quand il voit le prêtre devenir volontairement son compagnon et son frère d'armes, partager ses privations, ses dangers, ses souffrances, pour obtenir, en échange de cette vie passagère et misérable, une vie impérissable de gloire et de bonheur ? Comment, à la lueur d'une si vive lumière, le voile qui sépare les deux mondes ne deviendrait-il pas transparent, et comment le soldat n'apprendrait-il pas, à cette école, à braver les horreurs de la mort pour sauver sa patrie ? Un auteur, dont le nom même est un synonyme de vaillance et d'honneur militaire, a fait ressortir cette vérité avec la haute éloquence des faits dans un livre plein d'intérêt et de charme. On ne sait quel trait choisir dans ce répertoire : tout est beau et admirable ; il faudrait citer l'ouvrage en entier, j'aime mieux y envoyer mes lecteurs. Vous avez deviné que je veux parler de l'*Héroïsme en soutane,* par le général Ambert.

Le prêtre n'est pas le seul qui rende saisissant et palpable au soldat, sur le vaste champ de la mort, le dogme de l'immortalité de l'âme. A côté du prêtre se trouve généralement un ange d'innocence, de douceur et de grâce, qui est quelque chose de plus que la femme et que la charité chrétienne : c'est la fille de saint Vincent de Paul. Quand une d'elles est victime du typhus ou d'une autre maladie sur le champ des mourants, il y a émulation pour la remplacer. La Sœur de Charité n'a que deux pensées qui se manifestent tour à tour dans le délire de la fièvre : ou ses chers malades, ou la crainte de voir ajournée sa récompense et d'être rejetée dans la vie. Saint Vincent de Paul disait à ceux qui craignent la mort : « Assistez les pauvres, vous mourrez doucement. » Les Sœurs de Charité, presque sans exception, éprouvent les effets de cette promesse de leur bienheureux Père. Elles meurent tranquilles et contentes, souvent favorisées de visions célestes, tendant leurs mains, qui ont touché tant de plaies et adouci tant de maux, vers quelque apparition divine qui leur sourit. Quand une Sœur est morte, ce sont les soldats qui portent son cercueil, se relayant pour que chaque corps, et, s'il se peut, chaque

compagnie, ait l'honneur de ce précieux fardeau. Quelle éloquente prédication pour l'armée que celle d'un sexe faible et délicat abandonnant tout, même la vie, pour se dévouer à Dieu et à la patrie ! On comprend sans peine les accents de tendresse et de patriotisme que leur seule vue doit éveiller dans les camps : « Venez souvent, ma Sœur, disait un soldat malade ; toutes les fois que je vous vois, il me semble voir la France et ma mère. »

En terminant, rappelons le souvenir d'un des plus beaux épisodes de notre histoire militaire et nationale. On était en 1870, au milieu des horreurs de cette guerre d'Allemagne qui a coûté à la France encore plus de honte que d'or et de sang. Il fallait lancer contre le village de Loigny, centre des opérations prussiennes, une forte colonne d'attaque. Le général Chanzy venait d'abandonner la position et deux régiments de marche avaient refusé d'avancer au commandement du général de Sonis. A qui s'adresser ? — A qui ? A ceux à qui la piété avait appris à mépriser également et la vie et la mort. Il y avait là de nobles jeunes hommes qui, le matin, avaient communié et qui portaient sur leur poitrine un emblème du sacré Cœur, béni par Pie IX après la bataille de Mentana. C'étaient d'anciens zouaves pontificaux rentrés en France après l'envahissement sacrilège de Rome au 24 septembre. On avait dit qu'ils manquaient de patriotisme, que le pays ne pouvait pas compter sur eux, et voici que spontanément ces *vils mercenaires* étaient venus offrir de s'équiper et de s'entretenir à leurs frais pour avoir la satisfaction de mêler leur sang à celui de leurs frères. La délégation de Tours avait accepté leurs services, et le baron de Charette était le colonel de ce bataillon sacré, connu sous le nom si beau de *Volontaires de l'Ouest.*

C'est à eux que s'adresse le général de Sonis, froissé dans son honneur chevaleresque d'avoir essuyé déjà deux refus en face du danger. « Messieurs, leur dit-il, voici la position qu'il faut emporter ; arborez votre bannière et montrez ce que peuvent des Français et des chrétiens ! En avant ! »

Henri de Vertamont, qui, la veille, avait demandé de consacrer publiquement le régiment au sacré Cœur, s'élance à cinquante pas en avant du bataillon et déploie

un étendard qui portait l'emblème du Cœur divin. Il est suivi de trois cents volontaires et de cinq cents mobiles, huit cents en tout, contre tout un corps d'armée appuyé de son artillerie. Tous se précipitent aux cris de : Vive le Pape ! Vive la France !

Il fallait franchir trois kilomètres pour atteindre Loigny. A moitié chemin se trouvait un petit bois ayant à sa droite la grosse ferme de Villours. Le bois, la ferme,les abords de Loigny étaient occupés par l'ennemi, qui dirigeait de là un feu meurtrier sur la petite troupe. Arrivés à ce point, les zouaves ouvrent le feu et s'élancent à la baïonnette, fouillant le bois et délogeant les Allemands, qui jettent bas leurs armes. La ferme de Villours est enlevée, l'ennemi délogé, tout cède au torrent.

On arrive sous les murs de Loigny. Là les murs sont comme crénelés, les fenêtres comme des meurtrières, chaque maison comme une forteresse. N'importe ! les zouaves pénètrent, et le drapeau du sacré Cœur flotte sur la position, au milieu d'un nuage de poudre sillonné d'éclairs, comme au milieu d'un nuage d'encens dans une apothéose de gloire.

Les Allemands, qui, à l'approche de l'ouragan, avaient appelé leurs réserves, se remettent bientôt de leur surprise après avoir compté les assaillants. Des masses d'ennemis débordent de tous côtés, et alors commence une horrible boucherie. De Sonis et de Charette tombent grièvement blessés de chaque côté du noble étendard, devenu la cible de tous les projectiles. Henri de Vertamont tombe à son tour et meurt en l'empourprant de son sang. Un second héros prend le drapeau et parvient, en le brandissant, jusqu'au point le plus avancé. Il succombe à son tour. Un troisième le saisit teint de sang et troué de balles, tandis que deux cents zouaves sur trois cents jonchent la terre de leurs cadavres. C'était le moment de la retraite ; elle s'opéra sous un feu terrible à bout portant, et celui qui tenait le glorieux étendard reçut au poignet une balle qui fit jaillir sur le drapeau béni une dernière goutte de sang.

Drapeau sacré, étendard glorieux, qui nous rappelez nos anciennes oriflammes des voûtes de Saint-Denis, je vous salue ! Vous avez été à la peine et au martyre ; vous

êtes aujourd'hui, sinon à la gloire, du moins à l'honneur ! Vous êtes le symbole du patriotisme et du courage unis à la vertu !

Et vous, héros de Patay et de Loigny, soldats du Pape et de la France, race de géants, vrais chevaliers français et vrais chevaliers chrétiens, permettez-nous de vous adresser ici le tribut de nos hommages et de notre admiration. On dit que vous avez été vaincus. Non, on se trompe. Vous avez été vainqueurs ! Oui, vous avez été vainqueurs, parce que vous nous avez appris à regarder notre ennemi en face, quand le champ de bataille est inondé de sang et que les vivants donnent de tous côtés le spectacle écœurant de la peur et de la désertion ! Vous avez été vainqueurs, parce que vous nous avez appris à nous jeter tête baissée dans une tempête de feu et à ne pas refuser la hampe d'un drapeau quand celui qui nous la fait passer nous fait passer la mort ! Vous avez été vainqueurs, parce qu'en versant votre sang, le plus pur et le meilleur de la France, votre patriotisme a payé une dette nationale à la justice divine et préparé le jour de la miséricorde et du pardon ! Vous avez été vainqueurs enfin, parce que vous nous avez appris à vaincre en nous apprenant à croire, à prier et à mourir !

Mourir ? Je me trompe. Non, vous n'êtes pas morts, vous êtes vivants ! Oui, vous êtes vivants, soldats de la papauté captive et de la patrie en deuil, vous êtes vivants là-haut dans la patrie céleste et ici-bas dans tous les souvenirs. L'Eglise se souviendra toujours de ce que vous fîtes pour elle à Rome et à Mentana, et la patrie de la terre viendra longtemps déposer sur votre tombe des couronnes d'immortelles en répétant les noms de Loigny et de Patay ! Faites passer aux cœurs de tous les Français vos frères une étincelle de ce feu sacré qui vous passionna pour toutes les grandes causes du dévouement, du sacrifice et de l'honneur. Apprenez-leur que la piété, loin de nuire au patriotisme et au courage, leur donne au contraire leur fondement le plus solide, et que, s'il est beau et glorieux de lutter et de vaincre pour la France, il est encore plus glorieux et plus beau de souffrir et de mourir pour elle, en répétant, par sa vie comme par sa mort, cette devise des anciens chevaliers : *Religion et patrie !*

CHAPITRE V

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES PRINCIPAUX MOYENS DE RÉALISER LE BONHEUR DU PEUPLE ?

Nous l'avons vu, pour procurer le bonheur matériel et moral du peuple, il faut d'abord la vertu, puis les tribunaux quand la conscience ne suffit pas à contenir les hommes dans le devoir, et enfin la force armée pour soutenir le droit et la conscience.

Mais, comme c'est le gouvernement qui nomme les généraux, les officiers et tous les représentants de la force publique ; comme c'est lui qui nomme les magistrats chargés de juger les contestations civiles et correctionnelles et les jurés qui doivent juger les causes criminelles ; comme c'est lui qui nomme les évêques et qui agrée les principaux dignitaires de la religion pour la formation des consciences et la pratique de la vertu, il s'ensuit qu'il est impossible au peuple de trouver le bonheur s'il est mal gouverné. De bons gouvernants : voilà donc le premier des principaux moyens pour réaliser le bonheur du peuple.

ARTICLE I

DE BONS GOUVERNANTS : LE PREMIER DES PRINCIPAUX MOYENS POUR RÉALISER LE BONHEUR DU PEUPLE.

Vouloir se passer d'un gouvernement, comme le rêvent les anarchistes, est une chimère. Partout et toujours il y a eu des chefs au sein des nations civilisées ; on en trouve même au sein des tribus sauvages. Quelle que soit la nature des sociétés, quelle que soit

la forme des gouvernements, républicains ou monarchiques, il y a eu et il y aura toujours une autorité parmi les peuples ; c'est un fait, c'est une nécessité.

L'Eglise n'a donc jamais eu cette folie de vouloir détruire les gouvernements ; mais elle a toujours travaillé, dans l'intérêt du peuple, à rendre bons les gouvernants. Dans ce but, elle s'est opposée au despotisme sous toutes ses formes.

§ I. — *Le despotisme en général.*

L'homme a-t-il été créé pour les gouvernements, ou bien les gouvernements ont-ils été créés pour l'homme ? L'Etat est-il la fin de l'homme, ou bien l'homme est-il la fin de l'Etat ?

Le peuple n'est-il qu'un vil troupeau appartenant à l'Etat, travaillant et souffrant, vivant et mourant pour lui ? N'est-il qu'un vil bétail qu'un gouvernement peut tondre ou écorcher à son gré ? Le travail de l'homme, ses sueurs, ses larmes, ses biens si péniblement amassés ne sont-ils qu'une portion du fisc ou du domaine d'une couronne ? Le pouvoir civil peut-il dire : « Ces maisons, ces prairies, ces bois, ces vignes, ces champs, ces moissons, tout est à moi, tout est pour moi ? » N'est-il pas permis au père de famille, sans le bon vouloir de l'Etat, d'amasser des biens pour ses enfants, afin de perpétuer avec eux son nom, sa race, ses traditions et ses pensées ? L'enfant et tous les membres de la famille appartiennent-ils à l'Etat et ne sont-ils élevés que pour lui ? L'Etat peut-il disposer de toutes les intelligences et de toutes les pensées comme de son bien, et les obliger toutes à être jetées dans le même moule de ses écoles, pour leur faire adopter ses erreurs, ses préjugés, ses mensonges, toutes ses passions, et les mettre enfin dans l'impossibilité de connaître le vrai ? Peut-il disposer de la vie et du sang de ses sujets sur un champ de bataille ou dans une arène de gladiateurs, pour contenter une ambition ou un caprice, ou pour passer un moment de loisir ? Peut-il disposer de leur liberté comme de *sa chose,*

les vendre, les frapper, les dépouiller de tous leurs droits, et les parquer comme des troupeaux d'esclaves dans des mines ou des *ergastulum*? Peut-il, comme ce roi autocrate de Babylone, les forcer à venir se prosterner à genoux devant sa statue, et à l'adorer comme leur principe et leur fin ? Peut-il, comme Néron, incendier une ville, faire brûler vifs ses sujets, et, à la lueur sinistre de ces incendies et de ces torches vivantes, chanter dans un jardin ou au sommet d'une tour : « Non, ce n'est pas César qui est créé pour le peuple, mais c'est le peuple qui est créé pour César ! » Peut-il enfin, comme l'implacable Athalie, un poignard à la main, *au carnage animer ses barbares soldats*, et s'écrier, au *cours de ses assassinats* :

Un roi n'a d'autre frein que sa volonté même,
Il doit immoler tout à sa grandeur suprême ;
Aux larmes, au travail, le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné !

Poser toutes ces questions, c'est les résoudre. Quand un gouvernement se pose comme le centre et la fin de tout, ce n'est plus un pouvoir légitime, mais un pouvoir tyrannique, qui perd le droit de commander en perdant celui d'être obéi.

L'antiquité païenne n'est pas la seule à nous offrir des exemples de cette tyrannie ; des faits tirés de l'histoire protestante peuvent nous faire toucher du doigt la vérité de cette proposition, à savoir : que les gouvernements sont faits pour les hommes et non pas les hommes pour les gouvernements.

Depuis plus de deux cents ans, l'Irlande avait touché par son cœur à toutes les infortunes et on pouvait suivre la lamentable odyssée de ses malheurs comme on suit un blessé à la trace de son sang. Henri VIII avait voulu faire de ce pays, comme de l'île des Saints, l'île des Apostats. Elisabeth, escortée de bourreaux, le suivit dans cette voie. L'Irlande n'oubliera jamais les claies ignobles et ces terribles colliers de fer où le patient rendait la vie dans d'inexprimables souffrances. Cette œuvre d'une reine prostituée et d'un roi parjure fut continuée par le régicide Cromwel. Des milliers d'Irlandais sans défense furent massacrés dans les églises et les villes du

royaume ; cinq jours entiers, l'épée des soldats fut changée, dans toute l'île, en poignard de sicaires.

Epuisée de sang, l'Irlande cessa de résister, et alors commença pour elle la paix du tombeau. Les catholiques furent parqués comme un vil bétail sur la rive droite du Shannon, dans l'étroit comté de Clare. Défense leur fut faite d'en sortir sous peine de mort. Tout Irlandais trouvé sur la rive gauche pouvait être tué par n'importe qui, sans qu'il y eût matière à procès. Pour tarir le catholicisme, on voulut tarir sa source dans le sacerdoce : tout évêque ou tout prélat qui ferait des ordinations devait être banni. Le catholique fut condamné à l'ignorance et à l'abrutissement : toute école lui fut fermée. Il fut attaché à la glèbe comme un forçat et incapable d'en devenir jamais le maître.

Taillable et corvéable à merci, victime de mille vexations, comment se faire justice ? Aller plaider lui-même sa cause au barreau ? Mais une loi l'interdit aux catholiques. Aller au Parlement supprimer cette loi ? Mais les catholiques en sont exclus et frappés d'ilotisme politique. C'est le bourreau lui-même qui crée la loi au Parlement, qui l'interprète comme juge et qui l'exécute comme shérif. La victime n'a d'autre droit que celui de payer des impôts.

Tel était le despotisme qui pesait sur l'Irlande depuis plus de deux cents ans, lorsque, un jour, sur cette rive droite du Shannon où l'Irlandais s'était réfugié, un homme se leva : il portait dans ses yeux l'éclair de l'enthousiasme et du génie ; sa tête, rejetée en arrière, reflétait une noble et sainte indépendance, et sa large poitrine abritait, avec un des plus nobles cœurs, ces poumons athlétiques qui pouvaient envoyer à cinq cent mille hommes, réunis en plein air, une voix toujours harmonieuse et sonore. C'était O'Connell, le grand O'Connell, debout, sur le sol de sa patrie en deuil, faisant résonner les échos de cette parole sans rivale que n'entendirent jamais les anciens avec leurs Démosthènes, ni les modernes avec leurs Mirabeaux.

« Irlandais, s'écria-t-il, jusques à quand souffrirez-vous que les églises catholiques soient vides, nues et sans ornement ? Jusques à quand souffrirez-vous de voir le sol de nos aïeux aux mains de nos tyrans, les tribu-

naux gorgés de leurs créatures, les juges corrompus, les parlements vendus et les lois teintes de sang? Jusques à quand souffrirez-vous de voir les paysans écrasés d'impôts, abrutis par l'ignorance, exténués par la maladie et la faim, décharnés et pliés en deux, couchés dans une hutte malsaine sur une paille fétide? Est-ce que sept millions d'hommes ont été créés pour engraisser de leurs sueurs un demi-million d'autres hommes? Pendant que sept millions d'habitants pleurent, est-ce que un demi-million d'autres habitants, gorgés de notre sang, contemplera l'œil sec, du haut de ses palais et de ses lits de pourpre, notre état d'abjection et de misère? Est-ce que l'Irlande a été faite pour l'Angleterre? Est-ce que les catholiques ont été faits pour quelques protestants? Est-ce que des millions d'êtres humains doivent vivre misérables pour qu'une nation puisse dire avec orgueil : Je suis la plus riche du monde! Est-ce que les hommes ont été créés pour les rois? Non, mille fois non; ce ne sont pas les peuples qui sont faits pour les gouvernements, mais les gouvernements qui sont faits pour les peuples. »

Cette maxime, O'Connell la répéta pendant cinquante ans, sous toutes les formes, au milieu des vertes campagnes de l'Irlande, sur les bords de la Tamise et jusque sur les montagnes de l'Ecosse : les trois royaumes l'entendirent. Et le jour où il entra au Parlement de Westminster, le jour où il revêtit à Dublin l'écarlate et l'hermine des administrateurs, ce fut un triomphe pour la justice et le bon sens. O'Connell, c'est le bon sens, c'est le genre humain tout entier jetant à tous les échos cette maxime fondamentale, qui devrait être gravée en lettres d'or sur le fronton de tous les palais : « Non, les peuples ne sont pas créés pour les gouvernements, mais les gouvernements sont créés pour les peuples! »

L'autorité est faite pour le bien social. L'intérêt public, voilà le fondement et la raison d'être du pouvoir, à tel point que si cette condition vient à manquer, il n'y a plus autorité, mais despotisme.

Le despote n'est pas un supérieur : c'est un maître. Or il y a cette différence entre l'un et l'autre, que le supérieur commande pour le bien commun, tandis que le maître commande pour son utilité personnelle; le maître

commande à des serviteurs salariés ou à des esclaves, tandis que le supérieur commande à des hommes libres, qui ne lui doivent obéissance que pour le bien de la société dont ils sont membres. Le propre de l'autorité est donc de se dévouer pour le bien de tous : aussi est-elle aimable de sa nature, et si le sujet est raisonnable, elle est aimée. Le propre du despotisme, au contraire, c'est l'égoïsme qui veut voir en adoration devant lui des courtisans ou des esclaves : aussi est-il détestable en lui-même, et, si le peuple n'a pas tout à fait perdu le sentiment de sa dignité personnelle, est-il haï et méprisé.

Quoi de plus méprisable, en effet, qu'un homme qui confisque à son profit cette chose divine et sacrée nommée l'autorité, et qui arrive à faire mépriser et détester ce qu'il y a de plus respectable et de plus aimable au monde, un supérieur ! N'est-ce pas une usurpation de la Divinité et le renversement de l'homme social, un sacrilège et un fléau ?

Telles sont les doctrines de la religion catholique. Ecoutez son Fondateur.

Jésus-Christ a entendu ses disciples se disputant entre eux sur des questions de prééminence, et il leur dit : « Vous savez que les rois des peuples païens exercent sur leurs sujets la domination, et que les plus grands parmi eux ont le privilège de la puissance. Il en sera tout autrement au milieu de vous. Celui qui voudra être le plus grand, qu'il soit votre serviteur, et que le premier soit l'esclave de tous les autres ; le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi lui-même, il est venu servir et donner sa vie pour le rachat de tous. »

Ces paroles, tombées de la bouche de Celui qui s'est posé comme le Roi immortel des nations et des siècles, ont transformé l'autorité en lui rendant sa destinée. Les païens avaient déplacé le but du pouvoir ; Jésus-Christ l'a remis à sa place. Pour le paganisme, ce but était dans l'homme qui commande ; Jésus-Christ l'a mis dans l'homme qui obéit. Pour Rome païenne, le pouvoir était un égoïsme assis sur un trône pour exploiter un peuple ; servir les autres en se donnant soi-même, ce sera l'autorité de Rome chrétienne.

Telle est la loi qui domine l'organisation hiérarchique de l'Eglise. Plus la dignité s'y élève, plus le service y

grandit. Là, les dignités et les autorités sont nommées des charges, des ministères, des services ; là, tout prêtre, tout évêque est un serviteur ; et cet homme que Dieu a posé au sommet de la hiérarchie pour de là commander à l'univers et posséder la plénitude de l'autorité sur la terre, cet homme se nomme le serviteur des serviteurs de Dieu, comme pour mieux faire entendre, jusque dans son nom, à tous les dépositaires du pouvoir, que, dans l'Eglise, commander c'est se dévouer, et régner c'est servir.

Ces doctrines et ces exemples de l'Église ont passé dans les âmes et des âmes dans les faits. Elles se sont incarnées dans l'autorité des princes chrétiens et ont transfiguré le pouvoir. En voulez-vous une preuve ? La voici. Ce n'est pas une scène étroite et isolée, opérée sur un chef de tribu n'ayant de la royauté que le nom, c'est une scène gandiose, capable d'influer largement sur l'esprit des peuples, une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise.

« La totalité du monde connu, dit Balmès, était soumise à un empereur dont le nom était vénéré aux quatre coins de la terre. Dans une ville importante, le peuple mutiné égorge le commandant de la garnison ; l'empereur, transporté de colère, ordonne que ce peuple soit exterminé. Rentré en lui-même, il révoque l'ordre fatal. Mais il était trop tard, l'ordre était exécuté et des milliers de victimes avaient succombé dans un horrible carnage. »

Au bruit de cette épouvantable catastrophe, un évêque quitte la cour de l'empereur, sort de la ville et lui écrit ces graves paroles : « Je n'ose point offrir le sacrifice, si vous prétendez y assister ; le sang d'un seul innocent suffirait pour me le défendre ; combien plus le massacre d'une foule d'innocents ! » L'empereur, se confiant dans sa puissance, ne tient aucun compte de cette lettre et se dirige vers l'église. Arrivé sous le porche, il se trouve en présence d'un homme vénérable qui l'arrête avec une contenance grave et sévère, et lui interdit l'entrée du lieu saint. « Tu as imité David dans le crime, lui dit-il, imite-le dans la pénitence. » L'empereur fléchit, s'humilie, se soumet aux dispositions de l'évêque, et l'Eglise a remporté sur le despotisme un immortel triomphe. Cette ville malheureuse s'appelait Thessalonique, le prélat était saint Ambroise, archevêque de Milan, et l'empe-

reur s'appelait Théodose, empereur d'Orient et d'Occident, c'est-à-dire du monde entier.

Théodose, en abdiquant ainsi sa colère et en humiliant son orgueil sous l'influence de l'Eglise, a montré à tous les siècles qu'il y a un honneur plus grand que celui de commander à tous les hommes, celui de savoir sacrifier, dans l'intérêt du peuple, les rancunes, les vengeances personnelles et les mille petites passions qui peuvent s'agiter dans le cœur d'un despote.

Instruite et inspirée par l'Eglise, l'autorité chrétienne devait se croire et s'est cru, en effet, cette vocation généreuse : exercer le pouvoir pour le bonheur des hommes.

Quand l'Eglise faisait l'éducation des princes, elle leur enseignait, comme Fénelon à son jeune Télémaque, que la tyrannie est le plus grand des fléaux, et que le grand art de régner c'est l'art de se dévouer pour faire des heureux. Au jour solennel du sacre, elle faisait prêter aux rois le serment inviolable de vouer leur pouvoir au bonheur de leur peuple ; et souvent, pendant leur vie, les souverains trouvaient un Bossuet qui ne craignait pas de se lever devant eux et de leur adresser ces graves paroles : « Dieu, en communiquant sa puissance aux rois, leur commande d'en user, comme il le fait lui-même, pour le bien du monde. »

Ces saintes et sublimes paroles rappelaient aux dépositaires de l'autorité qu'ils ne pouvaient pas mentir au but de leur vocation sans mentir en même temps à leur éducation, à leurs promesses, à l'Eglise et à ses enseignements ; elles leur rappelaient que la mesure de leur dévouement était la mesure de leur christianisme, et que dans la même mesure où ils devenaient despotes, dans cette même mesure ils cessaient d'être chrétiens.

§ II. — *Le césarisme.*

Quand une fois le représentant du pouvoir a déplacé le but de l'autorité, quand il s'est dit : « Ce n'est pas moi qui vis pour le peuple, c'est le peuple qui vit pour moi, » il n'a qu'un pas à faire pour envahir un domaine

qui n'est pas le sien et usurper le droit d'autrui. L'injustice est le fruit de l'égoïsme ou du « Moi » se faisant le centre et la fin de tout.

Ce caractère du despotisme, voulez-vous le voir en action ? Ecoutez ce que nous lisons au vingt èt unième chapitre du livre des Rois, où est racontée l'histoire de Naboth.

Achab, roi d'Israël, voulut augmenter le palais ou la maison de plaisance qu'il possédait dans cette ville. Une vigne de Naboth, dans le voisinage du palais, entrait dans le plan des jardins qu'on y devait ajouter. Le roi ne s'en empara pas à l'instant, de son autorité, mais il la demanda à son maître, sous l'honnête condition de lui payer le prix auquel il l'estimerait, ou de lui en donner une meilleure dans un autre endroit. Naboth n'y consentit pas, parce que c'était l'héritage de ses pères. Le roi, qui n'était point accoutumé à ce qu'on lui refusât quelque chose, en fut accablé de douleur ; la reine Jésabel, survint et lui dit de calmer son chagrin. « Votre autorité, lui dit-elle, est grande : *grandis auctoritatis es.* »

Cette femme abominable promet de le mettre en possession de la vigne ; elle écrit aux juges d'intenter un procès à Naboth pour une calomnie qui serait prouvée contre lui au moyen de deux témoins payés, et elle demanda qu'il fût condamné à mort. La reine fut obéie : Naboth fut lapidé. Tout cela était nécessaire pour que sa vigne entrât dans le fisc légalement, et qu'arrosée du sang de son maître, elle produisît des fleurs pour le palais du prince !

Ainsi donc, droit de propriété, droit de liberté, droit de vie et de mort, tous les droits sont usurpés, violés, supprimés par le tyran. Biens extérieurs, biens du corps, biens de l'âme, rien n'est respecté. S'il craint les séditions populaires, il ne recule pas, il augmente le nombre de ses injustices en demandant une sentence inique à quelque tribunal complaisant ; s'il n'a rien à craindre des séditions populaires, il se contente d'envoyer, comme César, au patricien qui lui fait ombrage, un stylet ou le poison de Locuste, ne laissant aux citoyens que la liberté du choix, c'est-à-dire la liberté de mourir : *Ave, Cæsar, morituri te salutant* ; ce n'est pas seulement le cri des gladiateurs, c'est le cri de tout un peuple qui vit et meurt pour un tyran : c'est le *césarisme*.

Une fois engagé dans la voie des injustices, le césarisme ne sait plus s'arrêter : après avoir envahi le domaine des corps, il envahit le domaine sacré de la conscience, il se fait proclamer pontife et confond dans une même autocratie le sacerdoce et l'empire. Ce n'est pas assez. Il usurpe en bloc tous les droits de l'homme, et il s'écrie : « Je ne reconnais aucune volonté supérieure à la mienne : ma volonté est le principe et la source de tous les droits, droit de propriété et droit de liberté, droit du corps et droit de l'âme, droit de vie et droit de mort. »

C'était un axiome en honneur parmi les jurisconsultes de César : *Quod placuit principi legis habet vigorem*, le bon plaisir du prince, le caprice, l'arbitraire, voilà le droit !

Après cela, que restait-il à faire au césarisme sinon d'usurper le droit divin et de dire : Je suis Dieu ! Il le fit, et le monde vit ce spectacle à jamais odieux d'un monstre couronné, couvert du sang de sa mère et d'un millier de victimes, tout dégoûtant de vices et d'une lubricité innommée, on vit Néron s'appeler Dieu et pousser l'exaltation de l'orgueil jusqu'à exiger pour lui, comme le roi de Babylone et Alexandre le Grand, l'apothéose et l'encens qui ne sont dus qu'à la Divinité !

Voilà dans quel état de délire et de vertige l'Eglise trouva le gouvernement quand elle s'avança dans la société pour y prendre sa place : il n'y avait que des tyrans et des esclaves. Le césarisme exigea d'elle des adorations et des génuflexions. Que fit l'Eglise? Elle résista. Elle ne résista pas, comme Spartacus, les armes à la main, par la violence et la ruse. Sa résistance fut plus digne, plus héroïque, divine ; elle ne versa d'autre sang que le sien, sang dont elle ne fut pas avare et qu'elle versa jusqu'à la prodigalité.

Voyez César assis sur son trône d'or, entouré de faisceaux et de soldats, avec tout l'appareil de la majesté et de la grandeur romaines, si propres à intimider les vertus les plus mâles. « Brûlez l'encens devant moi, dit-il aux chrétiens. — César, répondaient les martyrs, nous pouvons vous sacrifier notre droit de propriété, notre vie et notre corps, tout ce qui est à nous ; mais vous sacrifier ce qui est à Dieu, le droit de notre conscience, nous ne le pouvons pas : *Non possumus !* — Mais ne savez-vous pas,

disait César, que j'ai des places et de l'argent? — Nous le savons; mais vous faire partager avec Dieu un empire qui n'appartient qu'à Lui, *non possumus*, nous ne le pouvons pas ! »

Des promesses César passait aux menaces : « Ne savez-vous pas que je puis vous faire déchirer par la dent des lions ou les ongles de fer ? — Vous avez ce pouvoir, répondaient les chrétiens ; mais le droit, vous ne l'avez pas. *Non possumus,* nous ne pouvons pas ! » Et César avait beau jeter les chrétiens aux lions et à toutes les tortures, il entendait toujours ce cri formidable de la conscience humaine qui retentira jusqu'à la fin du monde et fera toujours trembler les tyrans sur leurs trônes : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ! *Non possumus*, nous ne pouvons pas ! »

Ce fut un grand jour pour le genre humain que celui où la conscience humaine put dire au despotisme, plus envahissant que l'Océan : « Tu iras jusque-là, mais tu n'iras pas plus loin; là tu briseras les flots de ton orgueil. » Pendant trois cents ans, des milliers de martyrs luttèrent pour remporter sur la tyrannie cette victoire ; ils y mirent leur sang. Mais, à la fin, la victoire fut à eux, c'est-à-dire au droit, à la conscience, à la justice ! Désormais tous les Césars du monde s'arrêteront devant cette barrière infranchissable.

Après trois cents ans de lutte contre la tyrannie, l'Eglise s'approcha de Constantin et lui dit : « Prince, il y a un droit supérieur au vôtre, droit éternel, immuable, inaliénable et antérieur à tous les droits de l'homme, c'est le droit de Dieu, le droit de Dieu qui parle par le sentiment de la nature et le sentiment du genre humain, le droit de Dieu contre lequel aucune tyrannie ne peut prescrire. »

Constantin se soumit ; il reconnut un droit supérieur au sien, il abdiqua sa fausse divinité et son faux sacerdoce. Par cette soumission, l'autorité s'éleva elle-même en élevant les peuples avec elle, et ce qui, aux yeux des observateurs superficiels, semblait devoir l'amoindrir, ne fit que l'augmenter. En s'inclinant aux regards des peuples devant une autorité supérieure à la sienne, le pouvoir public apprit à ses sujets, par un exemple illustre, que l'obéissance est assez grande pour honorer

même les rois; en obéissant à Dieu, il apprit aux peuples à obéir au pouvoir civil, et il centupla ses forces. Qui fut plus grand et plus puissant que Charlemagne, à genoux aux pieds d'un pontife, abaissant sa tête sous la main de Léon III, et reconnaissant qu'il y avait un droit supérieur à celui du nouvel empire, celui du droit de Dieu !

N'est-il pas étrange, après ces faits, d'entendre accuser l'Eglise d'avoir formé avec le despotisme une alliance incestueuse? Et quel est donc le despote qu'elle a formé?

Lorsque Louis XIV prononça cette parole orgueilleuse : « L'Etat, c'est moi, » où en avait-il trouvé la formule ? Ah ! certes, ce n'est pas à l'école de Sixte-Quint, à qui Bossuet avait emprunté ces paroles, devenues classiques dans nos écoles : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, celui *à qui seul appartient l'indépendance*, est aussi celui qui se glorifie de faire la loi aux rois ; il leur fait voir, en leur retirant leur puissance, que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur un trône, ils n'en sont point moins sous sa main et sous son autorité suprême. »

Où donc Louis XIV avait-il trouvé cette formule ? Ce n'était pas non plus à l'école de Bourdaloue, qui, au dire d'une femme célèbre, frappait comme un sourd sur les désordres royaux et ne craignait pas de répéter devant toute la cour à l'illustre coupable les paroles du prophète Nathan à David criminel : « *Tu es ille vir*, prince, vous avez outrepassé vos droits. »

Serait-ce à l'école de Massillion que la célèbre formule aurait été trouvée ? Mais l'élégant et harmonieux orateur ne cédait pas d'un pouce sur le terrain des doctrines. Il disait à Louis XIV ce qu'il disait plus tard à Louis XV : « Sire, toute puissance vient de Dieu, et tout ce qui vient de Dieu n'est établi que pour l'utilité des hommes. Les grands ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics, et ils perdent le droit et les titres qui les font grands dès qu'ils ne veulent l'être que pour eux-mêmes. »

Et ce Philippe II d'Espagne, que le libre-examen appelle un Tibère parce qu'il ne fut pas luthérien, et un tyran parce qu'avec l'Inquisition il fut un adversaire de l'erreur, apprit-il de ce tribunal des leçons de despotisme ? Ecoutez ce fait historique : « Un prédicateur ayant avancé à saint Jérôme de Madrid, en présence du

roi catholique, que les princes avaient un pouvoir absolu sur la personne de leurs sujets, ainsi que sur leurs biens, ce prédicateur fut condamné par l'Inquisition. Outre quelques autres peines particulières, ce prédicateur fut condamné à se retracter publiquement, dans le même lieu, avec toutes les cérémonies d'un acte juridique. Ce qu'il fit dans la même chaire, en disant « que les rois « n'ont sur leurs sujets d'autre pouvoir que celui qui leur « est accordé par le droit divin et le droit humain ; ils « n'en ont point qui procède de leur libre et absolue vo- « lonté. » — Et celui qui régla ce que l'accusé devait dire s'appelait Fraz Hernando del Castillo : c'était le consulteur du Saint-Office et le prédicateur du roi ! Dira-t-on que l'Inquisition prêchait à Philippe II le despostime ?

Quel souverain de nos jours trouverait bon qu'un de ses hauts fonctionnaires s'exprimât sur les limites du pouvoir, comme l'immortel Ixavedro, membre du conseil de Sa Majesté : « C'est du centre de la justice, disait-il, qu'on a tiré la circonférence de la couronne. Celle-ci ne serait point nécessaire si l'on pouvait vivre sans la première. »

Quel démocrate moderne fut plus populaire et plus large que Mariana, le précepteur de Philippe III, dans ses théories sur le pouvoir ? Le roi lui ayant demandé un ouvrage pour l'éducation du prince, Mariana lui répondit par son livre *De regis institutione*. Or, dans ce livre, que lisons-nous ? L'auteur se pose cette question : « Dans un pays où la couronne est élective à son principe — Suarez, et avec lui toute l'école, regardait comme telles la plupart des couronnes de l'Europe : *Rex a populo potestatem accepit* — dans un tel pays, si le prince fait peser sur le peuple une tyrannie *excessive*, la société a-t-elle le droit de déposer le tyran ? Oui, répond Mariana, s'il ne doit pas résulter de cette déposition des calamités *plus funestes*. » Et cette réponse n'est pas seulement celle de Mariana, c'est la réponse de saint Thomas et de toutes les écoles de théologie ; c'est la réponse de l'Eglise au jour où elle déposa Henri IV d'Allemagne.

Telle était la doctrine qui se publiait, non pour le peuple, mais pour un prince ; telles étaient les doctrines qui s'imprimaient dans les ateliers du roi, avec privilège royal et une dédicace au roi lui-même. Telle était la

doctrine que Philippe II mettait lui-même aux mains de Philippe III, son fils et son successeur, et qui s'enseignait librement dans toutes les universités d'Espagne.

On voit que si les princes ont abusé de leur pouvoir et sont tombés parfois dans un absolutisme tyrannique, ce n'est pas à l'école de l'Eglise et de ses théologiens qu'ils se sont formés.

Non, ce n'est pas l'Eglise catholique qui a dit que le peuple est une *bête de somme* qui doit être conduite par l'ignorance et le fouet ; ce mot méprisant est de Luther.

Non, ce n'est pas l'Eglise catholique qui a dit que le pouvoir civil est infaillible et impeccable, et que l'empire du sabre prime l'empire du droit ; cette théorie révoltante est du protestant Thomas Hobbes, le maître de Locke.

Non, ce n'est pas l'Eglise catholique qui a dit que tous les droits, tous les devoirs disparaissent devant la volonté de la multitude, dégagée elle-même de tout devoir et pourvue d'un droit illimité ; ces doctrines répugnantes sont de J.-J. Rousseau.

Jamais l'Eglise catholique n'a étalé ces théories révoltantes. Loin de conduire au despotisme, elle en éloigne. On peut dire que l'Eglise et le despotisme sont comme les deux plateaux d'une balance : quand l'un s'élève, l'autre s'abaisse. C'est une loi de l'humanité, c'est une loi de l'histoire.

En voulez-vous une preuve? dit Donoso Cortès. Voyez ce qu'était la société aux temps qui sont de l'autre côté de la Croix ; dites-moi ce qui se passait quand l'Eglise n'existait pas encore ou vivait aux catacombes. La société alors ne se composait que de tyrans et d'esclaves. Citez-moi un seul peuple de cette époque où il n'y eût pas des esclaves et de la tyrannie ? C'est un fait incontable et incontesté, c'est un fait évident.

Et sur l'autre versant du Calvaire que voyons-nous? Au moyen âge l'Eglise monte à son apogée ; aussi voyons-nous en même temps la plus faible de toutes les monarchies, la monarchie féodale. Au seizième siècle, avec le protestantisme, l'Eglise baisse ; aussitôt nous voyons monter à l'horizon les monarchies absolues. Et il ne faut point s'en étonner : c'est une nécessité.

Dans un pays où la raison et la vertu prédominent,

où tous les citoyens, guidés par la religion, se proposent pour but unique de leurs actions le bien et la prospérité de la patrie ; dans un tel pays, les pouvoirs les plus populaires et les plus larges sont sans danger.

Mais dans un pays où une philosophie malsaine a obscurci la notion de la vertu en répandant cette erreur que nos actions sont nécessaires et qu'il n'y a point de Dieu pour les juger, les récompenser ou les punir ; dans un pays où la conscience et le devoir ne sont plus que de vains mots, dans un tel pays le souverain est dans la nécessité de suppléer, comme au Japon, au défaut de conscience, par les terreurs d'une législation draconienne et sanguinaire, dont la cruauté n'a d'égale que la ponctualité de son exécution, législation qui semble transporter sur la terre les peines infernales de l'autre vie. Dans un peuple sans conscience le souverain ne voit plus qu'une bête féroce dont il faut serrer la chaîne de peur d'être dévoré ; il est obligé d'être oppresseur pour n'être pas opprimé ; pour n'être pas l'enclume qui est battue, il est obligé d'être le marteau de fer qui bat l'enclume, qui écrase et qui broie.

§ III. — *Le faux droit divin des gallicans*

La théorie du faux droit divin repose sur ce raisonnement : « Si, en vertu de son origine divine *immédiate* et directe, le pouvoir du Pape ne relève que de Dieu, et non des hommes, dans *sa forme*, *ses limites* et *sa durée*, pourquoi la puissance civile ne jouirait-elle pas des mêmes privilèges ? Puisqu'elle procède *immédiatement* de Dieu et qu'elle est de droit divin, il faut conclure : 1° que les sociétés humaines ne peuvent pas changer la *forme* du pouvoir civil ; 2° que le prince n'est *justiciable* de ses actes, même en matière religieuse, devant aucun tribunal de la terre ; 3° qu'il ne peut être *déposé* par aucune puissance humaine. » C'était le rajeunissement du césarisme païen, s'appuyant, non plus comme l'ancien, sur une fausse notion de la *fin* du pouvoir, mais sur une fausse théorie de *l'origine* des gouvernements.

Ce principe du césarisme nouveau fut formulé pour la première fois au quatorzième siècle par l'empereur Louis de Bavière, pendant ses démêlés avec Jean XXII. Marsile de Padoue, précurseur des Richer, des Launoy, des Fébronius, et de tous les courtisans du pouvoir, dans son livre *Defensorium pacis*, enseigna que le pouvoir du Pape ne procédait de Dieu que *médiatement*, c'est-à-dire par l'intermédiaire des peuples, des évêques, et surtout des princes, qui pouvaient nommer le Chef de l'Eglise, lui commander et même le déposer.

Ainsi, d'après les novateurs, le pouvoir des évêques et des rois procédait de Dieu IMMÉDIATEMENT, tandis que le pouvoir pontifical n'en procédait que d'une manière MÉDIATE et indirecte. C'était le renversement de la constitution de l'Eglise et le contre-pied de la vérité, c'était un système monstrueux.

« Au nom du droit divin immédiat, disaient les docteurs protestants du nouveau césarisme, un roi ne saurait faire à ses sujets que des concessions essentiellement temporaires et subordonnées à son bon plaisir. En donnant mêmes des chartes, il se réserverait toujours le droit de les retirer ou de les modifier à volonté. La nation n'aurait que des charges et non des droits. Elle serait la propriété d'un roi, propriété inamissible à tout jamais, droit indestructible, constitué entièrement au profit du prince, sans aucune limite de loi ou de morale ; taillable et corvéable à merci comme les serfs de l'empire russe, elle n'aurait pas même le droit de remontrance, et le droit de pétition, aussi bien que le droit électoral — lors même qu'on les lui aurait accordés — ne seraient qu'une lettre morte ou une dérision. Sa vie, ses richesses, son industrie, ses arts et ses sciences, tout devrait être rapporté au souverain qui disposerait souverainement de tout. C'est pour lui que les peuples devraient vivre, se mouvoir, travailler, souffrir, combattre et mourir, devant se tenir pour trop honorés de contribuer ainsi par leurs sueurs, leurs larmes et leur sang, à la gloire ou à la félicité de cet être privilégié, envoyé de Dieu pour régner sur les hommes ! »

Telles étaient les théories abjectes et révoltantes du protestantisme qui trouvèrent les princes allemands si favorables au libre-examen.

En Angleterre, comme en Allemagnie, la théorie du faux droit divin trouva des défenseurs ardents et passionnés. Jacques Ier oublia les intérêts et l'administration de son royaume pour attaquer le livre *De laïcis* du pieux et savant cardinal Bellarmin, surnommé le prince des controversistes catholiques, livre où était si nettement et si doctement démontrée la différence entre l'origine du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique. Sur l'ordre du pape Paul V, Suarez, qui résume à lui seul toute l'école, selon le mot de Bossuet, répondit au despote couronné par son ouvrage célèbre, intitulé : *Defensio fidei catholicæ.*

Tandis que le Pape approuvait l'ouvrage par un magnifique Bref de remerciement, le monarque anglican le faisait brûler par la main du bourreau devant l'église Saint-Paul de Londres. Le roi d'Angleterre prétendait qu'entre Dieu et les rois il n'y a nul intermédiaire, et que les princes, en vertu de ce droit divin immédiat, jouissent dans leur gouvernement d'une indépendance entière et absolue. C'est au nom de ce principe de despotisme qu'on vit le fils de Marie Stuart détruire la foi catholique en Angleterre, devenir un des persécuteurs les plus acharnés de l'Eglise, un des plus lâches tyrans des peuples, et un des plus cruels oppresseurs de l'humanité.

Mais, à force de dire au Parlement que Dieu l'avait fait maître absolu de ses sujets,il excita la nation à examiner les bornes de l'autorité royale. Son fils Charles Ier,uni à Henriette de France, porta sa tête sur l'échafaud, et la grande voix de Bossuet, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, put répéter sur un tombeau, après les terribles leçons de la Révolution anglaise, ces mémorables paroles : « *Et nunc, reges, intelligite*, et maintenant, ô rois, comprenez ! »

En France, on ne comprit pas davantage, et, chose étrange, ce fut cette même voix de Bossuet qui reprit les erreurs de Pierre de Marca et se fit l'écho du faux droit divin dans le premier des quatre articles de la fameuse Déclaration de 1682, condamnée par les Papes. Ce fut un axiome parmi les gallicans, comme parmi les huguenots, que le roi ne relevait point du Pape, mais de Dieu seul et de son épée. « Les princes sont des dieux, dit Bossuet dans ses *Maximes de politique;* ils participent en quelque

sorte à l'indépendance divine. Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements et de leurs personnes. Le prince se peut redresser lui-même quand il connaît qu'il a mal fait; mais, contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité même. » C'était le faux droit divin des gallicans.

Bossuet a beau distinguer entre l'absolutisme et le despotisme, Louis XIV s'écria : « L'Etat, c'est moi ! » et il se chargea par sa conduite de montrer comment l'enivrement du pouvoir empêche d'entendre la voix de Dieu et de la conscience, quand le prince ne reconnaît plus sur la terre aucun supérieur qui puisse lui faire entendre la voix divine ou lui expliquer le sens des paroles d'en-haut. Il ne vit pas qu'il renversait le trône en écartant l'autel, ce plus ferme appui de l'autorité et du droit ; et lorsque, en 1689, Lavardin bravait dans Rome même les foudres de l'excommunication, le roi ne vit pas que cent ans plus tard tous les abus d'un pouvoir sans contrôle devaient amener une réaction et conduire un nouveau Charles Ier à l'échafaud.

En 1689, le roi s'était servi des parlements pour humilier l'autorité de Rome ; en 1789, Dieu se servit, pour humilier l'autorité royale, de ces mêmes parlements et de ce même tiers état sur lesquels elle s'était appuyée. En 1689, le roi faisait appel au futur Concile pour juger le Pape et lui interdire de déposer les rois ; en 1789, Dieu répondit à l'appel du Concile par l'appel au peuple, qui revendiqua des prérogatives autrement graves que celle de déposer les princes. En 1689, au nom des libertés gallicanes et du droit de régale, le roi avait voulu river des chaînes à l'Eglise ; en 1789, au nom de la liberté et de la souveraineté du peuple, la Révolution riva des chaînes à la royauté : à l'assemblée du clergé de France, elle répondit par l'Assemblée nationale ; à la déclaration des quatre articles, par la déclaration des droits de l'homme, et à la théorie du faux droit divin, par la théorie du faux humain ou du contrat social.

L'Eglise n'a jamais admis et a toujours réfuté par la voix de ses théologiens les théories césariennes et gallicanes qui, tantôt s'appuyant sur une fausse notion de la *fin* des gouvernements, tantôt sur une fausse notion de leur *origine*, aboutissent à cette même conclusion du

despotisme : « les gouvernements ne relèvent que de leur conscience, c'est-à-dire de personne. L'arbitraire et la force, voilà le droit ! Le droit du loup sur l'agneau ! ».

L'Eglise par la voix de Bellarmin et de Suarez, deux de ses plus grands théologiens, a dit aux rois gallicans et anglicans : « Dieu est la *source* unique de tous les gouvernements, *omnis potestas a Deo ;* mais les hommes sont le *canal* de transmission des pouvoirs civils, soit au nom d'une conquête juste, soit au nom d'une hérédité légitime, soit au nom d'une élection populaire ».

Or, comme toutes les souverainetés de l'Europe ont été fondées à l'origine sur le libre consentement des nations, ces théologiens ont insisté sur le mode d'élection pour combattre le protestantisme qui, au nom du faux droit divin immédiat, exaltait à un point inouï les prétentions des rois. Ils ont rappelé l'intervention expresse ou tacite de la nation dans l'établissement des gouvernements et la fixation de leurs formes : c'était, en éclaircissant leurs droits, éclaircir leurs devoirs ; c'était leur interdire de s'arroger une suprématie sans bornes jusque dans les affaires religieuses et les empêcher de faire dégénérer la monarchie en une sorte de despotisme oriental où le sultan est tout, et où les choses et les peuples ne sont rien.

Nous montrerons à l'article suivant comment un gouvernement républicain peut tomber dans le despotisme aussi bien qu'un pouvoir monarchique, et comment la souveraineté du peuple est souvent le règne d'une majorité, parfois même d'une minorité hardie et turbulente, investie d'un pouvoir dictatorial et illimité que n'osèrent jamais revendiquer pour les rois les courtisans les plus éhontés du droit divin.

§ IV. — *La résistance au despotisme est-elle permise ?*

Nos grands théologiens ont tracé la procédure à suivre contre tout despotisme incorrigible. Ils ont dit : « Lorsque la tyrannie escalade le trône par une usurpation, ou y exerce souvent et publiquement mille crimes et mille in-

justices ; lorsqu'elle foule aux pieds le droit de propriété et écrase le peuple d'impôts illégaux ou disproportionnés ; lorsqu'elle se joue de la vie des sujets et de leurs biens, et se plaît à répandre le sang ; lorsqu'elle étend son pouvoir au delà des justes limites, envahit la conscience, persécute la religion, corrompt la morale et porte atteinte à l'honneur des citoyens ; lorsque, enfin, elle aliène le patrimoine de la nation, démembre les provinces, outrage la dignité publique et répand partout l'ignominie et la mort, le catholicisme, alors, défend-il de résister ? Oblige-t-il les sujets à se laisser égorger, dociles et muets, comme des agneaux dans les griffes du tigre ? N'y aura-t-il nulle part dans le corps de la société le droit de résister, après que tous les moyens de douceur, de représentation, de conseil, de prière, auront été épuisés ? L'Eglise laisse-t-elle alors ses enfants sans espérance et les tyrans sans frein ? »

Saint Thomas, Bellarmin, Suarez et d'autres théologiens insignes ont pensé le contraire. Et cependant ils connaissaient à fond la Sainte Ecriture, la tradition des Pères et les dogmes de l'Eglise. C'est dire que l'Eglise, dans aucun dogme, ne condamne une résistance que le droit naturel approuve. C'est dire qu'il y a de nombreuses circonstances où, comme dit de Maistre, le mot résistance n'est pas synonyme du mot rébellion, mais synonyme de légitime défense, et où ceux qui résistent ne s'opposent pas à un pouvoir, mais à un tyran, non à un ministre divin, mais au fléau de Dieu.

Ce droit de résistance active est confirmé, dit le P. Ventura, par la conduite de toutes les nations chrétiennes qui, avec l'approbation du Pape, à un moment ou à un autre, ont chassé du trône un incapable ou un indigne, pour y mettre un nouveau Roboam que le ciel ne désapprouvait pas. Jamais l'Eglise n'a dit : « Peuple, obéis à l'usurpateur ou à tes tyrans ; son droit est fondé sur sa force et ton obligation repose sur ta faiblesse. C'est un voleur, un incendiaire, un assassin, c'est vrai ; mais par là même que ses crimes ne sont point de pures tentatives, mais des faits consommés ; par là même qu'il a atteint son but, il a aussi acquis un droit, et ce droit, tu dois le respecter comme une propriété sacrée. » Non, jamais l'Eglise n'a prôné ces dégradantes doctrines, qui

ruineraient tout pouvoir par la base et ouvriraient la porte à toutes les insurrections en fondant le droit sur la force et en légitimant l'usurpation par le succès.

Encore une fois l'Eglise ne condamne pas absolument toute résistance active ; mais comme ici le péril est très grand et qu'on touche aux abîmes, l'Eglise a *limité* cette résistance.

D'abord, elle ne la permet à aucun particulier, à aucune société secrète, à aucune secte et à aucun parti. Suivant tous les théologiens, ce droit n'appartient qu'à une assemblée plénière de la nation, à une autorité publique, et, suivant le Concile de Constance, on doit condamner comme hérétique la proposition suivante : « Un vassal ou sujet quelconque peut et doit, licitement et méritoirement, tuer quelque tyran que ce soit sans attendre la sentence ou l'ordre d'aucun juge. » C'est la condamnation de Wiclef et de Jean Huss ; c'est la condamnation d'un principe d'anarchie.

Quoi de plus juste ? Le pouvoir, en effet, n'existant pas pour une fraction, ou un parti de la société, ou un particulier, de quel droit une volonté individuelle pourrait-elle le renverser ? De plus, dans le gouvernement, d'un grand peuple surtout, les attributions du pouvoir public s'étendent si loin et sont si diverses que, nécessairement et souvent, quelques individualités se trouveront lésées dans leurs intérêts privés, inconciliables avec l'intérêt général, et se croiront victimes de l'injustice. L'homme enclin à l'exagération et à la vengeance grossit facilement les dommages qu'il souffre. Au moindre choc, il crie à la tyrannie ; l'acte d'arbitraire, réel ou imaginaire, que l'on a commis contre lui, devient dans sa bouche une des iniquités infinies qui se commettent, ou le commencement de celles qui vont avoir lieu. Accordez donc à un homme en particulier le droit de tuer le tyran ; dites au peuple que pour consommer licitement et méritoirement un pareil acte, il n'est besoin ni de sentence, ni d'ordonnance du juge ; dès lors ce crime horrible sera commis à chaque instant. Les rois les plus sages, les plus justes, les plus cléments, périront victimes du fer parricide ou de la coupe empoisonnée ; l'autorité se trouvera toujours exposée aux caprices, aux préjugés, aux violences de toutes les passions privées et à une opposition perma-

nente ; elle n'aura plus ni sécurité, ni indépendance ; son existence sera mise à chaque instant en problème, et avec elle l'existence de la société, car la mort violente de celui qui exerce le suprême pouvoir n'arrive presque jamais sans amener l'effusion du sang et de grands bouleversements ; elle provoque des mesures de précautions soupçonneuses qui dégénèrent aisément en tyrannie : d'où il résulte qu'un crime motivé par la haine excessive de la tyrannie contribue à l'établir plus arbitraire et plus cruelle. L'histoire des trois derniers siècles, et surtout l'expérience de celui-ci, est là pour l'attester.

O peuple, comprends donc ton intérêt, et rends grâces à l'Eglise catholique d'avoir posé le principe tutélaire et sacré du Concile de Constance ; car, pour ne pas être reconnaissant de cet immense service rendu à l'humanité, et pour regretter les scènes sanglantes de l'Empire romain ou de la monarchie barbare, il faudrait ou n'avoir que des sentiments bien bas, ou des instincts bien féroces.

Ainsi donc, l'Eglise ne reconnaît pas à tout *jugement privé* le droit de juger l'autorité publique : première limite du droit de résistance. Seconde limite : elle ne permet pas de résister pour toute espèce de délits. Selon tous les théologiens, il faut une tyrannie *excessive*, et le Concile de Constance déclare hérétique cette proposition de Wiclef et de Jean Huss affirmant que les princes temporels, en commettant un péché mortel, perdent à l'instant même tout droit au commandement et peuvent être sévèrement punis par leurs sujets : proposition anarchique et incompatible avec l'existence de toute société. Si, en effet, on fait dépendre le droit de commander de la sainteté de celui qui commande, le pouvoir sera incertain et flottant, et chaque pertubateur pourra déclarer déchus de l'autorité tous ceux qu'il lui plaira de regarder comme coupables. L'Eglise avec l'Ecriture sainte fait un devoir d'obéir à des maîtres même fâcheux ou injustes, pourvu qu'ils ne commandent pas le crime.

Troisième limite de résistance : Il ne faut pas que les *inconvénients* qui doivent résulter du renversement du pouvoir soient pires que ceux de la tyrannie, ce qui arriverait infailliblement si le succès de l'entreprise n'était pas probable, ou si on n'avait qu'un second tyran à mettre en place

du premier. Telle était la situation des premiers chrétiens, situation dont on abuse parfois pour argumenter contre toute résistance. « Voyez, dit-on, l'ère des trois premiers siècles de l'Eglise. Les chrétiens d'alors obéissaient aux autorités constituées, sans s'inquiéter si elles étaient légitimes ou non. A cette époque, les usurpations étaient fréquentes, le trône impérial était fondé sur la force, ceux qui l'occupaient tour à tour devaient souvent leur élévation à l'insurrection militaire et à l'assassinat de leur prédécesseur ; néanmoins on ne voit pas que les chrétiens se mêlassent jamais de la question de légitimité ; ils respectaient le pouvoir établi, et, lorsque ce pouvoir tombait, ils se soumettaient sans murmurer au nouveau tyran qui s'emparait de l'empire. »

Il est facile de répondre à l'objection. Outre que les Césars d'alors avaient un domaine légitime, tel qu'on l'entendait dans la législation et les mœurs de ce temps-là, où aucune règle ne présidait à la succession de l'empire ; outre que les chrétiens, quel que fût leur nombre, n'étaient alors qu'une fraction de particuliers dans l'Etat, et qu'il n'appartient pas à des particuliers de contrôler, de juger et de renverser un pouvoir ; outre ces deux raisons qui limitaient la résistance des premiers chrétiens, restait ce troisième motif et cette troisième limite : qui mettre à la place du tyran, et quel espoir de réussir sans amener de plus grands malheurs ? Qui choisir dans ce peuple romain pour occuper le trône, dans ce peuple avili, dégradé, baisant les chaînes du premier tyran qui lui offrait du pain et des jeux ? Etaient-ce les fils ou la famille de tel ou tel empereur assassiné, lorsque le sceptre était à la merci des légions et lorsque l'empereur victime de l'usurpation n'était lui-même qu'un usurpateur monté au trône sur le cadavre de son rival ?

De plus, le succès de la résistance était-il probable pour les chrétiens ? Et si les chrétiens ne pouvaient pas réussir, ne serait-il pas résulté de leur résistance de plus grands malheurs que ceux de la tyrannie ? N'auraient-ils pas discrédité la religion divine dont ils faisaient profession ? N'auraient-ils pas donné aux faux philosophes et aux idolâtres un fondement pour augmenter le catalogue des noires calomnies dont on poursuivait leur foi ? N'auraient-ils pas fourni des prétextes pour étendre et

accréditer cette rumeur mensongère qui accusait le catholicisme d'être subversif des États ? Dès lors, la haine des gouvernants n'aurait-elle pas redoublé, et les rigueurs de la persécution, qui pesaient si cruellement sur les disciples du divin Crucifié, n'auraient-elles pas été encore plus rigoureuses et plus cruelles ? Que pouvaient faire les chrétiens ?

Ils connaissaient trop bien leur devoir et étaient trop jaloux de le remplir pour se faire perturbateurs de l'ordre public et prendre part à des scènes criminelles de tumulte et de sang. Que firent-ils ? Ils firent ce que font encore nos missionnaires en Chine et au Japon : jamais ils ne trempèrent dans des conspirations contre la vie des princes ; ils se contentèrent d'opposer à une férocité prodigieuse une patience plus prodigieuse encore, et ils apprirent au monde, non pas que toute résistance active est interdite aux chrétiens, mais que, si on a devant soi une tyrannie *indestructible*, il faut tirer de cette situation difficile le meilleur parti possible, et se contenter en mourant de la résistance *passive* à des ordres impies.

Voilà ce que l'Eglise a fait par ses doctrines et ses exemples pour tracer les limites de la résistance légitime et permise.

Voulez-vous savoir maintenant comment les gouvernements ont procuré le bonheur du peuple, quand ils ont été dociles à la voix de la religion catholique ? Ecoutez.

§ V. — *Le bonheur du peuple sous saint Louis*

Sous le règne de saint Louis, la royauté chrétienne arrive à son apogée : c'est aussi l'apogée du véritable bonheur pour le peuple. D'après des savants de renom, tels que Léopold Delisle, Leymarie, Leber, Sismondi, Hallam, une agriculture florissante donne alors à vingt-quatre millions de Français un bien-être supérieur pour les masses à celui d'aujourd'hui. Suivant Louis Blanc lui-même, l'ouvrier, au lieu d'être le damné de l'enfer social et de faire trembler à chaque instant la société, est élevé au sein des corporations industrielles comme au sein

d'une famille où il trouve des frères, et un patron ou un père, c'est-à-dire, outre le sentiment de sa dignité personnelle, un juste salaire, des jours de repos, un soutien dans le chômage, une consolation dans le malheur, en tout temps une aisance matérielle jointe à une culture intellectuelle qui serait enviée aujourd'hui par beaucoup de pays d'Europe. Les productions industrielles et agricoles, non disproportionnées et suivies de chômages forcés, comme il arrive souvent de nos jours, mais justement équilibrées avec la consommation, sont charriées en tous sens par le commerce intérieur et extérieur, et vont communiquer partout cette merveilleuse prospérité qui frappe d'étonnement tous ceux qui, comme Mignet, Michaud, Heeren, Léopold Delisle et tant d'autres, se sont donné la peine d'étudier sérieusement les témoignages de l'histoire. Les anciennes voies romaines sont rétablies, améliorées, mutipliées, les péages vexatoires réprimés, les premières messageries fondées, les marchés développés, les négociants protégés, les usuriers juifs écartés, un nouveau port creusé, les pirates convertis en armateurs, et notre marine, sérieusement encouragée, prépare notre future grandeur maritime et coloniale sous Colbert, sans rivale alors dans le monde. Le problème du paupérisme, qui se dresse aujourd'hui comme un spectre toujours menaçant devant la société, est alors exclusivement résolu, non par la charité officielle et légale qui conduit à toutes les servitudes du socialisme mais par la charité libre du saint roi, dont les héroïques exemples donnent une impulsion puissante à tout le royaume, pour secourir, moraliser et réhabiliter sous toutes leurs formes la pauvreté et la misère.

Aux jours de fêtes et de repos, le peuple, reconnaissant de tant de bienfaits, va chanter son bonhenr dans ces chapelles et ces cathédrales gothiques dont les voûtes grandioses nous atterrent encore par leur contraste avec notre infériorité architecturale. Là, tous les beaux-arts se donnent un sublime rendez-vous pour doubler la joie du peuple en le moralisant. Bien que l'instruction primaire ne soit pas nécessaire à sa félicité et à sa moralité, comme l'ont péremptoirement démontré Le Play et son école, à l'aide d'une méthode d'observation louée par l'Institut, cependant l'instruction populaire n'est pas négligée : les

archives fouillées avec soin, nous montrent un nombre de lettrés supérieur à celui de nos jours ; chaque paroisse a son école, gratuite en partie, et toujours *libre*, tandis que l'enseignement supérieur est donné dans des universités nombreuses et *libres* aussi, où l'émulation est excitée par la rivalité, sans qu'un monopole d'Etat vienne confisquer ces libertés mille fois légitimes, pour faire peser sur les contribuables en général, et sur l'agriculture en particulier, un budget annuel de plus de cent millions. Le mérite parvient à toutes les charges, dans l'Etat comme dans l'Eglise ; il va s'asseoir à la table royale et il vit dans la familiarité du souverain.

La famille, — au lieu d'être sans cesse désunie et troublée, comme de notre temps, par un régime parlementaire où la femme joue le rôle de ministre responsable et les enfants celui des majorités, réduisant ainsi le père au rôle de roi fainéant, — la famille trouve dans une subordination légitime l'union et la paix. La liberté testamentaire assure à l'autorité paternelle une royauté réelle, en lui conciliant jusqu'à la mort le respect et la soumission des enfants ; la femme, reine subordonnée, trouve dans son obéissance respect et dignité, sans avoir à craindre les tortures morales du divorce clandestin ou public. Toutes les mères ont un modèle dans Blanche de Castille, qui, en montrant, sur le trône, son illustre fils orné de toutes les vertus sociales et privées, peut dire avec plus de fierté que Cornélie : « Voilà mon plus riche joyau : c'est le fruit de mon éducation. »

Si tous ces biens règnent alors au sein de la nation française, c'est, comme le dit l'auguste Léon XIII dans sa célèbre encyclique *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des Etats, « c'est que l'influence de l'Eglise catholique pénètre les lois, les institutions, tous les rangs et tous les rapports de la société civile. Son autorité, ses enseignements, ses avis rencontrent (dans les questions religieuses ou mixtes) une docilité fidèle et constante. »

La croix et l'épée, non confondues, mais unies sur tous les champs de bataille, enfantent des prodiges de patriotisme et d'héroïsme chevaleresque. La Sainte-Chapelle porte bien haut dans les nues, sur sa flèche aérienne, l'image du divin Crucifié, pour montrer de loin à tous les faibles opprimés que la religion, unie au pré-

toire, donne une garantie au serment et assure l'incorruptibilité des magistrats. La législation est unie à l'Eglise aussi bien que le pouvoir judiciaire et coercitif ; les établissements du saint roi auraient pu débuter comme la loi salique : *Vive le Christ qui aime les Francs !* et celui qui les signait aurait pu s'intituler, comme le grand empereur qui publiait les Capitulaires : *Devotus sanctæ Ecclesiæ defensor humilisque in omnibus adjutor.* Ce *sergent du Christ*, depuis le jour de son sacre, se rencontre toujours avec ses sujets, le front incliné devant les autels, étouffant ainsi à son foyer tout principe d'anarchie, en montrant au peuple que l'obéissance à Dieu et à l'Eglise est assez grande pour honorer même les rois.

L'obéissance ne nuit pas à la liberté : jamais la nation ne fut plus libre que sous saint Louis. Les chaînes de l'esclavage antique achèvent de tomber, et la condition des serfs, devenue le sort adouci des mainmortables, n'existe plus, au témoignage de Léopold Delisle, qu'à l'état d'exception. Les communes jouissent du droit législatif, judiciaire, coercitif, financier et administratif ; elles sont souveraines, leur liberté politique est complète. Les libertés provinciales sont aussi florissantes que les libertés communales, et le tiers état, qui a déjà fait son apparition dans les *plaids* des Etats généraux, n'a pas seulement voix consultative, mais encore voix délibérative, si bien qu'en fait de libertés, dit l'illustre cardinal Pie, on voit bien ce que les siècles suivants nous ont ravi, on ne voit pas aussi bien ce qu'ils nous ont rendu.

La nation est libre, parce que le pouvoir n'est pas libéral, c'est-à-dire partisan du *laissez-passer* et du *laissez-faire* accordés à l'erreur et au mal, qui, de leur nature, sont despotes. Sans doute saint Louis est tolérant pour l'erreur quand elle se renferme dans le secret de la conscience et des habitudes domestiques ; il respecte ce sanctuaire où Dieu seul a le droit de pénétrer ; mais quand l'erreur se produit au dehors par un prosélytisme dangereux qui rompt l'unité nationale en rompant l'unité des intelligences et des volontés autour de nos croyances et affaiblit ainsi l'ordre et l'union, source de la force et de la grandeur de tout pays, alors saint Louis se souvient

que l'épée a été donnée aux princes pour défendre la vérité, et que l'Eglise catholique est la seule autorité doctrinale qui affirme et prouve avec certitude son infaillibilité sur les vérités essentielles, telles que l'origine sacrée du pouvoir, le droit de commander, le devoir d'obéir, la notion de la loi, le respect de la propriété, la constitution de la famille, la nécessité des inégalités sociales, les craintes et les espérances de l'autre vie. Saint Louis sait que livrer à la discussion et au doute du libre examen et de la libre pensée toutes ces vérités capitales et autres semblables, plus nécessaires que le pain, c'est attenter à la vie d'un peuple, et, à la longue, lui donner fatalement la mort ; il sait aussi qu'une faible minorité de juifs et autres dissidents, au sein d'une nation comme la France, catholique dans presque sa totalité, ne saurait le dispenser du devoir d'accorder au catholicisme une profession officielle, une protection publique et l'admission exclusive aux pouvoirs sociaux.

Saint Louis meurt comme il a vécu, laissant pour testament à son fils la soumission et le dévouement aux pontifes de Rome, ces pères spirituels et ces paratonnerres des rois. Aussi le Christ, dont il avait hautement reconnu la royauté sociale, voulut montrer en sa personne à tous les siècles que, s'il renverse tôt ou tard les prétendus habiles qui veulent l'exiler de la vie publique, il répand ses bénédictions les plus abondantes sur les trônes qui le font régner en le servant : la révolution sociale des Albigeois est vaincue, les communes sont tout à la fois soumises et libres, les grands feudataires réprimés et subordonnés, la supériorité de la couronne de France sur la couronne d'Angleterre est hautement reconnue, les difficultés qui paraissaient insurmontables aux premiers jours de ce règne sont aplanies, le roi de France est consulté et vénéré de tous les souverains comme l'arbitre de l'Europe, et la Providence fait régner sa postérité plus longtemps et plus glorieusement qu'aucune autre race sous le soleil.

Les destinées de cette illustre famille sont-elles finies ? Un pressentiment nous dit que non, et qu'il reste encore un espoir à la France tant qu'il reste quelque part une goutte du sang de saint Louis.

ARTICLE II

DES DÉPUTÉS CATHOLIQUES : LE SECOND DES PRINCIPAUX MOYENS DANS UN PAYS DÉMOCRATIQUE POUR PROCURER LE BONHEUR DU PEUPLE.

Avoir un bon gouvernement est un des moyens principaux de procurer le bonheur matériel et moral du peuple, comme nous l'avons vu au commencement de l'article précédent. Dans un pays où le pouvoir est héréditaire, c'est le seul ; mais dans un pays démocratique comme le nôtre, un bon gouvernement dépend des élections populaires, et principalement des élections législatives. C'est la Chambre des députés qui fait les lois, vote les impôts, la paix ou la guerre, nomme le président de la République, renverse ou élève les ministres : en somme c'est elle qui gouverne. Or, comme le peuple nomme les députés, en définitive c'est le peuple qui est souverain.

§ I. — *Le Peuple est Souverain dans un pays démocratique.*

Dans un pays démocratique il n'y a pas d'autre souverain que le peuple. La souveraineté populaire, entendue, non pas comme *source* de l'autorité, mais comme *canal* de la transmission du pouvoir, l'Eglise l'a toujours regardée comme légitime, hors les cas d'une conquête juste ou de droits préexistants. Nous avons vu dans l'article précédent tout ce que l'Eglise a écrit, par la plume de ses théologiens, en faveur de la souveraineté du peuple, et comment elle a défendu les droits populaires contre le despotisme et l'arbitraire des empereurs et des rois.

Léon XIII a donné l'année dernière une nouvelle preuve de la pensée de l'Eglise sur la démocratie, dans sa fameuse encyclique *Rerum novarum*. « Quelle est, dit-il, l'attitude la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français dans leurs relations civiles avec la République, qui est le gouvernement actuel de leur nation ? Celle de l'Eglise dans le maintien de ses relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France en moins d'un siècle, même au moment où les dépositaires du pouvoir abusaient contre elle de leur autorité.

« Seule l'Eglise de Jésus-Christ a pu conserver et conservera sûrement jusqu'à la consommation des siècles sa forme de gouvernement. Quant aux sociétés purement humaines, c'est un fait gravé cent fois dans l'histoire, que le temps, ce grand transformateur de tout ici-bas, opère dans leurs institutions politiques de profonds changements. Et comment viennent à se produire ces changements politiques ? Ils succèdent parfois à des crises violentes au milieu desquelles les gouvernements préexistants disparaissent en fait : c'est l'anarchie ; l'ordre public est bouleversé jusque dans ses fondements. Dès lors une nécessité sociale s'impose à la nation, elle doit sans retard pourvoir à elle-même. Comment n'aurait-elle pas le droit et plus encore le devoir de se défendre contre un état de choses qui la trouble si profondément, et de rétablir la paix publique dans la tranquillité de l'ordre ? Or cette nécessité sociale justifie la création et l'existence des nouveaux gouvernements, quelque forme qu'ils prennent. Les *accepter* n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même *imposé* par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. Et ce grand *devoir* de *respect* et de *dépendance* persévère tant que les exigences du bien commun le demandent. »

Ainsi donc, le Pape, qui seul sur la terre a le souverain empire des consciences, use de sa légitime et divine autorité pour tracer aux catholiques de France leurs devoirs envers la République : non seulement le Pape ne blâme pas la forme démocratique ou le gouvernement du Peuple Souverain, non seulement il nous permet de l'accepter, mais encore il nous l'impose comme un devoir, et il nous défend de rien tenter pour le renverser. Telle doit être en

pratique notre conduite *présente*, car en *théorie* et en *spéculation* le Pape nous dit explicitement que les catholiques, comme tout citoyen, ont pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à une autre : toutes sont bonnes, dit-il, pourvu qu'elles procurent le bien commun. — Ceci soit dit, en passant, aux monarchistes qui, par esprit de parti, ont défiguré la parole du Pape. — Léon XIII ne statue rien et ne peut rien statuer sur les événements de l'avenir : l'avenir n'appartient qu'à Dieu. Une majorité parlementaire peut détruire plus tard fort légitimement la forme actuelle du pouvoir pour lui en substituer une autre ; un plébiscite ou un appel au peuple peut aussi la changer pacifiquement et sans trouble. Il est possible aussi que le socialisme fasse surgir une nouvelle anarchie (que les catholiques n'auront certainement pas provoquée et même malgré tous leurs efforts pour la prévenir) et qu'alors le peuple reprenne sa liberté et son droit de modifier le terrain constitutionnel. Toutes ces hypothèses sont dans l'ordre des choses possibles : le Pape ne statue rien et ne peut rien statuer sur ce qui arrivera. Ce que le peuple a changé plusieurs fois, il peut le changer encore. « Car, ajoute le Pape, quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement définitive qu'elle doive demeurer immuable, fût-ce l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée. »

Quoi qu'il en soit de l'avenir, il est certain que si jamais une nouvelle anarchie rendait nécessaire l'empire du sabre avec un pouvoir dictatorial et illimité qui renverserait la forme démocratique pour lui substituer une monarchie absolue, on ne pourra pas reprocher à l'Eglise d'avoir été partiale et d'avoir méconnu comme légitime la forme républicaine; on sera obligé de reconnaître que, si le vent de l'anarchie et de l'insurrection a soufflé, il n'est pas venu du côté de l'Eglise, mais s'est produit en dehors d'elle et malgré ses influences ; on sera obligé de convenir qu'elle est l'ennemie des révolutions et des troubles civils, et qu'elle a toujours prèché la soumission aux pouvoirs établis.

Si donc un jour le gouvernement du Peuple Souverain est renversé, comme celui des rois et des empereurs l'a été, il sera prouvé dans l'avenir comme dans

le passé que les plus grands ennemis de tous les gouvernements ne sont pas les Papes, ni les théologiens catholiques qui les ont toujours éclairés pour les sauver, mais les courtisans du pouvoir qui, en exagérant ses droits, l'ont conduit à toutes les orgies du despotisme et par là ont provoqué le triomphe de l'anarchie. De même que les rois et les empereurs savent aujourd'hui que les échafauds ne leur sont pas venus du côté de l'Eglise qui les a toujours avertis sans jamais les flatter, de même, si jamais la République perd le pouvoir, elle ne pourra pas imputer sa chute à l'Eglise catholique qui l'a toujours éclairée sur ses véritables intérêts, elle devra l'imputer aux athées et aux libres-penseurs qui font tout ce qu'il faut pour précipiter la crise du socialisme et des réactions autoritaires où la forme démocratique risque d'être noyée dans le sang.

§ II. — *Le Peuple Souverain a des courtisans qui le trompent.*

Toutes les grandeurs sont entourées de courtisans qui flattent leur vanité et tous leurs penchants mauvais pour s'attirer de l'or, des places et des honneurs. La vile race des Narcisse, des Mathan, des Euphorbe, des Œnome et de tous les flatteurs suit toujours les souverains. La délation, le mensonge, la calomnie, la vengeance, la trahison, tous les vices, tous les moyens machiavéliques leur sont bons pour servir leurs intérêts en servant les passions des souverains : cœurs *formés de boue,* dit Corneille, et Racine :

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Les fautes principales de Louis XIV et de Napoléon Ier sont dues à leur entourage, à des adulateurs qui les ont entretenus dans l'illusion et une fausse sécurité sur leur force et leur puissance. Il est si difficile de ne pas être enivré par les vapeurs de l'encens ! Les plus fortes têtes n'y

résistent pas. Et puis, quels sont les grands qui encouragent la fanchise et la droiture ? S'ils sont entourés de flatteurs, n'est-ce point parce que leur amour propre ne peut pas supporter la vérité ? C'est ainsi que la Royauté et l'Empire sont tombés ; c'est l'explication de de toutes les chutes.

La souveraineté du peuple ne pouvait pas échapper à ces insectes parasites habitués à vivre en buvant le sang du corps qui les supporte. Ecoutez le premier de ces courtisans, Rousseau : « La souveraineté du peuple est infaillible, dit-il ; elle a toujours raison ; par cela seul que le peuple est souverain, il est toujours ce qu'il doit être. » Où sont les preuves évangéliques de cette infaillibilité miraculeuse? Les courtisans des rois ont-ils jamais poussé plus loin le cynisme de l'adulation?

Ecoutez encore : « Le peuple ne tient la souveraineté que de lui-même, il ne reconnaît aucun pouvoir supérieur au sien ; il est le seul dépositaire et la source de tous les droits. » Ce qui revient à dire : l'origine de la souveraineté n'est pas en Dieu, notre unique Supérieur par nature, mais bien dans des natures égales à la nôtre. Rousseau nous met donc à la place de Dieu et fait de nous des dieux. C'est pousser la flatterie à tous les excès des empereurs païens qui se faisaient adorer comme des divinités ; les flatteurs gallicans du faux droit divin n'ont jamais osé aller si loin ! Il n'est pas de despotisme qu'on ne puisse justifier par cette théorie, et c'est le despotisme le plus affreux qui se puisse concevoir, celui d'une multitude ayant tous les droits et n'ayant aucun devoir.

Aussi voyez ce qui est arrivé : au nom de la souveraineté du peuple on a vu des ministres qui, la veille, n'avaient rien, devenir des millionnaires en écrasant le peuple d'impôts. On a vu des Robespierre instituer une religion politique dont ils faisaient eux-mêmes les articles, en disant aux réfractaires : « Si quelqu'un ne reconnaît pas publiquement nos dogmes, qu'il soit banni ou puni de mort. » « C'était, dit Proudhon, la résurrection du faux droit divin avec la guillotine pour Evangile. »

« La vogue de Rousseau, continue l'inexorable logicien, a coûté à la France plus d'or, plus de sang, plus de honte que le règne détesté des trois fameuses courtisanes ne lui en avait fait répandre, et le cadavre de l'auteur du

Contrat social qui repose glorieux et vénéré sous les catacombes du Panthéon sera traîné aux gémonies le jour où le peuple aura compris le sens de ces mots : Liberté. Justice, Ordre, Morale et Raison. »

O peuple, n'écoute pas ceux qui flattent tes passions pour te perdre, écoute Celle, qui, comme une mère, corrige et redresse les erreurs de ses enfants pour les sauver ; écoute cette Mère qui, dans tous les siècles, depuis saint Denis jusqu'à Mgr Affre, a donné pour toi ses sueurs et son sang et qui ne craint pas de te dire la vérité pour ton bien, au risque de te froisser et de s'exposer à tes vengeances ; écoute l'Eglise catholique qui te dit : « Non, le peuple n'est pas plus Dieu que les empereurs ; non, le peuple n'est pas plus infaillible que les rois ; non, sa souveraineté n'est pas inaliénable, et quand il obéit il ne saurait avoir la prétention de commander, et si personne n'obéit, que sera la souveraineté, sinon un vain mot, une illusion et un jouet ? »

Voilà, ô peuple, comment tes courtisans te trompent et comment ils flattent ton orgueil pour exploiter tes erreurs et te rendre plus esclave. On ne recule même pas devant les contradictions les plus éhontées pour abuser de ta bonne foi et te promettre un âge d'or qui n'arrive jamais. Es-tu plus heureux depuis que tu as refusé d'écouter ta Mère l'Eglise catholique, pour écouter de vils flatteurs ? D'où vient qu'on n'entend parler de tous côtés que de dynamite, de grèves, de révolution sociale ? D'où vient que les anarchistes, les socialistes, les collectivistes, les possibilistes et cent autres groupes politiques revendiquent sans cesse un autre régime de gouvernement, sinon parce qu'ils n'ont pas encore trouvé le bonheur ? D'où vient que nos gouvernants sont ignominieusement mis à la porte, tantôt pour avoir trafiqué honteusement des croix d'honneur, tantôt pour avoir cherché des mines d'or au Tonquin en passant sur les cadavres de nos soldats, tantôt pour avoir dévoré les économies et le fruit du travail de plusieurs milliers d'ouvriers dans les opérations véreuses du Panama et d'ignobles pots-de-vin ?

Es-tu plus heureux, ô peuple, depuis que tes représentants ont chassé les Sœurs des hôpitaux et les Frères des écoles pour en chasser avec eux le Crucifix ! Leur

as-tu donné ce mandat et cette mission ? D'où vient que tu es et que tu veux rester catholique au jour de ta première communion, au mariage, au baptême de tes enfants et à ta sépulture, c'est-à-dire dans les principaux actes de ta vie, et que tes représentants font la guerre à ce catholicisme que tu professes ? D'où vient que les recensements font mention de trente-six millions de catholiques en France, et que la majorité de tes députés représentent une poignée de francs-maçons et de juifs ? D'où vient cette anomalie étrange et cette contradiction incompréhensible ? Dans ton mandat impératif as-tu ordonné à tes mandataires de porter la loi qui bannit l'instruction religieuse de tous les examens auxquels peut être soumise la jeunesse ? As-tu ordonné à tes mandataires de porter la loi qui enlève aux ministres du culte, même aux évêques, le droit de surveillance sur l'enseignement ? As-tu chargé tes délégués de porter la loi qui interdit de laisser étudier le catéchisme dans les locaux scolaires, même en dehors des heures de classe ? As-tu ordonné à tes représentants d'édicter la loi qui enlève aux membres des Congrégations religieuses le droit d'enseigner dans les écoles publiques, comme si les principes de 89 n'avaient pas déclaré l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois ? As-tu ordonné de bannir du Conseil de l'instruction publique les représentants de la religion pour y défendre les écoles libres que tu as fondées par tes aumônes et où tu envoies tes enfants ? Est-ce toi qui as exclu du jury des examens les maîtres de nos facultés catholiques ? Est-ce toi qui as abrogé la loi du repos dominical et la loi de 1874 qui avait organisé l'aumônerie militaire ? Est-ce toi qui as défendu aux soldats d'assister en corps à aucune cérémonie religieuse et même de pénétrer dans nos églises pour y rendre à leurs morts les derniers honneurs ? Est-ce toi qui as porté la loi du divorce ? Est-ce toi qui as exclu systématiquement le clergé des commissions hospitalières, des bureaux de bienfaisance, et de toutes les institutions charitables que l'Église a créées ? Est-ce toi qui as donné l'ordre d'entraver par des difficultés toujours croissantes les libéralités des établissements religieux ? Est-ce toi qui as ordonné de jeter les religieux dans la rue comme de

vils criminels? Est-ce toi qui as obligé les Petites Sœurs des Pauvres, qui vont chaque jour quêter de porte en porte des secours pour leurs vieillards, à priver ces mêmes vieillards du fruit de ces quêtes pour les porter plusieurs fois, sous des noms différents, à la caisse de nos gouvernants millionnaires, tantôt sous le nom d'impôts de mainmorte, tantôt sous le nom d'impôts du revenu, tantôt sous le nom d'impôts d'accroissement ? Est-ce toi qui as ordonné d'augmenter les impôts pour conduire des funérailles scandaleuses, d'où l'idée même de Dieu est bannie ? Peuple français, crois-tu en Dieu, ou professes-tu l'athéisme ? Est-ce toi qui poursuis cette sécularisation et ce laïcisme à outrance qui n'a plus besoin pour tout laïciser que de décréter le temple laïque, le prêtre laïque, Dieu même laïque, sans-culotte et bonnet rouge, avec une constitution civile du clergé ?

Non, peuple français, ce n'est pas toi qui as porté ces lois : peut-être les ignores-tu ; peut-être mon livre sera-il le premier à te l'apprendre, si toutefois le despotisme ne l'empêche pas d'arriver jusqu'à toi.

Comment ! Peuple Souverain, tu ne sais même pas ce que font tes ministres ! C'est toi qui es censé les avoir nommés, c'est toi qui es censé leur avoir dicté tes ordres, et tu ne sais même pas qu'ils ont fait le contraire de ta volonté ! Ne vois-tu pas qu'on foule aux pieds ta Souveraineté et qu'on se moque indignement de ton pouvoir après avoir mendié bassement tes suffrages? Ne vois-tu pas que tes représentants te traitent comme s'ils ne représentaient rien, c'est-à-dire comme si tu n'étais rien, ou comme si tu étais pire que le néant, un être méprisable, digne tout au plus de l'aiguillon et du fouet, comme disait Voltaire? Supporteras-tu toujours des menteurs effrontés qui te payent de mots sonores et ne t'appellent Souverain que pour t'exploiter, t'écraser d'impôts toujours croissants, et s'engraisser comme des sangsues aux dépens de tes sueurs et de ton sang ?

On est souverain quand on donne des ordres et quand ces ordres sont exécutés. Le peuple sera, non pas fictivement, mais réellement et sincèrement souverain, quand il dictera lui-même des ordres à ses représentants comme il le faisait autrefois avant 1789 aux Etats généraux alors que le mandat impératif contenu dans les

Cahiers indiquait la volonté expresse et formelle du peuple son maître à celui qu'il avait élu et à qui il voulait bien faire l'honneur de le déléguer à une Assemblée nationale. Depuis que Mirabeau a supprimé le mandat impératif, la souveraineté du peuple n'est qu'une ironie et un mensonge! Non, le peuple n'est pas traité en souverain, mais, comme l'Eglise, il est traité en valet et en esclave. Quand sera-t-il, non pas nominalement, mais en fait, le Peuple Souverain?

§ III. — *Comment le Peuple Souverain est trompé par les courtisans de son suffrage.*

Comment les courtisans du Peuple Souverain sont-ils ainsi parvenus à le circonvenir et à le tromper? De deux manières : 1° par l'erreur et le mensonge des uns, 2° par la complicité et le silence des autres.

D'abord par l'erreur et le mensonge: erreur dans le principe et mensonge dans les faits.

1° *Le principe erroné* qui est à la base de tout est celui-ci : L'Eglise ne doit pas s'occuper de politique et d'élections. C'est comme s'ils disaient : « Ce n'est pas au pasteur à garder le troupeau, le chien suffit. » Ce langage ressemble beaucoup à celui des loups qui ont tout intérêt à éloigner le berger.

Et pourquoi, je vous prie, les prêtres et les évêques ne s'occuperaient-ils pas de politique et d'élections depuis que le Peuple français est Souverain? Serait-ce parce que généralement le clergé est tiré des rangs du peuple, ou bien parce qu'il n'est pas de race juive? N'y a-t-il que les Juifs et les francs-maçons qui soient Français!

Pourquoi les prêtres ne s'occuperaient-ils pas de politique? Serait-ce parce qu'ils sont plus instruits que la masse des électeurs, qui n'ont reçu ni l'enseignement secondaire, ni fait des études philosophiques sur les questions sociales? Ou serait-ce parce qu'ils ne sont pas ivrognes? Faut-il fréquenter les estaminets et les marchands de vin pour émettre un vote plus intelligent et plus incorruptible?

Pourquoi encore ne s'occuperaient-ils pas de politique ? Serait-ce parce qu'ils payent des impôts, et parfois le double de ce qu'ils devraient payer si les impôts étaient équitablement répartis ? Sont-ils exempts des octrois ? Sont-ils même exempts du service militaire ? Que vous faut-il de plus que l'impôt de l'or et du sang pour avoir le droit de voter et de s'occuper d'élections ? Faut-il comme une nuée de bureaucrates en 1870, tandis que nos aumôniers militaires et nos Sœurs de Charité allaient exposer leur vie sur les champs de bataille, signaler sa bravoure et son patriotisme en se tenant dans des bureaux loin du danger ?

Voici la grande raison de la franc-maçonnerie : « l'Eglise dit-elle, doit se mouvoir dans une sphère élevée au-dessus et en dehors de tous les partis politiques ; ne pas rester dans ces sublimes hauteurs et descendre dans les luttes d'intérêts et de partis, c'est s'abaisser et s'avilir ! »

Vraiment ! comme ces francs-maçons aiment l'Eglise, et comme ils ont souci de lui conserver dignité et respect ! Hypocrites !..... Bientôt, pour la même raison, ils enlèveront à tous les prêtres leurs droits d'électeurs ; ils les déclareront, comme les forçats, inhabiles à voter. — Car ne fait-on pas de la politique en votant ? — Et ils appelleront cet assassinat civil respect et dignité !... On n'a pas encore osé en venir là, mais, patience ! on y viendra. Nos libéraux leur prêtent la main en appelant les Freppel des utopistes et des idéologues. Pour être pratique comme eux, il faut se tenir dans les hauteurs métaphysiques des nuages, là où l'Eglise et ses pasteurs n'incommodent personne. Pendant ce temps les loups pourront à leur aise dévorer les agneaux. C'est pratique, très pratique !... extrêmement pratique !...

Raisonnons. Tout prêtre, en sa qualité de citoyen français a, le droit de voter et par là même de faire de la politique. De plus il en a le droit, en sa qualité de prêtre, toutes les fois que les questions politiques touchent à la religion et à la conscience. Or tous les droits et presque toutes les lois touchent à la conscience. Est-ce en effet pour des brutes qu'on fait des lois ou pour des hommes, c'est-à-dire pour des êtres raisonnables et consciencieux ? Si les lois et les droits n'obligent pas en conscience, il est donc permis de les violer quand on peut échapper à

la force publique, ou quand on est le plus fort. Est-ce là votre morale? Non, c'est la morale des tigres et des ours, la raison du plus fort. — Eh bien, c'est là qu'en est arrivé ce qu'on appelle le siècle de la civilisation et du progrès! Valait-il la peine de lutter contre la barbarie pendant dix-huit cents ans pour arriver à ce résultat? — Non, dites-vous, les lois et la politique ne s'adressent pas à des brutes, mais à des hommes. — Eh bien! alors elles intéressent la conscience, et par suite elles regardent l'Eglise, chargée, non par les francs-maçons, mais par Dieu et le Christ, de diriger les consciences. C'est là son ministère propre et direct, et ce n'est pas le rôle et la mission des pouvoirs civils. Quand ils veulent, comme les Césars païens entrer dans ce sanctuaire intime et réservé, ce sont des intrus sacrilèges qu'il faut expulser; ce ne sont plus des pouvoirs protecteurs, ce sont des envahisseurs, des tyrans et des despotes.

L'empire des consciences n'appartient qu'à Dieu et au Sacerdoce : plusieurs millions de martyrs ont versé leur sang pour conquérir au genre humain la liberté des consciences et dire à tous les tyrans : Votre pouvoir s'arrête là, vous n'irez pas plus loin!

Et pourquoi donc un Français en sa qualité de prêtre serait-il évincé de toute action politique? – Ici il faut dissiper une confusion dans les idées : de ce que la religion et la politique sont distinctes, on en conclut qu'elles sont séparées. Mais *distinctes* ne signifie pas *séparées*; l'âme et le corps sont distincts et il ne sont pas séparés, ils sont unis. De même, la politique et la religion sont distinctes, mais non séparées; elles sont unies dans leur cause qui est Dieu, dans leur sujet qui est l'homme, et dans leur fin dernière qui est le ciel, c'est-à-dire dans les trois éléments qui constituent leur essence. Il est impossible de les désunir, à moins de dire ou qu'il n'y a pas de Dieu, ou qu'il n'y a pas d'autre vie, ou que nous n'avons pas d'âme, c'est-à-dire que nous ne sommes que des singes ou des huîtres, comme on essaie de le faire croire. Il faut toujours en venir là pour séparer la politique et la religion : supposer que nous sommes des brutes.

Puisque la politique s'occupe des intérêts temporels et que la religion s'occupe des intérêts spirituels, elles sont

unies et non séparées dans leur sujet qui est l'homme, car le corps n'est pas d'un côté et l'âme de l'autre : le corps et l'âme sont unis sous peine de mort. De même, on ne peut pas séparer la politique de la religion sans amener la mort de la société.

En effet, la société repose tout entière sur le droit de commander et le devoir d'obéir, et, s'il n'y a ni droits ni devoirs, il n'y a pas de société possible. Or les droits et les devoirs regardent les âmes et sont affaires de conscience, c'est-à-dire du domaine même de l'Eglise et du prêtre à qui Dieu a dit : « Tout ce que tu lieras sera lié, et les péchés que tu remettras seront remis. » C'est à elle qu'a été confiée la solution des divers cas de conscience, au tribunal de la pénitence.

Or la plupart des cas politiques sont des cas de conscience et du domaine exclusif de l'Eglise. L'Eglise non-seulement a le droit, mais encore le devoir, et le devoir rigoureux, de m'éclairer dans mes doutes et mes perplexités. Un exemple. Je m'adresse à un confesseur et je lui dis : « La République a-t-elle le droit de me commander en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu ? Si elle a ce droit, j'ai le devoir de lui obéir, car l'une de ces deux idées entraîne forcément l'autre : ces deux idées sont corrélatives. Et comme ce droit et ce devoir portent sur une des matières les plus graves, puisqu'il s'agit d'un intérêt général et social, il y a péché mortel si je ne remplis pas ce devoir grave. D'autre part, j'entends des royalistes et des bonapartistes me dire que la République n'a pas de droits, et que le droit de gouverner appartient exclusivement à tel ou tel prétendant exilé. Ma conscience de Français est dans le doute. Que faire ?» Catholique, je soumets ce doute à qui de droit, c'est-à-dire au Pape, seul compétent en si grave matière. Le Pape me trace mon devoir dans son Encyclique *Rerum novarum* : n'est-il pas dans sa sphère et son rôle ? Oui, il est dans ses attributions, et en répondant à nos perplexités, ce n'est pas seulement un droit qu'il exerce, c'est un service qu'il nous rend et un bienfait qui mérite notre reconnaissance. Cette solution pacifique ne vaut-elle pas mieux que les barricades, les échafauds et les guerres civiles ? Ce n'est pas le Pape qui a choisi et qui nous a donné la forme de gouvernement que nous avons, c'est bien le peuple

français qui l'a choisie. Mais cette forme une fois établie, c'est au Pape à nous tracer nos devoirs de conscience. Il l'a fait ; pourquoi l'en blâmer, si on est catholique, non point par intérêt, mais par conviction ; si on ne regarde pas la religion comme un simple instrument d'opposition, ou un moyen de gouvernement, ou un marchepied pour escalader le pouvoir, mais comme la fin même de l'homme, puisqu'elle représente Dieu, dont nous devons être TOUS les serviteurs ? Peut-on se dire sérieusement et franchement catholique quand on agit comme le libre-penseur Paul Bert, qui disait en partant pour le Tonquin : « Je me servirai de la religion, mais je ne la servirai pas ! » Ce n'est là qu'un catholicisme de calcul, digne de mépris, et réprouvé par l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* : « Vouloir engager l'Eglise, dit Léon XIII, dans les querelles de partis et prétendre se servir de son appui pour triompher plus aisément de ses adversaires, *c'est abuser de la religion.* »

2° *Mensonges dans les faits.* — Après avoir posé ce principe faux : « que le prêtre ne doit pas s'occuper de politique », l'enseignement universitaire et la presse ont répandu les calomnies les plus noires sur l'Eglise pour la déconsidérer et lui enlever toute influence populaire. Voulez-vous savoir, par exemple, comment l'histoire universitaire défigure Constantin, le premier empereur païen qui associa la politique à la religion chrétienne ? Ecoutez.

« Constantin encore païen a quelque mérite ; mais, devenu chrétien, il cesse d'être à la fois législateur et guerrier ; son âme devient molle et paresseuse, incapable de rien. Il a des visions : c'est un illuminé, un fanatique qui croit au divin et se fait vanité d'être empereur par la grâce de Dieu. » — On voit que Constantin a commis, aux yeux de l'historien irréligieux, une faute fort grave, celle d'avoir fermé l'ère des violences et des persécutions. Néron, au contraire, a un grand mérite à ses yeux, celui de les avoir ouvertes ; aussi l'appelle-t-il un grand homme ! « Néron, dit-il, fut regretté du peuple, et pendant longtemps son tombeau fut couronné d'immortelles. Il aimait le grand, le prodigieux, et, pour tout dire

en un mot, Néron fut un graud homme ! » — Eh quoi ! Néron histrion, incendiaire et parricide, Néron un grand homme ! Est-ce là le Néron de Suétone, de Tacite, de l'histoire et de la vérité ?

Charlemagne comme Constantin a professé l'union de l'Eglise et de l'Etat. Il assure le pouvoir temporel des Papes : c'est la création du droit public qui régit tout le moyen âge jusqu'à saint Louis, bien plus toute l'Europe chrétienne jusqu'au traité de Westphalie. Crime impardonnable aux yeux de l'histoire irréligieuse ! Pauvre moyen âge, comme il va être mutilé, travesti, défiguré !... Si des Barbares n'arrivent pas en vingt-quatre heures à l'apogée de la civilisation, c'est la faute de l'Eglise !... Quant à Charlemagne, il n'est, aux yeux de cette histoire partiale, « qu'un personnage grotesque, tour à tour affublé d'une chape au lutrin ou d'une peau de bête sur un champ de bataille. Il n'a laissé d'autres souvenirs que la défaite de Roncevaux, ni d'autres institutions que des chants d'église et des liturgies ! » Voilà le Charlemagne de l'histoire irréligieuse : est-ce le Charlemagne d'Alcuin et d'Eginhard, le Charlemagne des Saxons, de Vitikin et de l'histoire ?

Si Charlemagne a le grand tort de protéger l'Église, Mahomet a le grand mérite de lui faire la guerre. Aussi « à part son fanatisme ignorant qui admet des miracles, il ne mérite que des éloges. Il conçoit le projet d'enseigner la morale la plus pure... Et comme il prêchait une religion qui commandait la valeur, il ne devait pas rencontrer de grands obstacles de la part des chrétiens ». — Et c'est en face des monuments des Croisades, en face de la Jérusalem délivrée, en face des souvenirs de Rhodes et de Malte, de Lépante et de Vienne, de Sobieski et du Cid ; en face de l'Espagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Hongrie et de toute l'Europe croisée pour l'Evangile ; en face des conquêtes de Constantine et d'Alger, qu'on vient faire litière de la valeur chrétienne et française pour la fouler aux pieds des musulmans ! Est-ce un Juif ou un Français qui a écrit ces lignes ? Quand un historien ose dire à un siècle avec succès que le sabre et le sérail, avec l'abrutissement de l'homme et de la femme, sont un idéal d'intelligence et de pureté, cet historien ne semble-t-il pas avoir pris à tâche de montrer à la posté-

rité que notre siècle est arrivé au dernier degré de l'ignorance et de la crédulité naïve ?

Après le moyen âge viennent les temps modernes. Le protestantisme, précurseur de la libre-pensée, secoue le joug de l'Eglise, et Luther brûle les bulles du Pape. Il n'en faut pas davantage aux historiens universitaires pour faire de Luther un héros. « Son âme pieuse, disent-ils, fut scandalisée des désordres de la cour pontificale ; aussi, s'en sépara-t-il. Ce fut un homme à la plus haute puissance, un homme complet de pensées et d'actions, le restaurateur de la liberté. » Rome, au contraire, est représentée comme un centre de ténèbres et une école de despotisme ! Et quand on a parlé de Galilée sans parler de Copernic, quand on a parlé de l'inquisition d'Espagne sans parler de l'inquisition d'Italie, quand on a parlé des abus sans parler des bienfaits, on croit avoir apporté des preuves nouvelles en apportant des exagérations, des réticences et des mensonges. La Saint-Barthélemy, les Vêpres Siciliennes, la révocation de l'Edit de Nantes, tous les massacres, toutes les dragonnades, tous les auto-da-fé, l'Eglise est responsable de tout, alors même qu'on a montré cent fois, pièces en main, les blâmes et l'opposition des Papes à toutes ces violences. Et quand on a ainsi défiguré la papauté, quand on lui a enlevé sa tunique et son manteau comme au divin Crucifié, quand on l'a affublé d'indignes oripeaux, quand on a couvert sa face de soufflets et de crachats, alors on la montre au peuple en disant : *Ecce homo !* voilà cet homme devant lequel deux cents millions de catholiques se mettent à genoux ! En vérité, mérite-t-il tant de soumission et tant de dévouement ? — Et la foule, regardant la face de ce nouveau Crucifié, ne reconnaît plus son pontife et son père sous ces traits empruntés, et elle s'écrie dans son ignorance et sa crédulité : *Tolle* ! *tolle* ! l'exil ou la mort !

Non, peuple circonvenu et trompé, non, les Papes ne sont ni des oppresseurs de l'intelligence, ni des oppresseurs de la liberté ! Ce sont eux qui ont ouvert les plus illustres écoles, inauguré les Universités, fondé les bibliothèques, encouragé l'imprimerie, conservé les chefs-d'œuvre de l'antiquité, fait de Rome et de l'Italie la patrie des beaux-arts et le musée des nations. Ce sont les Papes qui ont sauvé les libertés populaires en re-

poussant les Attila et les Turcs, en *créant les républiques italiennes* pour les opposer comme une digue aux ambitions et aux tyrannies germaniques. Au douzième siècle, l'Italie, sauvée de la domination allemande par un Pape, ne donnait-elle pas à une cité nouvellement bâtie le nom d'Alexandre III, et ne décernait-elle pas à l'intrépide Pontife le nom à jamais glorieux de « champion *de la liberté italienne* » ? Et de nos jours, quand tous les souverains de l'Europe étaient sans oreille et sans cœur pour entendre les cris de la Pologne expirante, qui donc a entendu ses plaintes et ses gémissements ? Seul le Pontife du Vatican, faible et désarmé, a élevé la voix contre le despotisme brutal ; seul il a plaidé devant toutes les cours de l'Europe la cause de la liberté. Voilà ce que dit l'histoire, non pas l'histoire empoisonnée et transformée en un fléau public, mais l'histoire impartiale et miroir de la vérité, l'histoire qui remonte aux sources et aux documents pour les discuter dans une critique consciencieuse et savante. On sait que le célèbre Hurter et d'illustres écrivains protestants sont devenus catholiques en voyant les immenses services rendus à la civilisation par les Innocent III et tous les Pontifes les plus accusés d'ambition, de cupidité et de violence.

L'histoire universitaire peut se résumer dans cette devise cynique de l'ignoble historien qui a écrit avec de la boue l'histoire de Jeanne d'Arc : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose. »

Les journaux suivent la tactique mensongère de l'Université pour avilir l'Eglise et la faire considérer comme l'ennemie de l'ouvrier et du peuple, elle, cette bienfaitrice de l'humanité et des siècles. Chaque jour il y a une colonne consacrée à des sophismes ou à une calomnie contre un religieux ou un prêtre ; la plupart du temps on ne nomme pas le prétendu criminel : c'est M. X*** dans la ville de X*** ; ou bien si on donne un nom, c'est que le calomniateur est sûr de n'être pas poursuivi, soit parce que la victime n'est pas assez riche pour faire les frais d'un procès, soit parce que les tribunaux sont gagnés d'avance.

Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement, quand presque tous les journaux sont dirigés par des ennemis de l'Église qui ont juré sa ruine, des juifs ou des francs-maçons ?

Et contre cette presse qui a la liberté de mentir et qui est payée pour tromper le peuple et le tenir en servitude, que font les catholiques pour répandre la vérité avec la bonne presse? Rien ou presque rien. De misérables questions de personnalités et d'amour-propre froissé leur font préférer l'étroitesse d'esprit d'une rancune à venger, aux vues larges et généreuses de l'intérêt social devant lequel de légers intérêts devraient disparaître. On a dit avec raison que si saint Paul revenait aujourd'hui il se ferait journaliste; la situation présente lui ferait un devoir de donner la préférence à ce mode d'apostolat. Les Assomptionistes qui rédigent la *Croix* et le *Pèlerin* l'ont compris: c'est à eux que le peuple devrait aller et que nous devrions le conduire.

3° *Centralisation.* — La centralisation est une puissance aux mains des francs-maçons pour propager et appuyer le journal et le livre et forcer le vote du peuple: au nom de la liberté le peuple est traité en serf. Voici comment.

Le ministre est nommé par une majorité arrivée à la Chambre avec l'or des francs-maçons et des juifs; il est nommé à condition d'être hostile au catholicisme. Il nomme à son tour des préfets et des sous-préfets: bon nombre sont juifs, dit-on. Une élection législative ou sénatoriale arrive. Le ministre donne son mot d'ordre à tous les préfets et sous-préfets qui s'inclinent révérencieusement en disant *amen*, et s'empressent de convoquer les maires dans leurs cabinets particuliers: point d'écrits, ce serait compromettant. On dit au maire: vous savez, vous avez demandé un secours au gouvernement pour un pont ou un chemin; vous l'aurez, mais à une condition: il faut que vous fassiez voter toute votre commune pour mon candidat officiel.

Le maire arrive dans sa localité et dit à l'un: « Tu es inscrit au bureau de bienfaisance; mais tu sais, si tu ne votes pas pour M. X*** tu n'auras plus de pain. » — Il dit à un autre: « tu es garde-champêtre, mais je mettrai un

[1] Voir les preuves dans la brochure *La Franc-Maçonnerie et le Panama*, Paris, rue François Ier, 8.

autre à ta place, si tu ne votes pas à mon gré. » — Il dit à celui-ci : « Tu as demandé pour ton fils une exemption du service militaire ; tu ne l'auras pas si tu ne votes pas et si tu ne fais pas voter toute ta famille pour mon candidat. » — Il dit à celui-là : « Tu cultives le tabac ; il ne sera pas reçu ou sera mal payé, si tu ne votes pas comme le veut le gouvernement. » — A d'autres : « Tu as demandé pour ton fils une place de cantonnier, ou de gendarme, ou d'agent de la paix, ou d'instituteur ; tu ne l'obtiendras qu'à une condition : vote et fait voter pour M. X***. » — Enfin à d'autres : « Tu as demandé de l'avancement pour ton fils qui est dans l'armée ou dans l'université, ou dans la magistrature, ou dans les finances, ou dans les postes et télégraphes, ou dans un des mille bureaux, une des mille administrations de l'Etat ; tu n'as qu'un moyen de réussir : vote et fais voter pour le candidat du gouvernement. »

Pendant ce temps l'instituteur surveille le curé pour le faire disgrâcier ou lui faire supprimer son traitement, au moindre mot. Mais le droit qu'il refuse à son curé, il le prend pour lui largement, et force autant qu'il le peut tous les parents de ses élèves à voter contre M. X***, qui est le plus honnête et le bienfaiteur de la contrée, mais qui n'a qu'un tort, celui d'être catholique et de laisser la liberté du vote à ses obligés. L'instituteur, pour recevoir de l'avancement, fait du zèle : il ne va plus à la messe, il ne chante plus au lutrin, il ne salue pas le curé : il croit être devenu savant depuis qu'il est devenu malotru.

Pendant le sermon du dimanche il tient une réunion au cabaret et il lit le journal à quelques naïfs auxquels il fait croire que l'Evangile se trompe, mais que le journal ne se trompe jamais. — Le *magister* l'a dit ; donc c'est prouvé. — Là-dessus une tartine sur la dîme, les kroumirs, ou un argent fabuleux envoyé aux Prussiens. Puis un boniment sur l'égalité des citoyens, attendu que l'écharpe de maire a été attachée au ventre de X***, qui n'est pas *Monsieur* et qui est simple forgeron du village, tandis que le gouvernement des curés serait le gouvernement des nobles.

Pendant ce prône du magister, les nobles, de leur côté, — *non pas tous, mais ceux du 16 mai* — disent et affichent qu'ils ont horreur du gouvernement des sacristies, qu'ils

n'ont rien de commun avec les cléricaux, que le curé doit rester dans son presbytère et ne jamais en sortir pour faire de la politique. Ils ajoutent même avec le *Soleil* en 1891 qu'ils aimeraient mille fois mieux le gouvernement des francs-maçons. — Ils sont plus francs que l'instituteur. Depuis Richelieu ils ont une peur bleue des soutanes : comme des enfants, ils ont toujours peur qu'un croquemitaine sorte de derrière un buisson, la férule à la main, pour les forcer à n'être plus frondeurs, mais soumis et dévoués à la royauté. Qu'ils se rassurent : nous n'en sommes plus là.

Vous croyez que le peuple va se dire : l'instituteur nous ment puisqu'il y a une contradiction entre l'instituteur et le noble ? Point du tout : il les croira tous les deux. Il croira l'instituteur qui lui dit que les prêtres sont pour le gouvernement des nobles, et il croira les nobles qui lui disent qu'il ne veulent pas du gouvernement des curés. Finalement il votera contre les catholiques soutenus par le curé : l'instituteur a gagné sa cause. Il est prouvé par A + B que l'Eglise, malgré ses dix-huit siècles de bienfaits, est une malfaitrice, et que ce serait le plus grand des malheurs si elle avait une ombre d'influence politique comme elle en avait encore au temps de Jeanne d'Arc !

Ce n'est pas tout. Malgré une centralisation à outrance et une nuée de fonctionnaires de plus en plus multipliés, un grand nombre d'électeurs échapperait encore au filet électoral. Il y a des usines, des industries, des magasins et autres maisons de commerce qui ne dépendent pas du gouvernement et qui occupent des milliers de bras et d'électeurs. Soyez tranquilles, ceux-là n'échapperont pas. La plupart des compagnies de chemins de fer, des entreprises industrielles ou commerciales appartiennent à des juifs ou à des francs-maçons ; et là où ils ne sont pas les maîtres absolus, ils entrent comme principaux actionnaires, de manière à surveiller et à paralyser les catholiques ardents. Ils menacent de renvoyer impitoyablement de leurs ateliers et de leurs magasins, et de jeter sur le pavé, sans salaire et sans pain, tout ceux qui n'auront pas voté ou fait voter contre des députés catholiques, et cela au nom de la liberté et de la fraternité !

La majorité des suffrages leur est ainsi acquise d'avance ; les élections sont préparées.

Enfin le jour des élections arrive. On l'annonce avec grand fracas en faisant résonner bien haut les mots de liberté et de souveraineté du peuple.

Dans sa droiture et sa simplicité, le peuple pourrait bien prendre ces mots au sérieux et voter selon sa conscience. Grand effroi ! On saura bien l'empêcher d'en avoir une ! De l'argent prélevé sur des fonds secrets, inavoués parce qu'ils sont inavouables, c'est-à-dire sur les impôts qui écrasent de plus en plus l'agriculture et le peuple, va empêcher l'électeur de choisir un député qui pourrait venir à la Chambre réclamer contre l'accroissement excessif des impositions. Si l'argent des fonds secrets ne suffit pas, les juifs et les francs-maçons ajouteront les millions nécessaires pour acheter et corrompre les suffrages : ils sauront bien reprendre leur argent au centuple quand ils auront emporté d'assaut le pouvoir. Le café, le vin, les alcools achèvent ce que les promesses et les menaces ont commencé, et, de peur que l'électeur chancelant change de résolution en allant de l'auberge à la salle du vote, il y est porté, billet en main, escorté par deux janissaires qui ne lui laissent pas même la liberté d'être un homme ! Sitôt qu'on n'a plus besoin de lui, on le jette avec mépris à la porte comme un paquet de linge sale. O Peuple Souverain !...

Arrive le dépouillement du scrutin : si la boîte à surprises n'est pas surveillée (après avoir fait voter des absents, ou des gens ayant plusieurs domiciles), on escamote, on ajoute, on a des doubles fonds, on annule, et quand, après toute cette pression et cette oppression, le candidat officiel n'arrive pas à la majorité, on invalide à la Chambre le député catholique. Et pourquoi ? Parce que le clergé au lieu de s'adresser à l'ivresse s'est adressé à la raison ! L'appel au bon sens est appelé pression cléricale et l'appel à l'ivrognerie est appelé liberté !

Et encore, après ce déploiement gigantesque et inouï de forces, c'est à peine et à grand'peine si les ennemis de l'Eglise arrivent à une maigre majorité ! Là-dessus, chants de victoire, triomphe, enthousiasme, dithyrambe, délire : enfin la nation est libre, l'esclavage est vaincu ! On est délivré de cette oppression du catholicisme qui est à la tête de toutes les œuvres anti-esclavagistes, qui a fait tomber tous les fers des esclaves, et qui le premier a appris au monde ce que signifie le mot liberté !

Arrivés au pouvoir, les nouveaux élus grèvent de plus d'impôts les contribuables, pour des écoles sans Dieu : le laboureur se plaint timidement, l'ouvrier organise un 1er mai, le marchand dit que le commerce ne va plus, on trouve sur un fumier des pauvres morts de faim et de froid, ou dévorés par la vermine ! N'importe ! Aux élections prochaines les journaux ne manqueront de démontrer péremptoirement que jamais le peuple n'a été plus heureux ! .. Et le peuple continuera à le croire, à souffrir et à mourir ! Et les élections suivantes ressembleront aux élections précédentes ; et le Peuple Souverain roulera ainsi dans un cercle sans fin qui étouffera et écrasera en lui jusqu'à l'espoir, jusqu'au désir, jusqu'à la notion de la liberté !

Il y aurait un remède : car le peuple a ce qui vaut mieux que le génie, il a du bon sens. Mais il faudrait quelqu'un pour l'éclairer et démasquer les flagorneries des courtisans qui le trompent. Naturellement cet office appartient à Celle qui par ses cris du cœur s'est toujours montrée sa véritable Mère, l'Eglise catholique. De plus, le peuple a bon cœur ; il est reconnaissant pour le Frère qui l'a élevé à l'école, pour le prêtre de sa première communion, pour la Sœur qui l'a soigné à l'hôpital. La franc-maçonnerie a prévu le cas : elle a fait du Concordat une servitude pour imposer, non pas la connivence (ce serait trop !) mais l'inertie électorale du clergé.

La franc-maçonnerie arrivée au gouvernement nomme les évêques qui lui plaisent, refuse d'agréer la nomination des curés qui ne lui plaisent pas, suspend les traitements de ceux qu'elle ne peut nommer, quand les intimidations et les tracasseries administratives des préfets n'ont pas réussi à faire déplacer tel ou tel desservant avec disgrâce. Voilà l'état d'asservissement dans lequel se trouve le clergé qui pourrait éclairer le peuple dans les élections : il leur est défendu de parler, ils sont mis dans l'impossibilité de le faire ; ils ne le feront pas, ils se tairont, et le peuple continuera à être trompé et à croire que l'Eglise ne doit pas s'occuper de politique, et que ce serait le comble du malheur si elle s'en occupait.

Restent les Ordres religieux qui ne sont pas rétribués par le gouvernement, et par suite sont moins esclaves. Aussi on crochètera leurs couvents, on les jettera dans

la rue, on les expulsera, on ameutera quelques voyous et quelques repris de justice pour les empêcher de prêcher dans les églises, on les sifflera, on huera même le capucin et le trappiste comme des séditieux et des ennemis du peuple !

C'est fini, la liberté est morte ! Personne pour protester et éclairer le peuple sur ses intérêts et ses droits électoraux. Partout le silence, que les repus et les gros colorent du beau nom de prudence, de sagesse, d'opportunisme et de modération, au lieu de l'appeler de son véritable nom, lâcheté et despotisme. Mais qu'importe à ceux qui ne manquent de rien, que d'autres manquent de tout ? Ils ont des palais, des honneurs, de l'argent : est-ce que le régime qui les engraisse n'est pas le meilleur de tous les régimes ? Et puis, est-ce que Dieu les a chargés du soin de leurs frères ? Est-ce que le précepte de la charité est fait pour eux ? Non ; la charité n'est faite que pour les petits, elle n'est pas faite pour les grands !...

De loin en loin on entend bien quelques coups de dynamite pour protester contre cette dureté de cœur, et montrer que le peuple n'est pas heureux ! Mais on baillonne et on étouffe bien vite les cris de ceux qui sont assez audacieux pour oser dire qu'ils souffrent ! Puis on n'entend plus rien ! C'est la paix, non pas la paix fruit de la victoire et de la lutte, mais la paix des cimetières et de la pourriture !

Peuple, tu n'as pas fini de souffrir !

§ IV. — *Le Pape indique au peuple un remède à ses maux : nommer des députés catholiques.*

Je me trompe ; il reste au peuple un espoir, c'est le seul ; celui que le Pape a indiqué aux catholiques de France sur le gouvernement républicain : nommer aux élections des législateurs qui aient l'esprit imbu de bons principes. « Tout dissentiment mis à part, dit le Pape, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes

les abus progressifs de la législation irréligieuse qui régit la France depuis plusieurs années. Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire. »

Ce qui signifie : « Catholiques, nommez pour vous représenter au corps législatif, non pas des francs-maçons et des libres-penseurs qui ne peuvent pas représenter vos croyances, mais nommez des députés qui représentent vos convictions chrétiennes, des députés catholiques. La mesure de leur catholicisme sera la mesure même du remède au mal qui vous ronge et vous fait mourir. Si vous avez devant vous des députés qui ne soient pas seulement catholiques par leur baptême et par l'assistance aux offices religieux deux ou trois fois par an, mais par la pratique fidèle du devoir pascal et de tous les devoirs chrétiens; si non seulement ils sont catholiques dans la vie privée, mais s'ils sont SURTOUT décidés à l'être dans la vie publique[1], voilà les hommes que vous devez préférer à tous les autres dans vos suffrages.

Je dis SURTOUT dans la vie publique : car il y a ici une grossière erreur à combattre. Plusieurs se disent et se montrent catholiques dans la vie de famille et dans la vie privée et se croient obligés de déposer leurs convictions religieuses sur le seuil du parlement pour voter les lois les plus mauvaises et les plus impies, sans tenir aucun compte des réclamations du Pape et du clergé, comme s'il était permis de séparer la législation humaine de la législation divine, ou comme s'il était permis d'avoir deux consciences, ou même de n'en avoir aucune quand on est député. Ces *bons* chrétiens dans la vie privée qui se montrent si mauvais catholiques dans la vie sociale sont mille fois plus dangereux et mille fois plus funestes qu'un chrétien dont la conduite privée laisserait à désirer, mais dont la conduite politique serait irréprochable. Le chrétien qui pèche (quel est celui qui ne

[1] Voir une brochure de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, intitulée : *Instruction sur les devoirs des électeurs catholiques* (Paris, Chappelliez, rue de Tournon, 29). Le prélat établit qu'il est défendu sous peine de *péché mortel* de voter pour un député qui, soit au conseil municipal, soit au conseil général, s'est montré hostile à la religion, soit en se montrant favorable aux lois scolaires, soit de toute autre manière.

pèche pas ? que celui-là seul lui jette la première pierre !) le chrétien qui pèche fait sans doute une action déplorable, et si la faute est grave, il tue la vie surnaturelle dans son âme. Mais après tout, il ne fait du tort qu'à lui-même ; tandis que le député qui vote au parlement de mauvaises lois tue des millions d'intelligences et de volontés en y tuant le vrai et le bien. Lequel des deux est le plus coupable ?

De plus, le remède aux fautes privées est facile : le prêtre, s'il n'est pas janséniste, est toujours là pour absoudre sur un signe de repentir celui qui est tombé sept fois le jour. Une mauvaise loi est p us difficile à rapporter : avant qu'elle le soit, elle continuera à tuer des millions d'âmes, pendant des mois, des années, et peut-être des siècles. Laquelle de ces deux fautes est la plus grave ?

Pour justifier leur conduite, les mauvais catholiques dans la vie sociale prétendent que la France est athée et qu'elle n'a aucune religion. — C'est une calomnie indigne, et que le patriotisme français doit repousser avec horreur ! Les recensements sont là pour dire que la presque totalité de la France se montre non seulement religieuse, mais catholique, à la première communion, au mariage, à chaque baptême d'enfant, à chaque décès de famille ; c'est une affirmation solennelle du catholicisme dans les principaux actes civils de la vie humaine. Les registres de catholicité sont là dans toutes les paroisses de France pour attester ce fait par des chiffres officiels.

Faudra-t-il dire qu'on cesse d'être catholique quand on n'est pas parfait chrétien ou toutes les fois qu'on commet un péché mortel, comme le disaient certains hérétiques ? Mais le tribunal de la pénitence, établi perpétuellement au sein de l'Eglise par le Christ, ne prouve-t-il pas que les chrétiens sont constamment exposés, comme tous les hommes, à payer leur tribut à la fragilité de l'humanité déchue ? Pour cesser d'être catholique, ne faut-il pas une renonciation expresse et publique de sa foi ? Ne sont-ce pas là les principes de la saine doctrine, et n'est-ce pas se montrer janséniste ou rigoriste outré que de les contester ?

La preuve que la France est catholique, c'est que malgré les efforts tentés par la franc-maçonnerie avec

une habileté infernale depuis cent ans pour faire du Concordat une chaîne et en faire sortir une Eglise nationale ou schismatique avec une nouvelle constitution civile du clergé, malgré tout, on n'a pas pu réussir ; et pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, comme il y a cent ans, de nouveaux évêques constitutionnels ne seraient pas suivis de leur clergé et des fidèles de leurs diocèses ; aujourd'hui, comme il y a cent ans, ils seraient couverts de mépris. Or, pourquoi les évêques constitutionnels sont-ils impossibles à cette heure en France, sinon parce que la France est catholique ?

Mais à force de dire et de répéter que la France est une nation athée, à force d'agir à la Chambre comme si elle l'était effectivement, cette hypothèse libérale, qui n'est encore qu'un monstrueux mensonge et une calomnie antipatriotique des libéraux, deviendra avec le temps une triste réalité. Nous y marchons tous les jours à grands pas, et par là à la ruine de la patrie. « Pauvre France, dit Léon XIII, Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait si sa législation antichrétienne, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation ; elle aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des français la religion qui les a faits si grands... Aucun homme impartial ne pourra blâmer les catholiques français, si sans épargner ni fatigue, ni sacrifices, ils travaillent à conserver à leur patrie ce qui est pour elle une condition de salut, ce qui résume tant de traditions glorieuses enregistrées par l'histoire et que tout Français a le devoir de ne pas oublier. »

Peuple, voilà le remède à tous tes maux ; il t'est présenté par le suprême médecin des âmes, par un acte solennel de la Papauté, qui non seulement ne t'a pas trompé dans le cours des siècles, mais encore est le seul pouvoir au monde qui, en matière de devoir et de conscience, ne puisse pas se tromper, le seul dont l'infaillibilité soit prouvée par l'Evangile. Pour fermer l'oreille à la voix de leur Père, quelques catholiques continueront-ils à faire passer dans leurs préférences le trône avant l'autel, les hommes avant Dieu, les intérêts matériels et temporels avant les intérêts spirituels et éternels ? Continueront-ils à entretenir parmi nous la division, source de notre faiblesse, et veulent-ils prouver à la postérité,

par leur conduite présente, que, quand ils se disent catholiques, ils ne voient dans la religion qu'un instrument d'opposition à la République pour ressaisir le pouvoir à leur profit, ou bien que, pour eux, le catholicisme consiste, comme le protestantisme, à désobéir en matière de conscience à celui qu'ils appellent le Père commun des consciences ?

Qu'ils écoutent les enseignements du Chef infaillible de l'Eglise dans l'Encyclique *Sapientiæ christianæ* : « Il ne faut pas penser que les limites de l'obéissance à l'Eglise renferment seulement les dogmes auxquels l'intelligence doit adhérer. Il faut, en outre, que les chrétiens considèrent comme *un devoir* de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité du Siège apostolique ; car il appartient *de droit divin* à l'Eglise, et, dans l'Eglise, au Pontife romain, de déterminer dans ces deux ordres de choses ce qu'il faut croire et ce *qu'il faut faire.* Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière de combattre qui lui plaît le mieux. »

Concluons. Pourquoi placer la question électorale sur le terrain des partis, qui nous divise et nous affaiblit, au lieu de la placer sur le terrain qui seul nous unit et peut faire notre force, le terrain catholique ?

ARTICLE III

La religion catholique, le moyen par excellence de procurer le bonheur du peuple.

Nous venons de voir que les députés non catholiques ne procurent pas le bonheur du peuple ils lui donnent la servitude au lieu de lui donner la li-berté. Voyons une dernière fois ce que l'Eglise a fait pour rendre le peuple heureux, quand on lui a laissé sa liberté d'action. En voyant ce qu'elle a fait dans le passé, nous verrons ce qu'elle pourrait faire encore dans l'avenir pour la prospérité des peuples si elle était libre au lieu d'être persécutée.

§ I. — *Les Barbares Francs avant d'être chrétiens.*

Qu'étaient les Francs, nos aïeux, avant leur conversion au christianisme? Qu'étaient les Germains dont les Francs étaient une tribu? « Le Germain, nous dit Tacite, un des historiens les plus sérieux, ne connaît d'autre occupation que la guerre, d'autre divertissement que la chasse, d'autre industrie que le pillage. Vous lui persuaderiez plutôt de courir follement à l'ennemi que de labourer ou d'attendre la saison de la récolte. Que dis-je? c'est à ses yeux fainéantise et bassesse de gagner à la sueur de son front ce qui peut ne coûter que du sang. Aussi les travaux de l'agriculture ne sont-ils proportionnés ni à l'étendue ni à la bonté du terrain. Les Germains ne se donnent la peine ni de planter des vergers, ni d'arroser des jardins, ni d'enclore des prairies. Sans vêtements pour couvrir leur nudité, ou à moitié vêtus de peaux grossières, sans autre nourriture que des herbages crus ou une venaison sans assaisonnement et sans apprêt; les cheveux longs et en désordre, tout le corps dégoûtant de malpropreté, ils n'ont d'autre habitation qu'une hutte de branchages ou un souterrain chargé de fumier. »

Tel est le portrait que Tacite nous trace des Germains.

Dans les chants des hommes du Nord d'où descendaient nos ancêtres, on sent partout la passion du sang. Toute la fable de Sidgurd n'est qu'un tissu de cruautés et de violences : les frères, pour un peu d'or, y font égorger leurs frères. Les héros arrachent le cœur de leurs ennemis et en boivent le sang; une mère tue ses enfants, jette leur chair dans des vases remplis de miel qu'elle met sur la table de son mari, qui la poignarde lui-même après cet horrible festin et l'ensevelit sous les ruines de son palais incendié. Le poète achève son récit en déclarant heureux « l'homme qui engendre une telle fille, une femme aux actions fortes et glorieuses! »

Ce sont toujours des spectacles de carnage que les poètes chantent et que les auditeurs admirent. Dans

l'épopée allemande des *Nibelungen*, on voit des guerriers épuisés de fatigue et de soif, et leur chef qui s'écrie : « Si quelqu'un a soif, qu'il boive du sang ! » « Or l'un d'eux s'en fut là où il y avait des morts ; il s'agenouilla près d'une blessure et détacha son casque ; alors il commença à boire le sang qui ruisselait, et, quoique il n'y fût pas accoutumé, cela lui parut grandement bon. »

Chez les Germains, on remarquait trois dieux principaux : Odin, Thor et Freyr, ou Wodan, Donar et Saxnot. Odin ou Wodan, que Tacite appelle Mercure, enlève les guerriers tombés sur les champs de bataille pour en composer son cortège. Chaque nuit il chevauche dans les airs, conduisant la longue bande des guerriers morts qu'il a choisis sur les champs de bataille. C'est là cette armée furieuse (*Wutendes Heer*) et ce féroce chasseur, célèbres dans les superstitions allemandes. Encore aujourd'hui, quand soufflent les vents d'hiver, les pasteurs danois et poméraniens croient reconnaître à ces bruits menaçants Wodan et sa chasse.

Thor ou Donar, que Tacite appelle Hercule, est représenté comme lui armé d'une massue ou d'un marteau : c'est le dieu même de la force, le tueur des géants, l'esprit impitoyable, le dieu préféré des hommes du Nord.

Freyr ou Saxnot, qui porte dans Tacite le nom de Mars, est le dieu cruel de la guerre. Les Quades et les Alains l'honorent sous la figure d'une épée nue.

Les trois dieux supérieurs des Germains représentent donc, avec des nuances diverses, le même idéal : celui de la force. Odin lui-même, le moins cruel des trois, ne demeure sur les autels qu'en y prenant une attitude guerrière. On le représente armé de pied en cap ; on l'appelle le père du carnage. Les *Valkyries* qui le suivent aiment l'odeur des morts et le cri des blessés. La veille des grandes batailles, elles travaillent ensemble, en s'accompagnant de chants de guerre. Le tissu qui les occupe est d'entrailles humaines, les flèches servent de navettes, et le sang ruisselle sur le métier. Le palais de la Valhalla ne s'ouvre qu'aux braves qui ont péri par le fer, et pour eux la félicité de l'autre vie est encore de se tailler en pièces.

On ne connaît pas de culte plus agréable aux dieux que les sacrifices humains. Le roi On l'Ancien immola

l'un après l'autre ses neuf fils à Odin pour obtenir une longue vie. Au huitième siècle, il fut encore nécessaire que saint Boniface défendît aux fidèles de vendre des victimes humaines aux païens qui venaient s'approvisionner sur les marchés d'esclaves.

Comme il est de l'essence du sacrifice que l'assemblée participe aux chairs immolées, les Massagètes faisaient un festin de leurs vieillards, après les avoir égorgés. Il y a aussi comme le souvenir de quelque rite sanguinaire dans le délire de ces magiciennes allemandes qui pensaient parcourir la terre sans être vues pour se nourrir de chair humaine. Quelquefois la foule crédule se jetait sur elles, les déchirait et les mangeait. Il fallut une loi de Charlemagne pour interdire ces horribles représailles. Au onzième siècle, les canons de l'Eglise signalaient encore l'odieuse coutume des femmes qui brûlaient des corps humains pour en donner la cendre en breuvage à leurs maris. Ce n'était pas là un égarement passager : c'étaient les mœurs habituelles d'un peuple qui avait divinisé la nature avec toutes ses forces.

La femme est traitée en esclave. Le mariage n'est qu'un marché. Au moyen âge on disait encore *acheter une femme*. Celui qui en achète une en peut acheter plusieurs. La polygamie est le droit commun des peuples du Nord. L'homme puissant se fait gloire du nombre de ses épouses, comme d'autant de choses dont il use et abuse, qu'il peut abandonner, vendre ou détruire, et qu'on brûlera peut-être à ses funérailles, car l'immolation des veuves sur un bûcher à la mort de l'époux est un usage qui a force de loi.

Les canons des Conciles, au moyen âge, qui proscrivent les amulettes obscènes, les philtres des sorcières, les chants lubriques, les jeux et les danses immondes, attestent, comme Tacite, à quel degré le culte de la chair était invétéré parmi les barbares de la Germanie. Eh! comment en eût-il été autrement quand les chants des poètes étaient remplis du récit des adultères et des incestes d'Odin et du nom de ses épouses? Comment les chefs de guerre n'auraient-ils pas pourvu leur sérail de captives, quand ils voyaient la polygamie consacrée par les Immortels? Comment la dégradation n'eût-elle pas été extrême parmi des peuples qui adoraient la volupté

et la prostitution sous le nom de Fraya, ou l'image du dieu Freyr, dans une attitude infâme, eux dont les fêtes s'achevaient par des chants obscènes que les chroniqueurs chrétiens refusent de répéter? Voilà où étaient descendus les peuples froids du Nord, sous un climat qui passe pour nourrir des hommes calmes et chastes, tant il est vrai qu'il n'y a pas de climat où le cœur humain n'ait porté ses orages, et que, pour les apaiser, il faut autre chose que des neiges et des frimas !

La condition des enfants n'était pas meilleure que celle des femmes chez les Germains. A sa naissance, le nouveau-né est apporté aux pieds du père, qui décide de lui en détournant la tête ou en le prenant dans ses bras. Renié, on l'expose sous un arbre, au bord d'un fleuve ou dans une caverne. Adopté, il reçoit le lait, grandit parmi les esclaves, dont rien ne le distingue, frappé comme eux, vendu comme eux, soumis au droit de vie ou de mort.

L'enfant, devenu fort, se montre brutal à son tour envers son vieux père, devenu faible ou infirme. La piété filiale consiste à achever à coups de lance les vieillards et les malades pour leur assurer une place dans le séjour des héros, et à immoler sur un bûcher leurs femmes et leurs esclaves pour leur donner un cortège. Selon d'anciennes traditions, la Valhalla ne s'ouvre pas aux trépassés s'il ne portent pas sur eux la marque du fer.

Le joug de la plus odieuse barbarie pèse sur les esclaves. C'est l'homme d'une autre race, d'une race étrangère aux dieux, par conséquent non plus un homme, mais une chose. C'est le captif qui fait partie du butin, qu'on immole, qu'on vend, qu'on attache, non pas à la glèbe, mais à la meule, au soin de l'écurie et du chenil. Rasé, sans cheveux, sans armes, sans droits s'il est blessé, il n'y a de réparation que pour le maître qui peut tout faire de lui, excepté une personne libre : car l'affranchissement ne le réhabilite point, la mort même n'efface pas la trace de ses chaînes. La Valhalla est fermée aux esclaves ; ils n'y entrent qu'à la suite de leur maître, si on les a brûlés avec lui sur le bûcher.

Les lois attestent le même empire de la force et de la violence. Elles autorisent les vengeances héréditaires et privées, et abandonnent le droit au hasard des armes.

C'est l'état que la loi salique représente énergiquement dans ce texte : « Quand un homme libre, dit-elle, aura coupé la tête à son ennemi et l'aura fichée sur un pieu devant sa maison, si quelqu'un, sans son consentement ou sans la permission du magistrat, ose enlever la tête, qu'il soit puni d'une amende de six cents deniers. »

Celui donc qui s'est vengé expose publiquement, devant sa porte, la dépouille sanglante, et ce fut longtemps la coutume d'exposer les têtes des suppliciés dans des cages de fer aux portes des villes. Ainsi, on publiait hautement la substitution de la force au règne de l'autorité et du droit.

Tels étaient, aux premiers siècles de notre ère les Francs Saliens, les Francs Ripuaires, tous ces barbares que l'Eglise avait la rude mission de civiliser, et dont elle devait faire plus tard la France de saint Louis et de Louis XIV. Encore au sixième siècle, malgré leur contact avec l'Eglise et avec la civilisation romaine, ils offraient tous les caractères d'une affreuse barbarie. Nous en avons une preuve dans ce récit de Grégoire de Tours, que M. Guizot appelle l'image la plus fidèle des Barbares :

« Quand Clovis en vint aux mains avec Alaric, roi des Goths, il avait pour allié le fils de Sigebert Claude — roi des Francs Ripuaires, qui résidait à Cologne — nommé Chlodéric. Ce Sigebert boitait d'un coup qu'il avait reçu au genou à la bataille de Tolbiac contre les Allemands. Le roi Clovis, pendant son séjour à Paris, envoya un messager en secret au fils de Sigebert, lui faisant dire : « Voilà que ton père est âgé, et il boite de « son pied malade ; s'il venait à mourir, son royaume « t'appartiendrait de droit, ainsi que notre amitié. » Séduit par cette ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père.

« Sigebert étant sorti de la ville de Cologne, et ayant passé le Rhin pour se promener dans la forêt Buconia, s'endormit à midi dans sa tente ; son fils envoya contre lui des assassins et le fit tuer, dans l'espoir qu'il posséderait son royaume. Mais, par le jugement de Dieu, il tomba dans la fosse qu'il avait méchamment creusée pour son père. Il envoya au roi Clovis des messagers pour lui annoncer la mort de son père et lui dire : « Mon « père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et son

« royaume. Envoie-moi quelques-uns des tiens et je « leur remettrai volontiers ceux des trésors qui te plai- « ront. » Clovis lui répondit : « Je rends grâce à ta bonne « volonté, et je te prie de montrer tes trésors à mes en- « voyés, après quoi tu les possèderas tous. » Chlodéric montra donc aux envoyés les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit : « C'est dans ce coffre que mon père avait coutume d'amasser ses pièces d'or. » Ils lui dirent : « Plongez votre main jusqu'au fond pour trouver tout. » Lui l'ayant fait, et s'étant tout à fait baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père.

« Clovis, apprenant que Sigebert et son fils étaient morts, vint dans cette même ville, et ayant convoqué tout le peuple, il leur dit : « Ecoutez ce qui est arrivé : « Pendant que je naviguais sur le fleuve de l'Escaut, « Chlodéric, fils de mon parent, tourmentait son père « en lui disant que je voulais le tuer. Comme Sigebert « fuyait à travers la forêt Buconia, Chlodéric a envoyé « contre lui des meurtriers qui l'ont mis à mort ; lui- « même a été assassiné, *je ne sais par qui*, au moment « où il ouvrait les trésors de son père. *Je ne suis nulle- « ment complice* de ces choses. Je ne puis répandre le « sang de mes parents, car cela est défendu ; mais puis- « que ces choses sont arrivées, je vous donne un conseil ; « s'il vous est agréable, acceptez-le. Ayez recours à moi, « mettez-vous sous ma protection. » Le peuple répondit à ces paroles par des applaudissements de mains et de bouche, et l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi. Clovis reçut donc le royaume et les trésors de Sigebert, et les ajouta à sa domination. »

L'on voit par cet exemple et autres semblables rapportés par Grégoire de Tours, ce que signifiaient chez les Francs la loyauté, la franchise, la courtoisie, et autres qualités chevaleresques dont quelques auteurs veulent faire hommage aux barbares du Nord, au préjudice des influences chrétiennes : on voit s'il y avait des progrès à parcourir pour arriver des Francs Saliens et des Francs Ripuaires à la chevalerie chrétienne des Godefroy de Bouillon et des saint Louis !

Ceux qui attribuent à l'Eglise tous les actes de barbarie

qui s'accomplirent alors ressemblent fort à ceux qui attribueraient au catholicisme l'usage barbare du duel et toutes les violences du dix-neuvième siècle contre lesquelles l'Eglise a toujours protesté et protestera toujours. Pour rendre l'Eglise responsable du duel, il faudrait que l'Eglise fût parfaitement libre dans ses enseignements, que sa doctrine fût acceptée de tous comme règle de conduite, et qu'elle eût conseillé le duel par ses Papes et ses Conciles. En est-il ainsi ? Non. Eh bien, il n'en était pas autrement au moyen âge. Les Barbares n'acceptèrent pas aussi facilement, ni aussi vite qu'on se l'imagine, les enseignements et l'autorité du catholicisme. On vit plus d'une fois Clovis et ses successeurs n'épargner ni les monastères, ni les biens ecclésiastiques. L'Eglise leur inspirait-elle ces pillages, et osera-t-on la rendre responsable de ces violences ?

§ II. — *La Gaule romaine avant d'être chrétienne.*

Nous venons de voir ce qu'étaient les Barbares Francs à l'apparition de la religion catholique ; les Romains qui avaient vaincu la Gaule notre pays, et y avaient implanté la civilisation gallo-romaine, ne valaient guère mieux que les Germains sous des dehors plus civilisés.

Ils avaient pour coutume d'enterrer vivants deux captifs en offrande aux dieux infernaux. Si, plus tard, ils ne veulent plus de meurtres dans leurs temples, c'est pour se contenter des boucheries du cirque. Mars et Hercule, voilà leurs dieux et leurs héros. C'est le culte de la force, comme chez les barbares Germains.

A mesure que les patriciens augmentent par la guerre l'étendue de leurs domaines, ils abandonnent le travail aux plébéiens et aux esclaves, c'est-à-dire aux plus faibles et aux vaincus, comme dans la barbare Germanie. Ils sont même plus barbares que les Germains. Caton trace pour l'alimentation de l'esclave travailleur des règles que nous n'appliquerions pas aujourd'hui à nos condamnés. La nuit, dans l'*ergastulum*, le jour, à l'ouvrage, la chaîne suit toujours l'esclave, et jusque dans le tra-

vail des champs le laboureur traîne avec lui la gêne des prisons. A la vue des travaux des Romains, nous sommes sans doute émerveillés ; mais le cœur se serre de tristesse à la pensée que ces travaux ont englouti la sueur et le sang de plusieurs millions d'esclaves !

Barbarie ou règne de la force dans l'ordre artistique et intellectuel : les amphithéâtres, les arcs de triomphe, le Capitole, tous les monuments romains sont l'apothéose de la force et rappellent la victoire du plus fort sur les vaincus. On surprend même des souvenirs d'anthropophagie au fond des fables riantes des poètes. Comme en Grèce, la poésie célèbre Pélops mis en pièces par Tantale, son père, pour servir aux dieux de banquet ; elle chante aussi Zagréus, l'ancien Bacchus, jeté dans une chaudière par les Titans, et son cœur dévoré par Jupiter. Tacite conseille à ses compatriotes de favoriser chez les Germains la passion des liqueurs fortes pour les réduire par la débauche plus facilement que par les armes. Plus loin, après avoir rapporté l'extermination des Bructères par leurs voisins, il en remercie les dieux ; « car, dit-il, plus de soixante mille hommes sont tombés, non pas sous nos coups , mais, ce qui est plus magnifique, pour notre passe-temps et pour le plaisir de nos yeux. Puissent ces nations, sinon nous aimer, du moins se haïr toujours ! » Celui qui exprime de tels vœux est un des plus grands écrivains de Rome, peut-être le plus sérieux !... Qui est le plus barbare, de Tacite ou des Germains ?

Une éternelle incapacité exclut les femmes de la vie civile : il faut qu'elles soient en puissance du père, dans la main *(in manu)* de leur mari, ou sous la tutelle de leurs proches. Le Romain aux pieds duquel on vient déposer l'enfant nouveau-né décide de sa mort en détournant la tête, ou de sa vie en le prenant dans ses bras : tout se passe comme dans la barbare Germanie. Il n'y a pas jusqu'au meurtre des vieillards dont on ne reconnaisse la trace dans cette fête annuelle où l'on précipite du haut d'un pont, dans le Tibre, des simulacres à cheveux blancs.

Barbarie ou règne de la violence dans l'ordre social : chez les Grecs, ces peuples les plus civilisés de l'antiquité, on retrouve la pratique des *jugements de Dieu*, cette dernière expression de la barbarie. Cette pratique appa-

raît chez les Grecs dans une scène de Sophocle, où les soldats thébains, accusés d'avoir laissé ensevelir le corps de Polynice, « se déclarent prêts à saisir de leurs mains le fer rouge, à passer par le feu, et à prendre les immortels à témoins de leur innocence. »

Si l'ordalie grecque ou germanique n'est pas mentionnée dans le droit romain, la procédure n'en porte pas moins l'empreinte de la barbarie. Le demandeur traîne son adversaire de vive force (*obtorto collo*) au tribunal. Après le délai de trente jours, le débiteur qui refuse de s'exécuter est adjugé au créancier, chargé de fers, traité en esclave : la loi règle seulement le poids de ses chaînes et fixe la mesure de pain qu'on lui doit. Au bout de deux mois, elle permet de le vendre au delà du Tibre, et, s'il y a plusieurs créanciers, de mettre son corps en pièces et de le partager entre eux : « Si quelqu'un en coupe trop ou trop peu, il n'y a pas de recours contre le partage. » Les Douze Tables parlent comme les barbares coutumes de Norwège.

S'il y a des différences entre la barbarie romaine ou germanique, elles sont, au rapport de Tacite, à l'avantage des Germains. Là, dit le grave historien, corrompre et être corrompu ne sont point des crimes qu'on excuse comme à Rome, en disant : « Tel est le siècle. » On reconnaît chez les Germains un culte moins dégradé. Ils versent le sang humain sur leurs autels, mais leurs orgies n'approchent pas des impuretés par lesquelles Rome païenne honore Vénus et Priape. Leur croyance à la vie future leur assure sur le Romain une supériorité incontestable. Lucain célèbre avec un sentiment d'envie « ces peuples heureux de leurs illusions, délivrés de la plus terrible des craintes humaines, qui est celle de la mort, toujours prêts à se précipiter dans les dangers parce qu'ils ont des âmes plus grandes que le trépas et qu'ils dédaignent de ménager une vie qui leur sera rendue ».

Quand on trouve atroces les invasions des Barbares dans l'Empire romain, on oublie trop l'injuste invasion des Romains en Germanie, les exactions de leurs gouverneurs, tant de guerres d'extermination sans droit des gens, sans honneur militaire, sans respect pour la vie humaine ; tant d'hommes jetés aux fers, aux amphi-

théâtres, et dont le supplice fatigua la dent des lions. Les Barbares eux-mêmes s'étonnaient de tant de férocité chez un ennemi dont ils avaient entendu vanter la sagesse. « Voilà donc, disaient-ils, ces Romains législateurs du monde ! Tuer, piller, voilà ce qu'ils appellent régner ; et là où ils ont fait le désert, ils se glorifient d'avoir mis la paix ! » Un panégyriste des empereurs va jusqu'à s'écrier : « Que nos ennemis nous détestent, pourvu qu'ils tremblent ! » Qui ne reconnaît à ces accents païens les hurlements sauvages de la louve de Romulus, et qui doit s'étonner des représailles des Germains ?

Quelle foule de réflexions à faire sur la barbarie de ces peuples civilisés qui prodiguaient si libéralement le nom de barbares à tous les étrangers ! A combien d'égards les mœurs germaniques ne sont-elles pas au dessus de cette raison cultivée des Grecs et des Romains ! Hélas ! où seraient aujourd'hui tant de libres-penseurs qui blasphèment contre l'Eglise, si l'Eglise n'était pas venue? Peut-être n'auraient-ils jamais vu le jour, ou bien auraient-ils péri en naissant s'ils avaient reçu l'être dans le pays de leurs rêves, là où l'on n'a que des philosophes pour prêtres et pour docteurs !

Mais, tandis que la Rome païenne et vieillie tombait et se décomposait peu à peu, une Rome nouvelle se levait à l'horizon : c'était la Rome de l'Eglise, la Rome des Papes.

L'adoration de la Croix, symbole de l'esprit de sacrifice, devint le centre, la marque et le résumé du culte de la Rome nouvelle. Par le sacrifice elle conduisit les peuples au travail et à l'épargne ; par le travail et l'épargne elle les conduisit à la richesse, et par là au bonheur.

§ III. — *La France et l'Europe chrétiennes aujourd'hui en face de l'Asie païenne.*

Voulez-vous voir, non plus dans les temps passés, mais dans les temps présents, l'action bienfaisante de l'Eglise pour les peuples ? Voyez la supériorité de l'Eu-

rope chrétienne sur l'Asie païenne. Regardez l'Asie : depuis les pays qui se courbent sous le cimeterre musulman jusqu'aux derniers confins de la Chine, que voyez-vous ? Partout le dogme de la fatalité qui fait accepter sans résistance un despotisme et une servitude séculaires. L'Inde elle-même, qui porte dans la langue sanscrite l'extrait de naissance de la grande famille européenne, l'Inde elle-même, autrefois supérieure aux Germains, dans quel état d'infériorité se trouve-t-elle aujourd'hui ?

Là, les emplois ne sont pas accessibles aux aptitudes et au mérite : comme chez tous les peuples barbares, ils sont les aveugles privilèges de la naissance. La barbarie des castes s'élève comme une barrière infranchissable entre les dignités et le talent, et, par suite, la science, comme la richesse, y est tenue dans une ornière sans émulation, une routine sans progrès, et une enfance éternelle. Le Soudra est issu du pied de Brahma, disent les hautes castes : de père en fils il sera éternellement serviteur, et il ne connaîtra jamais la loi, dont la seule lecture le rendrait digne de mort. Le Vaysia, dit l'aristocratie indienne, est issu du fémur de Brahma : c'est à sa caste inférieure et avilie que sont renvoyés les travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, regardés comme méprisables, et par suite sans progrès, comme sans estime et sans honneur.

Le Kchattria se dit issu du bras de Brahma : c'est le guerrier. Comme le seigneur germain, il a seul le droit de porter l'épée, et, par l'empire de la force brutale, il tient les castes inférieures éternellement rivées à leurs chaînes. Le Brahme se dit issu de la bouche de Brahma : il s'adjuge, au nom de l'Etat, le monopole de l'étude et du savoir, pour tenir, par l'ignorance et les préjugés, toutes les autres castes sous sa domination. C'est lui qui dicte la loi, qui l'interprète et qui juge. Les épreuves du feu et de l'eau discernent l'innocent du coupable : la flamme ne brûle pas l'homme véridique, et l'eau le fait surnager. C'est de là que sont venus aux Germains les usages barbares des jugements de Dieu et du duel judiciaire.

La jeune Indienne est tenue dans la servitude et le mépris : « Que la femme, dit la loi, ne soit jamais maîtresse

de sa personne : qu'elle demeure, enfant, sous la garde de son père ; épouse, sous la garde de son époux ; veuve. sous la garde de ses fils. » Pour elle, il n'y a point de prière, et la connaissance des lois lui demeure interdite : ce n'est plus qu'une chose précieuse qu'on acquiert par achat, par enlèvement ou par fraude. La loi range le meurtre d'une femme au rang des crimes secondaires et le punit comme un vol de bétail. Un usage barbare veut que la veuve ne survive pas à son mari : elle est attachée au cadavre de son époux sur le bûcher funèbre, et des roseaux de bambou en se détendant la tiennent immobile ; on met alors le feu au bûcher, tandis que les hurlements d'une foule de spectateurs couvrent les cris de la mourante.

Cependant, quelque dégradée et quelque servile que soit la condition de la femme dans l'Inde, elle n'est pas encore aussi avilie ni aussi asservie que celle du paria. Rien ne peut donner une idée de l'abjection et de l'avilissement dans lequel est plongée cette classe de malheureux. En horreur à tous, comme exécré de Dieu et destiné à expier les crimes d'une vie précédente, le paria souffre toutes sortes d'humiliations : il est honteux de causer avec lui ; l'eau sur laquelle vient à passer son ombre en est souillée ; il doit entourer d'ossements d'animaux la fontaine où il puise ; un guerrier peut le tuer, si celui-ci tente de s'approcher de lui ; on lui refuse jusqu'à la compassion, qu'on ne refuse pas aux animaux. A toutes ces hontes et à toutes ces servitudes, le paria ajoute le malheur de les accepter et de les ratifier par une infériorité morale qui ne lui permet même pas de les sentir.

Ce n'est pas seulement dans les Indes que nous trouvons la barbarie, nous la trouvons aussi en Chine, où des milliers d'enfants sont journellement jetés dans la rue, broyés par des chariots ou dévorés par des pourceaux, au mépris de tous les sentiments de la nature et de l'humanité. Nous retrouvons aussi la barbarie à l'extrémité opposée de l'Asie, là où la brutalité du cimeterre musulman protège la volupté du sérail, parmi ces Turcs voluptueux qui semblent n'être venus s'établir en Europe que pour infliger une tache à notre civilisation et venir parfois à nos pieds mendier à genoux une protection que

la politique européenne ne leur accorde jamais sans dédain, en attendant le jour où, du bout de son doigt, elle fera tomber ce cadavre en poussière.

Parcourez l'Asie : d'une extrémité à l'autre, que voyez-vous ? La barbarie du despotisme et de l'esclavage sous toutes ses formes, avec la fatalité pour dogme, et l'état stationnaire pour conséquence.

En Europe, au contraire, que voyons-nous ? L'homme a le sentiment de ses droits et de sa dignité personnelle ; il sait que nul n'a le droit de l'opprimer, et la lèpre de l'esclavage païen y est inconnue. La femme, élevée au rang de compagne de l'homme, y est pour ainsi dire récompensée du devoir de la soumission par les égards respectueux qu'on lui prodigue. L'enfant, lui aussi, est respecté, et l'affreux droit de vie et de mort n'est pas, comme une épée de Damoclès, suspendu sur sa tête. La conscience publique, riche en sublimes maximes de morale, en règles de justice et de droit des gens, en sentiments de dignité et d'honneur, survit au naufrage de la morale privée, et ne permet jamais à la corruption de monter à l'effronterie et aux excès des mœurs asiatiques.

L'instruction, largement répandue à tous les degrés, depuis les écoles primaires jusqu'aux universités, éclate en mille chefs-d'œuvre dans les sciences, les lettres et les arts. Que sont les monuments indiens et chinois auprès des nôtres ? Qu'est leur architecture auprès de Saint-Pierre de Rome ou de Saint-Paul de Londres ? Que sont leurs peintres et leurs sculpteurs auprès de nos Raphaël et de nos Michel-Ange ? Que sont leurs artistes en harmonie, en poésie ou en éloquence, auprès de nos Mozart, de nos Corneille ou de nos O'Connel ? Qu'est leur agriculture et leur industrie auprès de notre merveilleux outillage et de ces mille inventions du génie qui ont dompté la nature, multiplié si prodigieusement les forces humaines, et plus que centuplé le nombre, la perfection et la rapidité des produits industriels ou agricoles ? Qu'est-ce que leur négoce, à l'état d'enfance, auprès de nos navires marchands qui sillonnent toutes les mers et vont en trente jours visiter nos antipodes ? Que sont leurs généraux et leurs armées auprès de nos stratégies savantes et de notre formidable artillerie, qui nous fait passer à leurs yeux pour des êtres surhumains et divins ?

Et comment ces peuples-enfants ne seraient-ils pas tentés de croire l'Européen d'une nature supérieure, quand ils le voient, comme le dit Léon XIII, « commander à la foudre et la faire tomber impuissante à ses pieds ; quand ils le voient appeler l'étincelle électrique et l'envoyer, messagère de ses volontés, au fond des abîmes de l'Océan, au delà des montagnes, à travers d'interminables espaces ; quand ils le voient ordonner à la vapeur d'attacher des ailes à ses épaules pour le conduire, avec la rapidité de l'éclair, et par terre et par mer ; quand ils le voient envelopper cette force elle-même, la rendre captive et la conduire, à travers les sentiers qu'il lui a tracés, pour donner le mouvement et comme l'intelligence à la matière, la substituer à l'homme et lui épargner les plus dures fatigues ; quand ils le voient enfin posséder en lui, comme une étincelle du Créateur, et, comme lui, évoquer la lumière du sein des ténèbres pour la faire jaillir en gerbes étincelantes au milieu de nos cités et de nos palais ? » A la vue de toutes ces merveilles et de mille autres encore, comment l'Asiatique extasié ne reconnaîtrait-il pas la supériorité de la civilisation européenne ? Comment ne reconnaîtrait-il pas dans l'Européen ce descendant de Japhet qui doit dilater son empire, habiter sous la tente de Sem, et par son prosélytisme, ses colonies, ses savants, ses armées, dominer l'univers ?

Or d'où vient à l'Europe cette supériorité intellectuelle et morale sur le reste du monde ? La cause, la voici : l'Europe est chrétienne. De l'Oural à l'Océan elle adore le Christ. « Jetez les yeux sur une mappemonde, dit de Maistre, partout où s'arrête l'influence romaine, là aussi s'arrête la civilisation ; hors de là tout est barbarie, » à tel point, ajoute Donoso Cortès, que « l'histoire de la civilisation est l'histoire même du christianisme, et écrire l'une c'est écrire l'autre ».

Voilà ce que la religion catholique a fait en Europe et en France pour la gloire, la richesse et le bonheur du peuple. Ce qu'elle a fait jusqu'ici, elle peut le faire encore si le Peuple Souverain, au lieu de rejeter ses enseignements et son influence, veut bien par son vote nommer, non pas des députés francs-maçons qui la persécutent, mais des députés catholiques qui lui donneront la liberté.

CONCLUSION

La religion est nécessaire pour civiliser les peuples : « On établirait une république en l'air, dit Plutarque, plutôt que de l'établir sans religion. »

Pour n'avoir pas de religion, il faut être pire que des sauvages. Ecoutez :

Lorsque Christophe Colomb arriva parmi les Caraïbes des Antilles, dit Herrera, un Cacique se présenta devant lui et lui dit : « Nous ne savons si vous êtes des hommes ou des dieux ; mais vous montrez une telle force que ce serait folie de vous résister, quand même nous le voudrions. Nous voici donc à votre merci : si vous êtes des dieux, vous accepterez nos dons et vous nous serez propices ; si vous êtes des hommes soumis comme nous à la mort, vous devez savoir qu'après cette vie il y en a une autre, différente pour les bons et les méchants. Si vous vous attendez à mourir un jour, et que vous croyiez à une vie à venir où chacun sera traité selon sa conduite dans la vie actuelle, vous ne ferez point de mal à qui ne vous en fait pas. » Dans ce passage historique, nous voyons l'idée de Dieu et l'idée de devoir, la croyance à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses de la vie future.

Dans l'Amérique méridionale, comme dans l'Amérique centrale, on remarque les mêmes idées dans le portrait du sauvage. « Les Pampas, dit Cantu, se figurent Dieu comme un vieillard habitant au ciel ; ils croient que les tremblements de terre sont produits par son apparition sur notre globe. Au delà de cette vie, il y en a une seconde, où les parents et les amis se rencontrent dans la voie lactée, où ils passent le temps en fêtes, à boire, à manger et à chasser. »

Dans l'Amérique du Nord, les Iroquois, — les habitants les plus sauvages de cette contrée, — nous sont dépeints comme adorant le soleil ou un *manitou*, comme ayant des prêtres et des devins, des sacrifices et des

amulettes pour apaiser les dieux. L'on fournit aux morts pour une autre vie des mets, des vêtements, des armes, et même des serviteurs et des femmes que l'on égorge sur leurs tombeaux. — Ainsi parlent Bougainville, Robertson, Volney, Chateaubriand, tous les historiens.

Des Apalaches à la Patagonie un même cri a retenti, et ce cri, d'écho en écho, nous répète : « Non, il n'est point d'homme au fond des bois, si sauvage et si dégradé soit-il, en qui on ne retrouve l'idée de Dieu, de l'âme et de la vie future. »

A quel degré d'abrutissement et d'abjection ne descendent donc pas les disciples de la libre-pensée, qui ne voudraient ni Dieu, ni religion, ni prêtres, et regardent l'état de la brute comme le plus heureux et le plus parfait !

O peuple, choisis entre des députés sans religion et des députés catholiques : tu es Souverain, l'urne des suffrages est entre tes mains, ton bonheur ou ton malheur dépend de ton vote. Pourquoi nommerais-tu des députés qui font des lois contre la religion catholique et qui veulent chasser le Crucifix de la France ? Quel mal t'a fait le Crucifix dans les écoles ? Entends ses plaintes :

« Dis-moi, mon peuple, quel mal t'ai-je fait, en quoi t'ai-je contristé ? Réponds-moi : *Popule meus, quid feci tibi, aut quid molestus fui tibi ? Responde mihi.* Tous ceux qui avaient des plaies venaient à moi et je les guérissais ; j'ai donné du pain aux foules affamées qui me suivaient au désert ! Mes pieds ont parcouru tous les chemins de la misère, visité toutes les demeures de la souffrance. Mes mains n'ont su se lever sur toi que pour prier, te soulager, te pardonner et te bénir ; j'ai réhabilité le pauvre, j'ai posé sur son front une couronne d'honneur, Roi du ciel je me suis mis à ses pieds ; veux-tu, comme les Juifs, percer mes pieds et mes mains, me couronner d'épines, me cracher au visage et me couvrir de mépris ! Tous les battements de mon cœur ont été pour toi des battements d'amour, de sacrifice et de dévouement jusqu'à la mort, et toi veux-tu me percer le cœur d'un glaive et me persécuter jusque dans le tombeau ! Je t'avais élevé, je t'avais nourri, je t'ai guéri et consolé comme mon enfant, et toi, tu veux me mépriser ? Pourquoi veux-tu chasser mon Eglise des hôpitaux et des bureaux de

bienfaisance, ou lui enlever ce qu'elle possède, et faire des lois pour l'empêcher de posséder? Pourquoi veux-tu chasser mes religieux des écoles, mes aumôniers de l'armée, ma croix des tribunaux, ma religion des lois, mes prêtres de toutes les institutions intellectuelles et sociales ?

« Quel mal, dis-moi, t'a fait mon Eglise? Pour lequel de ses bienfaits veux-tu la lapider ? Est-ce pour avoir recueilli dans la rue l'enfant abandonné, ou pour avoir soigné dans un hôpital des plaies purulentes ? Est-ce pour avoir donné antrefois un patron ou un père à cet ouvrier qui est traité aujourd'hui en esclave ? Est-ce pour avoir défriché l'Europe, assaini les marais, fixé sur le sol des hordes errantes et paresseuses, et donné un essor prospère à l'agriculture? Est-ce pour avoir, par mes missionnaires, appris la langue de ton pays aux peuples étrangers et étendu ton influence commerciale en te préparant au loin des colonies florissantes? Est-ce pour avoir conservé, transmis et augmenté, depuis les Pères de l'Eglise jusqu'à Louis XIV, le trésor des lettres, des sciences et des arts?

« Ah ! sans mon Eglise, tu ignorerais jusqu'aux mots de cette langue dont on se sert aujourd'hui pour m'outrager et me calomnier ! Sans moi, l'autorité paternelle serait ou despotique ou méconnue, les guerres sans trêve et sans merci, les tribunaux sans règle et sans justice, la législation sans ordre et sans codes, le pouvoir sans influence ou sans frein, la liberté un vain mot. Tout ce que vous avez de bien, vous le tenez de moi ; tout ce que vous avez de mal, ce sont mes ennemis qui l'ont fait. Et c'est à cause de tous ces bienfaits que tu veux me préparer l'inanition et le martyre ! »

Electeurs français, quel mal vous a fait le Crucifix pour nommer des députés qui l'expulsent des écoles ! Voulez-vous, pour obéir aux juifs qui vous nuisent, crucifier le Christ une seconde fois ?

O peuple, laisse parler ton bon sens et ton cœur ! Si tu votes pour des députés catholiques, tu trouveras le bonheur autant qu'on peut l'avoir sur la terre : ton bonheur est avec ton vote entre tes mains !

L'Eglise ne demande pas la domination, elle ne demande que la liberté.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE Ier

LE PEUPLE CHERCHE ACTUELLEMENT LE BONHEUR DANS CETTE DEVISE : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

CHAPITRE II

DANS TOUS LES TEMPS LE BONHEUR MATÉRIEL DU PEUPLE EST DANS LA PROSPÉRITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

CHAPITRE III

DANS TOUS LES TEMPS LE BONHEUR MORAL DU PEUPLE EST DANS LA PAIX ET L'UNION DE LA FAMILLE.

CHAPITRE IV

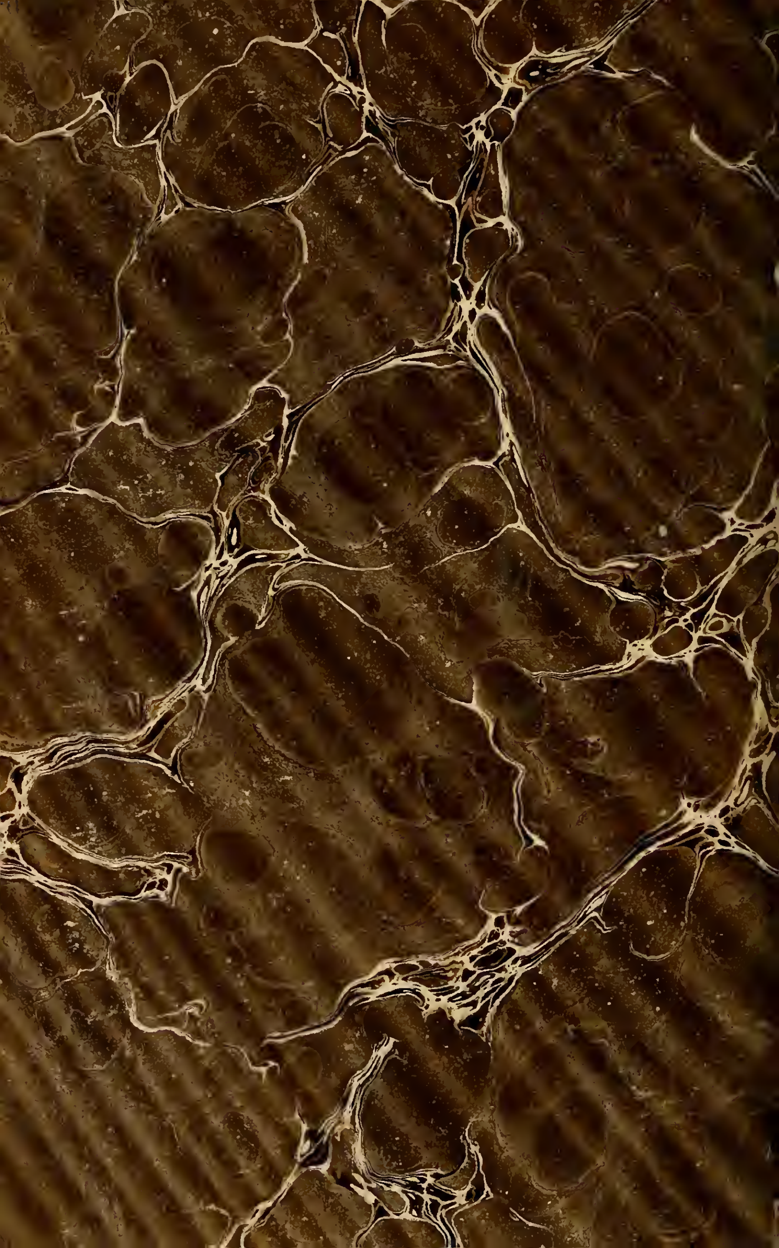
QUELS SONT SOUS TOUS LES RÉGIMES LES MOYENS DE RÉALISER LE BONHEUR DU PEUPLE ?

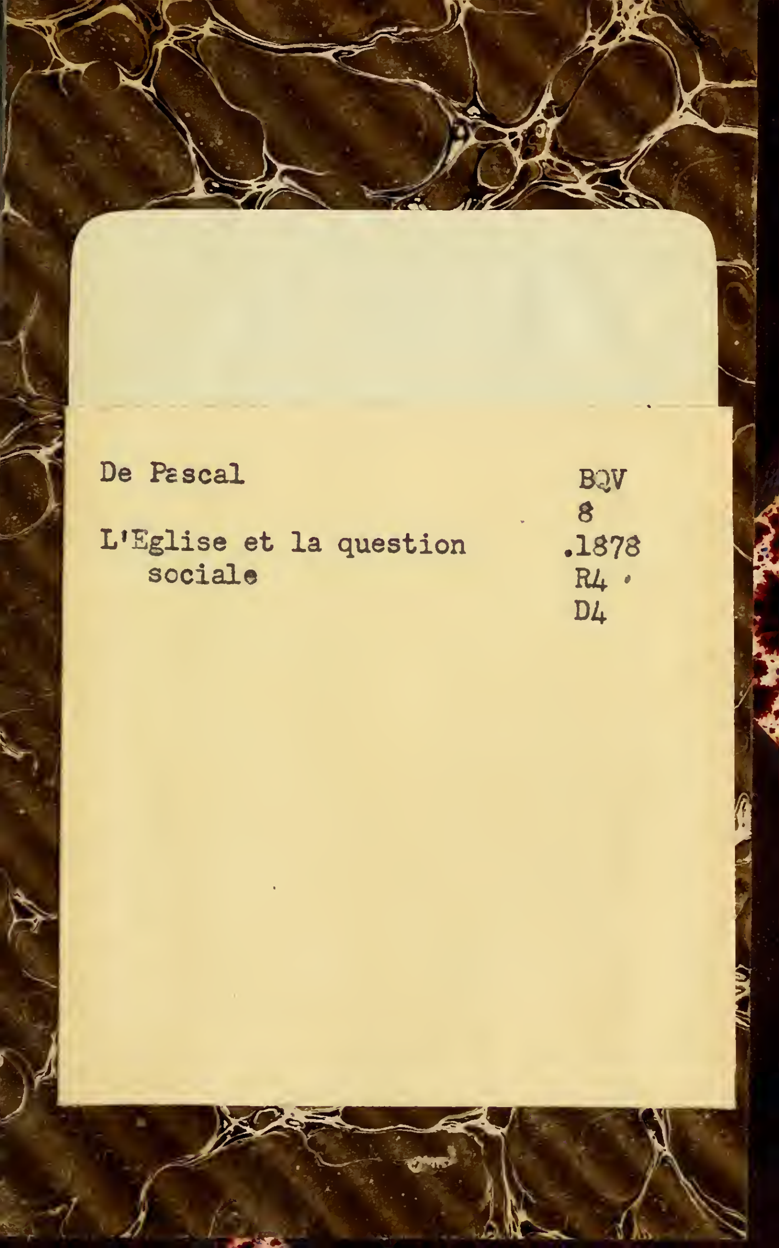
CHAPITRE V

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES PRINCIPAUX MOYENS DE RÉALISER LE BONHEUR DU PEUPLE ?

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.






De Pascal
L'Eglise et la question sociale
BQV
8
.1878
R4
D4

